



HAL
open science

Écrire l'histoire au début du XIV^{ème} siècle : la chronique du frère dominicain Francesco Pipino de Bologne

Stephane Bruneau-Amphoux

► **To cite this version:**

Stephane Bruneau-Amphoux. Écrire l'histoire au début du XIV^{ème} siècle : la chronique du frère dominicain Francesco Pipino de Bologne. Histoire. Université de Lyon, 2019. Français. NNT : 2019LYSE2008 . tel-03551865

HAL Id: tel-03551865

<https://theses.hal.science/tel-03551865>

Submitted on 2 Feb 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



N° d'ordre NNT : 2019LYSE2008

THESE de DOCTORAT DE L'UNIVERSITÉ DE LYON

Opérée au sein de

L'UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2

École Doctorale : ED 483 Sciences sociales

Discipline : Histoire

Soutenue publiquement le 19 janvier 2019, par :

Stéphane BRUNEAU-AMPHOUX

Écrire l'histoire du début du XIV^e siècle :

*la chronique du frère dominicain Francesco Pipino de
Bologne.*

Devant le jury composé de :

Nicole BERIOU, Professeure émérite des universités, Université Lumière Lyon 2, Présidente

Isabelle HEULLANT-DONAT, Professeure des universités, Université de Reims Champagne-Ardennes,
Rapporteuse

Giuliano MILANI, Professeur des universités, Université Paris-Est Marne-la-Vallée, Rapporteur

Bernard HODEL, Professeur ordinaire, Université de Fribourg, Examineur

Jean-Louis GAULIN, Professeur des universités, Université Lumière Lyon 2, Directeur de thèse

Université Lumière Lyon 2
Faculté de Géographie et Aménagement, Histoire, Histoire de l'art et Archéologie,
Tourisme, Urbanisme
École doctorale Sciences sociales (ED 483)
Centre Histoire, Archéologie, Littératures des mondes chrétiens et musulmans médiévaux
(CIHAM-UMR 5648)

Stéphane Bruneau-Amphoux

**Écrire l'histoire au début du XIV^e siècle :
la chronique du frère dominicain Francesco Pipino de Bologne**

Volume 1 : étude des livres XXVII à XXXI

Thèse pour l'obtention du doctorat en histoire

Sous la direction de M. Jean-Louis Gaulin, professeur à l'Université Lumière Lyon 2

Soutenue publiquement à Lyon devant un jury constitué de :

Mme Nicole Bériou, professeur émérite à l'Université Lumière Lyon 2

M. Jean-Louis Gaulin, professeur à l'Université Lumière Lyon 2

Mme Isabelle Heullant-Donat, professeur à l'Université de Reims Champagne-Ardenne

M. Paul-Bernard Hodel, professeur à l'Université de Fribourg

M. Giuliano Milani, professeur à l'Université Paris-Est Marne-la-Vallée

TABLE DES MATIERES DU PREMIER VOLUME

Table des matières du premier volume	1
Avant-propos et remerciements	4
Liste des abréviations	6
 Introduction générale	 7
 PREMIERE PARTIE – FRANCESCO PIPINO, JALONS POUR UNE VIE.....	 18
Chapitre 1 – Francesco Pipino, l’invention d’un auteur bolonais.....	21
1.1 Francesco Pipino, une invention de l’érudition	21
1.1.1 Francesco Pipino, un auteur longtemps ignoré par l’érudition.....	21
1.1.2 Le moment Muratori	23
1.1.3 Francesco Pipino dans l’érudition et l’historiographie : une apparition tardive.....	28
1.2 Une famille bolonaise.....	31
1.2.1 <i>Nomen</i> ou <i>cognomen</i> : quelle désignation ?.....	32
1.2.2 Une proximité géographique et spirituelle avec le couvent San Domenico de Bologne.....	35
1.2.3 Des parents inquiétés, au cœur des troubles politiques bolonais.....	39
Chapitre 2 – Un frère prêcheur.....	45
2.1 Quelle formation intellectuelle ?.....	45
2.2 Francesco Pipino archiviste	49
2.2.1 Francesco Pipino, archiviste du couvent San Domenico de Bologne	49
2.2.2 Francesco Pipino, archiviste de son Ordre.....	53
2.3 Le <i>cursus</i> dominicain de Francesco Pipino	54
2.3.1 Francesco Pipino, vice-prieur du couvent bolonais.....	54
2.3.2 Francesco Pipino, prieur du couvent Sant’Agostino de Padoue.....	55
Chapitre 3 – Un lettré voyageur	59
3.1 Pérégrinations italiennes.....	60
3.2 Francesco Pipino et l’Orient	68
3.2.1 Un voyageur immobile : le traducteur de Marco Polo.....	68
3.2.2 Francesco Pipino, pèlerin et missionnaire.....	74
3.3 La chronique de Francesco Pipino	82
3.3.1 Un manuscrit soigné et homogène	83
3.3.2 Auteur et copistes.....	86
3.3.2.1 L’identification de l’auteur.....	86
3.3.2.2 Un manuscrit à plusieurs mains.....	88
3.3.3 La datation de la chronique.....	91
3.3.4 La destinée du manuscrit	93
3.3.5 Le contenu de la chronique.....	96
Conclusion de la première partie	99
 DEUXIEME PARTIE : SOURCES, HISTOIRE ET APPARTENANCE DOMINICAINE OU LE METIER D’HISTORIEN	 101
Chapitre 4 – L’identification et l’accès aux sources	103
4. 1 Les sources historiographiques.....	104
4.1.1 Un détour par les bibliothèques dominicaines	104
4.1.2 Pour les périodes anciennes : accès direct aux sources ou recours à une source-relais ?.....	112
4.1.3 Les sources historiographiques dans les derniers livres de la chronique	116
4.1.3.1 Riccobaldo de Ferrare	117
4.1.3.2 Jacques de Voragine	125
4.1.3.3 Bernard Gui.....	127

4.2 Sources diplomatiques et archéologiques	129
4.2.1 Sources diplomatiques.....	130
4.2.2 Sources épigraphiques et archéologiques	136
4.3 Les sources orales	138
4.3.1 Traces d’oralité dans la chronique.....	138
4.3.2 Oralité et culture	140
Chapitre 5 – La mise en œuvre des sources.....	143
5.1 La recomposition des sources	143
5.1.1 Organisation du matériau, genre historique et « conquête du temps »	143
5.1.2 L’agencement des sources	149
5.2 La citation des sources : résumés et emplois.....	155
5.2.1 Résumer une source historiographique.....	155
5.2.2 Le emploi des sources documentaires.....	157
5.2.2.1 Une lettre de Charles I ^{er} d’Anjou à Clément IV.....	157
5.2.2.2 L’affaire des Templiers.....	160
5.2.3 Style direct et « effet de réel »	165
5.3 La critique des sources	170
5.3.1 La datation des faits.....	170
5.3.2 Degrés de fiabilité	172
5.4 L’auteur	174
5.4.1 Retour sur la notion d’auteur	174
5.4.2 Francesco Pipino comme auteur	176
Chapitre 6 : Empreintes dominicaines.....	181
6.1 Liturgie et hagiographie	181
6.1.1 Réminiscences bibliques et liturgie.....	181
6.1.2 L’hagiographie dans les derniers livres de la chronique.....	182
6.2 Intervention divine, merveilleux et littérature exemplaire.....	190
6.2.1 Calamités, présages et interventions divines.....	190
6.2.2 Les merveilles dans la chronique	196
6.2.3 L’exemplarité du récit	200
6.3 Une lecture dominicaine de l’histoire ?	204
6.3.1 La place prépondérante du fondateur de l’Ordre.....	204
6.3.1.1 Vies et légendes de Dominique	204
6.3.1.2 Les autres figures de l’Ordre présentes dans la chronique.....	207
6.3.2 Les Vies des papes passées au prisme dominicain	210
6.3.2.1 Innocent V : un pape sans histoire	210
6.3.2.2 Benoît XI : un portrait contrasté	212
Conclusion de la deuxième partie	217
TROISIEME PARTIE – LECTURES POLITIQUES	218
Chapitre 7 – Une histoire impériale.....	220
7.1 La structure de l’œuvre : reflet d’un projet politique et éditorial.....	220
7.1.1 Revenir au manuscrit pour comprendre le sens de l’œuvre : l’édition muratorienne en défaut....	220
7.1.2 Les règnes impériaux comme cadre du récit historique.....	223
7.1.2.1 Dans la tradition historiographique médiévale	223
7.1.2.2 Dans la tradition historiographique antique.....	226
7.2 Charlemagne, point de départ de l’histoire	229
7.2.1 Le prologue, « seuil de l’œuvre ».....	229
7.2.2 Charlemagne, présences médiévales	231
7.2.3 Le couronnement impérial de Charlemagne	233
7.3 Légitimité et successions impériales.....	235
7.3.1 Suite impériale	235
7.3.2 La lettre de Manfred aux Romains	239
7.3.1 L’empereur face au pape	243

Chapitre 8 – Un <i>Liber pontificalis</i>	248
8.1 Les Vies des papes : le noyau biographique	248
8.1.1 Nom et origine du pape, durée du pontificat.....	248
8.1.2 La mort et la sépulture du pontife	253
8.2 Variations pontificales : lecture croisée des pontificats de Boniface VIII et de Célestin V 256	
8.3 À la recherche du pape angélique : les prophéties de <i>l'Initium malorum</i>	265
8.3.1 Prophétisme et joachimisme	265
8.3.2 L'usage des prophéties dans la chronique.....	269
Chapitre 9 – La cité désunie	276
9.1. Mener et dire la discorde : acteurs et vocabulaire	276
9.1.1 D'un acteur l'autre	276
9.1.2 Un vocabulaire romanisant	281
9.2. Aux origines de la désunion.....	284
9.3. La discorde, cause de tous les maux de l'Italie.....	288
9.3.1. L'œuvre du diable	288
9.3.2 Avant la discorde : un <i>buon tempo antico</i> ?.....	290
Conclusion de la troisième partie	292
 Conclusion générale	 295

AVANT-PROPOS ET REMERCIEMENTS

La thèse est un travail de longue haleine et celle-ci a été commencée il y a maintenant plus d'une décennie. Une telle durée peut surprendre. Elle nous a été néanmoins nécessaire pour mener à bien ce travail tout en exerçant à plein temps notre activité d'enseignant. Nous avons obtenu, après de nombreuses demandes, un congé formation d'une durée d'une année, essentiel pour achever ce travail, si tant est qu'un travail de recherche puisse un jour l'être. La thèse exige temps et travail, elle offre également des récompenses que nous ne saurions oublier : découvertes et plaisir intellectuels ponctués, dans notre cas, de séjours italiens.

Œuvre au long cours, la thèse n'est pas un exercice solitaire : intérêt, conseils et soutien de toutes et tous – parents, amis et collègues – nous ont permis d'affronter et de surmonter les doutes et les difficultés inhérents à l'exercice. Nous remercions Jean-Louis Gaulin d'avoir accepté de prendre en charge la direction de ce travail, pour ses remarques et sa patience bienveillante. À l'heure de conclure – enfin dira-t-on – une longue vie d'étudiant, nos pensées se dirigent également vers les enseignants de l'Université Lumière Lyon 2 dont nous avons eu la chance de suivre les enseignements et qui nous ont fait découvrir et aimé le Moyen Âge, particulièrement Nicole Bériou, Christophe Giros, Pierre Guichard et Denis Menjot. Basile Leclère nous a été d'un grand secours : il a pris le temps d'éclairer certains passages obscurs de la prose pipinienne, qu'il en soit remercié ; la traduction française de la chronique reste néanmoins de notre seule responsabilité. Nous remercions également pour leur accueil l'équipe réunie autour de Nicole Bériou, Bernard Hodel et Martin Morard, au sein de l'Institut de recherche et d'histoire des textes, en vue de la traduction des textes concernant saint Dominique. Nous pensons également à la disponibilité et à la gentillesse exceptionnelles des personnels de la Biblioteca Estense Universitaria de Modène et de la bibliothèque de l'Archiginnasio de Bologne qui nous ont permis de travailler avec sérénité dans un cadre magnifique. Nous remercions enfin nos relecteurs avisés et consciencieux, qui n'ont pas ménagé leur peine.

« Le compilateur est celui qui mêle les mots d'autrui aux siens, comme le font les marchands de couleurs qui broient ensemble divers pigments dans un mortier. C'est un forfait dont on accusa jadis l'illustre poète de Mantoue quand il eut mêlé à ses propres vers certains vers d'Homère, et que ses rivaux le traitèrent de "compilateur des Anciens". Celui-ci leur répondit : "Il faut être bien fort pour arracher à la main d'Hercule sa massue¹ !" ».

Isidore de Séville, *Étymologies*, X, 44.

¹ « Compiler, qui aliena dicta suis permiscet, sicut solent pigmentarii in pila diversa mista contundere. Hoc scelere quondam accusabatur Mantuanus ille vates, cum quosdam versus Homeri transferens suis permiscuisset, et cum compiler veterum ab aemulis diceretur, ille respondit : "Magnarum esse virium clavam Herculi extorquere de manu." » Isidore de Séville, *Etymologiae*, X, 44 (PL LXXXII, col. 372AB).

LISTE DES ABREVIATIONS

- ASB : Archivio di Stato di Bologna
 ASF : Archivio di Stato di Firenze
 ASM : Archivio di Stato di Modena
 ASP : Archivio di Stato di Padova
 Bibl. Est. : Biblioteca Estense Universitaria
 BISI : *Bullettino dell'Istituto Storico Italiano*, 1886-1921
 BISIMEAM : *Bullettino dell'Istituto Storico Italiano per il Medio Evo e Archivio Muratoriano*, 1923-1994
 BISIME : *Bullettino dell'Istituto Storico Italiano per il Medio Evo*, depuis 1995
 DBI : *Dizionario biografico degli Italiani*
 DHGE : *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*
 DHP : P. Levillain (dir.), *Dictionnaire historique de la papauté*
 EFR : École française de Rome
 FSI : Fonti per la storia d'Italia
 ISI : Istituto Storico Italiano
 ISIME : Istituto Storico Italiano per il Medio Evo
 MGH Const. : *Monumenta Germaniae Historica, Constitutiones et acta publica imperatorum et regum*
 MGH, Epist. : *Monumenta Germaniae Historica, Epistolae*
 MGH Script. : *Monumenta Germaniae Historica, Scriptores*
 MGH Script. rer. G. n. s. : *Monumenta Germaniae Historica, Scriptores rerum Germanicarum nova series*
 MOFPH : *Monumenta Ordinis Fratrum Praedicatorum Historica*
 PL : *Patrologie latine*
 RIS1 : *Rerum Italicarum Scriptores*, 1^{ère} éd.
 RIS2 : *Rerum Italicarum Scriptores*, 2^e éd.
 RFHMA : *Repertorium fontium historiae Medii Aevi*
 RHGF : *Recueil des historiens des Gaules et de la France*
 SOPMA : *Scriptores Ordinis Praedicatorum Medii Aevii*

INTRODUCTION GENERALE

La chronique universelle que le frère dominicain Francesco Pipino, né probablement à Bologne au cours des années 1270 et mort après 1328, composa en latin au cours des années 1320, a peu intéressé ses contemporains, en témoigne le manuscrit unique conservé à la Biblioteca Estense Universitaria de Modène². L'édition partielle de la chronique, dans la première moitié du XVIII^e siècle sous les auspices de Lodovico Antonio Muratori³, n'a pas non plus suscité le zèle des historiens. Lorsque nous avons croisé, au cours de nos premiers travaux de recherche universitaires⁴, Francesco Pipino, la bibliographie était mince. Il n'intéressa guère que les érudits et les chercheurs qui étudiaient Marco Polo : il reste, dans sa maigre postérité, comme le traducteur du *Milione* en langue latine. Auteur prolifique mais méconnu, Francesco Pipino composa, outre une chronique et une traduction du *Milione*, un *Traité sur les lieux de Terre sainte* et un registre alphabétique des privilèges pontificaux concédés à l'ordre des frères prêcheurs. Deux érudits italiens lui ont consacré chacun une étude de quelque ampleur, l'une à la fin du XIX^e siècle, l'autre dans les années 1930, mais peu de choses ont été écrites sur sa chronique, desservie par son caractère compilatoire et presque dépourvue de faits inédits. Pour Louis de Mas Latrie (1815-1897), la chronique n'était « à tout prendre, qu'un mélange d'extraits ou d'analyses d'œuvres diverses, la plupart connues aujourd'hui⁵. » Si ce jugement affecta longtemps l'historiographie médiévale dans son ensemble, la chronique de Francesco Pipino ne bénéficia pas de la réévaluation de la production historique médiévale à l'œuvre depuis quelques décennies. Récemment encore, une historienne critiquait le style « boursoufflé et ampoulé⁶ » de l'auteur, quand un autre considérait l'œuvre comme anachronique au regard

² Manuscrit latin 465, conservé sous la cote $\alpha.X.1.5$. Le manuscrit est désormais disponible sous forme numérique sur le site de la Biblioteca Estense Universitaria de Modène :

<http://bibliotecaestense.beniculturali.it/info/img/mss.html> numérisé sous le n°60.

³ *Rerum Italicarum Scriptores* [RIS1] IX, Milan, 1726, col. 587-752. Le volume a été numérisé et est accessible depuis le site du Centro di studi muratoriani : <https://www.centrostudimuratoriani.it/strumenti/ris-tomo-9/>

⁴ S. Bruneau-Amphoux, *Le récit des origines dans les villes d'Émilie-Romagne d'après les chroniqueurs et les historiens, XII^e-XVI^e siècle*, mémoire de maîtrise soutenu à l'Université Lumière Lyon 2 sous la direction de Jean-Louis Gaulin, 2000 ; *Id.*, *Passés composés, Construction et utilisation du passé pré-communal dans les cités d'Italie du Nord et du Centre (Lombardie, Émilie-Romagne, Toscane), seconde moitié du XI^e siècle-début du XV^e siècle*, mémoire de Master 2 soutenu à l'Université Lumière Lyon 2 sous la direction de Jean-Louis Gaulin, 2006.

⁵ Louis de Mas Latrie, *Chronique d'Ernoult et de Bernard le Trésorier*, L. de Mas Latrie (éd.), Paris, 1871, p. III.

⁶ « Ma rispetto alla sua fonte egli amplifica notevolmente l'episodio e nel suo stile gonfio e ampolloso dramatizza l'intervento fraudolento del cardinale Caetani nella "miracolosa" abdicazione di Celestino, "stupore ed esempio" per il mondo intero. » A. Bartolomei Romagnoli, « L'altra agiografia, le cronache », *Una memoria controversa, Celestino V e le sue fonti*, Florence, SISMEL-Edizioni del Galluzzo, 2013 (*Quaderni di hagiographica*, XI), p. 183 :

de la production historique de son temps⁷ ; autant d'éléments expliquent le peu d'études consacrées à Francesco Pipino et à sa chronique. La faible diffusion de la chronique, l'absence de son auteur au nombre des hommes illustres de l'ordre dominicain et le faible intérêt que lui portent les historiens attisèrent notre curiosité.

Francesco Pipino vit dans une péninsule Italienne marquée par la discorde et la division, le long XIII^e siècle ambivalent, entre *Enfers et paradis*⁸, qui est aussi celui de Dante (1265-1321) et de Giotto (1266 ou 1267-1337), ses contemporains. Les guerres civiles déchirent alors l'Italie communale, particulièrement les villes de la plaine de Pô, et les tentatives de pacifications impériales et pontificales demeurent des échecs face à la complexité grandissante de la situation politique italienne. À partir du milieu du XIII^e siècle, l'ascension du *popolo* se heurte, dans les Communes italiennes, aux anciennes élites, celles des *milites* et des magnats, et donne lieu à de graves troubles auxquels l'inertivité institutionnelle du laboratoire politique italien ne permet pas de remédier durablement. Ces affrontements se soldent par des vagues de bannissements qui jettent sur les routes des colonnes d'exilés qui rejoignent souvent la cité rivale. Bologne n'est pas épargnée par cette évolution, et les affrontements qui s'y déroulent se concluent par trois vagues de bannissement, en 1274, puis en 1279, puis de nouveau en 1306. Les troubles ne sont pas seulement internes aux cités italiennes car celles-ci, liées par l'écheveau des alliances, vivent dans un état de rivalité permanent qui alimente un climat de guerre latent. L'Italie méridionale n'est pas à l'écart des révoltes et des guerres au lendemain de la mort de Frédéric II (1250), qui voit s'affronter ses héritiers, les Angevins, soutenus par la papauté, puis les Aragonais pour le contrôle du riche royaume de Sicile. Les chroniqueurs contemporains se font largement l'écho de ces affrontements pour les dénoncer, c'est le cas du franciscain Salimbene de Adam (mort après 1288) mais aussi de Francesco Pipino. Cet état de guerre endémique entraîne la floraison d'une littérature politique qui recherche des solutions de pacification. Pour certains, comme Dante, célèbre exilé, le salut de l'Italie et de la chrétienté ne peut venir que de la collaboration des deux grandes entités qui se trouvent – en théorie – à

https://www.academia.edu/23162865/Papa_Celestino_V_nelle_fonti_cronachistiche_in_Una_memoria_controverosa_pp_157-218 Consulté le 2 juin 2017.

⁷ « L'opera del Pipino, forse perché troppo ampia e dal taglio ormai superato, non riuscì ad affermarsi sulla scena bolognese. » M. Zabbia, « Bartolomeo della Pugliola, Matteo Griffoni e Giacomo Bianchetti, Problemi di cronachistica bolognese fra Tre e Quattrocento », BISIME, CII, 1999, p. 137.

⁸ É. Crouzet-Pavan, *Enfers et paradis, L'Italie de Dante et de Giotto*, Paris, Albin Michel, 2001 (Bibliothèque Albin Michel Histoire).

leur tête, à savoir l'empereur et le pape, alors que ces « deux grands luminaires⁹ » s'éloignent de la Péninsule à compter du début du XIV^e siècle. La mise en place de Seigneuries est la solution politique qui tend à se généraliser au tournant des XIII^e et XIV^e siècles, la concentration du pouvoir politique dans les mains d'un seigneur étant alors conçue comme le moyen de surmonter les fractures urbaines. Le rythme du passage de la Commune à la Seigneurie diffère néanmoins selon les cités. Bologne, placée dans le giron des États de l'Église depuis l'accord conclu entre l'empereur Rodolphe de Habsbourg et le pape Nicolas III (1278), reste ainsi à l'écart du mouvement seigneurial dans le premier tiers du XIV^e siècle, mais n'est pas épargnée par les troubles qui agitent également ses voisines et rivales. L'intégration de Bologne dans les États de l'Église reste néanmoins inachevée au tournant des XIII^e et XIV^e siècles, la cité conservant une autonomie de gestion et ses institutions délibératives et oligarchiques au cours du XIV^e siècle. Dans les premières décennies du XIV^e siècle, les tensions qui déchirent la société bolonaise demeurent et la ville pâtit, comme du reste le Nord et le centre de l'Italie, d'un état de guerre endémique, entre affrontements et trêves¹⁰.

Grassa et dotta, prospère et savante, Bologne l'est encore au début du XIV^e siècle après un apogée que l'on peut situer au milieu du XIII^e siècle¹¹. Bologne se trouve au carrefour de plusieurs voies qui relient le Nord au centre de la Péninsule, l'aire padane et montagnes de l'Apennin, la mer Adriatique et la mer Tyrrhénienne. La prospérité de la cité s'appuie également sur la croissance agricole de son terroir, entamée au XII^e siècle, et le développement d'un artisanat nombreux organisé en métiers. À la fin du XIII^e siècle, sa population est estimée à cinquante mille habitants, ce qui place la cité au rang des grandes villes d'Occident. La renommée internationale de Bologne s'appuie sur son université de droit, la plus ancienne et la plus prestigieuse de tout l'Occident médiéval, où confluent des étudiants venus de toute la chrétienté. L'implantation de l'ordre des frères prêcheurs à Bologne dans cette ville de savoir est ancienne : impressionné par la vitalité et la jeunesse nombreuse de la cité lors de son passage dans la ville en janvier 1218, Dominique y envoie les premiers frères dès le printemps suivant, qui s'installent près de l'église Santa Maria della Mascarella. Ceux-ci sont bientôt rejoints par Réginald d'Orléans en décembre 1218, professeur de droit canon à l'université de Paris, dont

⁹ Dante, *La monarchie*, III, 1, F. Livi (trad.), *Œuvres complètes*, C. Bec (dir.), Paris, Librairie générale française (La Pochothèque), p. 489.

¹⁰ R. Dondarini, *Bologna medievale nella storia delle città*, Bologne, Pàtron, 2000, p. 193-255 ; A. Vasina, « Dal Comune verso la Signoria (1274-1334) », O. Capitani (dir.), *Bologna nel Medioevo*, Bologne, Bononia University Press, 2007 (R. Zangheri dir., *Storia di Bologna*, II), p. 581-651.

¹¹ Pour la remise en cause d'un schéma binaire distinguant strictement apogée et déclin aux XIII^e et XIV^e siècles, voir les remarques introductives de Rolando Dondarini, « La crisi del XIV secolo », O. Capitani (dir.), *Bologna nel Medioevo*, *op. cit.*, p. 868-869.

la prédication rencontre un grand succès auprès des habitants, des étudiants et des maîtres de l'université. Au printemps 1219, à l'étroit, les frères prêcheurs quittent Santa Maria della Mascarella pour San Nicolò delle Vigne. Jusqu'à sa mort, le 6 août 1221, Dominique revient à Bologne à plusieurs reprises, au sein d'une communauté toujours plus nombreuse et dont le soutien manifesté par les habitants ne se dément pas. L'implantation de l'ordre dominicain est suivie d'un développement rapide de la communauté initiale, et les premiers travaux d'agrandissement du couvent, entamés en 1228, laissent bientôt place à un établissement beaucoup plus vaste, le couvent San Domenico. C'est à Bologne que repose Dominique, enterré dans l'église du couvent San Niccolò delle Vigne, au milieu de ses frères. C'est encore à Bologne que se tiennent les premiers chapitres généraux de l'ordre dominicain, puis les suivants, en alternance avec Paris jusqu'en 1244¹². Ordre intellectuel s'il en est, l'ordre dominicain recherche et trouve, à Bologne comme dans l'autre grand centre universitaire de la chrétienté qu'est Paris, les ressources nécessaires à la formation intellectuelle exigeante de ses membres.

Confirmé par Innocent III puis par son successeur Honorius III (1216-1217), l'ordre des frères prêcheurs naît dans le sillage de la prédication et des intuitions de Dominique de Guzman, chanoine castillan né vers 1170. Conscient des insuffisances du clergé ordinaire, auquel les fidèles reprochent une richesse contraire à l'idéal évangélique, et marqué par sa lutte contre l'hérésie en Languedoc, Dominique inaugure une pastorale qui signe un renouveau de la prédication. Le succès de l'ordre dominicain, installé au cœur des villes, sièges du développement économique que connaît alors l'Occident chrétien, est considérable et se heurte au clergé séculier urbain¹³. L'effort de prédication destiné aux différentes couches de la population, le retour à la pauvreté évangélique et la solide formation intellectuelle dont bénéficient les frères prêcheurs expliquent l'opposition du clergé séculier dépassé par ce succès. La position institutionnelle de l'Ordre au sein de l'Église est vite assurée au cours de son premier siècle d'existence. La plupart des papes de la seconde moitié du XIII^e siècle et du début du siècle suivant s'appuient sur l'Ordre et ses frères, auxquels ils confient la charge d'inquisiteur ou de légat. Certains Dominicains sont créés cardinaux, et deux d'entre eux

¹² A. D'Amato, « I Domenicani a Bologna nel '200 », *Archeologia medievale a Bologna, Gli scavi nel convento di San Domenico, Catalogo a cura di Sauro Gelichi e Riccardo Merlo, Bologna, Museo civico archeologico, 4 aprile-31 maggio 1987*, Casalecchio di Reno, Grafis, 1987, p. 91-97 ; *Id.*, *I Domenicani a Bologna, I, 1218-1600*, Bologne, Edizioni Studio Domenicano, 1988, p. 31-76 ; H.-M. Vicaire, *Histoire de saint Dominique*, Paris, Cerf, 2004 (1^{ère} éd. : 1982), p. 512-528, 653-685.

¹³ J. Le Goff, « Ordres mendiants et urbanisation dans la France médiévale », *Annales ESC*, XXV, 1970, p. 924-946 ; Y.-M. Congar, « Aspects ecclésiologiques de la querelle entre Mendicants et Séculiers », *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Âge*, XXVIII, 1961, p. 35-151.

deviennent papes sous les noms d'Innocent V (1276) et de Benoît XI (1303-1304). D'autres frères sont canonisés, notamment, dès 1253, le martyr Pierre de Vérone et le grand savant que fut Thomas d'Aquin en 1323. Néanmoins, la vision d'un Ordre considéré comme monolithique et soutien indéfectible de la papauté, au regard d'un ordre des frères mineurs déchiré par les querelles, doit être largement nuancée au plus près des expériences individuelles qui laissent apparaître des trajectoires plus complexes¹⁴. Ainsi, la question de la stricte observance de la pauvreté se pose également pour les Prêcheurs à la fin du XIII^e siècle, alors que le respect de la discipline édictée par la règle s'émousse et qu'il n'est pas rare de rencontrer des Dominicains possédant quelques biens, à l'encontre du *propositum vitae* initial. Les tentatives de réformes menées par le maître général Muñoz de Zamora (1285-1291) demeurent en partie vaines face à une opposition interne à l'Ordre, et le pape finit par déposer le maître général à l'été 1291¹⁵. Au côté des Franciscains, les frères dominicains se distinguent par leur engagement missionnaire en Terre sainte et en Orient, engagement qui se double bien souvent de missions diplomatiques et montrent la confiance dont jouit l'Ordre aux yeux de l'autorité pontificale. La chute d'Acre (1291), qui signe la fin des États latins d'Orient, interrompt pendant quelques décennies le mouvement du pèlerinage à Jérusalem. En 1320, alors que les conditions le permettent à nouveau, Francesco Pipino part pour la Terre sainte. Son voyage – qu'il documente en rédigeant un *Traité sur les lieux de Terre sainte* – le mène jusqu'en Égypte et à Constantinople. Francesco Pipino aurait effectué un second voyage en 1325 en rejoignant la Société des frères pègrinants. L'intérêt pour l'Asie lointaine est manifeste chez le voyageur, comme chez le traducteur de Marco Polo et le chroniqueur.

L'existence d'une histoire et d'historiens au Moyen Âge a longtemps été niée par les historiens positivistes du XIX^e siècle et leurs successeurs qui n'y voyaient, fiers de leur supériorité méthodologique, qu'une suite de faits peu assurés, repris indéfiniment par une chaîne d'auteurs successifs¹⁶. Si certains auteurs de l'Antiquité classique – c'est le cas de Virgile – furent condamnés pour avoir repris les mots de leurs prédécesseurs, la disgrâce n'épargna pas

¹⁴ J. Paul, « Angevins, frères prêcheurs et papauté », *L'Etat angevin, Pouvoir, culture et société entre XIII^e et XIV^e siècle, Actes du colloque international organisé par l'American Academy in Rome, l'École française de Rome, l'Istituto storico italiano per il Medio Evo, l'U.M.R. Telemme et l'Université de Provence, l'Università degli studi di Napoli Federico II, Rome-Naples, 7-11 novembre 1995*, Rome, EFR, 1998 (Collection de l'École française de Rome, CCXLV), p. 221-251 ; M. C. Giannini, *I Domenicani*, Bologne, Il Mulino, 2016 (Universale Paperbacks il Mulino), p. 88-95 ; G. Festa et M. Rainini (dir.), *L'ordine dei predicatori, I Domenicani, storia, figure e istituzioni (1216-2016)*, Rome-Bari, Laterza, 2016 (Quadrante), p. 22-23.

¹⁵ M. C. Giannini, *I Domenicani, op. Cit.*, p. 88-95.

¹⁶ B. Guenée, « Histoire », J. Le Goff et J.-C. Schmitt (dir.), *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*, Paris, Fayard, 1999, p. 483.

non plus les auteurs médiévaux, auxquels la critique moderne a longtemps dénié tout caractère propre, singulier. Tout au plus, chroniques et histoires du Moyen Âge permettaient de confirmer les informations issues des chartes et autres documents juridiques, alors considérés comme seuls dignes de confiance. La disqualification n'épargnait pas la production historiographique des ordres mendiants qui souffre ainsi, jusqu'aux années 1970, d'une image négative, assimilée à des compilations peu novatrices au regard de l'histoire produite aux siècles précédents et dénuées de tout sens critique. Cette désaffection explique que la plupart de ces chroniques aient été éditées partiellement – c'est le cas de la chronique de Francesco Pipino –, leurs éditeurs recherchant avant tout ce qui pouvait être utile dans le cadre d'une histoire politique, institutionnelle et socio-économique¹⁷. Si l'originalité et la singularité de la pensée et de l'écriture sont essentielles à la définition contemporaine de l'auteur, envisager de cette manière la question de l'auteur médiéval est un non-sens. L'originalité, l'invention ne sont pas des valeurs que cultivent les lettrés du Moyen Âge, qui appuient leurs productions sur des autorités, loin de tout souci de novation. Ce malentendu est à l'origine de la longue relégation de l'historiographie médiévale – au sens ici de la production historique du Moyen Âge – dans un angle mort de la recherche.

Les écrits historiques connaissent, à partir du XII^e siècle, une augmentation considérable de leur nombre. Cette inflation s'inscrit dans le cadre de l'explosion documentaire italienne décrite par Paolo Cammarosano, lequel évalue à environ un demi-millier, pour la période qui s'étend du XII^e au XV^e siècle, le nombre d'œuvres à caractère historique éditées. À la différence de la période précédente, l'écriture de l'histoire n'est plus le monopole des clercs : seul un quart ou un cinquième de ces œuvres, rédigées dans leur quasi-totalité en langue latine, sont désormais produites en milieu ecclésiastique. Parmi les historiens ecclésiastiques, les nouveaux ordres mendiants s'attachent particulièrement à l'historiographie, composant des histoires universelles qui prennent souvent la forme de chroniques impériales et pontificales¹⁸. L'*Encyclopedia of the medieval chronicle* recense une soixantaine de chroniques dominicaines rédigées, pour la plupart au XIV^e siècle, dont un cinquième sont produites en Italie¹⁹. D'après

¹⁷ B. Guenée, *Histoire et culture historique dans l'Occident médiéval*, Paris, Aubier-Montaigne, 1991 (1^{re} éd. : 1980), p. 7-17 ; N. Lettinck, « L'intérêt de l'analyse de termes pour l'étude de l'historiographie médiévale », *Terminologie de la vie intellectuelle au Moyen Âge, Actes du colloque, Leyde-La Haye, 20-21 septembre 1985*, O. Weijers (éd.), Turnhout, Brepols, 1988 (CIVICIMA, Études sur le vocabulaire intellectuel du Moyen Âge, I), p. 33-40 ; B. Roest, « Later Medieval Institutional History », D. M. Deliyannis (dir.), *Historiography in the Middle Ages*, Brill, Leyde-Boston, 2003, p. 277-315.

¹⁸ P. Cammarosano, *Italia medievale, Struttura e geografia delle fonti scritte*, Rome, Carocci, 1998 (1^{ère} éd. : Rome, La Nuova Italia Scientifica, 1991), p. 291-298.

¹⁹ G. Dunphy, « Dominican chronicle tradition », *Encyclopedia of the medieval chronicle*, G. Dunphy (éd.), Leyde-Boston, Brill, 2010.

nos propres calculs, les ouvrages historiques au sens large – qui comprend les traductions, les histoires de l'ordre, les catalogues d'hommes illustres, les légendiers – comptent cent vingt titres, soit trois pour cent de la production littéraire de l'ordre des frères prêcheurs²⁰. Modestes en volume, les écrits historiques des Mendiants n'en sont pas moins spécifiques, marquées à la fois par l'enracinement en milieu urbain et l'itinérance propres à ces ordres nouveaux. Leurs productions historiques témoignent ainsi d'une bonne connaissance des réalités urbaines, au sein desquelles ils exercent leur ministère. Elles se doublent également d'une dimension européenne, sinon universelle, qui reflète l'implantation géographique des ordres mendiants²¹.

À partir des années 1970, les récits historiques produits au Moyen Âge sont interrogés à l'aune de problématiques nouvelles. En Allemagne, les travaux d'Anna-Dorothea von den Brincken et de Gert Melville ont porté sur les compilations et histoires universelles propres à l'historiographie mendicante qui connurent aux derniers siècles du Moyen Âge, pour certaines d'entre elles, une diffusion importante²². En France, alors que Bernard Guenée menait des travaux fondateurs sur l'historiographie médiévale, les recherches portées par Jean Schneider puis par Monique Paulmier-Foucart sur le *Speculum historiale*, ample compilation d'histoire universelle due à Vincent de Beauvais (mort en 1264) et largement diffusée, ont permis de mieux saisir les différentes dimensions d'une œuvre multiforme. Dans le domaine italien, les travaux de ces pionniers que furent Girolamo Arnaldi et Augusto Vasina sont aujourd'hui prolongés par une nouvelle génération de chercheurs au sein de laquelle s'illustrent Marino Zabbia ou Fulvio Delle Donne.

L'histoire n'a pas, durant la période médiévale, le statut d'un savoir universitaire et autonome, enseigné pour lui-même ; il n'existe pas non plus d'historien professionnel. La pensée historique n'en est pas moins présente tout au long du Moyen Âge chrétien. Christianisée, l'histoire écrite au Moyen Âge reprend de l'histoire antique la conception de l'histoire entendue comme « maîtresse de vie » (« *magistra vitae*²³ »). Isidore de Séville (mort en 636) pouvait affirmer que l'histoire des païens n'était pas à négliger car elle fournit des exemples qui restent valables pour l'édification des hommes. La finalité exemplaire de l'histoire s'est ainsi acclimatée à la pensée chrétienne qui y vit un réservoir d'exemples capables

²⁰ Calcul effectué à partir de la recension des volumes des *Scriptores ordinis praedicatorum Medii Aevi*. T. Kaeppli et E. Panella, *Scriptores ordinis praedicatorum Medii Aevi*, Rome, ISI, 1970-1993, 4 vol.

²¹ P. Cammarosano, *Italia medievale...*, *op. cit.*, p. 291-298.

²² C'est le cas du *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais et de la chronique de Martin le Polonais.

²³ « *Historia vero testis temporum, lux veritatis, vit memoriae, magistra vitae, nuntia vetustatis, qua voce alia, nisi oratoris, immortalitati commendatur ?* » Cicéron, *De oratore*, II, 9, J. Henderson (trad), Cambridge-Londres, Harvard University Press, 1948 (Loeb classical library, CCCXLVIII), p. 224.

d'édifier le peuple chrétien. Religion historique, le christianisme inscrit l'histoire dans un temps long et linéaire qui débute par la Genèse et s'achève par la Parousie, retour du Christ sur terre et prélude au jugement dernier. Loin d'être reléguée ou dévalorisée, l'histoire est au service des autres savoirs, à commencer par l'exégèse et, plus tard, la théologie. Comme le rappelait le même Isidore de Séville, les historiens pouvaient se réclamer d'un précurseur prestigieux, Moïse, à qui était attribué, depuis la période hellénistique, la rédaction du premier chapitre de la Genèse et qui était, à ce titre, considéré comme le premier historien de l'humanité.

L'histoire désigne les événements et les actions du passé. C'est également une pratique, une discipline scientifique, et son résultat, à savoir un discours. Ou, pour le dire avec Paul Veyne : « L'histoire est un récit d'événements : tout le reste en découle²⁴. » L'histoire dont il est question dans cette thèse n'est pas tant celle des événements et actions survenus entre le milieu du XIII^e siècle et les premières décennies du siècle suivant, que consigne Francesco Pipino dans les derniers livres de sa chronique, qu'une réflexion sur le discours historique que déploie le Dominicain italien. Les historiens français contemporains, hormis quelques exceptions remarquables²⁵, se sont emparés tardivement des questions épistémologiques touchant leur discipline. Après les Trente Glorieuses de l'école historique française, décennies fastes marquées par la suprématie de l'école des Annales, vient, avec les années 1980, le temps des premières incertitudes et de la remise en cause d'une histoire naguère triomphante et considérée comme la clé de voûte des sciences humaines et sociales. L'ouvrage collectif en forme de bilan paru en 1995, *L'histoire et le métier d'historien en France 1945-1995*²⁶, posait déjà la question d'une « “crise” de l'histoire », relayée par des publications d'historiens au cours de la décennie 1990²⁷. À la lecture de l'ouvrage collectif qui lui fait suite, *Les historiens français à l'œuvre 1995-2010*²⁸, la question de la « “crise” de l'histoire » s'avère désormais centrale. Elle se pose avec davantage d'acuité encore et semble désormais partagée par l'ensemble de la profession²⁹, à une époque qui connaît un bouleversement du régime

²⁴ P. Veyne, *Comment on écrit l'histoire*, Paris, Seuil, 1996 (1^{ère} éd. : 1971), p. 14.

²⁵ M. Bloch, *Apologie pour l'histoire ou métier d'historien*, Paris, Armand Colin, 1993 ; H.-I. Marrou, *De la connaissance historique*, Paris, Seuil, 1954 ; P. Veyne, *Comment on écrit l'histoire*, *op. cit.*

²⁶ J. Le Goff et N. Rousselier, « Préface », F. Bédarida (dir.), *L'histoire et le métier d'historien en France 1945-1995*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1995.

²⁷ Voir notamment : G. Noiriél, *Sur la “crise” de l'histoire*, Paris, Belin, 1996 (Socio-histoires) ; R. Chartier, *Au bord de la falaise, L'histoire entre inquiétudes et incertitudes*, Paris, Albin Michel, 1998 (Bibliothèque Albin Michel Histoire).

²⁸ J.-F. Sirinelli, P. Cauchy et C. Gauvard (dir.), *Les historiens français à l'œuvre 1995-2010*, Paris, PUF, 2010.

²⁹ Pour l'histoire du Moyen Âge : C. Gauvard et R. Le Jan, « Le Moyen Âge », J.-F. Sirinelli, P. Cauchy et C. Gauvard (dir.), *Les historiens français à l'œuvre...*, *op. cit.*, p. 31-59. Signalons également deux volumes collectifs, le premier ayant l'avantage de mettre en parallèle les historiographies française et allemande : J.-C. Schmitt et O. G. Oexle (dir.), *Les tendances actuelles de l'histoire du Moyen Âge en France et en Allemagne, Actes des colloques de Sèvres (1997) et Göttingen (1998) organisés par le C.N.R.S. et le Max-Planck-Institut für Geschichte*, Paris,

d'historicité, alors que passé et avenir s'effacent devant un présent devenu le seul horizon historique des sociétés. Les réflexions sur l'historiographie – au sens ici d'écriture de l'histoire – s'inscrivent dans ce temps de la « “crise” de l'histoire », alors que « le temps semble venu des incertitudes³⁰ », que l'unité et la fonction de la discipline historique sont fragilisées.

L'étude de l'écriture de l'histoire permet une mise en abîme de l'historien et de son sujet d'étude, une interrogation sur ses pratiques et ses enjeux. Afin de comprendre *Comment on écrit l'histoire*³¹ au début du XIV^e siècle, nous avons choisi d'étudier la chronique de Francesco Pipino. Il n'était pas question d'étudier l'œuvre dans son ensemble, qui est de dimension considérable (cent quatre-vingt-sept folios, sommaire inclus). Notre choix s'est porté sur les livres XXVII à XXXI, les derniers de la chronique, qui traitent des années 1250 à 1320, soit la période la plus proche chronologiquement de la vie de son auteur, espérant y trouver un propos quelque peu personnel. Toutefois, un tel choix ne dispense pas d'effectuer sondages et allers retours dans les livres précédents, afin de prendre la pleine mesure de l'œuvre, dont la compréhension ne peut se résumer aux seuls derniers livres.

Pour mener à bien cette étude des derniers livres de la chronique, nous disposions de son édition ancienne, réalisée par Lodovico Antonio Muratori. Or, la comparaison entre celle-ci et le manuscrit lat. 465 de la Biblioteca Estense de Modène a rapidement montré ses insuffisances car Muratori n'a pas respecté l'intégrité du texte, recomposant les livres à sa guise et omettant certains chapitres. Établir une nouvelle édition était donc un préalable nécessaire à toute étude. Nous donnons en annexe cette nouvelle édition, sur laquelle nous fondons nos travaux et qui a le mérite de faire apparaître l'organisation propre à la chronique que gommait l'édition muratorienne. La poursuite du projet s'est heurtée à la barrière linguistique du latin, qu'il nous a fallu franchir. Pour approcher au plus près le texte et le comprendre, nous avons traduit en grande partie ces derniers livres. Les chapitres des livres XXVII et XXVIII ont fait l'objet d'une sélection, qui privilégie les chapitres qui concernent les héritiers de Frédéric II (Conrad IV, Manfred et Conradin), les papes et Bologne. Les livres XXIX à XXXI ont en revanche été traduits dans leur intégralité. La traduction n'est pas allée sans difficultés, parfois insurmontables dans le cas de la lettre datée du 10 juillet 1275 que Rodolphe de Habsbourg

Publications de la Sorbonne, 2002 (Histoire ancienne et médiévale, LXVI) ; *Être historien du Moyen Âge au XXI^e siècle, XXXVIII^e congrès de la S.H.M.E.S.P. (Cergy-Pontoise, Évry, Marne-la-Vallée, Saint-Quentin-en-Yvelines, 31 mai-3 juin 2007)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2008 (Histoire ancienne et médiévale, XCVIII). Voir aussi le pessimisme radical d'Alain Guerreau (*L'avenir d'un passé incertain, Quelle histoire du Moyen Âge au XXI^e siècle*, Paris, Seuil, 2001).

³⁰ « Histoire et sciences sociales, Un tournant critique ? », *Annales ESC*, XLIII-2, mars-avril 1988, p. 291.

³¹ P. Veyne, *Comment on écrit l'histoire*, op. cit.

envoya aux Italiens, reproduite au chapitre 2 du livre XXIX. La copie de la lettre est très fautive et nous en donnons, en toute conscience, une traduction peu claire. Nous livrons en annexe ladite traduction, en regard du texte latin, ce qui permettra à chacun d'en contrôler l'exactitude.

Travailler sur l'historiographie dominicaine nécessite, dans une perspective comparatiste, de prendre en compte les deux grands modèles historiographiques dominicains à disposition de Francesco Pipino, à savoir le *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais et la chronique pontificale et impériale de Martin le Polonais. Francesco Pipino, comme ses prédécesseurs et ses successeurs, fait de l'histoire à partir de sources et sa chronique est marquée, comme tout texte médiéval, par une très forte intertextualité³². Dans sa préface, Lodovico Antonio Muratori relevait déjà la proximité entre la chronique de Francesco Pipino et les travaux historiques de Vincent de Beauvais, de Jacques de Voragine, de Bernard Gui et de Riccobaldo de Ferrare. Il manquait néanmoins un repérage systématique de ces sources, pour prendre la mesure des emprunts à chacun de ces auteurs. Mais ces seules sources historiographiques n'épuisent pas la palette documentaire pipinienne. Dans sa préface, Muratori mentionnait l'insertion de *monumenti* dans la chronique, s'attardant sur l'authenticité douteuse d'un testament de Frédéric II³³. L'enquête peut être reprise et complétée, élargie à d'autres types de sources susceptibles d'alimenter la chronique. Une fois ces sources repérées, se pose la question de leur accessibilité, ce qui nous a conduit, dans la lignée de recherches récentes, à une étude sur le contenu des bibliothèques dominicaines à disposition de l'historien. L'historien se révèle face à ses sources. Le remploi des sources, leur citation, la démarche critique sont autant d'opérations intellectuelles qui permettent d'approcher la pratique de l'historien et méritent d'être étudiées. Écrire l'histoire, récit du passé, suppose également la maîtrise du temps. Cette maîtrise passe par la construction d'un temps propre au récit historique qui doit être mis en lumière. Travailler sur l'écriture de l'histoire conduit par ailleurs à s'interroger sur les fonctions du récit historique. L'influence des pratiques intellectuelles et de la spiritualité dominicaines sur l'écriture historique de frère Francesco Pipino doivent également être questionnées.

Histoire impériale et universelle à la fois, la chronique de Francesco Pipino est analysée au prisme de lectures politiques. Nous avons retenu trois entrées. Les deux premières lectures

³² Pour Gérard Genette, l'intertextualité désigne « une relation de coprésence entre deux ou plusieurs textes, c'est-à-dire, éidétiquement et le plus souvent, par la présence effective d'un texte dans un autre. » G. Genette, *Palimpsestes, La littérature au second degré*, Paris, Seuil, 1982 (collection Poétique), p. 8.

³³ RIS1 IX, Milan, 1726, p. 585-586.

sont consacrées aux figures impériales qui structurent l'organisation de la chronique – à trois exceptions près, l'intitulé de chacun des livres porte le nom d'un empereur – et à leur pendant, les papes. Nous retrouvons ici l'affrontement des deux pouvoirs supérieurs de la chrétienté, Empire et Sacerdoce, dont la concurrence est particulièrement vive et porteuse de conflits dans une Péninsule minée par les divisions. La troisième entrée change l'échelle de l'analyse – ce n'est plus celle de la chrétienté – mais celle d'une Commune italienne déchirée par les luttes entre factions, Bologne, où Francesco Pipino vécut une partie de sa vie.

Au préalable, nous entamerons l'étude par le rassemblement d'informations éparses qui, une fois réunies, permettront de cerner quelques facettes de la vie et de l'œuvre de Francesco Pipino, dans leur dimension tant individuelle que collective. Pour le dire avec Michel Butor « Il n'y a pas d'œuvre individuelle. L'œuvre d'un individu est une sorte de nœud qui se produit à l'intérieur d'un tissu culturel au sein duquel l'individu se trouve non pas plongé mais apparu. L'individu est, dès l'origine, un moment de ce tissu culturel. Aussi bien, une œuvre est-elle toujours une œuvre collective³⁴. »

³⁴ M. Butor, *L'Arc*, XXXIX, 1969, p. 2, cité par A. Compagnon, *La seconde main ou le travail de citation*, Paris, Seuil, 1979, p. 91.

PREMIERE PARTIE – FRANCESCO PIPINO, JALONS POUR UNE VIE

« Elle semait partout des souvenirs comme on jette des graines en terre, de ces souvenirs dont les racines tiennent jusqu’à la mort³⁵ » écrit le romancier à la recherche de « l’humble vérité » de son héroïne. Le genre littéraire de la biographie – écrire le récit de la vie d’un homme de sa naissance à sa mort – remonte à l’Antiquité, tradition grecque reprise par les Romains, qui gagne en importance à la suite de la christianisation de l’Empire, quand saints et martyrs deviennent des sujets de prédilection de la littérature chrétienne³⁶. Si écrire une vie demande de « recomposer un puzzle à partir d’éléments initialement dispersés³⁷ », encore faut-il, au préalable, rassembler les différentes pièces du puzzle à assembler.

Méfions-nous toutefois de « l’illusion biographique³⁸ ». L’histoire d’une vie ne doit pas se contenter de proposer une succession d’événements qui seraient valables en eux-mêmes, en dehors des espaces sociaux dans lesquels évolue l’individu. C’est cette ambition que nous nous proposons d’atteindre ici, en replaçant les données dont nous disposons dans différents champs, différents contextes. Une autre illusion serait de prétendre à la reconstruction complète de la vie d’un homme, scruter son cœur et sonder ses reins pour reprendre une expression biblique devenue proverbiale. Mais ce risque est limité pour l’historien des périodes antérieures au XIX^e siècle à qui s’imposent des sources souvent parcellaires, disparues ou sommeillant encore inédites dans un dépôt d’archives. Toute biographie demeure la reconstruction, plus ou moins imparfaite, d’une vie passée, et l’historien, qui n’est ni un romancier ni un « nécromant³⁹ », reste tributaire de la documentation qui porte en elle des limites et des silences qu’on ne peut pas toujours rompre. C’est la contrainte documentaire qui guidera le récit de la vie de Francesco Pipino, articulé autour de quelques facettes qui sont loin de réduire la complexité et le

³⁵ Guy de Maupassant, *Une vie ou l’humble vérité*, Paris, 1901 (1^{ère} éd. : 1883), p. 25

³⁶ A. Momigliano, *Les origines de la biographie en Grèce ancienne*, Strasbourg, Circé, 1991 (1^{ère} éd. : 1971), p. 21-23.

³⁷ A. Corbin, *Le monde retrouvé de Louis-François Pinagot, Sur les traces d’un inconnu, 1798-1876*, Paris, Flammarion, 1998, p. 8.

³⁸ P. Bourdieu, « L’illusion biographique », *Actes de la recherche en sciences sociales*, LXII-LXII, juin 1986, p. 69-72.

³⁹ H.-I. Marrou, *De la connaissance historique*, Paris, Seuil, 1975 (1^{ère} éd. : 1954), p. 64.

foisonnement d'une vie. C'est conscient de ces limites que nous nous attelons à écrire une vie de Francesco Pipino à travers les sources rassemblées.

En l'état, la connaissance de Francesco Pipino s'appuie sur quelques articles et informations éparses. Les premiers travaux qui évoquent Francesco Pipino appartiennent à l'érudition moderne ; ils sont sans grande consistance et souvent répétitifs⁴⁰. Dans un deuxième temps, celui de la *storia locale* (fin du XIX^e siècle et premier tiers du XX^e siècle), Francesco Pipino prend davantage de relief et fait l'objet de travaux plus conséquents ou mieux informés. Les érudits s'intéressent alors à Francesco Pipino pour lui-même ou en lien avec d'autres auteurs, à commencer par Marco Polo et Dante⁴¹. Après un long silence, Francesco Pipino fait, depuis la fin du siècle dernier, l'objet de notices dans les répertoires et dictionnaires contemporains⁴² et de quelques travaux⁴³.

Si l'érudition et l'historiographie ont longtemps privilégié le traducteur de Marco Polo, au détriment du chroniqueur et de ses autres dimensions, les œuvres de Pipino conservées sont tout aussi utiles à la connaissance du personnage. D'autres sources permettent de reconstituer la vie de Francesco Pipino, qui proviennent essentiellement des archives. Ces documents d'archives sont relativement nombreux et permettent de le repérer à la fois dans le temps et

⁴⁰ J. Quéatif et J. Échard, *Scriptores ordinis praedicatorum*, I, Paris, 1719, p. 539-541 et II, Paris, 1721, p. 819 ; L. A. Muratori, « In chronicon Francisci Pipini prefatio », RIS1 IX, Milan, 1726, p. 583-586 ; G. Fantuzzi, *Notizie degli scrittori bolognesi*, VII, Bologne, 1789, p. 46-48 ; G. Tiraboschi, *Storia della letteratura italiana*, V, *Dall'anno MCCC fino all'anno MCCCC*, part. 2, Venise, 1795, p. 370-371.

⁴¹ L. Manzoni, « Frate Francesco Pipino da Bologna de' PP. predicatori, Geografo storico e viaggiatore », *Atti e memoria della R. Deputazione di storia patria per le provincie di Romagna*, ser. III, XIII, 1895, p. 257-334 ; T. Casini, « Ancora per G. da Montefeltro e per F. Pipino », *Rassegne dantesche, Scritti danteschi con due facsimili e con documenti inediti*, Città di Castello, 1913, p. 306-313 (1^{ère} éd. : *Bullettino della Società Dantesca italiana*, IX, 1901-1902) ; A. F. Massera, « Dante e Riccobaldo da Ferrara », *Bullettino della Società Dantesca Italiana*, n. ser., vol. XXII, 1915, p. 168-194 ; *Id.*, « Della data e di altre questioni relative alla cronaca di Francesco Pipino », *Bullettino della Società Dantesca italiana*, n. ser., vol. XXII, 1915, p. 194-200 ; G. Zaccagnini, « Francesco Pipino traduttore del *Milione*, cronista e viaggiatore in Oriente nel secolo XIV », *Atti e memorie della R. Deputazione di storia patria per l'Emilia e la Romagna*, ser. V, I, 1935-1936, p. 61-95.

⁴² L. Paolini, « Francesco Pipino (Pipinus, de Pipinis) », B. Andreolli et al. (dir.), *Repertorio della cronachistica emiliano-romagnola (secc. IX-XV)*, Rome, ISIME, 1991 (Nuovi studi storici, XI), p. 131-134 ; A. I. Pini, « Francesco Pipino OP », *Lexikon des Mittelalters*, VI, Munich-Zurich, Artemis Verlag, 1993, col. 2166 ; « Pipinus, Franciscus », RFHMA, IX-1/2, Rome, ISIME, 2002, p. 245-247 ; F. Delle Donne, « Pipino, Francesco », *Encyclopedia of the medieval chronicle*, G. Dunphy (éd.), Leyde, Brill, 2010 ; M. Zabbia, « Pipino, Francesco », DBI LXXXIV, Rome, Istituto della enciclopedia italiana, 2015.

⁴³ C. W. Dutschke, *Francesco Pipino and the manuscripts of Marco Polo's Travels, A dissertation submitted in partial satisfaction of the requirements for the degree doctor of philosophy in Italian*, Los Angeles, University of California, 1993 ; F. Delle Donne, « Una perduta raffigurazione federiciana descritta da Francesco Pipino e la sede della cancelleria imperiale », *Studi medievali*, ser. III, XXXVIII, 1997, p. 737-749 ; M. Petoletti, « Francesco Pipino (Bologna, 1270/1275 ca.-post 1328) », *Autografi dei letterati italiani*, I, *Le origini e il Trecento*, G. Brunetti, M. Fiorilla et M. Petoletti (éd.), Rome, Salerno, 2013, p. 259-263 ; F. Delle Donne, « Una costellazione di informazioni cronachistiche, Francesco Pipino, Riccobaldo da Ferrara, codice Fitalia e Cronica Sicilie », BISIME, CXVIII, 2016, p. 157-173.

dans l'espace à certains moments qui sont autant de jalons d'une vie⁴⁴. L'essentiel des pièces d'archives utilisées ici sont issues de travaux antérieurs – nous reconnâtrons nos dettes le moment venu ; il s'agit ici de les rassembler et de les assembler. Au croisement des informations tirées des archives et de ses œuvres, le personnage s'incarne davantage, dans son individualité comme dans son époque. Les recueils biographiques et les chroniques de l'ordre dominicain ne sont en revanche d'aucun secours, Francesco Pipino n'ayant pas mérité de figurer au titre de ses hommes illustres avant son invention, au cours de la première moitié du XVIII^e siècle, dans le recueil de Jacques Quétif et Jacques Échard et dans la collection de sources éditées par Lodovico Antonio Muratori.

Nous commencerons ce portrait de Francesco Pipino en retraçant sa découverte par l'érudition et l'historiographie, avant de poursuivre en replaçant sa figure au sein de sa parentèle, une famille au cœur des enjeux à la fois spirituels et politiques qui animent la commune de Bologne au tournant des XIII^e et XIV^e siècles. Nous affinerons l'esquisse en nous intéressant ensuite au frère prêcheur qu'il a été, au gré des différentes fonctions qu'il a occupées qui mèneront de Bologne à Padoue. Enfin, dernière dimension, c'est le voyageur et le lettré qui retiendront l'attention, qui permet de déployer son existence à l'échelle plus lointaine de l'Orient.

⁴⁴ Les principaux documents utilisés font l'objet d'un répertoire disponible en annexe 8. Pour un répertoire complet des documents d'archives concernant Francesco Pipino : C. W. Dutschke, *Francesco Pipino...*, *op. cit.*, p. 150-159.

CHAPITRE 1 – FRANCESCO PIPINO, L’INVENTION D’UN AUTEUR BOLONAIS

L’œuvre historique de Francesco Pipino est longtemps ignorée par l’érudition, et en particulier par celle de ses propres frères. L’édition, dans la première moitié du XVIII^e siècle, par Lodovico Antonio Muratori de la chronique dans la collection des *Rerum Italicarum Scriptores* a le mérite de rendre celle-ci disponible à un plus large public. La chronique intéresse néanmoins peu les érudits, hormis quelques travaux réalisés à la fin du XIX^e siècle et dans la première moitié du siècle suivant. Depuis quelques années, des chercheurs réexaminent à nouveaux frais la chronique.

1.1 FRANCESCO PIPINO, UNE INVENTION DE L’ERUDITION

1.1.1 FRANCESCO PIPINO, UN AUTEUR LONGTEMPS IGNORE PAR L’ERUDITION

La consultation des catalogues d’hommes illustres de l’Ordre, genre littéraire qui se développe à la suite du prototype conçu par Étienne de Salagnac vers 1277⁴⁵, n’a donné aucun résultat. Le catalogue de Bernard Gui, contemporain de Francesco Pipino, dont l’édition est cependant incomplète, a été examiné⁴⁶. Ont également été consultés les catalogues médiévaux de Stams (un peu antérieur au milieu du XIV^e siècle), d’Uppsala (quelques années avant 1376), de Prague (juste avant 1400) ; ces trois catalogues ont été édités conjointement avec celui de Laurent Pignon, qui date, pour sa part, des premières années du XV^e siècle⁴⁷. Le *Liber de viris illustribus ordinis prædicatorum* du suisse Jean Meyer, daté de 1466, complète le corpus⁴⁸. Même les Dominicains de Bologne semblent ignorer Francesco Pipino : le catalogue du

⁴⁵ É. de Salagnac, *De quattuor in quibus Deus prædicatorum ordinem insignivit*, T. Kaeppli (éd.), Rome, 1949 (MOFPH XXII). Voir la troisième partie du traité pour le catalogue des hommes illustres. Ce genre littéraire a été étudié par Anne Reltgen-Tallon, *La mémoire d’un ordre, Les « hommes illustres » dans la tradition dominicaine, XIII^e-XV^e siècle*, thèse de doctorat dirigée par André Vauchez et soutenue à l’Université Paris X en 1999.

⁴⁶ B. Gui, *Libellus seu tractatus magistrorum ordinis prædicatorum, necnon et priorum provincialium provinciae Provinciae seu Tolosanae*, E. Martene et U. Durand (éd.), *Veterum scriptorum et monumentorum historicorum, dogmaticorum, moralium, amplissima collectio*, VI, Paris, 1729, col. 344-396.

⁴⁷ *Laurentii Pignon catalogi et chronica, accedunt catalogi Stamsensis et Upsalensis scriptorum O.P.*, G. Meersseman (éd.), Rome, 1936 (MOFPH XVIII). B. Hodel, *Édifier par la parole, La prédication de Jourdain de Saxe, maître de l’ordre des prêcheurs (1222-1237)*, p. 14-15, thèse de doctorat sous la direction de Nicole Bériou soutenue à l’Université Lumière Lyon 2 en 2002. Pour une analyse conjointe des catalogues de Bernard Gui, de Stams et d’Uppsala : H.-D. Simonin, « Notes de bibliographie dominicaine, I, La Tabula de Stams et la Chronique de Jacques de Soest », AFP, VIII, 1938, 193-214 et Id., « Notes de bibliographie dominicaine, II, Les anciens catalogues d’écrivains dominicains et la Chronique de Bernard Gui », AFP, IX, 1939, p. 192-213.

⁴⁸ J. Meyer, *Liber de viris illustribus ordinis prædicatorum*, P. von Loë (éd.), *Quellen und Forschungen zur Geschichte des Dominikanerordens*, XII, Leipzig, 1918. Sur Jean Meyer : SOPMA I, p. 476-480 ; A. Zajchowska, « Meyer, Johannes », *Encyclopedia of the medieval chronicle, op. cit.*

bolonais Girolamo Albertucci de' Borselli (1432-1497), toujours inédit mais analysé par Anne Reltgen-Tallon dans sa thèse, mentionne seulement quatre noms d'historiens, Francesco Pipino ne comptant pas parmi eux⁴⁹. Il est vrai que la production historiographique de l'ordre dominicain, en dépit de quelques œuvres largement diffusées, reste clairsemée. Au XVI^e siècle, le *De viris illustribus ordinis praedicatorum*⁵⁰, publié à Bologne en 1517 par un autre frère bolonais, Leandro Alberti, ne mentionne pas plus Francesco Pipino, également absent de ses *Historie di Bologna*, parues en 1541. Francesco Pipino n'apparaît pas non plus dans la *Bibliotheca chronologica* d'Andrea Rovetta de Brescia⁵¹. La moisson est tout aussi vaine chez les deux auteurs du XVII^e siècle que nous avons pu consulter : Giovanni Michele Piò⁵² et Jean de Rechac⁵³.

Il faut attendre le début du XVIII^e siècle pour que la figure Francesco Pipino apparaisse dans l'historiographie dominicaine, dans les *Scriptores Ordinis praedicatorum*, catalogue des auteurs de l'ordre des frères prêcheurs entrepris par Jacques Quéatif et poursuivi par Jacques Échard, à l'initiative d'Antonin Cloche, maître général de l'Ordre de 1686 à 1720. Cette histoire littéraire de l'ordre des frères prêcheurs est la première œuvre historique dominicaine à l'initiative de l'Ordre lui-même⁵⁴. L'intérêt pour l'histoire des Dominicains a alors pour objectif

⁴⁹ G. Borselli, *Chronica magistrorum generalium ordinis fratrum praedicatorum et omnium gestorum sub ipsis et clarorum virorum eiusdem ordinis in scientia, dignitate et sanctitate*. Texte inédit conservé à la Biblioteca Universitaria de Bologne (n. 1999). Les quatre historiens mentionnés sont Vincent de Beauvais (fol. 44r), Stefanardo de Vicomercato (fol. 84v), Bernard Gui (fol. 91v et 92v) et Thomas Caffarini (fol. 143r). A. Reltgen-Tallon, *La mémoire d'un ordre...*, op. cit., p. 316.

Sur Girolamo Albertucci de' Borselli : G. Pasquali, « Albertucci de' Borselli, Gerolamo », *Repertorio della cronachistica emiliano-romagnola...*, op. cit., p. 154-157 ; P. Damian-Grint, « Albertucci de' Borselli, Girolamo », *Encyclopedia of the medieval chronicle*, op. cit.

⁵⁰ L. Alberti, *De viris illustribus ordinis praedicatorum libri sex in unum congesti*, Bologne, 1517. <https://archive.org/details/ARes33207> Consulté le 9 avril 2018.

⁵¹ A. Rovetta de Brixia, *Bibliotheca chronologica illustrium virorum provinciae Lombardiae sacri ordinis praedicatorum*, Bologne, 1691.

https://books.google.fr/books?id=5mOnmdTAMwoC&pg=PP9&hl=fr&source=gbs_selected_pages&cad=2#v=onepage&q&f=false Consulté le 9 avril 2018.

⁵² G. M. Piò, *Delle vite de gli huomini illustri di S. Domenico*, Bologne, 1620. Exemplaire de la Bibliothèque municipale de Lyon numérisé par le programme Google Books :

<https://books.google.fr/books?vid=BML37001101879380>

⁵³ J. de Rechac, dit de Sainte Marie, *Les vies et actions mémorables des saints canonizés de l'ordre des frères prêcheurs, et de plusieurs bienheureux, et illustres personnages du même ordre*, Paris, 1647-650, 2 tomes.

⁵⁴ Antonin Papillon distingue trois temps dans les activités historiques des frères prêcheurs, des origines à la fin du XVIII^e siècle. Le premier temps est celui des travaux de particuliers, sans mission officielle des autorités généralices (1250-1600). Un deuxième temps est celui des contributions isolées, mais réalisées sur mandat des autorités (1600-1648). Le troisième et dernier temps est celui de la constitution d'un groupe mandaté par les autorités de l'Ordre. Dès le chapitre général de Naples de 1600, il est question d'écrire une histoire en quelque sorte officielle de l'ordre dominicain. Le projet est confié à l'espagnol Thomas Malvenda l'année suivante ; la publication du début de l'œuvre en 1623 ne satisfait pas. La reprise du projet est envisagée par le chapitre général de 1656, mais il faut attendre presque un siècle, et l'élection d'Antonin Brémond comme maître général (chapitre de Bologne, 1748), pour que soit constitué un groupe international de frères chargés de rédiger une histoire de

d'exalter l'honneur de l'Ordre et de proposer des exemples aux frères⁵⁵. Si Francesco Pipino bénéficie d'une notice dans les *Scriptores Ordinis praedicatorum*, celle-ci est succincte. Elle est essentiellement consacrée à sa traduction latine de l'ouvrage de Marco Polo et aux Polo eux-mêmes, donnant la référence de quelques manuscrits et éditions ; elle publie le prologue rédigé par Francesco Pipino ainsi que quelques extraits. La notice indique néanmoins que Pipino se rendit en Terre sainte en 1320 et rédigea un compte-rendu de son voyage à son retour⁵⁶.

Francesco Pipino est cité dans l'ouvrage publié en 1714 par Pellegrino Antonio Orlandi, carme du couvent de San Martino de Bologne, sous le titre de *Notizie degli scrittori bolognesi e dell'opere loro stampate e manoscritte*⁵⁷. La notice est courte, comme pour les autres auteurs recensés, citant seulement la référence d'une édition vénitienne de Marco Polo datant de 1583 ; référence étonnante car il s'agit d'une traduction italienne et non du texte traduit en latin par Francesco Pipino⁵⁸.

1.1.2 LE MOMENT MURATORI

C'est à Lodovico Antonio Muratori, né à Vignola, à une vingtaine de kilomètres de Modène, le 21 octobre 1672, et mort à Modène le 23 janvier 1750, qu'il revient de mettre en lumière Francesco Pipino⁵⁹ en éditant partiellement les derniers livres de sa chronique et, séparément, le livre XXV qui traite des croisades et qu'il attribue à Bernard le Trésorier⁶⁰. Ces deux éditions prennent place au sein de la collection de sources intitulée *Rerum Italicarum*

l'Ordre ; un seul volume des *Annales* parut en 1756. A. Papillon, « Le premier collège historique de l'ordre des frères prêcheurs », AFP, VI, 1936, p. 5-38 ; B. Hodel, « Un ordre et sa mémoire, L'ordre des prêcheurs face à son histoire », *La mémoire des temps au Moyen Âge*, A. Paravicini Bagliani (éd.), Florence, SISMEL-Edizioni del Galluzzo, 2005 (Micrologus Library, XII), p. 396-397.

⁵⁵ C. Gadrat, « L'érudition dominicaine au XVII^e et au début du XVIII^e siècle, André de Saint-Géry et l'histoire du couvent de Rodez », *Bibliothèque de l'École des chartes*, CLXI, 2003, p. 647. Dans le même article, Christine Gadrat indique qu'il n'existe pas, à sa connaissance, d'ouvrage de synthèse sur l'érudition et l'historiographie de l'ordre des frères prêcheurs.

⁵⁶ J. Quéatif et J. Échard, *Scriptores ordinis praedicatorum*, I, Paris, 1719, p. 539-541 et II, Paris, 1721, p. 819.

⁵⁷ P. A. Orlandi, *Notizie degli scrittori bolognesi e dell'opere loro stampate e manoscritte*, Bologne, 1714, p. 121 : <https://books.google.fr/books?id=xS4PAAAIAAJ&printsec=frontcover&hl=fr#v=onepage&q&f=false> Consulté le 26 août 2016.

⁵⁸ G. B. Ramusio, *Secondo volume delle navigationi e viaggi... nel quale si contengono l'istoria delle cose de Tartari e diversi fatti de loro imperatori descritta da M. Marco Polo*, Venise, 1583. Cet ouvrage n'a pu être consulté.

⁵⁹ « Quod est ad Chronicon nunc mihi primum in lucem efferendum, illud quoque habetur in vetustissimo Codice membranaceo Bibliothecae Estensis. » RIS1 IX, Milan, 1726, p. 584.

⁶⁰ Édition partielle des livres XXII-XXXI : RIS1 IX, col. 587-752. Édition du livre XXV : RIS1 VII, Milan, 1725, col. 663-848. Sur L. A. Muratori, la trame biographique suit l'article du *Dizionario biografico degli Italiani*. G. Imbruglia, « Muratori, Lodovico Antonio », DBI LXXVII, 2012 : [http://www.treccani.it/enciclopedia/ludovico-antonio-muratori_\(Dizionario-Biografico\)/](http://www.treccani.it/enciclopedia/ludovico-antonio-muratori_(Dizionario-Biografico)/) Consulté le 21 août 2016).

À compléter par le site internet du Centro di studi muratoriani e dell'alta cultura del primo Settecento de Modène qui fournit de nombreuses ressources sur l'érudit modénais et son œuvre : <http://www.centrostudimuratori.it/>.

Scriptores, qu'il prépare dans les années 1717-1723. L'idée de constituer des recueils des sources de la période médiévale existe dans toute l'Europe de la fin du XVII^e siècle, mais Muratori est l'un des premiers à lui donner forme et passe, à juste titre, pour le fondateur des études médiévales en Italie⁶¹. Les deux premiers volumes sont publiés à Milan, accueillis par le préfet de l'Ambrosienne, Filippo Argelati, et la toute nouvelle Società Palatina que celui-ci a fondée avec le soutien de quelques nobles milanais. Ce sont vingt-cinq tomes qui sont publiés entre 1723 et 1751 à Milan, suivant un ordre chronologique et offrant au lecteur cent seize sources déjà éditées et surtout plus de deux mille documents inédits⁶². Pour édifier ce monument, Muratori fait appel à des collaborateurs disséminés en Italie et ailleurs en Europe, par l'intermédiaire d'intenses relations épistolaires qui montrent la République des lettres en action⁶³.

Certes, les éditions muratoriennes ne correspondent plus aux standards actuels de la critique historique : la recension des manuscrits n'est pas exhaustive et les *codices* d'un même texte sont rarement confrontés, les éditions sont souvent partielles, l'apparat critique est notoirement insuffisant. Ce dernier point relève néanmoins d'un choix délibéré de Muratori qui décide de donner ces documents à lire dans leur nudité, avec très peu de commentaires et de notes, afin de respecter la pureté et l'intégrité des textes, sans les corriger, comme il l'écrivait à Giuseppe Antonio Sassi à propos du *Manipulus florum* du dominicain Galvano Fiamma⁶⁴. Il n'est resté pas moins que l'historien de l'Italie médiévale reste tributaire des *Rerum Italicarum Scriptores* pour un certain nombre de textes qui attendent encore un éditeur contemporain, malgré la nouvelle édition entreprise à la toute fin du XIX^e siècle⁶⁵. Cette deuxième édition n'a

⁶¹ P. von Moos, « Muratori et les origines du médiévisme italien », *Entre histoire et littérature, Communication et culture au Moyen Âge*, Florence, SISMEL-Edizioni del Galluzzo, 2005, p. 651 (1^{ère} éd. : *Romania*, CXIV, 1996). En France, les Mauristes publient, à partir de 1737, le *Recueil des historiens des Gaules et de la France* [RHGF]. Treize volumes sont publiés jusqu'en 1786. La tâche est relancée après la Révolution et dix autres volumes paraissent entre 1805 et 1904. Pour accéder aux volumes numérisés :

https://fr.wikipedia.org/wiki/Recueil_des_historiens_des_Gaules_et_de_la_France.

⁶² Vingt-sept volumes, en décomptant les tomes I et II qui se décomposent en deux volumes chacun. Les vingt-sept volumes des RIS1 sont désormais numérisés et consultables depuis le site du Centro di studi muratoriani (rubrique « Strumenti »). La plupart des tomes de la série des RIS2 sont numérisés et consultables depuis le même site :

<https://www.centrostudimuratoriani.it/strumenti/ris/> Consulté le 9 avril 2018.

⁶³ La correspondance de Muratori a été publiée au début du XX^e siècle par ordre chronologique : *Epistolario di L. A. Muratori*, M. Càmpori (éd.), Modène, 1901-1922, 14 volumes.

⁶⁴ « Chi volesse pigliarsi la briga di correggere tutti gli sbagli del Fiamma nel *Manipulus florum*, farebbe un altro Manipolo ». Lettre à G. A. Sassi, à Milan, de Modène, 15 août 1725 (*Epistolario*, n. 2370). Cité par Alphonse Dupront, *L. A. Muratori et la société européenne des pré-Lumières, Essai d'inventaire et de typologie d'après l'"Epistolario"*, Florence, L. S. Olschki, 1976 (Biblioteca dell'edizione nazionale del carteggio di L. A. Muratori, IV), p. 141.

⁶⁵ Une seconde édition des *Rerum Italicarum Scriptores* (RIS2) a paru, entre 1900 et 1975, sous la direction successive de Giosué Carducci, de Vittorio Fiorini et de Pietro Fedele. Les RIS2 reprennent la structure chronogéographique des RIS1 et l'organisation en tomes. Les RIS2 comptent cent dix-sept volumes (soit près de quatre

pas permis de rééditer l'ensemble des sources publiées par Muratori, ce qui est notamment le cas de la chronique de Francesco Pipino.

Au-delà de la mise à disposition de sources pour la plupart inédites, l'un des apports principaux de Muratori est la périodisation de la collection, les VI^e-XV^e siècle, qui constituent les bornes du Moyen Âge académique et scolaire. S'il n'invente pas le Moyen Âge, il est l'un des premiers Italiens à se pencher sur les siècles dits obscurs et barbares qui succèdent à la gloire de l'Antiquité et à considérer que l'Italie moderne, ses institutions comme ses modes de vie, est née des invasions barbares. Toutefois, en étudiant le Moyen Âge, Muratori n'est pas à la recherche d'un âge d'or ni ne satisfait une quelconque nostalgie. Bien au contraire, en homme des pré-Lumières il est sensible à l'idée de progrès et se félicite sans cesse de vivre dans une époque éloignée des ténèbres du Moyen Âge⁶⁶. Son rationalisme, qui le pousse à démonter légendes et fables, s'appuie sur les principes nouveaux de la critique historique qu'il met en œuvre dès sa première grande œuvre historique⁶⁷. Il applique ainsi les préconisations des Mauristes alors à la pointe de la critique historique⁶⁸, détachant le savoir historique de l'histoire ecclésiastique traditionnelle, dès le premier volume des *Anecdota latina*⁶⁹. Le caractère

cents fascicules) répartis en vingt-cinq tomes. Liste partielle (à la date de 1962) des volumes avec leur contenu : RFHMA I, Rome, 1962, p. 516-522. Pour une liste complète des volumes et leur contenu : voir le catalogue téléchargeable en ligne sur le site de l'Istituto Storico Italiano per il Medio Evo :

<http://www.isime.it/index.php/publicazioni>

Une troisième édition des *Rerum Italicarum Scriptores* est en cours, sous les auspices de l'Istituto Storico Italiano per il Medio Evo. La plupart des volumes des RIS2 sont consultables en ligne :

<https://www.centrostudimuratoriani.it/strumenti/ris/> Consulté le 9 juillet 2018.

⁶⁶ Ce qui permet à Peter van Moos d'affirmer que « Muratori n'aime pas le Moyen Âge. » P. von Moos, « Muratori et les origines du médiévisme italien », *art. cit.*, p. 652. C'est en 1717 qu'apparaît sous sa plume l'expression « secoli di mezzo » dans son œuvre. Vingt ans plus tard, les *Antiquités italiennes* portent dans leur titre le terme de Moyen Âge, consacrant ainsi la notion. E. Dupré-Theseider, « Sull'uso del termine "Medioevo" presso il Muratori », *Miscellanea di Studi Muratoriani*, Modène, 1951, p. 428-430. Cité par Alphonse Dupront, *L. A. Muratori et la société européenne...*, *op. cit.*, p. 152.

⁶⁷ P. van Moos, « Muratori et les origines du médiévisme italien », *art. cit.*

⁶⁸ Les travaux de la congrégation bénédictine de Saint-Maur et de Jean Mabillon, réalisés dans la seconde moitié du XVII^e siècle, sont une étape essentielle dans l'histoire de la critique historique. La méthode de Dom Mabillon, en établissant les principes de la critique diplomatique (*De re diplomatica*, 1681 : « une grande date en vérité dans l'histoire de l'esprit humain – la critique des documents d'archives fut [définitivement] fondée », Marc Bloch, *Apologie pour l'histoire ou métier d'historien*, Paris, Armand Colin, 2004, p. 88), permet de faire la part entre diplômes authentiques et diplômes remaniés ou interpolés. À ces travaux, il faut ajouter ceux produits par les Jésuites de la Société des Bollandistes (*Acta sanctorum*) et des Oratoriens (*Gallia christiana*) qui donnent leurs lettres de noblesse à l'érudition moderne. G. Bourdè et H. Martin, *Les écoles historiques*, Paris, Seuil, 1990, p. 127-140 (1^{ère} éd. : 1983) ; A. Grafton, *Les origines tragiques de l'érudition, Une histoire de la note de bas de page*, Paris, Seuil, 1998 (La librairie du XX^e siècle), p. 144. Sur les relations entre Muratori et les érudits français : B. Neveu, « Muratori et l'historiographie gallicane », *Érudition et religion aux XVII^e et XVIII^e siècles*, Paris, Albin Michel, 1994 (Bibliothèque Albin Michel Histoire), p. 105-174.

⁶⁹ L. A. Muratori, *Anecdota, quae ex Ambrosianae bibliothecae codicibus nunc primum eruit, notis, ac disquisitionibus...*, Milan-Padoue, 1697-1713, 4 vol. Pour la liste des sources éditées dans les quatre volumes, voir : RFHMA I, Rome, 1962, p. 509.

patriotique de l'entreprise – et de son entrepreneur – s'éclaire à la lumière de la situation politique de l'Italie, dominée par des puissances étrangères et le Saint-Siège⁷⁰, et s'inscrit dans un contexte culturel européen dominé par les prétentions de la France de Louis XIV.

Après des études de philosophie sanctionnées par un doctorat (1692), un diplôme en droit canon et droit civil (*in utroque jure*) obtenu en 1694 – année de son ordination diaconale – et un premier poste à la Biblioteca Ambrosiana de Milan, Muratori revient à Modène en 1700, à l'invitation du duc Rinaldo I^{er} d'Este. Rinaldo est alors décidé à mettre en ordre les archives de son duché, à la suite des travaux engagés sur la maison de Brunswick par Leibniz qui devaient le mener à s'intéresser aux Este⁷¹. Archiviste et préfet de la bibliothèque ducal, successeur et disciple de Benedetto Bacchini⁷², Muratori prend part à l'affrontement – avec les armes de l'érudition – qui oppose les Este au Saint-Siège à propos de la souveraineté sur Comacchio⁷³. C'est à cette occasion que Leibniz et Muratori tissent des relations, érudites et polémiques, qui devaient durer jusqu'à la mort du philosophe allemand (1716), qui poussa le second à entreprendre des recherches dans les archives et les bibliothèques italiennes. Le premier volume des *Antichità Estensi* date de ces années-là, publié en 1717⁷⁴. C'est son premier travail de médiéviste, en soutien aux prétentions territoriales des Este dont il est le fidèle bibliothécaire. Intégrant pleinement les leçons méthodologiques des Mauristes, il parcourt les bibliothèques lombardes et toscanes à la recherche de documents⁷⁵. Un second volume, paru tardivement (1740), répond aux discussions qui s'ensuivirent avec Leibniz⁷⁶.

⁷⁰ Le poids politique du Saint-Siège en Italie explique son intérêt pour la volonté d'indépendance de l'Église gallicane. Muratori n'en fait pas moins preuve d'une grande prudence politique. B. Neveu, « Muratori et l'historiographie gallicane », *art. cit.*

⁷¹ L. Davillé, *Leibniz historien, Essai sur l'activité et la méthode historique de Leibniz*, Paris, 1909, p. 185, 233-237, 267. Les *Scriptores rerum Brunsvicensium illustrationi inservientes...* sont publiés en trois volumes à Hanovre en 1707-1711. Le dernier volume se termine par la reproduction de la lettre de Muratori à propos des descendants d'Azzo d'Este.

⁷² Pour Arnaldo Momigliano, Benedetto Bacchini (né à Parme en 1661 et mort à Bologne en 1721) est le premier Italien à appliquer à l'histoire du Moyen Âge la méthode critique de Mabillon et des Mauristes. Nommé à la tête de la bibliothèque ducal par Rinaldo I^{er} en 1697, il ne conserva son poste qu'un peu plus d'un an, renvoyé sous la pression de l'Inquisition. Son nom reste attaché à la redécouverte du *Liber pontificalis* d'Agnellus de Ravenne qu'il ne put éditer qu'en 1708 après quelques péripéties. A. Momigliano, « Les origines de l'historiographie ecclésiastique », *Les fondations du savoir historique*, Paris, Les Belles Lettres, 2004 (1^{ère} éd. : *The classical foundations of modern history*, Berkeley-Los Angeles-Oxford, University of California Press, 1990), p. 155-159.

⁷³ Giusto Fontanini publie en 1708 le *Dominium temporale Sedis apostolicae in civitatem Comachi per mille annos* dans lequel il affirme que les marquis d'Este ont été anoblis par les papes au XIII^e siècle, ce qui alimente les prétentions pontificales sur la ville de Comacchio. Muratori lui répond en publiant la même année ses *Osservazioni sopra una lettera intitolata Il dominio temporale della Sede apostolica sopra la città di Comacchio per lo spazio continuato dei dieci secoli*, complétées par une série d'essais et de lettres à venir. Il démontre que l'Empire n'a jamais renoncé à ses droits sur Comacchio et que ce fief d'Empire a été attribué à la maison d'Este.

⁷⁴ L. A. Muratori, *Delle antichità estensi ed italiane... parte prima...*, Modène, 1717.

⁷⁵ P. von Moos, « Muratori et les origines du médiévisme italien », *art. cit.*, p. 662.

⁷⁶ L. A. Muratori, *Delle antichità estensi, Continuazione, o sia parte seconda...*, Modène, 1740.

Dernière grande œuvre historique publiée de son vivant, les *Antiquitates Italicae Medii Aevi sive Dissertationes* se composent de soixante-quinze mémoires ou essais traitant de différents sujets qui repoussent les frontières de l’histoire de son temps, qui n’avaient guère bougé depuis la fin de l’Antiquité. Le titre entier des *Antiquités italiennes* mérite d’être cité dans sa longueur pour comprendre le projet qui était celui de Muratori : *Antiquitates Italicae Medii Aevi sive de moribus, ritibus, religione, regimine, magistratibus, legibus, studiis literarum, artibus, lingua, militia, nummis, principibus, libertate, servitute, foederibus, aliisque faciem et mores Italici populi referentibus post declinationem Romani imperii ad annum 1500*. C’est bien un projet d’histoire totale qui apparaît, englobant de nombreux aspects et qui fit dire à Benedetto Croce que Muratori créa une véritable histoire culturelle de l’Italie au Moyen Âge⁷⁷. Les six volumes produisent à l’appui des essais un certain nombre de sources éditées⁷⁸.

Les derniers livres de la chronique de Francesco Pipino sont édités au sein du neuvième tome de la collection des *Rerum Italicarum Scriptores*. L’analyse du tome IX, qui inclut la chronique de Pipino, éclaire les choix opérés par Muratori pour composer les volumes de la collection. Une première clé de lecture est la chronologie des œuvres rassemblées qui ont pour *terminus ad quem* les dernières années du XIII^e siècle et les premières décennies du XIV^e siècle. L’insertion de la chronique de Pipino dans cet ensemble s’explique également par les liens relevés par Muratori entre ladite chronique et d’autres œuvres du volume : la chronique de Gênes de Jacques de Voragine⁷⁹ et les textes de Riccobaldo de Ferrare⁸⁰. Hormis Francesco Pipino, le tome IX des RIS1 compte deux autres auteurs dominicains : Jacques de Voragine et Stefanardo da Vimercate. La conservation du manuscrit de la chronique à la Biblioteca Estense que dirige Muratori – et qu’il avait donc sous la main – est un autre facteur qui explique l’insertion de la chronique au sein du tome IX.

Après quelques éléments biographiques et une rapide analyse de la chronique, Muratori consacre une large part de sa préface à l’identification des sources de la chronique, relevant que

⁷⁷ B. Croce, *Conversazioni critiche*, Bari, 1918, p. 209. Cité par P. van Moos, « Muratori et les origines du médiévisme italien », *art. cit.*, p. 663.

⁷⁸ Pour la liste de ces sources : RFHMA I, Rome, 1962, p. 510.

⁷⁹ « Ad haec Jacobum de Varagine in referendis Genuensium gestis non semel laudat, cujus Chronicon in hoc Tomo a me evulgatum habes. » RIS1 IX, p. 585.

⁸⁰ « Sed is minime laudandus, quod postquam Riccobaldum Ferrariensem, cujus Chronicon hoc Tomo editum acceperet Lectores, quamquam sibi notum, atque aequalem, manifesto plagio saepe expilavit, rarissime tamen hominem, per quem toties profecerat, laudavit. » RIS1 IX, p. 586.

celles-ci passent par le filtre de Vincent de Beauvais⁸¹. Il justifie l'édition partielle de la chronique – à compter de l'année 1176 – par son caractère peu original et prolixe : celle-ci reprend des sources déjà éditées et donc connues du lecteur⁸². Ce jugement est repris à sa suite par la plupart des érudits et des historiens et explique le peu d'intérêt que suscita la chronique de Pipino.

1.1.3 FRANCESCO PIPINO DANS L'ERUDITION ET L'HISTORIOGRAPHIE : UNE APPARITION TARDIVE

À la fin du XVIII^e siècle, deux lettrés italiens, l'un attaché à Bologne l'autre à Modène, mentionnent Francesco Pipino dans leurs ouvrages. Le bolognaise Giovanni Fantuzzi (1718-1799) reprend dans le septième tome des *Notizie degli scrittori bolognesi*⁸³ les informations données par Quétif et Échard et par Muratori. Gerolamo Tiraboschi (1731-1794), en charge de la bibliothèque des ducs de Modène, consacre deux pages à Francesco Pipino dans son histoire de la littérature italienne en seize volumes⁸⁴. Il n'apporte aucune information nouvelle par rapport aux travaux des érudits précédents. Ce peu d'intérêt pour la chronique doit beaucoup au jugement peu enthousiaste de Muratori sur une œuvre qu'il trouvait peu originale et trop démarquée de Riccobaldo de Ferrare, sans prétendre rivaliser avec elle⁸⁵.

Mis à part les travaux que Louis de Mas Latrie (1815-1897) consacra au livre XXV de la chronique, édité et mal attribué par Muratori à Bernard le Trésorier⁸⁶, c'est à la toute fin du

⁸¹ « Pergit Pipinus subsequentium Imperatorum gesta pertexere, & Romanorum Pontificum, Sanctorumque virorum, ac illustrium Regum vitas, modo paucis, modo multis persequi ; sed omnia mutuatus ex Helinando, Sigiberto, Martino Polono, & Willelmo (scilicet Malmesburiensi) & praecipue e Vincentio Bellvacense. Immo, siquid video, ne ipsi quidem Helinandus, & Guilielmus ad Pipini manus umquam devenere, eosque ille tantummodo novit ex ejusdem Bellvacensis narratione, quem ubique ad verbum exscribit. » RIS1 IX, p. 584. Voir 4.1.2 Pour les périodes anciennes : accès direct ou recours à une source-relai ?

⁸² « En quot fere & quales Historicis Pipinus noster coram se positos habuerit, dum a Carolo Magno ad Annum usque 1176. Historiam suam deduceret. Nihil ferme heic novi, nihil quod erudito Lectori spem faciat aliquam progressus ; neque enim ille peregrinum quempiam Scriptorem adhibet ; & si quis ex iis antehac ignotus fuit, profecto ex hac ipsa Collectione notissimus in posterum erit. Quae quum ita sint, nihil amplius est, quod a me Lector petat, quare ab Anno 1176 dumtaxat usque ad finem Chronicon Fratris Francisci Pipini ediderim ; cetera vero, quae praecedunt, neglexerim, nullumque iis locum in hac sylloge reliquerim. » RIS1 IX, p. 585.

⁸³ G. Fantuzzi, *Notizie degli scrittori bolognesi*, VII, Bologne, 1789, p. 46-48 : https://books.google.fr/books?id=RUXbAAAAQAAJ&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false Consulté le 9 avril 2018.

⁸⁴ G. Tiraboschi, *Storia della letteratura italiana*, V, *Dall'anno MCCC fino all'anno MCCCC*, part. 2, Venise, 1795, p. 370-371.

⁸⁵ « Sed in minime laudandus, quod postquam Ricobaldum Ferrariensem, cujus chronicon hoc tome editum acceperit lectores, quamquam sibi notum, atque aequalem, manifesto plagio saepe expilavit, rarissime tamen hominem, per quem toties profecerat, laudavit. » RIS1 IX, p. 586.

⁸⁶ Sur l'attribution du livre XXV : voir plus loin 3.2.2 Francesco Pipino, pèlerin et missionnaire (première partie, chapitre 3). L. de Mas Latrie, « Essai de classification des continuateurs de *L'histoire des croisades* de Guillaume de Tyr », *Bibliothèque de l'École des chartes*, XXI, 1860, p. 38-72 ; *Chronique d'Ernoult et de Bernard le*

XIX^e siècle que paraît, dans les *Atti e memorie della R. Deputazione di storia patria per le provincie di Romagna*, une première étude d'envergure consacrée à Francesco Pipino, que l'on doit à Luigi Manzoni⁸⁷ et qui constitue le point de départ des recherches contemporaines.

Luigi Manzoni (1844-1905) est représentatif de ces érudits qui s'emparent de la *Storia locale* à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle. L'un des instruments privilégiés de diffusion de leurs recherches (éditions de sources, recherches documentaires, articles monographiques) sont les publications des Deputazioni di Storia Patria et des Società di storia patria, sociétés savantes qui prennent en charge l'histoire locale et perpétuent le campanilisme intellectuel italien. La Deputazione di storia patria per le provincie di Romagna est l'une des premières sociétés instituées, dès 1862, dans la foulée de la fin de l'occupation autrichienne de Bologne et du rattachement de la ville au royaume d'Italie naissant⁸⁸. À l'unité politique de la Péninsule achevée en 1870 répond une nécessaire unification historiographique et archivistique, prise en main par le jeune État. L'Archivio di Stato de Bologne, qui doit réunir en un seul lieu les dépôts d'archives disséminés sur tout le territoire urbain, naît ainsi en octobre 1874⁸⁹. Un décret royal de 1883 crée l'Istituto storico italiano, qui devient par la suite, en 1934, l'Istituto Storico Italiano per il Medio Evo⁹⁰. Placé sous l'autorité du ministre de l'Instruction publique et implanté piazza dell'Orologio au cœur de Rome, devenue capitale du royaume d'Italie en janvier 1871, l'Istituto storico italiano a pour mission de publier les « sources de l'histoire nationale⁹¹ ». Il s'agit également de donner une unité (« *unità* ») et une organisation

Trésorier, L. de Mas Latrie (éd.), Paris, 1871. Le jugement de Mas Latrie sur la chronique de Pipino est plus mesuré que celui de Muratori : « L'ouvrage n'est pas à dédaigner, bien qu'il ne soit, à tout prendre, qu'un mélange d'extraits ou d'analyses d'œuvres diverses, la plupart connues aujourd'hui. Pipino ne cite pas toujours ses sources, à l'occasion des emprunts qu'il leur fait. Cela est certain, et c'est une négligence commune à tous les anciens écrivains. On lui reproche surtout de s'être approprié trop souvent la chronique de Ricobaldo de Ferrare, son contemporain, qu'il a très rarement nommée. » *Chronique d'Ernoult et de Bernard le Trésorier*, op. cit., p. III.

⁸⁷ L. Manzoni, « Studii e ricerche sui geografi e viaggiatori italiani de' secoli di mezzo (secolo XIII-XIV), Frate Francesco Pipino da Bologna de' PP. Predicatori, Geografo, storico e viaggiatore », *Atti e memorie della R. Deputazione di storia patria per le provincie di Romagna*, ser. III, XIII, 1895, p. 257-334.

⁸⁸ La première livraison de la revue afférente, les *Atti e memorie della Deputazione per le provincie di Romagna*, date de la même année 1862 (ser. I, vol. 1). Les Autrichiens quittent Bologne le 12 juin 1859, à la suite de la défaite de Magenta (4 juin 1859). La ville vote, les 11 et 12 mars 1860, son rattachement au royaume de Victor-Emmanuel II, devenu l'année suivante royaume d'Italie (proclamation du 14 mars 1861). R. Dondarini, *Breve storia di Bologna*, Pise, Pacini, 2007 (Piccola Biblioteca Paccini), p. 169-173.

⁸⁹ Une quinzaine d'Archivio di Stato voient le jour cette même année 1874. Sur la création et l'histoire de l'Archivio di Stato de Bologne : *Archivio di Stato di Bologna e Sezione di Imola*, E. Ariotti et M. Giansante (éd.), Rome-Viterbe, Ministero per i beni e le attività culturali-BetaGamma, 2008 (Archivi italiani, XXIV), p. 7-12.

⁹⁰ Décret royal du 25 novembre 1883, n°1775. Décret royal du 31 décembre 1923, n°3011.

<http://www.isime.it/index.php/istituto>

⁹¹ Article 1 : « E' fondato un Istituto storico italiano allo scopo di dare maggiore svolgimento, unità e sistema alla pubblicazione de' fonti di storia nazionale, e di promuovere segnatamente quei lavori preparatori, che, per essere di interesse generale, eccedo i limiti, gli intenti, non che i mezzi delle Deputazioni e delle Società storiche regionali. » Décret royal du 25 novembre 1883, n°1775.

(« *sistema* ») à des fonds documentaires éclatés. L’Istituto abrite, au début du XX^e siècle, la publication d’une nouvelle édition des *Rerum Italicarum Scriptores* (RIS2) initiée par le patriote et premier prix Nobel italien de littérature, Giosuè Carducci⁹² (1835-1907). La mise en ordre et l’unification des sources historiques confiées à l’Istituto Storico Italiano ne déposent pas pour autant les sociétés d’histoire locale qui lui sont étroitement associées et restent actives⁹³.

C’est avant tout le voyageur et le géographe qui intéresse Luigi Manzoni⁹⁴. Après une mise au point sur le *nomen* de l’auteur, Manzoni propose une première généalogie de Francesco Pipino. Il s’intéresse ensuite à ses œuvres alors connues : en premier lieu sa traduction latine de Marco Polo, sa chronique et son itinéraire en Terre sainte. Manzoni édite le sommaire de la chronique⁹⁵, ce qui a le mérite de faire apparaître une structure originelle qui avait disparu dans le découpage opéré par Muratori dans son édition. Il donne également une édition de son itinéraire en Terre sainte d’après le manuscrit latin 14 de la Biblioteca Estense de Modène⁹⁶. L’étude de Francesco Pipino est reprise dans les années 1930 par Guido Zaccagnini, qui se propose de compléter et corriger certains aspects de l’étude de Manzoni⁹⁷. De nouveau, c’est le Pipino traducteur de Marco Polo qui est mis à l’honneur. Le grand mérite de cet article est d’avoir puisé dans les archives bolonaises des documents qui permettent d’affiner la biographie de Pipino ; une douzaine d’entre eux sont édités en appendice⁹⁸.

Parmi les travaux les plus récents, citons ceux de Consuelo Wager Dutschke⁹⁹, dont la thèse portant sur Francesco Pipino et les manuscrits du *Milione* de Marco Polo, a mis au jour de nombreuses pièces d’archives conservées à Padoue, et de Sarah Rubin Blanshei¹⁰⁰, dont

⁹² L’entreprise des RIS2 est doublement liée à Bologne. D’une part, Giosuè Carducci occupe la chaire d’éloquence de l’université de la ville de 1860 à 1904. D’autre part, l’éditeur bolonais Zanichelli assure l’édition des RIS2 à partir de la fin des années 1910.

⁹³ Sur les quinze membres qui composent l’Istituto Storico Italiano au départ, onze sont des délégués des Deputazioni et des Società di Storia Patria alors existantes. Article 2 : « L’Istituto si compone di quindici membri ; undici de’ quali singolarmente delegati dalle cinque Deputazioni e dalle sei Società di storia patria ora esistenti ; gli altri quattro nominati dal ministro della pubblica istruzione. » Décret royal du 25 novembre 1883, n°1775.

⁹⁴ Son article s’inscrit, semble-t-il, dans une recherche plus vaste sur les géographes et voyageurs italiens des XIII^e et XIV^e siècles. L. Manzoni, « Studii e ricerche sui geografi e viaggiatori italiani de’ secoli di mezzo (secolo XIII-XIV), Frate Francesco Pipino da Bologna de’ PP. Predicatori, Geografo, storico e viaggiatore », *Atti e memorie della R. Deputazione di storia patria per le provincie di Romagna*, ser. III, XIII, 1895, p. 257.

⁹⁵ *Ibid.*, p. 285-315. Édition qui comporte quelques erreurs. Voir notre édition en annexe 1.

⁹⁶ *Ibid.*, p. 316-334. Modène, Bibl. Est., lat. 14 (α.F.I.27). L’édition de Manzoni n’est pas irréprochable. Elle mériterait d’être remplacée.

Sur le *Tractatus de locis Terre sancte* : voir 3.2.2 Francesco Pipino, pèlerin et missionnaire (première partie, chapitre 3).

⁹⁷ G. Zaccagnini, « Francesco Pipino traduttore... », *art. cit.*

⁹⁸ *Ibid.*, p. 84-95.

⁹⁹ C. W. Dutschke, *Francesco Pipino...*, *op. cit.*

¹⁰⁰ S. R. Blanshei, *Politics and justice...*, *op. cit.*

l'ouvrage sur la justice à Bologne à la fin du Moyen Âge apporte des informations sur la parentèle de Pipino. Enfin, quelques chercheurs italiens s'intéressent depuis quelques années à la chronique de Pipino, à travers le réexamen de ses sources¹⁰¹ ou de ses rapports avec l'œuvre de Dante¹⁰².

1.2 UNE FAMILLE BOLONAISE

Un individu n'est pas une personne isolée, il existe pris dans plusieurs cercles de sociabilité, familiaux, professionnels ou amicaux. Avant de placer Francesco Pipino dans son champ « professionnel », au sein de l'ordre des frères dominicains, nous allons le montrer inséré dans des liens de parenté. Il ne s'agit pas de sacrifier à un déterminisme familial impératif, mais d'accepter que la parenté, au sens d'entourage proche et précoce, permette une meilleure connaissance de l'individu, comme autant de touches complétant le portrait. Dans le cas d'espèce, la « famille¹⁰³ » de Francesco Pipino apparaît géographiquement implantée à Bologne, à proximité immédiate du couvent San Domenico. Elle est aussi chahutée par les troubles que connaît la ville à la fin du XIII^e siècle et au début du siècle suivant.

Deux documents sont particulièrement importants pour situer Francesco Pipino dans sa parenté : l'un date de 1319 et évoque les mésaventures de certains de ses parents¹⁰⁴, l'autre de 1325 et renseigne sa filiation¹⁰⁵ ; tout deux sont motivés par un voyage Outre-mer¹⁰⁶. D'autres documents viennent en complément, qui permettent d'éclairer le milieu familial de Francesco Pipino.

¹⁰¹ F. Delle Donne, « Una perdita raffigurazione federiciana... », *art. cit. et Id.*, « Una costellazione di informazioni cronachistiche, Francesco Pipino, Riccobaldo da Ferrara, codice Fitalia e *Cronica Sicilie* », BISIME, CXVIII, 2016, p. 157-173 ; M. Zabbia, « Manfredi di Svevia nella cultura storiografica delle città italiane tra Due e Trecento », *Scritti per Isa, Raccolta di studi offerti a Isa Lori Sanfilippo*, A. Mazzon (dir.), Rome, ISIME, 2008 (Nuovi studi storici, LXXVI), p. 897-914.

¹⁰² D. Cappelletti, « L'interesse per la storia nella prima redazione del *Comentum Comedie* di Pietro Alighieri », *L'Alighieri, Rassegna dantesca*, n. ser., XXXVII, 2011, p. 47-96.

¹⁰³ La notion de « famille » est d'un maniement difficile pour le Moyen Âge, tout imprégnée qu'elle est de sa conception actuelle, remontant au XIX^e siècle, qui n'est pas celle des siècles précédents. Les historiens préfèrent avoir recours aux catégories anthropologiques de consanguinité et d'alliance pour définir la parenté.

¹⁰⁴ ASF, Pistoia, Comune, 14 juillet 1319 (00034981) :

<http://www.archiviodistato.firenze.it/pergasfi/index.php?opadmin=0&op=fetch&type=pergamena&id=732158>

Voir la transcription du document en annexe 6.

¹⁰⁵ ASB, Memoriale di Francesco di Luca Bambagliuoli, Memoriali vol. 155, fol. 174v, 23 juillet 1325. Éd. : D. Planzer, « Die *Tabula privilegiorum ordinis fratrum praedicatorum* des Franciscus Pipinus O.P. », AFP, X, 1940, p. 255-257

¹⁰⁶ Voir 3.2.2 Francesco Pipino pèlerin et missionnaire (première partie, chapitre 3).

1.2.1 NOMEN OU COGNOMEN : QUELLE DESIGNATION ?

Le premier document d'archives connu qui pourrait mentionner Francesco Pipino est un testament, celui du frère « *Francischinus* », fils de feu Bonagrazia de Cristianis et novice de l'ordre des frères prêcheurs, daté du 14 novembre 1289 et acté au cimetière des frères prêcheurs de Bologne, dans lequel un « *frater Francischinus Pipinus* » est l'un des huit témoins, qui tous appartiennent à l'ordre des frères prêcheurs. Cette première mention pose deux problèmes.

Le premier est que ce document est aujourd'hui introuvable, et que l'on doit donc s'en remettre à la transcription qu'en donna Guido Zaccagnini au milieu des années 1930¹⁰⁷. Toutefois, ce document était encore connu au milieu du XIV^e siècle : il est attesté par le *Liber testamentorum* de San Domenico qui inventorie des milliers de testaments déposés au couvent¹⁰⁸. Le second problème est celui de la graphie de Francesco Pipino qui apparaît ici sous la forme d'un diminutif, ce qui reviendrait à le traduire par « petit François ». Réglons d'abord la question des variantes orthographiques qui existent pour un même nom propre. Ces variantes coexistent au sein d'un même texte rédigé par un même copiste¹⁰⁹, il faut donc les prendre en compte et accepter une identité probable entre *Franciscus Pipinus* et *Francischus Pippinus* par exemple. L'appartenance à l'ordre des frères prêcheurs et au couvent bolonais sont des éléments qui permettent une identification plus assurée, si ce n'est certaine de l'auteur. Au-delà de ces précautions méthodologiques, quelques hypothèses peuvent résoudre le second problème, soit la forme *Francischinus*. Si ce document est le premier à évoquer Francesco Pipino, nous pouvons considérer, à juste titre, que celui-ci est entré récemment au couvent San Domenico et que, dès lors, le diminutif renvoie à sa jeunesse. Une autre possibilité s'offre à nous : il peut s'agir de distinguer plusieurs frères appartenant au couvent et portant le même prénom. La liste des témoins du testament comporte en effet un « *frater Franciscus Bononiensis conversus* », un convers, soit un laïc attaché au couvent¹¹⁰.

Ce premier document conduit à s'interroger sur la forme du nom de Francesco Pipino. Nous remarquons, à partir d'un corpus documentaire rassemblant une petite quarantaine d'actes, que la plupart du temps, « *Franciscus* » et « *Pipinus* » sont au même cas. Il existe

¹⁰⁷ G. Zaccagnini (« Francesco Pipino traduttore... », *art. cit.*, p. 84-85) donne la cote suivante : ASB, Demaniale, S. Domenico, busta 201. C. W. Dutschke (*Francesco Pipino...*, *op. cit.*, p. 111-112) le déclare perdu. Nous ne l'avons pas non plus trouvé à l'Archivio di Stato de Bologne.

¹⁰⁸ « Testamentum domini fratris Francischinis de Cristianis factum in M^oCC^oLXXXIII^o, Iacobinus de Tuisis fecit. » ASB, Demaniale, S. Domenico, 230/7564, Registre A, fol. 12. Information signalée par Jean-Louis Gaulin.

¹⁰⁹ A. Gaudenzi, « Sulla storia del cognome a Bologna nel secolo XIII », BISI, XIX, 1898, p. 1-163. Sur la grande instabilité des noms italiens : p. 24-27.

¹¹⁰ Voir en ce sens C. W. Dutschke, *Francesco Pipino...*, *op. cit.*, n. 1 p. 112.

néanmoins quelques exemples dans lesquels « *Pipinus* » est décliné au génitif, ce qui pourrait en faire un patronyme¹¹¹. L'Archivio di Stato de Bologne conserve, dans la série des Demaniali, un registre qui comporte trente-et-un actes que Francesco Pipino certifie explicitement avoir copié¹¹². À chaque fois, la même formule se répète en fin d'acte : « « Moi, Francesco Pipino [*Franciscus Pipinus*], j'ai copié les choses susdites d'après [le document] authentique¹¹³. » Les œuvres de Francesco Pipino dans lesquelles il se nomme lui-même confirment la forme *Franciscus Pipinus*¹¹⁴. C'est ainsi qu'il se nomme dans le prologue de la traduction du *Milione* de Marco Polo, comme dans la phrase introductive de son *Tractatus de locis Terre sancte*¹¹⁵.

Le prénom « Francesco » devient courant dans les dernières décennies du XIII^e siècle et sa diffusion s'inscrit dans la vogue des noms des grands saints chrétiens, à côté de ceux de Jean, Pierre, Jacques mais aussi Dominique, qui remplace diminutifs et sobriquets qui caractérisaient l'onomastique italienne du XII^e siècle et montre la christianisation du stock des prénoms italiens. Plus spécifiquement, la diffusion du prénom « Francesco » doit être mise en relation avec la diffusion de la piété franciscaine¹¹⁶. Quant à « Pipino », que l'on doit considérer comme son deuxième prénom, son usage est plus rare, sans être exceptionnel, et se teinte de culture carolingienne.

Si l'on accepte que le document du 14 novembre 1289 se réfère à Francesco Pipino et que l'on retient l'idée qu'il est alors un jeune frère qui vient de revêtir l'habit dominicain, il a

¹¹¹ A. Gaudenzi pense que c'est entre la fin du XII^e et le début du XIII^e siècle que s'impose d'une part l'habitude de mettre le nom du père au génitif ou à l'ablatif précédé de « *de* », et celle d'indiquer à l'ablatif précédé de « *de* » l'origine géographique. Il indique d'autre part que cette stabilisation relative n'empêche pas les notaires d'écrire pour un même individu son nom sous plusieurs formes dans un même acte. A. Gaudenzi, « Sulla storia del cognome... », *art. cit.*, p. 41.

¹¹² ASB, Demaniale 236/7570.

¹¹³ Ainsi, à la fin du premier acte du volume, copié par Pipino (un codicille au testament du fils de Frédéric II, Enzo, datant du 6 mars 1272) : « Ego frater Franciscus Pipinus, predicta exemplavi ab autentico. » ASB, Demaniale 236/7570, fol. 1r.

¹¹⁴ À une exception près cependant : le testament qu'il rédige le 14 juillet 1319 en prévision d'un départ Outre-mer et qu'il dit avoir rédigé de sa propre main présente la forme « *Franciscus Pipini* ». ASF, Pistoia, Comune, 14 juillet 1319 (00034981) :

<http://www.archiviodistato.firenze.it/pergasfi/index.php?opadmin=0&op=fetch&type=pergamena&id=732158>

¹¹⁵ Voir 3.2 Francesco Pipino et l'Orient (première partie, chapitre 3).

¹¹⁶ Sur le cas toscan et l'influence franciscaine : C.-M. de La Roncière, « L'influence des Franciscains dans la campagne de Florence au XIV^e siècle (1280-1360) », *Mélanges de l'École française de Rome, Moyen Âge, Temps modernes*, LXXXVII-1, 1975, p. 27-103. De façon plus générale, voir : *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne, l'espace italien, Actes de la table ronde de Rome, 8-9 mars 1993, Mélanges de l'École française de Rome, Moyen Âge, CVI-2, 1994* et *Genèse médiévale de l'anthroponymie moderne, l'espace italien, 2, Actes de la table ronde de Milan, 21-22 avril 1994, Mélanges de l'École française de Rome, Moyen Âge, CVII-2, 1995*.

un âge minimum de seize ans à cette date, comme l'exigent les constitutions dominicaines¹¹⁷. Sa date de naissance est antérieure ou égale à l'année 1271 suivant cette hypothèse, si l'on admet qu'il faut avoir dix-huit ans pour pouvoir être témoin d'un testament. En revanche, si l'on récuse ce document et si l'on ne prend en compte que ceux qui ont pu être consultés et donc vérifiés, il faut attendre la toute fin du siècle pour les premières mentions assurées de Pipino dans les sources d'archives, soit l'année 1298, ce qui conduit à décaler une possible date de naissance à la fin des années 1270 ou au début des années 1280. En 1325, Francesco Pipino se prépare à partir en Orient rejoindre la Société des frères pérégrinants¹¹⁸. Le statut de la Société précise que le candidat au départ ne doit être « ni jeune ni vieux¹¹⁹ ». Cet âge de la maturité peut être fixé entre trente et quarante-cinq ou cinquante ans, en conciliant les différents schémas des âges de la vie en cours au Moyen Âge, ce qui donne un renseignement supplémentaire sur la date de naissance de Pipino. S'il remplit bien cette condition, il faut dès lors retarder sa naissance à la fin des années 1270 ou au début de la décennie suivante.

¹¹⁷ Dans les constitutions primitives, l'âge de dix-huit ans est requis pour entrer dans l'Ordre. Cette règle est toutefois assez mal respectée, malgré les injonctions répétées des chapitres. Le chapitre général de 1265 (Montpellier), fixe l'âge d'entrée minimum à quinze ans révolus, mais permet d'accueillir des novices plus jeunes, après entretien et autorisation exprès de la part du prieur provincial (*Acta capitulorum generalium ordinis praedicatorum*, I, *Ab anno 1220 usque ad annum 1303*, B. M. Reichert éd., Rome-Stuttgart, 1898, MOFPH III, p. 129). Depuis 1244, le noviciat dure une année (contre six mois au départ). M.-H. Vicaire, « Frères prêcheurs (Ordre des), 2^o Textes législatifs. Prêcheurs, sœurs et convers », DHGE XVIII, Paris, 1977, col. 1373-1375 ; M. M. Mulchahey, « *First the bow in bent in study...* », *Dominican education before 1350*, Toronto, Pontifical Institute of mediaeval studies, 1998 (Studies and texts, CXXXII), p. 83-85.

¹¹⁸ ASB, Memoriale di Francesco di Luca Bambagliuoli, Memoriali vol. 155, fol. 174v, 23 juillet 1325. Voir 3.2.2 Francesco Pipino, pèlerin et missionnaire (première partie, chapitre 3).

¹¹⁹ Dans une lettre de Jean XXII qui demande au chapitre général de Toulouse l'envoi d'au moins cinquante frères en Orient (9 mai 1328) : « ... ad minus quinquaginta fratres ad hoc voluntarii, nimis tamen, nec juvenes, nec antiqui, sed bene religiosi alias, et discreti, ac sufficientes competenter, clerici mittantur, ad partes dictorum gentilium per singulos Ordini predicti. » T. Ripoll et A. Bremond, *Bullarium ordinis fratrum praedicatorum*, Rome, II, *1281-1430*, Rome, 1730, p. 178 :

<https://books.google.fr/books?id=A2pZAAAAAAAJ&printsec=frontcover&hl=fr#v=onepage&q&f=false>

Consulté le 12 septembre 2016.

1.2.2 UNE PROXIMITÉ GEOGRAPHIQUE ET SPIRITUELLE AVEC LE COUVEN SAN DOMENICO DE BOLOGNE

Dans sa préface à l'édition de la chronique, Muratori indique que la famille Pipino est illustre et originaire de Forlì, sans que l'on puisse savoir d'où il tient cette information, la vérifier et donc l'accepter¹²⁰. Les *Annales bolognesi* de Ludovico Savioli (1729-1804) répertorient néanmoins plusieurs Pipino à Bologne dans le premier tiers du XIII^e siècle¹²¹. Dans son étude sur les pratiques judiciaires et politiques du *Popolo* à Bologne, Sarah Rubin Blanshei indique qu'une famille Pipino possédait des serfs au milieu du XIII^e siècle. Elle déduit cette information du *Liber paradisus* (1256-1257), qui enregistre le nom des serfs et de leurs propriétaires à la veille de leur affranchissement par la Commune, en omettant toutefois de donner la référence de cette information¹²². En consultant l'édition du *Liber paradisus*, nous avons trouvé la mention d'une *domina Tuttadonna*, épouse de feu *dominus Pipinus* et propriétaire d'une serve (« *ancilla* ») dans le registre du quartier de la porta Ravennana, que l'on peut considérer comme la grand-mère de Francesco Pipino¹²³.

Un acte du 23 juillet 1325 donne la filiation de Francesco Pipino et explique l'origine de son nom : « Frère Francisco, fils et héritier de feu maître Rolandino [fils de] feu maître

¹²⁰ « Familiam Pipinam illustrem fuisse in Foro Livii, animadverti. » RIS1 IX, 1726, p. 583. Cette information, en marge du brouillon de la préface (p. 46 de la *filza* 19.14.a), a été ajoutée à un premier jet. Pour Antoine Prost (et bien d'autres) : « la vérité en histoire, c'est ce qui est prouvé. Mais ce qui est prouvé, c'est ce qui peut être vérifié ». A. Prost, *Douze leçons sur l'histoire*, Paris, Seuil, 1996 (Points histoire). Cité par P. Boucheron, « De l'usage des notes de bas de page en histoire médiévale », 28 janvier 2010 et 24 février 2012, <http://www.menestrel.fr/spip.php?rubrique1309> Consulté le 7 septembre 2016. Voir aussi les remarques de François Dosse, « Le culte de l'événement authentifié », *Renaissance de l'événement, Un défi pour l'historien entre sphinx et phénix*, Paris, PUF, 2010 (Le nœud gordien), p. 37-50.

¹²¹ Alberto Pipini est l'un des témoins qui souscrivent à la paix entre Bologne et Reggio (10 juin 1203 ; n°CCCXLV p. 241). Fradalberto de Pipino est l'un des témoins de la paix jurée avec Florence (19 février 1216 ; n°CCCCXXXVI p. 366). Senzanome Pipini est témoin d'un traité entre Bologne et Reggio pour le respect de la paix de Constance (2 janvier 1219 ; n°CCCLIX p. 395). L. Savioli *Annali bolognesi*, vol. II-part. 2 (Appendice), Bassano, 1789 : https://archive.org/details/bub_gb_pgsA0nhFY1oC Consulté le 22 juin 2018. Maître Pipino frère d'Albert est l'un des trois-cent neuf membres du conseil bolonais promettant aux envoyés des Modénais d'observer la trêve entre les deux cités (27 et 28 novembre 1229 ; n°DLXXV, p. 91). Maître Pipino est l'un des témoins de l'acte de soumission de Frignano à Bologne (13 novembre 1234 ; n°DCIII, p. 152). L. Savioli, *Annali bolognesi*, vol. III-part. 2 (Appendice), Bassano, 1795 : https://archive.org/details/bub_gb_puNBE6fdW9cC Consulté le 22 juin 2018.

¹²² S. R. Blanshei, *Politics and justice in late medieval Bologna*, Leiden-Boston, Brill, 2010 (Medieval law and its practice, VII), p. 262.

¹²³ « Domine Tuttadonne uxoris condam domini Pipini repertum est fuisse infrascriptam ancillam : Remengarda Johannini de Rici que stat extra serallium strate Castellionis. » *Il Liber paradisus con un'antologia di fonti bolognesi in materia di servitù medievale (942-1304)*, A. Antonelli (éd.), Venise, Marsilio, 2007, p. 43. Le *Liber paradisus* mentionne également un « *dominus Pipionis de Monsevero* ». *Ibid.*, p. 11 et document complémentaire du 4 août 1256 (*Ibid.*, p. 142).

Pipino, de l'ordre des frères prêcheurs¹²⁴... » Francesco est donc le fils de Rolandino et le petit-fils de Pipino, ce qui permet de remonter son ascendance en ligne agnatique sur deux générations¹²⁵. Son grand-père Pipino est peut-être celui du *Liber paradisus*, c'est en tout cas plausible d'un point de vue chronologique. Nous retrouvons explicitement formulés les *nomina* de son père, sous une forme quelque peu différente, dans les actes du 6 avril 1311 (« *dominus frater Franciscus domini fratris Rodoaldi Pipini*¹²⁶ ») et du 3 septembre 1313 (« *Franciscus filius domini Rodoaldi Pipini*¹²⁷ »). D'autres documents permettent d'approfondir la recherche.

Le *Livre des sépultures (Libellus funerum)* de San Domenico de Bologne recense les personnes inhumées dans le cimetière contigu à l'église ; trois cent cinquante sépultures ont été enregistrées par un convers, Jean, en 1291, comme l'indique l'*incipit*¹²⁸. Le *Libellus* est mis à jour jusqu'à la fin du XV^e siècle¹²⁹. Le nom de Rodaldo Pipino apparaît deux fois dans la

¹²⁴ Par cet acte, Francesco transfère à Senzanome, fils de feu Rolandino Pipino, les droits à valoir sur une dette importante (trois cent trois livres bolonaises) héritée de Rolando Pipino. « **Frater Franciscus, fillius et herex quondam domini Rolandi quondam domini Pipini, ordinis fratrum predicatorum** [...] ex causa vendicionis ante solucionem, sibi factam dedit, cessit transtullit et mandavit domino Çeçanome quondam domini Rolandini Pipini omnia iura et aciones reales et personalles, utiles et directas, eidem fratri Francisco competentes contra et adversus dominum Pillum quondam domini Benetendi de Spilambertis et Federicum quondam domini Tadey de Canpigno et contra quemlibet eorum in solidum, nomine et ocaxione unius debiti centum viginti trium librarum Bononiensium sortis et centum sesiginta librarum Mutinensium sive Bononiensium et nomine accessionum viginti librarum Bononiensium nomine expensarum, ad que supradictus dominus Pillus et Federicus in solidum obligati sunt et dare tenebantur ex causa mutuy supradicto domino Rolando quondam Pipini ad certum terminum iam elapssum et nunc dare tenentur supra datam quantitatem pecunie supradicto fratri Francischo, ordinis fratrum predicatorum, filio et heredi quondam dicti domini Rolandi... » ASB, Memoriale di Francesco di Luca Bambagliuoli, Memoriali vol. 155, fol. 174v, 23 juillet 1325. Édition (D. Planzer, « Die *Tabula privilegiorum ordinis fratrum praedicatorum* des Franciscus Pipinus O.P. », AFP, X, 1940, p. 255-257) revue par nos soins.

¹²⁵ La filiation Pipino - Rodaldo se trouve également établie dans le livre des bannis pour dette de Bologne du premier semestre 1267 (ASB, Comune, Curia del podestà, accusationes 3/a, Reg. I) : « Dominus Guilielmus condam domini Marchi, dominus Iacobinus domini Bonacursi Arpinelli doctor decretorum, quia in solidum cum domino Petro de Malgeriis et magistro Venancio aurifex non soverunt ad terminum Iordanino condam Ugolini de Unçola recipienti vice et nomine **domini Rodaldi condam domini Pipini** quinquaginta libras Bononinorum ex causa mutui, ex instrumento Petriçoli Bonincontri notarii, cyt. ... » (24/08/1267 ; H7B11) et « Albertus filius condam domini Guidonis Sençarasone, quia ad terminum non solvit **Rodaldi domini Pipini** sex libras Bononinorum et .II. solidos ex causa mutui, ex instrumento Mathei Cambii notarii cyt.... » (23/08/1267/H79B11). Informations et transcriptions communiquées par Jean-Louis Gaulin.

¹²⁶ ASB, Demaniale 230/7570, fol. 59rv.

¹²⁷ ASB, Memoriali vol. 127, fol. 36.

¹²⁸ « Iste est libellus funerum que sunt apud ecclesiam Beati Dominici fratrum predicatorum de Bononia, editus et per lineas distinctus cum magna diligentia et investigatione a fratre Johanne converso Bononiensi sacristano, tempore fratris Prindipari prioris Bononiensis, sub anno Domini millesimo ducentesimo nonagesimo primo ». *Incipit* reproduit dans S. Gelichi et R. Rinaldi, « Il sepoltuario del 1291 », *Archeologia medievale a Bologna, Gli scavi nel convento di San Domenico, Catalogo a cura di Sauro Gelichi e Riccardo Merlo, Bologna, Museo civico archeologico, 4 aprile-31 maggio 1987*, Bologne, Grafis, 1987, p. 98.

¹²⁹ Bologne, Archivio San Domenico, III, 72900. Composé au départ de trois parties, seules subsistent celle consacrée aux sépultures des laïcs (*De locis funerum, que loca per diversas lineas distinguuntur*, LF1) et celle consacrée aux prélats et nobles (*De sepulturis prelatorum et nobilium que sunt intra ecclesiam*, LF2). Sur le *Libellus funerum* : J.-L. Gaulin, « Le cimetière du couvent Saint-Dominique de Bologne au XIII^e siècle », *Les espaces sociaux de l'Italie urbaine, Recueil d'articles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2005 (Réimpressions, 8), p. 267-283 (1^{ère} éd. : *Religion et société urbaine au Moyen Âge, Études offertes à Jean-Louis*

première partie du livre, celle qui concerne les simples fidèles par opposition à la seconde partie consacrée aux nobles et aux prélats¹³⁰. La première référence ne porte pas sur sa sépulture, mais indique la localisation de sa maison :

« Les sépultures de la première ligne, qui sont tout près de la rue qui s'avance jusqu'à la maison de frère Rodaldo Pipino, commencent près de la grille de fer, qui est tout près de la grande chaire [du prédicateur] devant l'église, et se terminent tout près de la maison de dame Diana, sont celles-ci¹³¹. »

La famille Pipino entretient une proximité à la fois géographique et spirituelle avec le couvent San Domenico. La maison de Rodaldo, si l'on suit la description, devait se trouver au nord ou à l'ouest de l'église, la chaire (« *pulpitum maius* ») se situant à son angle nord-ouest¹³², et dans la première rangée de maison qui borde la place ouverte devant l'église. San Domenico devait donc constituer l'horizon proche du jeune Francesco Pipino et sa vision quotidienne a pu engendrer sa vocation, à condition qu'il ait habité depuis sa tendre enfance dans cette maison. Le couvent San Domenico de Bologne occupe une position centrale dans la spiritualité dominicaine : l'église abrite la dépouille du saint, mort à Bologne en 1221 et canonisé en 1234, c'est un important lieu de pèlerinage. Sa position est tout aussi éminente dans le paysage religieux bolognais car saint Dominique prend place, comme saint patron de la cité aux côtés de saint Petronio, dans la seconde moitié du XIII^e siècle¹³³. De manière générale, l'influence des ordres mendiants dans les villes se traduit par le succès que ceux-ci rencontrent auprès des morts et ils durent disputer aux Séculiers la liberté de sépulture des fidèles. À Bologne, le

Biget par ses anciens élèves, P. Boucheron et J. Chiffolleau dir., Paris, Publications de la Sorbonne, 2000), p. 283-299 ; S. Gelichi et R. Rinaldi, « Il sepoltuario del 1291 », *art. cit.*, p. 98-107 ; B. Breveglieri, « I repertori di sepolture degli ordini mendicanti », G. Avarucci et al. (dir.), *Libro, scrittura, documento della civiltà monastica e conventuale nel basso Medioevo (secoli XIII-XV)*, Atti del convegno di studio, Fermo (17-19 settembre 1997), Spolète, Centro italiano di studi sull'alto Medioevo, 1999 (Studi e ricerche), p. 417-435.

¹³⁰ Je remercie Jean-Louis Gaulin de m'avoir signalé ces informations.

¹³¹ « Sepulture prime linee que sunt iuxta viam que vadit ante domum fratris Rodaldi Pipini et incipiunt iuxta cratem ferream que est iuxta pulpitum maius ante faciem ecclesie et finiuntur iuxta domum d. Diane sunt he. » Bologne, Archivio San Domenico, III, 72900, *Libellus funerum*, LF1, p. 16.

¹³² Pour un plan de l'ensemble conventuel : voir A. D'Amato, *I Domenicani a Bologna*, I, 1218-1600, Bologne, Edizioni Studio Domenicano, 1988, p. 120. Jean-Louis Gaulin (« Le cimetière du couvent Saint-Dominique... », *art. cit.*, p. 277) situe la partie laïque du cimetière au nord et à l'ouest de l'église. Pour un plan du cimetière : B. Breveglieri, « I repertori di sepolture... », *art. cit.*, tavola III.

La contrada de S. Nicolò delle Vigne, où se situe le couvent, s'agrége au quartier de la Porta Procola, en plein développement au XIII^e siècle, et où s'installent des familles de moyenne et haute extractions sociales. R. Rinaldi, « Dalla chiesa di San Nicolò delle Vigne al convento di San Domenico, strutture sociali, topografia urbana, edilizia conventuale », *Archeologia medievale a Bologna, Gli scavi nel convento di San Domenico...*, *op. cit.*, p. 79.

¹³³ A. D'Amato, « La devozione a S. Domenico », *I Domenicani...*, *op. cit.*, p. 163-171. Les clés du tombeau de saint Dominique sont conservées par le podestat et, en 1307, la ville décide de faire de Dominique son gonfalon, défenseur et patron. P. Golinelli, « Hagiographie et cultes civiques dans l'Italie du Nord (XII^e-XV^e siècle) », I. Heullant-Donat (dir.), *Cultures italiennes (XII^e-XV^e siècle)*, Paris, Cerf, 2000 (Initiations au Moyen Âge), p. 254-256.

Libellus funerum montre la très grande attractivité du cimetière de San Domenico et la véritable compétition funéraire qui oppose Mendiants et Séculiers. Grégoire IX accorde, dès 1227¹³⁴, le droit de sépulture au couvent bolonais et d'importants personnages établissent leur dernière demeure à San Domenico dans la seconde moitié du *Duecento*. Ainsi, le roi Enzo¹³⁵, le fils de Frédéric II mort prisonnier des Bolonais le 13 mars 1272, et le grand chroniqueur dominicain Martin le Polonais¹³⁶, mort lors d'un séjour dans la ville en 1278, sont tous deux enterrés à l'intérieur de l'église. Le corps du canoniste Egidio Foscarari repose depuis 1289 sur la place, dans une remarquable *arca*, comme plus tard celui Rolandino Passageri (1300) dans une autre *arca* dont le financement fut pris en charge par la société des notaires. Ces deux tombeaux sont toujours visibles de nos jours sur la place, au nord de l'église.

Le titre de « frère » que porte Rodaldo, le père de Francesco, indique qu'il devait lui-même éprouver une dévotion personnelle à l'égard de saint Dominique, peut-être au point d'entrer dans l'ordre que celui-ci avait fondé, à la fin de sa vie ou une fois veuf. Il est aussi possible qu'il faille entendre, au lieu de « *fratres* », plutôt « *confratres* » qui désigne un membre de la confrérie de saint Dominique, que l'on peut traduire par « frère associé » ou « frère honoraire », et qui conserve son état laïc. La congrégation de saint Dominique de Bologne, qui a pour but le salut des âmes de ses membres, a son siège à l'église San Domenico¹³⁷. Plus loin, dans la deuxième ligne de sépultures, on trouve parmi les tombes celle de « Tisina, épouse de frère Rodaldo Pipino, de la paroisse de Sant'Andrea degli Ansaldi¹³⁸ », la mère – ou tout au moins la belle-mère – de Francesco Pipino, serait donc décédée avant 1291. Consuelo W. Dutschke signale deux actes de 1289 dans lesquels une Thixina, fille de Panixio de Lemogne et épouse de Rodaldo Pipino, reçoit de l'argent et achète une maison dans la paroisse de San

¹³⁴ *Bullarium ordinis fratrum praedicatorum*, I, Rome, 1729, 5 septembre 1227, p. 24-25. Cité par J.-L. Gaulin, « Le cimetière du couvent Saint-Dominique... », *art. cit.*, p. 276.

¹³⁵ « Sepulcrum regis Hentii filii Federici imperatoris est intra ecclesiam, in angulo a sinistris post altare beatae Katarinae », Bologne, Archivio San Domenico, III, 72900, *Libellus funerum*, LF2, p. 77. Cité par A. D'Amato, *I Domenicani...*, p. 187.

Sur Enzo et Bologne : A. I. Trombetti (*et al.*), *Bologna, Re Enzo e il suo mito*, Bologne, CLUEB, 2002 (Bologna medievale ieri e oggi, I) ; F. Roversi Monaco, *Il comune di Bologna e re Enzo, costruzione di un mito debole*, Bologne, Bononia University Press, 2012 (Studi e memorie per la storia dell'Università di Bologna, n. ser.-Istituto per la storia dell'Università di Bologna, XIII).

¹³⁶ « Sepulcrum archiepiscopi Martini de provincia Poloniae, quae est iuxta murum ecclesiae inter sepulcrum regis Hentii et altare beati Laurentii », Bologne, Archivio San Domenico, III, 72900, *Libellus funerum*, LF2, p. 77. Cité par A. D'Amato, *I Domenicani...*, *op. cit.*, p. 187.

¹³⁷ G. Meersseman, « Études sur les anciennes confréries dominicaines », *AFP*, XX, 1950, p. 11-12.

¹³⁸ « Tisine uxoris fratris Rodaldi Pipini de capella Sancti Andree de Ansaldis », Bologne, Archivio San Domenico, III, 72900, *Libellus funerum*, LF1, p. 29

Domenico¹³⁹. Il est possible que ce soit la même maison que celle mentionnée dans le *Libellus funerum*. La disposition testamentaire de Francesco Pipino, préalable à son premier voyage Outre-mer, évoque un de ses parents, Parisio fils de Gherardo de Lemogne¹⁴⁰, ce qui permet d'affirmer l'identité probable des deux femmes. Il est dès lors possible de préciser la date de son décès, survenu entre le 30 mars 1289 et 1291.

1.2.3 DES PARENTS INQUIETES, AU CŒUR DES TROUBLES POLITIQUES BOLONAIS

L'étude récente de Sarah R. Blanshei, consacrée à la vie politique et judiciaire de Bologne à la fin du Moyen Âge, qui s'appuie sur les riches archives bolonaises et notamment les procédures anti-magnats, fournit un certain nombre de données exploitables pour notre étude. En 1274, Rolandino Pippino est exclu de la *società di armi* car considéré comme magnat et fils de chevalier¹⁴¹, ce qui accrédite un niveau social élevé de la famille. La *società di armi* est l'un des groupes de défense constitués de membres du *Popolo* qui apparaissent au milieu du XIII^e siècle et symbolisent l'affirmation politique de la *pars populi* face à l'ancienne aristocratie issue de l'âge consulaire. Cette affirmation passe notamment par la révision fréquente des recensements pour éliminer nobles et magnats des matricules des *società di armi* et *di arti*. L'opposition entre l'aristocratie traditionnelle, issue des anciens cercles dirigeants de la cité, et le *Popolo* est redoublée par le clivage qui oppose les Geremei (Guelfes bolonais) aux Lambertazzi (Gibelins bolonais) et l'année 1274 voit l'alliance définitive entre Geremei et *pars populi* guidée par Rolandino Passaggeri¹⁴². Après quarante jours de guerre civile, la défaite des Lambertazzi a pour conséquence une épuration des organes de gouvernement de la Commune et des sociétés populaires, dont Rolandino Pipino est victime, et le bannissement de plusieurs milliers de membres de la faction des Lambertazzi, sur une population totale de cinquante mille

¹³⁹ ASB, Memoriali vol. 75, fol. 282rv (Memoriale de Matteo di frate Giovanni), 30 mars 1289. Voir aussi ASB, Demaniale 38/7372. Documents cités par C. W. Dutschke, *Francesco Pipino...*, *op. cit.*, p. 150.

¹⁴⁰ ASF, Pistoia, Comune, 14 juillet 1319 (00034981) :

<http://www.archiviodistato.firenze.it/pergasfi/index.php?opadmin=0&op=fetch&type=pergamena&id=732158>

¹⁴¹ ASB, Capitano, Società d'arti ed armi, Busta I, Quartieri, fol. 2r : Rolandino di Pippino est « *cancellatus quia de magnatibus* » ; voir aussi ASB, Capitano, *Libri matricularum*, Busta I. S. R. Blanshei, *Politics and justice...*, *op. cit.*, n. 381 p. 288.

¹⁴² Voir 9. La cité désunie (troisième partie, chapitre 9).

personnes¹⁴³. Si Ludovico Savioli range les Pipini parmi les familles de la noblesse gibeline¹⁴⁴, ils n'appartiennent pas à l'élite des magnats. En effet, la famille de Pipino ne comptant pas de podestat, ne disposant pas non plus de tour ni de *cognomen*, il faut plutôt la ranger parmi la *militia* de second plan.

Le bénéficiaire de l'acte du 23 juillet 1325 évoqué plus haut, Senzanome, a également pour père « feu maître Rolandino Pipino¹⁴⁵ ». Senzanome est chargé de recouvrer la créance de Francesco, ce qui montre la confiance qu'il lui accorde. Nous pouvons dès lors en déduire que Senzanome, qui a le même père, est le frère de Francesco. Ce titre de « maître », qui apparaît une seule fois dans la documentation relative à Rolandino Pipino, est d'un emploi mouvant à la fin du Moyen Âge et ne permet pas d'en déduire que celui-ci est diplômé de l'université¹⁴⁶.

L'étude de Sarah R. Blanshei fournit un certain nombre de données sur Senzanome Rolandini Pipini – que nous identifions comme étant le même personnage que celui mentionné dans l'acte de 1325 – qui permettent de préciser le contour social de la famille de Pipino. Le 16 juin 1292, deux cousins « Senzanome qu'on appelle Senza, fils de maître Rolandino Pipino » et « Filipuccio, fils de maître Alberto Pipino », membres des *fratres gaudentes*, c'est-à-dire de l'ordre militaire de la *Beata S. Maria vergine gloriosa*, sont accusés d'être d'origine nobiliaire¹⁴⁷, et donc de s'être inscrits illégalement à la société des notaires et à la *società di armi*, dont le recrutement est « populaire ». À la base de l'accusation, trois témoins (nous retrouvons ici le rôle de la renommée, *fama publica*, dans les procédures¹⁴⁸) rapportent

¹⁴³ A. I. Pini, « Guelfes et Gibelins à Bologne au XIII^e siècle, l'«autodestruction» d'une classe dirigeante », *Les élites urbaines au Moyen Âge, XXVII^e congrès de la S.H.M.E.S., Rome, mai 1996*, Paris-Rome, Publications de la Sorbonne-EFR, 1997, p. 153-164 ; G. Milani, *L'esclusione dal comune, Conflitti e bandi politici a Bologna e in altre città italiane tra XII e XIV secolo*, Rome, ISIME, 2003 (Nuovi studi storici, LXIII). Voir aussi J.-C. Maire Vigueur, *Cavaliers et citoyens, Guerres, conflits et société dans l'Italie communale, XII^e-XIII^e siècle*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2003 (Civilisations et sociétés, CXIV), particulièrement le chapitre 6, « La *militia*, pluralité des profils, disparité des ressources », p. 215-283.

¹⁴⁴ L. V. Savioli, *Annali bolognesi*, vol. III-part. 1, Bassano, 1795, p. 60 : https://archive.org/stream/bub_gb_kbLjPZ7ARicC#page/n69/mode/1up Consulté le 22 juin 2018.

¹⁴⁵ « ... domino Çeçanome quondam domini Rolandini Pipini ... » ASB, Memoriale di Francesco di Luca Bambagliuoli, Memoriali vol. 155, fol. 174v, 23 juillet 1325. Édition : D. Planzer, « Die *Tabula privilegiorum...* », *art. cit.*, p. 255.

¹⁴⁶ Au XII^e siècle, le *magister* désigne le chef d'atelier comme le maître d'école. Le terme devient par la suite l'équivalent de « *dominus* », de seigneur, au XIV^e siècle. J. Le Goff, *Les intellectuels au Moyen Âge*, Paris, Seuil, 1985 (1^{ère} éd. : 1957), p. 144.

On trouve néanmoins, chez Savioli, un Senzanome Pipini diplômé de l'université de droit (« *maestro in leggi* ») en 1245 (14 mars) et 1274 (10 juin). L. V. Savioli, *Annali bolognesi*, *op. cit.* p. 60 et 485.

¹⁴⁷ L'ordre de chevalerie de la bienheureuse Vierge Marie est institué par Urbain IV (bulle *Sol ille verus*, 1261) à la demande des frères joyeux (*fratres gaudentes*), issus de la noblesse urbaine de Bologne, Reggio d'Émilie et Modène. Ses membres sont proches des Dominicains. J.-L. Gaulin, « Vierge Marie, chevalerie de la Bienheureuse », N. Bériou et P. Josserand (dir.), *Prier et combattre, Dictionnaire européen des ordres religieux militaires*, Paris, Fayard, 2008, p. 961-962.

¹⁴⁸ G. Milani, *L'esclusione...*, *op. cit.*

qu'Alberto, père de Filipuccio et oncle de Senzanome, était un chevalier du Temple (« *miles de Templo* ») qui est allé Outre-mer¹⁴⁹. Les deux cousins ont plaidé, avec succès, leur appartenance aux sociétés du *Popolo*¹⁵⁰ : le verdict rendu deux mois plus tard les acquitte, bien que l'appartenance d'Alberto à l'ordre du Temple soit reconnue¹⁵¹. Quelques années plus tard, et à deux reprises (1299 et 1303), Senzanome di Rolandino Pipino exerce des fonctions communales : il est alors *anziano*¹⁵², c'est-à-dire magistrat de la cité au titre de représentant du *Popolo*¹⁵³. Sa carrière politique se poursuit au *Consiglio del Popolo* dont il est membre en 1306 et en 1322¹⁵⁴. La profession de Senzanome est connue : en 1292, un Senzanome est inscrit à la matricule des notaires¹⁵⁵. Par ailleurs, plusieurs testaments copiés dans un registre conservé à l'Archivio di Stato de Bologne confirment que Senzanome Pipino est toujours notaire dans les années 1310 : actes des 30 juin 1312¹⁵⁶, 8 juin 1314¹⁵⁷, 8 février 1318¹⁵⁸. On trouve également, sous ce même nom, l'auteur d'un *instrumentum* en 1322¹⁵⁹. Senzanome est encore à Bologne en 1325, comme l'atteste l'acte d'un registre conservé à Bologne¹⁶⁰.

¹⁴⁹ Alberto et Rolandino sont bien frères, ce que confirme le livre des bannis pour dette de Bologne du premier semestre 1267 (ASB, Comune, Curia del podestà, accusationes 3/a, Reg. I) : « **Dominus Albertus, dominus Rolandinus fratres et filii condam domini Pipini** fratris Alberti, quia in solidum non solverunt ad terminum domino Iacobo condam domini Alberti de Monaxigo dicto Soldano sedecim libras solidos Bononinorum ex causa mutui, ex instrumento scripto manu Gulielmi Nadalini Petri Nadalini notarii, cyt. ... » (H90A6/24/08/1267). Information et transcription communiquées par Jean-Louis Gaulin.

¹⁵⁰ Senzanome est *sindacus* des *Quartieri* en 1286. ASB, Capitano, Giudici, Reg. 82, fol. 57v (26 septembre 1286). S. R. Blanshei, *Politics and justice...*, *op. cit.*, n. 382 p. 288.

¹⁵¹ ASB, Capitano, Giudici, Reg. 180, fol. 43r-45r pour le *consilium* et la sentence du juge (19 août 1292) et fol. 77r pour la sentence du *vicarius* (20 août 1292). Cité par S. R. Blanshei, *Politics and justice...*, *op. cit.*, n. 33 p. 570.

¹⁵² P. Molinari, *Li consoli, anziani consoli e gonfalonieri della città di Bologna*, I, *Dall'anno 1143 fino a tutto l'anno 1375*, Bologne, 1788, p. 48 (décembre 1299) et p. 60 (août 1303).

¹⁵³ G. Tamba, « I documenti del governo del Comune bolognese (1116-1512), Lineamenti della struttura istituzionale della città durante il Medioevo », *Quaderni culturali bolognese*, VI, 1978, p. 12.

¹⁵⁴ R. Blanshei, *Politics and justice...*, *op. cit.*, n. 386 p. 288.

¹⁵⁵ « Çençanome quondam domini Rolandini Pipini capelle Sancti Dominici. » Fol. 189v, R. Ferrara et V. Valentini, *Liber sive matricula notariorum comunis Bononie (1219-1299)*, Rome, Consiglio nazionale del notariato, 1980, p. 422. Et non sous l'année 1294, comme l'a indiqué Sarah R. Blanshei. S. R. Blanshei, *Politics and justice...*, p. 234. L'étude de Giovanni Tamba consacrée à la société des notaires bolonaise ne répertorie pas Senzanome, quelle que soit la forme de son *nomen* (Çençanome, Çençanome, Senzanome ou Zenzanome). G. Tamba, *La società dei notai di Bologna, Saggio storico e inventario*, Rome, 1988 (Pubblicazioni degli Archivi di Stato, CIII).

¹⁵⁶ « Çençanomus quondam Rolandini Pipini notarii », ASB, Demaniale 230/7570 (30 juin 1312), fol. 88r.

¹⁵⁷ « Çençanomus quondam domini Rolandini Pipini notarii », ASB, Demaniale 230/7570 (8 juin 1314), fol. 88v.

¹⁵⁸ « Ego Çençanome quondam domini Rolandini Pipini imperiale auctoritate notarius. » ASB, Demaniale 230/7570 (8 février 1318), fol. 83v.

¹⁵⁹ ASB, Demaniale, San Domenico, Eredità 8/7342, n. 415. Je remercie Jean-Louis Gaulin de m'avoir signalé cette référence.

¹⁶⁰ « Dominus Senzanome quondam domini Rolandini Pipini procurator domine Mine filie quondam domini Michaelis Gualterii [...] procurat [...] pro anima ipsius domine Mine [...] » ASB, Demaniale 230/7570, fol. 97r.

Le second document d'importance pour reconstituer la parentèle de Francesco Pipino est daté du 14 juillet 1319 et rédigé de sa main¹⁶¹. Dans ce document, il est question d'un parent (« *consanguineus meus* »), Parisio, fils de Gherardo de Lemogne, mort en exil à Vicence. Se pose alors la question du degré de parenté rendu par le terme « *consanguineus* ». La notion de « *consanguinitas* » désigne tous les parents consanguins et, dans un système cognatique comme celui du Moyen Âge, la consanguinité désigne à la fois la lignée paternelle et maternelle. La proximité entre « *consanguinei* » interdit tout mariage entre eux, en théorie jusqu'au septième degré¹⁶². Comme la mère de Francesco, Tixina, Parisio porte le *cognomen* de Lemogne : Parisio et Francesco seraient donc parents, peut-être cousins ou oncle et neveu.

Le document nous apprend que son parent est mort en exil à Vicence. La cause de l'exil peut être politique : la cité de Bologne est déchirée par les conflits entre différentes factions, partis (« *partes* ») comme dit le texte de la chronique, et la liste des proscriptions s'allonge depuis le dernier quart du XIII^e siècle¹⁶³. Après l'exclusion, dès 1274, de la *pars* réputée aristocratique et gibeline des Lambertazzi, les éléments dits modérés des Geremei (favorables à la réconciliation des différentes *partes*, et donc au retour des Lambertazzi) le sont à leur tour quand, au début de l'année 1306, la faction la plus intransigeante des Geremei dirige la cité¹⁶⁴. Les dates de l'exil et de la mort de Parisio manquent pour préciser à quelle occasion il a été proscrit. Si sa proscription a pour motif une cause politique, nous pouvons seulement affirmer que Parisio n'appartenait pas à la faction des Geremei intransigeants, ce qui aurait conduit à son retour à Bologne. Remarquons au passage que Parisio confie la gestion d'une partie de ses intérêts à un parent resté à Bologne, ce qui montre que si les proscriptions séparent les familles, elles n'empêchent pas une continuité dans la gestion des affaires. Francesco Pipino apparaît soucieux des biens qui lui sont confiés. C'est aussi un témoignage de confiance de la part de son parent, comme il le précise lui-même¹⁶⁵.

¹⁶¹ ASF, Pistoia, Comune, 14 juillet 1319 (code d'identification : 00034981). Ce document a été édité, avec des erreurs, par G. Zaccagnini, « Francesco Pipino traduttore... », *art. cit.*, p. 89-90. Voir la transcription en annexe 6. Le sceau est malheureusement perdu. Ce document est désormais consultable en ligne :

<http://www.archiviodistato.firenze.it/pergasfi/index.php?opadmin=0&op=fetch&type=pergamena&id=732158>

¹⁶² A. Guerreau-Jalabert, « La désignation des relations et des groupes de parenté en latin médiéval », *Archivum latinitatis Medii Aevi*, XLVI, 1988, p. 65-108.

¹⁶³ Voir 9. La cité désunie (troisième partie, chapitre 9).

¹⁶⁴ A. Vasina, « Dal Comune verso la Signoria », O. Capitani (dir.), *Bologna nel Medioevo*, Bologne, Bononia University Press, 2007 (R. Zangheri dir., *Storia di Bologna*, II), p. 609-614 ; G. Tamba, « I documenti... », *art. cit.*, p. 13-15.

¹⁶⁵ « ... de me valde confidebat... » ASF, Pistoia, Comune, 14 juillet 1319 (00034981).

Ces deux actes, rédigés avant que Pipino ne parte pour l'Orient, contiennent des dispositions testamentaires. Dans le premier (14 juillet 1319) il partage des terres que lui a laissées un parent défunt, dans le second (23 juillet 1325) il transfère une créance reçue de son père à celui qui doit être son frère. Nous sommes donc en présence d'une catégorie de pratique testamentaire dite active, celle qui concerne les testaments émis par un frère profès, c'est-à-dire après son vœu de pauvreté¹⁶⁶. De telles dispositions ne peuvent qu'étonner de la part d'un membre d'un ordre mendiant dont le *propositum vitae* est le choix de la pauvreté volontaire et donc le refus de toute richesse¹⁶⁷, d'autant plus que la doctrine et la législation sont constantes sur ce point : le droit civil comme le droit canonique affirment l'incapacité testamentaire des religieux. La pratique est ici en pleine contradiction avec le droit, comme l'a montré Martin Morard à partir de l'exemple du testament de Jacques de Lausanne. Des autorisations de tester ont pu être accordées *intuitu personae* par les papes, mais la consultation de la base de données *Ut per litteras apostolicas...*, qui recense les registres et les lettres pontificales des XIII^e-XIV^e siècles, ne fait pas apparaître Francesco Pipino au titre des bénéficiaires d'une telle exemption.

Le dernier document connu qui a trait à Francesco Pipino date de la seconde moitié de l'année 1328 et constitue le *terminus post quem* pour sa mort. Il s'agit d'un registre des privilèges pontificaux accordés aux frères dominicains, sur lequel nous reviendrons au chapitre suivant¹⁶⁸. Passé le premier quart du XIV^e siècle, la trace de Francesco Pipino et des siens se perd. Luigi Manzoni affirme que la famille Pipino existe encore au milieu du XVII^e siècle, en témoigne le testament d'un Francesco Pipini, fils d'Alessandro en date du 12 mai 1668, publié à Bologne par Giulio Barzaghi en 1702¹⁶⁹. Cependant, Manzoni ne donne pas les références de l'ouvrage invoqué et une recherche de celui-ci par auteur et par date dans les catalogues informatisés de bibliothèques est restée vaine. Toutefois, à la fin du XVIII^e siècle, une famille Pippini est répertoriée avec ses armes au tome III des *Blasone Bolognese* rassemblés par

¹⁶⁶ Sur les testaments des Dominicains : M. Morard, « Les testaments des frères, Jacques de Lausanne († 1331), dominicain et propriétaire ? », N. Bériou et J. Chiffolleau (dir.), *Économie et religion, L'expérience des ordres mendiants (XIII^e-XIV^e siècles)*, Lyon, Presses universitaires de Lyon (Collection d'histoire et d'archéologie médiévales, XXI), p. 387-425.

¹⁶⁷ J. Chiffolleau, « Conclusions », *L'economia dei conventi dei frati minori e predicatori fino alla metà del Trecento, Atti del XXXI convegno internazionale, Assisi, 9-11 ottobre 2003*, Spolète, Fondazione Centro italiano di studi sull'Alto Medioevo, 2004 (Atti dei convegni della Società internazionale di studi francescani e del Centro interuniversitario di studi francescani, n. ser. XIV) p. 403-448 ; N. Bériou, « Introduction » et J. Chiffolleau, « Conclusions », *Économie et religion...*, *op. cit.*, p. 7-22 et 707-754.

¹⁶⁸ D. Planzer, « Die *Tabula privilegiorum ordinis fratrum praedicatorum* des Franciscus Pipinus O.P. », AFP, X, 1940. Voir 2.2.2 Francesco Pipino, archiviste de son Ordre.

¹⁶⁹ L. Manzoni, « Studi e ricerche... », *art. cit.*, p. 261.

Floriano Canetoli, au nombre des 1631 familles citadines de la ville¹⁷⁰. La graphie diffère, mais il est possible que la famille Pippini du XVIII^e siècle soit l'héritière de celle identifiée au tournant des XIII^e et XIV^e siècles¹⁷¹.

Des considérations précédentes, nous pouvons retenir que la famille de Francesco Pipino se situe dans une zone sociale qui se trouve à la frontière du *Popolo* et des cercles aristocratiques de la cité, mais également que la fluidité est la règle pour les statuts sociaux, qui apparaissent très changeants dans la Bologne du tournant des XIII^e et XIV^e siècles au gré des conflits politiques qui affectent la cité. Francesco Pipino a désormais un père, un grand-père et un frère, certainement une mère et un cousin, peut-être un oncle. Sa date comme son lieu de naissance restent hypothétiques, mais l'ancrage bolonais de sa famille est attesté tout comme l'attachement au couvent San Domenico, qui constituent des prolégomènes à sa profession de frère prêcheur.

¹⁷⁰ Floriano Canetoli, *Blasone Bolognese, cioè Arme gentilizie di famiglie bolognesi, nobili, cittadinesche e aggregate con annotazioni*, Bologna, 1791-1795, 5 tomes ; rééd. anast. : *Blasone Bolognese, Stemmi delle famiglie nobili e cittadine di Bologna raccolti da Floriano Canetoli*, Milan, Edizioni Orsini De Marzo, 2006 (Ars Heraldica, I). Les armes de la famille Pippini sont représentées à la page 68 du tome III, sous le numéro 1082.

¹⁷¹ L'interrogation des *pagine bianche* donne pour résultat une demi-douzaine de personnes portant actuellement le nom Pipino en Émilie-Romagne dont une seule à Bologne pour adresse. Les autres habitent Modène, Parme et Cesena.

CHAPITRE 2 – UN FRERE PRECHEUR

La présence de Francesco Pipino est bien attestée aux couvents de Bologne et de Padoue où il remplit d'importantes fonctions conventuelles. On ne sait pas si San Domenico de Bologne est son couvent de vestition mais, au regard de ce que nous avons vu précédemment, nous pouvons le supposer. Si sa formation intellectuelle initiale ne nous est pas connue, faute de documents spécifiques, son activité d'archiviste et les responsabilités qu'il assumait le désignent comme un lettré.

2.1 QUELLE FORMATION INTELLECTUELLE ?

La question de la formation intellectuelle de Francesco Pipino se pose bien évidemment, mais, en l'absence de sources spécifiques, nous en sommes réduits à reprendre les travaux qui traitent de l'éducation dominicaine en général et du couvent San Domenico en particulier. À la suite de décisions prises aux chapitres généraux de 1246¹⁷², 1247¹⁷³ et 1248¹⁷⁴, l'école du couvent de Bologne est érigée en *studium generale*, au côté de celles d'Oxford, de Cologne et de Montpellier, pour la province dominicaine de Lombardie. L'érection de l'école de San Domenico en *studium generale* poursuit la volonté initiale de saint Dominique qui voulut faire du couvent bolonais un centre culturel et d'étude de tout premier ordre, à la pointe de la prédication et de la lutte contre l'hérésie. Sa renommée et son statut sont tels qu'il attire des étudiants venus de différentes provinces dominicaines. Son organisation est connue : à sa tête, un *lector principalis* qui dirige bacheliers et autres lecteurs chargés d'enseignement. Les étudiants sont aidés par le *magister studii* (ou *magister studentium*), qui répète les leçons et contrôle leur apprentissage. Le cursus scolaire commence après l'année de noviciat, destinée à se familiariser avec les exigences de la vie régulière¹⁷⁵. Les premières constitutions dominicaines proscrivaient toute étude autre que théologique, à savoir les sciences dites païennes et

¹⁷² « Item hanc. In constitutione ubi dicitur tres fratres mittantur Parisius tantum de provincia ad studium addatur IIII autem provincie scilicet Provincia, Lombardi, Theotonia, Anglia provideant ut semper in aliquo conventu magis ydoneo sit generale studium et sollempne, et ad illum locum quilibet prior provincialis potestatem habeat mittendi duos fratres ad studium. » Chapitre général de Paris, 1246. *Acta capitulorum generalium ordinis praedicatorum*, I, *Ab anno 1220 usque ad annum 1303*, B. M. Reichert (éd.), Rome-Stuttgart, 1898 (MOFPH III), p. 34-35.

¹⁷³ La même disposition est rappelée au chapitre général suivant qui se tient à Montpellier en 1247. *Ibid.*, p. 38.

¹⁷⁴ Le chapitre général qui suit, célébré à Paris en 1248, reprend la même disposition. *Ibid.*, p. 41.

¹⁷⁵ A. D'Amato, « Lo studio generale e l'organizzazione scolastica », *I Domenicani e l'Università di Bologna*, Bologne, Edizioni Studio Domenicano, 1988, p. 135-149.

philosophiques, sauf dispense accordée par le maître général ou le chapitre général¹⁷⁶. À l'initiative d'une commission réunissant Thomas d'Aquin et Albert le Grand, le chapitre général de 1259 assouplit cette position en imposant la création d'un centre d'étude (*studium artium*) dans chacune des provinces¹⁷⁷. Après son noviciat, le jeune frère est ainsi admis au *studium artium* où il étudie la logique pendant deux années, étude prolongée de deux autres années. La logique se conçoit comme le préalable nécessaire à l'enseignement de la théologie dispensé au *studium generale* qui consiste avant tout en l'étude de la Bible, des quatre livres des *Sentences* de Pierre Lombard et de la *Somme théologique* de Thomas d'Aquin. L'histoire n'est pas enseignée en tant que telle, mais elle n'est pas absente des préoccupations de l'Ordre, conçue comme une *ancilla theologiae*, une science au service de la théologie. Elle peut aussi venir en soutien à la prédication et, déjà, Humbert de Romans encourageait ses frères à puiser dans les ressources de l'histoire, païenne comme chrétienne, afin d'édifier les masses¹⁷⁸. Ainsi, les anecdotes abondent dans la chronique des papes et des empereurs de Martin le Polonais, que l'on retrouve dans les premières collections d'*exempla*¹⁷⁹, un texte dont Francesco Pipino fit à son tour usage comme nous le verrons.

La base de l'enseignement est la lecture¹⁸⁰, ce qui nécessite la mise à disposition d'une bibliothèque. L'importance du livre pour l'ordre des frères prêcheurs est connue, qui le pense comme une arme¹⁸¹, nécessaire à l'étude et à l'enseignement, eux-mêmes au service de la

¹⁷⁶ « In libris gentilium et philosophorum non studeant, et si ad horam inspiciant. Seculares scientias non addiscant, nec artes quas liberales vocant, nisi aliquando circa aliquos magister Ordinis vel capitulum generale voluit aliter dispensare, tantum libros theologicos tam iuvenes quam alii legant. » II, 14, H. Denifle, « Die Constitutionen des Predigerordens in der redaction Raimunds von Peñafort », *Archiv für Literatur und Kirchen Geschichte des Mittelalters*, V, H. Denifle et F. Ehrle (éd.), Fribourg-en-Brigsau, 1889, p. 562 :

<https://archive.org/stream/archivfrliterat00rgoog#page/n581/mode/2up> Consulté le 20 novembre 2016. Toutes les références aux constitutions dominicaines sont citées dans la rédaction de Raymond de Peñafort (1239-1241).

¹⁷⁷ P. Lippini, *La vita quotidiana di un convento medievale, Gli ambienti, le regole, l'orario e le mansioni dei frati domenicani del tredicesimo secolo*, Bologne, Edizioni Studio Domenicano, 2008 (Collana Domenicani, V ; 3^e éd.), p. 287. Les « artes » ne recouvrent pas, dans les *studia* dominicains, les arts libéraux enseignés à l'université. Les *studia artium* dominicains enseignent en fait la logique. M. M. Mulchahey, « First the bow in bent in study... », *Dominican education before 1350*, Toronto, Pontifical Institute of mediaeval studies, 1998 (Studies and texts, CXXXII), p. 220-226.

¹⁷⁸ « Sunt enim multae historiae, non solum apud fideles, sed etiam apud infideles, quae interdum multum valent in praedicatione ad aedificationem... » Humbert de Romans, *De eruditione praedicatorum*, II, *Opera de vita regulari*, J. J. Berthier (éd.), Paris, 1888, II, p. 401. Cité par M. M. Mulchahey, « First the bow in bent in study... », *op. cit.*, p. 470.

¹⁷⁹ *Ibid.*, p. 470-472.

¹⁸⁰ L.-J. Bataillon, « Le lecture dei maestri degli Frati Predicatori », *Libri, biblioteche e letture dei frati mendicanti (secoli XIII-XIV)*, Spolète, Centro italiano di studi sull'alto Medioevo, 2005 (Atti dei Convegni della Società internazionale di studi francescani e del Centro interuniversitario di studi francescani, n. ser., XV), p. 117.

¹⁸¹ Les livres sont souvent qualifiés de « arma nostrae militiae » dans les actes des chapitres. Voir, par exemple, le chapitre de la province romaine réuni à Florence en 1257, *Acta capitulorum provincialium provinciae Romanae, 1243-1344*, T. Kaeppli (éd.), Rome, 1941 (MOFPH XX), p. 21. Cité par G. P. Huncaga, « Les livres, les bibliothèques et les Dominicains aux XIII^e et XIV^e siècles », *Mémoire dominicaine*, XXVII, 2011, n. 36 p. 78.

prédication et de la conversion. Le livre est ainsi l'objet de réflexions de la part des maîtres de l'Ordre et de fréquentes dispositions réglementaires. Les constitutions de l'Ordre rappellent ainsi que le frère doit en permanence lire ou méditer un livre, de jour comme de nuit, au couvent comme en voyage¹⁸². Et régulièrement, les actes des chapitres généraux rappellent les règles d'usage des livres, qu'il s'agit de replacer dans la bibliothèque ou d'enchaîner après usage et qu'il est interdit de vendre¹⁸³, interdiction qui connaît des exceptions, il est vrai. La fréquence des rappels de ces dispositions montre néanmoins qu'elles doivent être rarement respectées. Nous reviendrons plus loin sur la question des bibliothèques et de l'accès aux livres¹⁸⁴.

La question de la maîtrise de la langue arabe par Francesco Pipino a été posée. En effet, alors que celui-ci séjourne à Jérusalem, il évoque les polémiques religieuses entre chrétiens et musulmans¹⁸⁵ :

« J'ai entendu dire de la bouche de certains Sarrasins qu'il y avait ici [près du Temple de Salomon] les restes de l'abominable Mahomet. D'autres disent que Mahomet avait souvent eu des discussions avec le Christ en ce lieu. Et quand on leur dit qu'il n'était pas encore né quand le Christ prêchait, ils disent que Mahomet fut créé au commencement du monde, puis qu'il fut révélé plus tard aux Sarrasins¹⁸⁶. »

Gilles-Gérard Meersseman en a déduit que Francesco Pipino devait parler l'arabe pour comprendre le dialogue engagé entre Sarrasins et chrétiens¹⁸⁷. Certes, l'apprentissage des langues orientales, et particulièrement de l'arabe, est une préoccupation ancienne des Dominicains installés en Orient¹⁸⁸. Il nous semble néanmoins hasardeux de conclure à cet apprentissage dans le cas de Pipino. Sa connaissance des polémiques, telles qu'il les rapporte

¹⁸² « Ipsi vero in studio taliter sint intenti, ut de die, de nocte, in domo, in itinere, legant aliquid vel meditentur... » II, 14, H. Denifle, « Die constitutionen des Predigerordens... », *art. cit.*, p. 562.

¹⁸³ Par exemple, au chapitre général de Barcelone (1323) : « Item. Quia libris sunt profectui studencium singulariter opportuni, volumus et ordinamus, quod libri in catenis vel armario communi usui deputati per priores vel eorum vicarios sive per conventum impignorari, vendi, commodari vel quomodolibet alienari non possint ». *Acta capitulorum generalium ordinis praedicatorum*, II, (1304-1378), *op. cit.*, p. 146.

¹⁸⁴ Voir 4.1.1 Un détour par les bibliothèques dominicaines (deuxième partie, chapitre 4).

¹⁸⁵ Sur le séjour de Francesco Pipino en Terre sainte : 3.2.2 Francesco Pipino, pèlerin et missionnaire (première partie, chapitre 3).

¹⁸⁶ « Audi vi a quibusdam Sarracenis quod ibi sint quedam reliquie abhominabilis Mahometi. Alii dicunt quod Mahometus sepe numero in illo habuerit cum Christo colloquia. Et quando dicitur eis quod nondum erat natus quando Christus predicabat dicunt quod ipse fuit creatus a Deo a principio mundi sed postea alio tempore Sarracenis manifestus. » Francesco Pipino, *Tractatus de locis Terre sancte*, T. Tobler (éd.), *Wanderung nach Palästina im Jahre 1857*, Gotha, 1859, p. 409.

¹⁸⁷ G.-G. Meersseman, « La chronique des voyages et des œuvres de fr. A. Buenhombre O. P. », AFP, X, 1940, p. 80.

¹⁸⁸ Une lettre de frère Philippe, prieur du couvent dominicain de Jérusalem, adressée en 1237 au pape atteste de cet apprentissage. J. Richard, *La papauté et les missions d'Orient au Moyen Âge (XIII^e-XV^e siècle)*, Rome, EFR, 1998 (Collection de l'École française de Rome, XXXIII), p. 56.

dans son *Traité sur les lieux de Terre sainte*, ne nécessite pas de connaître l'arabe. Ses interlocuteurs musulmans peuvent eux-mêmes connaître une langue occidentale ou, à défaut, s'exprimer dans une *lingua franca*. Bien qu'il ait « entendu dire [cela] de la bouche de certains Sarrasins », il se peut également qu'il ait eu recours à un frère arabisant pour comprendre la discussion.

Si l'on ne dispose pas d'information sur la formation de Francesco Pipino, on n'en sait guère plus sur l'enseignement qu'il put délivrer. Certes, une liste des enseignants en théologie du couvent Sant'Agostino de Padoue existe bien qui le mentionne pour l'année 1304, mais nous la devons à un érudit du XVIII^e siècle, Domenico Maria Federici, qui s'est servi de travaux antérieurs et de documents qui semblent aujourd'hui perdus¹⁸⁹. Pipino n'a certainement pas été lecteur¹⁹⁰ au sens défini par les constitutions dominicaines, ni docteur¹⁹¹, mais il a pu néanmoins professer des leçons, tirant profit de ses travaux historiques et de ses expériences de voyageur, comme le pense Alfonso D'Amato¹⁹². En revanche, le rôle d'archiviste qu'il remplit – on en a la certitude – au couvent de Bologne s'accorde à ce « goût de l'archive¹⁹³ » que l'on retrouve dans sa chronique, dans laquelle il cite à plusieurs reprises des documents pontificaux ou des lettres impériales¹⁹⁴.

¹⁸⁹ *Catalogus eorum qui in Patavino coenobio S. Augustini ordinis praedicatorum in primaria theologiae cathedra docuerunt*, Padoue, Bibl. civica, BP, 1014, IV ; reproduit dans l'appendice de A. Gloria, *Quot annos et in quibus urbibus Italiae Albertus Magnus moratus sit, Epistula*, Venezia, 1880. Information signalée par L. Gargan, *Lo studio teologico e la biblioteca dei domenicani a Padova nel tre e quattrocento*, Padoue, Antenore, 1971 (Contributi alla storia dell'Università di Padova), p. 9-10.

¹⁹⁰ Il n'apparaît pas dans la liste des lecteurs en théologie de San Domenico dressée par G. Zaccagnini, « Le scuole e la libreria del convento di S. Domenico in Bologna dalle origini al secolo XVI », *Atti e memorie della R. deputazione di storia patria per le provincie di Romagna*, ser. IV, vol. XVII, 1927, p. 222-223.

Francesco Pipino n'apparaît pas non plus parmi les nombreux lecteurs de la province de Lombardie inférieure mentionnés lors du chapitre provincial de Vicence (1307). A. D'Amato, « Atti del capitolo provinciale della Lombardia inferiore celebrato a Vicenza nel 1307 », *AFP*, XIII, 1943, p. 141-148.

¹⁹¹ Francesco Pipino n'est pas recensé parmi les docteurs bolonais dans l'ouvrage ancien de G. N. P. Alidosi, *I dottori bolognesi di teologia, filosofia, medicina e d'arte liberali dall'anno 1000 per tutto marzo del 1623*, Bologne, 1623. Ouvrage numérisé par la Bibliothèque nationale de France : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k51029z>

¹⁹² A. D'Amato, *I Domenicani e l'Università di Bologna*, Bologna, Edizioni Studio Domenicano, 1988, p. 153.

¹⁹³ A. Farge, *Le goût de l'archive*, Paris, Seuil, 1989 (La librairie du XX^e siècle).

¹⁹⁴ Voir : 4.2.1 Sources diplomatiques (deuxième partie, chapitre 4) et 5.2.2 Le remploi des sources documentaires (deuxième partie, chapitre 5).

2.2 FRANCESCO PIPINO ARCHIVISTE

2.2.1 FRANCESCO PIPINO, ARCHIVISTE DU COUVENT SAN DOMENICO DE BOLOGNE

Luigi Manzoni a, le premier, mis en lumière un ensemble d'actes copiés par Francesco Pipino et rassemblés dans un volume de la série des Demaniali conservée à l'Archivio di Stato de Bologne¹⁹⁵. La série archivistique des Demaniali est constituée des fonds des congrégations religieuses, supprimées lors de la période napoléonienne (1797-1810), et versés à l'Ufficio del Demanio qui les conserve jusqu'en 1877. Le fonds du couvent San Domenico de Bologne représente 221 *buste* et 3 registres ; il couvre une période comprise entre 1219 et 1797¹⁹⁶.

Le registre d'actes copiés en partie par Pipino est un volume de papier au format in-quarto qui contient des actes intéressant le couvent San Domenico, transcrits les uns à la suite des autres¹⁹⁷. Le volume est constitué de plusieurs cahiers réunis, sept à en croire l'inventaire du XVIII^e siècle. Le registre pipinien comporte 143 folios qui sont paginés¹⁹⁸ ; plusieurs mains sont intervenues¹⁹⁹. La tranche du volume relié indique que le premier acte est daté de 1272, c'est un codicille au testament d'Enzo, le fils de Frédéric II prisonnier des Bolonais depuis sa défaite à la bataille de Fossalta en 1249 et inhumé dans l'église de San Domenico ; le dernier acte date de 1350. Si le premier (fol. 1r) et le dernier acte du volume (fol. 143rv) datent en effet du 6 mars 1272 et du 6 mars 1350, un acte plus ancien – en date du 14 novembre 1265²⁰⁰ – et un autre plus récent – daté celui-ci de mars 1353²⁰¹ – ont été repérés par nos soins. Les actes du registre pipinien sont copiés les uns à la suite des autres, en continu, dans un désordre chronologique apparent. Ils devaient être copiés dès l'origine dans les cahiers, collationnés par la suite sous forme de livre : à plusieurs reprises, Francesco Pipino précise qu'il a copié tel acte « dans ce

¹⁹⁵ L. Manzoni, « Studii e ricerche sui geografi e viaggiatori italiani de' secoli di mezzo (secolo XIII-XIV), Frate Francesco Pipino da Bologna de' PP. Predicatori, Geografo, storico e viaggiatore », *Atti e memorie della R. Deputazione di storia patria per le provincie di Romagna*, ser. III, XIII, 1895, p. 258-259.

¹⁹⁶ *Guida generale degli Archivi di Stato, Archivio di Stato di Bologna*, I. Zanni Rosiello (éd.), Rome, Istituto Poligrafico dello Stato, 1981, p. 624-625. Il est à noter qu'un certain nombre de documents provenant de San Domenico ont ensuite été rendus au couvent et y sont depuis lors conservés.

¹⁹⁷ ASB, Demaniale 236/7570.

¹⁹⁸ Avec quelques erreurs de pagination : deux folios sont numérotés 109 et il n'y a pas de folio 112.

¹⁹⁹ Dans la première partie du registre, celle où Francesco Pipino est intervenu, nous décelons au moins six écritures différentes. À côté de Francesco Pipino, un autre scribe, du nom de Marinus de Medicina, s'identifie à plusieurs reprises. ASB, Demaniale 236/7570, fol. 44-45r, 46-48r. Le frère Marinus de Medicina apparaît également dans un acte du 12 mars 1313 comme procureur du couvent (ASB, Demaniale, 176/7504, acte transcrit par G. Zaccagnini, « Le scuole e la libreria... », *art. cit.*, p. 305).

²⁰⁰ Testament d'Albertus fils de feu Guidonis de Porto transcrit par Marinus de Medicina. ASB, Demaniale 236/7570, fol. 46r.

²⁰¹ Acte dressé en faveur de deux frères, Petrucius et Mengolinus, fils de feu Paulus de Burdanello. ASB, Demaniale 236/7570, fol. 109v.

livre²⁰² ». La présence de réclames en fin de cahier et la copie d'un même acte sur deux cahiers appuient cette hypothèse. Certains actes sont annulés, d'autres sont amendés en marge. Des folios peuvent manquer²⁰³, quelques pages sont laissées blanches²⁰⁴. L'objet (legs, ventes, *donationes pro anima*) et les sommes en question diffèrent d'une pièce à l'autre. De même, la forme des actes n'est pas calibrée : tous ne mentionnent pas le notaire ou les témoins requis. Nombre d'entre eux mettent en présence des membres de la communauté dominicaine bolonaise, comme testateur ou comme bénéficiaire (convers²⁰⁵, simples frères, procureurs²⁰⁶, vice-prieurs²⁰⁷ ou prieurs²⁰⁸). Au-delà de ces éléments disparates, il est difficile de trouver la cohérence qui a pu présider au rassemblement de ces copies.

Pipino intervient dans le premier tiers du volume, particulièrement dans les vingt-huit premiers folios, auxquels il faut ajouter trois actes aux folios 42v-43r et 45r-46r²⁰⁹. Francesco Pipino certifie explicitement avoir transcrit trente-et-un actes²¹⁰, par une formule identique qui revient en fin d'acte : « Moi, Francesco Pipino, j'ai copié les choses susdites d'après [le document] authentique²¹¹. » Le plus ancien de ces actes date du 6 mars 1272²¹², le plus récent du 24 novembre 1312²¹³. Nous ne sommes donc pas face aux documents originaux, mais en présence de leur copie. Le copiste peut également préciser le lieu de conservation de l'acte originel : le plus souvent dans la sacristie du couvent²¹⁴, parfois dans le dortoir²¹⁵.

²⁰² « Predictam scripturam extractam de autentico exemplavi in hoc libro. » 25 octobre 1311. ASB, Demaniale 236/7570, fol. 23r.

²⁰³ ASB, Demaniale 236/7570, fol. 15, 54-56, 112, 138-139.

²⁰⁴ ASB, Demaniale 236/7570, fol. 2r, 4, 30v, 41v, 42r, 53v, 57v, 66v, 68v, 69r, 91v, 93r, 96v, 97v, 99v, 100v, 101v, 102v, 104v, 105v, 109r, 111v, 114, 140r.

²⁰⁵ Par exemple : Hugolinus, don de ses livres au couvent, 20 janvier 1312. ASB, Demaniale 236/7570, fol. 6v-7r.

²⁰⁶ Par exemple : Stephanus Bononiensis, 20 octobre 1299. ASB, Demaniale 236/7570, fol. 5r.

²⁰⁷ Par exemple : Hugolinus de Sancto Ambrosio, 10 juin 1299. ASB, Demaniale 236/7570, fol. 5.

²⁰⁸ Par exemple : Nicolaus Taschenus, 10 juillet 1304. ASB, Demaniale 236/7570, fol. 9v.

²⁰⁹ La liste des actes copiés par Pipino est disponible en annexe 9.

²¹⁰ Et non 17 ou 12, comme l'ont indiqué Manzoni (« Studi e ricerche... », *art. cit.*, p. 258) et A. F. Massèra (« Della data e di altre questioni relative alla cronaca di Francesco Pipino », *Bullettino della Società dantesca italiana*, n. ser., XXII, 1915, pp. 194-200.) Il est possible que sept autres actes soient aussi de sa main, mais cela reste une hypothèse paléographique difficile à valider. Tous ces actes sont en latin, à l'exception de celui du 27 décembre 1305, rédigé en vulgaire (fol. 10rv). La liste des actes copiés par Francesco Pipino dans le volume conservé à l'ASB sous la cote Demaniale 236/7570 est disponible en annexe 9.

²¹¹ « Ego frater Franciscus Pipinus, predicta exemplavi ab autentico. » ASB, Demaniale 236/7570, fol. 1r.

²¹² ASB, Demaniale 236/7570, fol. 1r. Codicille au testament d'Enzo.

²¹³ ASB, Demaniale 236/7570, fol. 23v-24r.

²¹⁴ C'est le cas du testament d'Enzo et de ses codicilles : « Testamentum autem et codicilli prefati domini regis conservati in sacristia fratrum predicatorum de Bononia, in armario et deposito ipsius sacritie. » ASB, Demaniale 236/7570, fol. 1r.

²¹⁵ 25 octobre 1311. ASB, Demaniale 236/7570, fol. 23r.

Depuis 1265, les couvents dominicain et franciscain de Bologne conservent de très nombreux testaments dits secrets, dont mille cinq cents pour le seul couvent San Domenico selon deux inventaires dressés au milieu du XIV^e siècle²¹⁶. Déposés au couvent, ces testaments secrets n'ont pas de caractère public, à la différence de ceux enregistrés sous une forme résumée dans les *Libri memoriali* à compter de 1265²¹⁷. Ouverts à la mort du testateur, ces testaments font l'objet de copies (« *exemplatio* »), complètes ou partielles, à la demande des ayants-droits, à commencer par le couvent lui-même. Outre des testaments et autres actes privés, les couvents mendiants conservent également une masse de documents à caractère public, comme les statuts communaux ou les bulles pontificales²¹⁸. Cette masse documentaire atteste l'attractivité et la confiance dont jouissent les ordres mendiants auprès de la population et des institutions. C'est également un témoignage de leur insertion dans le tissu communal, dont les institutions délèguent aux couvents la conservation des testaments secrets et autres documents²¹⁹.

De la copie d'actes intéressant le couvent, on a déduit que Francesco Pipino fut l'archiviste du couvent San Domenico de Bologne. Le terme « archiviste » est moderne et on ne le trouvera pas dans les constitutions ni dans les actes des chapitres dominicains. Mais la préoccupation pour les documents déposés au couvent existe bel et bien, ce qui se comprend au regard de l'inflation documentaire, et le chapitre général de 1267 prévoit qu'il y ait trois personnes attachées à leur dépôt (« *depositarii* ») dans chaque couvent²²⁰, qui tiennent lieu

²¹⁶ *Libri testamentarum sacristie fratrum predicatorum de Bononia*, ASB, S. Domenico, b. 230/7564. M. Bertram, « Testamenti medievali bolognesi, una miniera documentaria tutta da esplorare », *Rassegni degli Archivi di Stato*, LII-2, 1992, p. 307-323 ; J.-L. Gaulin, « Le cimetière du couvent Saint-Dominique de Bologne au XIII^e siècle », *Les espaces sociaux de l'Italie urbaine, Recueil d'articles*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2005 (Réimpressions, 8), p. 270-271 (1^{ère} éd. : *Religion et société urbaine au Moyen Âge, Études offertes à Jean-Louis Biget par ses anciens élèves*, P. Boucheron et J. Chiffolleau dir., Paris, Publications de la Sorbonne, 2000).

²¹⁷ Les statuts de 1265 imposent à tout testateur l'enregistrement par les notaires de la Commune des informations extérieures à la teneur du testament (nom du notaire, millésime, indiction, jour du mois, lieu et témoins) dans les *Libri memoriali* conservés dans le palais communal. Les couvents San Domenico et San Francesco en reçoivent une copie. *Statuta Comunis Bononie 1265, Statuti del comune di Bologna dall'anno 1215 all'anno 1267*, III, L. Frati (éd.), Bologne, 1884, p. 627. J.-L. Gaulin, « Le cimetière du couvent Saint-Dominique... », *art. cit.*, p. 269-270.

²¹⁸ P. Cammarosano, *Italia medievale, Struttura e geografia delle fonti scritte*, Rome, Carocci, 1998 (1^{ère} éd. : Rome, La Nuova Italia Scientifica, 1991), p. 248 ; P. Bertrand, « Économie conventuelle, gestion de l'écrit et spiritualité des ordres mendiants, Autour de l'exemple liégeois (XIII^e-XV^e siècle) », N. Bériou et J. Chiffolleau (dir.), *Économie et religion, L'expérience des ordres mendiants (XIII^e-XIV^e siècle)*, Lyon, Presses universitaires de Lyon (Collection d'histoire et d'archéologie médiévales, XXI), p. 110-111. Sur les archives du couvent franciscain d'Avignon : C. Lenoble, « Les archives des frères mineurs d'Avignon à la fin du Moyen Âge », *Ibid.*, p. 167-208 et *Id.*, *L'exercice de la pauvreté, Économie et religion chez les franciscains d'Avignon (XIII^e-XV^e siècle)*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013.

²¹⁹ P. Cammarosano, *Italia medievale...*, *op. cit.*, p. 244-249 ; J.-L. Gaulin, « Le cimetière du couvent Saint-Dominique... », *art. cit.*, p. 270-271.

²²⁰ « Item. In singulis conventibus tres depositarii per conventum ponantur qui sine licencia prioris vel vicarii, vel prior vel vicarius, sine ipsis recipiendi deposita, eciam si necessitas poposcerit non habeant facultatem, ab iisdem

d'archivistes²²¹. Si les copies sont généralement l'œuvre de notaires gravitant dans l'orbite du couvent, quelques frères peuvent y prendre part. San Domenico de Bologne offre, avec Francesco Pipino et frère Jean, qui rédigea le *Libellus funerum* du couvent en 1291²²², un des premiers exemples de gestion interne du patrimoine archivistique conventuel alors que dans les autres couvents mendiants, cette charge est généralement dévolue à un personnel laïc jusqu'au milieu du XIV^e siècle²²³. Cette précocité peut s'expliquer par le statut de Bologne, capitale du notariat, mais également par le contexte familial de Pipino qui compte un notaire parmi ses frères, Senzanome²²⁴. Frères et notaires sont souvent issus d'un même milieu, notarial et marchand, et partagent une culture écrite commune²²⁵. Cette proximité sociale et culturelle, la conservation d'une copie des *Memoriali* dans le couvent, la circulation des actes et des notaires concourent à la contamination des pratiques notariales en milieu conventuel et montrent l'insertion d'un couvent ouvert sur la cité.

Cette pratique, si ce n'est ce « goût de l'archive » acquis à San Domenico et cultivé dans sa chronique²²⁶, a aussi servi à la composition d'un recueil regroupant les privilèges pontificaux à destination de l'ordre dominicain.

insuper sigillum conventus in archa depositorum cum diligencia conservetur. » 1267, chapitre général de Bologne, *Acta capitulorum generalium ordinis praedicatorum*, I, *Ab anno 1220 usque ad annum 1303*, *op. cit.*, p. 138.

²²¹ Cette déduction n'est pas allée sans confusion de la part de Luigi Manzoni pour qui Francesco Pipino est archiviste du couvent dès 1272 (soit à la date de rédaction du codicille au testament d'Enzo, premier acte du volume et copié par Pipino), ce qui le conduisit à avancer de plusieurs années son hypothétique date de naissance, entre 1245 et 1250. Il faut plutôt comprendre que Pipino a copié un certain nombre d'actes anciens, précédant son entrée en fonction, à moins de considérer qu'il ait rempli cette tâche entre 1272 et le 24 novembre 1312, date du dernier acte copié dans le volume (fol. 23v-24r), ce qui est peu plausible, même par intermittence. Manzoni, « Studi e ricerche... », *art. cit.*, p. 258-259. Erreur d'interprétation déjà signalée par A. F. Massera, « Dante e Riccobaldo da Ferrara... », *art. cit.*, p. 194-200.

²²² Voir 1.2.2 Une proximité géographique et spirituelle avec le couvent San Domenico de Bologne (première partie, chapitre 1).

²²³ Pour les couvents mendiants de Trévise : G. P. Bustreo, « Écrits conventuels, écrits urbains, La documentation des Mendiants de Trévise aux XIV^e et XV^e siècles », N. Bériou et J. Chiffolleau (dir.), *Économie et religion...*, *op. cit.*, p. 39-61. Pour les Franciscains d'Avignon : C. Lenoble, « Les archives des frères mineurs d'Avignon à la fin du Moyen Âge », *Ibid.*, p. 167-208 et *Id.*, *L'exercice de la pauvreté...*, *op. cit.*, p. 83-107.

²²⁴ Voir 1.2.3 Des parents inquiétés, au cœur des troubles politiques bolonais (première partie, chapitre 1).

²²⁵ A. Bartoli Langeli et G.-P. Bustreo, « Documenti di contenuto economico negli archivi conventuali dei Minori e dei Predicatori nel XIII e XIV secolo », *L'economia dei conventi dei frati minori e predicatori fino alla metà del Trecento, XXXI convegno internazionale di studi, Assisi, 9-11 ottobre 2003*, Spolète, Centro italiano di studi sull'alto Medioevo, 2004 (Atti dei convegni della Società internazionale di studi francescani et del Centro interuniversitario di studi francescani, n. ser. XIV), p. 135.

²²⁶ Voir 4.2.1 Sources diplomatiques (deuxième partie, chapitre 4) et 5.2.2 Le remploi des sources documentaires (deuxième partie, chapitre 5).

2.2.2 FRANCESCO PIPINO, ARCHIVISTE DE SON ORDRE

La *Tabula privilegiorum ordinis fratrum praedicatorum* est un registre alphabétique des privilèges concédés par les papes à l'ordre des frères prêcheurs²²⁷. La collation des privilèges est encouragée dès le XIII^e siècle par les chapitres généraux et provinciaux afin de prémunir l'Ordre contre toute contestation de ses droits²²⁸, et n'est pas spécifique aux Dominicains. La *Tabula* est achevée entre le 27 janvier 1328 et le 1^{er} octobre 1329, probablement dans la seconde moitié de l'année 1328. C'est le dernier document connu qui a trait à Francesco Pipino, permettant de proposer un *terminus post quem* pour sa mort, soit après 1328. Au-delà du simple rassemblement et de la seule transcription des privilèges pontificaux, Francesco Pipino fournit un index alphabétique, un résumé des bulles et leur *incipit*, innovations qui permettent de retrouver facilement un sujet ou un mot et qui assureront une diffusion pérenne de la *Tabula*. En effet, six manuscrits de cette « table » ont été conservés. Elle a également fait l'objet de deux éditions imprimées à Venise au tout début du XVI^e siècle (1504 et 1506²²⁹), ce qui atteste de l'utilité de cette compilation à l'aube de l'époque moderne.

La production d'index – le Moyen Âge préfère le terme de « *tabula* » – apparaît à la fin du XII^e siècle pour se développer pleinement au siècle suivant²³⁰. L'apparition de l'ordre alphabétique à cette même époque signifie un changement de mentalité, une volonté de mise en ordre du savoir qui s'explique par une augmentation importante des connaissances et des livres qui les transmettent, conjointement au développement des universités. En produisant les premières concordances bibliques (qui associent les mots-clefs de la Bible et les passages qui les contiennent) au couvent parisien de Saint-Jacques dans les années 1230, les Dominicains participent pleinement à ce mouvement de systématisation des connaissances²³¹. Au milieu du XIII^e siècle, Vincent de Beauvais annonce dans le prologue du *Speculum historiale* sa volonté

²²⁷ L'analyse de la *Tabula* a été menée par D. Planzer (« Die *Tabula privilegiorum ordinis fratrum praedicatorum* des Franciscus Pipinus O.P. », AFP, X, 1940) en préalable à son édition partielle.

²²⁸ H. C. Scheeben, « De bullario quodam ordinis praedicatorum saec. XIII », AFP, VI, 1936, p. 219-220.

²²⁹ SOPMA I, n°1117 p. 395.

²³⁰ L.-J. Bataillon, « Le lecture dei maestri... », *art. cit.*, p. 120.

²³¹ R.-H. Rouse, « L'évolution des attitudes envers l'autorité écrite, le développement des instruments de travail au XIII^e siècle », *Culture et travail intellectuel dans l'Occident médiéval, Colloques d'humanisme médiéval*, Paris, Éditions du C.N.R.S., 1981, p. 115-144 ; O. Weijers, « Les index au Moyen Âge sont-ils un genre littéraire ? », *Fabula in tabula, Una storia degli indici dal manoscritto al testo elettronico, Atti del convegno di studio della Fondazione Ezio Franceschini e della Fondazione IBM Italia, Certozza del Galluzzo, 21-22 ottobre 1994*, C. Leonardi, M. Morelli et F. Santi (dir.), Spolète-Florence, Centro italiano di studi sull'alto Medioevo-Fondazione Ezio Franceschini, 1995, p. 11-22.

de doter son ouvrage, aux proportions considérables, de « concordances²³² ». Puis, vers 1275, des recueils d'*exempla* franciscains sont à leur tour indexés alphabétiquement²³³. L'usage de l'ordre alphabétique n'est cependant pas l'apanage des milieux mendiants et universitaires : l'Archivio di Stato de Bologne conserve ainsi quelques fragments de listes alphabétiques de bannis pour dettes datant de 1226²³⁴. En reprenant dans sa *Tabula* un principe éprouvé depuis un siècle et en l'appliquant au corpus juridique dominicain, la pratique documentaire de Pipino est, une nouvelle fois, à la rencontre des cultures écrites communale et mendiante.

2.3 LE CURSUS DOMINICAIN DE FRANCESCO PIPINO

2.3.2 FRANCESCO PIPINO, VICE-PRIEUR DU COUVENT BOLONAI

Le registre pipinien conservé dans le fonds des Demaniali fournit une autre information d'importance : Francesco Pipino se désigne vice-prieur de San Domenico dans un certain nombre d'actes copiés par ses soins, ce qu'il indique dans une formule quasi identique à chaque fois²³⁵. Cette fonction, définie par les constitutions dominicaines, est importante au sein du couvent. Premier et principal collaborateur du prieur, nommé par lui en accord avec les frères « distingués » (*fratres discreti*²³⁶), le vice-prieur occupe une place éminente au sein du couvent, pouvant exercer les fonctions du prieur par délégation ou dans le cas de sa défaillance²³⁷. Le titulaire de la fonction est donc un frère qui bénéficie de l'estime de ses pairs²³⁸.

²³² M. Paulmier-Foucart et M.-C. Duchenne, *Vincent de Beauvais et le grand miroir du monde*, Turnhout, Brepols, 2004 (Témoins de notre histoire), p. 39.

²³³ J.-C. Schmitt, « Recueils franciscains d'*exempla* et perfectionnement des techniques intellectuelles du XIII^e au XV^e siècle », *Bibliothèque de l'École des chartes*, CXXXV-1, 1977, p. 5-22.

²³⁴ D. Méhu, « Structure et utilisation des registres des bannis pour dettes à Bologne au XIII^e siècle », *Mélanges de l'École française de Rome, Moyen Âge*, CIX-2, 1997, p. 564-565.

²³⁵ Par exemple : ASB, Demaniale 236/7570, fol. 5v, p. 10, acte du 10 juin 1290 : « Predictam scripturam exemplavi hic de originali scriptura sigillata sigillo conventus, ego frater Franciscus Pipinus supprior Bononiensis. »

²³⁶ « *Discretus* » peut aussi se traduire par « discret », au sens de « sage, prudent », dont l'usage est attesté dans le français antérieur au XVI^e siècle. « Discret, ète », A. Rey (dir.), *Dictionnaire historique de la langue française*, I, Paris, Dictionnaires Le Robert, 1998 (1^{ère} éd. : 1992) p. 1096-1097. Voir, par exemple, le procès-verbal de l'élection de la cérémonie d'élection des conseillers de la ville de Lyon à l'hiver 1358 : S. Parent, « Une cérémonie d'élection des conseillers de la ville de Lyon à Saint-Nizier en décembre 1358 », A. Charansonnet, J.-L. Gaulin, P. Mounier et S. Rau (dir.), *Lyon, entre Empire et Royaume (843-1601), Textes et documents*, Paris, Classiques Garnier, 2015 (Bibliothèque d'histoire médiévale, XIV), p. 450.

²³⁷ « Prior conventualis de consilio discretorum fratrum instituat suppriorum, cuius officium erit habere diligentiam circa conventum et curam, et corripere deliquentes, et in aliis quantum prior assignaverit ei vel permiserit. » II, 2, H. Denifle, « Die constitutionen des Predigerordens... », *art. cit.*, p. 550. Voir aussi Galbraith, *The constitutions of the dominican order, 1216 to 1360*, Manchester, 1925, p. 144 et P. Lippini, *La vita quotidiana di un convento medievale...*, *op. cit.*, p. 317-319.

²³⁸ Du moins, en théorie, car les instances électives de l'Ordre sont, en cette fin du XIII^e et de début du XIV^e siècle, gangrénées par la corruption électorale, et il n'est pas rare que les votes soient achetés. M. C. Giannini, *I Domenicani*, Bologne, Il Mulino, 2016 (Universale Paperbacks il Mulino), p. 88-89.

Luigi Manzoni avait déduit d'un acte du 2 septembre 1295 que Francesco Pipino était déjà vice-prieur à cette date²³⁹. Les actes qu'il a copiés dans le registre le sont dans un désordre chronologique apparent, copiés les uns à la suite des autres, et on ne peut en déduire sa présence à Bologne à ces différentes dates. Il est peu vraisemblable qu'il ait occupé cette fonction à six reprises entre 1295 et 1311, et nous pouvons dater son vice-priorat des années 1311 et 1312 (date du dernier acte qu'il a lui-même copié). Deux autres arguments plaident en faveur d'un vice-priorat exercé dans les années 1311 et 1312 : les documents d'archives exhumés le localisent d'une part à Padoue (peut-être en 1297 et en 1299) en 1304 et 1305, d'autre part à Bologne en 1304, 1311 et 1312²⁴⁰. Il est donc préférable de dater son vice-priorat de ces dernières années, alors qu'il est âgé d'une trentaine ou d'une quarantaine d'années, car même en l'absence de condition d'âge requise par les statuts, il est peu pensable que cette tâche soit confiée à un jeune frère inexpérimenté²⁴¹.

2.3.2 FRANCESCO PIPINO, PRIEUR DU COUVENT SANT'AGOSTINO DE PADOUE

Une petite dizaine d'actes datés de 1314, la plupart découverts par Consuelo W. Dutschke, attestent de la présence de Francesco Pipino à Padoue, lequel remplit alors la fonction de prieur du couvent²⁴². Un premier document, en date du 19 janvier 1314²⁴³, donne le nom du prieur de Sant'Agostino, soit un « frère Francesco ». Un second document, daté du 30 janvier de la même année, donne une identité complète au prieur : « frère Francesco Pipino de Bologne, prieur du couvent de Sant'Agostino de Padoue²⁴⁴. » Parmi la série d'actes datés de 1314 concernant le couvent de Sant'Agostino et conservés à l'Archivio di Stato de Padoue, l'un d'entre eux donne également une identité complète au prieur. Ainsi, dans l'acte du 7 mai 1314, « frère Francesco Pipino de Bologne prieur du couvent de Sant'Agostino de Padoue » et

²³⁹ ASB, Demaniale 236/7570, fol. 11rv. L. Manzoni, « Studii e ricerche... », *art. cit.*, p. 259.

²⁴⁰ Voir 3.1 Pérégrinations italiennes (première partie, chapitre 3).

²⁴¹ Le chapitre provincial (Lombardie inférieure) d'Ancône (1309) indique qu'il faut avoir passé trente ans dans l'Ordre pour prétendre à exercer la fonction de prieur, vice-prieur ou lecteur. « Ordinatus [...] nisi fuerit in officio prioratus, supprioratus vel lectoratus, vel nisi habeat XXX annos in ordine. » T. Kaeppli, « Acta capitulorum provinciae Lombardiae (1254-1293) et Lombardiae inferioris (1309-1312) », AFP, XI, 1941, p. 167.

²⁴² C'est Paolo Marangon qui, le premier, signale la présence de Francesco Pipino à Padoue. Par la suite, Consuelo W. Dutschke a repris l'enquête à l'Archivio di Stato de Padoue (ASP). P. Marangon, « Notizie su lettori domenicani a Padova alla fine del Duecento », *Quaderni per la storia dell'Università di Padova*, VII, 1974, p. 55-58.

²⁴³ ASP, Corona 337a (19 janvier 1314). Ce document, signalé par C. W. Dutschke (*Francesco Pipino...*, *op. cit.*, p. 122), a été transcrit par M. Fattori dans sa *tesi de laurea*, *I Domenicani a Padova nel Medioevo, Il convento di S. Agostino*, 1960-1961, p. 316-321.

²⁴⁴ « frater Franciscus Pipinus de Bononia prior conventus Sancti Augustini de Padua ». ASP, Diplomatico 5338 (30 janvier 1314). Ce document a été signalé une première fois par M. Fattori dans sa thèse, avec une erreur sur la date : 30 avril au lieu du 30 janvier ; l'erreur est répétée par L. Gargan, *Lo studio teologico e la biblioteca dei Domenicani a Padova nel tre e quattrocento*, Padoue, Antenore, 1971 (Contributi alla storia dell'Università di Padova, 6), p. 10 n. 4. Voir C. W. Dutschke, *Francesco Pipino...*, *op. cit.*, n. 1 p. 123.

d'autres frères du couvent rendent au mandataire des héritiers de Clarellus de Bullis de Monselice les sommes déposées au couvent²⁴⁵. Deux autres actes précisent, outre les prénoms du prieur, le couvent d'où il vient, soit celui de Bologne : actes du 14 novembre²⁴⁶ et du 18 novembre 1314²⁴⁷. Les trois autres actes répertoriés pour l'année 1314 se contentent d'indiquer le prénom suivi du titre de prieur : 30 avril 1314²⁴⁸, 21 mai 1314²⁴⁹, 19 juin 1314²⁵⁰.

Le prieur du couvent a en charge son administration. Il est élu par l'assemblée des frères réunis en chapitre conventuel, ce qui nécessite de recueillir sinon leur assentiment, au moins celui d'une majorité, et témoigne donc de la place éminente qu'occupe son titulaire au sein de sa communauté. À la différence de l'abbé d'un monastère, le prieur ne dispose pas d'une autorité absolue et gouverne son couvent en accord avec le chapitre. Le titre même de prieur le désigne plutôt comme le premier des frères, ce que confirme son mode de désignation²⁵¹. Si les fonctions du prieur conventuel sont multiples, il a notamment autorité sur la formation intellectuelle des frères. C'est le prieur conventuel qui décide que la préparation du frère est suffisante et lui accorde le droit de prêcher²⁵². C'est encore lui qui contrôle ses lectures et dispose du droit de punir les frères récalcitrants ou indécents²⁵³.

La durée de la fonction, qui n'est pas fixée par les constitutions de l'ordre, est généralement de deux années²⁵⁴. En l'espèce, donner le terme du priorat padouan de Francesco Pipino n'est pas sans poser de problème. Un document daté du 5 mai 1315 et conservé à l'Archivio di Stato de Padoue indique pour Sant'Agostino un « *frater Franciscus prior*²⁵⁵ ». Cependant, selon Consuelo W. Dutschke, un document de la même année (6 septembre 1315)

²⁴⁵ « *frater Franciscus Pipinus de Bononia prior conventus dicti Sancti Augustini de Padua* ». ASP, Diplomatico 5263 (7 mai 1314). Document signalé dans la *tesi di laurea* de M. Fattori, *I Domenicani a Padova...*, *op. cit.*, p. 158-159 ; repris par L. Gargan, *I Domenicani...*, *op. cit.*, p. 10 n. 4 et C. W. Dutschke, *Francesco Pipino...*, *op. cit.*, p. 123-124, 154.

²⁴⁶ ASP, S. Agostino 259 (14 novembre 1314), fol. 136v. Acte découvert par C. W. Dutschke, *Francesco Pipino...*, *op. cit.*, p. 124-125, 154-155.

²⁴⁷ ASP, S. Agostino 259, fol. 183v (18 novembre 1314). Acte découvert par C. W. Dutschke, *Francesco Pipino...*, *op. cit.*, p. 124-125, 155.

²⁴⁸ ASP, Diplomatico 4142. Signalé une première fois par P. Marangon, « *Notizie su lettori domenicani...* », *art. cit.*, p. 57 ; repris par C. W. Dutschke, *Francesco Pipino...*, *op. cit.*, p. 123, 154.

²⁴⁹ ASP, Diplomatico 4182 ou 3489 ? Ce document signalé par P. Marangon, « *Notizie su lettori domenicani...* », *art. cit.*, p. 57 n'a pas été retrouvé par C. W. Dutschke, *Francesco Pipino...*, *op. cit.*, p. 124, 154.

²⁵⁰ ASP, Diplomatico 4218. Acte découvert par C. W. Dutschke, *Francesco Pipino...*, *op. cit.*, p. 124, 154.

²⁵¹ P. Lippini, *La vita quotidiana di un convento medievale...*, *op. cit.*, p. 315-318. Le mode d'élection et les fonctions du prieur conventuel sont définis au deuxième chapitre de la seconde distinction des constitutions de 1260. H. Denifle, « *Die constitutionen des Predigerordens...* », *art. cit.*, p. 550.

²⁵² M. M. Mulchahey, « *First the bow in bent in study...* », *op. cit.*, p. 189-193.

²⁵³ *Ibid.*, p. 135-139.

²⁵⁴ M.-H. Vicaire, « *Frères prêcheurs (Ordre des)* », DHGE XVIII, Paris, 1977, col 1379-1380.

²⁵⁵ ASP, Diplomatico 5351 (5 mai 1315). Cité par P. Marangon, « *Notizie su lettori domenicani...* », *art. cit.*, p. 57 et C. W. Dutschke, *Francesco Pipino...*, *op. cit.*, p. 126, 155.

indique que le prieur est alors Pietro Calò de Chioggia²⁵⁶. La contradiction, toujours selon Consuelo W. Dutschke, peut se résoudre en admettant que le changement de prieur a eu lieu au cours de cette année 1315, entre le 5 mai et le 6 septembre. Toutefois, Consuelo W. Dutschke a trouvé un document de 1316 se rapportant au même couvent et dans lequel « *frater Franciscus de Bononia [est] prior*²⁵⁷ ». Ce document est en très mauvais état et difficile à lire, mais Consuelo W. Dutschke a eu recours au *Liber testamentorum* des Dominicains de Padoue pour confirmer la date du testament en question, celui de Truta, fille du défunt Enrico Della Torre. Mais le *Liber* ne donnant pas les noms des témoins, il est impossible de confirmer la présence de Francesco Pipino parmi ceux-ci²⁵⁸.

La présence de Francesco Pipino à Padoue amène à s'interroger sur de possibles contacts avec le cercle des pré-humanistes qui anime la vie culturelle de la cité vénète, alors au faîte de sa puissance, autour de Lovato Lovati (mort en 1309), de Marsile de Padoue et d'Albertino Mussato²⁵⁹. Il est possible que leurs positions politiques aient un écho dans la chronique de Pipino²⁶⁰. Les liens entre les Dominicains de Sant'Agostino et les pré-humanistes sont en effet avérés²⁶¹, et c'est aussi à Padoue que Francesco Pipino a pu rencontrer Riccobaldo de Ferrare dont les œuvres historiques constituent les sources principales des derniers livres de la chronique. Présent à Padoue en 1315, Francesco Pipino a pu assister au couronnement du poète Albertino Mussato initié en décembre de la même année par Rolando da Piazzola, neveu de Lovato Lovati²⁶².

²⁵⁶ ASP, Sant'Agostino 259, fol. 89v (6 septembre 1315). C. W. Dutschke, *Francesco Pipino...*, *op. cit.*, p. 126.

²⁵⁷ ASP, Sant'Agostino 94, item 6 (14 juillet 1316). C. W. Dutschke, *Francesco Pipino...*, *op. cit.*, p. 126, 155-156.

²⁵⁸ ASP, Sant'Agostino 259, fol. 148v : « Testamentum domine Trute filie quondam domini Henrici de la Turre, anno millesimo CCC XVI, indictione XIII, die XIII iulii » C. W. Dutschke, *Francesco Pipino...*, *op. cit.*, p. 126, 155-156.

²⁵⁹ G. Billanovich, « Il preumanesimo padovano », G. Arnaldi (dir.), *Il Trecento*, Vicence, Neri Pozza, 1976 (*Storia della cultura veneta*, II), p. 19-110 ; Q. Skinner, *Les fondements de la pensée politique moderne*, Paris, Albin Michel, 2001 (Bibliothèque de l'évolution de l'humanité), p. 46-51, 72-73. Sur les relations entre clercs et laïcs humanistes : C. Caby et R. M. Dessi, « Pour une histoire des humanistes, clercs et laïcs », *Humanistes, clercs et laïcs dans l'Italie du XIII^e au début du XVI^e siècle*, C. Caby et R. M. Dessi (éd.), Turnhout, Brepols, 2012 (Collection d'études médiévales de Nice, XIII), p. 9-20.

²⁶⁰ Voir 5.1 Une histoire impériale (deuxième partie, chapitre 5).

²⁶¹ Ainsi, Paolo da Teolo est, comme Lovato Lovati, issu d'une famille de notaire, profession qu'il exerce avant de devenir juge lui aussi (1283). Il apparaît dans les archives du couvent padouan comme témoin et agent au service des frères prêcheurs. À sa mort, en 1325, il est enterré dans l'église Sant'Agostino. Ses liens avec les pré-humanistes sont familiaux (sa sœur épouse le juge Egidio da Solesino, beau-frère de Lovato Lovati) et littéraires (Mussato lui a adressé une de ses lettres en vers). J. K. Hyde, *Padua in the Age of Dante*, Manchester- New York, Manchester University Press-Barnes & Noble, 1966, p. 134-135.

²⁶² J. K. Hyde, *Padua in the Age of Dante*, *op. cit.*, p. 293-306 ; J.-F. Chevalier, « Le couronnement d'Albertino Mussato ou la renaissance d'une célébration », *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, II, 2004, p. 42-55 : https://www.persee.fr/doc/bude_0004-5527_2004_num_1_2_2160

Les différentes fonctions exercées par Francesco Pipino montrent un frère investi dans les différentes tâches nécessaires au bon fonctionnement du couvent, auquel la communauté conventuelle accorde sa confiance. La prise en charge des archives du couvent San Domenico a sans aucun doute familiarisé Pipino avec le maniement des documents et sa présence à Bologne comme à Padoue, deux centres intellectuels de première importance, a pu également conditionner son écriture de l'histoire. Loin de se cantonner à ces deux cités, le parcours de Francesco Pipino a croisé d'autres horizons.

CHAPITRE 3 – UN LETTRE VOYAGEUR

Francesco Pipino est un frère itinérant, nous avons vu qu'il a séjourné à Padoue. Il est possible d'affiner et de préciser ses voyages à la lumière des pièces d'archives rencontrées au gré de nos lectures et de nos visites aux archives italiennes. Mais plutôt que de voyage, il s'agit d'étapes, de la présence dans une ville, à une date donnée car nous ne pouvons pas retracer les itinéraires de Pipino sur une carte d'Italie. Outre ces étapes italiennes documentées, il faut évoquer d'autres déplacements dont la probabilité découle des fonctions conventuelles occupées par Pipino. Ainsi, les constitutions dominicaines prescrivent que les prieurs conventuels (et les prédicateurs généraux) doivent se rendre chaque année aux chapitres provinciaux, accompagnés d'un *socius* élu en chapitre²⁶³.

Francesco Pipino a également voyagé en Orient. Il est allé avec certitude une première fois en Terre sainte en 1320 ; il a laissé une relation de son séjour. Nous avons aussi connaissance d'un autre projet de départ pour l'Orient dans le cadre d'une activité missionnaire dont nous ne savons pas s'il a été mis à exécution ; il aurait alors quitté la juridiction de la province dominicaine de Lombardie inférieure pour se placer sous celle de la Société des frères pérégrinants. L'expérience du voyage n'est pas seulement physique, elle est aussi intellectuelle, et c'est bien à un voyage que s'est livré le traducteur de Marco Polo.

Lettré, Francesco Pipino l'est également quand il est chroniqueur, dimension du personnage peu présente dans la bibliographie qui lui est consacrée, alors qu'il rédigea une importante chronique universelle, dont le manuscrit unique est conservé à la Biblioteca Estense Universitaria de Modène.

²⁶³ « Capitulum autem provinciale appellamus, priores conventuales cum singulis sociis suis a pluribus de capitulo suo ultra medietatem eligentium electis, et predicatoribus generales. » Constitutions dominicaines, II, 7, H. Denifle, « Die Constitutionen des Predigerordens in der redaction Raimunds von Peñafort », *Archiv für Literatur und Kirchen Geschichte des Mittelalters*, V, H. Denifle et F. Ehrle (éd.), Fribourg-en-Brigsau, 1889, p. 555 : <https://archive.org/stream/archivfrliterat00grgoog#page/n579/mode/2up> Consulté le 15 novembre 2017.

Nous ne disposons pas des actes des chapitres provinciaux de Lombardie inférieure pour les années du priorat de Pipino à Sant'Agostino de Padoue (1314-1315). Ces actes sont édités pour l'année 1307 (chapitre de Vicence) et la période 1309-1312 (chapitres d'Ancône, Trévise et Ferrare). A. D'Amato, « Atti del capitolo provinciale della Lombardia inferiore celebrato a Vicenza nel 1307 », AFP, XIII, 1943, p. 138-148 ; T. Kaeppli, « Acta capitulorum provinciae Lombardiae (1254-1293) et Lombardiae inferioris (1309-1312) », AFP, XI, 1941, p. 138-172. Pour une liste des actes des chapitres généraux et provinciaux édités : A. Vauchez et C. Caby (dir.), *L'histoire des moines, chanoines et religieux au Moyen Âge*, Turnhout, Brepols, 2003 (L'atelier du médiéviste, IX), p. 145-146.

3.1 PEREGRINATIONS ITALIENNES

La documentation localise Francesco Pipino à Bologne, à Padoue et à Modène. Ces trois cités se situent au sein d'une même province dominicaine : la Lombardie puis, à partir de 1303, la Lombardie inférieure. Dès 1221, huit provinces dominicaines sont attestées. La liste est amendée en 1228 : le nombre de provinces s'élève alors à douze²⁶⁴. Le succès de l'Ordre conduit à la division, annoncée dès 1275, de la plupart des provinces²⁶⁵. La province de Lombardie couvre, à l'origine, toute l'Italie du Nord, des régions subalpines à l'Émilie en passant par la Vénétie²⁶⁶. La division de la province de Lombardie est proposée au chapitre général de 1301, célébré à Cologne, et devient définitive en 1303 (chapitre de Besançon). Les vingt-deux couvents situés dans le ressort des archevêchés de Milan et de Gênes, ceux de Pavie, de Plaisance et de Côme constituent la province de Lombardie supérieure²⁶⁷. Les trente-trois couvents établis dans la Marche d'Ancône, en Romagne, à Bologne, Modène, Reggio d'Émilie, Parme et Ferrare, ainsi que ceux qui ressortent du patriarcat d'Aquilée et de Grado appartiennent pour leur part à la province de Lombardie inférieure²⁶⁸.

Un premier document atteste de la présence de Francesco Pipino à Bologne le 14 novembre 1289²⁶⁹. Deux documents datés du 3 septembre 1297 et du 1^{er} mars 1299, qui émanent

²⁶⁴ Les huit premières provinces sont celles d'Espagne, Provence, France, Lombardie, province romaine, Hongrie, Teutonie et Angleterre. « In quo fundatis per obem LX circiter conventibus, dicti conventus per VIII provincias sunt distincti, scilicet Hispaniam, Provinciam, Franciam, Lombardiam, Romanam provinciam, [Ungariam, Theutonium], Angliam. » Actes du chapitre général de Bologne (1221). *Acta capitulorum generalium ordinis praedicatorum*, I, *Ab anno 1220 usque ad annum 1303*, B. M. Reichert (éd.), Rome-Stuttgart, 1898 (MOFPH III), p. 2.

En 1228, au chapitre général de Paris, sont créées les provinces de Pologne, Dacie, Grèce et Terre sainte. « In quo capitulo VIII prefatis provinciis per beatum Dominicum institutis III^{or} fuerunt superaddite scilicet Polonia, Dacia, Grecia e Terra sancta. Et quedam alia que in constitutionibus continentur, fuerunt ibi instituta et ordinata. » *Ibid.*, p. 3.

²⁶⁵ « Iste sunt inchoaciones. Inchoamus has. In capitulo de domibus concedendis in fine addatur sic singule provincie ordinis nostri, exceptis provinciis Terre sancte et Grecie, dividantur in duas... » Actes du chapitre de Bologne (1275), *Ibid.*, p. 179.

²⁶⁶ S. L. Forte, « Le provincie domenicane in Italia nel 1650, Conventi e religiosi, V, La provincia utriusque Lombardiae », AFP, XLI, 1971, p. 325.

²⁶⁷ « Omnes autem conventus de archiepiscopatu Mediolanensis et Ianuensi, cum conventibus Papiensi, Placentino et Cumano sint alia provincia et Lombardia superior nominetur... » *Acta capitulorum generalium ordinis praedicatorum*, I, *op. cit.*, p. 318-319.

²⁶⁸ « Item confirmamus hanc quod provincia Lombardie dividatur, et dividimus eam in duas, ita quod conventus omnes Marchie Anconitate e Romaniote cum Bononia, Mutina, Regio, Parma et Ferraria, et omnes conventus patriarchatus Aquileiensis et Gradensis, excepto conventu Cumano, sint una provincia et vocetur Lombardia inferior... » *Ibid.*, p. 318.

²⁶⁹ ASB, Demaniale, S. Domenico, busta 201 (G. Zaccagnini, « Francesco Pipino traduttore del *Milione*, cronista e viaggiatore in Oriente nel secolo XIV », *Atti e memorie della R. Deputazione di storia patria per l'Emilia e la Romagna*, ser. V, I, 1935-1936, p. 84-85). Document aujourd'hui introuvable mais néanmoins attesté. Voir 1.2.1 *Nomen* ou *cognomen* : quelle désignation ? (première partie, chapitre 1).

du chapitre du couvent des frères prêcheurs de Sant'Agostino de Padoue et qui mentionnent un Francesco de Bologne (« *Franciscus Bononiensis* ») parmi les frères présents, peuvent être laissés de côté sinon admis avec réserve. Le premier de ces documents est un acte des frères prêcheurs de Sant'Agostino de Padoue à propos de la concession en viager de terres et daté du 3 septembre 1297²⁷⁰. Au nombre des frères réunis en chapitre conventuel, il y a un certain frère Francesco de Bologne (« *frater Francischus Bononiensis* ») qui serait, pour Paolo Marangon et Consuelo W. Dutschke, Francesco Pipino. Mais le prénom et l'indication du couvent d'origine ne suffisent pas à identifier sans conteste notre auteur car le prénom Francesco est devenu d'usage courant à la fin du XIII^e siècle²⁷¹. La présence de Francesco Pipino parmi une liste de frères au 1^{er} mars 1299 pose davantage problème car l'éditeur de ce document, Ranieri Zanocco, néglige d'en donner la référence. Consuelo W. Dutschke ne l'a pas retrouvée, ni à l'Archivio di Stato ni dans les archives diocésaines²⁷². La présence de Francesco Pipino à Padoue à la toute fin du XIII^e siècle nous semble donc hypothétique.

En 1298, trois testaments, qui stipulent des legs au couvent San Domenico de Bologne et mis au jour par Guido Zaccagnini, attestent de la présence de Francesco Pipino, en tant que témoin desdits actes, à Bologne. Dans le premier document, le testament de Ghisila di Ventura en date du 4 mars 1298, on lit : « Fait à Bologne en l'église du bienheureux Dominique, en présence de frère Jean, prêtre qui dit connaître la testatrice, de frère *Dondideus* de Bologne, de frère Francesco Pipino [...] tous appartenant à l'ordre des prêcheurs²⁷³ ». Dans le deuxième document, le testament de Dina fille de feu Michele de' Tancarari en date du 9 août 1298, un frère Francesco Pipino est témoin²⁷⁴. Enfin, parmi la liste des témoins du testament de Guglielmo fils de feu Ugucione de' Samaritani en date du 8 septembre 1298, on trouve à nouveau

²⁷⁰ ASP, Diplomatico 3929, 3 septembre 1297. Cette référence est donnée par P. Marangon, « Notizie su lettori domenicani a Padova alla fine del Duecento », *Quaderni per la storia dell'Università di Padova*, VII, 1974, p. 57 et C. W. Dutschke, *Francesco Pipino and the manuscripts of Marco Polo's Travels, A dissertation submitted in partial satisfaction of the requirements for the degree doctor of philosophy in Italian*, Los Angeles, University of California, 1993, p. 113-114.

²⁷¹ Voir 1.2.1 *Nomen* ou *cognomen* : quelle désignation ? (première partie, chapitre 1).

²⁷² R. Zanocco, « Lettori di teologia a Padova nel sec. XIII », *Bollettino diocesano di Padova*, IX, 1924, p. 55 ; C. W. Dutschke, *Francesco Pipino... op. cit.*, n. 2 p. 114-115.

²⁷³ « Actum Bononie in ecclesia Beati Dominici, presentibus dicto fratre Johanne, sacerdote, qui dixit cognoscere testatricem, fratre Dondideo Bononiensi, fratre Francisco Pipino [...] omnibus de ordine predicatorum ». ASB, Demaniale 131/7517. Edité par G. Zaccagnini, « Francesco Pipino traduttore... », *art. cit.*, p. 85.

²⁷⁴ « Actum Bononie in domo dicte testatricis, in presentia fratris Petri Tridentini, sacerdotis, fratris Chatelani Bononiensis, qui asseruit dictam testatricem agnoscere, fratris Francisci Pipini [...] omnium de ordine fratrum predicatorum, testibus vocatis et rogatis. » ASB, Demaniale 131/7517, G. Zaccagnini (éd.), « Francesco Pipino traduttore... », *art. cit.*, p. 85-86.

Francesco Pipino²⁷⁵. Après l'année 1298, il faut attendre 1304 puis 1311 pour que les archives attestent à nouveau sa présence à Bologne.

L'article de Paolo Marangon et la thèse de Consuelo W. Dutschke éclairent cette longue absence. Tous deux ont en effet démontré, à partir des archives padouanes, la présence de Francesco Pipino au couvent Sant'Agostino de Padoue, peut-être dès l'année suivante (1299), en tout cas au cours de la première moitié de la première décennie du XIV^e siècle. Dans le domaine institutionnel, les relations entre Bologne et Padoue sont également documentées par la circulation de capitaines du peuple et de podestats d'une ville à l'autre²⁷⁶.

Un document tardif, une liste des prieurs de Sant'Agostino compilée par Valerio Muschetta à la fin du XVI^e siècle, indique que « *F. Pipinus Bononiensis* » est prier du couvent à la date de 1302²⁷⁷. Une autre main a ajouté la mention « *scriptor* » à côté de son nom. Pour Consuelo W. Dutschke, cette mention identifie avec certitude notre auteur, même si sa qualité de prier de Sant'Agostino n'est pas attestée à cette date par les documents contemporains. Il nous semble difficile d'y souscrire totalement sans document complémentaire. De plus, Francesco Pipino est encore jeune en ce début de XIV^e siècle et il est peu probable que la tâche de prier lui soit confiée à cet âge²⁷⁸.

Francesco Pipino est de nouveau à Bologne en 1304. Un document daté du 20 août, conservé à l'Archivio di Stato de Padoue mais rédigé à Bologne (« *actum Bononie* »), donne pouvoir à « *frater Franciscinus Pipinus* » de l'ordre des frères prêcheurs pour récupérer des sommes léguées par Tommaso, fils de feu Guidotto de Lamandini, aux Dominicains de Bologne²⁷⁹. Par ailleurs, une liste des lecteurs du couvent Sant'Agostino de Padoue dressée après 1778 par un frère du même couvent, Domenico Maria Federici (*Catalogus eorum qui in*

²⁷⁵ « Actum Bononie in sacristia fratrum predicatorum, presentibus fratre Francisco Pipino [...] omnibus de ordine predicatorum, testibus vocatis et rogatis. », ASB, Demaniale 181/7515, éd. G. Zaccagnini, « Francesco Pipino traduttore... », *art. cit.*, p. 86-87.

²⁷⁶ Entre 1290 et 1322, Padoue fournit quatre capitaines du peuple et deux podestats à Bologne. Au cours de la même période, trois Bolonais semblent faire le chemin inverse. S. Bortolami, « Politica e cultura nell'import-export del personale itinerante di governo dell'Italia comunale, il caso di Padova », J.-C. Maire Vigueur (dir.), *I podestà dell'Italia comunale, I, Reclutamento e circolazione degli ufficiali forestieri (fine XII sec.-metà XIV sec.)*, I, Rome, EFR, 2000 (Collection de l'École française de Rome, CCLXVIII), p. 234.

²⁷⁷ Valerio Muschetta (ou Muscheta) est un Dominicain du couvent qui rassembla des éléments en vue de la rédaction d'une histoire de Sant'Agostino, dont il fut le prier en 1586-1587. Vicenza, Biblioteca Bertoliana, ms 6.6.55 (avant : 3.10.25), *Monumenta conventus sancti Augustini Patavii*. Cité par C. W. Dutschke, *Francesco Pipino...*, *op. cit.*, p. 115-116.

²⁷⁸ Voir 2.3 Le *cursus* dominicain de Francesco Pipino (première partie, chapitre 2).

²⁷⁹ ASP, Diplomatico, 4561. Information relevée par P. Marangon, « Notizie su lettori domenicani... », *art. cit.*, p. 57. Voir aussi C. W. Dutschke, *Francesco Pipino...*, *op. cit.*, p. 116

Patavino coenobio S. Augustini ordinis praedicatorum in primaria theologiae cathedra docuerunt), indique sous l'année 1304 : « *F. Franciscus Pippinus Bonon. Ex Archiv. Scriptor* ». On retrouve la même mention que sur la liste établie près de deux siècles plus tôt²⁸⁰. Le terme « *ex archivis* » renvoie aux sources utilisées, certainement les archives du couvent, à moins que Federici ne recopie la liste de Muschetta avec des erreurs, sur la date et la fonction exercée²⁸¹.

Un an plus tard, le 19 août 1305, le chapitre de Sant'Agostino prête une propriété à l'inquisiteur dominicain pour une durée de vingt-cinq ans. Parmi les quarante-quatre frères présents au chapitre : un « *frater Franciscus de Bononia*²⁸² ». Si l'on admet la présence de Francesco Pipino à Padoue l'année précédente (et donc la réception de liste de Federici), on pourrait dès lors l'identifier au Francesco de Bologne qui prend part au chapitre.

Les sources bolonaises et padouanes, examinées par Guido Zaccagnini et Consuelo W. Dutschke, sont silencieuses pour la seconde moitié de la décennie 1300 : il faut attendre 1311 pour retrouver Francesco Pipino, cette fois-ci à Bologne. Cette absence de Bologne peut-elle s'expliquer par les troubles qui agitent la cité à la suite de la reconquête du pouvoir par les Guelfes intransigeants et l'interdit lancé contre la ville par le pape Clément V en 1306 qui n'est levé qu'en 1308 ? C'est une hypothèse impossible à vérifier en l'état actuel du dossier documentaire. Comme l'avait déjà noté Muratori dans la préface de l'édition de la chronique, Francesco Pipino a une bonne connaissance de l'histoire ecclésiastique milanaise²⁸³. Des auteurs comme Landolphe et Arnolphe de Milan ont été mis à contribution et sont identifiables comme sources de la chronique. Ainsi, Pipino consacre les quatre derniers chapitres (39-42) du livre XII à un archevêque milanais de l'époque d'Otton I^{er}. Dès le début du chapitre 39, qui traite de l'épiscopat d'Adelmannus, il nous donne sa source (« comme l'écrivit Landolphe dans sa chronique ») et les deux textes sont assurément très proches²⁸⁴. La source principale de Pipino

²⁸⁰ Une copie de l'ouvrage existe à la Biblioteca civica de Padoue (B.P. 1014, IV). Éditée dans A. Gloria, *Quot annos et in quibus Italiae urbibus Albertus Magnus moratus sit epistola*, Venise, 1880, p. 16-26. Information signalée par P. Marangon, « Notizie su lettori domenicani... », *art. cit.* et reprise par C. W. Dutschke, *Francesco Pipino...*, *op. cit.*, n. 1 p. 117.

²⁸¹ Consuelo W. Dutschke, qui a comparé les deux listes, met en doute cette hypothèse en relevant qu'à part *Franciscus Pippinus*, on ne trouve aucun nom commun aux deux listes. C. W. Dutschke, *Francesco Pipino...*, *op. cit.*, p. 117-118.

²⁸² ASP, Diplomatico, 4638. Information mentionnée par P. Marangon, « Notizie su lettori domenicani... », *art. cit.*, p. 57 et reprise par C. W. Dutschke, *Francesco Pipino...*, *op. cit.*, p. 152.

²⁸³ RIS1 IX, Milan, 1726, p. 584. Voir aussi C. W. Dutschke, *Francesco Pipino...*, *op. cit.*, p. 138-140.

²⁸⁴ Chronique de Pipino, XII, 32 (Bibl. Est. lat. 465, fol. 37rA) : « Adelmannus hec reperte, scilicet Othonis primis anno videlicet Domini 948, Mediolani electus est, et quia eleccione oborta est, in civitate ipsa pernicioso sedicio, ut scribit Landulfus in cronica sua, hoc modo Arderico sene Mediolanensi archiepiscopo ad superna vocato, eruperunt duo adversarii Ambrosiane dignitatis ambitione succensi Manasses videlicet Arelatensis episcopus et Adelmannus presbyter Mediolanensis. »

pour ces hautes époques, la chronique de Vincent de Beauvais, n'a pu être utilisée ici car elle ne dit mot sur ces prélats milanais. Un autre accès aux sources milanaises est-il possible ? Nous pensons au dominicain Galvano Fiamma et à ses œuvres historiques sur Milan. Mais celui-ci est plus jeune que Francesco Pipino et il semble que ses œuvres milanaises soient postérieures à la chronique de Francesco Pipino²⁸⁵. D'autres éléments, également avancés par Muratori, plaident en faveur d'un séjour milanais de Francesco Pipino. Ainsi, au premier chapitre du livre V, consacré à Louis II, Pipino décrit l'épithaphe qui accompagne la sépulture de l'empereur à Sant'Ambrogio de Milan²⁸⁶. Puis, au chapitre 15 du livre XVI, il fait état de travaux de rénovation de l'église San Sepolcro de Milan réalisés vers 1310²⁸⁷. Ces précisions laissent penser que Pipino a pu voir de ses yeux l'épithaphe impériale et assister à la rénovation de l'église. Sa bonne connaissance de l'histoire milanaise est par ailleurs attestée par d'autres chapitres, et notamment celui qui narre, de manière détaillée, la rivalité qui oppose les factions milanaises dans le dernier quart du XIII^e siècle²⁸⁸.

En 1311, nous l'avons vu, Francesco Pipino est à Bologne. Dans deux documents copiés dans le registre pipinien conservé à l'Archivio di Stato de Bologne, datés de 1311 et rédigés à Bologne, Francesco Pipino est qualifié de vice-prieur du couvent bolonais. Dans le premier, « Fait à Bologne dans l'église de Saint-Dominique²⁸⁹ » le 6 avril 1311, pouvoir est donné au « *dominus frater Franciscus domini fratris Rodaldi Pipini subprior* » par Belvisia, fille du défunt Pietro. Dans le second document, « Fait à Bologne dans l'église de Saint-Dominique en

Arnolphe de Milan, *Liber gestorum recentium*, I, 4 (C. Zey éd., MGH Script. rer. G. n. s. LXVII, Hanovre, 1994, p. 12) : « Per idem tempus oborta est Mediolani pernicioosa sedicio. Arderico autem archiepiscopo ad suprema vocato eruperunt duo adversarii Ambrosiane dignitatis ambitione succensi, Mannases videlicet Aralatenis episcopus et Adelmanus presbiter Mediolanensis. »

Parmi les quatre manuscrits antérieurs au XV^e siècle recensés, il en existe un daté du XIII^e siècle qui se trouve à la Biblioteca Estense (lat. 9 [α.Q.7.31]) et dont la présence est attestée au catalogue de la bibliothèque de 1426. *Ibid.*, p. 42.

²⁸⁵ P. Tomea, « Per Galvano Fiamma », *Italia medioevale e umanistica*, XXXIX, 1996, p. 77-120.

²⁸⁶ Bibl. Est., lat. 465, fol. 25vB. « Nam ibi quasi iuxta Altare in muro ostenditur grandis lapis marmoreus, in quo literis uncialibus scriptum est Epitaphium versibus hexametris, & penitus perpolitus, Ludovici laudes, gestaque mirifica luculento compendio exprimentibus. » RIS1 IX, p. 584.

²⁸⁷ Bibl. Est., lat. 465, fol. 47rA. « Hanc Ecclesiam circa Annos Domini MCCCX muliercula quaedam annuis eleemosynarum quaestibus intus & foris reparari & renovari fecit, tam opere lateritio, quam pictorio mirifice decorando. Hoc autem reparationis opus Dominico creditor factum auxilio, quum pauperula & anus mulier tanto se praeficiens operi, tantisque sumtibus, & modico tempore, illico compleri curavit. Est enim Ecclesiae fabrica maxima, non super terram solum habens aedificatos parietes, sed subterranea mirabilis structurae aedificia. Pro quidem consummando expendisse fertur de eleemosynis acquisitis ultra quantitatem Librarum decem millium. » RIS1 IX, p. 584.

²⁸⁸ XXIX, 16. Voir aussi XVIII, 45-49 (sur quatre archevêques milanais) et un certain nombre de chapitres du livre XXII consacré à Frédéric I^{er} Barberousse.

²⁸⁹ « Actum Bononie in ecclesia Sancti Dominici », ASB, Demaniale, 236/7570, fol. 59v.

l'an du Seigneur 1311, le troisième jour du mois de mai²⁹⁰ », Francesco Pipino, qui a copié le testament de Bolnisia, est aussi l'un de ses exécuteurs testamentaires²⁹¹.

Dans le même registre, Francesco Pipino se désigne comme le copiste d'un codicille à un testament du frère Benevenuto Borghesino, rédigé à Bologne et datant du 24 novembre 1312, qui instaure pour lui et sa famille des messes *pro anima*²⁹². C'est le dernier document que nous identifions avec certitude comme ayant été copié par Francesco Pipino car, une fois encore, il indique cette action explicitement à la fin de l'acte. Mais cet acte ayant été copié d'après l'original, cela ne permet pas d'en déduire que Francesco Pipino est présent à Bologne à cette date, la copie pouvant être réalisée après l'acte²⁹³.

En revanche, Francesco Pipino est assurément à Bologne le 3 septembre 1313, comme nous l'apprend un acte par lequel « un homme religieux, maître frère Francesco, fils de maître Rodoaldo Pipino, de Bologne de l'ordre des frères prêcheurs » vend une propriété à Bulavello, fils de feu Zacaria Conselmini²⁹⁴. Parmi les témoins de l'acte un « frère Rodoaldo Pippino qui dit connaître les cocontractants », à coup sûr le même que celui que l'on retrouve dans l'acte du 6 avril 1311.

En 1314 et peut-être en 1315, Francesco Pipino est, comme nous l'avons vu, à Padoue, où il remplit la fonction de prieur du couvent Sant'Agostino²⁹⁵.

Les trois années qui suivent (1317-1319), la présence de Francesco Pipino est de nouveau attestée à Bologne par quatre documents. Dans le premier, daté du 20 octobre 1317, il est question du « frère Francesco Pipino de l'ordre des prêcheurs, prêtre, qui dit connaître le

²⁹⁰ « Actum Bononie in ecclesia Sancti Dominici anno Domini MCCCXI, die tertia mensis maii. » ASB, Demaniale 236/7570, fol. 6v. Acte édité par G. Zaccagnini, « Francesco Pipino traduttore... », *art. cit.*, p. 87-88, avec des erreurs. Voir la reproduction photographique et la transcription de l'acte en annexe 6.

²⁹¹ « Ego frater Franciscus Pipinus superior conventus predicti de voluntate predictorum prioris et fratris Dondedei et consilii memorati, hanc scripturam manu propria feci, et prior predictus in horum omnium robor, firmitatem et testimonium, sigillum suum duxit presentibus apponendum. » ASB, Demaniale 236/7570, fol. 6v.

²⁹² ASB, Demaniale 236/7575, fol. 23v-24r. Trouver des donations *pro anima* n'a rien d'étonnant quand on sait que le salut de l'âme des défunts est l'une des fonctions principales de l'ordre des frères prêcheurs. Voir le prologue des Constitutions de l'ordre des frères prêcheurs : H. Denifle, « Die Constitutionen des Predigerordens... », *art. cit.*, p. 534.

²⁹³ « Predictam cedulam seu scripturam exemplavi hic de autentico, ego frater Franciscus Pipinus. Autenticam auctoritate scripturam tenet frater Melinus predictus », ASB, Demaniale 236/7570, fol. 24r.

²⁹⁴ ASB, Memoriali vol. 127 (memoriale de Pietro di Princivalle Biancuzzi, 3 septembre 1313), fol. 36. Signalé par L. Manzoni, « Studii e ricerche sui geografi e viaggiatori italiani de' secoli di mezzo (secolo XIII-XIV), Frate Francesco Pipino da Bologna de' PP. Predicatori, Geografo, storico e viaggiatore », *Atti e memorie della R. Deputazione di storia patria per le provincie di Romagna*, ser. III, XIII, 1895, p. 260 et C. W. Dutschke, *Francesco Pipino...*, *op. cit.*, p. 121 et 153. Voici un autre exemple de gestion immobilière auquel se livre ce Mendiant.

²⁹⁵ Voir 2.3.2 Francesco Pipino prieur du couvent Sant'Agostino de Padoue (première partie, chapitre 2).

testateur et être sain d'esprit²⁹⁶ ». Au début du mois de janvier de l'année 1318, Francesco Pipino est témoin d'un codicille au testament de frère Jean fils de feu Benassai, rédigé à Bologne²⁹⁷. L'année suivante, le 1^{er} mars 1319, « frère Francesco Pipino » est l'un des témoins du testament de Bitino di Aldrevandino da Marano rédigé à Bologne, lequel lègue six livres bolonaises '*pro anima sua*²⁹⁸ ». Le 14 juillet de la même année, Francesco Pipino se prépare à un voyage en Terre sainte. Les dispositions qu'il prend sont actées à Bologne et le localisent une fois de plus dans la cité.

Quand Pipino a-t-il effectué le trajet pour la Terre sainte, sachant qu'il date son pèlerinage de l'année 1320 et qu'il est à Bologne au printemps 1321 ? Il a pu partir entre le 15 août et le 30 septembre 1319 et revenir en novembre ou décembre de l'année 1320, comme c'est alors l'usage à la lecture des contrats de navigation.

Le 10 mars 1321, Francesco Pipino est de retour à Bologne : il est parmi la liste des nombreux frères du couvent de San Domenico de Bologne qui reçoivent une donation *pro anima* de quarante sous bolonais de la part de Marco di Bindo²⁹⁹. Quelques mois plus tard, le 17 juillet 1321, il est l'un des témoins du testament d'Olivier, fils du défunt Pierre di Monte Renzolo³⁰⁰. Deux mois plus tard, le 24 septembre 1321, Francesco Pipino est à Modène, témoin à l'occasion de l'enquête sur l'accusation d'hérésie menée par l'Inquisition de Bologne à l'encontre de Rinaldo et Obizzo d'Este³⁰¹. Il est possible qu'il soit de nouveau à Bologne à la fin du mois de décembre 1321, comme l'a relevé Guido Zaccagnini dans son article sur l'école et

²⁹⁶ « fratre Francisco Pipino ordinis predicatorum, sacerdote, qui dixit cognoscere testatorem et eum esse sane mentis ». ASB, Memoriali vol. 134 (memoriale de Giuliano delle Scodelle), fol. 48v. L. Manzoni, « Studi e ricerche... », *art. cit.*, p. 260 et C. W. Dutschke, *Francesco Pipino...*, *op. cit.*, p. 127, 156.

²⁹⁷ Le testament date de 6 janvier 1318, le codicille du 8 janvier 1318. Le codicille est rédigé « anno Domini milesimo trecentesimo octavo, indictione prima, die octavo ianuarii, Bononie, in domo sua in presencia fratris Francisci de Pipinis ordine fratrum predicatorum » ASB, Demaniale 186/7520, item 59. Éd. partielle par G. Zaccagnini, « Francesco Pipino traduttore... », *art. cit.*, p. 88. Voir aussi le commentaire de L. Manzoni, « Studi e ricerche... », *art. cit.*, p. 260 et C. W. Dutschke, *Francesco Pipino...*, *op. cit.*, p. 127, 156.

²⁹⁸ « Item fratri Francisco Pipino dicti ordinis pro una cappa pro anima sua legavit sex libras Bononienses. [...] Actum Bononie in quadam camera domus dicti domini Bitini, presentibus fratre Francisco Pipino » ASB, Demaniale 187/7521, item 33. Éd. partielle de G. Zaccagnini, « Francesco Pipino traduttore... », *art. cit.*, p. 89. Voir aussi C. W. Dutschke, *Francesco Pipino...*, *op. cit.*, p. 127, 156.

²⁹⁹ ASB, Demaniale, 125/7459, item 5 (10 mars 1321). Édition partielle de G. Zaccagnini, « Francesco Pipino traduttore... », *art. cit.*, p. 90-91, sous le numéro erroné de 125/7449. C. W. Dutschke, *Francesco Pipino...*, *op. cit.*, p. 128, 157.

³⁰⁰ ASB, 188/7522, item 23 (17 juillet 1321). On doit à C. W. Dutschke d'avoir mis en lumière ce document, (*Francesco Pipino...*, *op. cit.*, p. 128, 157).

³⁰¹ ASM, parchemins, cass. 10, n. 50 (24 septembre 1321). Cité par G. Bertoni, « Francesco Pipino », *Archivum romanicum*, IV, 1920, p. 105-106. Les frères Rinaldo et Obizzo d'Este sont alors accusés d'hérésie par l'Inquisition de Bologne. Derrière cette accusation, certains ont vu un motif politique (l'occupation de Ferrare contre la volonté de Jean XXII). Ce procès rassemble de nombreuses personnes dont le maître général de l'Ordre Hervé Nédellec. A. D'Amato, *I Domenicani a Bologna, I, 1218-1600*, Bologne, Edizioni Studio Domenicano, 1988, p. 254-256.

la bibliothèque de San Domenico. Cependant, le testament de Pietro di Simone de' Lambertini dont il aurait été témoin est aujourd'hui introuvable³⁰².

Au mois de mars 1322, Francesco Pipino est bénéficiaire d'un legs *pro anima* de dix livres bolonaises de la part de Mina, fille du défunt Michele Gualteri et femme de feu Munzo de Donzelli. Il est aussi l'un des témoins de cet acte conclu à Bologne au couvent San Domenico et l'un de ses exécuteurs testamentaires³⁰³. Trois mois plus tard, le 2 juin 1322, Flandina, fille de feu Alberto Bechava de Castro et épouse de feu Filomanisio de Sala, laisse au frère Francesco Pipino, son confesseur, vingt livres bolonaises ; il est aussi l'un des témoins de l'acte³⁰⁴. Le 4 novembre 1323, Francesco Pipino fait partie des frères présents au chapitre du couvent de San Domenico, au cours duquel frère Teodorico, syndic et procureur du couvent, vend un domaine aux moniales de San Domenico d'Imola³⁰⁵. En 1324, à la date du 27 décembre, Francesco Pipino est à la fois témoin, exécuteur testamentaire et bénéficiaire du testament de Laxia, fille du défunt Ghiberto³⁰⁶. En juillet 1325, comme nous l'avons vu³⁰⁷, Pipino prépare un voyage en Orient, et les dispositions qu'il prend à cette occasion sont actées à Bologne³⁰⁸. Nous ne savons pas s'il a réellement effectué son voyage, mais la *Tabula privilegiorum ordinis praedicatorum*, qui daterait du second semestre de l'année 1328, atteste de son retour le cas échéant. C'est le dernier document relatif à Francesco Pipino connu.

³⁰² G. Zaccagnini, « Le scuole e la libreria del convento di S. Domenico in Bologna dalle origini al secolo XVI », *Atti e memorie della R. deputazione di storia patria per le provincie di Romagna*, ser. IV, vol. XVII, 1927, p. 268-269. C. W. Dutschke, *Francesco Pipino...*, *op. cit.*, p. 129-130, 157-158.

³⁰³ « Commissarios autem suos et huius testamenti executores esse voluit et ellegit fratrem Franciscum Pipinum ordinis predicatorum et sororem Ghixellam quondam Horaboni predictam. » ASB, Demaniale 188/7522 (4 mars 1322). Éd. partielle sous le n° erroné 187/7522 dans G. Zaccagnini, « Francesco Pipino traduttore... », p. 91-92 ; C. W. Dutschke, *Francesco Pipino...*, *op. cit.*, p. 129-130, 158.

³⁰⁴ ASB, Demaniale 188/7522, item 42 (2 juin 1322). Éd. partielle par G. Zaccagnini sous le n° erroné 187/7522, « Francesco Pipino traduttore... », *art. cit.*, p. 92-93. C. W. Dutschke, *Francesco Pipino...*, *op. cit.*, p. 129-130, 158.

³⁰⁵ ASB, Demaniale 202/7536, item 3 (4 novembre 1323). Éd. partielle G. Zaccagnini, « Francesco Pipino traduttore... », *art. cit.*, p. 94-95 ; C. W. Dutschke, *Francesco Pipino...*, *op. cit.*, p. 130, 158.

³⁰⁶ Bologne, San Domenico, Archivio, III.7165. Ce document est signalé une première fois par Taurisano, avec une erreur de date (1284) qui a conduit celui-ci à conjecturer une date de naissance de Francesco Pipino remontant aux années 1255-1258. En recourant au Demaniale 230/7564, vol. 1, fol. 44v, C. W. Dutschke a rétabli la bonne date à 1324. I. Taurisano, *Fontes selecti vitae S. Dominici de Guzman*, Rome, 1921, p.64-70 ; C. W. Dutschke, *Francesco Pipino...*, *op. cit.*, n. 3 p. 130-131, 158-159.

³⁰⁷ Voir 1.2 Une famille bolonaise (première partie, chapitre 1).

³⁰⁸ ASB, Memoriale di Francesco di Luca Bambagliuoli, Memoriali vol. 155, fol. 174v, 23 juillet 1325. Édition : D. Planzer, « Die *Tabula privilegiorum ordinis fratrum praedicatorum* des Franciscus Pipinus O.P. », AFP, X, 1940, p. 255-257.

3.2 FRANCESCO PIPINO ET L'ORIENT

3.2.1 UN VOYAGEUR IMMOBILE : LE TRADUCTEUR DE MARCO POLO

Francesco Pipino nous apprend lui-même dans sa chronique, à l'issue des chapitres consacrés aux Tatares, qu'il a traduit en latin le *Milione*³⁰⁹ de Marco Polo :

« Les choses dites au sujet des gestes et des coutumes des Tatares sont suffisantes, [choses] qui ont été reprises des écrits de frère Simon de Saint-Quentin de l'ordre des prêcheurs, de frère Jean de Plan Carpin de l'ordre des mineurs et de Marco Polo le Vénitien, comme cela a été établi ci-dessus. Mais cependant, comme sont contenus dans le petit livre du même Marco, dans cette œuvre traduite du vulgaire en latin par mes soins, quelques sujets aussi remarquables que merveilleux, j'ai décidé qu'il n'était pas inutile de les insérer ici puisqu'ils regardent le soutien de la foi chrétienne par ces exemples évidents. Quant au reste des merveilles au sujet de la situation des provinces et des mœurs des Tatares qui auront été documentées dans ce même petit livre, j'ai omis de les insérer par souci de brièveté³¹⁰. »

Si Francesco Pipino cite Simon de Saint-Quentin et Jean de Plan Carpin à travers Vincent de Beauvais³¹¹, il est bien l'auteur d'une traduction de Marco Polo. Cette information est confirmée par un chapitre précédent du même livre XXIV³¹² ainsi que par le prologue du *De conditionibus et consuetudinibus orientalium regionum*, dans lequel le traducteur s'identifie

³⁰⁹ L'œuvre de Marco Polo est intitulée de différentes manières selon les pays : *Milione* en Italie, *Devisement du monde* ou *Livre des merveilles* en France, *Book* en Angleterre. Nous retenons ici l'usage italien. Pour une analyse de ces variations : C. Gadrat-Ouerfelli, « Du *Devisement du monde* au *Milione*, Métamorphoses du récit de Marco Polo à travers ses titres », B. Fleith, R. Gay-Canton et G. Veyseyre (dir.), *De l'(id)entité textuelle au cours du Moyen Âge tardif, XIII^e-XV^e siècle*, Paris, Classiques Garnier, 2018 (Rencontres, Série civilisation médiévale, XXVII), p. 85-100.

³¹⁰ Modène, Bibl. Est. lat. 465 ; XXIV, 89 ; fol. 117vA. « Hec de Tartarorum gestis et consuetudinibus dicta sufficiunt, que reducta sunt ex scriptis fratris Symonis de Sancto Quintino ordinis predicatorum et fratris Iohannis de Monte Carpino ordinis minorum, et Marchi Pauli Veneti ut supra positum est. Attamen cum in libello eiusdem Marchi, per me huius operis actorem de vulgari in latinum verso, non nulli contineantur casus, tam notabiles quam mirabiles, hoc in loco non inutiliter inserendos illos statui cum ad christiane fidei fulcimentum perspicuis spectent exemplis. Cetera autem mirabilia, que de situ provinciarum et moribus Tartarorum eodem libello instrubuntur, omisi inserere gratia brevitatis. »

³¹¹ C. W. Dutschke, *Francesco Pipino...*, op. cit., p. 180. L'*Histoire des Tartares* de Simon de Saint-Quentin est perdue, mais connue par des extraits contenus dans le *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais (XXIX, 69, 71, 74-75, 78, 80 ; XXXI, 3, 4, 7, 8, 13, 26-29, 32, 34, 40-52). Jean Richard a donné une édition de ces extraits. Simon de Saint-Quentin, *Histoire des Tartares*, J. Richard (éd.), Paris, Librairie orientaliste Paul Geuthner, 1965 (Documents relatifs à l'histoire des croisades publiés par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres).

³¹² XXIV, 71 ; fol. 115rA. « Que autem sequuntur videlicet de magnificencia imperatorum ipsorum, quos eorum lingua Cham, ut dictum est, refert Marchus Paulus Venetus in quodam suo libello, a me latinum ex vulgari ydiomate Lombardico translatum, qui nactus imperatoris ipsius noticiam et familiaris ei effectus, per annorum XXVII ferme curricula in ipsorum Tartarorum partibus conversatus est. »

lui-même comme « frère Francesco Pipino de Bologne de l'ordre des frères prêcheurs ». Ainsi, dans un in-quarto du XIV^e siècle conservé à la Biblioteca Estense³¹³, nous lisons :

« Ici commence le livre de maître Marco Polo de Venise au sujet des habitudes et des coutumes des régions d'Orient.

Moi, frère Francesco Pipino de Bologne [de l'ordre] des frères prêcheurs, suis pressé par un très grand nombre de mes pères et maîtres de reprendre le livre au sujet des habitudes et des coutumes des régions d'Orient d'un homme prudent, honorable et très chrétien, maître Marco Polo de Venise, [livre] édité et consigné par écrit fidèlement en [langue] vulgaire par celui-ci, dans une traduction fidèle et véridique du vulgaire au latin, étant donné qu'ils aiment davantage la langue latine que la langue vulgaire³¹⁴. »

L'intérêt porté par l'ordre dominicain aux expéditions de la famille Polo est bien connu : dès 1271 des frères prêcheurs se joignent à Niccolò et Matteo Polo qui se rendent en Chine³¹⁵. Revenus d'Extrême-Orient, Niccolò et Matteo Polo sont porteurs d'un message du grand khan destiné au pape dans lequel Kubilay réclame l'envoi d'une centaine de savants qui viendraient lui expliquer la religion chrétienne et le persuader, lui et son peuple, d'adopter ladite religion. La vacance pontificale conduit les deux marchands vénitiens à différer leur retour auprès du grand Khan, accompagnés du jeune Marco, fils de Niccolò.

Associée à la croisade, l'évangélisation est une préoccupation constante des ordres mendiants. Après une première mission en terre d'Islam confiée à des Franciscains dès 1233, Grégoire IX envoie en 1238 des Prêcheurs et des Mineurs Outre-mer afin de convertir les païens. Dans un premier temps, les succès remportés par les Tatares (ou Mongols), peuple alors païen, sur l'Islam font naître, chez les Latins, l'espoir de conclure avec eux une alliance militaire et de prendre à revers le monde musulman. Les assauts des Tatares lancés contre la Russie ; la Hongrie, la Pologne et la Bohême (1237-1241), puis contre Antioche (1243) conduisent Innocent IV à mettre la question tatare à l'ordre du jour du concile de Lyon I (1245). En amont

³¹³ Modène, Bibl. Est. lat. 131, 40 fol. Ce manuscrit, bien que daté du XIV^e siècle et conservé à Modène sous la cote α.S.6.14, n'est certainement pas autographe. En effet, sa comparaison avec l'édition de Gouda et celle de L. F. Benedetto fait apparaître des lacunes et des leçons erronées qui semblent inconcevables de la part du traducteur. À la différence de l'édition de Gouda, le nom du traducteur est « Franschinus Pipinus ». Le manuscrit lat. 131 (α.S.6.14) a été numérisé par la Biblioteca Estense et est disponible sur son site sous le numéro 96 : <http://bibliotecaestense.beniculturali.it/info/img/mss.html>

³¹⁴ Modène, Bibl. Est., lat. 131, fol. 1rA. « Incipit Liber domini Marchi Pauli de Venetiis de conditionibus et consuetudinibus orientalium regionum.

Librum prudentis honorabilis ac fidelis viri domini Marchi Pauli de Venetiis de conditionibus et consuetudinibus orientalium regionum ab eo in vulgari fideliter editum et conscriptum, compellor ego frater Franciscinus Pipinus de Bononia ordinis fratrum predicatorum a plurimisque patribus et dominis meis veridica et fidei translatione de vulgari ad latinum reducere, ut qui amplius latino quam vulgari delectantur eloquio ».

³¹⁵ Mais ceux-ci, Nicolas de Vicence et Guillaume de Tripoli, rebroussent chemin à la nouvelle de l'invasion des États latins par le sultan d'Égypte. R. Loenertz, « Les missions dominicaines en Orient au XIV^e siècle et la Société des frères pérégrinants pour le Christ », AFP, II 1932, p. 47.

de la tenue du concile, le pape envoie deux lettres, *Cum non solum homines* (13 mars 1245) et *Dei patris immensa* (5 mars 1245), en Orient. La première propose aux Tatares de conclure une paix avec les chrétiens, la seconde résume la doctrine chrétienne et leur propose la conversion. Les deux lettres sont notamment confiées à deux frères prêcheurs, Ascelin de Crémone et André de Longjumeau ; le premier rallia Tiflis, le second Tabriz. Outre leur mission officielle, les envoyés doivent également recueillir des informations afin de mieux connaître les Tatares³¹⁶. Dès le milieu du XIII^e siècle, le maître général de l'ordre des frères prêcheurs, Humbert de Romans, définit une doctrine missionnaire dans son traité *De officiis Ordinis* et le grand savant dominicain Thomas d'Aquin produit des œuvres susceptibles d'amener à la conversion hérétiques, infidèles et autres païens³¹⁷. L'élan missionnaire des ordres mendiants donne également lieu à des récits de voyage – Pipino en laisse un³¹⁸ – qui permettent une meilleure connaissance de mondes jusque-là peu connus ou inconnus. Les premiers d'entre eux, les récits laissés par le franciscain Jean de Plan Carpin et le dominicain Simon de Saint-Quentin, sont connus de Pipino qui les cite³¹⁹.

Francesco Pipino indique, dans l'extrait précité, qu'il a traduit le *Milione* « du vulgaire au latin » (XXIV, 89). Il précise, plus haut dans la chronique, que la traduction s'est effectuée depuis un texte « en langue vulgaire lombarde³²⁰ ». Pour les spécialistes de la question, la traduction latine de Marco Polo par Francesco Pipino a été réalisée d'après un texte en vénitien

³¹⁶ Le franciscain Jean de Plan Carpin rédige ainsi une *Historia Mongolorum*, le dominicain Simon de Saint-Quentin une *Historia Tartarorum* qui constitue le rapport de la mission d'Ascelin. J. Richard, *La papauté et les missions d'Orient au Moyen Âge (XIII^e-XV^e siècle)*, Rome, EFR, 1998 (Collection de l'École française de Rome, XXXIII), p. 44-98. Les relations entre Dominicains et Tatares se poursuivent au cours de la seconde partie du XIII^e siècle : le frère David d'Ashby laisse ainsi un ouvrage sur les mœurs des Tatares (les *Faits des Tatares*) qu'il adresse aux pères du concile de Lyon II (1274). C. Brunel, « David d'Ashby auteur méconnu des *Faits des Tartares* », *Romania*, 1958, CCCXIII, p. 39-46 ; J. Richard, *Au-delà de la Perse et de l'Arménie, L'Orient latin et la découverte de l'Asie intérieure, Quelques textes inégalement connus aux origines de l'alliance entre Francs et Mongols (1145-1262)*, Turnhout, Brepols, 2005 (Miroir du Moyen Âge), p. 5-12.

³¹⁷ *Instructiones magistri Humberti de officiis ordinis*, Humbert de Romans, *Opera de vita regulari*, J. J. Berthier (éd.), Rome, 1889, t. II, p. 187-188 ; *Contra errores Graecorum, De rationibus fidei contra Sarracenos, Graecos et Armenos*. Cités par Jean Richard, J. Richard, *La papauté et les missions...*, *op. cit.*, p. 117.

³¹⁸ Voir plus loin : 3.2.2 Francesco Pipino, pèlerin et missionnaire (première partie, chapitre 3).

³¹⁹ XXIV, 71 ; fol. 115rA ; XXIV, 89 ; fol. 117vA.

³²⁰ XXIV, 71 ; fol. 115rA. « Que autem sequuntur videlicet de magnificencia imperatorum ipsorum, quos eorum lingua Cham, ut dictum est, refert Marchus Paulus Venetus in quodam suo libello, a me latinum ex vulgari ydiomate Lombardico translatum, qui nactus imperatoris ipsius noticiam et familiaris ei effectus, per annorum XXVII ferme curricula in ipsorum Tartarorum partibus conversatus est. »

et non l'original en franco-italien³²¹. C'est cette version qui connut la plus grande diffusion³²². D'après la recension de Thomas Kaeppli, près d'une soixantaine de manuscrits de la traduction pipinienne sont conservés dans les bibliothèques européennes, auxquels s'ajoutent trois éditions imprimées, la dernière datant de 1671, ainsi que des traductions en langues vulgaires réalisées d'après cette même version latine³²³. C'est cette dernière qui assure une diffusion durable de l'œuvre de Marco Polo : le premier éditeur scientifique du texte de Polo, Luigi Foscolo Benedetto, signale d'ailleurs que l'on conserve une édition imprimée du texte annotée par Christophe Colomb³²⁴. Il s'agit de la première édition imprimée, celle de Gouda (1483-1485) ; le volume est conservé à la Bibliothèque Colombine de Séville³²⁵. Dans cette édition, le nom du traducteur apparaît en tête du prologue sous une forme erronée : « *frater Franciscus Pepuri*³²⁶ ».

³²¹ Marco Polo, *Il milione*, L. F. Benedetto (éd.), Florence, L. S. Olschki, 1928, p. C. Pour Barbara Wehr, Pipino aurait traduit le texte d'une version vénitienne ancienne due à Marco Polo ; cette position est isolée. B. Wehr, « À propos de la genèse du *Devisement du monde* de Marco Polo », M. Seli, B. Frank et J. Hartmann (dir.), *Le passage à l'écrit des langues romanes*, Tübingen, G. Barr, 1993 (Scriptoria, XLVI), p. 299-326. Cité par P. Ménard, « L'édition du *Devisement du monde* de Marco Polo », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 2005, I, n. 14 p. 411-412. Voir aussi P. Racine, *Marco Polo et ses voyages*, Paris, Perrin, 2002, p. 218.

Le texte original, œuvre conjointe de Marco Polo et de Rustichello de Pise rédigée dans les geôles génoises en franco-italien en 1298 (ce qu'indique la fin du premier chapitre), n'a pas été conservé. Les spécialistes s'accordent néanmoins pour considérer que le manuscrit français 1117 de la Bibliothèque nationale de France, qui date du début du XIV^e siècle, est le plus proche de l'archétype franco-italien perdu. Pour une mise au point commode des différentes versions et éditions du texte de Marco Polo : P. Racine, *Marco Polo...*, *op. cit.*, p. 367-382 (Annexe 1, Destinée du texte de Marco Polo).

³²² Au cours des XIV^e et XV^e siècles, le texte a été traduit vingt-six fois en treize langues différentes. C. Gadrat-Ouerfelli, *Lire Marco Polo au Moyen Âge, Traduction, diffusion et réception du Devisement du monde*, Turnhout, Brepols, 2015 (Terrarum orbis, XII), p. 6. Sur la traduction latine de Francesco Pipino et sa descendance : *Ibid.*, p. 63-94. Selon Bernard Guenée, on peut parler d'un grand succès à partir de trente manuscrits conservés et d'un très grand succès quand le nombre de manuscrits conservés dépasse les soixante exemplaires. B. Guenée, *Histoire et culture historique dans l'Occident médiéval*, Paris, Aubier, 1991 (1^{ère} éd. : 1980), p. 255. Le nombre total de manuscrits conservés portant l'œuvre de Marco Polo, toutes versions confondues, est de cent quarante-et-un, dont sept versions latines (y compris celle de Pipino). C. Gadrat, « La diffusion et la circulation manuscrite d'un texte médiéval, l'exemple du *Devisement du monde* de Marco Polo », E. Malamut et M. Ouerfelli (dir.), *Les échanges en Méditerranée médiévale, marqueurs, réseaux, circulations, contacts*, Aix-en-Provence, Presses universitaires de Provence, 2012 (Le temps de l'histoire), p. 276-277. Pour les notices des manuscrits et leur liste mise à jour (2015) : C. Gadrat-Ouerfelli, *Lire Marco Polo au Moyen Âge...*, *op. cit.*, p. 357-385, 489-493.

³²³ SOPMA I, n°1114 p. 393-394. Pour l'édition moderne de la traduction de Pipino, fondée sur le manuscrit de Naples autrefois conservé à Vienne (Naples, Biblioteca Nazionale, Vindob., lat. 3273 [50]) comparé à deux manuscrits pragois (Knihovna Metropolitni Kapituli G. XXI et G. XXVIII) : Marka Pavlova z Benatek, *Milion, Dle jediného rukopisu spolu s prislusnym zakladem latinskym*, J. V. Prasek (éd.), Prague, 1902 (texte latin sous la traduction tchèque). Sommaires des livres I p. 2-6, II p. 71-72, III p. 151.

<https://archive.org/stream/markapavlovazbe00prggoog/page/n6/mode/2up> Consulté le 9 décembre 2017.

Selon les calculs de Christine Gadrat-Ouerfelli, la version de Pipino représente 42 % de l'ensemble des manuscrits conservés du *Milione* et 75 % des seuls manuscrits latins. Ce succès est renforcé par les éditions imprimées, les traductions en langues vulgaires (français, gaélique, vénitien, tchèque et portugais) ainsi que les versions abrégées qui en découlent. C. Gadrat-Ouerfelli, *Lire Marco Polo au Moyen Âge...*, *op. cit.*, p. 63.

³²⁴ Marco Polo, *Il milione*, *op. cit.*, p. CXXXIII-CXLIV.

³²⁵ Séville, Bibl. Capitular y Colomb., 10-3-2.

³²⁶ « Compellor ego frater Franciscus Pepuri de Bononia fratrum predicatorum ». Marco Polo, *De consuetudinibus et conditionibus orientalium regionum*, Gouda, 1483-1485, p. 1.

Dans l'édition suivante, celle de Bâle en 1532, le nom du traducteur est cette fois-ci omis, tout comme le prologue de Francesco Pipino qui permet de l'identifier³²⁷. Cette erreur puis cette omission pourraient expliquer le long silence de l'érudition concernant Pipino. La dernière édition moderne, celle de Cologne³²⁸ (1671), rétablit le nom de Francesco Pipino comme traducteur. Et c'est avant tout comme traducteur de Marco Polo que celui-ci est répertorié dans le recueil de Jacques Quétif et Jacques Échard en 1719³²⁹.

Francesco Pipino n'a pas réalisé une traduction fidèle et intégrale du livre de Marco Polo, quoiqu'il en dise :

« Me conformant à leur commandement, j'ai traduit fidèlement et intégralement le contenu de ce livre dans un latin aisé et clair, style que le sujet du livre réclamait. Et pour que ce travail ne soit jugé ni vain ni inutile, j'ai veillé qu'à l'examen de ce livre, les fidèles puissent gagner le mérite de la grâce répétée de Dieu³³⁰. »

Par ses omissions et ses ajouts, le traducteur a modifié le contenu du texte. Il a également réorganisé le texte de Polo en le structurant en trois parties³³¹. Il ajoute des adjectifs dépréciatifs quand le ton employé par Marco Polo restait neutre : ainsi, avec Pipino, Mahomet est « *pessimus* », « *miserabilis* » et « *abominabilis* ». Les rites chrétiens orientaux comme les autres religions sont dévalorisés, alors que Polo faisait part de sa seule curiosité, sans jugement de valeur. Francesco Pipino a donc procédé à une véritable réécriture idéologique, dans un sens apologétique, afin que, comme il le dit lui-même « les fidèles puissent gagner le mérite de la

Voir sur archive.org l'exemplaire numérisé de la Bibliothèque nationale des Pays-Bas, La Haye, Koninklijke Bibliotheek, 170 F 71 : <https://archive.org/stream/ned-kbn-all-00001925-001#page/n6/mode/1up> Consulté le 10 janvier 2017.

³²⁷ F. da Montalbodo, *Novus orbis regionum ac insularum veteribus incognitarum...*, Bâle, 1532, p. 330-417 pour le texte de Marco Polo.

Exemplaire numérisé de la Bibliothèque municipale de Lyon (conservé sous la cote 105168) :

https://books.google.fr/books?id=ZGT7tCRB3FIC&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false

³²⁸ Marco Polo, *Marci Pauli Veneti, historici fidelissimi juxta ac praestantissimi, De regionibus orientalibus libri III...*, Cologne, 1671. Voir la page 27 pour le nom du traducteur. L'exemplaire conservé à la Bibliothèque municipale de Lyon (sous la cote 327190) a été numérisé par Google Books :

https://books.google.fr/books?id=CWPomK7kEVIC&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false

³²⁹ J. Quétif et J. Échard, *Scriptores ordinis praedicatorum*, I, Paris, 1719, p. 539-541.

³³⁰ Marco Polo, *De consuetudinibus et conditionibus orientalium regionum*, Gouda, 1483-1485, p. 1. « Ego autem, eorum obtemperans jussioni, libri ipsius continentiam fideliter et integraliter ad latinum planum et apertum transtuli quem stilum huiusmodi libri materia requirebat. Et ne labor huiusmodi inanis aut inutilis videatur, consideravi ex libri huius inspectione fideles viros posse multiplicis gratie meritum a Domino promereri. »

³³¹ Cette organisation est néanmoins suggérée dans les versions antérieures : il n'est pas sûr qu'elle soit du fait de Pipino. C. Gadrat-Ouerfelli, *Lire Marco Polo au Moyen Âge...*, *op. cit.*, p. 64.

grâce » divine³³². L'objectif édifiant de la traduction est mis en avant, ce que confirme l'utilisation par d'autres Dominicains de l'œuvre de Marco Polo comme réservoir d'*exempla*³³³. Pipino lui-même, au chapitre 89 du livre XXIV, utilise le terme « *exemplum*³³⁴ » à propos de sa traduction. Néanmoins, cette « *mutazione profonda del tono*³³⁵ » explique que la version de Pipino soit apparue « quelque peu suspecte³³⁶ » aux yeux des philologues.

À la suite de Quétif et Échard, les deux dates de traduction du *Milione* proposées sont 1302 et 1315. Cette datation se fonde sur l'invitation reçue par Pipino de la part d'un « très grand nombre de [ses] pères et maîtres » à traduire Marco Polo, dates déduites de la tenue de chapitres généraux des Dominicains à Bologne où il aurait dû se trouver³³⁷. Une telle déduction peut être remise en cause lorsqu'on connaît la mobilité de Pipino dont les séjours, on l'a vu, sont documentés en Italie du Nord et du centre. Des chapitres généraux se tiennent à Padoue en 1308 ou à Plaisance en 1310 : ce sont autant d'occasions probables pour la commande. Il est tout aussi possible que la demande ait été faite lors d'un chapitre provincial, lequel se tient annuellement. Par ailleurs, les conditions de traduction – répondre à de pressantes sollicitations – telles qu'elles sont énoncées par l'auteur dans son prologue constituent un lieu commun de la littérature antique comme médiévale : Cicéron en usa, comme saint Jérôme ou Pierre le Mangeur. Peut-être faut-il y voir davantage un effet de style plutôt que la réalité³³⁸. Le *terminus ante quem* peut être 1324, date de la mort de Marco Polo, car le prologue, qui emploie à son propos le présent, laisse supposer que le marchand vénitien est toujours vivant lorsque le traducteur est à l'œuvre³³⁹. Quant au *terminus post quem*, il nous semble plus difficile à

³³² M. Donattini, « Il mondo portato a Bologna, viaggiatori, collezionisti, missionari », A. Prosperi (dir.), *Bologna nell'età moderna, Cultura, istituzioni culturali, Chiesa e vita religiosa*, Bologne, Bononia University Press, 2008 (R. Zangheri dir., *Storia di Bologna*, III-2), p. 537-682 ; P. Ménard, « L'édition du *Devisement du monde*... », *art. cit.*, p. 412-413 ; L. Avellini, « Il supporto della memoria, fenomenologia libraria delle scritture bolognesi », *La memoria e la città, Scrittura storiche tra Medioevo e Età moderna, Convegno internazionale di studi, Bologna-San Marino, 24-27 marzo 1993*, C. Bastia et M. Bolognani (éd.), Bologne, Il Nove, 1995 (Emiliana Romagna Biblioteche Archivi, XXX), p. 587-589.

³³³ Sur la circulation de l'œuvre de Marco Polo en milieu dominicain : C. Gadrat-Ouerfelli, *Lire Marco Polo au Moyen Âge...*, *op. cit.*, p. 165-188. Christine Gadrat-Ouerfelli remarque qu'aucun des auteurs dominicains qu'elle a étudiés n'utilise la version de Pipino (*Ibid.*, p. 182). Sur son utilisation par les chroniques : *Ibid.*, p. 189-216.

³³⁴ Modène, Bibl. Est., lat. 465 ; XXIV, 89 ; fol. 117vA.

³³⁵ Marco Polo, *Il milione*, L. F. Benedetto (éd.), *op. cit.*, p. CLV.

³³⁶ C. Gadrat-Ouerfelli, *Lire Marco Polo au Moyen Âge...*, *op. cit.*, p. 64.

³³⁷ Voir par exemple Marco Polo, *Il milione*, L. F. Benedetto (éd.), *op. cit.*, p. CLIV.

³³⁸ C. W. Dutschke, *Francesco Pipino...*, *op. cit.*, p. 207-216. Voir les nuances apportées par Christine Gadrat-Ouerfelli (*Lire Marco Polo au Moyen Âge...*, *op. cit.*, p. 68-69) qui note que le livre de Marco Polo est lu et utilisé dans l'ordre dominicain pendant la première moitié du XIV^e siècle.

³³⁹ Marco Polo, *De consuetudinibus et conditionibus orientalium regionum*, Gouda, 1483-1485, p. 2. « ...prefatum dominum Marchum, horum mirabilium relator est, virum esse prudentem, fidelem ac devotum atque honestis moribus adornatum, a cunctis sibi domesticis testimonium bonum habens ».

déterminer, bien que Consuelo W. Dutschke propose la date de 1314 sans convaincre³⁴⁰. Il est possible d'avancer la date de 1310, le prologue de la traduction se référant aux dernières volontés de Matteo Polo³⁴¹, le testament de son demi-frère datant de cette année-là. Ainsi, nous retenons pour dates de la traduction pipinienne de l'œuvre de Marco Polo les années 1310-1324.

3.2.2 FRANCESCO PIPINO, PELERIN ET MISSIONNAIRE

La traduction de Marco Polo a-t-elle pu éveiller chez Pipino le goût du voyage et l'attrait pour l'Orient ? En tout cas, l'intérêt que Francesco Pipino manifeste pour l'Orient en général et la Terre sainte en particulier n'est pas que livresque, celui-ci s'étant rendu une ou deux fois dans ces lointaines contrées. Plusieurs facteurs peuvent expliquer cet attrait. La ville de Bologne a pu être qualifiée de ville ouverte au Moyen Âge, en raison du flux continu d'étudiants étrangers de diverses *nationes* qui se pressent auprès de l'*Alma mater* à partir du XI^e siècle. La correspondance symbolique entre les lieux de culte de la partie orientale de la cité et les Lieux saints de l'Est de Jérusalem a également été relevée. Dans un diplôme de Charles le Gros de 887, le complexe ecclésiastique de Santo Stefano, autrement appelé les « sept églises », qui se compose de plusieurs édifices religieux, dont l'église du Saint-Sépulcre qui couronne le tombeau de San Petronio, est assimilé à Jérusalem³⁴². La tradition attribue sa construction à l'évêque de la ville du V^e siècle, Petronio, qui aurait eu le projet, de retour de pèlerinage en Terre sainte, de créer un parcours dévotionnel commémorant la Passion du Christ. Quant au nom de l'un des trois martyrs bolonais, Procolo, il dériverait du latin « *procul* » qui signifie

Christine Gadrat-Ouerfelli propose pour sa part la date de 1322, qui correspond, selon elle, à l'achèvement de la chronique de Pipino qui utilise extraits et informations issus de sa traduction de Marco Polo. La date de 1322 est celle du dernier événement recensé dans la chronique. C. Gadrat-Ouerfelli, *Lire Marco Polo au Moyen Âge...*, *op. cit.*, p. 66. Sur la date de rédaction de la chronique : voir plus loin 3.3.3 La datation de la chronique (première partie, chapitre 3).

³⁴⁰ C. W. Dutschke, *Francesco Pipino...*, *op. cit.*, p. 216-220.

³⁴¹ Modène, Bibl. Est., lat. 131, fol. 1rB. « Patruus autem ipsius, dominus Matheus, cuius menimit iste liber, vir utique maturus devotus et sapiens, in mortis articulo constitutus, confessori suo in familiari colloquio constanti firmate asseruit librum hunc veritatem per omnia continere. » Christine Gadrat-Ouerfelli propose 1310-1322 comme fourchette chronologique. C. Gadrat-Ouerfelli, « La diffusion et la circulation manuscrite... », *art. cit.*, p. 277.

³⁴² « Sanctum Stephanum, qui dicitur Sancta Hierusalem », M. Fanti, « Il luoghi e gli edifici della "Hierusalem" bolognese », F. Bocchi (dir.), *Sette colonne e Sette chiese, La vicenda ultramillenaria del complesso di Santo Stefano in Bologna*, Casalecchio di Reno, Grafis, 1987, p. 125-139. Cité par M. Donattini, « Il monde portato a Bologna... », *art. cit.* Voir aussi S. Stocchi, *Émilie romane, Plaine du Pô, La Pierre-qui-Vire*, 1984, Zodiaque (La nuit des temps, LXII), p. 313-318 et L. Avellini, « Il supporto della memoria... », *art. cit.*, p. 593.

« au loin » ou « éloigné³⁴³ ». Autant d'éléments qui peuvent expliquer l'atmosphère particulière de la Bologne médiévale et qui sont autant d'invitations au voyage Outre-mer.

La chute d'Acre le 28 mai 1291 a longtemps été considérée comme le terme des croisades, scellant le départ définitif des Latins de Terre sainte. Depuis les travaux de Paul Alphandéry et de son élève Alphonse Dupront, on sait qu'il n'en est rien³⁴⁴. Bien au contraire, le choc qu'a constitué la prise d'Acre a eu un retentissement considérable dans la Chrétienté latine et a alimenté de nombreux projets de croisade dès le début du XIV^e siècle³⁴⁵ et jusqu'au cœur du XVII^e siècle. La ville de Bologne n'est pas épargnée par la ferveur croisée, si l'on suit le témoignage tardif du dominicain Girolamo Borselli (mort en 1497) qui évoque le départ de six cents Bolonais partis défendre le dernier bastion chrétien en 1290³⁴⁶. Cette préoccupation est explicite dans la chronique de Pipino dont de nombreuses pages sont consacrées aux événements de Terre sainte, dont le long livre XXV qui est en fait une histoire des croisades³⁴⁷, et aux tentatives pontificales de relancer la croisade. Par ailleurs, la chronique reprend des informations et des extraits du *Milione* concernant, pour l'essentiel, les empereurs mongols³⁴⁸.

³⁴³ A. I. Pini, « Nuove ipotesi sur San Procolo, martire di Bologna », *Il Carrobio*, IX, 1983, p. 291-300 et *Id.*, *Città, chiesa e culti civici in Bologna medievale*, Bologne, CLUEB, 1999, p. 233-249. Cités par M. Donattini, « Il monde portato a Bologna... », *art. cit.*

³⁴⁴ P. Alphandéry et A. Dupront, *La Chrétienté et l'idée de croisade*, Paris, Albin Michel, 1995 (1^{ère} éd. : 1954 et 1959) et A. Dupront, *Le mythe de croisade*, Paris, Gallimard, 1997 (Bibliothèque des histoires), 4 vol.

³⁴⁵ Voir par exemple, pour Clément V : S. Menache, « Crusade and mission », *Clement V*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998, p. 101-119.

³⁴⁶ G. Borselli, *Cronica gestorum ac factorum memorabilium civitatis Bononiae*, A. Sorbelli (éd.), RIS2 XXIII-2, Città di Castello, 1911-1929, p. 33. Cité par A. Vasina, « Dal Comune verso la Signoria (1274-1334) », O. Capitani (dir.), *Bologna nel Medioevo*, Bologne, Bononia University Press, 2007 (R. Zangheri dir., *Storia di Bologna*, II), n. 117 p. 605.

³⁴⁷ Le livre XXV a été édité séparément par Muratori (RIS1 VII, Milan, 1725, col. 663-848). Pour Muratori, il s'agit d'une chronique de Bernard le Trésorier, traduite du français au latin par Pipino. Or, Louis de Mas Latrie a montré que la première partie (avant 1183) reprend la chronique de Guillaume de Tyr (et d'autres sources parmi lesquelles Vincent de Beauvais et Jacques de Vitry). Quant à la chronique de Bernard le Trésorier proprement dite (et utilisée dans la seconde partie), elle abrège jusqu'en 1227 la chronique d'Ernoul, continuateur de Guillaume de Tyr. Mas Latrie déplore l'édition séparée du livre XXV car celui-ci s'intègre parfaitement dans l'ensemble de la chronique de Pipino, par la mention de renvois aux autres livres. *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier*, L. de Mas Latrie (éd.), Paris, 1871, p. I-XXXV : <https://archive.org/details/chroniquedernoul00ernouoft> Consulté le 10 octobre 2016.

³⁴⁸ Hormis les passages concernant les empereurs mongols, Pipino utilise Marco Polo à propos de la secte des Assassins (XXVIII, 34-37 ; fol. 176vB-177vA), du miracle de la montagne déplacée par la foi (XXIV, 90-91 ; fol. 117vA-118rA) et du miracle de l'église Saint-Jean de Samarcande (XXIV, 92 ; fol. 118rA). Chapitres de la chronique reprenant tout ou partie Marco Polo : XXIV, 72-92 et XXVIII, 34-37, 42, 59 ; fol. 115rA-118rA et fol. 176vB-177vA, 177vB-178rA, 179vAB. C. W. Dutschke, *Francesco Pipino...*, *op. cit.*, p. 160-205 ; chapitres résumés par C. Gadrat-Ouerfelli (*Lire Marco Polo au Moyen Âge...*, *op. cit.*, p. 191-196), avec quelques erreurs de pagination corrigées par nos soins. La chronique reproduit également la lettre du prêtre Jean (XXIV, 73-79 ; fol. 115rA-116rA).

Le 14 juillet 1319, Francesco Pipino rédige un testament dans lequel il abandonne des terres, situées dans le *contado* de Bologne, reçues d'un parent mort à Vicence, au motif d'un départ prochain pour la Terre sainte :

« Moi, Francisco Pipini de Bologne de l'ordre des prêcheurs, voulant aller Outre-mer et ne voulant pas que l'erreur ou que le doute puisse demeurer ou naître à cette occasion à propos d'un droit au détriment de certains de mes parents cités ci-dessous, je dis et je soutiens, en conscience et en témoignage de la vérité, que quand Parisio [fils de] feu Gherardo de Lemogne, mon parent qui mourut à Vicence, me laissa en totalité la terre qu'il avait dans la cour et les environs de Panico, dans le comté de Bologne, dans le testament qu'il rédigea là-même [...] J'ai écrit ce testament à Bologne de ma propre main, en l'an du Seigneur 1319, deuxième indiction, le quatorzième jour du mois du juillet et j'ai apposé mon sceau³⁴⁹. »

Le projet annoncé a été réalisé, comme le prouve la relation de voyage que Pipino a laissée et intitulée *Tractatus de locis Terre sancte*. Le début du texte indique :

« Ici commence un autre *Traité sur les lieux de Terre sainte* que j'ai visités, moi Francesco Pipino de l'ordre des prêcheurs. D'abord, sont cités les lieux qui appartiennent au Nouveau testament.

Ceux-ci sont les lieux sacrés dignes de vénération que moi, frère Francesco Pipino de Bologne de l'ordre des frères prêcheurs, visitai au cours de mon pèlerinage, que je fis en l'an du Seigneur 1320³⁵⁰. »

Cinq manuscrits latins comportant le *Tractatus* sont conservés³⁵¹, dont celui de la Biblioteca Estense de Modène datant du XIV^e siècle³⁵² que nous avons pu consulter, auxquels il faut ajouter une traduction en vénitien conservée dans un manuscrit du XV^e siècle³⁵³. La

³⁴⁹ ASF, Pistoia, Comune, 14 juillet 1319 (00034981). « Ego Franciscus Pipini de Bononia ordinis predicatorum volens me ultra mare transferre et nolens quod occasione mee absentie error vel dubitatio remanere vel oriri possit in quodam iure quorumdam consanguineorum meorum infrascriptorum in dampnum eorum, dico et assero in conscencia mea et in testimonio veritatis quod quando Parisius quondam Gerardi de Lemogne, consanguineus meus, qui obiit in Vincentia, in suo testamento quod ibidem condidit mihi reliquit totam terram suam quam habebat in curia seu pertinentiis Panici comitatus Bononie [...] Hoc autem testimonium propria manu scripsi in Bononia, anno Domini MCCCXIX, indictione secunda, die XIII mensis iulii et sigillum meum appendi. » Ce document a été édité, avec des erreurs par G. Zaccagnini, « Francesco Pipino traduttore... », *art. cit.*, p. 89-90. Voir la transcription en annexe 6. Le sceau est malheureusement perdu. Document désormais consultable en ligne : <http://www.archiviodistato.firenze.it/pergasfi/index.php?opadmin=0&op=fetch&type=pergamena&id=732158>

³⁵⁰ Munich, Staatsbibliothek, Clm 850, fol. 72r. « Incipit Tractatus alius de locis Terre sancte per me Franciscum Pipinum ordinis predicatorum visitatis. Primo loca [que] ad Novum Testamentum pertinent recitantur. Ista sunt loca sacre venerationis que ego frater Franciscus Pipinus de Bononia ordinis fratrum predicatorum visitavi in mea peregrinatione quam feci anno Domini MCCCXX. » Édité par T. Tobler, *Wanderung nach Palästina im Jahre 1857*, Gotha, 1859, p. 400 : <https://archive.org/details/drittewanderung00toblgoog> Consulté le 18 février 2018.

³⁵¹ Quatre manuscrits sont recensés dans les SOPMA I, n°1116 p. 394. Auxquels il faut ajouter un cinquième manuscrit, en latin, du début du XV^e siècle, repéré par C. W. Dutschke (*Francesco Pipino...*, *op. cit.*, n. 1 p. 134) : Berlin, Staatsbibliothek Preussischer Kulturbesitz, lat. qu. 618.

³⁵² Modène, Bibl. Est., lat. 14 (α.F.I.27), fol. 72r-80v. Éd. p.

³⁵³ Venise, Bibl. Naz. di S. Marco, It. VI. 56 (6140), fol. 75r-82r.

conservation de six manuscrits, dont cinq datant du XV^e siècle, montre une certaine diffusion de ce récit. Mais celle-ci n'est pas autonome car cinq des six manuscrits comportent à la fois le *Traité* et la version latine du *Milione*³⁵⁴. Deux de ces manuscrits, conservés à Munich, ont appartenu au chroniqueur et médecin Hartmann Schedel (1440-1514) qui fit une partie de ses études à Padoue, où il a pu se procurer ces exemplaires³⁵⁵. Nous disposons de deux éditions contemporaines de ce texte : une édition se fondant sur l'un des deux manuscrits de Munich³⁵⁶, l'autre établie par Luigi Manzoni à partir du manuscrit de la Biblioteca Estense³⁵⁷.

Le *Tractatus* s'apparente à la fois aux guides et aux récits de pèlerinage. Les guides de pèlerinage apparaissent au IV^e siècle dans le contexte de christianisation de l'Empire et de la mise en valeur des Lieux saints. Ce sont avant tout des descriptions et des itinéraires, mais il s'agit également de permettre au lecteur de suivre l'exemple du Christ. Les récits de pèlerinage, dont les plus anciens exemples se trouvent dans la littérature hagiographique, mettent en scène un narrateur qui suit sa propre *peregrinatio*. Si, à partir du début du XIV^e siècle, les récits de pèlerinage se multiplient aux dépens des guides, les deux genres restent très proches comme le signale Jean Richard³⁵⁸. La notion d'itinéraire promue par Pipino est avant tout théologique, comme il le précise dans la suite de son prologue :

« Et pour que l'ordre de la narration soit plus convenable, je n'expose pas les lieux dans l'ordre tels qu'ils se présentèrent à ma vue et selon mon itinéraire, mais tels qu'ils sont célébrés dans les mystères sacrés et les miracles mentionnés ci-dessous. Excepté que je citerai auparavant, en

³⁵⁴ Seul le manuscrit de Modène, le plus ancien, ne comporte pas le texte de Marco Polo. Le *Tractatus* est ici accompagné de onze autres textes, historiques et philosophiques.

³⁵⁵ Le premier de ces deux manuscrits munichois (Munich, Bayerische Staatsbibliothek, Clm 249) a auparavant appartenu au cousin d'Hartmann, Hermann Schedel (1410-1485), également médecin et étudiant à Padoue. Inventaire de la bibliothèque de Hartmann dressé en 1498 : R. Stauber, *Die Schedelsche Bibliothek, ein Beitrag zur Geschichte der Ausbreitung der italienischen Renaissance, des deutschen Humanismus und der medizinischen Literatur*, Fribourg-en-Brigsau, 1908, p. 112 (Clm 249), p. 116 (Clm 850). Cité par C. Gadrat-Ouerfelli, *Lire Marco Polo au Moyen Âge...*, *op. cit.*, n. 94 p. 75. Sur Hartmann Schedel : B. Hernad et F. J. Worstbrock, « Schedel, Hartmann », *Die deutsche Literatur des Mittelalters – Verfasserlexikon, Band 8*, « Revaler Rechtsbuch » – Sittich, Erhard, Berlin-New York, Walter de Gruyter, 1992, col. 609-621 ; M. Kirsch, « Eine neue Perspektive auf Hartmann Schedels "Buch der Chroniken und Geschichten", Weltchronistik an der Schwelle zwischen Mittelalter und Früher Neuzeit », *Concilium Medii Aevi*, XIII, 2010, p. 85-115 ; C. Reske, *Die Produktion der Schedelschen Weltchronik in Nürnberg/The production of Schedel's Nuremberg Chronicle*, Wiesbaden, Harrassowitz, 2000 (Mainzer Studien zur Buchwissenschaft, X).

³⁵⁶ Munich, Staatsbibl., Clm 249, fol. 190v-195r et 850, fol. 72r-87r. C'est le second manuscrit munichois qui a été édité par T. Tobler, *Wanderung...*, *op. cit.*, p. 400-412. C'est cette édition, basée sur le manuscrit de Munich, que nous avons utilisée ici, le préférant à celui de Modène qui ne comporte pas l'*incipit*.

³⁵⁷ L. Manzoni, « Studi e ricerche... », *art. cit.*, p. 316-324.

³⁵⁸ J. Richard, *Les récits de voyages et de pèlerinages*, Turnhout, Brepols, 1981 (Typologie des sources du Moyen Âge occidental, XXXVIII), p. 15-23.

raison d'une plus grande déférence, les visites qui appartiennent à l'époque du Nouveau Testament plutôt que celles qui se trouvent appartenir à l'époque de l'Ancien Testament³⁵⁹. »

Le procédé littéraire mis en œuvre par Francesco Pipino, à savoir ordonner la narration selon les Écritures et non en fonction de l'itinéraire suivi, semble original au regard des autres récits de pèlerinage. Nous avons examiné un certain nombre de ces récits, certains anciens³⁶⁰, d'autres moins³⁶¹, mais nous n'avons pas trouvé d'autres exemples d'une telle organisation. L'ordonnancement du voyage selon les événements de la vie du Christ illustre le caractère spirituel du voyage Outre-mer. Celui-ci se conçoit avant tout comme une *sequela Christi*, une marche à la suite du Christ³⁶², ce que permet le récit ordonné par Pipino. Il commence son itinéraire par la maison de Joachim, lieu de naissance de la Vierge, où se trouve la tombe de sa mère Anne qu'il « a vue et touchée », selon une formule qui se répète tout au long du *Tractatus*. La sensation n'est pas seulement visuelle, elle est aussi tactile, ce qui renforce l'effet de vérité du discours et met l'accent sur le caractère charnel du pèlerinage. Le récit est toujours à la première personne du singulier, parfois émaillé d'anecdotes vivantes. Ainsi, sur les rives du Jourdain : « J'ai pris le chemin du Jourdain et je suis allé au lieu où le Seigneur fut baptisé et

³⁵⁹ Munich, Staatsbibl., Clm 850, fol. 72r. « Et ut congruentior sit narrationis, ordo non ponam eo ordine loca quo meo se conspectui et itineri obtulerunt, sed quo sacra misteria et gesta infra scripta peracta sunt. Hoc excepto quod prius ratione maioris reverentiae visitationes, que ad tempus Novi pertinent Testamenti recitabo, quam illas que ad Veteris Testamenti tempus pertinere noscuntur. » Éd. par T. Tobler, *Wanderung...*, *op. cit.*, p. 400.

³⁶⁰ Ont été examinés des récits anciens : *Itinerarium Burdigalense* du pèlerin de Bordeaux, *Peregrinatio ad loca sancta S. Silviae*, *De locis sanctis* de Pierre Diacre, *De situ Hierosolimitanae urbis* d'Eucher, *De situ Terrae sanctae* de Théodosius, *Breviarium de Hierosolyma*, *Itinerarium* d'Antoine de Plaisance, *De locis sancti* d'Adomnan, *De locis sanctis* de Bède le Vénéral, édités par P. Geyer, *Itinera Hierosolymitana, saec. IV-VIII*, Prague-Vienne-Leipzig, 1898 (Corpus scriptorum ecclesiasticorum latinorum, XXXIX). Volume consultable sur archive.org :

<https://archive.org/stream/itinerahierosoly00geye#page/n5/mode/2up>

Ont été consultés d'autres récits du haut Moyen Âge : *Peregrinatio sanctae Paulae* de saint Jérôme, *De locis sanctis* de Paula et Eustochium, *De Terra sancta* de Théodosius, *Perambulario locorum sanctorum*, *De locis transmarinis sacris et Iter* d'Antoninus Martyr, *Relatio de locis sanctis* d'Arculf, *Hodoeporicon sancti Willibaldi*, *Itinerarium sancti Willibaldi*, *Commemoratorium de casis Dei vel monasteris*, *Itinerarium de Bernardus Monachus Francus*, *Descriptio parochiae Ierusalem*, *Notitia Antiochiae et Hierosolymae patriarchatum*, *Qualiter sita est Ierusalem*, publiés par T. Tobler et A. Molinier, *Itinera Hierosolymitana et descriptiones Terrae sanctae*, Genève, 1879 (Publications de la société de l'Orient, série géographique, I-II), ouvrage consultable sur le site gallica.bnf.fr :

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k1145350/f1.item>

³⁶¹ Rien de concluant non plus dans le volume dirigé par Danielle Régner-Bohler, *Croisades, chroniques et voyages en Terre sainte, XII^e-XVI^e siècle*, Paris, Robert Laffont, 1997 (Bouquins). Récits édités et traduits dans le volume, outre ceux déjà consultés : *Le pèlerinage* de maître Thietmar, *Le voyage d'Irlande en Terre sainte* de Symon Semeonis, *Traité de l'état de Terre sainte* de Guillaume de Boldensele, *Le chemin de la Terre sainte* de Ludolph de Sudheim, *Le voyage d'Outre-mer à Jérusalem* de Nompar de Caumont, *Journal de voyage à Jérusalem* de Louis de Rochechouart, *Récit anonyme d'un voyage à Jérusalem et au mon Sinai*, *Traité sur le passage en Terre sainte* d'Emmanuel Piloti.

³⁶² B. Dansette, « Les relations du pèlerinage Outre-mer, des origines à l'âge d'or », D. Régner-Bohler (dir.), *Croisades et pèlerinages*, *op. cit.*, p. 881-882.

là, pendant trois heures, mes compagnons et moi nous sommes lavés et baignés dans un état de grande consolation³⁶³. »

Plusieurs sites associés à la Vierge sont visités par Pipino, au début comme à la fin de cette partie consacrée aux lieux néo-testamentaires. Visitation, Annonciation, Présentation de Jésus au Temple : l'histoire de Marie constitue l'introduction du récit, exploitant les récits mariaux contenus dans l'Évangile de Luc³⁶⁴. La visite du tombeau, où reposait son corps avant l'Assomption, est parmi l'une des dernières de cette partie qui s'achève par celle de la tombe de saint Jérôme « qui traduisit de nombreux livres des saintes Écritures de l'hébreux au latin³⁶⁵. » La présence de Marie-Madeleine à plusieurs reprises est également remarquable, ce qui n'étonne pas de la part d'un frère prêcheur dont l'Ordre a pris en charge l'accueil des pèlerins à la Sainte-Baume où furent découvertes en 1280 ses reliques³⁶⁶. Souvent, un lieu est associé à un miracle du Christ, le lieu peut être une église, construite là où s'est déroulé un épisode biblique, un élément naturel (un fleuve, une plaine), une porte ou une colonne, un tombeau.

L'itinéraire nous mène ensuite en « Syrie » (Jaffa, Césarée, Tyr, mont Carmel, Haïfa, Sarepta, Beyrouth, Acre), pour quelques visites qui mêlent des épisodes tirés de l'Ancien et du Nouveau Testaments. Les lieux qui ressortent de l'Ancien Testament viennent ensuite, comme annoncé dans le prologue, à commencer par les environs de la mer Morte où se situaient Sodome et Gomorrhe. La visite au Temple de Salomon est l'occasion d'évoquer les difficultés rencontrées face aux Sarrasins qui refusent toute visite à quiconque n'est pas de leur confession³⁶⁷. Pipino fait aussi écho à d'absurdes polémiques religieuses :

« J'ai entendu dire de la bouche de certains Sarrasins qu'il y avait ici [près du Temple de Salomon] les restes de l'abominable Mahomet. D'autres disent que Mahomet avait souvent eu des discussions avec le Christ en ce lieu. Et quand on leur dit qu'il n'était pas encore né quand le Christ prêchait, ils disent que Mahomet fut créé au commencement du monde, puis qu'il fut révélé plus tard aux Sarrasins³⁶⁸. »

³⁶³ « Ad Jordanis flumen iter ivi et fui in loco ubi baptizatus est Dominus et ibi per trium horarum spacium socii et ego loti et balneati fuimus in multa consolatione. » T. Tobler, *Wanderung...*, *op. cit.*, p. 402.

³⁶⁴ Lc 1-2. Pipino utilise aussi les évangiles dits apocryphes, par exemple à propos du puits de Marie (« Inter has ecclesias est fons qui dicitur fons beate Marie de quo ipsa bibit et inpluries aquam accepit. », T. Tobler, *Wanderung...*, *op. cit.*, p. 401). Cet épisode est tiré du *Protoévangile de Jean*, 11, F. Bovon et P. Geoltrain (dir.), *Écrits apocryphes chrétiens*, I, Paris, Gallimard, 1997 (Bibliothèque de la Pléiade), p. 92.

³⁶⁵ « [Item fui in monasterio beati Hieronimi] ubi ipse abbas fuit et multos ibi sacre scripture libros de hebreo transtulit in latinum. » T. Tobler, *Wanderung...*, *op. cit.*, p. 407.

³⁶⁶ XXIX, 17 ; fol. 181vAB ; RIS1 IX col. 730BC. Sur Marie-Madeleine : voir 6.1.2 L'hagiographie dans les derniers livres de la chronique (deuxième partie, chapitre 6).

³⁶⁷ « Vidi item de foris templum Salomonis sed non introvi quia Sarracenis neminem ingredi permittunt nisi sit Sarracenus. » T. Tobler, *Wanderung...*, *op. cit.*, p. 409.

³⁶⁸ « Audivi a quibusdam Sarracenis quod ibi sint quedam reliquie abhominabilis Mahometi. Alii dicunt quod Mahometus sepe numero in illo habuerit cum Christo colloquia. Et quando dicitur eis quod nondum erat natus

Le récit de Francesco Pipino nous conduit ensuite dans le désert égyptien. Dans le manuscrit de Munich publié par Titus Tobler, l'exposé se termine par les lieux dans lesquels il a célébré la messe (Bethléem, mont Sion, vallée de Josaphat et mont du Calvaire³⁶⁹), ce qui induit que Francesco Pipino était prêtre. Le manuscrit conservé à Modène ajoute une dernière partie consacrée à sa visite de Constantinople³⁷⁰ où il a vu d'insignes reliques, comme la lance, l'éponge de la Passion³⁷¹ et une partie de la colonne de la flagellation³⁷².

Dans un document d'archives daté du 23 juillet 1325 à Bologne, Francesco Pipino annonce un nouveau voyage en Orient :

« Frère Francisco, fils et héritier de feu maître Rolandino [fils de] feu maître Pipino, de l'ordre des frères prêcheurs, conformément à l'accord et la volonté de frère Jean de Cori, vicaire du vénérable père frère Barnaba maître de l'ordre des frères prêcheurs, [ayant autorité sur les] frères pérégrinants de ce même Ordre parmi les Gentils et les nations schismatiques des pays d'Outre-mer, et ledit frère Francisco ayant consenti à être pérégrinant dans lesdits pays Outre-mer et étant soumis aux susdits frère Barnaba, maître de l'ordre, et frère Jean, vicaire, en motif d'une vente non encore acquittée, [Francisco] donne, cède, transfère et mande à maître Senzanome, [fils de] feu maître Rolandino Pipino, tous les droits et actions, réels et personnels, utiles et directs appartenant au dit Francesco contre et à l'encontre de maître Pillus [fils de] feu maître Benetendus de Spilamberto et Federico [fils de] feu maître Taddèo de Campiglio³⁷³... ».

quando Christus predicabat dicunt quod ipse fuit creatus a Deo a principio mundi sed postea alio tempore Sarracenis manifestus. » T. Tobler, *Wanderung...*, *op. cit.*, p. 409. Doit-on en déduire que Francesco Pipino parlait l'arabe comme le pense Gilles-Gérard Meersseman (« La chronique des voyages et des œuvres de fr. A. Buenhombre O. P. », AFP, X, 1940, p. 80) ? Cela nous semble aventureux. Voir 2.1 Quelle formation intellectuelle ? (première partie, chapitre 2).

³⁶⁹ T. Tobler, *Wanderung...*, *op. cit.*, p. 412. Voir aussi P. G. Golubovich, *Biblioteca bio-bibliografica della Terra santa e dell'Oriente francescano*, III, Florence, 1919, p. 208-209 :

<https://archive.org/stream/GolubovichBibliotecaBioBibliograficaDellaTerraSantaV.3/Golubovich%20-%20Biblioteca%20bio-bibliografica%20della%20Terra%20Santa%20v.3#page/n222/mode/1up> Consulté le 18 février 2018.

³⁷⁰ Modène, Bibl. Est., lat. 14, fol. 80v.

³⁷¹ Modène, Bibl. Est., lat. 14, fol. 80vA. « In civitate Constantinopolitana vidi et obsculatus fui ferrum lancee cum qua latus Domini in cruce apertum fuit. Item spongiam que cum aceto fuit apposita ori eius dum esset in cruce. »

³⁷² Modène, Bibl. Est., lat. 14, fol. 80vA. « Item vidi ibidem partem columpne ad quam Dominus ligatus fuit. »

Une autre partie de la colonne était visible à Santo Stefano de Bologne.

³⁷³ ASB, Memoriale di Francesco di Luca Bambagliuoli, Memoriali vol. 155, fol. 174v, 23 juillet 1325. « Frater Franciscus, fillius et herex quondam domini Rolandi quondam domini Pipini, ordinis fratrum predicatorum, de consensu et voluntate fratris Johannis de Core, vicarii venerabilis patris fratris Bernabe, magistri ordinis fratrum predicatorum, super fratres eiusdem ordinis peregrinates inter gentes e[t] sismaticas nationes in partibus ultramarinis, et consentiente dicto fratre Francischo exsistempte peregrino in dictis partibus ultramarinis et suieto predicti fratris Bernabe, magistri ordinis, et fratris Johannis, vicarii supradicti, ex causa vendicionis ante solutionem, sibi factam dedit, cessit transtullit et mandavit domino Çeçanome quondam domini Rolandini Pipini omnia iura et aciones reales et personalles, utiles et directas, eidem fratri Francisco competentes contra et adversus dominum Pillum quondam domini Benetendi de Spilambertis et Federicum quondam domini Tadey de Canpiglo... ». Éd. de D. Planzer (« Die *Tabula privilegiorum...*, *art. cit.*, p. 255) revue par nos soins.

Francesco Pipino confie donc à son frère Senzanome, fils de feu Rolandino Pipino, le soin de recouvrer une dette issue d'une transaction foncière avant son départ prochain. La référence aux « frères pérégrinants » de l'ordre dominicain renvoie à la célèbre Société des frères pérégrinants, mentionnée en 1304³⁷⁴ et qui obtient du maître général Béranger de Landorre en 1312 son statut définitif³⁷⁵. Alors qu'au début du XIV^e siècle les frères mineurs sont bien mieux implantés que les frères prêcheurs en Orient, la création de la Société des frères pérégrinants vise à rétablir un équilibre en faveur des Dominicains en fournissant un cadre légal à leurs missions³⁷⁶. Conformément aux statuts des frères pérégrinants, Francesco Pipino déclare être volontaire pour la mission. Il faut également avoir au préalable recueilli le témoignage du prieur et du provincial attestant de la bonne réputation de l'impétrant³⁷⁷ ; nous pouvons en déduire que Francesco Pipino a rempli cette condition³⁷⁸. Autre condition nécessaire au recrutement : le frère ne doit être « ni jeune ni vieux³⁷⁹ ».

Francesco Pipino doit quitter la province de Lombardie inférieure, à laquelle il est rattaché, pour passer sous l'autorité de Jean de Cori, vicaire du maître général Barnaba, en charge de la Société des frères pérégrinants, comme le prévoient les statuts. Le dominicain Jean de Cori est alors vicaire de la Société des frères pérégrinants avant de devenir archevêque de Sultaniyeh à partir de 1328³⁸⁰. Quant à Barnaba Cagnoli, il est élu maître général de l'ordre dominicain au chapitre général de Bordeaux le 3 juin 1324 ; il meurt au couvent Saint-Jacques de Paris le 10 janvier 1332³⁸¹. La structure de la Société se compose de quatre couvents établis à Péra, à Caffa, à Trébizonde et dans l'île de Chios, à côté desquels existent des maisons vicariales de moindre importance³⁸². Claudine Delacroix-Besnier indique en annexe de son

³⁷⁴ *Acta capitulorum generalium ordinis praedicatorum*, II, (1304-1378), *op. cit.*, p. 5-6.

³⁷⁵ *Litterae encyclicae magistrorum generalium ordinis praedicatorum ab anno 1223 usque ad annum 1376*, B. M. Reichert (éd.), Rome-Stuttgart-Vienne, 1900 (MOFPH V), p. 313-320.

³⁷⁶ J. Richard, *La papauté et les missions...*, *op. cit.*, p. 169.

³⁷⁷ *Litterae encyclicae magistrorum generalium*, *op. cit.*, p. 317.

³⁷⁸ Remarquons cependant que certains Prêcheurs indisciplinés ont pu être transférés à la Société des pérégrinants afin de les éloigner... J. Richard, *La papauté et les missions...*, *op. cit.*, p. 187.

³⁷⁹ Dans une lettre de Jean XXII qui demande au chapitre général de Toulouse l'envoi d'au moins cinquante frères en Orient (9 mai 1328) : « ... ad minus quinquaginta fratres ad hoc voluntarii, nimis tamen, nec juvenes, nec antiqui, sed bene religiosi alias, et discreti, ac sufficientes competenter, clerici mittantur, ad partes dictorum gentilium per singulos Ordini predicti. » T. Ripoll et A. Bremond, *Bullarium ordinis fratrum praedicatorum*, Rome, II, 1281-1430, Rome, 1730, p. 178 :

<https://books.google.fr/books?id=A2pZAAAAAYAAJ&printsec=frontcover&hl=fr#v=onepage&q&f=false>

Consulté le 12 septembre 2016.

³⁸⁰ J. Richard, *La papauté et les missions...*, *op. cit.*, p. 174-175 et 180.

³⁸¹ A. Morisi, « Cagnoli, Barnaba », DBI XVI, Rome, 1973.

[http://www.treccani.it/enciclopedia/barnaba-cagnoli_\(Dizionario-Biografico\)/](http://www.treccani.it/enciclopedia/barnaba-cagnoli_(Dizionario-Biografico)/) Consulté le 20 septembre 2016.

³⁸² Les couvents de Péra (près de Constantinople) et de Caffa (Crimée) sont attestés en 1312, date à laquelle le maître général Béranger donne à la Société des frères pérégrinants un statut définitif. Après 1315 est fondé le couvent de Trébizonde ; celui de l'île de Chios est attesté avant 1327. R. Loenertz, « Les missions dominicaines

ouvrage que Francesco Pipino fut vicaire de la Société des pérégrinants dans la première moitié du XIV^e siècle. Toutefois, elle ne reprend pas son nom dans la liste des vicaires généraux ni n'étaye cette mention³⁸³.

3.3 LA CHRONIQUE DE FRANCESCO PIPINO

Le manuscrit latin 465 de la Biblioteca Estense Universitaria est un manuscrit de cent quatre-vingt-sept folios (dont six folios pour le sommaire³⁸⁴), homogène et soigné, quoique inachevé. La copie du manuscrit a pris du temps, peut-être une demi-année³⁸⁵. Le manuscrit est anépigraphe : il ne comporte ni auteur ni titre. Après la description du manuscrit et une fois établie son attribution, il s'agira de s'interroger sur son caractère autographe, en procédant à l'identification des différentes mains qui sont intervenues. Nous précisons ensuite la datation de la chronique et la destinée du manuscrit, avant d'en présenter rapidement le contenu.

en Orient au XIV^e siècle et la société des frères pérégrinants pour le Christ », AFP, II, 1932, p. 1-5 et R Loenertz, « Frères pérégrinants et frères uniteurs, 1^o Les premiers temps », DHGE XVIII, *op. cit.*, col. 1363-1364.

³⁸³ Claudine Delacroix-Besnier, *Les Dominicains et la chrétienté grecque aux XIV^e et XV^e siècles*, Rome, EFR, 1997 (Collection de l'EFR, CCXXXVII), p. 434-435 et 447.

³⁸⁴ Le sommaire se trouve aux folios 1-4 et 186-187.

³⁸⁵ Pour proposer cette durée, nous extrapolons les données fournies par Hugues V. Shooner, obtenues à partir de deux manuscrits parisiens datant de la fin du XIII^e ou du début du XIV^e siècle. Pour le premier manuscrit (Paris, Bibl. Mazarine, 848), ce sont en moyenne cent quatre-vingt-dix lignes écrites par jour. Pour le second (Paris, B.N.F., lat. 15344), ce sont deux cent vingt-et-une lignes. En estimant le nombre de lignes de la chronique de Francesco Pipino (soit hors sommaire) à 26 280 lignes, il faudrait cent trente-huit jours dans le premier cas, cent dix-huit jours dans le second cas pour copier le manuscrit. H. V. Shooner, « La production du livre par la *pecia* », *La production du livre universitaire au Moyen Âge, Exemplar et pecia, Actes du symposium tenu au Collegio San Bonaventura de Grottaferrata en mai 1993*, L. J. Bataillon, B. G. Guyot et R. H. Rouse (éd.), Paris, Éditions du C.N.R.S., 1988, p. 18-19, 31-34.

3.3.1 UN MANUSCRIT SOIGNE ET HOMOGENE

Le manuscrit latin 465 de la Biblioteca Estense, conservé sous la cote $\alpha.X.1.5$ ³⁸⁶, est un manuscrit homogène qui comporte une chronique anonyme et son sommaire. Le corps du texte du manuscrit est rédigé à l'encre noire, parfois écaillée, allant jusqu'à rendre la lecture difficile de quelques passages³⁸⁷. L'encre rouge est utilisée pour inscrire le titre du chapitre, rubriqué dans le corps du texte ou par une autre main en marge ; cependant, cet usage est moins systématique en fin de volume. La rubrication peut aussi intervenir dans le corps du texte, pour indiquer que l'on passe à une autre matière au sein d'un même chapitre ou pour mettre en valeur un mot, comme le terme « *actor* », la plupart du temps rubriqué.

Le volume est constitué de dix-neuf cahiers reliés, auxquels il faut ajouter trois folios à la fin. Le premier cahier (fol. 1-4), qui contient la première partie du sommaire³⁸⁸, est un binion. Une phrase, située sous la ligne de pied du folio 4v et complétée par un astérisque, invite le lecteur à poursuivre la lecture de la fin du sommaire insérée en fin de volume³⁸⁹. Les dix-huit cahiers suivants sont des quinions. Le volume se termine par un bifeuillet (fol. 185 et 186) et un feuillet indépendant (fol. 187), monté sur un onglet de papier, ce dernier folio appartenant à la même unité codicologique que le bifeuillet. La disposition des cahiers respecte la « règle de Gregory³⁹⁰ ». Les derniers versos des cahiers 2 à 18 portent chacun une réclame, soit un ou deux mots inscrits à droite du blanc de pied (marge inférieure) qui sont ceux qui commencent le cahier suivant³⁹¹. Un diagramme de la composition des cahiers du manuscrit, avec la ventilation des livres et chapitres par recto et verso des folios, est disponible en annexe³⁹².

³⁸⁶ Ancienne cote : VI.H.9. La cote précédente est indiquée dans l'inventaire des manuscrits latins de la Biblioteca Estense à la page p. 120. Inventaire téléchargeable à l'adresse suivante (document n°41) : <http://bibliotecaestense.beniculturali.it/info/img/cat.html>

³⁸⁷ Sur certains folios, cette encre n'est pas d'un noir profond, tirant sur le marron, ce qui atteste l'emploi d'encres de différentes qualités, à moins que ce ne soit la qualité variable du support – le parchemin – qui explique ces teintes différentes. Les encres noir profond correspondent généralement aux encres au charbon, tandis que les encres métallo-galliques ont tendance à corroder le support et à pâlir. M. Zerdoun, « Les encres », J. Glenisson (dir.), *Le livre au Moyen Âge*, Paris, CNRS Éditions, 2002 (1^{ère} éd. 1988), p. 34-37.

³⁸⁸ Sommaire des livres I à XXV (jusqu'au chapitre 146 compris). Pour la transcription du sommaire : voir annexe 1.

³⁸⁹ Fol. 4v. « Si quis vult invenire sequentia recurrat ad terciam cartam ultimam ubi signatum est hac signum. » Le sommaire se poursuit aux folios 186r-187r : suite des chapitres du livre XXV jusqu'au chapitre XXXI, chapitre 6.

³⁹⁰ Les feuillets qui se trouvent en regard présentent les mêmes faces du parchemin (« chair sur chair, poil sur poil »). P. Gehin (dir.), *Lire le manuscrit médiéval*, Paris, Armand Colin, 2007 (Collection U Histoire), p. 66.

³⁹¹ La réclame permet au relieur de collationner les différents cahiers dans le bon ordre, ce que nous vérifions dans le cas présent. Les réclames se trouvent aux folios 14v, 24v, 34v, 44v, 54v... 174v.

³⁹² Voir en annexe 2 la foliotation du manuscrit.

Les pages des cahiers 2 à 19 ont été préparées avant l'écriture. La réglure est encore visible sur la plupart des folios, de même que les piqûres. La mise en page est identique pour chacune des pages contenant la chronique, ce qui s'explique par la systématisation de la réglure sur les pages, soit un ensemble de lignes tracées sur la page pour délimiter la surface à écrire et guider l'écriture. Sur chaque page de la chronique, le texte s'organise en deux colonnes de texte serré. La densité du texte s'explique bien entendu par des raisons économiques, à savoir le coût important que représentent le parchemin et la taille du volume. C'est aussi un trait mental du temps : les copistes ont horreur du vide et ils n'hésitent pas à combler réglures et lignes creuses par des traits de plume, des lettres annulées ou d'autres artifices³⁹³. Une colonne mesure, en moyenne, entre 300 et 310 mm de hauteur et entre 80 et 85 mm de largeur. Le blanc de tête (ou marge supérieure), qui sépare le haut de la page de la colonne, mesure entre 30 et 35 mm. Du pied de la colonne au bas de la page, le blanc de pied mesure entre 90 et 95 mm de longueur. Une colonne comporte 73 ou 74 lignes.

À chaque début de livre, se trouve une réserve de taille variable mais assez importante, destinée à recevoir une lettre ornée voire historiée. La réserve du premier livre (fol. 5r) est de taille démesurée par rapport aux suivantes : elle doit permettre d'accueillir une lettre capitulaire ou une initiale historiée et matérialise clairement le début de la chronique, en tout cas une unité textuelle plus importante. La présence de lettres en attente, qui correspondent à la première lettre du premier mot du livre en regard de la réserve, est un premier indice de l'inachèvement du manuscrit.

Le volume s'ouvre et se referme sur un sommaire indépendant des cahiers qui consignent la chronique³⁹⁴. Le sommaire et le contenu concordent, même si la formulation des titres de chapitre peut varier quelque peu de l'un à l'autre. Une erreur est cependant à signaler : le livre XXVII et ses quatre chapitres sont numérotés 71, 72, 73 et 74, dans la continuité des chapitres du livre XXVI³⁹⁵. Le sommaire est divisé en autant de livres que contient la chronique. Chaque chapitre est numéroté à gauche, à l'encre rouge. Outre l'encre noire, les copistes ont utilisé, en alternance, le bleu et le rouge pour les pieds de mouche placés en tête des chapitres ; une encre jaune est utilisée pour remplir les lettres rondes noires de début de chapitre. Le

³⁹³ J. Demarcq, « L'espace de la page, entre vide et plein », A. Zali (dir.), *L'aventure des écritures, La page*, Paris, BNF, 1999, p. 72.

³⁹⁴ L'intégralité du sommaire a été éditée par Luigi Manzoni (« Studi e ricerche... », *art. cit.*, p. 285-315) ; nous en donnons une nouvelle édition en annexe 1.

³⁹⁵ Fol. 186vA. Cette erreur est corrigée par l'ajout, dans le corps du texte, de la mention rubriquée suivante : « Incipiunt capitula XXVII libri sub Conrado 4° ».

sommaire est d'une main médiévale et sa rédaction atteste d'un usage pratique de la chronique, permettant de retrouver une information au sein de ce long manuscrit³⁹⁶.

Le manuscrit ne porte pas de décor particulier, hormis deux dessins, au folio 42r et au folio 187v. Dans le grand fond du folio 42r, un serpent couronné est dressé sur une colonne, en regard du chapitre 26 du livre XIV consacré à l'archevêque de Milan Arnolphe II (mort en 1018), sans que cette drôlerie ne corresponde au contenu du chapitre en vis-vis duquel elle se trouve³⁹⁷. La lecture de la fin du chapitre précédent permet de relier le dessin au texte : il est en effet question, après l'évocation d'un tremblement de terre, d'une comète apparaissant dans le ciel à la neuvième heure³⁹⁸, sous la forme d'une tête de serpent posée sur un candélabre, description qui correspond à la drôlerie³⁹⁹. Reste à savoir qui est l'auteur de ce dessin. Il peut s'agir du copiste ou d'un lecteur. Dans le second cas, la réalisation du dessin suppose que la lecture s'effectue avec un calame à portée de main, ce qui renseigne sur la manière de lire.

³⁹⁶ Sur les sommaires et index au Moyen Âge : R. H. Rouse, « L'évolution envers l'autorité écrite, le développement des instruments de travail au XIII^e siècle (17 janvier 1976) », *Culture et travail intellectuel dans l'Occident médiéval, Bilan des colloques d'humanisme médiéval (1960-1980)*, G. Hasenohr et J. Longère (éd.), Paris, Éditions du C.N.R.S., 1981, p. 119-125, 128-129 ; O. Weijers, « Les index au Moyen Âge sont-ils un genre littéraire ? », *Fabula in tabula, Una storia degli indici dal manoscritto al testo elettronico, Atti del convegno di studio della Fondazione Ezio Franceschini e della Fondazione IBM Italia, Certozza del Galluzzo, 21-22 ottobre 1994*, C. Leonardi, M. Morelli et F. Santi (dir.), Spolète-Florence, Centro italiano di studi sull'alto Medioevo-Fondazione Ezio Franceschini, 1995, p. 11-22. Voir aussi nos remarques : 2.2.2 Francesco Pipino, archiviste de son Ordre (première partie, chapitre 2).

³⁹⁷ Sur les difficultés d'interprétation que posent les drôleries des manuscrits : voir J. Wirth (dir.), *Les marges à drôleries des manuscrits gothiques (1250-1350)*, Genève, Droz, 2008 (Matériaux pour l'histoire publiés par l'École des chartes, VII), en particulier le premier chapitre « Problèmes de méthode », p. 11-43. Voir aussi : M. Camille, *Images dans les marges, Aux limites de l'art médiéval*, Paris, Gallimard, 1997 (1^{ère} éd. : *Image on the Edge, The Margins of Medieval Art*, Londres, Reaktion Books, 1992).

³⁹⁸ Soit l'heure de la mort du Christ (Mt 27 45-46).

³⁹⁹ XIV, 25, fol. 42rB. « Cometes apparuit XIX kalendas januariis circa horam nonam, aperto celo, qui facula ardeus cum longo tractu fulguris instar illabitur terris, et cum tanto splendore ut non modo qui in agris erant, sed in cestis etiam irrupto fulmine ferventur qui celi scriptura sensin evanescente interim visa est figura qui serpentis capite quedem crescente cum ceruleis pedibus. »



Modène, Bibl. Est., lat. 465, folio 42r.



Modène, Bibl. Est., lat. 465, folio 187v.

Au folio 187v, dernière page du volume sur feuillet volant, au verso de la fin du sommaire, une ébauche de personnage est dessinée à l'encre noire au centre de la page et d'une dimension équivalente à un tiers de la page. Les mains jointes et agenouillée, cette figure masculine – elle porte une barbe – semble être un orant. Difficile d'y voir une signification en lien avec la chronique. Ce folio est peut-être un remploi, à moins qu'il ne s'agisse d'une nouvelle manifestation de l'horreur du vide.

Au bas de cette figure, nous pouvons discerner le tracé des contours d'un demi-blason, malheureusement inachevé. Ces seuls contours, sans éléments de remplissage, ne permettent pas de se prononcer sur un éventuel possesseur.

3.3.2 AUTEUR ET COPISTES

3.3.2.1 L'IDENTIFICATION DE L'AUTEUR

Le manuscrit 465 latin de la Biblioteca Estense de Modène ne comporte ni auteur ni titre. La mention « *Francisci Pipini de Bononia* » en haut de la colonne de gauche du premier folio (fol. 1rA), au-dessus du début du sommaire, est moderne⁴⁰⁰. On remarque également que

⁴⁰⁰ Elle n'est cependant pas de la main de Ludovico Antonio Muratori. L'intense production intellectuelle et épistolaire de Muratori a laissé nombre de documents autographes à la Biblioteca Estense, numérisés pour une bonne part. Ils sont accessibles depuis le site internet.culturale.it :

le parchemin semble gratté à cet endroit, ce qui pourrait attester d'une attribution antérieure corrigée par la suite. Depuis l'édition du texte par Lodovico Antonio Muratori dans la première moitié du XVIII^e siècle, l'œuvre est attribuée sans conteste à Francesco Pipino. Son attribution est déduite de l'analyse du chapitre 89 du livre XXIV. Ce chapitre s'intitule « *Informatio actoris*⁴⁰¹ », ce qui peut se traduire par « connaissance » ou « information de l'auteur ». Ce chapitre, qui conclut les précédents consacrés aux Tatares, recèle l'indice capital qui permet l'identification de Francesco Pipino comme auteur. C'est, en outre, l'un des passages dans lesquels Pipino emploie la première personne du singulier et laisse transparaître sa qualité d'auteur, au sens moderne du terme⁴⁰².

« Information de l'auteur :

Les choses dites au sujet des gestes et des coutumes des Tatares sont suffisantes, [choses] qui ont été reprises des écrits de frère Simon de Saint-Quentin de l'ordre des prêcheurs, de frère Jean de Plan Carpin de l'ordre des mineurs et de Marco Polo le Vénitien, comme cela a été établi ci-dessus. Mais cependant, comme sont contenus dans le petit livre du même Marco, dans cette œuvre traduite du vulgaire en latin par mes soins, quelques sujets aussi remarquables que merveilleux, j'ai décidé qu'il n'était pas inutile de les insérer ici puisqu'ils regardent le soutien de la foi chrétienne par ces exemples évidents⁴⁰³. »

Ce chapitre indique que l'auteur de la chronique a également traduit en latin le livre de Marco Polo. Dans le prologue de la traduction en latin du *Milione*, l'auteur se nomme lui-même « frère Francesco Pipino de Bologne de l'ordre des frères prêcheurs », ce qui laisse peu de place au doute⁴⁰⁴.

Si le manuscrit latin 465 de la Biblioteca Estense ne porte pas de nom d'auteur, il n'est pas non plus intitulé. Le titre sous lequel l'œuvre est connue – *Chronicon* – est moderne, attribué par son éditeur, alors que l'organisation de l'œuvre consignée dans le manuscrit latin 465 la rapprocherait davantage d'une histoire que d'une chronique⁴⁰⁵.

http://www.internetculturale.it/opencms/opencms/it/collezioni/collezione_0028.html

⁴⁰¹ Et non « *Informacio lectoris* », comme l'a mal retranscrit Luigi Manzoni (« Studi e ricerche... », *art. cit.*, p. 303.)

⁴⁰² Sur la question de l'auteur : voir 5.4 L'auteur (deuxième partie, chapitre 5).

⁴⁰³ Bibl. Est., lat. 465, XXIV, 89, fol. 117vA. « *Informatio actoris* : Hec de Tartarorum gestis et consuetudinibus dicta sufficiunt, que readucta sunt ex scriptis fratris Symonis de Sancto Quintino ordinis predicatorum et fratris Iohannis de Monte Carpino ordinis minorum, et Marchi Pauli Veneti ut supra positum est. Attamen cum in libello eiusdem Marchi, per me huius operis actorem de vulgari in latinum verso, non nulli contineantur casus, tam notabiles quam mirabiles, hoc in loco non inutiliter inserandos illos statui cum ad christiane fidei fulcimentum perspicuis spectent exemplis. »

⁴⁰⁴ Voir 3.2.1 Un voyageur immobile : le traducteur de Marco Polo (première partie, chapitre 3).

⁴⁰⁵ Voir 5.1.1 Organisation du matériau, genre historique et « conquête du temps » (deuxième partie, chapitre 5).

3.3.2.2 UN MANUSCRIT A PLUSIEURS MAINS

Différentes mains sont à l'œuvre dans le corps du texte du manuscrit latin 465 de la Biblioteca Estense⁴⁰⁶. Une analyse conjointe du manuscrit et des écrits laissés par Pipino⁴⁰⁷ permet néanmoins de conclure que le manuscrit n'est pas autographe⁴⁰⁸.

Les écritures utilisées dans le corps du manuscrit appartiennent à la catégorie de la gothique *rotunda* de type *textualis formata*, proche des écritures « universitaires » ou « scolastiques⁴⁰⁹ ». Les caractères sont calligraphiés, transcrits à main posée : il ne s'agit donc d'un manuscrit de travail qui serait en écriture cursive et rapide⁴¹⁰. Un certain nombre d'indices (écriture, graphie, système d'abréviations) permettent d'avancer que plusieurs scribes sont intervenus dans la copie du texte. De même, différentes mains sont visibles et permettent de discerner différents niveaux d'intervention en marge du texte, dans le grand et le petit fonds, des corrections sont apportées au texte principal. L'exemple du folio 24r (livre III, chapitre 30-34) montre les différents types d'interventions.

Un premier niveau est celui du copiste, qui intervient en cours de copie ou pour une première relecture, qui rectifie un élément ou ajoute un mot oublié ; le tracé des lettres et l'épaisseur de la plume ou du calame sont alors les mêmes que ceux observés dans le corps du texte. Il peut s'agir d'une correction : en bas de la colonne de gauche, un terme est biffé, qui est corrigé dans le petit fond en « *tumulata*⁴¹¹ ». Le copiste peut aussi ajouter en marge un terme

⁴⁰⁶ Sur la distinction et l'identification des mains, voir les remarques de Denis Muzerelle *et al.*, « L'écriture », P. Gehin (dir.), *Lire le manuscrit médiéval, op. cit.*, p. 103-115.

⁴⁰⁷ ASB, Demaniale 236/7570 ; ASF, Pistoia, Comune, 14 juillet 1319 (00034981) :

<http://www.archiviodistato.firenze.it/pergasfi/index.php?opadmin=0&op=fetch&type=pergamena&id=732158>

⁴⁰⁸ C'est déjà la conclusion à laquelle aboutit Luigi Foscolo Benedetto, se fondant sur une évaluation de la qualité de l'orthographe et une comparaison entre le manuscrit latin 465 et les documents d'archives copiés par Pipino. L. F. Benedetto, *La tradizione manoscritta del Milione di Marco Polo*, Turin, Bottega d'Erasmus, 1962, p. CXXXVII-CXXXVIII. Récemment, et dans le même sens : M. Petoletti, « Francesco Pipino (Bologna, 1270/1275 ca.-post 1328) », *Autografi dei letterati italiani*, I, *Le origini e il Trecento*, G. Brunetti, M. Fiorilla et M. Petoletti (éd.), Rome, Salerno, 2013, p. 259-263.

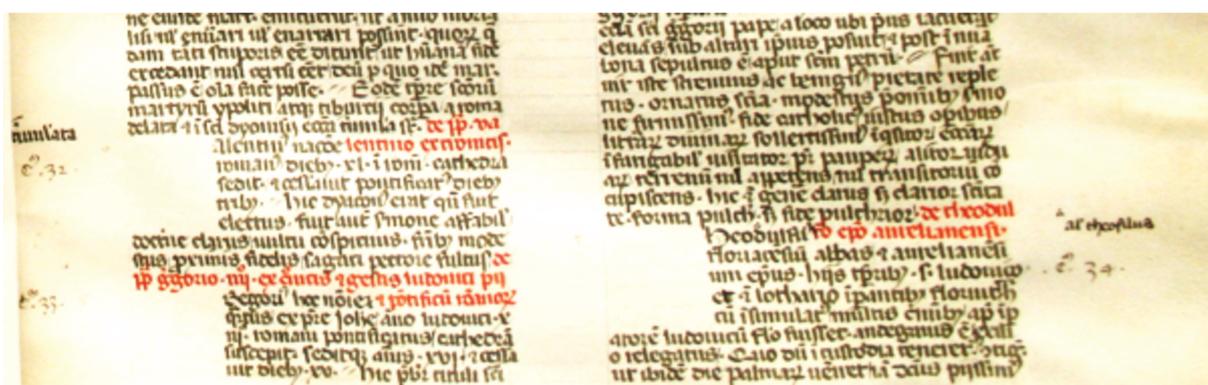
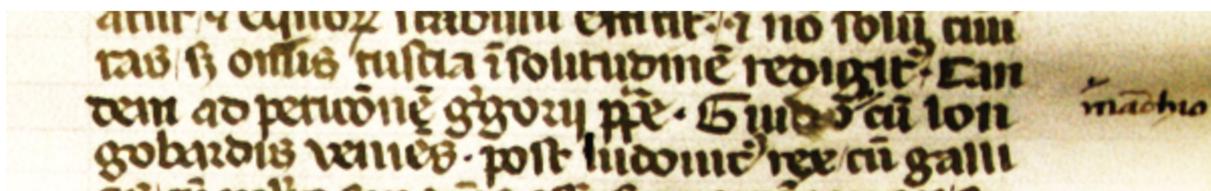
⁴⁰⁹ F. Gasparri, *Introduction à l'histoire de l'écriture*, Turnhout, Brepols, 1994, p. 106-111. Voir pour le manuscrit latin 465 : L. Avellini, « Il supporto della memoria, fenomenologia libraria delle scritture storiche bolognesi », *La memoria e la città, Scrittura storiche tra Medioevo e Età moderna, Convegno internazionale di studi, Bologna-San Marino, 24-27 marzo 1993*, C. Bastia et M. Bolognani (éd.), Bologne, Il Nove, 1995 (Emiliana Romagna Biblioteche Archivi, 30), p. 581 ; C. Gadrat-Ouerfelli, *Lire Marco Polo au Moyen Âge, Traduction, diffusion et réception du Devisement du monde*, Turnhout, Brepols, 2015 (Terrarum orbis, XII), p. 76. Sur la *littera Bononiensis* : B. Pagnin, « La *littera Bononiensis*, studio paleografico », *Atti del R. Istituto veneto di scienze, lettere ed arti*, XCIII-2, 1934, p. 1593-1665 :

http://www.internetculturale.it/jmms/iccuviewer/iccu.jsp?id=oai%3Awww.internetculturale.sbn.it%2FTeca%3A20%3ANT0000%3ASISMEL_RMS0099481_b&mode=all&teca=MagTeca+-+ICCU Consulté le 15 mai 2018.

⁴¹⁰ H. V. Shoener, « La production du livre par la *pecia* », *art. cit.*, p. 19.

⁴¹¹ Il est question des corps de deux martyrs déterrés puis inhumés dans l'église de Saint-Denis : « Eodem tempore sanctorum martyrum Ypoliti atque Tiburtii corpora a Roma delata et in Sancti Dyonisii ecclesia tumulata sunt. »

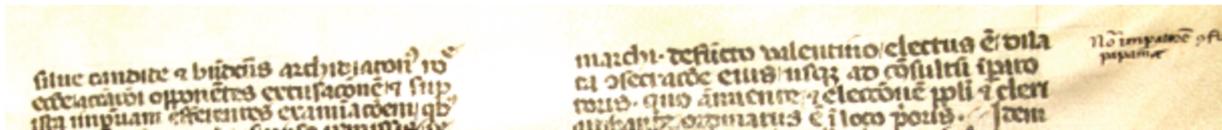
oublié dans le corps du texte : « *marchio* », dans le grand fond, précise la charge de « *Guido* ». En bas de la seconde colonne, dans le grand fond : « *alias Theofilus* » est précédé d'un lemnisque que l'on retrouve au-dessus du premier mot du chapitre 34 (« *Theodulfus* ») ; il s'agit là de donner une graphie alternative au nom de l'évêque d'Orléans.



Modène, Bibl. Est., lat. 465, folio 24r.

Un deuxième niveau d'intervention se remarque dans l'annotation qui se trouve en haut du grand fond : « *non imperatorem confirmasse papam* ». Le trait est moins épais que dans le corps du texte. S'il est possible que l'auteur de la note soit le copiste du corps du texte qui répare un oubli dans un second temps, elle peut aussi être le fait d'un relecteur. Cette annotation se rapporte au chapitre 33 du livre III concernant le pape Grégoire IV, et précisément aux modalités de son élection qui ne fut pas confirmée par l'empereur⁴¹². La raréfaction puis la disparition des notes à partir du folio 164v (livre XXVI, chapitres 37-40) montrent que la chronique n'a pas été relue jusqu'à son terme, ce qui est un indice de son inachèvement.

⁴¹² Depuis l'élection de Pascal I^{er} (817), les empereurs imposent en effet aux Romains d'attendre la confirmation impériale avant de procéder à la consécration pontificale. *Le Liber pontificalis*, II, L. Duchesne (éd.), Paris, 1892 (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome), n. 2 p. 83.



Modène, Bibl. Est., lat. 465, folio 24r.

Une autre main a numéroté en marge les chapitres, à l'aide d'un « *C^m* » qui abrège « chapitre » (« *capitulum* ») suivi du numéro, et le titre courant – absent au fol. 24r, mais présent sur la plupart des pages du manuscrit. Les titres courants, qui indiquent en marge supérieure le titre et le numéro du livre, sont dus à une main médiévale⁴¹³, peut-être contemporaine de celles des copistes. Donner avec certitude l'identité de celui qui a intitulé les pages est impossible. On peut néanmoins se plaire à formuler quelques hypothèses : Francesco Pipino lui-même, relisant son œuvre, a pu ajouter ces titres au cours d'une première relecture. La comparaison entre les écrits laissés par Pipino et les titres courants infirment l'hypothèse. La graphie de la capitulation en marge du manuscrit est revanche proche de celle de Pipino⁴¹⁴. Il pourrait également s'agir de l'auteur du sommaire ou de celui qui lui prépara le travail. Cette opération permet de faciliter l'établissement du sommaire détaillé et de se repérer dans la masse du volume.

Un quatrième niveau est repérable plus aisément : la mention de « *Vinc* » en écriture cursive, au regard de passages tirés du *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais, l'une des sources principales de l'auteur pour les périodes antérieures au milieu du XIII^e siècle. Cette main est moderne, comme celle qui a folioté le manuscrit, et il est possible qu'elle soit celle de l'éditeur du XVIII^e siècle, Lodovico Antonio Muratori.

Le manuscrit est-il autographe, c'est-à-dire écrit de la main de l'auteur ? À cette question Muratori répondit peut-être⁴¹⁵. Or, l'auteur est rarement le scripteur du manuscrit médiéval. De manière générale, et jusqu'à l'âge scolastique, il faut distinguer l'auteur d'un texte – celui qui produit des idées et les agence – de celui qui le reproduit, qui l'écrit. Il suffit de rappeler les cas de Bernard de Clairvaux⁴¹⁶ et de Thomas d'Aquin⁴¹⁷, qui chacun employait des secrétaires à qui ils dictaient leur texte, pour se défaire d'une « conception totalement abstraite

⁴¹³ Outre le système d'abréviation médiéval utilisé, la numérotation des livres va dans ce sens. Le tracé du chiffre « 5 » sans hampe porte confusion avec le chiffre « 4 » tel qu'on l'écrit aujourd'hui.

⁴¹⁴ Voir 5.4.2 Francesco Pipino comme auteur (deuxième partie, chapitre 5).

⁴¹⁵ RIS1 IX p. 585. « ... codicem ipsum Estensem, membranaceum, ac fortassis ipsius Pipini autographum... » Sur l'écriture de Francesco Pipino : voir 5.4.2 Francesco Pipino comme auteur (deuxième partie, chapitre 5).

⁴¹⁶ J. Leclercq, « Saint Bernard et ses secrétaires », *Revue bénédictine*, LXI, 1961, p. 208-229.

⁴¹⁷ A. Dondaine, *Secrétaires de saint Thomas*, Rome, S. Tommaso, 1956 (Editores operum sancti Thomae de Aquino), 2 vol.

du texte⁴¹⁸ ». Héritée de la philologie classique, cette conception d'un texte détaché de ses conditions matérielles de production (et notamment de sa copie), en quelque sorte immatériel, n'est pas efficiente pour le Moyen Âge, alors que l'auteur médiéval dicte son texte à un ou plusieurs copistes. Par ailleurs, l'œuvre médiévale n'est jamais achevée : elle reste soumise aux variantes engendrées par le processus de copie manuelle⁴¹⁹. Les graphies différentes et la qualité variable du latin d'un feuillet à l'autre montrent que plusieurs copistes ont été à l'œuvre dans le manuscrit latin 465 de la Biblioteca Estense. Par ailleurs, le quasi absence d'homéotéleutes, caractéristique des copies textuelles, laisse penser que le manuscrit a bien été dicté⁴²⁰. Si le manuscrit n'est pas autographe, nous pouvons avancer, en l'absence d'autre exemplaire de la chronique, qu'il est néanmoins original⁴²¹.

3.3.3 LA DATATION DE LA CHRONIQUE

L'écriture et la mise en page du manuscrit latin 465 rattachent celui-ci aux manuscrits produits en Italie du Nord à la fin du XIII^e siècle et dans la première moitié du XIV^e siècle. En l'absence de colophon, qui préciserait la date de copie du manuscrit, il faut s'en remettre au contenu de la chronique pour affiner la datation⁴²².

Lodovico Antonio Muratori puis Girolamo Tiraboschi (1731-1794), qui fut à son tour préfet de la Biblioteca Estense en 1770, dataient la rédaction de la chronique aux alentours de l'année 1320⁴²³. La date la plus récente mentionnée explicitement dans la chronique sont les calendes de novembre 1317 (1^{er} novembre 1317) au chapitre 6 du livre XXXI⁴²⁴. Il est

⁴¹⁸ C. Ginzburg, « Signes, traces, pistes, Racines d'un paradigme de l'indice », *Le Débat*, VI, 1980, p. 14.

⁴¹⁹ « Or l'écriture médiévale ne produit pas des variantes, elle est variance. La réécriture incessante à laquelle est soumise la textualité médiévale, l'appropriation joyeuse dont elle est l'objet, nous invitent à faire une hypothèse forte : la variante n'est jamais ponctuelle. » B. Cerquiglioni, *Éloge de la variante, Histoire critique de la philologie*, Paris, Seuil, 1989 (Des travaux).

⁴²⁰ Une homéotéleute, soit un ensemble de mots ou de phrases qui se terminent de la même manière, peut conduire le scribe à un saut du même au même. A. Boureau, *Le feu des manuscrits, Lecteurs et scribes des textes médiévaux*, Paris, Les Belles Lettres, 2018, p. 83.

⁴²¹ J. Zathy avance que le manuscrit 131 de la Biblioteka Kornika (Kornik, Pologne), qui contient également la traduction pipinienne de Marco Polo, reproduit aux fol. 47r-49v un extrait de Martin le Polonais remanié par Pipino dans sa chronique. J. Zathy, *Catalogus codicum manuscriptorum Medii Aevi Bibliothecae Cornicensis*, Wrocław-Varsovie-Cracovie, 1963. Cité par C. W. Dutschke, *Francesco Pipino... op. cit.*, n. 2 p. 144. Ce manuscrit n'a pu être consulté.

⁴²² L'absence de colophon est courante dans la production manuscrite italienne du XIII^e siècle et de la première moitié du XIV^e siècle, à la différence de ce qui se pratique en France et en Angleterre à la même époque. F. P. W. Soetermeer, « À propos d'une famille de copistes, Quelques remarques sur la librairie à Bologne aux XIII^e et XIV^e siècles », *Studi medievali*, ser. III, XXX-1, 1989.

⁴²³ L. A. Muratori, *RIS1 VII*, p. 662 ; G. Tiraboschi, *Storia della letteratura italiana*, t. V, *Dall'anno MCCC fino all'anno MCCCC*, parte seconda, Venise, 1795, p. 370-371.

⁴²⁴ XXXI, 6 ; fol. 185vB ; RIS1 IX col. 750D. « Successor autem ipsius Clementis, scilicet Iohannes huius nominis XXII, doctoribus et scolaribus Avinione commorantibus, ubi et ipse tunc Curiam Romanam habebat,

néanmoins possible de repousser le *terminus ad quem* de quelques années. Au chapitre 23 du livre XXX, consacré au roi d'Angleterre Édouard II, il est question de l'exécution du comte Thomas de Lancastre, qui date du 22 mars 1322 :

« Mais il est rapporté par un très grand nombre de personnes qu'[Édouard II] reçut le comte de Lancastre venu jusqu'à lui dans l'espoir d'une capitulation et que, n'observant pas le traité promis, il le déposa de son comté et, par la suite, l'arracha à la vie⁴²⁵. »

L'hypothèse formulée par Tommaso Casini⁴²⁶, d'une rédaction en deux temps de la chronique, doit être abandonnée. Selon Casini, les livres I à XXIX auraient été rédigés au cours des années 1290, les deux derniers livres (XXX et XXXI) composés *a posteriori*, dans la seconde moitié de l'année 1314. Il appuie son hypothèse sur le fait que la chronique ne renseigne pas le nombre d'années que Jacques de Voragine resta en charge de l'archevêché de Gênes (1292-1298). De fait, dans le dernier chapitre du livre XXIX qui lui est consacré, une réserve est ménagée pour recevoir l'information manquante⁴²⁷. Pour Casini, la rédaction des vingt-neuf premiers livres devait être achevée avant 1298, soit avant la date de la mort de l'archevêque de Gênes.

Cependant, l'analyse codicologique, à condition de considérer que le manuscrit latin 465 est bien original, ne permet pas de confirmer une telle hypothèse. D'une part, on n'observe pas de rupture graphique entre les livres XXIX et XXX. D'autre part, les livres XXIX et XXX occupent le même cahier (fol. 175r-184v). Par ailleurs, Aldo Francesco Massèra, répondant à Casini, avait remarqué que certains événements mentionnés aux livres XXIX et XXX étaient largement postérieurs aux années 1290⁴²⁸. Ajoutons qu'au chapitre 41 du livre XXVIII⁴²⁹, il est question du séjour italien d'Henri VII qui date des années 1311-1313, et que le chapitre 19 du

communicandum ab eis librum ipsum sub bulla transmisit, mandans, ut ex eo usuri de cetero essent in iudiciis et in scolis, anno scilicet secundo sui pontificatus, qui fuit annus Domini **MCCCXVII kalendas novembris**. »

⁴²⁵ XXX, 23 ; fol. 184vA ; RIS1 IX col. 745AB. « Sed a pluribus fertur, quod comitem Lincastris sub spe deditionis ad eum venientem suscepit, et ei promissionis fedus non servans, ipsum comitatu deposuit et postmodum vita privavit. »

J. R. Maddicott, « Thomas of Lancaster, second earl of Lancaster, second earl of Leicester, and earl of Lincoln (c. 1278-1322) », *Oxford Dictionary of National Biography*, 2008 :

<https://doi-org.acces.bibliotheque-diderot.fr/10.1093/ref:odnb/27195>

⁴²⁶ T. Casini, « Ancora per G. da Montefeltro e per F. Pipino », *Rassegne dantesche, Scritti danteschi con due facsimili e con documenti inediti*, Città di Castello, 1913, p. 306-313 (1^{ère} éd. : *Bullettino della Società Dantesca italiana*, IX, 1901-1902).

⁴²⁷ XXIX, 28 ; fol. 182r ; RIS1 IX, 734B.

⁴²⁸ L'accession de Rinaldo de Bonaccolsi à la seigneurie de Modène date de 1312 (XXVIII, 43 ; fol. 182rA ; RIS1 IX col. 732B) ; Matteo Visconti est seigneur de Tortone en 1314, de Pavie et d'Alessandria en 1315 et de Verceil en 1321 (XXX, 1 ; fol. 182vA ; RIS1 IX col. 734D). A. F. Massèra, « Della data e di altre questioni relative alla cronaca di Francesco Pipino », *Bullettino della Società Dantesca Italiana*, p. 194-200.

⁴²⁹ XXVIII, 41 ; fol. 177vB ; RIS1 IX col. 710A. « Quorum etiam soboles usque ad adventum imperatoris Henrici VII in Italiam, que fuit anno Domini MCCCXI. »

livre XXIX⁴³⁰ mentionne la mort de Rizzardo da Camino datée du 12 avril 1312. Ces références ne disqualifient pas l'hypothèse d'une rédaction en plusieurs temps de la chronique, technique attestée chez des auteurs contemporains, comme Bernard Gui ou Riccobaldo de Ferrare. Il n'en reste pas moins que le livre XXVIII (consacré à l'inter règne entre 1250 et 1273, mais les années 1280 sont aussi traitées), ainsi que les trois livres suivants, sont postérieurs à la venue en Italie d'Henri VII. Enfin, Pipino utilise dès le livre XXVIII la première mouture (années 1311-1315) des *Flores chronicorum* de Bernard Gui, dont la présence est documentée à Bologne en 1317⁴³¹.

En affinant la datation proposée en leur temps par Lodovico Antonio Muratori et Girolamo Tiraboschi, nous proposons une date de rédaction comprise entre le printemps ou l'été 1322 et l'été 1325, au cours duquel Francesco Pipino annonce rejoindre la Société des frères pègrinants.

3.3.4 LA DESTINÉE DU MANUSCRIT

La question de la destinée du manuscrit, antérieure à sa localisation à la Biblioteca Estense de Modène⁴³², se pose. L'examen des inventaires des bibliothèques bolonaises conservés n'a pas été concluant : la chronique de Pipino n'est pas mentionnée dans l'inventaire le plus ancien conservé (1371-1378⁴³³) de la bibliothèque du couvent San Domenico de Bologne ni dans les autres catalogues bolonais édités par Marie-Hyacinthe Laurent⁴³⁴. Francesco Pipino n'est cependant pas absent du catalogue de la bibliothèque de San Domenico dressé par Fabio Vigili en 1511, qui répertorie un exemplaire de sa traduction latin de Marco Polo⁴³⁵.

⁴³⁰ XXIX, 19 ; fol. 181vB ; RIS1 IX col. 731A. « Cum autem filius eius in dominio successisset, una dierum ludendo schachis, Wizzilo fratre eius, ut creditur, procurante ab assassino occisus est... »
J. Riedmann, « Camino, Rizzardo da », DBI XVII, 1974 :

[http://www.treccani.it/enciclopedia/rizzardo-da-camino_\(Dizionario-Biografico\)](http://www.treccani.it/enciclopedia/rizzardo-da-camino_(Dizionario-Biografico)) Consulté le 15 février 2018.

⁴³¹ Voir en annexe 5 les occurrences de Bernard Gui dans la chronique et 4.1.3.3 Bernard Gui (deuxième partie, chapitre 4).

⁴³² La bibliographie concernant la riche Biblioteca Estense de Modène est ancienne et maigre. Signalons : L. Carbonieri, *Cenni storici della r. Biblioteca Estense in Modena*, Bologne, 1873 ; A. Cappelli, « La Biblioteca Estense nella prima metà del secolo XV », *Giornale storico della letteratura italiana*, XIV, 1889, p. 1-30 ; G. Bertoni, *La Biblioteca estense e la coltura ferrarese ai tempi del duca Ercole I (1471-1505)*, Turin, 1903 ; D. Fava, *La Biblioteca Estense nel suo sviluppo storico, con il catalogo della mostra permanente e 10 tavole*, Modène, 1925 ; E. Milano, *Biblioteca Estense, Codici miniati italiani*, Modène, Il Bulino, 1993.

⁴³³ *Liber possessionum conventus praedicatorum de Bononia*, ASB, San Domenico 240/7574, Campione II, fol. 94r-97v. Édition : M.-H. Laurent, *Fabio Vigili et les bibliothèques de Bologne au début du XVI^e siècle d'après le ms. Barberini lat. 3185*, Città del Vaticano, Biblioteca Apostolica Vaticana, 1963 (Studi e testi, CV), p. 203-235. Sur les livres d'histoire dans les bibliothèques dominicaines : voir 4.1.1 Un détour par les bibliothèques dominicaines (deuxième partie, chapitre 4). Pour la datation du catalogue : G. Murano, « I libri di uno *studium generale*, l'antica libreria del convento di San Domenico di Bologna », *Annali di storia delle università italiane*, XIII, 2009 : http://www.cisui.unibo.it/annali/13/testi/20Murano_frameset.htm Consulté le 29 mars 2017.

⁴³⁴ M.-H. Laurent, *Fabio Vigili et les bibliothèques de Bologne...*, *op. cit.*

⁴³⁵ « Marci Pauli Veneti, filii Nicolai et nepotis Matthei, Liber de conditionibus orientalium regionum in tres libros distinctus et ab eo materno vulgari sermone editus, sed a Francisco Pipino Bononiensi, ordinis praedicatorum, in

C'est dans un fragment d'inventaire de livres appartenant à Borso d'Este, et datant de 1467, qu'apparaît pour la première fois dans la documentation le manuscrit latin 465 de la Biblioteca Estense, sous le titre de *Hystoria regum Francorum et imperatorum a Karolo Magno usque ad Albertum*, soit une description succincte mais juste (*Histoire des rois des Francs et des empereurs de Charlemagne jusqu'à Albert*) du contenu du manuscrit⁴³⁶. L'incipit du fragment indique que les livres inventoriés sont alors conservés dans la bibliothèque de la tour du *Palatium magnum* de Ferrare⁴³⁷ que l'on identifie au Palais municipal, résidence des ducs d'Este jusqu'à la fin du XVI^e siècle, et à la tour de Rigobello qui s'écroule à la même époque⁴³⁸. Si l'intérêt pour les livres se manifeste dès le XIII^e siècle chez les Este, Niccolò III est considéré, au tournant des XIV^e et XV^e siècles, comme le véritable fondateur de la Biblioteca Estense⁴³⁹. Un inventaire de sa bibliothèque, datant de 1436 et qui compte deux cent soixante-dix-neuf manuscrits, a été conservé, mais la chronique de Pipino n'y apparaît pas⁴⁴⁰. Cette absence au catalogue ne signifie pas forcément que la chronique n'a pas encore rejoint la collection des Este à cette date. Elle peut s'expliquer par un défaut de catalogage ou un emprunt temporaire du manuscrit⁴⁴¹. Quant au transfert du manuscrit latin 465 de Ferrare à Modène, il s'explique par la mainmise pontificale sur le duché de Ferrare à la toute fin du XVI^e siècle, qui obligea les Este à se replier sur Modène, emportant avec eux leur bibliothèque⁴⁴².

latinum translatus. » M.-H. Laurent, *Fabio Vigili et les bibliothèques de Bologne...*, *op. cit.*, ms n°349 p. 90. Il est possible que le *Liber privilegiorum ordinis predicatorum* répertorié dans le même inventaire soit celui que Pipino rédigea. *Ibid.*, ms n°370 p. 228. Sur le *Liber privilegiorum* : voir 2.2.2 Francesco Pipino archiviste de son Ordre (première partie, chapitre 2).

⁴³⁶ « Hystoria regum Francorum et imperatorum a Karolo Magno usque ad Albertum in carta membranacea forma reali et litteris modernis in columnis pictis, cohoperto corio rubeo cum 4 azulis, signata duabus Columnis pictis super tabula, cc. 200. » Édité par Giulio Bertoni, « Frammento di un catalogo della Libreria di Borso d'Este (1467) », *La Biblioteca estense...*, *op. cit.*, ms n°9 p. 214.

⁴³⁷ « Inventarium et descriptio librorum et voluminum existentium in bibliotheca turis Magne Palatij III.mi Principis et d.ni n.ri d. Borsij Ducis Mutine et Regij, Marchionis Estensis, ecc. in civitate Ferrarie, repertorum ibidem per spectabilem virum Nicolaum de Thosicis, et egregium virum Scipionem Fortunam, camerarios et officiales deputatos etc. Scriptum et anotatum per me Jacobum de Curlo etc. » Cité dans G. Bertoni, « Frammento di un catalogo della Libreria di Borso d'Este (1467) », *La Biblioteca estense...*, *op. cit.*, p. 213.

⁴³⁸ Reconstituée, c'est aujourd'hui la tour de la Victoire.

⁴³⁹ G. Bertoni, *La Biblioteca estense...*, *op. cit.*, p. 6-8.

⁴⁴⁰ Édition de l'inventaire : A. Cappelli, « La Biblioteca Estense nella prima metà del secolo XV », *art. cit.*, p. 9-30.

⁴⁴¹ Voir nos remarques sur les inventaires des bibliothèques : 4.1.1 Un détour par les bibliothèques dominicaines (deuxième partie, chapitre 4).

⁴⁴² À la suite des Convenzioni Faentine (1598), Clément VIII incorpore Ferrare dans les États pontificaux. Les Este conservent Modène et Reggio Emilia. G. Tocci, « Lo stato pontificio e la Romagna », M. Montanari, M. Ridolfi et R. Zangheri (dir.), *Storia dell'Emilia-Romagna*, I, *Dalle origini al Seicento*, Rome-Bari, Laterza, 2004 (Storia e società), p. 117 ; E. Milano, *Biblioteca Estense...*, *op. cit.*, p. 19-20.

Néanmoins, le nombre de folios indiqué dans l'inventaire de 1467 – 200 – diffère des 187 folios que compte aujourd'hui le manuscrit. Cette différence n'est pas due à l'imprécision du catalogueur car, pour les autres manuscrits catalogués dans le même inventaire, le nombre de folios est rarement celui d'une dizaine exacte⁴⁴³. Le manuscrit parvenu jusqu'à nous a pu être démembré, perdant ainsi treize folios. Si on ne peut exclure l'existence d'un prologue plus long que celui qui ouvre aujourd'hui la chronique, il ne peut remplir à lui seul à treize folios.

L'analyse codicologique et la critique interne du manuscrit montrent que celui-ci est inachevé : l'absence d'annotations marginales dans les derniers livres, les réserves non comblées par une initiale ornée comme le caractère incomplet du dernier livre plaident en ce sens. Les treize folios manquants comportaient-ils la fin de la chronique ? Le fait que le bas du verso du dernier folio du dernier quinion soit resté vierge et dépourvu de réclame, à la différence des cahiers précédents, conduit à écarter cette hypothèse.

Le manuscrit ne nous est pas parvenu sous sa reliure originelle. Le fragment de 1467 décrit une couverture de cuir rouge comportant quatre clous⁴⁴⁴. Or, la reliure de basane rouge-brun du manuscrit latin 465 relève du train de reliure opéré sous la direction de Girolamo Tiraboschi à la fin du XVIII^e siècle⁴⁴⁵. Nous avons par ailleurs repéré dans les marges intérieures, situées du côté de la reliure, d'anciens trous de passage du fil de couture vacants, ce qui atteste d'une reliure antérieure. Un autre indice de l'existence d'une reliure antérieure est la rognure du manuscrit qui apparaît au folio 177vA. En marge extérieure, le titre du chapitre 37 du livre XXVIII apparaît sous la forme suivante :

« *De morte et exterminio
etuli et gentis sue* »

Il faut, bien entendu, rétablir sur la seconde ligne un « v » pour lire « *Vetuli* ». Il est tout à fait possible que le manuscrit du XV^e siècle comportât, outre la chronique et le sommaire de Pipino, d'autres textes qui remplissaient les treize folios disparus.

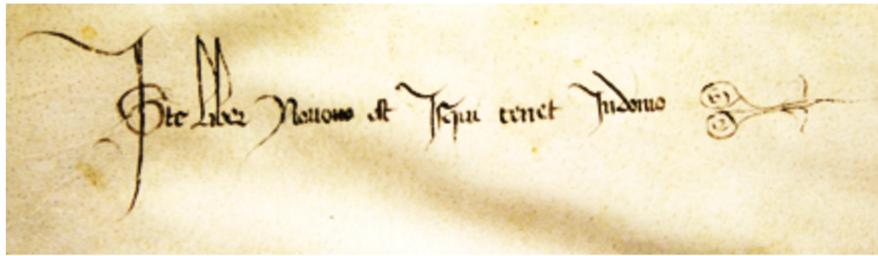
De quelle manière le manuscrit est-il arrivé dans les collections des Este, sachant qu'il ressort de la législation dominicaine que tout livre demeure la propriété du couvent ou de la

⁴⁴³ Ainsi, le manuscrit de la chronique d'Albertino Mussato compte 124 folios, (G. Bertoni, « Frammento di un catalogo della Libreria di Borso d'Este (1467) », *La Biblioteca estense...*, *op. cit.*, ms n°1 p. 213), la chronique de Jacques Voragine 83 folios (*Ibid.*, ms n°7 p. 214), le manuscrit des tragédies de Sénèque 227 folios (*Ibid.*, ms n°41 p. 217).

⁴⁴⁴ C'est le sens que donne Giulio Bertoni aux « 4 azulis » mentionné par le catalogue (G. Bertoni, *La Biblioteca estense...*, *op. cit.*, n. 1 p. 270-271). Dans le même sens : A. Venturi, « L'arte a Ferrara nel periodo di Borso d'Este », *Rivista storica italiana*, II, 1885, p. 689-749.

⁴⁴⁵ https://manus.iccu.sbn.it/opac_SchedaScheda.php?ID=0000166412

province⁴⁴⁶ ? Ce principe connaît néanmoins des aménagements : il est possible de se séparer d'un ouvrage, de le vendre, dans le cas où celui-ci est considéré comme inutile et que la somme récoltée soit utilisée pour l'acquisition d'autres livres. À moins que Pipino ait contrevenu à cette interdiction de principe et décidé de garder pour lui sa chronique. L'a-t-il transmise directement aux Este ? Si Francesco Pipino a bien assisté à l'interrogatoire du marquis Rinaldo d'Este, accusé d'hérésie à Modène le 24 septembre 1321⁴⁴⁷, il est douteux que le transfert se soit produit à cette occasion. Outre la date de 1322 retenue comme *terminus ad quem* de la chronique, une marque de possession atteste d'un possesseur intermédiaire. Au verso du folio 187, une graphie hésitante indique : « *Iste liber Rollo est isquis tenet indomo.* » Ce Rollo pourrait être le chaînon manquant entre Pipino et les Este.



Modène, Bibl. Est., lat. 465, folio 187v.

3.3.5 LE CONTENU DE LA CHRONIQUE

Divisée en trente-et-un livres⁴⁴⁸, la chronique de Francesco Pipino débute par un premier livre consacré à l'origine des Francs, depuis la fondation de Sicambre jusqu'à l'ascension des Pippinides, en passant par l'énumération des souverains mérovingiens. Ce chapitre se conçoit comme une introduction au règne de Charlemagne qui occupe le livre II. À l'exception de ce premier livre, du livre XXV⁴⁴⁹ et du livre XXVIII⁴⁵⁰, chacun des livres est intitulé d'après le nom de l'un des empereurs d'Occident successifs, depuis Charlemagne jusqu'à Albert de Habsbourg au début du XIV^e siècle (livre XXXI). Pipino déroule, au sein de chaque livre, les événements

⁴⁴⁶ L.-J. Bataillon, « Le lettura dei maestri degli Frati Predicatori », *Libri, biblioteche e letture dei frati mendicanti (secoli XIII-XIV)*, Spolète, Centro italiano di studi sull'alto Medioevo, 2005 (Atti dei Convegni della Società internazionale di studi francescani e del Centro interuniversitario di studi francescani, n. ser. XV), pp. 120-122.

⁴⁴⁷ ASM, parchemins, cass. 10, n. 50 (24 septembre 1321). Cité par G. Bertoni, « Francesco Pipino », *Archivum romanicum*, IV, 1920, p. 105-106.

⁴⁴⁸ Voir la liste et le sommaire des livres en annexe 1.

⁴⁴⁹ Ce livre a été édité, sous le titre *De acquisitione Terre Sancte*, par Muratori dans le tome VII des *Rerum Italicarum Scriptores*, Milan, 1725, col. 663-848.

⁴⁵⁰ Ce livre traite du grand interrègne, entre la mort de Frédéric II et l'élection de Rodolphe de Habsbourg.

survenus lors du règne impérial. Les livres sont d'inégale longueur : un folio pour les plus courts contre vingt-six folios pour le plus long⁴⁵¹.

Les vingt-huit livres consacrés à un règne impérial ont une même structure tripartie, qui réunit trois ensembles de chapitres ayant chacun une autonomie chronologique : ils débutent à une même date, celle de l'avènement de l'empereur, pour s'achever à sa mort. Nous distinguons ainsi trois cercles, trois récits recommencés, un schéma trinitaire en somme⁴⁵². Le livre s'ouvre par un premier ensemble, une première série de chapitres, consacrés à l'empereur qui donne son nom au livre. Puis, le récit se poursuit par un deuxième ensemble de chapitres ordonnés chronologiquement, qui traitent de la vie des papes ayant officié sous l'empereur auquel est consacré le livre. Les biographies des empereurs et des papes peuvent être courtes – un seul chapitre suffit alors pour en rendre compte ; elles sont parfois longues et dès lors découpées en plusieurs chapitres. Le reste de l'histoire se déploie dans un troisième cercle, qui évoque les événements survenus au cours du règne et ordonnés chronologiquement. La matière est vaste et peut être subdivisée géographiquement. Dans les derniers livres, l'histoire de l'Italie est en bonne place, avec un intérêt marqué pour l'Italie du Nord, particulièrement la Lombardie et la Romagne. Il est notamment question de la désunion dans des cités confrontées à la guerre civile, à Bologne⁴⁵³ et à Milan⁴⁵⁴, mais également des conflits entre cités en Italie comme en Méditerranée. Les affaires siciliennes occupent les premiers chapitres du livre XXVIII, qui relatent les combats entre les derniers Souabes et la papauté, les Angevins puis les Aragonais⁴⁵⁵. Si l'histoire européenne n'est pas absente, il s'agit essentiellement, dans les derniers livres de la chronique, de celle du royaume de France au prisme de l'affrontement entre Philippe le Bel et Boniface VIII⁴⁵⁶. Enfin, l'horizon s'élargit à l'histoire de la Terre sainte et de l'Orient, préoccupation constante de Francesco Pipino et de ses contemporains, alors que la chute d'Acre (1291), qui signe la fin des États latins d'Orient, reste d'actualité. Le dernier livre (XXXI), consacré au temps d'Albert de Habsbourg est inachevé. S'il comporte bien la Vie de l'empereur puis celle de Clément V, le livre s'achève par la mort de ce dernier. Il manque donc la troisième

⁴⁵¹ Les livres VI (Charles le Chauve), X (Conrad I^{er}) et XXVII (Conrad IV) comptent, par exemple, 4 chapitres et un seul folio suffit au copiste. Les livres II (Charlemagne, 41 chapitres et 10 folios), XXII (Frédéric I^{er}, 126 chapitres et 24 folios), XVIII (Henri IV, 103 chapitres et 17 folios), XXIV (Otton IV, 92 chapitres et 15 folios), XXVI (Frédéric II, 70 chapitres et 14 folios) sont les plus longs.

⁴⁵² Sur l'organisation de la chronique : voir 5.1.1 Organisation du matériau, genre historique et « conquête du temps » (deuxième partie, chapitre 5).

⁴⁵³ XXVIII, 52-55 ; fol. 179rA-179vA ; RIS1 IX col. 716D-718E. Voir l'analyse dans 9. La cité désunie (troisième partie, chapitre 9).

⁴⁵⁴ XXIX, 16 ; fol. 181rB-181vA ; RIS1 IX col. 729A-730B.

⁴⁵⁵ XXVIII, 1-14 ; fol. 171rB-174vB ; RIS1 IX col. 678D-694D.

⁴⁵⁶ XXX, 10-12 ; fol. 183rB-183vB ; RIS1 IX col. 738D-740E.

partie, celle des événements survenus lors du règne, présente dans les autres livres. Un dernier élément plaide en faveur de l'inachèvement de la chronique : le bas de la colonne de droite du fol. 185v n'est pas rempli, laissant un blanc équivalent à huit lignes.

CONCLUSION DE LA PREMIERE PARTIE

Les documents (pièces d'archives et œuvres conservées) relatifs à Francesco Pipino sont suffisamment nombreux pour connaître quelques facettes de sa vie. Sa date de naissance doit se situer dans les années 1270. Nous ne savons pas si Francesco est né à Bologne ni s'il a fait profession au couvent San Domenico, mais son parcours et ses attaches familiales plaident en ce sens. L'exploitation de la riche documentation bolonaise permet en outre de préciser le groupe social auquel appartient sa famille, éprouvée par la législation anti-magnats mise en place par la commune à la fin du XIII^e siècle. Si son frère Senzanome et son cousin Filipuccio échappent à la condamnation judiciaire, ce n'est pas le cas de l'un de ses parents, Gherardo de Lemogne, mort en exil à Vicence. Le même Senzanome, notaire de profession, remplit par la suite des fonctions communales au début du XIV^e siècle. La famille de Francesco Pipino appartenait peut-être à la petite *militia* urbaine de Bologne, et Francesco lui-même n'est pas dépourvu de patrimoine, qui transfère le recouvrement d'une dette à son frère Senzanome.

La présence de Francesco Pipino est bien attestée à Bologne (à la toute fin du XIII^e siècle et dans les années 1311 à 1325) ainsi qu'à Padoue (1299-1302, 1304-1305, 1314-1316). Cette présence bolonaise et padouane pose la question d'éventuels contacts avec les milieux lettrés particulièrement actifs de ces deux cités, au-delà des cercles intellectuels proprement dominicains, auprès desquels Francesco Pipino a pu enrichir la solide culture acquise au *studium generale* de San Domenico. Contemporain de Dante, Francesco Pipino appartient à cette génération de lettrés italiens du début du XIV^e siècle dont les préoccupations politiques sont affûtées par les heurts que connaît alors l'Italie⁴⁵⁷.

La reconstitution de sa « carrière » ecclésiastique, qui montre un frère occupant la plupart des fonctions conventuelles, indique la confiance que devaient lui témoigner ses frères. Ses fonctions comme ses pérégrinations ont nourri son activité littéraire, de l'exploitation des archives, nécessaires à la composition de sa *Tabula privilegiorum*, au récit qu'il a laissé de son voyage en Terre sainte. La mobilité dont fait preuve ce personnage est en tout point conforme avec les prescriptions de l'ordre des frères prêcheurs, ordre itinérant s'il en est. La spiritualité

⁴⁵⁷ E. Coccia et S. Piron, « Poésie, sciences et politique, Une génération d'intellectuels italiens (1290-1330) », *Revue de synthèse*, tome 129, 6^e série, n°4, 2008, p. 549-586.

de son temps le conduit en Orient, d'abord dans le cadre d'un pèlerinage (1319-1320), puis certainement une seconde fois pour se consacrer à l'activité missionnaire (après 1325), autre spécificité de l'ordre dominicain, à une époque où la croisade reste une préoccupation majeure. Sa curiosité pour l'Orient, à la fois lointain, merveilleux et nécessaire au salut des hommes, se retrouve en bonne part dans sa chronique. Encouragé, selon ses dires, par ses frères à traduire Marco Polo en latin, il a contribué à diffuser son récit, non sans l'avoir réécrit dans un sens conforme à ses préoccupations et à celles de ses frères. Bien souvent, le traducteur a éclipsé le chroniqueur dans la tradition érudite et historiographique.

Frère prêcheur, Bolognais, voyageur et littérateur, la vérité de Francesco Pipino se situe à la croisée de ces différentes identités. L'étude de la chronique permet de préciser les contours d'une personnalité composite.

DEUXIEME PARTIE : SOURCES, HISTOIRE ET APPARTENANCE DOMINICAINE OU LE METIER D’HISTORIEN

Reprenant « l’heureuse expression de François Simiand », Marc Bloch définissait la connaissance historique comme « une connaissance par traces⁴⁵⁸. » Trace qu’il définissait comme « la marque, perceptible aux sens, qu’a laissé un phénomène en lui-même impossible à saisir⁴⁵⁹ ». Cette définition de l’histoire comme connaissance indirecte était déjà, à la fin du XIX^e siècle, celle de l’école méthodique, et reste largement partagée par les historiens⁴⁶⁰. Ce sont ces traces, autrement dit les sources, qui constituent le matériau de l’historien.

Toute citation entraîne deux opérations intellectuelles, le « prélèvement » et la « greffe⁴⁶¹ », qui sont autant de choix propres à l’auteur. La singularité de l’auteur se manifeste dans le choix de ses sources, leur mise en regard critique et leur agencement dans une trame narrative. La pratique des historiens du Moyen Âge, comme de ceux de l’Antiquité grecque et romaine, consiste en ces deux opérations fondamentales : sélectionner des extraits d’ouvrages antérieurs puis les assembler pour constituer des compilations. Ou, pour le dire avec Eusèbe de Césarée : « J’ai cueilli, telles des fleurs, les passages utiles des écrivains anciens ; et j’essaierai de leur donner corps dans un récit historique⁴⁶². » À partir du XII^e siècle, si les historiens amorcent une critique des textes qu’ils utilisent, celle-ci repose sur la valeur de l’autorité qui les transmet. C’est au siècle suivant que s’affirme la critique du texte en lui-même, détachée de la seule pesée de l’autorité, et que l’homme de lettres cède le pas au savant⁴⁶³.

⁴⁵⁸ « Pour premier caractère, la connaissance de tous les faits humains dans le passé, de la plupart d’entre eux, dans le présent, a d’être, selon l’heureuse expression de François Simiand, une connaissance par traces. » M. Bloch, *Apologie pour l’histoire ou métier d’historien*, Paris, Armand Colin, 2004 (1^{ère} éd. : 1993), p. 71.

⁴⁵⁹ *Ibid.*, p. 71.

⁴⁶⁰ J. Morsel, « Les sources sont-elles le “pain de l’historien” ? », *Hypothèses*, VII-1, 2004, p. 271-286 ; É. Anheim, « Singulières archives, Le statut des archives dans l’épistémologie historique, une discussion de *La mémoire, l’histoire, l’oubli* de Paul Ricœur », *Revue de synthèse*, 2004, p. 155-156.

⁴⁶¹ La citation a pour privilège « de désigner tout à la fois deux opérations, l’une de prélèvement, l’autre de greffe, et encore l’objet de ces deux opérations, l’objet prélevé et l’objet greffé, comme s’il demeurerait le même dans différents états. » A. Compagnon, *La seconde main ou le travail de citation*, Paris, Seuil, 1979, p. 29.

⁴⁶² Eusèbe de Césarée, *Histoire ecclésiastique*, I, 1, G. Bardy et L. Neyrand (trad.), Paris, Cerf, 2003 (Sagesses chrétiennes), p. 41.

⁴⁶³ B. Guenée, « L’historien et la compilation au XIII^e siècle », *Journal des savants*, I, 1985, p. 119-135 : http://www.persee.fr/doc/jds_0021-8103_1985_num_1_1_1487 Consulté le 30 mai 2107.

Pour comprendre le travail historique de Francesco Pipino dans une perspective comparatiste, nous avons privilégié trois auteurs qui lui sont contemporains et qu'il utilise abondamment dans sa chronique. Deux d'entre eux sont dominicains, Jacques de Voragine (1228 ou 1229-1298) et Bernard Gui (vers 1261-1331), le dernier est un auteur laïc, Riccobaldo de Ferrare (vers 1245-1318). L'utilisation de ces auteurs est identifiée dès la préface l'édition des *Rerum Italicarum Scriptores*⁴⁶⁴ ; l'édition des livres XXVII-XXXI donnée en complément permet de les repérer de manière systématique. Francesco Pipino mobilise par ailleurs une grande variété de sources dans sa chronique qui dépassent les seules ressources proprement historiographiques : sources diplomatiques, archéologiques et sources orales complètent la palette⁴⁶⁵. Le récit pipinien n'utilise pas seulement cet éventail documentaire, il est également imprégné des conceptions qui relèvent d'un ordre religieux. Cultures biblique et hagiographique, interventions divines et merveilleux, exemplarité du récit teintent la narration historique.

Il s'agira ici de comprendre comment un historien du début du XIV^e siècle met en œuvre ses sources. Cette mise en œuvre passe dans un premier temps par l'accès aux sources, ce qui pose la question de leur conservation et de leur accessibilité. Une fois les sources sélectionnées, nous verrons de quelle manière l'historien les insère au sein de son projet historiographique pour construire un récit. Enfin, nous nous interrogerons sur le caractère proprement dominicain de son écriture de l'histoire.

⁴⁶⁴ RISI IX, Milan, 1726, p. 583-586.

⁴⁶⁵ Dans un article récent, Fulvio Delle Donne, apporte un éclairage nouveau sur les sources utilisées par la chronique de Francesco Pipino, montrant que celles-ci sont beaucoup plus diverses que ce qui a longtemps été perçu et invite à reprendre à nouveaux frais cette question. F. Delle Donne, « Una costellazione di informazioni cronachistiche, Francesco Pipino, Riccobaldo da Ferrara, codice Fitalia e *Cronica Sicilie* », BISIME, CXVIII, 2016, p. 157-173.

CHAPITRE 4 – L’IDENTIFICATION ET L’ACCES AUX SOURCES

Les historiens du Moyen Âge distinguent trois catégories de sources, dont l’autorité s’appuie sur un fondement scripturaire : ce qu’ils ont vu, ce qu’ils ont entendu dire et ce qu’ils ont lu⁴⁶⁶. C’est le témoin qui bénéficie de la plus grande autorité, comme l’enseigne l’Évangile de Jean : « Celui qui a vu rend témoignage – son témoignage est véritable, et celui-là sait qu’il dit vrai – pour que vous aussi croyiez. [...] C’est ce disciple qui témoigne de ces faits et qui les a écrits, et nous savons que son témoignage est véridique⁴⁶⁷. » Dans le cas de la chronique de Francesco Pipino, ce type de source fait défaut : l’auteur n’a pas été témoin des événements qu’il raconte, ou en tout cas ne fait nulle part état de son témoignage. Il s’appuie en revanche sur des sources orales, légitimées par le prologue de l’Évangile de Luc : « Puisque beaucoup ont entrepris de composer un récit des événements qui se sont accomplis parmi nous, d’après ce que nous ont transmis ceux qui furent dès le début témoins oculaires et serviteurs de la Parole, j’ai décidé, moi aussi, après m’être informé exactement de tout depuis les origines d’en écrire pour toi l’exposé suivi, excellent Théophile, pour que tu te rendes bien compte de la sûreté des enseignements que tu as reçus⁴⁶⁸. » Bien que considérées de moindre valeur au regard des témoignages, les sources écrites ont également leur place dans l’historiographie chrétienne car, comme le dit Paul, « tout ce qui a été écrit dans le passé le fut pour notre instruction⁴⁶⁹ ».

Nous commencerons par nous intéresser aux sources écrites et historiographiques utilisées par Francesco Pipino. Nous verrons ensuite que la chronique fait grand usage de documents contemporains des événements narrés, dans le droit fil d’une pratique archivistique attestée par ailleurs. Enfin, la chronique comporte des traces d’oralité qu’il s’agira de relever.

⁴⁶⁶ B. Guenée, *Histoire et culture historique dans l’Occident médiéval*, Paris, Aubier Montaigne, 1991 (1^{ère} éd. : 1980), p. 77-78 ; M. Chazan, « La méthode critique des historiens dans les chroniques universelles médiévales », *La méthode critique au Moyen Âge*, M. Chazan et G. Dahan (éd.), Turnhout, Brepols, 2006 (Bibliothèque d’histoire culturelle du Moyen Âge, III), p. 229-230.

⁴⁶⁷ Jn 19 35 ; 21 24.

⁴⁶⁸ Lc 1 1-4.

⁴⁶⁹ Rm 15 4.

4. 1 LES SOURCES HISTORIOGRAPHIQUES

Si les sources historiques sont parfois explicitement identifiées par le nom de leur auteur, Pipino indique le plus souvent qu'il tire ses informations de chroniques (« *ex cronicis*⁴⁷⁰ » ou « *in cronicis*⁴⁷¹ ») sans en préciser leur auteur. Dans les derniers livres de la chronique, qui portent sur les temps contemporains de l'auteur, les références aux sources se font plus rares, conformément aux habitudes médiévales⁴⁷².

4.1.1 UN DETOUR PAR LES BIBLIOTHEQUES DOMINICAINES

Depuis une quinzaine d'années, un certain nombre d'études et de colloques consacrés aux ordres mendiants et à leurs livres en ont renouvelé les approches et la connaissance, particulièrement en Italie et en France, autour du programme de recherche intitulé « Les frères et les sœurs des ordres mendiants et leurs livres » initié par l'I.R.H.T. et le CIHAM-UMR 5648⁴⁷³. L'étude des bibliothèques est au cœur des préoccupations de ce renouvellement historiographique. Avant de procéder à l'examen des sources mises en œuvre par Francesco Pipino, un détour par les bibliothèques dominicaines s'impose. Il s'agit à la fois de connaître les ressources dont pouvait disposer un frère et d'appréhender la place qu'occupait l'histoire dans l'univers livresque dominicain.

Peu d'inventaires médiévaux des bibliothèques dominicaines ont été conservés⁴⁷⁴. L'analyse de ceux qui ont subsisté permet néanmoins de mesurer la présence d'œuvres

⁴⁷⁰ La mention « *ex cronicis* » est fréquemment apposée à la suite des titres de chapitres.

⁴⁷¹ XXVIII, 16 ; fol. 175rA ; RISI IX, Milan, 1725, col. 696A. « Hic, ut habetur **in cronicis**, anno Domini MCCXXXVII imperante Friderico Montagnanam Castellum obsedit. »

⁴⁷² A. Teresa Hankey, *Ricobaldo of Ferrara, his life, works and influence*, Rome, ISIME, 1996 (Fonti per la storia dell'Italia medievale, Subsidia II), p. 22.

⁴⁷³ Parmi les rencontres qui ont donné lieu à publication, signalons : *Livres, lecteurs et bibliothèques de l'Italie médiévale (IX^e-XV^e siècle), Sources, textes et usages, Actes de la table ronde italo-française (Rome, 7-8 mars 1997)/Libri, lettori e biblioteche dell'Italia medievale (secoli IX-XV), Fonti, testi, utilizzazione del libro, Atti della tavola ronda italo-francese (Roma, 7-8 marzo 1997)*, G. Lombardi et D. Nebbiai Dalla Guarda (éd.), Paris-Rome, C.N.R.S. Éditions-ICCU, 2001 ; *Libri, biblioteche e letture dei frati mendicanti (secoli XIII-XIV), Atti del XXXII convegno internazionale, Assisi, 7-9 ottobre 2004*, Spolète-Assise, Centro italiano di studi sull'alto Medioevo-Società internazionale di studi francescani, 2005 ; N. Bériou, M. Morard et D. Nebbiai, *Entre stabilité et itinérance, Livres et culture des ordres mendiants, XIII^e-XV^e siècle*, Turnhout, Brepols, 2014 (Bibliologia, Elementa ad labororum studia pertinentia, XXXVII).

⁴⁷⁴ Pour un relevé des inventaires médiévaux des bibliothèques dominicaines conservés : voir T. Kaeppli, « La bibliothèque de Saint-Eustorge à Milan à la fin du XV^e siècle », AFP, XXV, 1955, p. 5-10 et *Id.*, « Antiche biblioteche domenicane in Italia », AFP, XXXVI, 1966, p. 5-80.

Pour une première recension des inventaires des bibliothèques médiévales en général : voir le répertoire des listes et des inventaires dans l'ouvrage de synthèse de Donatella Nebbiai, *Le discours des livres, Bibliothèques et manuscrits en Europe, IX^e-XV^e siècle*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013 (Histoire), p. 247-264. Les inventaires sont ordonnés chronologiquement et accompagnés de références aux éditions ; documentation essentiellement italienne et française.

historiques dans les bibliothèques conventuelles, à condition de prendre en considération les lacunes et insuffisances de ce type de documents, qui sont loin de répondre aux standards contemporains de la bibliothéconomie et de la catalographie⁴⁷⁵. Un inventaire médiéval de bibliothèque ne serait être considéré comme une photographie, un état des lieux fidèle à la réalité. Il faut prendre en compte la circulation des manuscrits, qui peuvent être prêtés ou perdus au moment de la confection de la liste⁴⁷⁶. La précision du recensement varie d'un document à l'autre et reste tributaire des informations données par le catalogueur et tous les livres présents dans les couvents ne sont pas catalogués⁴⁷⁷. L'identification des œuvres inventoriées repose avant tout sur la description matérielle du volume (nombre de volumes, reliure, matériau, format, nombre de folios) et les variations du titre – ou son absence – ne permettent pas d'identifier autrement les ouvrages⁴⁷⁸.

Sur les bibliothèques italiennes, jusqu'au XIII^e siècle : voir D. Nebbiai Dalla Guarda, « Bibliothèques en Italie jusqu'au XIII^e siècle, État des sources et premières recherches », *Livres, lecteurs et bibliothèques de l'Italie médiévale...*, *op. cit.*, p. 7-129. Par ailleurs, un recensement systématique des inventaires de livres en Italie est en cours ; seuls cinq volumes sont parus à ce jour : *Ricabim, Repertorio di inventari e cataloghi di biblioteche medievali dal secolo VI al 1520*, 1, *Italia, Toscana*, G. Fiesoli et E. Somigli (éd.), Florence, SISMEL-Edizioni del Galluzzo, 2009 (Biblioteche e archivi, XIX) ; *Ricabim, Repertorio di inventari e cataloghi di biblioteche medievali dal secolo VI al 1520*, 2.1, *Italia, Lombardia*, G. Fiesoli (éd.), Florence, SISMEL-Edizioni del Galluzzo, 2011 (Biblioteche e archivi, XXIII) ; *Ricabim, Repertorio di inventari e cataloghi di biblioteche medievali dal secolo VI al 1520*, 2.2, *Italia, Piemonte, Valle d'Aosta, Liguria, con i documenti della contea e del ducato di Savoia*, G. Fiesoli (éd.), Florence, SISMEL-Edizioni del Galluzzo, 2011 (Biblioteche e archivi, XXIV) ; *Ricabim, Repertorio di inventari e cataloghi di biblioteche medievali dal secolo VI al 1520*, 3, *Italia, Umbria, Marche, Abruzzo, Molise*, E. Somigli (éd.), Florence, SISMEL-Edizioni del Galluzzo, 2013 (Biblioteche e archivi, XXVII) ; *Ricabim, Repertorio di inventari e cataloghi di biblioteche medievali dal secolo VI al 1520, Libri, lettori e biblioteche nella Sardegna medievale e della prima età moderna (secoli VI-XVI)*, G. Fiesoli, A. Lai et G. Seche (éd.), Florence, SISMEL-Edizioni del Galluzzo, 2016 (Biblioteche e archivi, XXX).

Pour la France : A. Genevois, J.-F. Genest et A. Chalandon, *Bibliothèques médiévales de manuscrits en France, relevé des inventaires du VIII^e au XVIII^e siècle*, Paris, C.N.R.S. éditions, 1987 ; à compléter par le site internet mis en ligne par l'I.R.H.T. : <http://www.libraria.fr/en>

⁴⁷⁵ Au sens strict, un catalogue de bibliothèque est une liste de livres ordonnée et classée selon un système (classement alphabétique par auteur, titre, sujet, matière) qui permet de retrouver un livre recherché. Les catalogues médiévaux doivent être plus justement qualifiés de simples inventaires. Pour l'érudition, d'autres documents rejoignent la catégorie des « catalogues » : catalogues partiels (liste de livres copiés sous la direction d'un abbé ou par un seul scribe), listes de livres donnés à une institution, listes de livres prêtés... Il faut y ajouter, comme source de l'histoire des bibliothèques, les testaments et actes de donations de livres, très nombreux à la fin du Moyen Âge. A. Derolez, *Les catalogues de bibliothèques*, Turnhout, Brepols, 1979 (Typologie des sources du Moyen âge occidental, XXXI), p. 16-19. Voir aussi les remarques méthodologiques de Donatella Nebbiai, *Le discours des livres*, *op. cit.*, p. 13-22.

⁴⁷⁶ A. Dondaine, « La bibliothèque du couvent des Dominicains de Dijon au début du XIV^e siècle », AFP, VII, 1937, p. 114. Sur la circulation des livres des Mendiants : N. Bériou, M. Morard et D. Nebbiai, *Entre stabilité et itinérance*, *op. cit.*

⁴⁷⁷ C'est notamment le cas des « *manoscritti brutti* » (« manuscrits moches »), ainsi nommés « affectueusement » par Letizia Pellegrini, manuscrits généralement composites appartenant aux frères. C'est aussi le cas des cahiers d'études, des *reportationes* de leçons. L. Pellegrini, « La biblioteca e i codici di San Domenico (secc. XIII-XV) », *Praedicatorum/doctores, Lo studium generale dei frati predicatori nella cultura bolognese tra il '200 e il '300*, R. Lambertini (éd.), *Memorie d'omnicane*, XXXIX, 2008, p. 154-155.

⁴⁷⁸ A. Derolez, *Les catalogues de bibliothèques*, *op. cit.*, p. 47-49. Ainsi, l'identification du manuscrit portant la chronique de Pipino, outre son contenu, repose sur sa description matérielle dans l'inventaire de la bibliothèque des Este : « *Hystoria Regum francorum et Imperatorum a Karolo Magno usque ad Albertum in carta membranacea forma reali et litteris modernis in columnis pictis cohopto corio rubeo cum 4 azulis signata duabus columnis*

Néanmoins, dans un ordre qui considère les livres comme ses armes⁴⁷⁹, les Dominicains disposent, grâce au maître général Humbert de Romans (mort en 1277), de consignes précises qui peuvent s'apparenter à un « véritable manuel de bibliothéconomie⁴⁸⁰ ». Le chapitre XIII des *Instructiones de officiis ordinis* (vers 1260-1270), consacré à l'« *officium librarii*⁴⁸¹ », impose de ranger, de classer et de garder les livres (les plus consultés doivent être enchaînés) sous l'autorité d'un *librarius*. Une fois choisi le lieu le plus propice à la conservation des manuscrits, ce frère voué à la garde et à l'organisation de la bibliothèque doit également tenir, une ou deux fois par an, le registre des livres⁴⁸². Humbert de Romans donne également une liste des livres que la bibliothèque doit posséder⁴⁸³. Une telle attention à l'égard de la bibliothèque est spécifique à l'ordre des frères prêcheurs, à telle enseigne que certains auteurs considèrent que la réglementation de l'Ordre est à l'origine des bibliothèques modernes⁴⁸⁴. Par comparaison, cette attention est moindre et moins systématique chez les frères mineurs⁴⁸⁵.

pictis super tabula, cc. 200. » G. Bertoni, « Frammento di un catalogo della Libreria di Borso d'Este (1467) », *La Biblioteca estense e la coltura ferrarese ai tempi del duca Ercole I (1471-1505)*, Turin, 1903, n°9 p. 214.

⁴⁷⁹ L'expression « *arma nostrae militiae* » appliquée aux livres est souvent rappelée à l'occasion des chapitres dominicains. Par exemple en 1257, au chapitre de Florence (*Acta capitulorum provincialium provinciae Romanae, 1243-1344*, T. Kaeppli et A. Dondaine éd., Rome, 1941, MOFPH XX, p. 21) ou au chapitre provincial d'Avignon en 1288 (P. Amargier, « Le livre chez les Prêcheurs dans la province de Provence au XIII^e siècle », *Actes du 95^e congrès des sociétés savantes, Reims, 1970, Section de philologie et d'histoire*, I, Paris, 1975, p. 405). Le livre est par ailleurs l'un des attributs iconographiques qui permettent d'identifier de saint Dominique, au côté de l'habit dominicain, du lis, du chien tacheté et de l'étoile. Voir, par exemple, l'une des premières représentations du saint due à un anonyme bolonais du XIV^e siècle et conservée dans la salle capitulaire du couvent San Domenico. G. Duchet-Suchaux et M. Pastoureau, *La Bible et les saints, Guide iconographique*, Paris, Flammarion, 1994 (Tout l'art Encyclopédie), p. 131 ; V. Alce, *La basilique de Saint-Dominique à Bologne*, Bologne, Edizioni Studio Domenicano, 1997, illust. 36.

⁴⁸⁰ D. Frioli, « Gli inventari delle biblioteche degli ordini mendicanti », *Libri, biblioteche e letture dei frati mendicanti...*, p. 303. Voir aussi S. Gavinelli, « Per una biblioteconomia degli ordini mendicanti », *Ibid.*, p. 265-300.

⁴⁸¹ Humbert de Romans, *Instructiones de officiis ordinis, Opera de vita regulari*, II, J. J. Berthier (éd.), Turin, 1956, p. 263 sq.

⁴⁸² D. Frioli, « Gli inventari delle biblioteche... », *art. cit.*, p. 303-306.

⁴⁸³ « De même le bibliothécaire doit veiller à ce qu'il soit aménagé, en un lieu silencieux et adapté, un grand pupitre, voire plusieurs, sur lesquels seront attachés des livres bien lisibles et dont les frères manquent le plus souvent lorsqu'ils les ont, à savoir la Bible glosée entière et en parties, la Bible non glosée, les Sommes des cas et [celle] de Geoffroy, les [Sommes sur les] vices et les vertus, les Questions, les Concordances, les Interprétations, le Décret, les Décrétales, les Distinctions morales, les Sermons variés des fêtes et des dimanches pour toute l'année, les Histoires, les Sentences, les Chroniques, les Passions et les Légendes des saints, l'Histoire ecclésiastique et d'autres ouvrages semblables, pour que la communauté puisse en disposer rapidement. » Humbert de Romans, *Instructiones de officiis ordinis, Opera de vita regulari*, II, *op. cit.*, p. 265, trad. D. Nebbiai, *Le discours des livres, op. cit.*, p. 104.

⁴⁸⁴ K. W. Humphreys, *The book provisions of the medieval friars*, Amsterdam, Erasmus Booksellers, 1964 (Safaho monographs, II), p. 32, 135-136. Cité par M. T. Clanchy, *From memory to written record, England 1066-1307*, Maiden-Oxford-Victoria, Blackwell Publishing, 1993 (réimp. 2008), n. 60 p. 160.

⁴⁸⁵ A. Bartoli Langeli, « I libri dei frati, La cultura scritta del ordine dei Minori », M. P. Alberzoni, A. Bartoli Langeli et G. Casagrande (dir.), *Francesco d'Assisi e il primo secolo di storia francescana*, Turin, Einaudi, 1997 (Biblioteca Einaudi), p. 295. Cité par D. Frioli, « Gli inventari delle biblioteche... », *art. cit.*, n. 10 p. 306.

Letizia Pellegrini distingue trois phases dans l'histoire des bibliothèques dominicaines médiévales. La première correspond aux bibliothèques informelles, quand les livres sont regroupés dans l'*armarium*⁴⁸⁶. La deuxième phase s'ouvre avec les prescriptions de Humbert de Romans dans les années 1260 qui fournissent un corps de normes ; les livres sont désormais regroupés dans une pièce spéciale, la *libraria*, et les premiers inventaires sont dressés. Une troisième et dernière phase est celle de la bibliothèque à l'âge de l'humanisme, au XV^e siècle⁴⁸⁷.

Le couvent dominicain San Romano de Lucques conserve un inventaire très ancien, daté de 1278⁴⁸⁸. Parmi les quatre-vingt-seize manuscrits recensés (sans compter les manuscrits liturgiques), trois volumes d'« *istorie* » sont signalés, sans plus de précision, ce qui ne permet pas de les identifier⁴⁸⁹. L'un des plus anciens catalogues conservés est celui du couvent de Dijon, réalisé en 1307⁴⁹⁰. Sur les cent dix volumes recensés dans l'inventaire de 1307, seuls trois titres historiques apparaissent, dont cinq volumes identifiés comme l'*Historia scolastica* de Pierre le Mangeur⁴⁹¹. Les deux autres titres sont l'œuvre de deux auteurs dominicains : le *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais⁴⁹² et la chronique de Martin le Polonais⁴⁹³. Les autres ouvrages recensés sont essentiellement au service de l'exégèse et de la théologie⁴⁹⁴ ; deux œuvres d'Aristote sont répertoriées⁴⁹⁵, mais aucune autre œuvre d'auteur antique n'est présente. Cet

⁴⁸⁶ « *Armarium* » désigne à l'origine un meuble en bois muni de portes et de tablettes destiné à conserver les livres. Ce terme, très usité au Moyen Âge, désigne également, par glissement sémantique, le local dans lequel sont entreposés les livres (synonyme de *libraria*) ainsi que le fonds de la bibliothèque à la fin du Moyen Âge. J.-F. Genest, « Le mobilier des bibliothèques d'après les inventaires médiévaux », *Vocabulaire du livre et de l'écriture au Moyen Âge, Actes de la table ronde, Paris, 24-26 septembre 1987*, O. Weijers (éd.), Turnhout, Brepols, 1989 (CIVICIMA, Études sur le vocabulaire intellectuel du Moyen Âge, II), p. 141-149.

⁴⁸⁷ L. Pellegrini, « La biblioteca e i codici... », *art. cit.*, p. 146-149.

⁴⁸⁸ Inventaire conservé à l'Archivio di Stato de Lucques, San Domenico, non coté. Édition de l'inventaire : F. V. Poggio, *Notizie della libreria dei frati domenicani di S. Romano di Lucca*, Lucques, 1792, p. 8-19. Les « *istorie* » sont recensées sous les numéros 74 à 76 p. 15-16 :

https://archive.org/stream/bub_gb_n_FGvCzEtwUC#page/n3/mode/2up Consulté le 20 mars 2017.

D. Nebbiai Dalla Guarda, « Bibliothèques en Italie jusqu'au XIII^e siècle... », *art. cit.*, p. 95.

⁴⁸⁹ Et montre que les recommandations formulées quelques années plus tôt par Humbert de Romans ne sont pas encore appliquées.

⁴⁹⁰ La présence des frères dominicains à Dijon est ancienne : ils s'y sont installés dès 1237. Le document de cinq pages sur trois feuillets est inséré dans le cartulaire du couvent de Dijon. Dijon, Archives départementales de la Côte d'Or, H53 (cartulaire 221), fol. 145r-147r. L'édition d'Antoine Dondaine (« La bibliothèque du couvent des Dominicains de Dijon au début du XIV^e siècle », AFP, VII, 1937, p. 126-133) a été revue par Martin Morard : <http://www.libraria.fr/fr/BMF/dijon-couvent-op-1307> Consulté le 20 mars 2017. La référence aux manuscrits suit la numérotation de Martin Morard.

⁴⁹¹ N°61, « *Quinque paria historiarum* » : <http://www.libraria.fr/fr/BMF/dijon-couvent-op-1307>

⁴⁹² N°63, *Speculum historiale*, en quatre volumes : <http://www.libraria.fr/fr/BMF/dijon-couvent-op-1307>

⁴⁹³ N°60, *Chronica pontificum et imperatorum*, un volume : <http://www.libraria.fr/fr/BMF/dijon-couvent-op-1307>

⁴⁹⁴ Bibles, commentaires scripturaires et des *Sentences*, textes patristiques, recueils de sermons, hagiographie, droit canon. A. Dondaine, « La bibliothèque du couvent... », *art. cit.*, p. 114.

⁴⁹⁵ « [n°79] Item *De anima* et liber *Metheorum* ». Aristote, *De anima* et *Id.*, *Meteorologica* : http://www.libraria.fr/fr/editions/inventaire-%E2%80%94-dijon-o-p-h-1307#_ftnref48

inventaire est contemporain de la période d'activité intellectuelle de Francesco Pipino, mais l'importance de la bibliothèque du couvent dijonnais n'est pas comparable à celle de San Domenico de Bologne, qui est attachée à un *studium generale*⁴⁹⁶.

Un inventaire des livres du couvent de San Domenico de Bologne est conservé à l'Archivio di Stato de Bologne⁴⁹⁷. Il recense, sous forme de liste, les quatre cent soixante-douze manuscrits qui se trouvaient dans la bibliothèque, ainsi que dans les douze livres qui étaient entreposés dans le réfectoire⁴⁹⁸. Datant de la seconde moitié du XIV^e siècle, c'est un document tardif, rédigé près d'un demi-siècle après la mort de Francesco Pipino. Nous appuyons notre analyse sur l'édition qu'en donna Marie-Hyacinthe Laurent en 1943⁴⁹⁹. La copie est effectuée sur papier et l'auteur en est anonyme, même si nous pouvons supposer que sa rédaction est l'œuvre d'un *librarius* dominicain, conformément aux souhaits d'Humbert de Romans. La date de 1390 est indiquée sur le plat de la couverture, mais cette main est plus récente que celle de l'inventaire, ce qui remet en cause cette datation. Carlo Lucchesi avait fait remarquer qu'une annotation marginale, de la main du rédacteur de l'inventaire, indiquait, sous la numérotation moderne de 244 et 245, qu'une Bible et une concordance avaient été emportées par le frère Bartolomeo Biscia⁵⁰⁰. Or, la présence de celui-ci, nommé évêque de Bologne par Clément VII, est attestée à Avignon le 2 mars 1386⁵⁰¹, ce qui fournit un *terminus ad quem* à l'inventaire. Quant au *terminus a quo*, Marie-Hyacinthe Laurent propose la date de 1371, qui correspond à celle de

⁴⁹⁶ Ce qui fait de la bibliothèque et du couvent un « pôle d'excellence », pour reprendre la formule de Letizia Pellegrini, du fait de leur antériorité et de leur implantation dans la cité la plus ouverte et la plus cultivée d'Italie. L. Pellegrini, « La biblioteca e i codici... », *art. cit.*, p. 145.

⁴⁹⁷ *Liber possessionum conventus praedicatorum de Bononia*, ASB, San Domenico 240/7574, Campione II, fol. 94r-97v.

⁴⁹⁸ Ceux-ci étaient destinés à la lecture pendant les repas. Ce programme de lecture reflète leur usage liturgique et la tâche de prédication de l'ordre dominicain. Outre la règle de saint Augustin (dont dérive la règle dominicaine), une Bible, six recueils de sermons (n°1 à 6) et les *Moralia in Job* de Grégoire le Grand ; deux recueils hagiographiques et les *Dialogues* de Grégoire le Grand complètent le programme. M.-H. Laurent, *Fabio Vigili et les bibliothèques de Bologne au début du XVI^e siècle d'après le ms. Barb. lat. 3185*, Città del Vaticano, Biblioteca Apostolica Vaticana, 1943 (Studi e testi, CV), p. 235.

⁴⁹⁹ M.-H. Laurent, *Fabio Vigili...*, *op. cit.*, p. 202-235. Il existe une édition antérieure à l'inventaire (celle de Carlo Lucchesi), mais ses inexactitudes ont conduit M.-H. Laurent à en donner une nouvelle. C. Lucchesi, « L'Antica libreria dei padri domenicani di Bologna alla luce del suo inventario », *Atti e memorie della Deputazione di storia patria per le provincie di Romagna*, V, 1939-1940, p. 205-252. Guido Zaccagnini en a donné une analyse détaillée, mais certaines identifications des ouvrages sont fautives. G. Zaccagnini, « Le scuole e la libreria del convento di San Domenico dalle origini al sec. XVI », *Atti e memorie della R. Deputazione di storia patria per le provincie di Romagna*, ser. V, XVII, 1927, p. 228-327. M.-H. Laurent, *Fabio Vigili...*, *op. cit.*, p. XXIX.

⁵⁰⁰ « In XXVI^a [banca] : [244] Biblia. [245] Item concordantie. [In margine : Biblia et concordantie huius XXVI^e banche fuerunt asportate per magistrum Bartolomeum de Bissis, quando se transtulit at antipapistas. Valde pulchre]. *Liber possessionum conventus praedicatorum de Bononia*, M.-H. Laurent, *Fabio Vigili...*, *op. cit.*, p. 220.

⁵⁰¹ M.-H. Laurent, « Bartolomeo Biscia », DHGE VIII, Paris, 1935, col. 1550-1551.

la composition du *Sol christianorum* par Dominique Lyon, qui apparaît dans l'inventaire sous le numéro 329⁵⁰². Dans un article récent, Giovanna Murano a affiné la datation de l'inventaire pour la circonscrire aux années 1371-1378, s'appuyant sur le testament d'un « *magister Martinus* » du 20 novembre 1378⁵⁰³. Celui-ci lègue aux frères prêcheurs de Bologne un « *librum ipsius testatoris vocatum Mexue* » qu'elle identifie à un recueil de textes de Jean Mesué (Yuhanna ibn Masawaih, IX^e siècle) qui n'apparaît pas dans l'inventaire. La date du 20 novembre 1378 serait ainsi le nouveau *terminus ad quem* de l'inventaire.

On ne sait pas grand-chose de l'état antérieur de la bibliothèque de San Domenico de Bologne, si ce n'est que son origine se confond avec celle du couvent. Le fond est alimenté par des dons⁵⁰⁴, des acquisitions, les livres des frères défunts⁵⁰⁵ et le travail des copistes, dont l'existence de l'atelier serait attestée depuis 1274, pour abonder une bibliothèque qui devint la plus importante de cette ville universitaire⁵⁰⁶.

L'inventaire compte quatre cent quatre-vingt-quatre volumes⁵⁰⁷ : quatre cent soixante-douze auxquels s'ajoutent les douze volumes se trouvant dans le réfectoire. Ils sont, dans la bibliothèque, répartis en cinquante-deux bancs⁵⁰⁸ ordonnés par matière : les vingt-six bancs à

⁵⁰² « In X^a banca : [329] Sol christianorum domini Dominici Lyon. » *Liber possessionum conventus praedicatorum de Bononia*, M.-H. Laurent, *Fabio Vigili...*, *op. cit.*, p. 226 et p. XXX.

⁵⁰³ ASB, Demaniale, 192/9527, 20 novembre 1378 ; testament édité par G. Zaccagnini, « Le scuole... », *art. cit.*, p. 309. G. Murano, « I libri di uno *studium generale*, l'antica libreria del convento di San Domenico di Bologna », *Annali di storia delle università italiane*, XIII, 2009 :

http://www.cisui.unibo.it/annali/13/testi/20Murano_frameset.htm Consulté le 29 mars 2017.

⁵⁰⁴ À sa mort, saint Dominique laisse au couvent un Évangile de Matthieu et les lettres de saint Paul, les seuls livres qu'il possédait et qui l'accompagnaient, comme l'indique, par exemple, Galvano Fiamma : « Evangelium Mathei et epistolas Pauli semper secum portabat et fere cordetenus eas sciebat. » Galvano Fiamma, *Cronica ordinis praedicatorum ab anno 1170 usque ad 1333*, B. M. Reichert (éd.), Rome-Stuttgart, 1897 (MOFPH II), p. 3. La bibliothèque reçut également en don du pape Honorius III ses *Sermones de tempore et de sanctis* vers 1220, qui sont aujourd'hui conservés à la bibliothèque bolonaise de l'Archiginnasio (sous la cote A.925). V. Alce et A. D'Amato, *La biblioteca di S. Domenico in Bologna*, Florence, Leo S. Olschki, 1961 (Collana di monografie delle biblioteche d'Italia, V), p. 75-76.

⁵⁰⁵ Ce que prescrivent les actes des chapitres généraux de 1254 puis de 1257 : « Nullus frater libros sibi commissos in vita sua assignet alicui conventui speciali, nec super hoc licentia a prioribus provincialibus vel conventualibus concedatur » (1254, chapitre de Buda). « Si autem libros vel pecuniam habuerit a conventu, ipso mortuo, et libri et pecunia ad conventum unde ipse habuerit pertinebunt. Si qua autem aliunde habuerit sint conventui illius, cui erat frater mortuus assignatus ». (1257, chapitre de Florence) *Acta capitulorum generalium (1220-1303)*, I, B. M. Reichert (éd.), Rome-Stuttgart, 1898 (MOFPH III), p. 71 et 86. Pour des exemples italiens : D. Nebbiai Dalla Guarda, « Bibliothèques en Italie jusqu'au XIII^e siècle... », *art. cit.*, p. 29-112.

⁵⁰⁶ Avancée par Venturino Alce et Alfonso D'Amato, l'existence d'un *scriptorium* au sein du couvent est réfutée par Letizia Pellegrini. Les achats du matériel nécessaire à l'écriture (encre, plume, papier et chandelle), qui apparaissent dans les livres de compte, se justifient selon elle pour des usages scolastiques et administratifs. Quant au travail de copistes professionnels, il n'est documenté que pour la seconde moitié du XV^e siècle. V. Alce et A. D'Amato, *La biblioteca di S. Domenico...*, *op. cit.*, p. 76-77, p. 94-100 ; L. Pellegrini, « La biblioteca e i codici... », *art. cit.*, p. 151-153.

⁵⁰⁷ Il compte cependant davantage de titres : certains manuscrits sont composites, regroupant plusieurs œuvres.

⁵⁰⁸ « Banca » (et ses variantes « *banca* », « *bancus* », ...) désigne les bancs ou pupitres sur lesquels sont disposés les manuscrits dans les bibliothèques à la fin du Moyen Âge. Ce vocable est caractéristique des inventaires italiens de bibliothèque. Il devient fréquent à la suite de l'essor des grandes bibliothèques collectives et de la généralisation des livres enchaînés, aux XIV^e et XV^e siècles. J.-F. Genest, « Le mobilier des bibliothèques... », *art. cit.*, p. 152.

droite de l'entrée de la bibliothèque accueillent les ouvrages de dogmatique, de philosophie, de patristique et d'exégèse ; les ouvrages de jurisprudence, de théologie morale, les collections de sermons, les livres d'histoire et de rhétorique, les Vies de saints sont disposés sur les vingt-six bancs de gauche⁵⁰⁹. Remarquons que ce classement soigneux répond aux exigences portées par Humbert de Romans un siècle plus tôt. Dominent, sans surprise, la littérature exégétique et patristique, les recueils de sermons⁵¹⁰ et, dans une moindre mesure, les œuvres des grands savants de l'Ordre, comme Thomas d'Aquin ou Albert le Grand, et des ouvrages philosophiques (essentiellement Aristote⁵¹¹).

La proportion d'ouvrages historiques est mince et leurs titres sont peu originaux au regard du contenu des bibliothèques médiévales. Trois ouvrages antiques sont répertoriés : les *Antiquités judaïques* de Flavius Joseph⁵¹², une *Historia ecclesiastica*⁵¹³ (en deux exemplaires) et les *Historiae adversus paganos* d'Orose⁵¹⁴. La littérature historique médiévale est mieux représentée, avec une *Historia scolastica*⁵¹⁵, l'*Histoire ecclésiastique du peuple anglais* de Bède le Vénérable⁵¹⁶, le *Pantheon* de Godefroi de Viterbe⁵¹⁷, le *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais (en quatre volumes auxquels s'ajoute un volume d'index⁵¹⁸), la chronique de Martin le Polonais⁵¹⁹ et une brève chronique des papes⁵²⁰. Deux autres titres pourraient être historiques, il s'agit de deux volumes portant le titre de *Manipulus florum*⁵²¹, titre identique à celui de la compilation historique du dominicain Galvano Fiamma⁵²². Cette identification est toutefois peu

⁵⁰⁹ Le parallèle entre la disposition en deux rangées de bancs de la bibliothèque mendiante et la double rangée des bancs dans les nefs d'églises a été signalé par James F. O'Gorman, *The architecture of monastic library in Italy, 1300-1600, A catalogue with an introductory essay*, New York, New York University Press, 1972. Cité par D. Nebbiai, *Le discours des livres...*, *op. cit.*, n. 29 p. 72.

⁵¹⁰ Une cinquantaine de sermonnaires sont recensés, pour l'essentiel en fin de catalogue, entre les numéros 410 à 463, suivant la numérotation de M.-H. Laurent, *Fabio Vigili...*, *op. cit.*, p. 231-234.

⁵¹¹ Voir les numéros 39, 41, 47, 54, 55, 56, 164. M.-H. Laurent, *Fabio Vigili...*, *op. cit.*, p. 205, 207-208, 216.

⁵¹² « In 7^a [banca] : [302] Item Iosephus de antiquitatibus. » M.-H. Laurent, *Fabio Vigili...*, *op. cit.*, p. 224.

⁵¹³ « In 7^a [banca] : [306] Item ystoria ecclesiastica. » ; « In XXVI^a [banca] : [467] Item ystorie ecclesiastice. » M.-H. Laurent, *Fabio Vigili...*, *op. cit.*, p. 224 et 234. Certainement l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe de Césarée.

⁵¹⁴ « In 7^a [banca] : [310] Item Orosius de ystoriis Romanorum. » M.-H. Laurent, *Fabio Vigili...*, *op. cit.*, p. 224.

⁵¹⁵ « In XXVI^a [banca] : [246] Item ystorie scolastice. » M.-H. Laurent, *Fabio Vigili...*, *op. cit.*, p. 220. Certainement l'*Historia scolastica* de Pierre le Mangeur.

⁵¹⁶ « In XVIII^a [banca] : [175] Item Beda de gestis Anglorum. » M.-H. Laurent, *Fabio Vigili...*, *op. cit.*, p. 216.

⁵¹⁷ « In XX^a [banca] : [190] Item liber pantheon Odofredi Viterbiensis de principio mundi. » M.-H. Laurent, *Fabio Vigili...*, *op. cit.*, p. 217.

⁵¹⁸ « In XI [banca] : [334] Primum volumen speculi ystorialis Vincentii. [335] Item secundum volumen eiusdem. [336] Item tertium volumen eiusdem. [337] Item tabula eiusdem operis. [339] Item quartum volumen speculi ystorialis. » M.-H. Laurent, *Fabio Vigili...*, *op. cit.*, p. 226.

⁵¹⁹ « In 7^a [banca] : [307] Item cronica Martiniana. » M.-H. Laurent, *Fabio Vigili...*, *op. cit.*, p. 224.

⁵²⁰ « « In 7^a [banca] : [303] Item brevis cronica summorum pontificum. » M.-H. Laurent, *Fabio Vigili...*, *op. cit.*, p. 224.

⁵²¹ « In XXII [banca] : [433] Item manipulus florum. » et « In XXV [banca] : [456] Item manipulum florum. » M.-H. Laurent, *Fabio Vigili...*, *op. cit.*, p. 232 et 234.

⁵²² G. Fiamma, *Manipulus florum*, RISI XI, Milan, 1727, col. 537-740.

sûre car les deux livres se trouvent, l'un comme l'autre, rangés sur les bancs consacrés aux sermons. Cette localisation au sein des collections de sermons laisse penser qu'il s'agit plutôt de l'œuvre de Thomas d'Irlande, qui porte également ce titre, et dont les six mille extraits, puisés aux sources antiques et patristiques, composant l'ouvrage ont servi de matériau aux prédicateurs⁵²³.

Force est de constater que les livres d'histoire sont très peu présents dans la bibliothèque de San Domenico dans les années 1370⁵²⁴. L'examen des deux inventaires de la bibliothèque du couvent dominicain San Domenico di Castello (Venise) de la fin du XIV^e siècle (1381 et 1399), qui ne révèle aucun ouvrage historique, confirme cette faible part⁵²⁵. Ces derniers inventaires sont également postérieurs de plus d'un demi-siècle de la période d'activité intellectuelle de Pipino et, pour tenter de cerner le contenu d'une bibliothèque dominicaine contemporaine de Francesco Pipino, nous pouvons nous appuyer sur la reconstitution par Thomas Kaeppli des sources utilisées par le dominicain milanais Galvano Fiamma⁵²⁶ (1283-après 1344), à partir de deux de ses chroniques (la *Chronica Galvagnana* et le *Chronicon maius*), et qu'il dit avoir consultées à Sant'Eustorgio⁵²⁷. Les frères prêcheurs sont installés à Milan depuis 1220 et le couvent de Sant'Eustorgio, dans lequel Pipino séjourna sans doute⁵²⁸, jouit, au tournant des XIII^e et XIV^e siècles, d'un prestige certain et devient le siège de la province de Lombardie supérieure après 1303 ; il peut alors accueillir cent quarante frères, selon le témoignage de Fiamma lui-même⁵²⁹. Outre les deux ouvrages, devenus des classiques de l'historiographie dominicaine, que

⁵²³ R. H. et M. A. Rouse, *Preachers, florilegia and sermons, studies of the Manipulus florum of Thomas of Ireland*, Toronto, Pontifical Institute of mediaeval studies, 1979 (Studies and texts, XLVII) ; C. Boyer, « Le recueil de sermons du dominicain Guillaume de Sauqueville », *Bibliothèque de l'École des chartes*, CLXIV, 2006, p. 43-70. L'interrogation de la base *In principio* montre qu'il existe un grand nombre d'exemplaires du *Manipulus florum* de Thomas d'Irlande.

⁵²⁴ Comme dans les autres bibliothèques dominicaines dont le contenu est connu. C'est le cas dans le Midi de la France. A.-M. Lamarrigue, *Bernard Gui (1261-1331), Un historien et sa méthode*, Paris, Honoré Champion, 2000 (Études d'histoire médiévale, V), p. 66.

⁵²⁵ G. Coggiola, *Due inventari trecenteschi della biblioteca di S. Domenico di Castello in Venezia*, Florence, 1912 (1^{ère} éd. : *Rivista delle biblioteche e degli archivi*, XXIII, 1892, p. 85-122) : <http://bibliotecadigitale.regione.liguria.it/id/MAZZMXS016021> Consulté le 29 mars 2017.

⁵²⁶ Sur cet auteur : voir P. Tomea, « Per Galvano Fiamma », *Italia medioevale e umanistica*, XXXIX, 1996, p. 77-120 et *Id.*, « Fiamma, Galvano », DBI XLVII, 1997 :

[http://www.treccani.it/enciclopedia/galvano-fiamma_\(Dizionario-Biografico\)/](http://www.treccani.it/enciclopedia/galvano-fiamma_(Dizionario-Biografico)/) Consulté le 4 avril 2017.

⁵²⁷ T. Kaeppli, « La bibliothèque de Saint-Eustorge à Milan à la fin du XV^e siècle », AFP, XXV, 1955, p. 14-16. Le premier inventaire proprement dit de la bibliothèque du couvent de Sant'Eustorgio date de 1494 (Archivio di Stato di Milano, fondo Religione, S. Eustorgio n. 1103, fol. 1r-18r pour l'inventaire des livres de la bibliothèque ; fol. 21r pour celui de la sacristie ; fol. 34rv pour celui des livres liturgiques).

⁵²⁸ Voir 3.1 Pérégrinations italiennes (première partie, chapitre 3).

⁵²⁹ « Eodem anno [1299] dominus frater Nicholaus de Trivisio, nuper factus cardinalis, transiens per Mediolanum [...] dixit quod conventus Mediolani omnes alios conventus ordinis in tribus excedit : primo propter presentiam corporis beati Petri Martiris, secundo propter numerositatem fratrum, quia centum quadraginta fratres in illo

sont le *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais et la chronique de Martin le Polonais, sont recensées l'*Historia ecclesiastica* d'Eusèbe de Césarée et une *Historia scolastica* ; ces ouvrages sont également répertoriés dans l'inventaire de San Domenico. Le fonds de Sant'Eustorgio comprend également un certain nombre de chroniques et d'histoires milanaises dont se servit Galvano Fiamma⁵³⁰ et peut-être Francesco Pipino, ainsi que le suggère sa bonne connaissance de l'histoire milanaise mise à profit dans sa chronique. La bibliographie utilisée par Galvano Fiamma pour composer ses deux chroniques dépasse largement la dizaine d'ouvrages catalogués dans l'inventaire de San Domenico de Bologne et la douzaine d'ouvrages historiques répertoriés par l'inventaire dressé à Sant'Eustorgio en 1494, le premier conservé pour ce couvent⁵³¹. La première liste, celle des sources utilisées par Fiamma, est beaucoup plus fournie que celle de 1494, pourtant bien plus tardive, ce qui laisse supposer qu'un frère désireux de faire œuvre d'historien ne se contentait pas des ressources mises à disposition par la seule bibliothèque conventuelle, mais avait recours à des ressources bibliographiques extérieures.

4.1.2 POUR LES PERIODES ANCIENNES : ACCES DIRECT AUX SOURCES OU RECOURS A UNE SOURCE-RELAIS ?

Pour les périodes anciennes, la référence aux nombreux auteurs anciens, qui ont le statut d'autorité, est fréquente. La variété des sources invoquées pose la question de l'accès direct à celles-ci, c'est-à-dire la consultation de manuscrits portant ces œuvres, ou du recours à une source-relais, à savoir un auteur intermédiaire. Cette question découle de l'analyse du contenu des bibliothèques dominicaines, qui témoigne du faible nombre d'œuvres historiques conservées⁵³². Afin de répondre à cette question, nous avons choisi d'étudier, à titre d'exemple les sources du livre VI, consacré à Charles le Chauve qui régna comme empereur entre 875 et 877. Au début du premier chapitre du livre VI, Francesco Pipino indique que Sigebert de Gembloux est sa source (« *ut dicit Sigibertus* »). Sont indiqués, en caractères gras, les passages communs à la chronique de Pipino et à celle de Sigebert. De fait, à l'exception d'une précision géographique apportée par Pipino (« *inter Alpes* »), les deux textes sont identiques.

conventu erant, tertio propter optimam religionem illius conventus, que famosa habetur per omnes partes ». G. Odetto, « La Cronaca maggiore dell'ordine domenicano di Galvano Fiamma », AFP, X, 1940, p. 337. Cité par T. Kaeppli, « La bibliothèque de Saint-Eustorge... », *art. cit.*, n. 6 p. 11-12.

⁵³⁰ Toutes ne sont pas identifiables avec précision : « Istoria Romana [n°1] », « Istoria Lombarda [n°3] », « Cronica Stephanardi metrica [n°15] » (*Liber de gestis in civitate Mediolani* du dominicain milanais Stefanardo da Vimercate ; G. Calligaris éd., RIS2 IX-1, Città di Castello, 1912) ; « Cronica Bonvesini [n°16] » (*De magnalibus Mediolani* de Bonvesin da la Riva) ; « Cronica archiepiscoporum de Mediolano [n°19] ». 15-16.

⁵³¹ T. Kaeppli, « La bibliothèque de Saint-Eustorge... », *art. cit.*, p. 21-69.

⁵³² Cette faible part des ouvrages historiques n'est pas une caractéristique des seules bibliothèques dominicaines. La place de l'histoire resta secondaire au Moyen Âge, au service de la théologie, de la morale et du droit. B. Guenée, *Histoire et culture historique...*, *op. cit.*, p. 25-45.

Francesco Pipino ⁵³³	Sigebert de Gembloux ⁵³⁴	Vincent de Beauvais ⁵³⁵
<p>« Karolus tandem imperator, ut dicit Sigibertus, anno secundo imperii sui, Romam secundo profectus, Bosoni germano uxoris sue neptem suam, filiam Ludovici secundi imperatoris uxorem dedit, et data ei Provincia, in regem eum coronavit, ut etiam regibus imperare videretur. Qui audiens fratruales suos Karolomannum et Carolum contra se exercitum adducere, pavore solutus reditum parat, et inter redeundum a quodam Sedechia Iudeo inter Alpes male potionatus, Mantue moritur. Filius vero eius Ludovicus, cognomento Balbus Secundus, post divisionem regnat in Francia annis II. »</p>	<p>« Karolus imperator Romam secundo profectus, Bosoni, germano uxoris suae neptem suam, filiam Ludovici imperatoris, uxorem dedit, et data ei Provincia, in regem eum coronavit, ut etiam regibus imperare videretur. Qui audiens fratruales suos Karlomannum et Karolum contra se exercitum adducere, pavore solutus reditum parat, et inter redeundum a quodam Sedechia Iudaeo male potionatus, Mantuae moritur. Filius ejus Ludovicus, cognomento Balbus Secundus, post divisionem regnat in Francia annis duobus. »</p>	<p>« Anno sequenti Carolus imperator Romam secundo profectus, Bosoni germano uxoris suae neptem suam, filiam Ludovici imperatoris uxorem dedit, et data ei provincia, in regem eum coronavit, ut etiam regibus imperare videretur. Qui audiens fratruales suos Carolomannum et Carolum contra se exercitum adducere, pavore solutus reditum parat, et inter redeundum a quodam Sedechia Iudaeo male potionatus, Mantuae moritur. Filius eius Ludovicus, cognomine Balbus Secundus, post divisionem regnat in Francia annis duobus. »</p>

Aux quarante-deux manuscrits de la chronique de Sigebert connus aujourd'hui, il faut ajouter ceux signalés par des copistes, des antiquaires de la période moderne et dans les inventaires de bibliothécaires (quinze manuscrits), ainsi que ceux révélés par des interpolations et des continuations (neuf manuscrits). Ce sont donc soixante-six manuscrits repérés, dont plus de la moitié sont datés du (ou antérieurs au) XIV^e siècle, ce qui est considérable⁵³⁶. D'une telle

⁵³³ VI, 1 ; fol. 27vA.

⁵³⁴ Sigebert de Gembloux, *Chronica*, PL CLX, 168D-169A.

⁵³⁵ Vincent de Beauvais, *Speculum historiale*, XXIV, 44, Douai, 1624, p. 977.

⁵³⁶ M. Chazan, *L'Empire et l'histoire universelle, De Sigebert de Gembloux à Jean de Saint-Victor (XII^e-XIV^e siècle)*, Paris, Champion, 1999 (Études d'histoire médiévale, 3), p. 311-312. Sur Sigebert de Gembloux, voir aussi *Id.*, « Sigebert de Gembloux, le Lotharingien », *Échanges religieux et intellectuels du X^e au XIII^e siècle en Haute et Basse-Lotharingie, Actes des 5^e journées lotharingiennes, 21-22 octobre 1988, Luxembourg*, Luxembourg, Centre luxembourgeois de documentation et d'études médiévales, 1991 (Publications de la section historique de

fortune, on pourrait déduire que Pipino a eu accès à l'une de ces nombreuses copies, mais la chronique de Sigebert n'apparaît dans aucun des inventaires de bibliothèques dominicaines consultés. Pipino a pu consulter l'ouvrage dans une bibliothèque monastique ou capitulaire, mais le fait que le même passage se trouve également dans le *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais – que Pipino cite fréquemment au nombre de ses sources et dont la présence est bien attestée dans les inventaires de bibliothèques dominicaines, à commencer par celui de San Domenico⁵³⁷ – laisse penser que c'est par la médiation de Vincent de Beauvais que Pipino a eu connaissance de la chronique de Sigebert de Gembloux. Le recours médiéval aux florilèges⁵³⁸, ces extraits d'œuvres réunis en un seul volume, appuie cette hypothèse.

Un second exemple, puisé au même chapitre 1 du livre VI, confirme cette hypothèse, à propos cette fois-ci d'une citation d'Hélinand de Froidmont⁵³⁹, que Pipino identifie explicitement (« *ut refert Helynandus* »).

Francesco Pipino ⁵⁴⁰	Hélinand de Froidmont ⁵⁴¹	Vincent de Beauvais ⁵⁴²
	« Carolus iste Calvus monasterium Sancti Cornelii apud Compendium fundavit et	« Helinandus ubi supra Carolus iste Calvus monasterium Sancti Cornelii apud Compendium fundavit et perfecit. Hoc castrum cogitaverat ipse facere

l'Institut G.-D. de Luxembourg, CVI), p. 21-48 ; RFHMA X, Rome, 2005, p. 354-360 ; J. Deploige, « Sigebert of Gembloux », *Encyclopedia of the medieval chronicle*, G. Dunphy (éd.), Leyde-Boston, Brill, 2010 : http://dx.doi.org/acces.bibliotheque-diderot.fr/10.1163/2213-2139_emc_SIM_02314 Consulté le 16 mai 2017.

⁵³⁷ En plusieurs volumes : n°334-336, 339. M.-H. Laurent, *Fabio Vigili...*, *op. cit.*, p. 226. Le *Speculum historiale* apparaît également dans l'inventaire, plus ancien (1307), de Dijon, sous le n°63 :

http://www.libraria.fr/fr/editions/inventaire-%E2%80%9494-dijon-o-p-h-1307#_ftnref34

⁵³⁸ J. Hamesse, « Le vocabulaire des florilèges médiévaux », *Méthodes et instruments du travail intellectuel au Moyen Âge, Etudes sur le vocabulaire*, O. Weijers (éd.), Turnhout, Brepols, 1990 (CIVICIMA, Études sur le vocabulaire intellectuel du Moyen Âge, III), p. 208-230 ; M. Paulmier-Foucart et M.-C. Duchenne, *Vincent de Beauvais et le grand miroir du monde*, Turnhout, Brepols, 2004 (Témoins de notre histoire), p. 87-93 ; S. Morlet (dir.), *Lire en extraits, lecture et production des textes de l'Antiquité à la fin du Moyen Âge*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 2015 (Cultures et civilisations médiévales, LXIII).

⁵³⁹ Sur Hélinand de Froidmont : RFHMA V, Rome, 1984, p. 405-406 ; M. Paulmier-Foucart, « Hélinand de Froidmont, Pour éclairer les dix-huit premiers livres inédits de sa chronique, Édition des titres des chapitres et des notations marginales d'après le manuscrit du Vatican Reg. Lat. 535 », *Spicae*, IV, 1986, p. 81-254 ; M. Chazan, « La chronique d'Hélinand de Froidmont, une encyclopédie pour les prédicateurs », *L'Empire et l'histoire universelle...*, *op. cit.*, p. 350-360. Sur l'utilisation d'Hélinand de Froidmont par Vincent de Beauvais : M.M. Woesthuis, « Vincent of Beauvais and Helinand of Froidmont », S. Lusignan et M. Paulmier-Foucart (dir.), *Lector et compiler, Vincent de Beauvais, frère prêcheur, Un intellectuel et son milieu au XIII^e siècle, Actes du colloque de Royaumont, 9-11 juin 1995*, Grâne, Créaphis, 1997, p. 233-247.

⁵⁴⁰ VI, 1 ; fol. 27vA.

⁵⁴¹ Hélinand de Froidmont, *Chronica*, 46, PL CCXII, col. 869D.

⁵⁴² Vincent de Beauvais, *Speculum historiale*, XXIV, 43, *op. cit.*, p. 977.

<p>« Idem Karolus, ut refert Helynandus, eo die quo Karolus Magnus apud Aquilam capellam suam instituerat Aquisgrani, instituit apud villam Sancti Dyonisii. Et quia in ecclesia Sancti Dyonisii multa rapuerat, que alii dederant, spineam coronam Domini, et unum de clavis, et de ligno crucis, et alia quedam ibidem attulit. Sudarium autem apud Compendium reliquit, et hoc instituit ipse tempore Nicholai primi pape. Ante vero quam reliquie iste ostenderentur populo tanta fames solebat esse in Francia, ut asinos et caballos comederent, que per Domini misericordiam postea cessavit. »</p>	<p>perfectit. Hic castrum cogitaverat ipse facere ad instar Constantinopolis, quem Carolus Magnus apud villam suam Aquisgrani instituerat, instituit apud villam Sancti Dionysii. Et quoniam ecclesiae Sancti Dionysii multa rapuerat, quae alii dederant, spineam coronam Domini, et unum de clavis, et de ligno crucis, et alia quaedam ei obtulit. Sudarium vero apud Compendium reliquit. Haec instituit ipse tempore Nicolai papae. Antequam autem reliquiae istae ostenderentur populo, tanta fames solebat esse in Gallia, ut asinos et caballos comederent, quod per Domini misericordiam postea cessavit. »</p>	<p>ad instar Constantinopolis, et de nomine suo illud appellavit Carolopolim. Hic indictum diem quem Carolus Magnus apud Aquilam capellam suam instituerat Aquisgrani, instituit apud villam Sancti Dionysii. Et quia in ecclesia Sancti Dionysii multa rapuerat, quae alii dederant, spineam coronam Domini, et unum de clavis, et de ligno crucis, et alia quaedam ibi attulit. Sudarium autem apud Compendium reliquit, et hoc instituit ipse tempore Nicolai papae. Antequam autem reliquiae istae ostenderentur populo, tanta fames solebat esse in Francia, ut asinos et caballos comederent, quae per Domini misericordiam postea cessavit. »</p>
---	---	---

Dans ce second exemple, la concordance entre les trois textes apparaît évidente. La chronique d'Hélinand de Froidmont, rédigée entre 1211 et 1223, ne nous est pas parvenue dans son intégralité et n'est connue que par deux manuscrits, l'un datant du XIII^e siècle⁵⁴³, l'autre du XV^e siècle⁵⁴⁴; un troisième manuscrit, celui dont se servit Bertrand Tissier pour l'édition, au XVII^e siècle, des livres XLV à XLIX est aujourd'hui perdu⁵⁴⁵. Cependant, la chronique d'Hélinand a été en partie transmise par l'intermédiaire de chroniqueurs universels à qui elle servit de source, ce qui est le cas du *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais. Les versions de Francesco Pipino et de Vincent de Beauvais comportent des vocables absents chez Hélinand

⁵⁴³ Città del Vaticano, BAV, Reg. lat. 535.

⁵⁴⁴ Londres, BL Cotton Claudius B IX = L.

⁵⁴⁵ *Bibliotheca patrum Cisterciensium*, VII, Bonne-Fontaine, 1669. Voir : E. R. Smits, « Editing the *Chronicon* of Hélinand de Froidmont, the marginal notes », *Sacris Erudiri*, XXXII-2, 1991, p. 269.

de Froidmont et qui sont signalés dans le tableau précédent en caractères italiques (« *Aquilam capellam suam* », « *attulit* », « *in ecclesia* », « *in Francia* »). Par ailleurs, le recours au *Speculum historiale* comme source-relais de la chronique d'Hélinand est explicite dans la chronique de Pipino. Ainsi, au livre II, à propos de l'expédition de Charlemagne en Terre sainte :

« Hélinand écrit, comme l'établit Vincent dans le *Speculum historiale*, qu'après la délivrance de Jérusalem par Charlemagne, celui-ci transporta les reliques⁵⁴⁶. »

Cela confirme le recours à une source-relais dans les citations d'auteurs anciens, et dispense Pipino de disposer de l'intégralité de l'ouvrage cité.

Notre étude porte sur les derniers livres de la chronique, soit un arc chronologique compris, pour l'essentiel, entre 1250, soit la mort de Frédéric II et le début du grand interrègne, et les années 1310⁵⁴⁷. Les premiers livres (II à XXVI, à l'exception du cas particulier du livre XXV) sont largement démarqués du *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais. À partir de la seconde moitié du XIII^e siècle, période contemporaine à l'existence de l'auteur, les sources utilisées sont différentes. Le *Speculum historiale* s'achève en 1253, ce qui oblige à recourir à d'autres sources pour la période postérieure⁵⁴⁸. Par ailleurs, cette amplitude chronologique correspondant à celle de la vie d'un homme, des sources orales ont été mobilisées.

4.1.3 LES SOURCES HISTORIOGRAPHIQUES DANS LES DERNIERS LIVRES DE LA CHRONIQUE

Pour les périodes récentes, celle des derniers livres, les sources de Francesco Pipino diffèrent et détachent sa chronique d'une reproduction plus ou moins servile de Vincent de Beauvais. Trois auteurs ont été repérés et étudiés, sans que ceux-ci n'épuisent l'ensemble des sources de la chronique. Le premier, privilégié par Pipino, est Riccobaldo de Ferrare. Deux autres auteurs, Bernard Gui et Jacques de Voragine, tout deux dominicains, ont fourni un certain nombre d'informations complémentaires au chroniqueur.

⁵⁴⁶ II, 11 ; fol. 9vB. « Hec deliberatione terre Ierosolymitane et reliquis delatis a Karolo Magno scribit Helinandus ut ponit Vincencius in *Speculo historiali*. » Pour le passage chez Vincent de Beauvais : voir *Speculum historiale*, XXIV, 4, *op. cit.*, p. 963-964.

⁵⁴⁷ Le livre XXXI, inachevé, porte le nom d'Adolphe, roi des Romains mort en 1308. Le pontificat de Clément V est traité dans son intégralité (1305-1314).

⁵⁴⁸ Pour une analyse rapide des trente-et-un livres du *Speculum historiale* : M. Paulmier-Foucart et M.-C. Duchenne, *Vincent de Beauvais...*, *op. cit.*, p. 93-104.

4.1.3.1 RICCOBALDO DE FERRARE

La chronique de Pipino est très proche, aux derniers livres, des œuvres écrites par Riccobaldo de Ferrare, proximité relevée dès le XVIII^e siècle par Lodovico Antonio Muratori⁵⁴⁹ et affinée par les travaux de Gabriele Zanella et de Teresa Hankey⁵⁵⁰. Riccobaldo de Ferrare⁵⁵¹ est né autour de l'année 1245 dans une famille de notaires, profession qu'il exerça, sans doute à Ferrare. La documentation atteste sa grande mobilité entre différentes cités d'Italie du Nord : Faenza (1282), Reggio Emilia (1290), Padoue (1293), Ravenne (1297-1302), Padoue (vers 1303), Ferrare (vers 1310-1313), Vérone (1313-1318 ?). Cette itinérance suggère que ce parcours est celui d'un exilé politique, comme beaucoup d'autres Italiens de sa génération, à commencer par Dante, sans que nous ayons la preuve formelle d'exils successifs⁵⁵². Riccobaldo indique, dans la préface du *Compendium historiae Romanae* qu'il achève en 1318, qu'il est alors dans sa soixante-treizième année⁵⁵³. Il serait mort quelque temps plus tard, si l'on se fie à la notation d'un copiste tardif du *Compendium*⁵⁵⁴. Dans les vingt dernières années de sa vie, à compter de la découverte de la chronique de saint Jérôme dans la bibliothèque capitulaire de Ravenne⁵⁵⁵, Riccobaldo devient l'auteur d'une œuvre historique d'importance, par son ampleur et le renouvellement historiographique qu'elle apporte. Il a pour habitude de procéder à plusieurs révisions de ses chroniques, ce qui a eu pour conséquence d'embrouiller quelque peu

⁵⁴⁹ RISI IX, p. 583-586.

⁵⁵⁰ Ces deux auteurs se sont longuement opposés, non sans animosité, sur de nombreux points concernant Riccobaldo. Nous nous contentons ici de rappeler leurs différentes positions sans trancher des débats qui semblent sans fin.

⁵⁵¹ Sur cet auteur, voir : G. Zanella, « Riccobaldo da Ferrara », B. Andreolli (dir.), *Repertorio della cronachistica emiliano-romagnola (secc. IX-XV)*, Rome, ISIME, 1991 (Nuovi studi storici, XI), p. 163-182 ; A. Teresa Hankey, *Riccobaldo of Ferrara, his life, works and influence*, Rome, ISIME, 1996 (Fonti per la storia dell'Italia medievale, Subsidia II) ; M. Zabbia, *I notai e la cronachistica cittadina italiana nel Trecento*, Rome, ISIME, 1999 (Nuovi studi storici, XLIX), p. 16-37 ; RFHMA X, Rome, 2004, p. 128-129 ; M. Giansante, « Riccobaldo da Ferrara », DBI LXXXVII, 2017 :

http://www.treccani.it/enciclopedia/riccobaldo-da-ferrara_%28Dizionario-Biografico%29/ Consulté le 18 mai 2017.

⁵⁵² A. Teresa Hankey, *Riccobaldo of Ferrara...*, *op. cit.*, p. 9.

⁵⁵³ « ... annum etatis tertium et septuagesimum explens... ». *Ricobaldi Ferrariensis Compendium Romanae historiae*, A. T. Hankey (éd.), Rome, ISIME, 1984 (FSI CVIII), I, p. 1.

⁵⁵⁴ « Qui finisce questo auctore la sua opera lo quale vide queste cose le quali ello scrive qui ultime, et infino a questo tempo ello visse ». Venise, Bibl. Marciana, Zanetti ital. 38 (4774), traduction italienne du *Compendium* du début du XV^e siècle. Sur ce manuscrit : C. Frati, « Volgarizzamento di un'opera storica inedita di Riccobaldo Ferrarese », *Miscellanea di studi in onore di A. Hortis*, Trieste, 1910, p. 847-870. Teresa Hankey retient la date de 1318 pour la mort de Riccobaldo (A. Teresa Hankey, *Riccobaldo of Ferrara...*, *op. cit.*, p. 6) alors qu'elle est, pour Gabriele Zanella, survenue après 1318 (G. Zanella, « Riccobaldo da Ferrara », *art. cit.*, p. 163).

⁵⁵⁵ C'est en tout cas ce que Riccobaldo raconte dans le prologue de la *Compilatio chronologica* : « Cum relicta non sponte genitalis soli dulcedine in urbe Ravenna relegatus degerem, et cum canonicis maioris in choro ac eorum laribus conversarer frequenter, aliquando non vana curiositate perquisivi in eius archivio ecclesie libros divinarum scripturarum, qui michi essent in oblectamentum onestum. Dum libros obsoletos volverem, venit in manus meas liber vetustissimus et obsoletus, visu mirabilis, cum serie invisiva, tum litteris plurimis coloribus scriptis. Hic erat liber dictus cronica beati Hyeronimi. » Ricobaldus Ferrariensis, *Compilatio chronologica*, *op. cit.*, p. 1.

la liste et la chronologie de ses ouvrages. Outre des œuvres historiques de portée universelle⁵⁵⁶ ou locale⁵⁵⁷, Riccobaldo est aussi l'auteur d'un petit traité géographique⁵⁵⁸.

Riccobaldo est représentatif de cette première génération de notaires d'Italie du Nord qui se livrent à l'étude des auteurs de la latinité classique. Alors que ses premiers travaux historiques restent tributaires des sources et des modèles de l'historiographie médiévale, son *Historia Romana* utilise de nouvelles sources et laisse apparaître une démarche critique, tant historiographique que vis-à-vis de la politique temporelle de la papauté. Ses liens avec le cercle des pré-humanistes padouans, Albertino Mussato et Lovato Lovati en tête, ont été mis en évidence par les travaux de Giuseppe Billanovich⁵⁵⁹.

⁵⁵⁶ Il existe plusieurs versions (révisées entre 1297 et 1302) du *Pomerium Ravennatis Ecclesie*, conçu à l'aide des riches ressources de la bibliothèque des chanoines de la cathédrale de Ravenne. Édition partielle et ancienne : Riccobaldus Ferrariensis, *Pomerium Ravennatis Ecclesie sive Historia universalis et Historia pontificum Romanorum*, J. G. Eckhard (éd.), RIS1 IX, Milan, 1726, col. 107-192. Gabriele Zanella en a donné une édition complète et récente en 2001, à télécharger sur son site : <http://www.gabrielezanella.it/Pubblicati/Pomerium.html> L'*Historia romana*, aujourd'hui perdue, aurait été rédigée, selon Gabriele Zanella, à Padoue vers 1313 (G. Zanella, « Riccobaldo da Ferrara, *Historia Romana* », *Repertorio della cronachistica ...*, *op. cit.*, p. 174). Selon Teresa Hankey, il n'existe aucune preuve de la présence de Riccobaldo à Padoue vers 1313. Elle anticipe la composition, dans la même ville, de l'*Historia Romana* d'une dizaine d'années. A. Teresa Hankey, *Riccobaldo of Ferrara...*, *op. cit.*, p. 4-5.

La *Compilatio chronologica* reprend, en les amendant, les chroniques dites mineures de Riccobaldo (*De septem etatibus et Chronica extracta*) ; le dernier événement signalé date du printemps 1313. Outre l'édition ancienne des RIS1 IX, *op. cit.*, (col. 193-262), voir l'édition récente de T. Hankey : Riccobaldus Ferrariensis, *Compilatio chronologica*, A. T. Hankey (éd.), Rome, ISIME, 2000 (FSI-RIS IV).

Sa dernière œuvre historique, le *Compendium Romanae Historiae*, est, comme son nom l'indique, un résumé de l'*Historia Romana* que Teresa Hankey date des dernières années de sa vie, en 1317 ou 1318. A. T. Hankey, *Riccobaldo of Ferrara...*, *op. cit.*, p. 5-6. Édition : Riccobaldus Ferrariensis, *Compendium Romanae historiae*, A. T. Hankey (éd.), Rome, ISIME, 1984 (FSI CVIII), 2 vol.

⁵⁵⁷ *Chronica parva Ferrariensis* : histoire de la ville de Ferrare, depuis les origines jusqu'en 1260. Sur cette chronique, dont il existe des versions en langue vulgaire, et les nombreux manuscrits conservés : G. Zanella, « Riccobaldo da Ferrara, *Chronica parva Ferrariensis* », *Repertorio della cronachistica emiliano-romagnola ...*, *op. cit.*, p. 175-180. Édition complète de la chronique : Riccobaldo da Ferrara, *Chronica parva Ferrariensis*, G. Zanella (éd.), Deputazione provinciale ferrarese di storia patria, 1983 (Monumenti, IX).

⁵⁵⁸ *De locis orbis et insularum et marum* (Città del Vaticano, BAV, Ottob. lat. 2072, fol. 45-58 et Parme, Bibl. Palatina, Parm. 331, fol. 45-67) ; édition : Riccobaldo da Ferrara, *De locis orbis*, G. Zanella (éd.), Deputazione provinciale ferrarese di storia patria, 1986 (Monumenti, X). Un second traité géographique sur l'origine des cités italiennes (*De origine urbium Italiae*), à la paternité discutée, reste inédit (Venise, Bibl. Marciana, lat. X, 169 [3847], fol. 2-31). Sur Riccobaldo géographe : A. T. Hankey, *Riccobaldo of Ferrara...*, *op. cit.*, p. 93-107 ; N. Bouloux, *Culture et savoirs géographiques en Italie au XIV^e siècle*, Turnhout, Brepols, 2002 (Terrarum orbis, Histoire des représentations de l'espace, textes, images/History of the Representation of Space in Text and Image, 2), p. 115-125.

⁵⁵⁹ Il est l'un des premiers lecteurs de la quatrième décade de Tite-Live et utilise abondamment Suétone comme source de l'histoire des douze premiers Césars. G. Billanovich, *La tradizione del testo di Livio e le origine dell'umanesimo*, I, *Tradizione e fortuna di Livio tra Medioevo e umanesimo*, Padoue, Antenore, 1981 (Studi sul Petrarca, IX) ; A. T. Hankey, *Riccobaldo of Ferrara...*, *op. cit.*, p. 64-70. Sur le rôle de Padoue et de l'*ars dictaminis* dans l'émergence de l'humanisme, voir aussi : R. G. Witt, "In the footsteps of the Ancients", *The origins of humanism from Lovato to Bruni*, Leyde, Brill, 2000 (Studies in Medieval and Reformation thought, LXXIV) ; B. Grévin, « La pratique de l'*ars dictaminis* entre clercs et laïcs dans l'Italie des XIII^e et XIV^e siècles, quelques jalons », *Humanistes, clercs et laïcs dans l'Italie du XIII^e au début du XVI^e siècle*, C. Caby et R. M. Dessi (éd.), Turnhout, Brepols, 2012 (Collection du Centre d'études médiévales de Nice, XIII), p. 23-39.

La chronique de Francesco Pipino s'interrompt avec le règne d'Albert de Habsbourg (mort en 1308), le livre concernant Henri de Luxembourg manque pour mettre en évidence d'éventuels liens entre la chronique et le *De gestis Henrici VII Cesaris* qu'Albertino Mussato lui consacra. Sur Albertino Mussato : M. Zabbia, « Mussato,

Il existe de fortes similitudes entre la chronique de Pipino et les deux grandes œuvres historiques de Riccobaldo de Ferrare, le *Pomerium Ravennatis Ecclesie* et l'*Historia Romana*, telle qu'on peut la reconstituer à partir du *Compendium Romanae historiae*. Les derniers livres de la chronique suivent le déroulement des faits tel qu'il apparaît dans les œuvres historiques de Riccobaldo, complété par l'ajout de sources secondaires⁵⁶⁰. La mise en lumière de ces liens est renforcée par l'habitude qu'a Pipino de citer textuellement ses sources, sans recourir à la paraphrase. L'existence de l'*Historia Romana* a longtemps été niée, et seul en subsiste le début dans trois manuscrits, de la création du monde au règne de Valentinien I^{er}⁵⁶¹. Des passages de cet ouvrage ont été reconnus chez Francesco Pipino et Giovanni de' Mussi, qui en conservent des citations, vestiges qui sont autant de preuves de son existence⁵⁶². Il est néanmoins possible de reconstituer la trame de l'*Historia Romana* grâce au résumé qu'en donne Riccobaldo dans le *Compendium Romanae historiae*⁵⁶³. La comparaison entre le texte du *Compendium* et celui de la chronique de Pipino ne laisse pas de place au doute. Du *Compendium*, ont été conservés trois manuscrits⁵⁶⁴. Si le manuscrit conservé à la Bibliothèque Vaticane⁵⁶⁵ s'interrompt en 1306,

Albertino », DBI LXXVII, 2012. Consulté le 11 mai 2017 : [http://www.treccani.it/enciclopedia/albertino-mussato_\(Dizionario-Biografico\)/](http://www.treccani.it/enciclopedia/albertino-mussato_(Dizionario-Biografico)/)

De manière générale, il est peu question de Padoue dans la chronique de Francesco Pipino, alors que celui-ci y séjourna. Deux chapitres sont consacrés à Ezzelino de Romano (XXVIII, 16) et à son frère Albéric (XXVIII, 18). Les deux autres mentions de Padoue sont secondaires : il est question des victoires des Padouans contre les Este dans la dernière décennie du XIII^e siècle (XXIX, 23) et de leur alliance avec les Vénitiens contre les Génois (XXX, 18).

⁵⁶⁰ Cette pratique n'est en rien d'originale : elle est suivie par la plupart des historiens de son époque. Voir, par exemple, le *Memoriale historiarum* de Jean de Saint-Victor et ses liens avec le *Speculus maius* de Vincent de Beauvais. I. Guyot-Bachy, « Ambition encyclopédique ou influence du genre encyclopédique au début du XIV^e siècle ? Le *Memoriale historiarum* de Jean de Saint-Victor », *Encyclopédie, Formes de l'ambition encyclopédique dans l'Antiquité et au Moyen Âge*, A. Zucker (éd.), Turnhout, Brepols, 2013 (Collection d'études médiévales de Nice, XIV), p. 129.

⁵⁶¹ De la création du monde au premier consulat de César : Città del Vaticano, BAV, Vat. lat. 1961.

De la fin de la guerre des Gaules aux premières années du règne de Valentinien I^{er} : Florence, Bibl. Naz. Centrale, Banco Rari 50 ; Trente, Soprintendenza alle Belle Arti, 1358. Riccobaldo da Ferrare, *Compendium Romanae historiae*, op. cit., I, p. XXII-XXXII ; A. T. Hankey, *Riccobaldo of Ferrara...*, op. cit., p. 62-63.

⁵⁶² A. F. Massèra, « Dante e Riccobaldo da Ferrara », *Bullettino della Società Dantesca italiana*, XXII, 1915, p. 168-194 ; *Id.*, « Della data e di altre questioni relative alla cronaca di Francesco Pipino », *Bullettino della Società Dantesca italiana*, XXII, 1915, p. 194-200 ; A. T. Hankey, « Riccobaldo of Ferrara, Boccaccio and Domenico di Bandino », *Journal of Warburg and Courtauld Institutes*, XXI, 1958, p. 208-226.

⁵⁶³ A. Teresa Hankey déduit du prologue au *Compendium* contenu dans le manuscrit de Poppi (Poppi, Bibl. Comunale, 147) que le *Compendium* est l'abrégé d'un ouvrage plus important. Riccobaldo indique en effet qu'il a été persuadé de reprendre le gros ouvrage qu'il rédigea à Padoue (« ... ex magno istoriarum volumine quod Padue retexui... ») et d'en faire un résumé écrit dans un style plus simple (« ... sub compendio et humiliori stillo conficerem... »). Édition du prologue : Riccobaldo de Ferrare, *Compendium*, op. cit., I, p. 1.

⁵⁶⁴ Riccobaldo de Ferrare, *Compendium*, op. cit., I, p. XXIII-XXVI.

⁵⁶⁵ Città del Vaticano, BAV, Ottob. lat. 2073.

ceux de Poppi⁵⁶⁶ et de Venise⁵⁶⁷ se poursuivent jusqu'en 1318⁵⁶⁸. La narration du *Pomerium* s'achevant, pour sa part, au plus tard en 1302⁵⁶⁹, Pipino a dû avoir recours à l'*Historia Romana*, au moins pour les dernières décennies de sa chronique. Les similitudes entre la chronique de Pipino et le *Pomerium* s'expliquent par le fait que Riccobaldo a réutilisé des passages du *Pomerium* dans l'*Historia Romana*⁵⁷⁰. Les liens entre *Pomerium*, *Compendium* et chronique de Pipino apparaissent clairement, ainsi, par exemple, à propos des origines de la désunion des Bolognais.

Riccobaldo, <i>Pomerium</i> ⁵⁷¹	Riccobaldo, <i>Compendium</i> ⁵⁷²	Francesco Pipino ⁵⁷³
« Anno Christi MCCLXXII seditio magna Bononia, cum una partium secundum decretum suum, quod in petra scripserant, exercitum vellent ducere in Mutinenses ut exules suos reciperent, quemadmodum actum fuerat tempore pacis preterite, et altera pertinaciter prohiberet. Obtinuit tandem pars Ieremiarum et egit ut petra illa que decretum continebat de muro evulsa confringeretur omnino.	« Anno Christi MCCLXXII Bononie magna seditio cum altera parcium secundum decretum eius urbis quod in petra scriptum erat, vellet ducere contra Mutinenses, quatenus illi exules cives reciperent ut federa pacis extabant. Altera pertinaciter obstaret. Obtinuit tandem pars Ieremia que ex Ferraria, Regio, Parma et Cremona subsidia convocaverant in Mutinam, et egit quod petra que continebat decretum pacis acte inter Mutinenses et [Bononienses] de muro evulsa confringerentur omnino. Et	« Eodem anno, scilicet MCCLXXII, Bononie magna est orta seditio, cum altera parcium, secundum decretum suum quod in petra sculpserant, exercitum vellent ducere in Mutinenses, quod exules cives reciperent, ut federa pacis extabant, et altera pertinaciter prohiberet. Obtinuit tandem pars Ieremiarum, que ex Ferraria, Regio, Parma et Cremona subsidia convocaverant in Mutinam, et egit quod petra illa, que decretum continebat, de muro evulsa confringeretur omnino. Et

⁵⁶⁶ Poppi, Bibl. Comunale, 147.

⁵⁶⁷ Venise, Bibl. Marciana, Zanetti ital. 38 (4774).

⁵⁶⁸ Francesco Pipino utilise encore l'*Historia Romana* (XXXI, 2) au sujet d'Albert de Habsbourg, qui meurt en 1308, ce qui permet d'affirmer, malgré l'inachèvement de sa chronique, qu'il a dû utiliser le manuscrit de Poppi ou de Venise, plutôt que celui de la Vaticane qui se termine en 1306.

⁵⁶⁹ Le *Pomerium* a été révisé plusieurs fois entre 1298 et 1302, comme le montrent les trois versions existantes. G. Zanella, « Riccobaldo da Ferrara, *Pomerium Ravennatis Ecclesie* », B. Andreolli (dir.), *Repertorio della cronachistica...*, op. cit., p. 164-169. A. Teresa Hankey, *Riccobaldo of Ferrara...*, op. cit., p. 18.

⁵⁷⁰ A. Teresa Hankey, *Riccobaldo of Ferrara...*, op. cit., p. 70-71.

⁵⁷¹ Riccobaldo de Ferrare, *Pomerium*, éd. Zanella, IV, 99, 56-57 (RIS1 IX col. 139BC).

⁵⁷² Riccobaldo de Ferrare, *Compendium*, II, op. cit., p. 736-737.

⁵⁷³ XXVIII, 52 ; fol. 179rA ; RIS1 IX col. 716D-717A.

<p>Et quia Livienses visi sunt <i>animo</i> favere parti Lambertatorum, propositae sunt dure conditiones Liviensibus in parendo <i>Communi Bononie</i>. Livienses potius bellum pati statuerunt, quam eas conditiones subire, cum servitutis iugum sibi viderent innecti.</p> <p>Igitur anno sequenti pars Ieremiarum, invita altera parte, obtinuit exercitum apud Furlivium sistere, ubi castris positus rex Anglie Odovardus rediens Acon, dum iter per Italiam faceret, ad ea castra pervenit. Qui audita belli causa de compositione tractavit, sed infecto abscessit negotio, cum nullo modo partes bellum agentes de federe convenirent. »</p>	<p>quia Livienses visi sunt favere parti Lambertatorum, propositae sunt Liviensibus dure conditiones in parendo Bononiensibus, <i>invitis Lambertaciis</i>. Livienses potius bellum pati statuerunt quam eas conditiones subire, cum servitutis iugum sibi viderent innecti.</p> <p>Porro anno sequenti factio Ieremia, invita altera parte Lambertacia, obtinuit <i>decreto</i> exercitum apud Livium sistere. Ubi castris positus rex Anglie Obdoardus rediens de Acon, dum iter per Italiam faceret, ad ea castra pervenit ; qui audita belli causa de compositione tractavit, sed infecto negotio abscessit, cum nullatenus pars bellum inferens de federe conveniret.</p> <p><i>Tandem dissidentibus partibus obsessorum domum regrediuntur. Aliquorum ex Lambertaciis animus fuit facere erumpere Livienses in castra et cum his cedere adversarios cives ; hoc prohibuit Castellanus, princeps partis Lambertacie.</i> »</p>	<p>quia Livienses visi sunt favere <i>animo</i> parti Lambertatorum, propositae sunt Liviensibus dure condiciones in parendo <i>Communi Bononie, invitis Lambertaciis</i>. Livienses potius bellum pati statuerunt, quam eas condiciones subire, cum servitutis iugum sibi viderent innecti.</p> <p>Porro anno sequenti factio Ieremiarum, invita altera parte obtinuit <i>decreto</i>, exercitum apud Livium sistere, ubi castris positus rex Anglie Odoardus rediens Acon, dum iter per Italiam faceret, ad ea castra pervenit ; qui audita belli causa, de compositione tractavit, sed infecto abscessit negotio, cum nullatenus partes bellum agentes de federe convenirent.</p> <p><i>Tandem dissidentibus partibus obsessorum domum regrediuntur. Aliquorum ex Lambertaciis fuit animus facere erumpere Livienses in castra et cum his cedere adversarios cives. Hoc prohibuit Castellanus princeps partis Lambertacie.</i> »</p>
---	---	---

Les trois textes sont très proches. Les passages identiques aux trois extraits, en considérant que l'emploi de synonymes et l'inversion des mots ne remettent pas en cause leur

identité, sont en caractères gras⁵⁷⁴. En caractères italiques, apparaissent les passages qui ne sont communs qu'à deux des trois textes. Très peu de termes ou de passages ne sont attestés que par un seul des trois extraits. Et encore, ceux-ci ne modifiant en rien le sens des phrases dans lesquelles ils s'insèrent, ces trois extraits ne comportent qu'une très faible part de singularité. Par rapport au *Pomerium*, qui est chronologiquement antérieur, le *Compendium* apporte des précisions supplémentaires à propos des renforts reçus par les Geremei qui viennent des cités de Ferrare, Reggio, Parme et Crémone, précisions que reprend la chronique de Pipino. La fin du passage est identique dans le *Compendium* et la chronique de Pipino, tandis qu'elle est absente dans la version du *Pomerium*, ce qui fait du *Compendium* une version enrichie du premier et laisse penser que Pipino a plutôt suivi la version du *Compendium*, si ce n'est l'*Historia Romana* qu'il abrège. Il est néanmoins tout à fait probable que Pipino ait eu à disposition les deux versions car quelques mots du *Pomerium* se retrouvent dans sa chronique, tout en étant absents du *Compendium* (« *exercitum* » ; « *animo* » ; « *Communi Bononie* »). Un second exemple confirme cette hypothèse, à propos de l'extraordinaire descendance d'une femme de Modène qui accoucha de quarante-deux enfants.

Riccobaldo, <i>Pomerium</i> ⁵⁷⁵	Riccobaldo, <i>Compendium</i> ⁵⁷⁶	Francesco Pipino ⁵⁷⁷
Per hec tempora Antonia mulier Mutinensis, ante annum etatis eius XL, filios XLII peperit ex viro exule Mutine ; decies et pluries gemellos peperit, pluries quaternos, interdum sex, interdum vero tres.	Per hec tempora Anthonia Mutinensis modum fecunditatis egressa est. Nam ante annum etatis quadragesimum filios XLII peperit ex viro exule Mutina ; decies et pluries gemellos enixa est, pluries quaternos, interdum sex, aliquando ternos ; tantis puerperiis senectutem non sensit.	Antonia mulier Mutinensis per hec tempora modum fecunditatis in prole egressa est : nam ante annum XL etatis sue XLII peperit filios ex viro exule Mutine. Decies et pluries gemellos enixa est : quaternos pluries, sex interdum ; aliquando ternos. Tantis puerperiis senectutem non sensit.

La proximité entre les trois œuvres apparaît ici encore évidente. Très peu de termes sont singuliers (« *peperit* » répété une fois dans le *Pomerium* ; la précision « *in prole* » chez Pipino),

⁵⁷⁴ Ainsi, « *factio* » et « *pars* » sont considérés comme synonymes, ainsi que « *nullo modo* » et « *nullatenus* ».

⁵⁷⁵ Riccobaldo, *Pomerium*, RIS1 IX col. 141C et éd. Zanella, IV, 100, 14.

⁵⁷⁶ Riccobaldo de Ferrare, *Compendium*, II, *op. cit.* p. 742.

⁵⁷⁷ XXIX, 15 ; fol. 181rB ; RIS1 IX col. 728E.

qui ne changent en rien le sens du passage. Remarquons, à propos de cet extrait, que l'histoire selon Francesco Pipino est très largement voire exclusivement une histoire masculine. En effet, peu de figures féminines apparaissent dans la chronique : aux livres XXVII à XXXI, seules une dizaine de femmes sont nommées contre environ trois cent vingt hommes, ce qui donne la mesure du déséquilibre. Ce qui n'empêche pas la chronique de donner sur les femmes des « regards de clercs⁵⁷⁸ », lesquels exercent davantage leur contrôle sur les femmes à la fin du Moyen Âge, donnant ainsi à voir la construction du genre féminin par des yeux d'homme, chaste et célibataire par obligation. Les quelques femmes évoquées par Pipino sont reines ou princesses, saintes ou extraordinaires. La précision de la qualité du père de cette nombreuse descendance, un exilé, peut surprendre. Cette surprise est atténuée à la lecture du chapitre suivant (XXIX, 16) dans lequel il est question des partisans des Della Torre, exilés de Milan en 1277 à la suite de leur défaite face aux Visconti. Le même enchaînement se retrouve dans le *Compendium*⁵⁷⁹. Point commun aux deux chapitres, l'exil peut expliquer l'insertion de cet épisode à cet endroit par association d'idée. Quoiqu'il en soit, est ici mise en valeur la fonction reproductrice de la femme dans une version exacerbée. L'évidence de la relation entre femme et procréation au Moyen Âge est bien connue : la fonction de la femme est avant tout celle d'une mère⁵⁸⁰, et le modèle féminin par excellence est celui de l'épouse prolifique. Le caractère extraordinaire de la fécondité de ladite Antonia se renforce quand on prend en compte le nombre très élevé de primipares qui mouraient alors en couche. Si Pipino ne tire aucune conclusion de cette historiette qui n'est pas prétexte à un développement exemplaire⁵⁸¹, cela s'explique peut-être par le fait que la maternité reste au Moyen Âge une « affaire de femme » et que les hommes, plus encore les clercs, ne sont pas aux côtés des femmes lors des accouchements. À moins que l'existence d'une telle descendance, bien que « quantité de ces enfantés ne connurent pas la vieillesse », constitue un comportement de bonne chrétienne quand avortement, infanticide et abandon d'enfant sont très lourdement punis par les législations religieuse et laïque⁵⁸².

⁵⁷⁸ J. Dalarun, « Regards de clercs », C. Klapisch-Zuber (dir.), *Le Moyen Âge*, Paris, Plon, 1991 (G. Duby et M. Perrot dir., *Histoire des femmes en Occident*, II ; 1^{ère} éd. : *Storia delle donne*, Rome-Bari, Laterza, 1990), p. 31-54.

⁵⁷⁹ Riccobaldo de Ferrare, *Compendium*, II, *op. cit.*, p. 742.

⁵⁸⁰ Voir, par exemple, ce passage de la *Somme théologique* du dominicain Thomas d'Aquin : « Il était nécessaire que la femme entrât dans la Création, comme le dit l'Écriture, comme aide de l'homme ; certes non pas pour l'aider à une autre œuvre qu'à la procréation, comme certains l'affirment, car pour n'importe quelle autre œuvre l'homme trouve une meilleure aide en un autre homme qu'en une femme, mais au contraire comme aide indispensable dans l'œuvre de procréation. » *Summa Theologica*, I, quaestio 92.1. Cité par Claudia Opitz, « Contraintes et libertés (1250-1500) », C. Klapisch-Zuber (dir.), *Le Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 296.

⁵⁸¹ Sur les liens entre la chronique et les *exempla* : voir 6.2.3 L'exemplarité du récit (deuxième partie, chapitre 6).

⁵⁸² C. Opitz, « Contraintes et libertés (1250-1500) », C. Klapisch-Zuber (dir.), *Le Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 302-304.

La question se pose de savoir de quelle manière s'effectue le transfert d'informations, d'un texte à l'autre, entre Riccobaldo de Ferrare et Francesco Pipino⁵⁸³. La fortune manuscrite du *Compendium* est faible, avec trois manuscrits recensés, ce qui a pu être expliqué par une tonalité anti-papale qui devait déplaire aux lecteurs des bibliothèques cléricales⁵⁸⁴. Mais un petit nombre de manuscrits ne serait être seulement le signe d'une faible diffusion d'un texte car cela n'exclut ni sa circulation ni sa consultation, comme le montre l'exemple du *Compendium* et de la chronique de Pipino⁵⁸⁵. Une hypothèse séduisante est une possible rencontre entre Riccobaldo et Pipino à Padoue. La présence des deux hommes est attestée à Padoue au début du XIV^e siècle, où ils ont pu se rencontrer. Francesco Pipino est assurément à Padoue en 1299, 1305 et 1314-1316⁵⁸⁶. Après un premier séjour en 1293⁵⁸⁷, Riccobaldo serait retourné à Padoue en 1303 ou 1304 et y serait resté quelques années pour composer son *Historia Romana*, selon Teresa Hankey⁵⁸⁸. Pour Gabriele Zanella, en revanche, la rédaction de l'*Historia Romana* à Padoue est postérieure (1313), à l'issue de plusieurs séjours effectués dans la cité entre 1308 et 1313⁵⁸⁹. Cette assertion est mise en doute par Teresa Hankey, faute de preuve documentaire avancée⁵⁹⁰. L'hypothèse de Gabriele Zanella permet néanmoins d'envisager une rencontre entre Riccobaldo et Pipino à Padoue autour de l'année 1314.

Outre les ouvrages de Riccobaldo de Ferrare, la chronique de Francesco Pipino a utilisé les œuvres historiques de deux auteurs dominicains, Jacques de Voragine et Bernard Gui.

⁵⁸³ Sur les relations entre Riccobaldo et l'historiographie des ordres mendiants : M. Zabbia, « Notariato e memoria storica, Le scritture storiografiche notarili nelle città dell'Italia settentrionale (secc. XII-XIV) », *BISIME*, XCVII, 1991, p. 76-83.

⁵⁸⁴ A. T. Hankey, *Riccobaldo of Ferrara...*, *op. cit.*, p. X, 74 ; G. Zanella, « Riccobaldo da Ferrara, *Compendium historie Romane* », *Repertorio della cronachistica...*, *op. cit.*, p. 180.

⁵⁸⁵ Pour un autre exemple de l'utilisation de Riccobaldo comme source principale : [Patrizio] *Patricii Ravennatis Cronica*, L. Mascanzoni (éd.), Rome, ISIME, 2015 (FSI Antiquitates XLIV), p. XLV-LX. Pour d'autres exemples : G. Zanella, « Riccobaldo da Ferrara », *art. cit.*, p. 166.

⁵⁸⁶ Voir 2.3.2 Francesco Pipino prieur du couvent Sant'Agostino de Padoue et 3.1 Pérégrinations italiennes (première partie, chapitres 2 et 3).

⁵⁸⁷ A. Teresa Hankey, *Riccobaldo of Ferrara...*, *op. cit.* p. 3 ; G. Zanella, « G 2. Riccobaldo da Ferrara », *Repertorio della cronachistica...*, *op. cit.*, p. 163.

⁵⁸⁸ A. Teresa Hankey, *Riccobaldo of Ferrara...*, *op. cit.*, p. 4.

⁵⁸⁹ G. Zanella, « G 2. Riccobaldo da Ferrara » et « G 6. Riccobaldo da Ferrara, *Historia Romana* », *Repertorio della cronachistica...*, *op. cit.*, p. 163, 174.

⁵⁹⁰ A. Teresa Hankey, *Riccobaldo of Ferrara...*, *op. cit.*, n. 11 p. 4.

4.1.3.2 JACQUES DE VORAGINE

La chronique de Francesco Pipino a utilisé comme source la chronique de Gênes de Jacques de Voragine⁵⁹¹. Éminent dominicain, l'archevêque de Gênes (né vers 1226-1229 et mort en 1298) est également l'auteur d'un énorme succès médiéval de librairie, *La Légende dorée*, qui compile et systématise l'hagiographie chrétienne⁵⁹². Il a également laissé des collections de sermons, dont le nombre très important de manuscrits conservés montre le succès, et un *Liber Marialis*⁵⁹³ consacré aux symboles de la Vierge, comme l'indique la chronique de Francesco Pipino qui, dans le court chapitre qu'il lui consacre, évoque cette intense activité éditoriale :

« En l'an du Seigneur 1292, Jacques de Voragine fut fait archevêque de Gênes par le pape Nicolas IV. Il siégea [.....⁵⁹⁴]. Il appartenait à l'ordre des prêcheurs et réunit de nombreuses choses utiles aux lecteurs. En effet, il compila en un ouvrage les vies des saints⁵⁹⁵. Il fit aussi deux ouvrages de sermons, les *Sermones de omnibus sanctis*⁵⁹⁶ et les *Sermones de omnibus*

⁵⁹¹ On ne sait pas grand-chose à propos la formation, de la prédication et de la carrière de Jacques de Voragine dans l'ordre des frères prêcheurs. Son éventuelle formation au *studium generale* de Bologne ou de Paris, sa nomination comme lecteur puis prieur des couvents d'Asti et de Gênes sont des informations fournies par des biographes postérieurs, qui ne sont pas attestées, rappelle Carla Casagrande (alors que pour Alain Boureau, dans son introduction à l'édition de *La Légende dorée* dans la Pléiade, ces informations semblent acquises). Il exerça néanmoins la charge de prieur de la province de Lombardie à deux reprises (1267-1277, 1281-1286), ce qui atteste de son importance au sein de l'Ordre. Nicolas IV le nomme archevêque de Gênes en 1292, charge qu'il exerce jusqu'à sa mort, le 14 juillet 1298.

<http://sermones.net/content/la-vie-et-les-oeuvres-de-jacques-de-voragine-op> Consulté le 8 avril 2017. Voir aussi, du même auteur, Carla Casagrande, « Iacopo da Varazze », DBI LXII, 2004 :

[http://www.treccani.it/enciclopedia/iacopo-da-varazze_\(Dizionario-Biografico\)/](http://www.treccani.it/enciclopedia/iacopo-da-varazze_(Dizionario-Biografico)/) Consulté le 8 avril 2017.

A. Boureau, « Introduction », Jacques de Voragine, *La Légende dorée*, A. Boureau (dir.), Paris, Gallimard, 2004 (Bibliothèque de la Pléiade), p. XXV-XXVIII ; « Iacobus a Varagine », RFHMA VI, Rome, 1990, p. 136-139 ; SOPMA II, n°2159 p. 368.

Édition de la chronique : *Iacopo da Varagine e la sua cronica di Genova dalle origine al MCCXCVII*, G. Monleone (éd.), Rome, ISIME, 1941 (FSI), 3 vol. Traduction italienne (et reprise de l'éd. de G. Monleone) : Iacopo da Varagine, *Cronaca della città di Genova dalle origini al 1297, Testo latino in appendice*, S. Bertini Guidetti (trad.), Gênes, ECIG, 1995.

⁵⁹² SOPMA II, n° 2154 p. 350-359. Édition : Iacopo da Varazze, *Legenda aurea*, G. P. Maggioni (éd.), Florence, Sismel-Edizioni del Galluzzo, Florence, 1998 (Millennio medievale, Testi, III ; 2^e éd.) Plus d'un millier de manuscrits médiévaux ont été conservés, voir B. Fleith, *Studien zur Überlieferungsgeschichte der lateinischen Legenda aurea*, Bruxelles, Société des Bollandistes, 1991 (Subsidia hagiographica, LXXII).

⁵⁹³ Le *Liber Marialis* présente sous forme de liste, alphabétique comme l'indique la chronique, les symboles, attributs et vertus de la Vierge (SOPMA II, n°2158 p. 367-368). Édition récente : Iacopo da Varagine, *Mariale aureo*, V. Ferrua (éd.), Bologne, EDB, 2006. Édition électronique des sermons :

<http://sermones.net/content/jacques-de-voragine> Consulté le 18 avril 2017.

⁵⁹⁴ Durée absente dans le manuscrit. Tommaso Casini a déduit de cette absence d'information que le livre XXIX de la chronique de Pipino n'était pas achevé à la date de la mort de l'archevêque (1298). Cette déduction est peu recevable eu égard aux arguments qui permettent de repousser la date de composition ; il peut s'agir d'un simple défaut d'information sur le moment. T. Casini, « Ancora per G. da Montefeltro e per F. Pipino », *Rassegne dantesche, Scritti danteschi con due facsimili e con documenti inediti*, Città di Castello, 1913 (1^{ère} éd. : *Bullettino della Società Dantesca italiana*, IX, 1901-1902), p. 306-313. Voir 3.3.3 La datation de la chronique (première partie, chapitre 3).

⁵⁹⁵ La *Legenda aurea* (*Légende dorée*).

⁵⁹⁶ Trois cent cinq sermons dédiés aux saints et aux fêtes liturgiques (*sermones de sanctis et festis*), SOPMA II, n°2155 p. 359-361.

*evangeliiis*⁵⁹⁷. Il fit également un livre appelé *Marialis* réunissant tout ce qui concerne la bienheureuse Vierge et divisé selon l'ordre de l'alphabet⁵⁹⁸. »

Il faut également ajouter, pour compléter la production homilétique de Jacques de Voragine, un troisième recueil de quatre-vingt-dix-huit modèles de sermons sur le Carême, non mentionné par la chronique, les *sermones quadragesimales*⁵⁹⁹. La précision de la division alphabétique du *Liber Marialis* a son importance. Elle reflète le succès de l'ordre alphabétique qui s'impose à la fin du XIII^e siècle sous l'influence de pratiques en vigueur à l'université, au détriment de l'ordre systématique (ou rationnel), mais également dans les administrations communales⁶⁰⁰. Au-delà de ses aspects pratiques – une division universelle quel que soit le manuscrit –, l'ordre alphabétique devient nécessaire à une époque où se multiplient les connaissances comme les manuscrits qui les consignent, et répond au besoin de maîtriser un savoir qui se diversifie et s'amplifie⁶⁰¹. Mentionner cette classification revient à attirer l'attention sur son caractère novateur. La chronique ne mentionne pas la *Chronique de Gênes*, rédigée par Jacques de Voragine, alors qu'elle y puise un certain nombre d'informations⁶⁰².

La *Chronica civitatis Ianuensis ab origine urbis ad annum MCCXCVII*, écrite dans les dernières années de la vie du prélat, est d'une architecture complexe, divisée en douze parties. Les cinq premières parties de la chronique sont consacrées à l'histoire de la cité de ses origines à 1294, les quatre suivantes forment une sorte de traité politique sur le pouvoir temporel, les trois dernières traitent des évêques puis des archevêques de Gênes. Ce texte, composite, est à

⁵⁹⁷ Cent soixante modèles de sermons sur les principaux dimanches de l'année (*sermones de tempore per annum*), SOPMA II, n°2156 p. 361-36.

⁵⁹⁸ XXIX, 28 ; fol. 182rB ; RIS1 IX col. 734B. « Iacobus de Varagine anno Domini MCCXCII a Nicolao papa III factus est archiepiscopus Ianue. Sedit anni [...]. Hic fuit de ordine predicatorum, qui multa utilia legentibus composuit. Compilavit enim in uno volumine legendas sanctorum. Fecit etiam duo volumina sermonum de omnibus sanctis et de omnibus evangeliiis. Fecit quoque librum, qui dicitur *Marialis*, totus de beata Virgine compositus et secundum ordinem alphabeti distinctus. »

⁵⁹⁹ Sermons sur le Carême (*sermones quadragesimales* ; SOPMA II, n°2157 p. 364-367). Édition récente : Iacopo da Varazze, *Sermones quadragesimales*, G. P. Maggioni (trad.), Florence, SISMEL-Edizioni del Galluzzo, 2005 (Edizione nazionale dei testi mediolatini, XIII). Édition électronique : <http://sermones.net/content/jacques-de-voragine> Consultée le 18 avril 2017.

⁶⁰⁰ Sur le recours conjoint, en milieu mendiant et communal, à l'ordre alphabétique : voir 2.2.2 Francesco Pipino, archiviste de son Ordre (première partie, chapitre 2).

⁶⁰¹ J. Le Goff, *Les intellectuels au Moyen Âge*, Paris, Seuil, 1985 (1^{ère} éd. : 1957), p. 95-97 ; R. H. Rouse, « L'évolution envers l'autorité écrite, le développement des instruments de travail au XIII^e siècle (17 janvier 1976) », *Culture et travail intellectuel dans l'Occident médiéval, Bilan des colloques d'humanisme médiéval (1960-1980)*, G. Hasenohr et J. Longère (éd.), Paris, Éditions du C.N.R.S., 1981, p. 119-125, 128-129 ; O. Weijers, « Les index au Moyen Âge sont-ils un genre littéraire ? », *Fabula in tabula, Una storia degli indici dal manoscritto al testo elettronico, Atti del convegno di studio della Fondazione Ezio Franceschini e della Fondazione IBM Italia, Certozza del Galluzzo, 21-22 ottobre 1994*, C. Leonardi, M. Morelli et F. Santi (dir.), Spolète-Florence, Centro italiano di studi sull'alto Medioevo-Fondazione Ezio Franceschini, 1995, p. 11-22.

⁶⁰² Voir en annexe 5 le tableau des occurrences de la chronique de Jacques de Voragine.

la croisée de plusieurs genres littéraires : l'éloge urbain, la chronique universelle, l'histoire annalistique et les miroirs politiques⁶⁰³. Son objectif est affirmé dès le prologue : « l'instruction des lecteurs et l'édification des auditeurs⁶⁰⁴ ».

Francesco Pipino utilise la chronique de Gênes de Jacques de Voragine pour évoquer longuement la rivalité entre Gênes et Venise en Méditerranée⁶⁰⁵. Il en tire également des informations sur les archevêques de Gênes⁶⁰⁶. L'affrontement entre les deux cités maritimes suscite l'intérêt de Pipino, qui met en scène de manière quelque peu dramatique les exploits des deux flottes et satisfait son goût pour la batellerie et les batailles navales⁶⁰⁷. La lutte ne concerne pas seulement ces deux thalassocraties : elle inclut d'autres cités italiennes qui se joignent à l'un ou l'autre camp. Ainsi, les Vénitiens « convoquèrent les Catalans et les Siciliens, les Trévisans et les Padouans, les Ferrarais et les Crémonais pour les aider et tentèrent, par de l'argent et des promesses, de les unir par un traité⁶⁰⁸. » L'affrontement lointain des deux cités est bien une affaire italienne, qui fait apparaître la complexité comme l'imbrication des relations entre cités. Cet intérêt pour la rivalité entre Gênes et Venise s'inscrit également dans une préoccupation constante de Pipino pour les affaires d'Orient : les deux flottes permettent le transport des voyageurs et des pèlerins et les deux cités y disposent de comptoirs qui sont autant de relais d'étape pour les voyageurs latins.

Outre les œuvres historiques de Riccobaldo de Ferrare et la chronique de Jacques de Voragine, la chronique de Francesco Pipino a également recours aux *Flores chronicorum* de Bernard Gui, autre auteur dominicain, particulièrement pour les Vies des papes.

4.1.3.3 BERNARD GUI

Bernard Gui (vers 1261-1331) est une figure de l'ordre des frères prêcheurs du sud-ouest du royaume de France, qui participe activement à la vie de l'Ordre et est l'auteur d'une

⁶⁰³ Iacopo da Varagine, *Cronaca della città di Genova dalle origini al 1297, Testo latin in appendice*, S. Bertini Guidetti (trad.), Gênes, ECIG, 1995, p. 19-30 ; C. Casagrande, « La vie et les œuvres de Jacques de Voragine, o.p. » : <http://sermones.net/content/la-vie-et-les-oeuvres-de-jacques-de-voragine-op> Consulté le 20 avril 2017.

⁶⁰⁴ *Iacopo da Varagine e la sua cronica...*, op. cit., p. 4. « ... ad instructionem legentium et ad hedificationem perveniant auditorum. »

⁶⁰⁵ Voir plus loin les modalités d'utilisation de la chronique génoise de Voragine : 5.2.1 Résumer une source historiographique (troisième partie, chapitre 5).

⁶⁰⁶ Par exemple : XXIX, 13.

⁶⁰⁷ XXVIII, 45 ; XXIX, 20 ; XXX, 18.

⁶⁰⁸ XXX, 18 ; fol. 184rB ; RIS1 IX col. 743C. « Catalanos enim et Siculos, Tarvisinos et Paduanos, Ferarienses et Cremonenses in eorum auxilium convocant precibus et promissis sibi confederare pertentant. »

œuvre historique importante et diverse⁶⁰⁹. Entre 1311 et 1315, il rédige une première version de sa chronique universelle, les *Flores chronicorum* (*Fleurs des chroniques*⁶¹⁰). Selon Aldo Francesco Massèra, la chronique de Pipino a eu recours à cette première mouture⁶¹¹. La comparaison de certains passages des *Flores chronicorum* et de la chronique de Pipino ne laisse pas de place au doute : la contamination est évidente. Ainsi, à titre d'exemple un passage des *Flores chronicorum* de Bernard Gui, à propos de l'indulgence décidée par Boniface VIII lors du jubilé de 1300 :

Bernard Gui, <i>Flores chronicorum</i> ⁶¹²	Francesco Pipino ⁶¹³
« Anno Domini MCCC Bonifacius papa concessit plenam indulgentiam peccatorum omnibus visitantibus limina apostolorum Petri et Pauli Romae, et facientibus ibi quindenam infra annum ipsum ; statuitque eandem indulgentiam in posterum in omni anno centenario ab omnibus visitantibus sacra eadem limina sic haberi. »	« Indulgentiam peccatorum plenam concessit anno Domini MCCC omnibus visitantibus limina apostolorum Petri et Pauli Rome, et facientibus ibi quindenam infra annum centenarium ; statuitque eandem indulgentiam in omni anno centenario ab omnibus visitantibus eadem sacra limina sic haberi. »

⁶⁰⁹ Pour les œuvres de Bernard Gui : voir L. Delisle, « Notice sur les manuscrits de Bernard Gui », *Notices et extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et autres bibliothèques*, XXVII-2, Paris, 1879, p. 169-455. <https://archive.org/stream/noticesurlesman00deligoog#page/n9/mode/2up> Consulté le 18 avril 2017 ; SOPMA I, p. 205-226, n°605-638. Sur Bernard Gui, outre la thèse éditée d'Anne-Marie Lamarrigue, *Bernard Gui...*, *op. cit.*, voir : « Bernardus Guidonis », RFHMA II, Rome, 1967, p. 507-514 ; *Bernard Gui et son monde*, *Cahiers de Fanjeaux*, XVI, 1981 ; B. Guenée, « Bernard Gui (1261-1331) », *Entre l'Église et l'État, Quatre vies de prélats français à la fin du Moyen Âge*, Paris, Gallimard, 1987 (Bibliothèque des histoires), p. 49-85 ; R. Rech, « Bernard Gui », *Encyclopedia of the medieval chronicle*, *op. cit.* : http://dx.doi.org/acces.bibliotheque-diderot.fr/10.1163/2213-2139_emc_SIM_00308 Consulté le 18 mai 2017.

⁶¹⁰ Thomas Kaeppli recense dix versions des *Flores chronicorum*, entre leur première édition (jusqu'aux années 1314/1316) et la dernière (1329/1331). SOPMA I, n°615 p. 212-214. Nous ne disposons pas d'une édition entière des *Flores chronicorum*, le nombre de versions successives compliquant certainement la tâche d'un éventuel éditeur. Nous avons utilisé, à défaut, l'édition parcellaire de J. D. Guigniaut et N. de Wailly publiée dans RHGF XXI, Paris, 1855, p. 691-734 :

<https://archive.org/stream/recueilshistor21bouq#page/n5/mode/2up> Consulté le 25 avril 2017.

D'autres extraits, concernant les vies des papes, ont été publiés par Louis Duchesne, *Le Liber pontificalis*, II, Paris, 1892 (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome), p. 462-485. La Bibliothèque nationale de France a numérisé le ms. lat. n. acq. 1171 qui contient plusieurs œuvres de Bernard Gui et qui semble avoir été corrigé de sa main. Pour les *Flores chronicorum* : fol. 1-133, dont les fol. 1r-110v pour les papes (continuation aux fol. 111r-120v) et les fol. 121r-133r pour les empereurs : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b6000563x> Consulté le 3 juin 2017.

⁶¹¹ A. F. Massèra appuie sa démonstration sur la date de fondation de l'ordre du Temple. La date de 1128 se trouve dans la recension A des *Flores chronicorum* ; la recension B indique la date de 1122. La chronique de Pipino (XIX, 21 ; fol. 70rA) hésite entre deux dates, dont celle de 1228 : « Ordo Templariorum ex militibus congregatur in Jerusalem incepit anno Domini MCXX qui fuit anno imperatoris Henrici Quarti XIII [...] In quibusdam cronicis legitur que anno Domini [M]CXXVIII, Lothario IIII imperante ». A. F. Massèra, « Della data e di altre questioni... », *art. cit.*, p. 194-200.

⁶¹² Bernard Gui, *Flores chronicorum*, RHGF XXI, *op. cit.*, p. 712EF.

⁶¹³ XXX, 9 ; fol. 183rAB ; RIS1 IX col. 737E-738A.

Hormis l'inversion des termes en début de phrase et de différences non significatives⁶¹⁴, les deux passages sont identiques. Autre indice, si besoin en était, du lien entre les deux chroniques : les deux auteurs sont présents à Bologne en 1317. Bernard Gui visite alors plusieurs bibliothèques du nord de l'Italie, dont celle des frères prêcheurs de Bologne, où il consulta certains ouvrages⁶¹⁵. Mais Bernard Gui, tout Dominicain qu'il est, n'est pas la source principale de Pipino qui privilégie Riccobaldo de Ferrare. Cela peut s'expliquer par des points de vue divergents à propos de la question impériale : Bernard Gui, à la différence de Pipino, ne reconnaît que les empereurs couronnés à Rome, ce qui reflète le point de vue de la théocratie pontificale⁶¹⁶. Par ailleurs, la géographie des œuvres historiques de Riccobaldo de Ferrare, qui porte la focale sur l'Italie du Nord, correspond davantage aux préoccupations de Pipino, quand les *Flores chronicorum* se concentrent sur le royaume de France dont est originaire Bernard Gui. La proximité géographique semble ainsi prendre le pas sur les affinités religieuses. Francesco Pipino utilise surtout Bernard Gui pour les chapitres traitant des papes⁶¹⁷. Cette utilisation permet de nuancer le propos de Riccobaldo, très critique à l'égard des papes à compter du pontificat de Nicolas III, alors que la narration de Francesco Pipino devient personnelle, s'éloignant de la chronique de Martin le Polonais et de ses continuateurs⁶¹⁸.

4.2 SOURCES DIPLOMATIQUES ET ARCHEOLOGIQUES

Sources diplomatiques et sources archéologiques sont deux types de sources qui peuvent être regroupés au sein d'un même ensemble, car elles ont en commun un caractère monumental, au sens latin de « *monumentum* ». Le « *monumentum* », c'est ce qui rappelle quelque chose ou quelqu'un, ce qui perpétue un souvenir. À Rome, le terme s'applique aux décrets du Sénat, qui

⁶¹⁴ Bernard Gui indique que Boniface VIII est à l'origine de l'indulgence. Cette précision est inutile dans la version de Pipino car le chapitre précédent (XXX, 8) traite déjà de Boniface VIII. Là où Pipino écrit « *annum centenarium* », Bernard Gui évoque « cette même année » (« *annum ipsum* »), soit 1300. La précision que cette indulgence est valable pour chaque année centennale « à l'avenir » (« *in posterum* ») est sous-entendue dans la version de Pipino.

⁶¹⁵ « Gesta Calcedonensis synodi et librum sancti Secundi contra Macedonium, item gesta sexte synodi apud Constantinopolim inveni Bononie in armario fratrum predicatorum ». Note figurant dans un manuscrit du XIV^e siècle appartenant à madame Le Gonidec, L. Delisle, « Notice sur les manuscrits de Bernard Gui », *Notices et extraits des manuscrits*, *op. cit.*, p. 303 :

<https://archive.org/stream/noticesurlesman00deligoog#page/n139/mode/2up> Consulté le 16 mars 2017 ; A.-M. Lamarrigue, *Bernard Gui...*, *op. cit.*, p. 67.

⁶¹⁶ A.-M. Lamarrigue, « Un fidèle serviteur de l'Église », *Bernard Gui...*, *op. cit.*, p. 398-433.

⁶¹⁷ Voir en annexe 5 le tableau qui récapitule les utilisations de Bernard Gui par la chronique de Pipino.

⁶¹⁸ A. T. Hankey, « Riccobaldo and papal history », *Riccobaldo of Ferrara...*, *op. cit.*, p. 136-148.

sont des monuments écrits⁶¹⁹. Par la suite, « *monumentum* » désignera également le tombeau ou la pierre tombale, avant de prendre le sens architectural qu'il conserve de nos jours.

4.2.1 SOURCES DIPLOMATIQUES

Les fonctions administratives occupées par Francesco Pipino (archiviste, vice-prieur et prieur⁶²⁰) l'ont familiarisé avec une communication écrite institutionnelle auxquelles appartiennent les sources diplomatiques qui « sont formées : d'une part, des actes écrits ; de l'autre, des documents résultant des actions juridiques et des activités administratives et financières de toute personne physique ou morale ; enfin des lettres expédiées *ex-officio* et dont la forme est soumise à certaines règles⁶²¹. »

Francesco Pipino insère dans sa chronique un certain nombre de documents diplomatiques qui peuvent se substituer au discours historique ou venir en appui de celui-ci⁶²². Ces documents émanent d'autorités publiques, ce qui leur confère un caractère authentique reconnu de tous⁶²³. Sans être universelle, cette pratique n'est pas nouvelle : Grégoire de Tours, déjà, cite des documents d'archives dans son *Histoire des Francs*⁶²⁴. L'utilisation de documents

⁶¹⁹ C'est encore le sens retenu par les historiens du XIX^e siècle, si l'on songe à l'intitulé de la grande collection allemande de sources éditées, les *Monumenta Germaniae Historica* [MGH], inaugurée en 1819.

⁶²⁰ Voir 2.2. Francesco Pipino archiviste et 2.3 Le *cursus* dominicain de Francesco Pipino (première partie, chapitre 2).

⁶²¹ Telle est la définition donnée par la Commission internationale de diplomatique dans le *Vocabulaire international de la diplomatique*, M. M. Carcel Orti (éd.), Valence, Universitat de Valencia, 1997 (2^e éd.), p. 21 : http://www.cei.lmu.de/VID/#VID_TOC_1 Consulté le 28 mai 2017. La suite de la définition distingue les sources diplomatiques des autres sources : « Constituées essentiellement de documents d'archives, les sources diplomatiques s'opposent, d'une part, aux textes littéraires et aux sources historiographiques, de l'autre, aux documents non écrits (sources iconographiques, documents archéologiques et objets matériels). »

Pour une première approche des documents diplomatiques : O. Guyotjeannin, J. Pycke et B.-M. Tock, *Diplomatique médiévale*, Turnhout, Brepols, 1993 (L'atelier du médiéviste, II).

⁶²² Sur le maniement et l'insertion de ces documents : 5. La mise en œuvre des sources (deuxième partie, chapitre 5).

⁶²³ G. Arnaldi, « Cronache con documenti, cronache "autentiche" e pubblica storiografia », *Fonti medioevali e problematica storiografica, Atti del congresso internazionale tenuto in occasione del 90 anniversario della fondazione del Istituto storico italiano (1883-1973)*, Roma, 22-27 ottobre 1973, I, Relazioni, Rome, ISIME, 1976, p. 351-374 ; B. Guenée, « "Authentique et approuvé", Recherches sur les principes de la critique historique au Moyen Âge », *Politique et histoire au Moyen Âge, Recueil d'articles sur l'histoire politique et l'historiographie médiévale (1956-1981)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1981, p. 265-269 (1^{ère} éd. de l'article : *La lexicographie du latin médiéval et ses rapports avec les recherches actuelles sur la civilisation du Moyen Âge, Actes du colloque international, Paris, 18-21 octobre 1978*, Paris, Éditions du C.N.R.S., 1981, p. 215-228) ; M. Zabbia, « Écriture historique et culture documentaire, La chronique de Falcone Beneventano (première moitié du XII^e siècle) », *Bibliothèque de l'École des chartes*, CLIX, 2001, p. 369-388.

⁶²⁴ Par exemple : copie de la lettre adressée par Radegonde aux évêques, Grégoire de Tours, *Histoire des Francs*, IX, 42, R. Latouche (trad.), Paris, Les Belles Lettres, 1999, p. 246-251. Bernard Guenée signale que Bède le Vénérable a utilisé des lettres pontificales, que Flodoard s'est appuyé sur les archives mises en ordre par Hincmar à Reims etc. B. Guenée, *Histoire et culture historique...., op. cit.*, p. Voir aussi, dans le même sens : A. Momigliano, « Les origines de l'historiographie ecclésiastique », *Les fondements du savoir historique*, Paris, Les Belles Lettres, 2004 (1^{ère} éd. : *The classical foundations of modern historiography*, Berkeley-Los Angeles-Oxford, University of California Press, 1990), p. 160-161.

d'archives par les historiens se poursuit tout au long du Moyen Âge : c'est le cas, par exemple, de Bernard Gui⁶²⁵ et du dominicain anglais Nicolas Trevet (vers 1258-après 1334⁶²⁶). Pour expliquer cette utilisation d'archives et comprendre comment l'historien a pu y avoir accès, il faut avoir à l'esprit que les archives et les livres ont longtemps partagé un même lieu. Le vocabulaire de l'archive et de la bibliothèque se confondent volontiers : le terme « *archivum* » a pu désigner indifféremment la bibliothèque comme les archives ; archives et livres sont conservés ensemble dans des « *arca* » ou des « *armarium*⁶²⁷ ». L'archiviste et l'historien d'un monastère sont souvent la seule et même personne⁶²⁸. Francesco Pipino lui-même a rempli la fonction d'archiviste du couvent de San Domenico et indique que les documents qu'il a copiés sont conservés dans le couvent⁶²⁹.

L'influence des pratiques notariales sur l'historiographie italienne est un autre élément à prendre en compte⁶³⁰. Les notaires ont pour habitude d'indiquer un document reproduit mot à mot par des expressions telles que « *sub hac forma* » ou « *in hac forma*⁶³¹ », qui sont également utilisées par la chronique à propos du décret d'élection de Conrad IV, d'une lettre de Charles I^{er} d'Anjou à Pierre d'Aragon ou de la bulle de l'indulgence fulminée à l'occasion du jubilé de 1300⁶³². Francesco Pipino a lui-même transcrit une quarantaine d'actes notariaux dans un volume conservé à l'Ufficio del Demaniale, précisant en fin de transcription que « Moi, Francesco Pipino, j'ai transcrit les choses susdites d'après [le document] authentique⁶³³. » Il consigne ces actes revêtus de leurs éléments principaux de validation (suscription, adresse,

⁶²⁵ Anne-Marie Lamarrigue relève, dans le cas de Bernard Gui, que ce sont surtout les chroniques locales qui utilisent abondamment les documents d'archives car les historiens s'appuient sur le fonds d'archives dont dispose l'institution dont ils écrivent l'histoire. A.-M. Lamarrigue, *Bernard Gui...*, *op. cit.*, p. 139.

⁶²⁶ F. A. C. Mantello, « The editions of Nicholas Trevet's *Annales sex regum Angliae* », *Revue d'histoire des textes*, X, 1982, p. 258 ; « Trivet, Nicolaus », RFHMA XI-1/2, Rome, 2006, p. 230-231.

⁶²⁷ O. Guyotjeannin, « Le vocabulaire de la diplomatique », *Vocabulaire du livre et de l'écriture au Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 120-134 ; J.-F. Genest, « Le mobilier des bibliothèques d'après les inventaires médiévaux », *Ibid.*, p. 136-154.

⁶²⁸ B. Guenée, *Histoire et culture historique...*, *op. cit.*, p. 93 ; D. Nebbiai, *Le discours des livres...*, *op. cit.*, p. 68-72 ; « Archives et bibliothèques », cycle thématique de l'I.R.H.T. (1999-2000) :

<https://irht.hypotheses.org/category/cycle-thematique/archives-et-bibliotheques-1999-2000> Consulté le 22 mai 2017.

⁶²⁹ Voir 2.2 Francesco Pipino archiviste (première partie, chapitre 2).

⁶³⁰ J. Heers, « Le notaire dans les villes italiennes, témoin de son temps, mémorialiste et chroniqueur », *La chronique et l'histoire au Moyen Âge, Colloque des 24 et 25 mai 1982*, D. Poirion (éd.), Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 1986 (Cultures et civilisations médiévales, II), p. 73-84 ; M. Zabbia, *I notai e la cronachistica cittadina...*, *op. cit.*

⁶³¹ B. Guenée, « Documents insérés et documents abrégés dans la *Chronique du religieux de Saint-Denis* », *Bibliothèque de l'École des chartes*, CLII-2, 1994, p. 380.

⁶³² XXVII, 1 ; fol. 170vA ; RIS1 IX col. 675C : « Cuius electionis tenor sequitur in **hac forma**. » XXVIII, 11 ; fol. 174rA ; RIS1 IX col. 690E : « His receptis ab Aragonum rege literis, regi Carolo in **hanc formam** responsum transmisit. » ; XXX, 9 ; fol. 183rB ; RIS1 IX col. 738A : « Fuit autem huiusmodi indulgentie **forma**. »

⁶³³ « Ego frater Franciscus Pipinus, predicta exemplavi ab autentico. » ASB, Demaniale 236/7570, fol. 1r.

exposé, dispositif, clauses secondaires), ce qui montre qu'il est familier de la copie conforme de ces actes, indissociable de leur efficacité juridique. Rappelons ici que Francesco Pipino compte des notaires au sein de sa parentèle⁶³⁴ et que les notaires ne sont jamais loin lorsque l'on traite de la Bologne médiévale⁶³⁵.

Dans les derniers livres de la chronique, Francesco Pipino utilise essentiellement des lettres qui émanent de la chancellerie pontificale ou des cours royales, selon des modalités qui diffèrent⁶³⁶. La liste des lettres est donnée dans le tableau suivant, avec les références à leur éventuelle édition contemporaine.

Lettre de Conrad IV à Manfred (1252 ?)	XXVII, 3 ; fol. 171r ; RIS1 IX col. 677E-678B	
Lettre de Charles I ^{er} d'Anjou à Clément IV (26 février 1266)	XXVIII, 2 ; fol. 171vB-172rA ; RIS1 col. 681AE	<i>Codice diplomatico del regno di Carlo I e II d'Angiò</i> , I, n°40, p. 110-113.
Lettre de Manfred aux Romains (24 mai 1265)	XXVIII, 2 ; fol. 171vB-172rA ; RIS1 col. 681AE	MGH Const. II, n°424 p. 559-564 ; MGH, <i>Die Urkunden der deutschen Könige und Kaiser/Diplomata regum et imperatorum Germaniae</i> , XVII, p. 340-352.
Lettre de Nicolas I ^{er} à l'empereur Michel (28 septembre 865)	XXVIII, 2 ; fol. 172rA ; RIS1 IX col. 681DE	MGH Epist. IV, n°88, p. 486.
Lettre de Charles I ^{er} d'Anjou à Pierre d'Aragon (septembre 1282)	XXVIII, 11 ; fol. 173vB-174rA ; RIS1 IX col. 689E-690E	
Lettre de Pierre d'Aragon à Charles I ^{er} d'Anjou	XXVIII, 12 ; fol. 174rA-174vA ; RIS1 IX col. 691A-693A	Repr. Theodoricus de Niem, <i>Chronica</i> , MGH Staatsschriften, V-1, p. 88-90.
Lettre d'Édouard I ^{er} à Boniface VIII (7 mai 1301)	XXVIII, 51 ; fol. 178vB ; RIS1 IX col. 715E-716B	<i>Foedera, Conventiones, Litterae... reges Angliae</i> , II, Londres, 1727, p. 863-864.
Lettre de Rodolphe aux Italiens (9 juillet 1275)	XXIX, 2 ; fol. 179vA-180rB ; RIS1 IX col. 720D-722C	MGH Const. III, n°85A et n°85B, p. 73-78.
Lettre d'Adolphe de Nassau à Matteo	XXX, 1 ; fol. 182vA ; RIS1 IX col. 734DE	<i>Regesta Imperii</i> , VI-2, n°389 p. 128.

⁶³⁴ Voir 1.2.3 Des parents inquiétés, au cœur des troubles politiques bolonais (première partie, chapitre 1).

⁶³⁵ G. Tamba, *Una corporazione per il potere, Il notariato a Bologna in età comunale*, Bologne, CLUEB, 1998 (Biblioteca di storia urbana medievale, XI). Voir aussi, dans une perspective italienne : P. Cammarosano, « Il notariato », *Italia medievale, Struttura e geografia delle fonti scritte*, Rome, Carocci, 1998 (1^{ère} éd. : Rome, La Nuova Italia Scientifica, 1991), p. 267-276.

⁶³⁶ Voir 5.2.2 Le remploi des sources documentaires (deuxième partie, chapitre 5).

Visconti (21 mars 1294)		
Lettre de Clément V à Henri VII (26 juillet 1309)	XXXI, 5 ; fol. 185rB ; RIS1 IX col. 748B	<i>Vitae paparum Avenionensium</i> , III, S. Baluze et G. Mollat (éd.), Paris, 1921, p. 224-225 ; MGH Leges II, p. 495-497.

La thèse de Benoît Grévin, qui porte sur les recueils de lettres attribuées à Pierre de la Vigne (mort en 1249), protonotaire et logothète du royaume de Sicile sous Frédéric II, a bien montré la circulation de ces lettres, à l'échelle européenne comme italienne⁶³⁷. L'utilisation des lettres a été historique : des historiens copient dans leurs chroniques ou histoires des lettres qui apportent des informations, rapportent des événements ou illustrent un propos. Le remploi des collections de lettres a aussi été rhétorique, comme s'est aussi attaché à le montrer Benoît Grévin⁶³⁸. Leur poids idéologique doit également être pris en compte : la chancellerie de Rodolphe de Habsbourg s'inspire des modèles fédériciens dans une « volonté de récupération consciente de la rhétorique impériale de Frédéric II⁶³⁹ », afin de légitimer le pouvoir d'un roi des Romains qui n'a aucun lien de parenté avec l'empereur défunt. Dès l'origine des premières collections de lettres, dans le dernier quart du XIII^e siècle, celles-ci sont utilisées par la propagande gibeline dans un sens polémique, dans une double lecture, à la fois rhétorique et polémique⁶⁴⁰. Ces collections de lettres sont particulièrement utilisées par les notaires, faisant « potentiellement partie du bagage pratique et symbolique du notariat méditerranéen⁶⁴¹ ». Elles circulent également au sein d'autres groupes identifiés comme les docteurs en droit, les chanoines et les cardinaux, et les gens de robe⁶⁴². Une preuve de cette circulation est donnée par

⁶³⁷ B. Grévin, *Rhétorique du pouvoir médiéval, Les Lettres de Pierre de Vigne et la formation du langage politique européen (XIII^e-XV^e siècle)*, Rome, EFR, 2008 (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, CCCXXXIX). Fulvio Delle Donne a, le premier, mis en évidence l'utilisation par Francesco Pipino de documents de la chancellerie sicilienne de Frédéric II, dont le recueil des lettres de Pierre de la Vigne. F. Delle Donne, « Una perduta raffigurazione federiciana descritta da Francesco Pipino e la sede della cancelleria imperiale », *Studi medievali*, ser. III, XXXVIII, 1997, p. 737-749.

⁶³⁸ À Bologne, dans la première moitié du XIV^e siècle, les collections de *Lettres* attribuées à Pierre de la Vigne sont au cœur de l'enseignement de l'*ars dictaminis*. On les retrouve systématiquement dans les fonds épistolaires des grands rhéteurs. L'étude des grandes sommes d'*ars dictaminis* est un élément essentiel de la formation initiale des notaires de chancellerie. B. Grévin, *Rhétorique du pouvoir médiéval...*, op. cit., p. 753-761, 878. Sur l'*ars dictaminis*, voir le récent : *Le dictamen dans tous ses états, Perspectives de recherche sur la théorie et la pratique de l'ars dictaminis (XI^e-XV^e siècle)*, B. Grévin et A.-M. Turcan-Verkerk (éd.), Turnhout, Brepols, 2015 (Bibliothèque d'histoire culturelle du Moyen Âge, XVI).

⁶³⁹ B. Grévin, *Rhétorique du pouvoir médiéval...*, op. cit., p. 678.

⁶⁴⁰ *Ibid.*, p. 780-803.

⁶⁴¹ *Ibid.*, p. 552-553.

⁶⁴² *Ibid.*, p. 551-557.

le chroniqueur qui affirme avoir eu sous les yeux une lettre qu'envoya Édouard I^{er} à Boniface VIII à propos de la vacance du trône écossais⁶⁴³.

En comparant le texte de la chronique et celui de son édition moderne – lorsque celle-ci est disponible –, ceux-ci peuvent s'avérer très proches ou au contraire différents. La notion d'exactitude de la copie a, certes, peu de sens dans son acception contemporaine. Une copie manuscrite ne peut être identique à son modèle. Le plus attentif des copistes ne peut reproduire un original à l'identique et il faut attendre les procédés de reproduction mécanique – à commencer par l'imprimerie – pour disposer de copies identiques à leur modèle. De plus, la complexité rhétorique, l'ornementation, les choix lexicaux expliquent que les plus anciennes sommes de lettres de Pierre de la Vigne aient circulé dans des versions très corrompues. Ces caractéristiques expliquent également, au-delà du caractère inexpérimenté ou peu scrupuleux du copiste, la circulation et la copie d'extraits de lettres fautifs⁶⁴⁴. La lettre de Rodolphe envoyée aux Italiens datée du 9 juillet 1275 est ainsi reproduite avec de nombreuses erreurs qui rendent sa compréhension – et sa traduction – délicate⁶⁴⁵.

D'autres documents « officiels », émanant d'autorités publiques, sont mis en œuvre par Francesco Pipino. Au livre XXVII, le chapitre 2 reproduit le décret d'élection de Conrad (février 1237), qui assure la légitimité de ses prétentions⁶⁴⁶. La chronique peut aussi conserver le souvenir de documents perdus, comme la lettre d'Adolphe de Nassau, datée du 21 mars 1294, qui institue Matteo Visconti vicaire impérial en Lombardie :

« Ce roi Adolphe établit, par lettres patentes munies du sceau royal, le noble homme Matteo Visconti, alors capitaine du peuple de Milan, des Comasques, de Novare, des habitants de Verceil, d'Alexandrie et de Tortone, son vicaire impérial dans la province de Lombardie, remettant au même Matteo le mètre et mixte empire, toute juridiction et tout pouvoir, pour les

⁶⁴³ XXVIII, 50 ; fol. 178vA ; RIS1 IX col. 714D. « Ad hunc regem Eduardum, ut ipse in quadam epistola, quam misit Bonifacio pape VIII refert (**cuus quidem originale ego ipse vidi et legi**) vacante regno Scotie per mortem Alexandri regis Scotorum, et subsequenter per mortem Maragrete regine Scotie eiusdem Eduardi neptis... »

Cette utilisation des lettres n'est pas propre aux historiens italiens : le chanoine anglais Walter of Guisborough (actif vers 1300) reproduit l'échange épistolaire entre Boniface VIII et Édouard I^{er}, alors que le pape réclame en fief le royaume d'Écosse. *Chronicon domini Walteri de Hemingburgh*, II, H. C. Hamilton (éd.), Londres, 1849, p. 189-196 (pour la lettre de Boniface VIII) et p. 196-209 (pour la lettre d'Édouard I^{er}).

⁶⁴⁴ Pour une typologie des fautes de copie et leur explication : B. Grévin, *Rhétorique du pouvoir médiéval...*, op. cit., p. 508-536.

⁶⁴⁵ XXIX, 2 ; fol. 179vA-180rB ; RIS1 IX col. 720D-722E. Édition de la lettre : MGH Const. III, J. Schwalm (éd.), Hanovre-Leipzig, 1904-1906, n°85A et n°85B, p. 73-78.

⁶⁴⁶ XXVII, 2 ; fol. 170vAB ; RIS1 IX col. 675D-677D. Édition du texte : MGH Const. II, L. Weiland (éd.), Hanovre, 1896, n°329 p. 439-441.

exercer en ce lieu-là en son nom. Ces lettres furent données le douze des calendes d'avril⁶⁴⁷, septième indiction, en l'an du Seigneur 1294, la deuxième année de son règne, lui qui, comme on l'a vu, commença à régner en l'an du Seigneur 1293⁶⁴⁸. »

La chronique ne reproduit pas le texte *in extenso* mais se contente de donner l'intitulation du souverain émetteur, son destinataire, sa date, ainsi que la forme du document (« lettres patentes munies du sceau royal ») qui est un des moyens de sa validation. Le cœur de l'acte – son dispositif – est énoncé, à savoir la délégation de l'*imperium merum et mixtum*, soit une autorité impériale non divisible, en référence au *Digeste* (livre II, titre I, § 3). Le *merum imperium* est le pouvoir suprême de légiférer, soit le pouvoir législatif supérieur de l'empereur dans le droit romain⁶⁴⁹. Cette appropriation sélective de la lettre du 21 mars 1294, de sa forme et de son fonds, montre que Pipino a pleine conscience que l'efficacité formelle de ce type de document n'est pas dissociable de la décision prise.

Plus loin, au livre XXX, la chronique copie la bulle d'indulgence du jubilé de 1300, fulminée par Boniface VIII, qui débute par les termes *Antiquorum habet*⁶⁵⁰. La bulle est datée du 14 des calendes de mars (16 février) 1300 et du Latran⁶⁵¹. Il s'avère que Boniface VIII promulgue à nouveau la bulle le 22 février 1300⁶⁵², jour de la fête de la Chaire de saint Pierre dans la basilique vaticane⁶⁵³. La comparaison entre la copie pipinienne et l'édition de la bulle dans la base *Ut per litteras apostolicas...*⁶⁵⁴ montre que la version de la chronique est de bonne qualité, à l'exception d'un saut du même au même : l'adjectif « *magne* » qui suit

⁶⁴⁷ Le 21 mars.

⁶⁴⁸ XXX, 1 ; fol. 182vA ; RIS1 IX col. 734DE. « Rex iste Adulfus nobilem virum Matheum Vicecomitem capitaneum tunc populi Mediolani, Cumarum, Novarie, Vercellellarum, Alexandrie et Terdone, per literas regales patentes regali sigillo munitas vicarium suum et imperii in Lombardia provincia statuit, comittens eidem Matheo merum et mixtum imperium, et iurisdictionem omnem et potestatem, eius nomine inibi exercendas. Que litere date fuerunt XII kalendas aprilis, indictione VII, anno Domini MCCXCIII, regni eius anno secundo, unde videtur, quod inceperit regnare anno Domini MCCXCIII ; sed de Romanis pontificibus, huic Radulfo contemporaneis. »

⁶⁴⁹ P. Jansen, « Les "Provinces", terres de souveraineté dans les pays latins du monde méditerranéen ? (X^e-XIII^e siècle) », *Cahiers de recherches médiévales et humanistes*, XXI, 2011, p. 35 : <http://crm.revues.org/12419> Consulté le 24 novembre 2015 ; Q. Skinner, *Les fondements de la pensée politique moderne*, Paris, Albin Michel, 2001 (Bibliothèque de l'Évolution de l'Humanité), p. 35-38.

⁶⁵⁰ XXX, 9 ; fol. 183rB ; RIS1 IX col. 738AD.

⁶⁵¹ Dans certaines copies, on trouve également la date du 17 février. A. Paravicini Bagliani, « Bonifacio VIII, l'affresco di Giotto e i processi contro i nemici della Chiesa, Postilla al giubileo del 1300 », *Mélanges de l'École française de Rome, Moyen Âge*, CXII-1, 2000, p. 460-461.

⁶⁵² A. Potthast, *Regesta pontificum Romanorum*, II, Berlin, 1874, n°24917, p. 1993. Édition de la lettre : *Ut per litteras apostolicas...*, lettre n°003875.

⁶⁵³ Ce même jour, il fulmine une seconde bulle, qui débute par les mots *Nuper per alias* précédés d'*Ad perpetuam rei memoriam*, qui n'a pas été intégrée dans le Registre des lettres de Boniface VIII. Dans le recueil d'A. Potthast, elle apparaît sous le n°24922, datée du 1^{er} mars 1300 et de Saint-Pierre. A. Potthast, *Regesta pontificum Romanorum*, op. cit., p. 1993. A. Paravicini Bagliani, « Bonifacio VIII, l'affresco di Giotto... », art. cit., p. 460-461.

⁶⁵⁴ Édition de la lettre : *Ut per litteras apostolicas...*, lettre n°003875.

« *remissionnes* » dans une première phrase est redoublé dans la version de Pipino à la phrase suivante, alors qu'il ne se trouve qu'une seule fois dans l'original, dans la première phrase⁶⁵⁵. Cette répétition laisse supposer que le scribe recopie ici un texte écrit et ne copie pas sous la dictée. La qualité de la reproduction suppose celle de son modèle – et du copiste – et attire l'attention sur le soin apporté aux documents qui émanent de la chancellerie pontificale, qui circulaient sous forme de recueils d'actes minutieusement copiés, de *summe dictaminis* pontificales, au côté des sommes d'actes impériaux

La chronique utilise d'autres documents. À propos de l'arrestation et de la suppression de l'ordre du Temple, des extraits de l'ordre d'arrestation de Philippe le Bel et de la bulle *Pastoralis praeeminentiae* sont reproduits dans le chapitre 6 du livre XXXI que la chronique consacre à l'affaire⁶⁵⁶.

4.2.2 SOURCES EPIGRAPHIQUES ET ARCHEOLOGIQUES

Parmi les sources mobilisées, l'auteur a recours à des documents que l'on peut qualifier d'archéologiques, sinon de monumentaux. Quand il décrit le tombeau de Boniface VIII et sa statue miraculeuse de la Vierge, l'intérêt qu'il porte à la sépulture du pape n'est pas seulement celui d'un antiquaire, c'est aussi un moyen, par l'évocation du miracle, de condamner la mémoire du pape Caetani⁶⁵⁷. Il fait également appel à l'épigraphie quand il retranscrit l'épithaphe du pape Nicolas III en trente hexamètres⁶⁵⁸ ou celle qui orne le tombeau d'Ottone Visconti (mort en 1295⁶⁵⁹). L'épigraphie étudie les inscriptions qui ont « pour fonction de porter une information à la connaissance du public le plus large et pour la longue durée, d'assurer une

⁶⁵⁵ XXX, 9 ; fol. 183rB ; RIS1 IX col. 738AB ; erreur corrigée par Muratori. « Antiquorum habet fida relatio, quod accedentibus ad honorabilem basilicam principis apostolorum de Urbe concessa sunt **remissionnes magne** et indulgentie peccatorum. Nos igitur, qui iuxta officii nostri debitum salutem appetimus et procuramus libentius singulorum, huiusmodi **remissionnes magne** et indulgentias omnes... »

⁶⁵⁶ Voir 5.2.2 Le emploi des sources documentaires (deuxième partie, chapitre 5).

⁶⁵⁷ XXX, 14 ; fol. 183vB-184rA ; RIS1 IX col. 741B. « Le jour suivant, il fut mis dans un tombeau qu'il avait, de son vivant, fait préparer d'avance, somptueux ouvrage de marbre, installé dans l'église de saint Pierre. Un autre jour, le visage de la bienheureuse Vierge, qui avait été sculpté dans du marbre d'un blanc éclatant sur la voûte du monument, apparut plus sombre ; il est indiqué par ce [signe] qu'il aurait été touché par un divin miracle, parce que par la suite il ne put être blanchi, même par quelque application de couleurs. » (« Sequenti vero die fuit in tumulo, quem sibi vivens ex marmoreo lapide et opere sumptuoso preparari fecerat, positus in ecclesia Sancti Petri. Alia die facies ymaginis beate Virginis, que ex candido marmore sculpta in testitudine monumenti erat, nigerima apparuit ; et quod divino contigerit miraculo per hoc indicatur, quia postmodum albefieri non potuit, ulla appositione colorum. ») Voir 8.1.2 La mort et la sépulture du pontife (troisième partie, chapitre 8).

⁶⁵⁸ XXIX, 8 ; fol. 180vAB ; RIS1 IX col. 724E-725B. Édition : *Die mittelalterlichen Grabmäler in Rom und Latium von 13. bis zum 15. Jahrhundert*, II, *Die Monumentalgräber*, J. Garms, A. Sommerlechner et W. Telesko, Vienne, 1994, p. 131. Traduction et commentaire stylistique : M. Guardo, *Titulus e tumulus, Epitafi di pontifici e cardinali alla corte dei papi del XIII secolo*, Rome, Viella, 2008 (La corte dei papi, XVII), p. 76-85. L'épithaphe de Nicolas III n'est connue que par sa transcription dans la chronique de Pipino.

⁶⁵⁹ XXVIII, 23 ; fol. 176rB ; RIS1 IX col. 701E-702A.

communication en vue d'une publicité universelle et durable⁶⁶⁰ ». Les épitaphes, inscriptions en l'honneur des défunts qui constituent de loin la catégorie la plus importante des inscriptions⁶⁶¹, sont une pratique héritée de l'Antiquité et reprise dès le haut Moyen Âge. L'intérêt pour les épitaphes perdure au Moyen Âge : au XI^e siècle, Raoul Glaber est employé par plusieurs monastères afin de comprendre et de restaurer certaines d'entre elles⁶⁶². Si les épitaphes en vers n'ont pas forcément vocation à être gravées et constituent un genre poétique, ces deux exemples semblent bien avoir été réellement gravés dans la pierre, comme l'indique le chroniqueur.

L'utilisation de documents archéologiques n'est pas en soi une démarche originale. L'invention, en 1279, des reliques de Marie-Madeleine à la Sainte-Baume eut un grand retentissement. Francesco Pipino s'en fait l'écho, consacrant un chapitre à cette découverte⁶⁶³ qui résume le long passage que Bernard Gui consacre à cette invention dans ses *Flores chronicorum* (sous l'année 1279). Dans ce passage, Bernard Gui indique retranscrire un document très ancien (« *cartellum vetustissimum* ») authentifiant les reliques. Ce document daté de 710, qui explique que les reliques ont été translattées en secret face à la menace des Sarrasins, est alors conservé dans la sacristie. Bernard Gui écrit avoir lu et copié ce document *in situ*, en préalable à son insertion dans sa chronique⁶⁶⁴. Les Dominicains sont à l'origine du renouveau de l'hagiographie⁶⁶⁵ et du pèlerinage provençal à partir de l'invention des reliques à

⁶⁶⁰ R. Favreau, *L'épigraphie médiévale*, Turnhout, Brepols, 1997 (L'atelier du médiéviste, V), p. 31.

⁶⁶¹ *Ibid.*, p. 291-312 : chapitre 14 consacré aux épitaphes.

⁶⁶² E. Petit, « Raoul Glaber », *Revue historique*, XLVIII, 1892, p. 294 ; cité par B. Guenée, *Histoire et culture historique...*, *op. cit.*, p. 87. Il faut néanmoins attendre la redécouverte en 1417 par Le Pogge du manuel de Valerius Probus (*Notae juris*) puis son édition à Brescia en 1486 pour que les mystères de l'épigraphie classique se dissipent entièrement. R. Weiss, *The Renaissance discovery of classical Antiquity*, Oxford, Basil Blackwell, 1969, p. 145-166. Voir aussi : A. Petrucci, *La scrittura, ideologia e rappresentazione*, Turin, Einaudi, 1986 (trad. fr. : *Jeux de lettres, formes et usages de l'inscription en Italie, XI^e-XX^e siècle*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 1993).

⁶⁶³ XXIX, 17 ; fol. 181vAB ; RIS1 IX col. 730B-730C. Voir 6.1.2 L'hagiographie dans la chronique (deuxième partie, chapitre 6).

⁶⁶⁴ « “Anno Nativitatis dominicae septingentesimo decimo, sexto die mensis decembris, in nocte secretissime, regnante Odoyno, piissimo rege Francorum, tempore infestationis gentis perfidae Sarracenorum, translatus fuit corpus hoc carissimae ac venerandae beatae Mariae Magdalenae de sepulcro suo alabaustri in hoc marmoreo, timore dictae gentis perfidae, et quia secretius est hic, amoto corpore Sedonii.” Hunc cartellum vetustissimum **legi ego** qui haec **scribo**, et **vidi** ibidem in sacrario reservari in testimonium veritatis. » *Flores chronicorum*, RHGF XXI, *op. cit.*, p. 705. Bernard Gui transcrit également le document dans deux autres de ses œuvres : les *Reges Francorum* (Paris, BNF, lat. 4975, fol. 141vA) et le *Speculum sanctorale* (E. Faillon, *Monuments inédits sur l'apostolat de sainte Marie-Madeleine en Provence*, t. II, Paris, 1848, col. 782). Sur l'insertion de l'acte puis la critique des sources : A.-M. Lamarrigue, *Bernard Gui...*, *op. cit.*, p. 144 et p. 260-266.

⁶⁶⁵ Jacques de Voragine s'y est particulièrement intéressé dans son œuvre hagiographique. « Sainte Marie Madeleine », Jacques de Voragine, *La légende dorée*, A. Boureau (dir.), Paris, Gallimard, 2004 (Bibliothèque de la Pléiade), notes p. 1291-1296. Voir 6.1.2 L'hagiographie dans les derniers livres de la chronique (deuxième partie, chapitre 6).

la fin du XIII^e siècle, et ce sont ces mêmes Dominicains qui desservent la basilique construite sur son tombeau, ce qui explique l'attachement de leur ordre à la sainte.

Sources narratives, sources diplomatiques et sources archéologiques alimentent, à des degrés divers, la chronique de Francesco Pipino. Venons-en à l'examen des sources orales.

4.3 LES SOURCES ORALES

4.3.1 TRACES D'ORALITE DANS LA CHRONIQUE

Si la chronique de Francesco Pipino utilise des sources nombreuses et de différents types, il est à noter que les derniers livres comportent moins de références aux sources écrites que les précédents. C'est comme si la proximité chronologique entre l'événement et Pipino le dispensait de citer ses sources. Peut-on en déduire que celui-ci s'appuie en ce cas sur ses propres souvenirs ou sur des témoignages oraux ? Un passage du livre XXX (chapitre 22), à propos de l'affrontement entre Boniface VIII et les Colonna, éclaire ce point :

« On rapporte la cause de la désunion de façons différentes, mais celle-là est présentée comme vraie car venant d'un témoin de qualité⁶⁶⁶. »

Le témoignage oral est loin d'être disqualifié, à plus forte raison s'il émane d'une personne de qualité. Comme l'indiquait Bernard Guenée : « Les historiens du Moyen Âge ne critiquent pas des témoignages, ils pèsent des témoins⁶⁶⁷. » Nous ne savons pas de quelle personne il est ici question, mais sa qualité de témoin fiable appuie la véracité du récit de Pipino. Deux autres passages, qui tout deux renvoient à Riccobaldo de Ferrare, renforcent cette idée. Au livre XXVIII, chapitre 5, à propos de la condamnation à mort de Conradin par Charles I^{er} d'Anjou à la suite de la défaite de Tagliacozzo (1268) :

« Au sujet de cette bataille, maître Riccobaldo de Ferrare, écrivain scrupuleux d'histoires, écrivit qu'il atteste avoir entendu cela de Giovanni, juge citoyen de Reggio, [qui appartenait] alors à l'escorte et à la *familia* de Guido da Suzzara et qui était présent lors des discussions⁶⁶⁸. »

Guido da Suzzara est un éminent juriste né vers 1225 en Italie du Nord (peut-être à Suzzara, près de Mantoue) qui enseigna notamment à Bologne ; il mourut en 1293. Il se trouvait à la cour angevine de Naples dans la seconde moitié des années 1260, où il fut consulté par

⁶⁶⁶ XXX, 22 ; fol. 184vA ; RIS1 IX col. 744B. « Seditiois causa et res diversimode fertur, sed hec verificatur testimonio maiori. »

⁶⁶⁷ B. Guenée, « «Authentique et approuvé»... », *art. cit.*, p. 270.

⁶⁶⁸ XXVIII, 5 ; fol. 172vB ; RIS1 IX col. 685C. « Hec que de prolio isto dicta sunt, scribit magister Ricobaldus Ferariensis historiarum scriptor diligens, qui se audivisse testatur ea a Iohanne iudice cive Regino, tunc in comitatu et familia iam dicti Guidonis de Suzaria, qui et presens actis interfuit. »

Charles I^{er} au sujet de la condamnation de Conradin⁶⁶⁹. L'information est tirée du *Pomerium* dans lequel Riccobaldo de Ferrare précise qu'il la tient d'un certain Giovanni⁶⁷⁰ à qui Guido raconta cet événement dont il fut le témoin⁶⁷¹. Mais au-delà de la figure prestigieuse du juriste, c'est celle de Riccobaldo qui est mise en valeur et donne son crédit à l'information.

Au chapitre 10 du livre XXIX, la chronique donne trois versions du sort de Jean d'Eppe à l'issue de la bataille de Forlì (1^{er} mai 1282) face aux troupes de Guido da Montefeltro. Après avoir narré trois versions de la bataille, Pipino met en doute la mort du champion pontifical, en s'appuyant sur le témoignage oculaire de Riccobaldo de Ferrare :

« Comme l'historiographe Riccobaldo de Ferrare atteste l'avoir vu, il revint sain et sauf à Faenza, accompagné de vingt-et-un cavaliers⁶⁷². »

La version de Riccobaldo est la dernière que donne Pipino ; c'est aussi celle qui a sa préférence. Riccobaldo de Ferrare est la source privilégiée par Pipino dans les derniers livres de la chronique, choix qui s'explique par sa qualité de témoin oculaire. La chronique de Jacques de Voragine est une autre source importante de Pipino, qui accorde à l'archevêque de Gênes le même statut de témoin oculaire, à propos de la condamnation de Conradin par Clément IV, prononcée à l'occasion du chapitre général de l'Ordre qui se tint à Viterbe en 1267 :

« Clément quatrième de ce nom avait dit publiquement, pendant qu'il célébrait la messe et qu'il prêchait dans l'église des frères prêcheurs de Viterbe à la fête de la Pentecôte : "N'ayez crainte parce que nous savons que ce jeune homme est conduit à la mort comme la brebis⁶⁷³ par des hommes mauvais, et nous savons cela d'une science qui est secondaire seulement aux articles de foi." Par ce mot, il attira sur lui une grande admiration parmi les auditeurs, comme l'affirme Jacques de Voragine, alors prieur de la province de Lombardie de l'ordre susdit, qui était présent⁶⁷⁴. »

⁶⁶⁹ G. Mazzanti, « Guido da Suzzara », DBI LXI, 2004 :

[http://www.treccani.it/enciclopedia/guido-da-suzzara_\(Dizionario-Biografico\)/](http://www.treccani.it/enciclopedia/guido-da-suzzara_(Dizionario-Biografico)/) Consulté le 3 avril 2017.

⁶⁷⁰ Giovanni d'Andrea, selon Friedrich Karl von Savigny, *Geschichte des römischen Rechts*, V, Heidelberg, 1850, p. 391 :

<https://play.google.com/books/reader?id=DR0cAAAAMAAJ&printsec=frontcover&output=reader&hl=fr&pg=GBS.PA391> Consulté le 19 mai 2017.

⁶⁷¹ Riccobaldo de Ferrare, *Pomerium Ravennatis Ecclesiae*, éd. Zanella IV, 99, 48 et RIS1 IX col. 138C « Hec ego que scripsi accepi a Iohannino iudice cive Regino, tunc in comitatu et familia iam dicti Guidonis de Suzaria, qui hiis presens, ut dixit, se hec audivisse et vidisse michi retexit. »

⁶⁷² XXIX, 10 ; fol. 180vB ; RIS1 IX col. 726A. « Qui, ut Ricobaldus Ferrariensis historiographus se vidisse testatur, comitatus cuneo XXI equitum incolumis Favenciam rediit. »

⁶⁷³ Ps **119 (118)** 176 ; Is **53** 7.

⁶⁷⁴ XXVIII, 3 ; fol. 172rA ; RIS1 IX col. 682C. « [Clemens IV] publice dixisse : "Ne timeatis, quia scimus, quod iste juvenis a malis hominibus sicut ovis ducitur ad mortem, et tali scientia hoc scimus qua post articulos fidei maior non est." Quod quidem verbum audientes in multam admirationem adduxit, et se presentem fuisse asserit Iacobus de Varagine archiepiscopus Ianuensis, cum tunc esset prior provincie Lombardie ordinis antedicti. »
Pour le texte de Jacques de Voragine : *Iacopo da Varagine e la sua cronica...*, op. cit., II, p. 391-392.

D'autres traces de communication orale peuvent être repérées, qui se manifestent par l'emploi des verbes « *dicere* » et « *fero* » dans leur forme passive : « *dicitur* » et « *fertur* », que nous avons traduit respectivement par « on dit que » et « on rapporte que ». Mais le statut de telles énonciations est difficile à cerner⁶⁷⁵. Le recours au style direct est un autre élément d'oralité qui apparaît dans la chronique⁶⁷⁶.

4.3.2 ORALITE ET CULTURE

Les médiévistes ont longtemps mal compris la position des historiens médiévaux face aux sources orales, considérant que ces derniers accordaient davantage de crédit aux sources écrites. L'opposition binaire entre oralité et écrit, qui recouvrait celle de culture populaire et de culture savante, a depuis été dépassée, grâce à un certain nombre de travaux qui ont substitué leur interpénétration, leur coexistence, à leur antagonisme⁶⁷⁷. L'autorité des témoins oculaires, à condition que ceux-ci soient de bonne réputation, n'est pas moindre que celle des sources écrites. Bien au contraire, les témoins fiables sont préférés aux sources écrites⁶⁷⁸. C'est déjà ce qu'écrivait, à l'aube du Moyen Âge, Isidore de Séville, après avoir rappelé que le terme « *historia* » dérive d'un terme grec qui signifie « voir » ou « connaître »⁶⁷⁹.

« Dans des relations personnelles et directes, on n'a guère besoin de l'écriture⁶⁸⁰ » rappelait Jack Goody. Les études sur la tradition homérique et les conteurs des Balkans au XX^e siècle ont montré qu'il était possible de réciter (ou de recréer) des milliers de vers, sans recourir

⁶⁷⁵ Voir 5.3.2 Degrés de fiabilité (deuxième partie, chapitre 5).

⁶⁷⁶ Voir 5.2.3 Style direct et « effet de réel » (deuxième partie, chapitre 5).

⁶⁷⁷ Pour une mise au point sur l'historiographie allemande : H. Keller, « Oralité et écriture » et L. Kuchenbuch, « Écriture et oralité, Quelques compléments et approfondissements », J.-C. Schmitt et O. G. Oexle (dir.), *Les tendances actuelles de l'histoire du Moyen Âge en France et en Allemagne, Actes des colloques de Sèvres (1997) et Göttingen (1998) organisés par le C.N.R.S. et le Max-Planck-Institut für Geschichte*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2002 (Histoire ancienne et médiévale, LXVI), p. 127-142 et 143-165.

⁶⁷⁸ P. Damian-Grint, *The new historians of the twelfth-century Renaissance, Inventing vernacular authority*, Woodbridge, The Boydell Press, 1999, p. 70. Cité par P. Ainsworth, « Contemporary and "eyewitness" history », D. M. Deliyannis (éd.), *Historiography in the Middle Ages*, Leyde-Boston, Brill, 2003, p. 252. Voir aussi B. Guenée, « Témoignages et sources orales », *Histoire et culture historique...*, op. cit., p. 78-85.

⁶⁷⁹ « Dicta autem Graece historia ἀπὸ τοῦ ἱστορεῖν, id est a videre vel cognoscere. [...] Melius enim oculis quae fiunt deprehendimus, quam quae auditione colligimus. » Isidore de Séville, *Etymologiae*, I, 41, PL LXXXII, col. 122BC.

⁶⁸⁰ J. Goody, *La raison graphique, La domestication de la pensée sauvage*, Paris, Éditions de Minuit, 1979 (1^{ère} éd. : *The domestication of the savage mind*, Cambridge University Press, 1977), p. 55.

à l'écriture⁶⁸¹. Les travaux de Frances Yates⁶⁸² et de Mary Carruthers⁶⁸³ attestent de la puissance de la mémoire entre Antiquité et Renaissance. Loin de rejeter la mémoire, comme l'ont longtemps supposé les historiens des idées et de la rhétorique, les élites lettrées du Moyen Âge en ont fait grand cas et les plus grands intellectuels du Moyen Âge étaient doués d'une mémoire supérieure⁶⁸⁴. Quant aux activités scolaires et universitaires (cours, exercices, examens), elles étaient essentiellement orales, ce qui suppose de fortes capacités mnésiques⁶⁸⁵. Dans cette optique, le livre ne doit plus être considéré comme le seul et unique dépositaire du savoir, mais plutôt comme un support, un relai des idées conservées par la mémoire. Par ailleurs, et de manière contre-intuitive, le recours croissant à l'écrit, à partir du XII^e siècle, n'a pas relégué la mémoire en position inférieure vis-à-vis de l'écrit⁶⁸⁶. La mémoire conserve toute sa vigueur dans une société peu ou imparfaitement alphabétisée, avec pour conséquence que tout un pan de la culture médiévale nous échappe, faute d'avoir été fixée sur parchemin ou conservée d'une autre manière.

⁶⁸¹ M. Parry, *L'épithète traditionnelle dans Homère, Essai sur un problème de style homérique*, Paris, Les Belles Lettres, 1928 ; A. B. Lord, *The singer of tales*, Cambridge, Harvard University Press, 1960.

⁶⁸² F. A. Yates, *L'art de la mémoire*, Paris, Gallimard, 1975 (1^{ère} éd. : *The art of memory*, Chicago, Chicago University Press, 1966).

⁶⁸³ M. Carruthers, *Le livre de la mémoire, Une étude de la mémoire dans la culture médiévale*, Paris, Macula, 2002 (1^{ère} éd. : *The book of memory, A study of memory in medieval culture*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990) et *Ead., Machina memorialis, Méditation, rhétorique et fabrication des images au Moyen Âge*, Paris, Gallimard, 2002 (1^{ère} éd. : *The craft of thought, Meditation, rhetoric and the making of images, 400-1200*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998).

⁶⁸⁴ C'est notamment le cas de Thomas d'Aquin. M. Carruthers, *Le livre de la mémoire...*, *op. cit.*, p. 5-19.

⁶⁸⁵ Dans le monde musulman, le recours à la mémoire est tout aussi important. Pour un parallèle entre culture chrétienne occidentale et culture musulmane : B. Grévin, *Le parchemin des cieux, Essai sur le Moyen Âge du langage*, Paris, Seuil, 2012 (L'univers historique) p. 244-252. Voir aussi les remarques de Jacqueline Hamesse sur la transmission et la diffusion orales dans les universités médiévales : J. Hamesse, « La transmission orale des textes », *Vocabulaire du livre et de l'écriture au Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 168-194.

⁶⁸⁶ Sur la résistance à l'écrit dans l'Angleterre médiévale : M. T. Clanchy, *From memory to written record...*, *op. cit.*, p. 294-327.

Les sources historiographiques dominent largement le corpus rassemblé par Francesco Pipino. S'il a largement recours, pour les périodes anciennes, à des sources de seconde main passées par la médiation du *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais, sa palette documentaire se diversifie dans les derniers livres de la chronique. Les ressources dont disposent les bibliothèques conventuelles s'avèrent en effet limitées et le conduisent à utiliser des auteurs contemporains absents des catalogues, qui ne peuvent résumer l'ensemble du savoir en circulation. Pipino reproduit avec fidélité les passages empruntés, ce qui facilite leur identification. L'usage de quelques documents officiels atteste de leur circulation, au-delà de leur destinataire originel, et de leur fonction historiographique. Le chroniqueur complète son corpus en faisant appel à des témoignages rapportés, dont il atteste la qualité, et certainement à ses propres souvenirs.

CHAPITRE 5 – LA MISE EN ŒUVRE DES SOURCES

Les sources de la chronique et leur provenance ont été identifiées au chapitre précédent. Une fois la documentation de l'historien rassemblée, il s'agit de comprendre les opérations intellectuelles nécessaires à la construction du récit historique. Les sources sont recomposées, agencées selon une structure commune aux différents livres de la chronique. Leur utilisation nécessite de les résumer ou de les remployer, selon différentes modalités, ainsi que de les critiquer. Ces manipulations permettent d'interroger tant le rapport de Francesco Pipino au temps et à la vérité que la conception de l'auteur au Moyen Âge.

5.1 LA RECOMPOSITION DES SOURCES

Les documents préparatoires à la rédaction de la chronique, qui éclaireraient la méthode de travail de l'historien, n'ont pas été conservés. Néanmoins, la rigidité de la structure de la chronique laisse penser que celle-ci a été rédigée, une fois les extraits de sources rassemblés, à partir d'un plan établi que nous retrouvons dans la division en livres et en chapitres.

5.1.1 ORGANISATION DU MATERIAU, GENRE HISTORIQUE ET « CONQUETE DU TEMPS »

Une définition des genres historiques existe au Moyen Âge, issue de la tradition tardo-antique, qui distingue, à la suite d'Eusèbe de Césarée⁶⁸⁷ (mort vers 340), la chronique et l'histoire. Le genre des annales, création du haut Moyen Âge, complète la typologie. Cependant, ces distinctions sont loin d'être unanimement acceptées et mises en œuvre. Une certaine confusion règne⁶⁸⁸, malgré les efforts de systématisation entrepris aux XIII^e et XIV^e

⁶⁸⁷ L'évêque de Césarée de Palestine est considéré comme le premier historien chrétien. La seconde partie de sa *Chronique* est constituée de tableaux qui mettent en parallèle les différentes chronologies (assyrienne, égyptienne, juive, grecque et romaine) et insèrent les chrétiens dans l'histoire universelle ; cette seconde partie est connue en Occident sous le terme de *Chronique* par la traduction latine augmentée de saint Jérôme à la fin du IV^e siècle. Quant à la première partie de sa *Chronique*, une *Chronographie* en cinq livres, elle n'est connue que par une traduction arménienne, l'original grec ayant disparu. L'*Histoire ecclésiastique*, en dix livres, est d'une autre ampleur. Elle raconte l'histoire du christianisme depuis ses origines jusqu'à la victoire de Constantin dans une perspective apologétique, celle du peuple chrétien tendant vers son salut. Eusèbe de Césarée, *Histoire ecclésiastique*, F. Richard (intro.), G. Bardy et L. Neyrand (trad.), Paris, Cerf, 2003 (Sagesses chrétiennes), p. 9-34 ; F. Hartog et M. Casevitz, *L'histoire d'Homère à saint Augustin, Préfaces des historiens et textes sur l'histoire*, Paris, Seuil, 1999 (Points essais), p. 257-259, 270-271.

⁶⁸⁸ C'est déjà le cas chez Isidore de Séville, dont les définitions des différents genres historiques sont réparties entre le livre I, chapitres 41-44 et le livre V, chapitre 28 ; leur distinction est peu claire, tributaire des ambiguïtés de ses prédécesseurs. Isidore de Séville, *Etymologiae*, I, 41-44, PL LXXXII, col. 122-124 et V, 28, *Ibid.*, col. 214C. Pour Gervais de Canterbury (XII^e siècle), ce sont la longueur et le style qui distinguent chronique et histoire, tout en reconnaissant l'ampleur de certaines chroniques : « Cronicus autem annos Incarnationis Domini annorumque

siècles, et il faut attendre les XV^e et XVI^e siècles pour que les érudits distinguent plus fermement annales et chroniques d'une part, et histoires d'autre part⁶⁸⁹.

Si nous retenons comme définition de la chronique un récit relativement bref et ordonné chronologiquement, dans lequel les événements se suivent dans l'ordre chronologique (la « *series temporum* » ou « enchaînement des époques » pour reprendre la définition d'Isidore de Séville⁶⁹⁰), la chronique de Francesco Pipino n'en serait pas une, en raison de son organisation ternaire, qui défie le simple enchaînement des temps, et de sa longueur. Comme nous l'avons déjà évoqué, chaque livre suit une organisation tripartite, articulé autour d'un triple récit : les règnes impériaux, puis les Vies pontificales, enfin le reste des événements contenus dans l'arc chronologique impérial sont autant de sous-parties que distingue l'historien. Une telle composition, comme son ampleur, s'apparenterait davantage à une histoire – entendue comme genre historique – qui insère les événements historiques au sein d'un plan qui ne reflète pas la seule chronologie. Cette triple narration historique constitue l'originalité de la « chronique » de Francesco Pipino et sous-entend une lecture politique et idéologique de l'histoire, menée par l'empereur, qui se distingue des canons de la chronique universelle⁶⁹¹. Le récit pipinien ne commence ni par la Création ni par l'Incarnation. Il n'est pas non plus inséré au sein des six âges du monde, tels qu'ils ont été définis par saint Augustin⁶⁹² et repris par Isidore de Séville puis Bède le Vénérable ; il n'est pas non plus question de la périodisation en quatre âges, issue

menses computat et kalendas, actus etiam regum et principum qui in ipsis eveniunt breviter edocet, eventus etiam, portenta vel miracula commemorat. Sunt autem plurimi qui cronicas vel annales scribentes, limites suos excedunt, nam philacteria sua dilatata et fimbrias magnificare delectant. Dum enim cronicam compilare cupiunt, historici more incediunt, et quod breviter sermoneque humili de modo scribendi dicere debuerant, verbis ampullosis aggravare conantur. » *The historical works of Gervase of Canterbury*, I, W. Stubb (éd.), Londres, 1879, Chronique, Prologue, p. 87-88 :

<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k50339v/f148.image> Consulté le 25 mai 2017.

La distinction en fonction de la longueur de l'œuvre est déjà celle d'Eusèbe de Césarée : « Déjà, du reste, dans la *Chronique* que j'ai composée, j'ai naguère donné un résumé des événements, mais j'ai entrepris aujourd'hui d'en faire le récit très complet. » Eusèbe de Césarée, *Histoire ecclésiastique*, op. cit., I, 6, p. 41.

⁶⁸⁹ B. Guenée, « Histoires, annales, chroniques, Essai sur les genres historiques au Moyen Âge », *Annales ESC*, XXVIII-4, 1973, p. 997-1016 ; *Id.*, « Histoire et chronique, Nouvelles réflexions sur les genres historiques au Moyen Âge », *La chronique et l'histoire au Moyen Âge, Colloque des 24 et 25 mai 1982*, D. Poirion (éd.), Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 1986 (Cultures et civilisations médiévales, II), p. 3-12.

⁶⁹⁰ Isidore de Séville, *Etymologiae*, V, 28, PL LXXXII, col. 214C. « Chronica Graece dicitur, quae Latine *temporum series* appellatur, qualem apud Graecos Eusebius Caesariensis episcopus edidit, et Hieronymus presbyter in Latinam linguam convertit : χρόνος enim Graece, Latine *tempus* interpretatur. »

⁶⁹¹ Voir 7. Une histoire impériale (troisième partie, chapitre 7).

⁶⁹² Saint Augustin, *De catechizandis rudibus*, W. Y. Fausset (éd.), Londres, 1915 (3^e éd.), p. 64 :

<https://archive.org/details/liberdecatechiza00augu> Consulté le 25 mai 2017.

Il est vrai que, commençant par le règne de Charlemagne après un rapide rappel des temps mérovingiens, la chronique est tout entière inscrite dans le sixième âge qui débute avec le Christ. De plus, à partir du XII^e siècle, l'histoire s'inscrit moins dans une perspective eschatologique.

de la vision du prophète Daniel⁶⁹³. Bert Roest a montré que la typologie des genres historiques est largement artificielle⁶⁹⁴, et la chronique de Pipino, par son architecture hybride, en fournit une preuve supplémentaire.

Si nous interrogeons la nature de la « chronique », il faut constater que Francesco Pipino n'a pas explicitement intitulé ni défini son œuvre. Il emploie bien le terme « *historia*⁶⁹⁵ » dans le prologue, à propos de Charlemagne et de l'origine des Francs, mais il semble désigner ici davantage l'activité à laquelle il va se livrer plutôt que le genre littéraire. Le terme « *opus*⁶⁹⁶ » est également utilisé, pour désigner, sans ambiguïté cette fois-ci, ce qu'il est en train d'accomplir, qui peut se traduire par les mots « œuvre » ou « ouvrage ». Mais ce terme est neutre, désignant le résultat d'un travail intellectuel et non un genre historique déterminé⁶⁹⁷. L'usage du terme « *libellus* », traduit par « petit livre », est réservé aux ouvrages de Guillaume de Saint-Amour et de Gerardo de Borgo San Donnino⁶⁹⁸, ainsi qu'au recueil de prophéties du *Genus nequam*⁶⁹⁹. « *Libellus* » peut désigner en latin classique un « petit livre », au sens de sa faible qualité, ce qui se conçoit au sujet des deux ouvrages des auteurs cités, condamnés par l'Église. « *Libellus* » désigne également un « petit livre » en termes de volume, ce qui est le cas du *Genus nequam*, à moins qu'il s'agisse ici de disqualifier ce recueil prophétique⁷⁰⁰.

⁶⁹³ Dn 7 13-28.

⁶⁹⁴ B. Roest, « Mediaeval Historiography, About generic constraints and scholarly constructions », *Aspects of genre and type in pre-modern literary cultures*, B. Roest et H. Vanstiphout, Groningue, Styx Publications, 1999 (COMERS Communications, I), p. 47-61 :

https://www.academia.edu/11352422/Mediaeval_Historiography_About_generic_constraints_and_scholarly_constructions_in_Aspects_of_Genre_and_Type_in_Pre-Modern_Literary_Cultures_Styx_1999_47-61 Consulté le 25 mai 2017.

Néanmoins, après avoir rappelé l'inanité d'une typologie des œuvres historiques dans un article du volume collectif *Historiography in the Middle Ages*, B. Roest livre à son tour une typologie des chroniques universelles mendiantes qui ne recouvre pas moins de sept catégories. Bien qu'il précise ne pas donner un classement en fonction des différents genres, remarquons que la constante typologique demeure... B. Roest, « Later medieval institutional history », D. M. Deliyannis (dir.), *Historiography in the Middle Ages*, Brill, Leyde-Boston, 2003, p. 308-314.

Voir aussi, dans le même volume, la contribution de Michel Sot qui montre la fluidité générique des chroniques de monastères et d'évêchés, dont le caractère local n'exclut nullement leur dimension universelle. M. Sot, « Local and institutional history (300-1000) », *Ibid.*, p. 89-114.

⁶⁹⁵ Prologue ; fol. 5rA. « Ad huius autem gloriosissimi imperatoris et regis **historiam** nitidius ac serius persequendam prius succincte altius exordiendum est, ab origine Francorum regum, et ab ipsius progenitoribus, eorum describendo genealogie lineam et qualiter ad regni Francorum apicem pervenerunt. » Sur le prologue : voir 5.2.1 Le prologue, « seuil de l'œuvre » (deuxième partie, chapitre 5).

⁶⁹⁶ XXIV, 1, fol. 118rA. « Incipit ystoria de acquisitione Terre sancte, quam actor huius **operis** transtulit ex galico in latinum. » Le terme « *ystoria* » s'applique ici au livre XXIV qui est une histoire des croisades.

⁶⁹⁷ En latin classique, « *opus* » désigne le travail manuel comme le travail intellectuel.

⁶⁹⁸ XXVIII, 19.

⁶⁹⁹ XXIX, 7, 10, 11, 12 et XXX, 6, 16.

⁷⁰⁰ Voir 8.3 À la recherche du pape angélique (troisième partie, chapitre 8).

Pour l'érudition médiévale, « la grande affaire a été, à n'en pas douter, la conquête du temps⁷⁰¹ » écrivait Bernard Guenée. La « conquête du temps » se traduit par l'utilisation de nombreux adverbes de temps, qui relient les événements du récit historique en marquant leur succession (« *deinde* », « ensuite » ; « *tunc* », « alors » etc.), et par la multiplication des instruments de datation mis en œuvre par Pipino comme par d'autres historiens⁷⁰². Pipino n'emploie pas la notion historique de siècle, d'apparition tardive⁷⁰³. Si le vocable « *seculum* » est présent dans la chronique, il désigne la vie mondaine, « dans le siècle », par opposition aux formes de vie consacrée. « *Tempus* » est d'emploi fréquent, au singulier comme au pluriel, dans son sens chronologique (décliné à l'ablatif), qui permet de relier entre eux deux événements du fait de leur contemporanéité⁷⁰⁴. L'expression « temps modernes » (« *tempora moderna* »), qui désigne l'époque à laquelle écrit le chroniqueur par opposition à l'époque du récit, est employée une seule fois, à propos du tremblement de terre qui ravage la ville de Rieti en 1298 :

« Cela est digne de commémoration et par conséquent utile, si quelque chose de similaire devait arriver aux temps modernes, que les mortels ne tendent pas à fuir la destruction ni à s'enfuir, qu'ils ne mettent pas leur confiance dans le mouvement des pieds mais dans la faculté des prières, qu'ils conservent toujours la mémoire de David⁷⁰⁵ ... »

Ce passage désigne comme temps ancien une période qui remonte à une génération, soit vingt à vingt-cinq années, en admettant que la chronique a été rédigée au cours des années 1320. Cette remarque confirme en outre le rôle d'exemplarité de l'histoire conçue comme *magistra vitae*.

La chronique de Francesco Pipino développe sa propre conception du temps historique qu'elle découpe « en tranches », pour paraphraser le titre du dernier ouvrage de Jacques Le Goff⁷⁰⁶. Son système est double : un premier découpage impérial, qui reflète un principe

⁷⁰¹ B. Guenée, *Histoire et culture historique dans l'Occident médiéval*, Paris, Aubier-Montaigne, 1991 (1^{ère} éd. : 1980), p. 165.

⁷⁰² J.-C. Schmitt, *Les rythmes au Moyen Âge*, Paris, Gallimard, 2016 (Bibliothèque illustrée des histoires), p. 478-479. Voir également, à propos du *Memoriale historiarum* de Jean de Saint-Victor (début du XIV^e siècle) : I. Guyot-Bachy, « Ambition encyclopédique ou influence du genre encyclopédique au début du XIV^e siècle ? Le *Memoriale historiarum* de Jean de Saint-Victor », *Encyclopédire, Formes de l'ambition encyclopédique dans l'Antiquité et au Moyen Âge*, A. Zucker (éd.), Turnhout, Brepols, 2013 (Collection d'études médiévales de Nice, XIV), p. 126.

⁷⁰³ D. S. Milo, « À la recherche du siècle », *Trahir le temps (Histoire)*, Paris, Les Belles Lettres, 2004 (1^{ère} éd. : 1991), p. 17-136 ; J. Le Goff, *Faut-il vraiment découper l'histoire en tranches ?*, Paris, Seuil, 2014 (La librairie du XXI^e siècle).

⁷⁰⁴ Nous avons distingué dans la traduction le singulier (traduit par « à l'époque de ») et le pluriel (traduit par « en ces temps-ci »).

⁷⁰⁵ XXX, 17 ; fol. 184rB ; RIS1 IX, Milan, 1726, col. 742D. « Hoc autem ideo rememoratione dignum est, et per consequens utile, ut si modernis temporibus simile contingeret, non tendant mortales pestem fugere, sed fugare ; non de pedum levitate, sed de precum facultate confidant, illud semper Daviticum memorie retinentes ... »

⁷⁰⁶ J. Le Goff, *Faut-il vraiment découper l'histoire en tranches ?*, *op. cit.*

d'organisation politique du monde, et un second découpage, ternaire, interne à chacun des livres. Ce double découpage est un choix propre à Pipino, qui donne ainsi un double rythme à son récit historique, et induit une hiérarchisation des personnages, des événements et du temps. La primauté politique et idéologique de la figure impériale est affirmée une première fois par le découpage en livres de la chronique. Elle est réaffirmée par la première place qu'occupent les Vies des empereurs au sein de chacun des livres, y compris lorsque l'action de ceux-ci ne permet guère d'alimenter qu'un ou deux chapitres⁷⁰⁷. Vient ensuite le temps des papes, dont l'excroissance dans le récit marque leur emprise politique, diplomatique et militaire sur la Péninsule, voire sur l'ensemble de l'Occident. Le troisième temps est celui des autres événements, essentiellement le temps des cités italiennes et, dans une moindre mesure, européennes et orientales.

L'architecture de la *Divine comédie* de Dante est aussi tout entière structurée par le chiffre trois. Son architecture générale répond à un schéma ternaire articulé en trois cantiques (*Enfer, Purgatoire, Paradis*), chacun composé de trente-trois chants (auxquels s'ajoute le chant introductif). Le chiffre trois régit également la structure interne aux trois cantiques : l'*Enfer*, le *Purgatoire* et le *Paradis* sont eux-mêmes subdivisés en trois zones⁷⁰⁸. Le chiffre trois est enfin à l'œuvre dans la métrique de la *Comédie* : elle est composée de tercets enchaînés avec répétition par trois fois de chaque rime et chaque strophe se compose de trois vers⁷⁰⁹.

S'interroger sur le symbolisme des nombres est légitime dans la culture chrétienne. C'est une affaire très sérieuse, rappelait Henri de Lubac⁷¹⁰. Saint Augustin voyait dans les nombres l'œuvre de Dieu et le signe de sa perfection : « Regarde le ciel, regarde la mer, ce qui brille là-haut et en bas ce qui rampe, regarde ce qui vole ou ce qui nage : tout est beau, parce que tout renferme un nombre » écrivait-il dans *Du libre arbitre*⁷¹¹. Parmi les nombres qui ont fait l'objet de très nombreux commentaires théologiques, « trois » occupe une place de choix.

⁷⁰⁷ Ce qui est le cas des derniers livres.

⁷⁰⁸ Anté-Enfer, Haut-Enfer et Bas-Enfer pour l'Enfer ; Anté-Purgatoire (lui-même divisé en trois zones), Montagne du Purgatoire et Paradis terrestre pour le Purgatoire ; les sept cieux des planètes (qui accueillent les âmes des bienheureux), le ciel des étoiles fixes et le Premier mobile, l'Empyrée pour le Paradis. Lucifer lui-même a trois têtes. E. Malato, *Dante*, Paris, Les Belles Lettres, 2017, p. 236-238.

⁷⁰⁹ A. Bufano et G. R. Sarolli, « Numero », *Enciclopedia dantesca*, IV, Rome, Istituto della enciclopedia italiana, 1973, p. 88-96 : [http://www.treccani.it/enciclopedia/numero_\(Enciclopedia-Dantesca\)/](http://www.treccani.it/enciclopedia/numero_(Enciclopedia-Dantesca)/) Consulté le 31 mai 2017 ; C. S. Singleton, « Il numero del poeta al centro », *La poesia della Divina Commedia*, Bologne, Il Mulino, 1978, p. 452-462 (1^{ère} éd. : Cambridge, Harvard University Press, 1954), cité par E. Malato, *Dante, op. cit.*, p. 234-235 ; V. F. Hopper, « La beauté de l'ordre, Dante », *La symbolique médiévale des nombres*, Paris, Gérard Monfort, 1995 (1^{ère} éd. : *Medieval number symbolism, Its sources, meaning and influence on thought and expression*, New York, Columbia University Press, 1938), p. 97-138.

⁷¹⁰ H. de Lubac, *Exégèse médiévale, Les quatre sens de l'Écriture*, II, Paris, Aubier, 1964 (Théologie), p. 7.

⁷¹¹ Saint Augustin, *Du libre arbitre*, II, 16, n. 42 ; cité et traduit par Henri de Lubac, *Exégèse médiévale...*, *op. cit.*, p. 8.

Saint Augustin considérait que ce nombre « est le premier nombre organisé, comportant commencement, milieu et fin, unis en un seul tout, dans une égalité parfaite⁷¹² », rejoignant sur ce point les conceptions pythagoriciennes⁷¹³. En s'appuyant sur les Écritures⁷¹⁴, les théologiens chrétiens ont trouvé de nombreuses justifications aux trois sens d'interprétation de la Bible (tropologique, allégorique et anagogique) et aux trois vertus théologiques, dans une analogie avec le dogme central de la Trinité.

Si le choix par Pipino d'une tripartition du récit historique de sa chronique est peut-être dantesque⁷¹⁵, l'inspiration théologique est claire dans ces deux œuvres. Les trois personnes que constituent la Trinité sont réputées égales en nature, en grandeur comme en puissance ; aucune ne surpasse l'autre, elles sont inséparables⁷¹⁶. Dans une interprétation teintée de pensée théologique et dumézilienne⁷¹⁷, temps de l'empereur, temps du pape et temps des cités se déploieraient dans la chronique, dans l'aspiration à une société unique idéale, comme dans la *Comédie* de l'Alighieri. Les trois temps fonctionneraient ensemble, côte à côte et sans hiérarchie car, comme le disait Pierre Lombard « Bien qu'on dise que Dieu est trine, on ne doit cependant pas le dire triple ; il n'y a pas de triplicité, en effet, là où l'unité est suprême et l'égalité identique⁷¹⁸. » Le chiffre trois est symbole d'unité, comme l'avait affirmé, avant les auteurs chrétiens, Aristote⁷¹⁹. Chacun des trois temps, sinon chacune des trois fonctions, serait nécessaire à la compréhension de l'histoire et à l'édification d'une société parfaite. À

⁷¹² *De musica*, I, 12, n. 21 (70). « In ternario numero quamdam esse perfectionem, quia totus est ; habet enim principium, medium et finem ». Cité par H. de Lubac, *Exégèse médiévale...*, *op. cit.*, p. 25.

⁷¹³ La perfection du nombre trois existe dans de nombreuses civilisations, que l'on songe à la famille divine égyptienne (Osiris, Isis, Horus) ou à la Triade capitoline (Jupiter, Junon, Minerve).

⁷¹⁴ Le chiffre trois est très présent dans la Bible : les trois fils de Noé (Gn 6 10), les trois dimensions de l'arche d'alliance (Ex 25 10), les trois paires d'ailes des séraphins (Is 6 2), les trois pains de la parabole évangélique de l'ami importun (Lc 11 6)... les exemples sont innombrables. Voir H. de Lubac, *Exégèse médiévale...*, *op. cit.*, p. 32-34.

⁷¹⁵ L'*Enfer* et le *Purgatoire* sont achevés respectivement vers 1309 et 1313. Le *Paradis* le serait à la fin de la vie de Dante, vers 1316-1321, de l'avis de la plupart des spécialistes. La diffusion des deux premiers chants de l'œuvre de Dante est très rapide, notamment en Romagne et dans la plaine du Pô. Dès la fin des années 1310, les notaires bolonais copient quelques vers de Dante dans les espaces vides des pages de leurs registres. Dante, *La commedia secondo l'antica vulgata*, I, G. Petrocchi, *Introduzione*, Milan, Mondadori, 1966, p. 61 ; E. Malato, *Dante, op. cit.*, p. 209-226.

⁷¹⁶ Pierre Lombard, *Les quatre livres de sentences, Premier livre*, M. Ozilou (trad.), Paris, Cerf, 2012 (Sagesses chrétiennes), distinctions XIX, XX et XXI, p. 300-327.

⁷¹⁷ Les travaux de Georges Dumézil ont mis en évidence une tripartition fonctionnelle qui régit la plupart des sociétés indo-européennes qu'il a étudiées. Georges Duby a appliqué une semblable grille de lecture à la société médiévale, notamment dans *Les trois ordres ou l'imaginaire du féodalisme, Féodalité*, Paris, Gallimard, 1996 (1^{ère} éd. : Paris, Gallimard, 1978), voir notamment p. 461-465. Voir aussi les remarques de J. Le Goff, « Les trois fonctions indo-européennes, l'historien et l'Europe féodale », *Annales ESC*, XXXIV-6, 1979, p. 1187-1215.

⁷¹⁸ Pierre Lombard, *Les quatre livres de sentences, Premier livre, op. cit.*, distinction XIX, chapitre 12, p. 316-317.

⁷¹⁹ « De deux choses ou de deux hommes, nous disons “les deux” mais non pas “tous”. Trois est le premier nombre auquel le terme “tout” a pu correspondre. » Aristote, *Du ciel*, I, 1 ; cité par V. F. Hopper, *La symbolique médiévale des nombres, op. cit.*, p. 12.

l'empereur reviendrait la direction politique et militaire, terrestre, de la chrétienté. Le pape occuperait la fonction religieuse, délaissant ses prétentions théocratiques, comme l'y engage la chronique⁷²⁰. Quant aux cités, la fonction de production et de reproduction pourrait leur échoir⁷²¹. Ce schéma s'écarte de la tripartition dumézilienne canonique qui associe souveraineté et sacré au sein d'une même fonction, mais il correspond à celui de la société médiévale qui distingue *oratores, bellatores et laboratores*.

5.1.2 L'AGENCEMENT DES SOURCES

Gert Melville a dégagé les deux procédés compilatoires dont usaient les historiens médiévaux, qui pouvaient enchaîner les différentes sources les unes à la suite des autres, ou bien les entremêler⁷²². Dans le premier cas, Francesco Pipino signale rarement qu'il opère un changement de source⁷²³, mais le lien entre deux extraits juxtaposés peut être réalisé par l'adjonction d'un adverbe ou autre marqueur chronologique (« à la même époque » ; « en ces temps-ci »). La première méthode ne posant pas de difficulté particulière, nous allons nous intéresser au second procédé qui permet de comprendre l'opération intellectuelle à l'œuvre derrière la technique compilatoire.

Une fois l'extrait de la source originale individualisé, Francesco Pipino démembré celui-ci en plusieurs blocs, qui ont un chacun une unité de temps (les événements d'une même année), de lieu ou d'action. Ces différentes unités sont ensuite réparties selon le schéma ternaire et chronologique propre à la chronique⁷²⁴. Les différents blocs issus d'un même extrait peuvent être assemblés dans la chronique selon un ordre différent. C'est le cas pour la Vie de l'archevêque de Gênes Gualtiero da Vezzano, dont le chapitre 24 du livre XXVIII de la chronique de Pipino porte le nom. Nous avons distingué deux parties au sein de ce chapitre 24. La première est une biographie de Gualtiero da Vezzano. Dans la seconde partie du chapitre, il est question des Génois Oberto Doria et Oberto Spinola, du conflit opposant les Génois aux Vénitiens alliés aux Pisans et du rôle d'Alexandre IV pour éteindre le conflit. Dans la chronique

⁷²⁰ Voir : 5. Une histoire impériale et 6. Un *Liber pontificalis* (deuxième partie, chapitres 5 et 6).

⁷²¹ Cette troisième fonction, celle de la « masse », est particulièrement « élastique », comme le rappelait Jacques Le Goff, « Les trois fonctions indo-européennes... », *art. cit.*, p. 1206.

⁷²² G. Melville, « Le problème des connaissances historiques au Moyen Âge, Compilation et transmission des textes », *L'historiographie médiévale en Europe, Actes du colloque organisé par la Fondation européenne de la science au Centre de recherches historiques de l'Université Paris I, 29 mars-1^{er} avril 1989*, J.-P. Genet (éd.), Paris, Éditions du C.N.R.S., 1991, p. 26-30.

⁷²³ Mais, de manière générale, il nomme rarement ses sources dans les derniers livres.

⁷²⁴ Pipino a peut-être utilisé, en préalable à la rédaction, un tableau en trois colonnes, distribuant les événements en fonction des trois temps distingués. La mise en parallèle des événements sous forme de colonnes est attestée chez Eusèbe de Césarée comme chez Martin le Polonais.

de Jacques de Voragine, dont est issu l'extrait, la Vie de l'archevêque et les événements de son temps sont narrés de concert, entremêlés suivant l'ordre chronologique. La fin de l'extrait retenu par Pipino coïncide avec la mort du prélat, ce qui explique le titre qu'il donne au chapitre, alors que le contenu de celui-ci dépasse la seule biographie de Gualtiero.

Francesco Pipino rassemble les blocs propres à la vie du prélat, désolidarisés du reste des événements de l'extrait. La logique de ce regroupement est simple : il les met bout à bout afin d'obtenir une biographie. Nous avons artificiellement distingué différents blocs dans le texte de Voragine, numérotés de 1 à 11, qui sont autant de paragraphes. Le chapitre 24 de Pipino a, pour sa part, été divisé en cinq blocs ou paragraphes⁷²⁵. Si les débuts des deux passages sont communs (n°1 dans les deux cas, qui concerne la carrière et l'accession à l'archiépiscopat de Gualtiero), la version de Pipino laisse de côté les trois paragraphes suivants (qui traitent de la rivalité entre Gênes et Venise) et insère le paragraphe n°5 (au sujet de l'archevêque) de Voragine à la suite du n°1. Il clôt la biographie de l'archevêque par le paragraphe n°11 de Voragine (mort de Gualtiero). Pipino recompose ainsi la biographie du prélat dans la première partie du chapitre 24, à l'aide des blocs 1, 5 et 11 de Voragine.

§ chez Pipino ⁷²⁶	§ chez Voragine ⁷²⁷
1 ^{ère} partie : vie de Gualtiero da Vezzano	
1	1
2	5
3	11
2 ^{ème} partie : autres événements du chapitre 24	
4	10
5	8

Le lien entre les première et seconde parties du chapitre 24 est assuré par la chronologie (« *eius tempore* ») : la contemporanéité des événements justifie leur juxtaposition. La seconde partie du chapitre 24 concerne Gênes et son affrontement avec Pise et Venise (paragraphes 4 et 5 chez Pipino) ; elle se compose des blocs 10 et 8 du texte de Voragine. Mais le reste de l'extrait de Voragine n'est pas perdu pour autant. Si Pipino n'utilise pas le texte de Voragine (paragraphe

⁷²⁵ Voir en annexe 3 le découpage des deux extraits.

⁷²⁶ XXVIII, 24 ; fol. 176rB-176vA ; RIS1 IX col. 702BE.

⁷²⁷ *Iacopo da Varagine e la sua cronica di Genova dalle origine al MCCXCVII*, II, G. Monleone (éd.), Rome, ISIME, 1941 (FSI), p. 385-394.

n°6) à propos des Flagellants de 1260⁷²⁸, celui concernant la condamnation publique de Conradin par Clément IV lors du chapitre de Viterbe (paragraphe 8), à laquelle assista Jacques de Voragine, est réutilisé au chapitre 3 du livre XXVIII⁷²⁹. De même, le passage suivant (n°9) est résumé au chapitre 45 du livre XXVIII, consacré à la victoire vénitienne de 1268⁷³⁰. Le démembrement puis l'utilisation des passages démembrés en d'autres endroits de la chronique confirme le recours à un plan préalable, qui permet de répartir les différentes parties d'un extrait en plusieurs points du récit.

Un autre exemple de désossement de la source par Pipino est fourni en comparant les chapitres 1 et 20 du livre XXX de la chronique et le *Compendium Romanae historiae* de Riccobaldo de Ferrare. Sont indiqués en caractères gras les passages identiques aux deux extraits et en caractères italiques les passages dont la formulation proche (synonymes, changements de cas et de conjugaison) ne change pas le sens de la phrase. L'extrait du *Compendium* doit être lu en continu : les décalages sont de notre fait, afin de mettre en évidence ressemblances et différences.

Riccobaldo, <i>Compendium</i> ⁷³¹	Francesco Pipino ⁷³²
<p>Adulphus rex Alamanie</p> <p>Adulphus genere Germanus imperator eligitur anno Christi MCCXCV.</p> <p>Hic vir in armis strenuus ac magnanimus fuit. Cui Albertus dux Austrie, Rodulphi regis</p>	<p>XXX, 1 – De initio imperii Adulfi</p> <p>Adulfus comes de Anaxove, genere Germanus, defuncto Rodulfo, in Romanorum regem eligitur. Cepit anno Domini MCCXCIII qui fuit ab exordio mundi VI mille CCLIII, et regnavit annis III tantum apud Teutonicos. Benedictionem enim imperialem et imperii coronam non habuit.</p> <p>Hic fuit vir in armis strenuus atque magnanimus. Cui Adalbertus dux Austrie</p>

⁷²⁸ XXVIII, 32 ; fol. 176vB ; RIS1 col. 704D-705A. Pipino suit ici Riccobaldo de Ferrare, *Pomarium Ravennatis Ecclesie sive Historia universalis*, J. G. Eckhard (éd.), RIS1 IX col. 134 et du même auteur, *Compendium Romanae historiae*, II, A. T. Hankey (éd.), Rome, ISIME, 1984 (FSI CVIII) p. 731.

⁷²⁹ XXVIII, 3 ; fol. 172rA ; RIS1 IX col. 682BC. « Cum vero ex tali adventu adversarii eius timerent, fertur tunc temporis, Clementem papam huius nominis IIII, dum in ecclesia fratrum predicatorum apud Viterbium in festo Pentecostes celebraret ac predicaret, publice dixisse : “Ne timeatis, quia scimus, quod iste iuvenis a malis hominibus sicut ovis ducitur ad mortem, et tali scientia hoc scimus qua post articulos fidei maior non est.” Quod quidem verbum audientes in multam admirationem adduxit, et se presentem fuisse asserit Iacobus de Varagine archiepiscopus Ianuensis, cum tunc esset prior provincie Lombardie ordinis antedicti. »

⁷³⁰ Voir 9.2.1 Résumer une source historiographique (troisième partie, chapitre 9).

⁷³¹ Riccobaldo de Ferrare, *Compendium*, II, *op. cit.*, p. 748.

⁷³² XXX, 20 ; fol. 184rB ; RIS1 IX col. 743DE.

<p>primogenitus, <i>obedire contemnens</i>, contra eum bellum suscepit. Dum <i>utraque pars copia eduxisset</i>, Adulphus flumine transito ad hostem pervenit. <i>Pugnatum est acriter utrimque</i>, multi prelio ceciderunt.</p> <p>Ipsa rex fortiter conserens prelium occubuit.</p> <p>Albertus victor fuit, qui mox rex electus est et <i>successit</i> Adulpho in regno.</p>	<p>Rodulfi condam regis Romanorum filius <i>non obediens</i>, contra eum etiam bellum suscepit. <i>Congregato</i> itaque <i>exercitu</i> hic inde, idem Adulfus rex cum eodem Adalberto Austrie duce, festo beati Iohannis Baptiste prelio congressus est, <i>pugnaveruntque simul</i>. In qua pugna⁷³³ Adulfus rex, magis viribus quam consilio usus rem gerens, occubuit, et sui convertuntur in fugam⁷³⁴, anno Domini MCCXCVIII presidente tunc in sede Romana famosi nominis Bonifacio papa VIII. Adalbertus victor factus est illi successor in regno, qui et ipse a nepote suo filio fratris sui occisus est.</p> <p>Rex iste Adulfus nobilem virum Matheum Vicecomitem capitaneum tunc populi Mediolani, Cumarum, Novarie, Vercellellarum, Alexandrie et Terdone, per literas regales patentes regali sigillo munitas vicarium suum et imperii in Lombardia provincia statuit, comittens eidem Matheo merum et mixtum imperium, et iurisdictionem omnem et potestatem, eius nomine inibi exercendas. Que litere date fuerunt XII kalendas aprilis, indictione VII, anno Domini MCCXCIII⁷³⁵, regni eius anno secundo, unde videtur, quod inceperit regnare anno Domini MCCXCIII; sed de Romanis pontificibus, huic Radulfo contemporaneis⁷³⁶.</p> <p>XXX, 20 – Veneti capiunt Peyram</p> <p>Sequenti anno⁷³⁷ Veneti, congregato stolio galearum Peyram civitatem Ianuensium iuxta Constantinopolim ceperunt, et Fogiam Benedicti</p>
---	---

⁷³³ Bernard Gui, *Flores chronicorum*, J. D. Guigniaut et N. de Wailly (éd.), RHGF XXI, Paris, 1855, p. 711J.

⁷³⁴ Bernard Gui, *Flores chronicorum*, *op. cit.*, p. 711J.

⁷³⁵ *Regesta Imperii*, VI-2, Adolf von Nassau, V. Samanek (éd.), Innsbruck, 1948, n°389 p. 128.

⁷³⁶ XXX, 1; fol. 182vA; RIS1 IX col. 734CE.

⁷³⁷ 1296.

<p>Hoc anno obiit Bononie magister Thade[u]s, medicus medicorum ; apud ecclesiam Minorum eius corpus est conditum.</p>	<p>et Emanuelis de Zachariis civium Ianuensium destruxerunt⁷³⁸ . Magister Thadeus medicorum magister Bononie obiit hoc tempore, anno videlicet Domini MCCXCIII, et apud ecclesiam fratrum minorum conditus est sepulchro.</p>
--	--

Au début du passage, Pipino complète et rectifie l'information chronologique. Comme à son habitude, il indique, outre la datation par le style de l'Incarnation devenue commune, la date équivalente à compter de la Création ; il ajoute également la durée du règne. Ce sont des éléments communs à tous les chapitres qui ouvrent les livres consacrés aux empereurs. Cette standardisation, que l'on trouve également en ouverture des biographies pontificales, reflète un système mis au point au préalable que l'historien décline. L'affrontement entre Adolphe de Nassau et Albert de Habsbourg est plus développé chez Pipino, qui utilise peut-être ici l'*Historia Romana* de Riccobaldo⁷³⁹. Pipino intervient néanmoins sur le texte de Riccobaldo en précisant la date de la bataille, à la saint Jean-Baptiste. Cette datation pourrait poser problème car la bataille ayant eu lieu le 2 juillet 1298 à Gölheim, elle ne correspond ni à la fête de la découverte du chef de saint Jean-Baptiste (18 et 24 février), ni à celle de sa nativité (24 juin), ni à celle de son emprisonnement (24 août) ou encore de sa décollation (29 août⁷⁴⁰), à moins qu'il ne s'agisse d'une confusion avec la date de sa déposition par l'assemblée des princes électeurs (23 juin) ou de l'élection de son successeur Albert de Habsbourg comme roi des Romains (27 août⁷⁴¹). Une recherche dans le sanctoral dominicain permet de résoudre le problème. La datation suit ici le calendrier dominicain, qui célèbre l'octave de la saint Jean-Baptiste le 1^{er} juillet⁷⁴². La chronique de Pipino porte également un jugement sur la conduite d'Adolphe « qui combattit davantage avec la force qu'avec le bon sens⁷⁴³ », alors que ses qualités, « énergique dans les combats et magnanime⁷⁴⁴ », sont évoquées dans les deux textes dans une même formulation. Le texte de Pipino précise que sa mort eut lieu sous le pontificat

⁷³⁸ *Iacopo da Varagine e la sua cronica...*, *op. cit.*, II, p. 413.

⁷³⁹ Voir 4.1.3.1 Riccobaldo de Ferrare (deuxième partie, chapitre 4).

⁷⁴⁰ A. Cappelli, *Cronologia, cronografia e calendario perpetuo, Dal principio dell'era cristiana ai nostri giorni*, Milan, Hoepli, 2008 (7^e éd.) p. 169 ; A. Giry, *Manuel de diplomatique*, New York, sans date, p. 296 : <https://archive.org/details/manueldediplomat00giry> Consulté le 30 mai 2017.

⁷⁴¹ F. Rapp, *Le Saint Empire romain germanique, D'Otton le Grand à Charles Quint*, Paris, Seuil, 2003, (1^{ère} éd. : Paris, Tallandier, 2000), p. 235-236.

⁷⁴² Interrogation de l'outil de chronologie médiévale <http://millesimo.irht.cnrs.fr/> sur le site de l'I.R.H.T.

⁷⁴³ « ... magis viribus quam consilio usus rem gerens... »

⁷⁴⁴ « ... vir in armis strenuus atque magnanimus... »

de Boniface VIII⁷⁴⁵, ce qui, au-delà d'un attachement à la chronologie, est un moyen de donner un écho au reste du livre XXX, consacré en bonne part à ce pape. Remarquons également, au sujet de la bataille, une possible contamination avec les *Flores chronicorum* de Bernard Gui (ou l'existence d'une source commune) : « *pugnaveruntque simul* » a certes le même sens que « *Pugnatum est [...] utrimque* », mais la même expression, comme d'ailleurs « *et sui convertuntur in fugam* », se retrouve chez Bernard Gui⁷⁴⁶. La fin du chapitre premier de Pipino donne le dispositif de la lettre d'Adolphe, qui institue Matteo Visconti vicaire impérial de Lombardie⁷⁴⁷.

Quant à l'information de la mort de maître Taddeo⁷⁴⁸ à Bologne, qui termine le chapitre de Riccobaldo, Pipino la conserve pour l'inclure dans le troisième cercle du livre XXX, au chapitre 20. Son insertion au chapitre 20, qui débute par la prise de Péra par les Vénitiens, semble artificielle, d'autant que la logique chronologique est quelque peu malmenée : la chronique indique la date de 1296 (« *sequenti anno* ») pour la prise de Péra et celle de 1294 pour la mort de Taddeo. L'unité du chapitre est peut-être en question. Une réserve est prévue pour accueillir le « m » de « *magister* » avec une lettre en attente. Mais la phrase concernant le médecin bolognais est copiée dans la suite du texte, sans la réserve qui marque normalement un début de chapitre. Nous pouvons également envisager cette insertion de manière plus prosaïque. Le chapitre 20 étant l'un des derniers du livre XXX, il est tout à fait possible que l'auteur se soit rendu compte qu'il avait omis d'insérer la mort de Taddeo plus haut à ce stade de la rédaction. Il aurait décidé de le faire ici, afin de ne pas dilapider un matériau soigneusement sélectionné et de rendre hommage à l'un des plus illustres médecins de la prestigieuse université de médecine de Bologne.

Le retour sur l'affrontement entre Boniface VIII et les Colonna au chapitre 22 du livre XXX, alors que celui-ci a déjà fait l'objet du chapitre 8 et que le pape meurt au chapitre 15,

⁷⁴⁵ « ... anno Domini MCCXCVIII presidente tunc in sede Romana famosi nominis Bonifacio papa VIII. »

⁷⁴⁶ Bernard Gui, *Flores chronicorum*, op. cit., p. 711J. « Anno Domini MCCXCVIII Adolphus, rex Alamanniae et Romanorum, exercitum congregat contra Albertum, ducem Austriae [...] **pugnaveruntque simul : in qua pugna Adolphus occiditur, et sui in fugam convertuntur.** » Voir aussi Paris, BNF, nouv. acq. lat. 1171, fol. 132vB ; manuscrit numérisé dans la base Gallica.

⁷⁴⁷ Voir 4.2.1 Sources diplomatiques (deuxième partie, chapitre 4).

⁷⁴⁸ Taddeo Alderotti est né à Florence en 1233 et mort à Bologne en 1295. Il commença à enseigner la médecine à Bologne vers 1260. Sa renommée lui valut la citoyenneté bolognaise en 1289. Outre ses activités de praticien (il fut appelé au chevet du pape Honorius IV en 1287) et de clinicien, il a commenté Galien et Hippocrate. A. d'Addario, « Alderotti, Taddeo », *Enciclopedia Dantesca*, 1970. http://www.treccani.it/enciclopedia/taddeo-alderotti_%28Enciclopedia-Dantesca%29/ Consulté le 18/02/2016.

surprend. Ce *flash-back* peut néanmoins se comprendre, dans la mesure où les deux sources qu'il suit aux chapitres précédents, Riccobaldo de Ferrare⁷⁴⁹ et Jacques de Voragine⁷⁵⁰, insèrent cette rivalité à ce moment de leur récit respectif. Ici, la dépendance de Pipino vis-à-vis de ses sources ébranle la rigoureuse construction de son plan.

5.2 LA CITATION DES SOURCES : RESUMES ET REMPLOIS

5.2.1 RESUMER UNE SOURCE HISTORIOGRAPHIQUE

Souvent, les sources historiographiques sont citées *verbatim*, ce qui facilite leur identification⁷⁵¹. Une telle précision laisse penser que le chroniqueur avait sous les yeux sa source, au moins l'extrait sélectionné. Mettre en évidence la réécriture d'une source ou son résumé est plus délicat, mais ce cas se présente également. Ainsi, le chapitre 45 du livre XXVIII résume un passage de la chronique génoise de Jacques de Voragine. Apparaissent, dans le tableau ci-dessous, en caractères gras les termes identiques aux deux extraits et en caractères italiques les termes proches (vocables identiques mais cas ou temps différents, synonymes).

Francesco Pipino ⁷⁵²	Jacques de Voragine, <i>Chronica</i> ⁷⁵³
<p>Anno Domini MCCLXVIII Ianuenses cum XXVII galeas preparassent <i>ituri Achon, Venetos cum galeis XXIII apud Trapanam</i> obvios habuerunt. Tandem sive <i>pusillanimitate admirati</i>, nomine Lanfranchus Borbinus, sive <i>proditi</i>one ipsius, Ianuensium galee disperse ac capte fuerunt. Ipse enim admiratus <i>scapham intrans</i>, latenter aufugit. His cognitis universitas Ianuensium XXV galeas preparari iussit, eisque Obertum Aurie admiratum prefecit ; qui adversus Venetos progrediens, civitatem quamdam Venetorum apud Cretam, que dicitur Terra Nova, bellando cepit, eamque ferro et</p>	<p>Anno Domini MCCLXVIII Ianuenses armaverunt galeas XXVII, ut <i>irent</i> in Achon contra Venetos et Pisanos, in quibus Lanfranchus Borborinus fuit constitutus <i>admiratus</i>. <i>Veneti</i> autem habebant galeas XXIII erat autem predictus Borborinus corde pavidus et <i>in rebus bellicis inexpertus</i>, et ideo magna improvidencia fuit talem facere admiratum ; ducem enim exercitus oportet esse corde magnanimum, animo providum, corpore et corde robustum. Ille igitur, <i>galeis visis Venetorum apud Trapanam</i>, mox fuit corde confractus et viribus resolutus, et ideo super quamdam <i>vachetam ascendens</i>, aufugit et exercitum</p>

⁷⁴⁹ Riccobaldo, *Compendium*, II, *op. cit.*, p. 750.

⁷⁵⁰ *Iacopo da Varagine e la sua cronica...*, *op. cit.*, II, p. 414.

⁷⁵¹ Voir 4.1 Les sources historiographiques (deuxième partie, chapitre 4).

⁷⁵² XXVIII, 45 ; fol. 178rB ; RIS1 IX col. 712C.

⁷⁵³ *Iacopo da Varagine e la sua cronica...*, *op. cit.*, II, p. 392-394.

<p>igne consumpsit, et multos captivos Ianuam duxit.</p>	<p>dereliquit. Et sic fugato duce, galee fuerunt disperse et capte. Et quamvis imposita sibi fuerit <i>prodicio</i>, nos tamen magis credimus in ipso fuisse cordis <i>vilitatem</i> quam aliquam <i>prodicionem</i>. Istud autem cum Ianue scitum fuit, sine mora galeas XXV armaverunt, in quibus dominum Obertum Aurie admiratum constituerunt. Ille igitur, hostes ubicumque perquirens, tandem quandam civitatem Venetorum, <i>que est in [insula] Crete, nomine Terram novam</i>, bellando cepit, et totam ferro, igne et sanguine <i>devastavit</i>, et [homines], quos ibi cepit, Ianuam captivos deduxit.</p>
--	--

Le résumé de Pipino réduit de moitié l'extrait de Jacques de Voragine. Un certain nombre de vocables sont réutilisés tels quels. Ce sont les éléments essentiels qui constituent l'armature de l'événement : la date (1268), les personnages principaux (les deux amiraux génois), les lieux (« *Achon* », « *apud Trapanam* »), le déroulement et la conclusion de l'action (« *galee disperse ac capte fuerunt* », « *bellando cepit* », « *captivos Ianuam* »). La reprise de termes identiques fournit autant de points d'appui du résumé. Pour concevoir son résumé, le chroniqueur a pu souligner (ou identifier d'une autre manière) dans le passage initial ces termes qui, repris, formeront le canevas de son récit. Ils peuvent être différents et remplacés s'ils sont considérés comme obscurs : cela est le cas de « *vacheta* » employé par Voragine que Pipino remplace par « *scapha* ». Les deux termes désignent une barque, un esquif, mais « *vacheta* » n'existe pas en latin classique ni biblique, à la différence de « *scapha* ». « *Vacheta* » (ou « *vacheta* ») est un vocable qui est employé en contexte linguistique italien⁷⁵⁴, tandis que l'usage de « *scapha* » est attesté dans la Vulgate⁷⁵⁵. Il est à noter que parmi les forces en présence, la chronique de Pipino omet de mentionner les alliés pisans au côté des Génois. Cette omission peut être un simple oubli, car l'alliance entre les Pisans et les Vénitiens contre les Génois est

⁷⁵⁴ <http://ducange.enc.sorbonne.fr/VACCHETA> Consulté le 10 mai 2017.

⁷⁵⁵ 2M 12 3 : « Joppitæ vero tale quoddam flagitium perpetrarunt : rogaverunt Judæos cum quibus habitabant, ascendere **scaphas** quas paraverant, cum uxoribus et filiis, quasi nullis inimicitiiis inter eos subjacentibus. »

2M 12 6 : « venit adversus interfectores fratrum, et portum quidem noctu succendit, **scaphas** exussit, eos autem qui ab igne refugerant, gladio peremit. »

Ac 27 16 : « In insulam autem quamdam decurrentes, quæ vocatur Cauda, potuimus vix obtinere **scapham**. »

Ac 27 3 : « Nautis vero quærentibus fugere de navi, cum misissent **scapham** in mare, sub obtentu quasi inciperent a prora anchoras extendere... »

connue de l'auteur, qui l'évoque dans un chapitre précédent du même livre⁷⁵⁶, ou un élément considéré comme accessoire dans la configuration du résumé.

La responsabilité de l'amiral génois Lanfranco Bornonino dans la victoire vénitienne à Trapani est affirmée dans les deux extraits. Jacques de Voragine fournit deux explications possibles : la trahison (« *prodicio* ») ou son inexpérience, tout en donnant sa préférence pour la seconde (« *nos tamen magis credimus in ipso fuisse cordis vilitatem quam aliquam prodicionem.* ») Sans prendre parti, la chronique de Pipino reprend ces deux hypothèses, coordonnées par les conjonctions « *sive* » :

« En fin de compte, soit en raison de la pusillanimité de l'amiral du nom de Lanfranco Bornonino, soit en raison de la trahison de celui-ci, les galères des Génois furent disséminées et prises⁷⁵⁷. »

Le terme de « *pusillanimitas* » (« pusillanimité ») résume ainsi l'accusation d'inexpérience de Lanfranco, évoquée à deux reprises par Jacques de Voragine (« *in rebus bellicis inexpertus* » au début du passage, puis « *vilitatem* »). Le terme de « trahison » (« *proditio* ») est commun aux deux auteurs.

5.2.2 LE REMPLI DES SOURCES DOCUMENTAIRES

5.2.2.1 UNE LETTRE DE CHARLES I^{ER} D'ANJOU A CLEMENT IV

Les lettres pontificales, royales et impériales sont parmi les pièces d'archives les plus abondamment exploitées par Francesco Pipino pour rédiger les derniers livres de la chronique. Les lettres peuvent être livrées sans commentaire et constituer un chapitre entier : c'est le cas des chapitres 11 et 12 du livre XXVIII⁷⁵⁸. Elles sont néanmoins insérées chronologiquement dans le fil de la narration historique⁷⁵⁹. Les lettres peuvent aussi être utilisées en partie et

⁷⁵⁶ XXVIII, 24 ; fol. 176vA ; RIS1 IX col. 702DE.

⁷⁵⁷ XXVIII, 45 ; fol. 178rB ; RIS1 IX col. 712C. « Tandem sive pusillanimitate admirati, nomine Lanfranchus Borbinus, sive prodicione ipsius, Ianuensium galee disperse ac capte fuerunt. »

⁷⁵⁸ XXVIII, 11 : lettre de Charles I^{er} d'Anjou à Pierre d'Aragon ; XXVIII, 12 : réponse de Pierre d'Aragon à Charles d'Anjou. Une seule phrase assure la transition entre les deux chapitres, à la fin du premier, qui indique que Pierre répondit sous cette forme à Charles (« His receptis ab Aragonum rege literis, regi Carolo in hanc formam responsum transmisit. » XXVIII, 11 ; fol. 174rA ; RIS1 IX col. 690E).

⁷⁵⁹ À la différence des deux cent dix-sept documents (chartes, lettres pontificales et royales pour l'essentiel), cas extrême, qui forment une sorte d'appendice à la *Chronica majora* de Matthieu Paris dans le manuscrit Cotton MS. Nero. D. I, réalisé en grande partie sous la direction Matthieu Paris à Saint Albans, dont il fut moine entre 1217 et sa mort (vers 1259). Édition : Matthieu Paris, *Chronica majora*, VI, H. R. Luard (éd.), Londres-Oxford-Cambridge-Édimbourg-Dublin, 1882.

Sur l'influence stylistique des Lettres de Pierre de la Vigne sur Matthieu Paris : B. Grévin, *Rhétorique du pouvoir médiéval, Les Lettres de Pierre de Vigne et la formation du langage politique européen (XIII^e-XV^e siècle)*, Rome, EFR, 2008 (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, CCCXXXIX), p. 473-499. Pour un aperçu de la production historique de Matthieu Paris : « Matthaëus Paris », RFHMA VII, Rome, 1997, p. 518-520 ; L. M. Ruch, « Matthew Paris », *Encyclopedia of the medieval chronicle*, G. Dunphy (dir.), Leyde-Boston, Brill, 2010 : http://dx.doi.org/acces.bibliotheque-diderot.fr/10.1163/2213-2139_emc_SIM_01802 Consulté le 9 mai 2017.

insérées, après réécriture, dans le récit. Le chapitre 2 du livre XXVIII, qui traite de la bataille de Bénévent et de la mort de Manfred (1266), reprend largement la lettre que Charles I^{er} d'Anjou adresse au pape Clément IV, comme le met en évidence le tableau ci-dessous⁷⁶⁰. Les passages identiques (compte tenu du passage de la première à la troisième personne) sont en caractères gras, ceux qui sont proches (variantes orthographiques, emplois de synonymes, changements de cas) sont en caractères italiques.

Francesco Pipino ⁷⁶¹	Lettre de Charles I ^{er} d'Anjou à Clément IV ⁷⁶²
<p>Scribit autem idem Karolus in quibusdam suis literis, quas pape Clementi huius nominis III super hoc conflictu direxit, quod dum ipse Karolus audivisset, Manfredum ipsius hostem publicum a Sancto Germano per Terram Laboris se transtulerat Beneventum, ipse Karolus per Alphareos et Thelesinos campos contra ipsum Manfredum processit.</p> <p>Sicque die veneris XXVI mensis februarii anni Domini MCCLXV none indictionis, ipse Karolum ad quemdam montem pervenit, unde subiectus et admodum patens campus ordinatas iam hostium acies ostendebat. Instructis igitur copiis et cuneis ex adverso ad pugnam processit.</p>	<p>[...] Multum meis reputans successibus adijci, si Romana mater Ecclesia de felicibus filii processibus, in quibus sua causa provehitur, certa fiat : ecce significo vobis ad gaudium, quod postquam Manfredus publicus hostis victus apud Sanctum Germanum, a Capua quoque, ubi se iactabat velle resistere, confusus abcessit, accepi quod idem hostis cum suarum reliquiis virium, quae <i>de Sancto Germano</i> per fugam evaserant, profugus per Terram Laboris se transtulit Beneventum. Ego autem meas continuando dictas, per Aliphanos et Caliphanos campos contra ipsum hostes duxi, in caelestis virtute praesidii procedendo. Sicque factum est, quod die veneris XXVI mensis februarii quodam desiderio perveniendi citius Beneventum, meo meorumque animo stimulante, ac viarum et passuum difficultatibus, quales vix transieramus antea, superatis, ad quemdam montem perveni, unde subiectus et admodum patens campus ordinatas iam hostium acies ostendebat. Propter quod ego, licet equos commilitonum meorum prae malitia et magnitudinem itineris cognoscerem plurimum</p>

⁷⁶⁰ Le protocole de la lettre n'a pas été reproduit.

⁷⁶¹ XXVIII, 2 ; fol. 171vB-172rA ; RIS1 col. 681AE.

⁷⁶² Bénévent, 26 février 1266, *Codice diplomatico del regno di Carlo I et II d'Angiò*, I, G. Del Giudice (éd.), Naples, 1863, n°40, p. 110-113.

Et cum per magnam horam fuisset utrimque pugnatum, cedentibus duabus prioribus Manfredi aciebus, relique *se fuge* retro *commiserunt*.

Facta est itaque ibidem hominum **tanta strages,** ut **campus celaretur oculis** ex *superiacencium corporibus occisorum*.

Magnum quoque captivorum numerum ad carceres Karoli bellicus eventus adduxit, inter quos Iordanus, Bartholomeus **dictus Simplex,** dicti comites, eorum fratres, necnon *Petrus Asinus de Ubertis Florentinus ghibelline factionis auctor*.

De Manfredo autem, quia verbo invalescente de casu eiusdem incerto, cuius etiam **dextrarius, cui insedissee dicebatur,** retentus extiterat, tandem inter mortuorum corpora investigari fecit Carolus, eumque reatum Ricardo comiti Casertano, qui fidelis erat Karoli, et predictis Iordano, et

fatigatos, propter hoc ad sustinendum pondus praelii minus aptos, instructis tamen meis in illius nomine, cuius agebatur negotium, copiis, **ex adverso ad pugnam processi. Et quamvis per magnam horam fuerit utrimque decertatum, cedentibus** tamen divinae potentiae, non meis viribus, **duabus prioribus hostium aciebus,** omnes aliae, cum non confiderent agredientium posse impetum sustinere, *se fugae remedio commiserunt*. **Facta est itaque** in ipso campo **tanta strages, quod celantur campus oculis superiacentia corpora occisorum.** Nec tamen omnes fugientes fugae remedium salvos fecit, quin maior pars fugientium in gladio nostrorum ipsos persequentium eo copiosius ceciderit, quo dispersius fugiendo nec unus tuebatur alterum, nec eis loca, ad quae confugerent, apparebant. **Magnum ergo numerum captivorum ad carcerem nostrum huiusmodi bellicus eventus adduxit. Inter quos Iordanus** et Barchinus **dictus Simplex,** qui nomen sibi comitem hactenus usurparunt, eorumque fratres, nec non *Pieratinus de Florentia,* perfidissimus **gibellinae factionis auctor,** in vinculis detinentur. De his autem, qui de prioribus partis adversae in praelio corruerunt, certam non habens notitiam, nihil vobis exprimere potui, propter festinam praesentium missionum, licet Galvanus et Herrigeccus dicti comites mihi a pluribus asserantur in eodem praelio corruisse. **De Manfredo autem** utrum ceciderit in conflictu, vel captus fuerit, aut evaserit, certum adhuc aliquid non habetur. **Dextrarius** autem, cui **insedissee,** dicitur, et quem habemus, casus affert non modicum argumentum. Haec igitur, quae de manu Domini

<p>Bartholomeo captivis, aliisque, qui eum familiariter noverant et tractaverant, dum vivebat, fecit ostendi. Quo ab eis recognito, idem Karolus corpus ipsum cum quadam honorificencia, naturali pietate inductus, sepulture non tamen ecclesiastice tradi fecit apud pontem Valentinum, extra menia Beneventi.</p>	<p>me suscepisse recognosco ideo beatudini vestrae denuntio ut omnipotenti Deo, qui per ministerium meum causas Ecclesiae prosequitur, devotas prop tantuo triumpho gratias referatis ; certam spem et fiduciam teneatis ; quod eradicatis de regno Siciliae scandalis et seminariis scandalorum, illus ad antiquam et consuetam devotionem Ecclesiae Romanae plene reducam, ad laudem et gloriam Domini, nominis exaltationem, et pacem ipsius Ecclesiae, incolarum ipsius regni statum prosperum et tranquillum. Datum Beneventi XXVI februarii indictione IX, regni autem nostri anno primo.</p>
--	---

Si certains extraits sont en tout point identiques, la transposition de la lettre, écrite à la première personne par Charles d'Anjou, dans la chronique s'accompagne d'une nécessaire adaptation grammaticale, passant à la troisième personne lorsqu'il s'agit de l'expéditeur. L'abréviation de la lettre passe également par la suppression de certains passages qui sont lourds de sens. C'est le cas de passages qui mettent en valeur la légitimité de Charles : ainsi, le recul des troupes de Manfred n'est plus attribué à la puissance divine (« *divinae potentiae* ») dans la chronique. À l'inverse, ce qui est le plus défavorable aux adversaires de Charles disparaît : Pier Asino, le fondateur de la faction gibeline, n'est plus qualifié de « *perfidissimus* » chez Pipino. Le remploi de la lettre est donc tout sauf servile. Il sert au contraire le dessein politique de Francesco Pipino⁷⁶³.

5.2.2.2 L'AFFAIRE DES TEMPLIERS

Autres documents repris dans la chronique : ceux qui concernent l'affaire des Templiers, qui occupe le chapitre 6 du livre XXXI. La chronique reprend des extraits de l'ordre d'arrestation des Templiers (14 septembre 1307), reproduits dans le tableau ci-dessous. Les termes identiques sont en caractères gras.

⁷⁶³ Voir 7. Une histoire impériale (troisième partie, chapitre 7)

Francesco Pipino ⁷⁶⁴	Ordre d'arrestation des Templiers ⁷⁶⁵ (14 septembre 1307)
<p>Postmodum quoque exuti vestibus, quas in seculari habitu deferebant, nudi in visitoris presentia constituti, qui eos ad professionem recipiebat, primo in posteriori parte spine dorsi, secundo in umbilico, demum in ore, in humane dignitatis obprobrium, iuxta prophanum sui ordinis ritum, deosculabantur ab ipso. Post haec professionis sue voto se obligabant, quod alter alteri illius oribilis et tremendi concubitus voto requisitus se exponeret absque repulsa.</p>	<p>Et postmodum, exuti vestibus quas in seculari habitu deferebant, nudi in visitoris aut vicem ejus gerentis, qui eos ad professionem recipit, presencia constituti, in posteriori parte spine dorsi primo, secundo in umbilico et demum in ore, in humane dignitatis obprobrium, juxta prophanum ordinis sui ritum, deosculantur ab ipso. Et <i>postquam</i> divinam legem tam nephandis ausibus, tam detestandis operibus offenderunt, humanam offendere non verentes, professionis sue voto se obligant quod alter alterius illius horribilis et tremendi concubitus vicio, propter quod venit in dissidencie filios ira Dei, requisitus irrecusabiliter se exponet.</p>

La transcription du document passe par un changement de temps : les verbes conjugués au présent dans l'original le sont à l'imparfait dans la chronique (« *recipit* » devient « *recipiebat* », « *deosculantur* » devient « *deosculabantur* », « *se obligat* » devient « *se obligabant* »), tout en conservant modes (indicatif et subjectif) et voies (active et passive) originels ; ces variations sont indiquées en caractères italiques. Signalons deux différences entre ces deux passages. Dans la chronique de Pipino, l'expression « *alter alterius* », qui signifie réciproquement, est remplacée par « *alter alteri* », qui est moins correcte. La seconde différence est le remplacement dans la chronique de « *vicio* » par « *voto* ». Le sens de la phrase n'est pas non plus altéré. Ce *lapsus calami*, soit l'emploi de « vice » (« *vitium* ») à la place de « vœu » (« *votum* »), n'en révèle pas moins l'effroi du copiste devant ces graves accusations.

La suppression du début de la seconde phrase dans la chronique (« *Et postquam divinam legem tam nephandis ausibus, tam detestandis operibus offenderunt, humanam offendere non verentes...* ») peut s'expliquer en ce qu'il n'apporte pas de fait nouveau : ce n'est qu'un rappel du caractère offensant de leurs actes (« Et après qu'ils ont offensé la loi divine par des

⁷⁶⁴ XXXI, 6 ; fol. 185vA ; RIS1 IX col. 749C.

⁷⁶⁵ Paris, Archives nationales, J 413, n°22. Édition et traduction : *Le dossier de l'affaire des Templiers*, G. Lizerand (éd. et trad.), Paris, Les Belles Lettres, 2007 (1^{ère} éd. : 1923), p. 18-19.

entreprises aussi abominables et des actes aussi détestables⁷⁶⁶... ») La chronique conserve toutefois la conjonction de coordination « *postquam* » qui permet d'exprimer le rapport de temps entre les actions et de les relier entre elles. La suppression de ce passage a-t-elle pour but de minorer le caractère « abominable » du vœu de profession ? Rien n'est moins sûr car la chronique reprend plus haut trois des accusations portées contre les Templiers, à savoir qu'ils reniaient par trois le Christ⁷⁶⁷, qu'ils recevaient lors de leur profession d'abord un baiser « sur la partie inférieure de l'épine dorsale, en second lieu sur le nombril, pour finir sur la bouche⁷⁶⁸ » et « qu'ils adoraient une idole lors de leurs chapitres et qu'ils plongeaient dans d'autres crimes abominables qui inspiraient la honte par le seul fait de les narrer⁷⁶⁹. »

La bulle *Pastoralis praeeminentiae* du 22 novembre 1307, qui enjoignait aux princes chrétiens d'arrêter les Templiers de leur pays et de s'emparer de leurs biens, est également utilisée par la chronique, comme cela apparaît dans le tableau ci-dessous qui reproduit en partie la bulle envoyée à Édouard II d'Angleterre⁷⁷⁰.

Francesco Pipino ⁷⁷¹	<i>Pastoralis praeeminentiae</i> ⁷⁷²
<p>Referebat siquidem in literis ipsis, fuisse <i>ad aures Philippi Francorum regis</i> huius nominis V quod singuli fratres eiusdem ordinis in principio professionis eorum expressis verbis Dominum Iesum Christum abnegabant, et adorabant in suis capitulis ydolum, aliisque se nefariis immergebant, que narrando ruborem ingererent. [...]</p> <p>Deinde praefatus magister, presentibus maioribus personis ecclesiasticis Parisius,</p>	<p>Verum postea <i>auribus</i> carissimi in Christo filii nostri Philippi regis Francorum illustris insonuit, quod singuli fratres dicti ordinis in sui professione, eum ordinem ipsam ingrediuntur, expressis verbis abnegant Dominum Jesum Christum, necnon ydolum adorant in suis capitulis et alia nefanda committunt, quae ob ruborem exprimendi subticemus ad praesens [...]</p> <p>Deinde praefatus magister dicti ordinis spontanee confessus est palam, praesentibus</p>

⁷⁶⁶ Traduction de Georges Lizerand, *Ibid.*, p. 19.

⁷⁶⁷ XXXI, 6 ; fol. 185vA ; RIS1 col. 749B. « ... in ipso ingressu sui que professione ordinis ipsius Crucifixi eius ymagine suis conspectibus presentata ter abnegabant... »

⁷⁶⁸ XXXI, 6 ; fol. 185vB ; RIS1 IX col. 749B. « ... qui eos ad professionem recipiebat, primo in posteriori parte spine dorsi, secundo in umblico, demum in ore... »

⁷⁶⁹ XXXI, 6 ; fol. 185vA ; RIS1 IX col. 749A. « ...adorabant in suis capitulis ydolum, aliisque se nefariis immergebant, que narrando ruborem ingererent. »

⁷⁷⁰ Outre la bulle destinée à Édouard II, celles envoyées au roi d'Aragon et à Robert de Calabre ont également été conservées. M. Barber, *Le procès des Templiers*, Paris, Tallandier, 2007 (1^{ère} éd. : *The trial of the Templars*, Cambridge-Londres-New York, Cambridge University Press, 1978), n. 3 p. 128.

⁷⁷¹ XXXI, 5 ; fol. 185vA ; RIS1 IX col. 749A-750A.

⁷⁷² Éd. de la bulle : T. Rymer, *Foedera, conventiones, literae, et cujuscunque generis acta publica...*, t. I part. 4, La Haye, 1744, p. 99-100 ; <https://archive.org/stream/fderaconvention01ryme#page/99/mode/1up> Consulté le 15 mai 2017.

<p>magistris in <i>theologia</i> et aliis, corruptionem erroris abnegationis Christi in fratrum professionibus contra primam institutionem ordinis, instigante Sathana, palam et spontanee est confessus. [...]</p> <p>Ex premissis itaque dictus papa Clemens mandavit ipsis inquisitoribus, quod prudenter, caute, et secreta omnes et singulos et Templarios <i>provinciarum suarum</i>, et alios, quos in sua quisque inquisitor provincia <i>reperiret</i> capi facerent, et eorum bona mobilia et immobilia, que ad eos pervenirent, eius et apostolice sedis nomine custodiri et etiam detineri.</p>	<p>majoribus personis ecclesiasticis Parisius, magistris in <i>theologiae</i>, et aliis, corruptionem erroris abnegationis Christi in fratrum professionibus contra primam institutionem ordinis praefati, instigante Sathana, introductam. [...]</p> <p>Magnitudinem regiam requirimus, rogamus et hortamur attente, quatinus, quam citius, post receptionem praesentium, commode poteris, praedictis omnibus intenta meditatione pensatis, sic prudenter, sic caute, sic secrete, de sapientum secretariorum tuorum consilio, studeas ordinare, quod omnes et singulos Templarios regni tui, et alios, qui <i>reperientur</i> in eo, et eorum bona mobilia et immobilia per bonas personas, omni, maxime quo ad bona ipsa, suspicione carentes, meliori modo, quo fieri poterit, capi facias uno die : personas eorum faciens, donec tuae magnificentiae scribamus aliud, nostro, et sedis apostolicae nomine, in locis tutis sub fida custodia detineri.</p>
--	---

Une nouvelle fois, la citation de la source originale passe par la reprise *verbatim*, soit mot à mot, de vocables (ceux-ci apparaissent en caractères gras dans le tableau). D'autres termes sont adaptés, qui sont en caractères italiques. Un même vocable peut être conservé, en changeant de cas ou de conjugaison. Un terme peut se substituer à un autre pour s'adapter au propos général de la chronique : « ton royaume » (« *regni tui* ») dans la bulle adressée au roi d'Angleterre devient « leurs provinces » (« *provinciarum suarum* ») dans la chronique. L'expression « *prefatus magister* » (« le maître mentionné au début »), qui se trouve dans les deux versions, désigne le grand maître de l'ordre du Temple, Jacques de Molay.

Si le récit de la suppression de l'ordre du Temple suit la version du roi de France, en reprenant les accusations portées à l'encontre de ses membres, la fin du passage laisse néanmoins planer quelques doutes quant à la réalité de l'affaire. Avec prudence, la chronique précise :

« Le pape concéda les biens des Templiers aux frères Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem qui les possèdent à présent. Or, on dit que le pape et le roi percurent deux cent mille florins venant de ces biens. Tous les autres frères qui purent s'échapper de leurs poursuivants errèrent sur terre après avoir abandonné leur habit. Une telle nouveauté fut non seulement extraordinaire⁷⁷³ mais aussi difficile à croire⁷⁷⁴. »

C'est par la constitution *Ad providam* (2 mai 1312) que Clément V concéda effectivement les biens du Temple aux Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem⁷⁷⁵. Mais la phrase suivante précise, avec les précautions d'usage (« on dit que »), que le roi de France et le pape reçurent à l'issue de l'affaire une somme considérable (deux cent mille florins). La condamnation a-t-elle été motivée par l'appât du gain ? C'est ce que suggère cette phrase, et le mobile principal longtemps retenu par l'historiographie⁷⁷⁶. Le doute est renforcé car l'affaire est « difficile à croire⁷⁷⁷ ».

Pipino se range aux côtés des chroniqueurs les plus sceptiques – et les moins nombreux – qui mettent en doute la réalité des accusations. De manière générale, ce sont les chroniqueurs français et anglais qui furent les plus réceptifs à la thèse de la culpabilité portée par Philippe IV le Bel, quand les chroniqueurs allemands et italiens furent plus critiques vis-à-vis d'une arrestation et d'une procédure illégales au regard du statut d'un ordre relevant de la juridiction

⁷⁷³ « *Mirabilis* » est ici traduit par « extraordinaire », plutôt que par « merveilleux ».

⁷⁷⁴ XXXI, 6 ; fol. 185vAB ; RIS1 IX col. 750AB. « Bona ipsorum Templariorum papa ipse fratribus Hospitalis Sancti Johannis Ierosolymitani concessit, que et hodie possident. Dicitur autem, papam, et regem ex bonis ipsis florenos CC millia percepisse. Ceteri fratres, qui persequentium manus potuerunt effugere, relicto habitu in orbe vagantur. Horum autem novitas non solum fuit mirabilis, sed et ad credendum difficilis. »

⁷⁷⁵ Constitution *Ad providam* (2 mai 1312) : Reg. Vat. 59, cap. 244, fol. 50b ; *Ut per litteras apostolicas...* n°007885. Voir S. Menache, *Clement V*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998 (Cambridge studies in medieval life and thought, XXXVI), p. 239.

⁷⁷⁶ Malcom Barber et Alain Demurger maintiennent que l'aspect économique a joué un rôle important dans la chute de l'ordre du Temple, sans nier que sa suppression est également un enjeu de pouvoir pour Philippe le Bel. L'historiographie la plus récente relègue néanmoins au second plan les facteurs économiques, en insistant sur les aspects politico-religieux. Pour Julien Théry, l'affaire s'inscrit dans le contexte de construction de l'État français et de la puissance royale, en opposition à la théocratie pontificale. Les crimes des Templiers auraient brisé l'harmonie de la Création que le roi de France, sacré et ministre du Christ, se devait de rétablir. M. Barber, *Le procès des Templiers*, *op. cit.*, p. 399-402 ; A. Demurger, *Vie et mort de l'ordre du Temple, 1120-1314*, Paris, Seuil, 1993, p. 337-341 ; J. Théry, « Procès des Templiers », N. Bériou et P. Josserand (dir.), *Prier et combattre, Dictionnaire européen des ordres religieux militaires*, Paris, Fayard, 2008, p. 743-751.

⁷⁷⁷ Dans un premier temps, au printemps 1307, le pape Clément V eut la même réaction face à des accusations « presque incroyables et impossibles à croire ». Cité par J. Théry, « Procès des Templiers », *art. cit.*. Le pape fait à nouveau part de son incrédulité dans la bulle *Faciens misericordiam* datée du 12 août 1308 (Reg. Vat. 55, fol. 204a ; *Ut per litteras apostolicas...* n°003402) : « Quia vero non erat verisimile nec credibile videbatur... » Voir M. Barber, *Le procès des Templiers*, *op. cit.*, p. 178.

de l'Église et jouissant de l'exemption⁷⁷⁸. La probabilité qu'un oncle de Pipino ait été membre de l'ordre du Temple explique également ce scepticisme⁷⁷⁹.

En Italie du Nord, où l'Ordre est anciennement implanté et puissant⁷⁸⁰, la procédure contre les Templiers est déléguée à l'archevêque de Ravenne Rinaldo da Concorezzo⁷⁸¹. Après une première rencontre en janvier 1311, un concile provincial est réuni dans la même ville de Ravenne en juin 1311, qui refusa l'emploi de la torture pour extorquer des aveux. Les sept Templiers entendus nièrent les faits et furent déclarés innocents. Clément V écrivit à l'archevêque de Ravenne (ainsi qu'à celui de Pise et aux évêques de Florence et de Crémone qui menaient l'enquête dans leurs diocèses) pour l'enjoindre d'utiliser la torture et de rassembler les preuves en vue du concile de Vienne⁷⁸². Rinaldo da Concorezzo refusa de nouveau d'employer la torture, ce qui constitue un cas unique dans toute l'Italie. Cette spécificité explique peut-être que la chronique de Francesco Pipino ne fasse aucune allusion à l'emploi de la torture dans les procédures visant l'ordre du Temple et qu'elle laisse transparaitre des doutes à propos de la réalité de l'affaire. Bien plus, les Templiers qui s'étaient rétractés en faisant part de leur peur de la torture furent déclarés innocents⁷⁸³.

5.2.3 STYLE DIRECT ET « EFFET DE REEL »

Dans quelques passages, la chronique fait usage du style direct. Ce procédé narratif, abondamment utilisé par les historiens de l'Antiquité comme ceux de la Renaissance, n'a pas

⁷⁷⁸ S. Menache, *Clement V, op. cit.*, p. 209-212 ; J. Théry, « Procès des Templiers », *art. cit.*

Cette irrégularité vaut à Clément V d'être placé par Dante au chant XIX, 83 de l'*Enfer*, parmi les simoniaques : « ... viendra de l'ouest un pasteur sans loi... » (« ... di ver' ponente, un pastor senza legge... ». *L'Enfer*, XIX, 83, *La divine comédie*, G. Petrocchi (éd.) et J. Risset (trad.), Paris, Flammarion, 1985, p. 178-179.

⁷⁷⁹ Voir 1.2.3 Des parents inquiétés, au cœur des troubles politiques bolonais (première partie, chapitre 1).

⁷⁸⁰ L'ordre du Temple s'installe dans la péninsule Italienne vers 1130, le long des routes empruntées par les pèlerins et les croisés en partance pour la Terre sainte. Hors de Rome et de leur maison de Santa Maria dell'Aventino, le complexe templier de Bologne est le second en importance.

Sur la procédure bolonaise et le rôle de l'archevêque de Ravenne : G. Bagni, *Pietro da Bologna, Il difensore dei Templari, Le vicende, i luoghi, La storia dei Templari bolognesi*, Bologne, Bononia University Press, 2008 ; *Id.*, « I Templari bolognesi e la magione di Santa Maria del Tempio », *Atti e memorie della deputazione di storia patria per le provincie di Romagna*, n. ser., LIX, 2008, p. 313-340.

⁷⁸¹ Sur ce personnage, mort à Ravenne en 1321 (la même année que Dante), proche collaborateur de Boniface VIII et nonce apostolique à la cour de Philippe IV le Bel : R. Caravita, *Rinaldo da Concorezzo, arcivescovo di Ravenna (1303-1321) al tempo di Dante*, Florence, L. S. Olschki, 1964 ; J.-L. Gaulin, « Bologne », N. Bériou et P. Jossierand (dir.), *Prier et combattre...*, *op. cit.* ; A. M. Piazzoni, « Concoregio, Rinaldo da », *DBI XXVII*, 1982 : [http://www.treccani.it/enciclopedia/concoregio-rinaldo-da-beato_\(Dizionario-Biografico\)/](http://www.treccani.it/enciclopedia/concoregio-rinaldo-da-beato_(Dizionario-Biografico)/)

Consulté le 15 mai 2017

⁷⁸² Reg. Vat. 58, cap. 54, fol. 286a ; *Ut per litteras apostolicas...* n°007527 ; 27 juin 1311.

Reg. Vat. 58, cap. 55, fol. 286a ; *Ut per litteras apostolicas...* n°007528 ; 27 juin 1311.

⁷⁸³ M. Barber, *Le procès des Templiers, op. cit.*, p. 348.

été oublié par les historiens du Moyen Âge⁷⁸⁴. À partir du XIII^e siècle, les discours deviennent un élément essentiel à la structure narrative⁷⁸⁵. Faire parler un personnage s'apparente à un « effet de réel⁷⁸⁶ », qui permet d'approcher au plus près la réalité et de renforcer la proximité entre le lecteur et l'énonciateur. C'est aussi un moyen de capter l'attention du lecteur, en rompant le fil de la narration. Dans la chronique de Francesco Pipino, le recours au discours direct se réduit à une ou quelques phrases, mais leur effet est saisissant et renforce la dramaturgie de l'événement. C'est le cas lors de l'attentat d'Anagni, dans une mise en scène qui fait un parallèle entre le sacrifice du Christ et Boniface VIII :

« Le pape dit à son escorte [...] : “Ouvrez-moi les portes⁷⁸⁷ de la chambre parce que je veux souffrir le martyre pour l'Église de Dieu.” Et aussitôt, la croix du vrai bois posée devant ses yeux, portes ouvertes, les agresseurs entrèrent dans la chambre et le trouvèrent, cou tendu⁷⁸⁸, sur la croix. Tandis qu'il les avait vus, il leur dit intrépidement : “Venez me couper la tête, parce que je veux souffrir le martyre⁷⁸⁹.” »

Le parallèle avec l'histoire biblique est renforcé par les réminiscences scripturaires (Psaume 118 et Isaïe) et le positionnement du pape sur la croix, à l'image du Christ lors de la Passion.

Le style direct apporte également une efficacité narrative en permettant de résumer en quelques mots une idée ou une théorie. La dépendance de Nicolas IV à l'égard des Colonna est résumée par la prophétie d'un enfant qui, à la question « “Par qui est dirigé Nicolas, évêque et serviteur des serviteurs de Dieu ?” » répondit : « “Par les Colonna⁷⁹⁰.” » De la même manière, la théocratie pontificale, dont Boniface VIII se fit l'ardent défenseur, est résumée par la phrase que Pipino lui fait prononcer à deux reprises : « Moi, je suis empereur⁷⁹¹. »

⁷⁸⁴ F. Collard, *Un historien au travail à la fin du XV^e siècle, Robert Gaguin*, Genève, Droz, 1996 (Travaux d'humanisme et Renaissance, CCCI), p. 252-254 ; P. Cammarosano, « L'éloquence laïque dans l'Italie communale (fin du XII^e-XIV^e siècle) », *Bibliothèque de l'École des chartes*, CLVIII, 2000, p. 434.

⁷⁸⁵ Cela s'observe particulièrement chez les auteurs laïcs, juges et notaires, influencés par le développement de l'éloquence laïque en milieu communal, mais également dans les écrits de quelques clercs liés à la vie politique de la cité. P. Cammarosano, « L'éloquence laïque dans l'Italie communale... », *art. cit.*, p. 434.

⁷⁸⁶ R. Barthes, « L'effet de réel », *Communications*, XI, 1968, p. 84-89 : http://www.persee.fr/doc/comm_0588-8018_1968_num_11_1_1158 Consulté le 22 mai 2017.

⁷⁸⁷ Ps 118 (117) 19.

⁷⁸⁸ Is 3 16.

⁷⁸⁹ XXX, 12 ; fol. 183vB ; RIS1 IX col. 740CD. « ... papa [...] dixit : “Aperite michi portas camere, quia volo pati martyrium pro Ecclesia Dei.” Et statim crucem de vero ligno coram oculis suis posita, apertis portis, dum agressores cameram ingrederentur, invenerunt eum extenso collo supra crucem. Quos dum vidisset, intrepide ad eos locutus ait : “Venite amputari michi capud, quia martirium pati volo.” »

⁷⁹⁰ XXIX, 12 ; fol. 181rB ; RIS1 IX col 728B. « “Nicolaus episcopus servus servorum Dei a quo regitur ?” [...] “Ab illis de la Columpna.” »

⁷⁹¹ XXX, 10 et XXXI, 1 ; fol. 183rB et 184vB ; RIS1 IX col. 739A et 745D. « Ego sum imperator. » Voir sur ce point 7.3.3 L'empereur face au pape (troisième partie, chapitre 7).

Ces préoccupations rejoignent celles des rhéteurs de l'Antiquité classique pour qui l'historien doit faire œuvre d'orateur et orner son récit, ce qui passe notamment par des ruptures de style et des effets de dramatisation⁷⁹². Mais la recherche de la dramatisation et des effets de style peut valoir à Pipino des jugements peu amènes, ainsi de la part d'Alessandra Bartolomei Romagnoli qui qualifie son style de « boursoufflé et ampoulé⁷⁹³ », à propos de la renonciation de Célestin dont « l'abdication miraculeuse est proposée en exemple au monde⁷⁹⁴. » Cette formulation n'est pas propre à Francesco Pipino : elle est également employée par Bernard Gui dans les *Flores chronicorum*⁷⁹⁵. La chronique cultive parfois le goût de l'anecdote afin de capter l'attention du lecteur ou de l'auditeur. C'est aussi une marque de l'influence de la prédication, les anecdotes rejoignant les *exempla* dont les prédicateurs parsèment leurs sermons afin d'édifier leurs auditeurs tout en retenant une attention qui peut parfois faire défaut⁷⁹⁶.

Nous avons déjà mentionné la description détaillée de combats navals⁷⁹⁷. Ajoutons un goût prononcé pour les morts spectaculaires et les supplices. Au sujet des conséquences de la bataille de Bénévent (1266), Pipino s'attarde sur le sort des alliés de Manfred :

« À partir de cette victoire, Charles s'empara aussitôt de tout son royaume. Les nobles qui s'étaient laissés entraîner dans la bataille, à savoir les comtes Giordano, Bartolomeo et Pier Asino, énergiques combattants de feu Manfred que Charles captura dans la bataille, furent envoyés par lui en Gaule où ils croupirent longtemps en prison. Projetant de s'enfuir, ils tuèrent leurs gardiens mais les fuyards furent appréhendés. L'affaire ayant été rapportée au roi Charles, celui-ci ordonna expressément que l'on coupât à chacun le pied gauche et la main droite et que

⁷⁹² Pour exemple, un commentaire de la rhétorique cicéronienne par l'historien roumain Eugen Cisek : « En outre, il fallait avoir un talent d'orateur, orner le texte de la parure que seul un auteur fort des moyens de la rhétorique est à même de mettre en œuvre. À la vérité, Cicéron estimait l'histoire comme une entreprise oratoire par excellence, *opus oratorium maxime* [...] Aussi Cicéron réclame-t-il de l'historien seulement de se munir des meilleures armes de l'orateur [...] l'historien ne doit pas être un simple narrateur, un *narrator*, mais un artiste ornant son récit, l'embellissant. Néanmoins, l'*historia* doit être *ornata* en profondeur [...] Cicéron préconise une histoire profondément littéraire, émouvante, proche de la tragédie. » E. Cisek, « La poétique cicéronienne de l'histoire », *Bulletin de l'Association Guillaume Budé*, I, 1988, p. 17-18 ; cité par T. Guard, « Cicéron, l'orateur, l'histoire et l'identité romaine », *Cahiers des études anciennes*, XLVI, 2009, p. 227-248 : <https://journals.openedition.org/etudesanciennes/180> Consulté le 25 mai 2017.

⁷⁹³ « Ma rispetto alla sua fonte egli amplifica notevolmente l'episodio e nel suo **stile gonfio e ampolloso** drammatizza l'intervento fraudolento del cardinale Caetani nella "miracolosa" abdicazione di Celestino, "stupore ed esempio" per il mondo intero. » A. Bartolomei Romagnoli, « L'altra agiografia, le cronache », *Una memoria controversa, Celestino V e le sue fonti*, Florence, SISMEL-Edizioni del Galluzzo, 2013 (*Quaderni di hagiographica*, XI), p. 183 : https://www.academia.edu/23162865/Papa_Celestino_V_nelle_fonti_cronachistiche_in_Una_memoria_controversa_pp_157-218 Consulté le 2 juin 2017.

⁷⁹⁴ XXX, 3 ; fol. 182vB ; RIS1 IX col. 735E. « ... miraculosa eius resignatio orbi proponitur in exemplum. »

⁷⁹⁵ Bernard Gui, *Flores chronicorum*, *op. cit.*, p. 710D.

⁷⁹⁶ Voir 6.2.3 L'exemplarité du récit (deuxième partie, chapitre 6).

⁷⁹⁷ Voir 4.1.3.2 Jacques de Voragine (deuxième partie, chapitre 4).

l'on les énucléât. Ils furent décapités l'année suivante sur injonction de Charles. On dit ailleurs qu'ils se donnèrent la mort en se privant de nourriture⁷⁹⁸. »

Francesco Pipino présente deux versions de la mort de Giordano, Bartolomeo et Pier Asino, toutes deux tirées du *Pomerium Ravennatis Ecclesie* de Riccobaldo de Ferrare⁷⁹⁹, qui semblent satisfaire son goût pour l'anecdote et les détails morbides. La seconde mort – de faim – n'est pas moins atroce et, dans les deux cas, c'est le comportement de Charles I^{er} d'Anjou, contraire aux valeurs chrétiennes et courtoises, qui est condamné. Plus haut dans le même chapitre, la mort de Manfred n'est pas moins circonstanciée :

« Manfred, convaincu qu'il allait mourir au combat, pensa à la fuite : «Je préfère, dit-il, mourir aujourd'hui roi en armes, que vivre exilé et malheureux.» Et, s'élançant de toutes ses forces au combat, il fit assez longtemps obstacle aux ennemis. Le cheval sur lequel il était monté, ayant eu son œil transpercé et se cabrant sous la douleur, fut précipité sur les chevaux alentours. Le roi, percé par un poignard au flanc et au front, tomba de son cheval, et fut écrasé sous les sabots des chevaux⁸⁰⁰. »

Issue du *Pomerium* de Riccobaldo⁸⁰¹, la scène atteint un degré de réalisme indéniable, renforcé par le recours au style direct. Les deux blessures mortelles qui ont atteint Manfred sont aussi évoquées par Dante⁸⁰². La phrase prononcée par Manfred permet également, dans une

⁷⁹⁸ XXVIII, 2 ; fol. 171vB ; RIS1 IX col. 680DE. « Hac igitur parta victoria Karolus toto statim potitus est regno. Cum autem nobiles, qui in prolio ceciderant, scilicet comites Iordanus et Bartholomeus et Petrus Asini, Manfredi condam strenui pugnatores, quos Karolus captos prolio, ut dictum est, in Galliam direxerat, diu carcere macerati essent, fugam meditati custodes occiderunt. Fugientes igitur comprehensi sunt, et significato Karolo regi negocium, mandavit, ut singulis sinistri pedes et manus dextre absciderentur, atque oculi evellerentur. Post hec anno sequenti iussu predicti Karoli decollantur. Alibi dicitur, quod morte sibi in edia consciverunt. »

⁷⁹⁹ Riccobaldo de Ferrare, *Pomerium*, RIS1 IX col. 136A et éd. Zanella, IV, 99, 32. « Carulus confestim toto regno potitus est ; fortissimos pugnatores Manfredi, comitem Iordanem, Petrum Asinum de Ubertis, Bernardum Castaneam captos prelio in Galliam dirigit. Ibi cum iamdiu carcere macerati essent, fugam de carcere meditati, custodes occiderunt ; fugientes igitur sunt comprehensi et significato regi negotio, rex ipse mandavit ut singulis pes unus et manus una abscideretur et oculi evellerentur ; quod cum factum esset, mortem sibi inedia consciverunt. »

⁸⁰⁰ XXVIII, 2 ; fol. 171vA ; RIS1 IX col. 679E. « Manfredus, cum sibi persuaderetur, ut prolio cederet, et fuga sibi consuleret, «Malo», inquit, «hodie mori rex in acie, quam vivere exul et calamitosus». Et procedens cum suis fortissimis pugnando, aliquamdiu hostibus obstitit. Equis, cui insidebat, transfixo oculo pugione, insurgens dolore super circumstantes equos defertur. Rex ipse pugione ilia et frontem confossus, equo delabatur, pedibus equorum proteritur. »

⁸⁰¹ Riccobaldo de Ferrare, *Pomerium*, RIS1 IX col. 135DE et éd. Zanella, IV, 99, 31. « Manfredus cui persuadebatur ut fuge consuleret, «Potius», inquit, «hodie volo mori rex quam vivere exul et miser». Et procedens cum suis fortissimis pugnando aliquamdiu hostibus obstitit. In ipsa pugna equus cui insidebat Manfredus, transfixo pugione oculo, dolore insurgens super circumstantes equos defertur. Rex ipse iliis confossus pugione equo delabatur pedibusque equorum proteritur. »

⁸⁰² « Puis, souriant, il dit : «Je suis Manfred, petit-fils de Constance impératrice ; et je te prie, à ton retour, d'aller trouver ma fille si belle, qui est la mère de l'honneur de Sicile et d'Aragon ; et de lui dire le vrai, si on dit autre chose. Après que mon corps eut été percé par deux coups mortels, je me confiai en pleurs, à celui qui pardonne de bon gré». » (« Poi sorridente disse : «Io son Manfredi, nepote di Costanza imperadrice ; ond' io ti priego che, quando tu riedi, vadi a mia bella figlia, genitrice de l'onor di Cicilia e d'Aragona, e dichì 'l vero a lei, s'altro si dice. Poscia ch'io ebbi rotta la persona di due punte mortali, io mi rendei, piangendo, a quei che volontiers

lecture idéologique, de renforcer sa stature royale et héroïque : bien que sentant la mort approcher, il fait preuve d'un grand courage et de grandeur d'âme, qualités partagées par les héros de la littérature courtoise. Cette mise en scène des combats et l'attribution de valeurs courtoises à Manfred reflètent le goût de Pipino pour les chansons de geste et les romans de chevalerie, dont le succès ne se dément pas au début du XIV^e siècle et qui font revivre la geste de Charlemagne⁸⁰³. Cette perméabilité entre chronique et thèmes chevaleresques a été mise en lumière dans la chronique de Salimbene de Adam, pour lequel Charlemagne est la figure indépassable de la bravoure⁸⁰⁴. Nous décelons également une réminiscence biblique dans l'expression « *mori quam vivere* », que l'on trouve dans les livres de Tobie⁸⁰⁵ et de Jonas⁸⁰⁶. Au malheur et au déshonneur, s'ajoute la crainte de vivre en exilé, en écho au sort partagé par un certain nombre d'Italiens de l'époque, bannis pour des raisons politiques⁸⁰⁷.

perdona.» » Dante, *Purgatoire*, III, 112-120, *La divine comédie*, G. Petrocchi (éd.) et J. Risset (trad.), Paris, Flammarion, 1988, p. 40-41.

⁸⁰³ Voir J. K. Hyde, *Padova nell'età di Dante, Storia sociale di una città-stato italiano*, Trieste, LINT, 1985 (1^{ère} éd. : *Padua in the age of Dante*, Manchester-New York, Manchester University Press-Barnes & Noble, 1966), p. 127-129 et C. Bologna, « L'Italia settentrionale nel Duecento », *Letteratura italiana, Storia e geografia*, I, *L'età medievale*, A. Asor Rosa, Turin, 1987, p. 177 ; cités par J.-C. Maire Vigueur, *Cavaliers et citoyens, Guerre, conflits et société dans l'Italie communale, XII^e-XIII^e siècle*, Paris, Éditions de l'École des hautes études en sciences sociales, 2003, p. 303-307. Voir également, pour la Toscane : F. Cardini, « Concetto di cavalleria e mentalità cavalleresca nei romanzi e nei cantari fiorentini », *I ceti dirigenti nella Toscana tardo comunale, Comitato di studi sulla storia dei ceti dirigenti di Toscana, Atti del III convegno, Firenze, 5-7 dicembre 1980*, Monte Oriolo, F. Papafava, 1983, p. 157-192 et D. Branca, *I romanzi italiani di Tristano e la Tavola ritonda*, Florence, L. S. Olschki, 1968 ; cités par J.-C. Maire Vigueur, *Cavaliers et citoyens...*, *op. cit.*, n. 80 p. 123. Sur la guerre dans la littérature romane : M. Bonansea, *Le discours de la guerre dans les chansons de geste et le roman arthurien en prose*, Paris, Honoré Champion, 2016.

⁸⁰⁴ C. Violante, « Motive e carattere della *Cronica* di Salimbene », *Annali della Scuola normale superiore di Pisa, Lettere, storia e filosofia*, ser. 2, XXII, 1953, p. 108-154 ; cité par O. Guyotjeannin, *Salimbene, un chroniqueur franciscain*, Turnhout, Brepols (Témoins de notre histoire), 1995, p. 59. Voir « L'ordre du monde, noblesse et courtoisie », *Ibid.*, p. 53-61, notamment le récit du combat singulier entre Charles d'Anjou et un chevalier campanien qui met en scène la fureur et le fracas des armes : « Mais chacun frappa l'autre au visage avec une telle puissance que leurs deux lances se brisèrent totalement, depuis la pointe jusqu'à la main de chaque chevalier. Le roi Charles voulut ensuite combattre avec sa masse et se laissa donner le premier coup. Le chevalier de Campanie se jeta sur lui comme l'épervier sur l'oisillon ou le faucon sur le canard. Tenant sa masse à deux mains, il frappa si fort sur sa tête que, si le coup avait été entier, il serait mort à n'en pas douter. Mais le coup glissa de la tête par l'épaule sur les côtes. Et le coup finit sur la selle du cheval avec une telle puissance que le cheval plia les genoux et que Charles, évanoui, eut deux côtes brisées. Quand le prince son fils et les autres chevaliers l'eurent ramené à sa tente et eurent enlevé ses armes, les chevaliers reconnurent le roi Charles et en eurent une grande admiration. » (trad. O. Guyotjeannin, *Ibid.*, p. 56). Texte latin : Salimbene de Adam, *Cronica*, II, G. Scalia (éd.), Turnhout, Brepols, 1999 (Corpus christianorum, Continuatio medievalis, CXXXA), p. 899 [870]. L'image de Charles d'Anjou est bien entendu tout autre chez le guelfe Salimbene, mais cet extrait témoigne d'un même goût pour la violence et fait également du cheval un personnage central de la scène.

⁸⁰⁵ Tb 3 6 : « Et nunc Domine, secundum voluntatem tuam fac mecum, et præcipe in pace recipi spiritum meum : expedit enim mihi **mori magis quam vivere.** »

⁸⁰⁶ Jon 4 8 : « Et cum ortus fuisset sol, præcepit Dominus vento calido et urenti : et percussit sol super caput Jonæ, et æstuabat : et petivit animæ suæ ut moreretur, et dixit : « **Melius est mihi mori quam vivere.** » »

⁸⁰⁷ G. Milani, *L'esclusione dal comune, conflitti e bandi politici a Bologna e in altre città italiane tra XII e XIV secolo*, Rome, ISIME, 2003 (Nuovi studi storici, LXIII).

5.3 LA CRITIQUE DES SOURCES

Depuis l'Antiquité trois types de narration – la fable, la fiction et l'histoire – sont clairement distingués dans les traités de rhétorique. La fable raconte des faits qui ne sont jamais arrivés ou qui sont improbables. L'histoire rapporte des faits qui ont réellement eu lieu, mais dans un temps passé. Quant à la fiction, catégorie en quelque sorte intermédiaire, elle narre des événements qui n'ont jamais eu lieu, mais qui, vraisemblables, pourraient être réels⁸⁰⁸. De cette distinction et de ces définitions reprises au Moyen Âge⁸⁰⁹, il découle que faire de l'histoire engage dans un processus de vérité, ce qui passe par l'établissement de faits assurés. Cette quête de la vérité rend nécessaire l'établissement des faits, de leur datation comme de leur déroulement.

5.3.1 LA DATATION DES FAITS

La datation des faits par de multiples systèmes participe de cette « conquête du temps⁸¹⁰ » évoquée précédemment. Dans l'extrait ci-dessous, la datation dans l'ère de l'Incarnation (1298) côtoie celle de la Création (6 257). La durée du règne est également précisée.

« Albert, duc d'Autriche et fils de feu le roi Rodolphe, fut élu, après la mort du roi Adolphe, roi des Romains par les électeurs de l'Empire à Aix-la-Chapelle, en l'an du Seigneur 1298, qui correspondait à la 6 257^e année depuis la création du monde d'après la vérité de l'Église ; il régna pendant dix ans⁸¹¹. »

Le même souci de précision s'observe à propos des papes⁸¹². L'indication de l'empereur régnant et du pape en charge accompagne l'énoncé d'un fait, en plus de la date chiffrée. Au-delà d'une volonté de précision et de la manifestation de la « conquête du temps », il s'agit à la fois d'intégrer le fait en question au sein de la triple temporalité de la chronique et de renforcer

⁸⁰⁸ *Rhetorica ad Herennium (Rhétorique à Hérennius)*, I, 8, J. Henderson (éd.) et H. Caplan (trad.), Cambridge-Londres, 1954 (Loeb classical library, CDIII), p. 22-24. « Id quod in negotiorum expositione positum est tres habet partes : fabulam, historiam, argumentum. Fabula est quae neque veras neque veri similes continet res, ut eae sunt quae tragoediis traditae sunt. Historia est gesta res, sed ab aetatis nostrae memoria remota. Argumentum est ficta res quae tamen fieri potuit, velut argumenta comoediarum. »

⁸⁰⁹ Reprises, par exemple, par Isidore de Séville, *Etymologiae*, I, 44, *op. cit.*, col. 124B. « Inter historiam, et argumentum, et fabulam interest. Nam historiae sunt res verae, quae factae sunt. Argumenta sunt quae, etsi facta non sunt, fieri tamen possunt. Fabulae vero sunt quae nec facta sunt, nec fieri possunt, quia contra naturam sunt. »

⁸¹⁰ B. Guenée, *Histoire et culture historique...*, *op. cit.*, p. 165 ; au sujet de Bernard Gui, sur cette question : A.-M. Lamarrigue, *Bernard Gui (1261-1331), Un historien et sa méthode*, Paris, Honoré Champion, 2000 (Études d'histoire médiévale, V), p. 271-299. Voir aussi : M. Paulmier-Foucart et M. Schmidt-Chazan, « La datation dans les chroniques universelles françaises, du XII^e au XIV^e siècle », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, CXXVI-4, 1982, p. 778-819 : http://www.persee.fr/doc/crai_0065-0536_1982_num_126_4_14002# Consulté le 30 mai 2017.

⁸¹¹ XXXI, 1 ; fol. 184vB ; RIS1 IX col. 745B. « Albertus dux Austrie filius condam Radulfi regis, mortuo Adulfo rege, electus est ab electoribus imperii Aquisgrani in regem Romanorum anno Domini MCCX[...]VIII, qui fuit ab origine mundi secundum Ecclesiam VI millia CCLVII, et regnavit annis X. »

⁸¹² Voir 8.1.1 Nom, origine et durée du pontificat (troisième partie, chapitre 8).

sa cohérence d'ensemble, par un système de renvoi entre les trois temps distingués. Lors de l'avènement des papes, le chroniqueur rappelle quel est l'empereur régnant, afin d'inscrire le pontificat dans le temps de l'empereur. Les actions des papes ne sont pas seulement datées de l'ère de l'Incarnation, s'y ajoute souvent le quantième de leur pontificat.

Pour dater un fait dans l'année, le chroniqueur utilise plusieurs systèmes⁸¹³. Le plus utilisé est le calendrier julien (ou romain), avec calendes, nones et ides. Les références aux fêtes chrétiennes et aux quantièmes du mois sont plus rares. Le recours au calendrier romain pourrait coïncider avec le projet d'une histoire impériale : il permettrait, en reprenant le système de datation romain, d'assurer la continuité du temps impérial, de l'Antiquité au temps de l'auteur, que les *translationes imperii* n'auraient pas interrompue⁸¹⁴. Le recours au calendrier romain n'a pas disparu de la culture chrétienne médiévale, se maintenant dans l'usage liturgique. Les calendriers liturgiques comportent ainsi plusieurs colonnes : le nombre d'or⁸¹⁵, les lettres dominicales⁸¹⁶, le décompte romain des jours⁸¹⁷ et la liste des fêtes chrétiennes. L'utilisation privilégiée par Pipino du calendrier romain donne une coloration antiquisante à la chronique, mais elle lui est également familière par son usage liturgique.

Francesco Pipino porte une grande attention à l'établissement de la chronologie, en conformité avec l'historiographie médiévale « d'abord marquée par l'obsession de la date⁸¹⁸ ». En cas de doute ou de contradiction, il le signale à son lecteur. Au sujet de la reconquête de Constantinople par Michel VIII Paléologue, il fait état de deux dates divergentes :

« En l'an du Seigneur 1259, Paléologue, l'empereur des Grecs reprit militairement Constantinople, qui avait été prise autrefois par les Gaulois et les Vénitiens, comme on le lit dans l'histoire d'Andronic et d'Isaac que nous avons inséré dans le livre sur Frédéric I^{er}. Dans une autre chronique, on trouve qu'en 1261 l'empereur Baudouin et les Vénitiens s'en allèrent de la ville de Constantinople⁸¹⁹. »

⁸¹³ A. Giry, *Manuel de diplomatique*, *op. cit.*, p. 131-158.

⁸¹⁴ Jacques de Voragine et Bernard Gui ont également recours, sans exclusive, au calendrier julien pour la datation des faits relatés dans leur chronique.

⁸¹⁵ Le nombre d'or correspond à une période de dix-neuf années et de deux cent trente-cinq lunaisons au terme de laquelle le début de l'année solaire commence le même jour que l'année lunaire.

⁸¹⁶ Les lettres dominicales (A-G) indiquent le jour du premier dimanche de l'année.

⁸¹⁷ Avec le système à rebours des calendes, nones et ides de chaque mois.

⁸¹⁸ B. Guenée, *Histoire et culture historique...*, *op. cit.*, p. 147 ; A.-M. Lamarrigue, *Bernard Gui...*, *op. cit.*, p. 287-289.

⁸¹⁹ XXVIII, 29 ; fol. 176vA ; RIS1 IX col. 703D. « Paleologus Grecorum imperator anno Domini MCCLIX Constantinopolim, que olim per Gallicos et Venetos capta fuerat, ut in ystoria Andronici et Kysarchi imperator

L'histoire des derniers empereurs byzantins d'avant la croisade de 1204, Andronic I^{er} Comnène et Isaac II Ange, a été traitée auparavant au livre consacré à Frédéric I^{er}, comme l'indique la chronique qui renvoie ainsi à un livre précédent⁸²⁰. Si Pipino ne précise pas quelles sont les deux sources qu'il a utilisées, il fait néanmoins état d'une divergence chronologique.

Le chroniqueur est parfois moins précis : un même événement peut avoir une date qui diffère, et ce au sein d'un même chapitre. S'il indique, au début du premier chapitre du livre XXX, qu'Adolphe de Nassau est élu roi des Romains en 1294, il date le début de son règne de l'année 1293 à la fin du même chapitre⁸²¹. La durée de la vacance qui suit la résignation de Célestin V est également variable : il est question d'une durée inférieure à une journée au chapitre 2 du livre XXX⁸²², puis de dix jours au chapitre 7 du même livre⁸²³. Plutôt que d'incriminer le copiste ou le chroniqueur, expliquons ces divergences par le recours à des sources différentes et remarquons que l'information peut se perdre à quelque vingt ou vingt-cinq années d'écart entre le fait et sa consignation. L'absence de notes marginales, qui corrigent et amendent le texte, en fin de chronique montre que celle-ci n'a pas été relue, et peut également expliquer ces différences qui n'ont pu être rectifiées.

5.3.2 DEGRES DE FIABILITE

Le recours aux verbes « *dicere* » et « *fero* » à la voix passive (« *dicitur* », « *fertur* ») est assez fréquent dans la chronique. S'il est possible d'y voir une référence à l'opinion ou à la *fama*⁸²⁴ (« renommée »), il est néanmoins difficile d'établir le statut exact des propositions ainsi introduites. Il semble qu'il s'agisse le plus souvent d'une précaution de langage face à une information qui n'est pas sûre : c'est ainsi le cas à propos de l'auteur du livre de prophéties intitulé *Initium malorum* au sujet duquel « quelques-uns rapportent que c'est l'abbé Joachim qui fut l'auteur de ce libelle d'esprit prophétique⁸²⁵. » L'attribution de cette œuvre à Joachim de Flore est en effet contestée dès l'époque de Francesco Pipino. De même, au sujet de la mort de

legitur, que posita est sub Friderico I, prolio recuperavit. In alia cronica habetur quod anno MCCLXI Balduinus imperator et Veneti urbe Constantinopolim successerunt. »

⁸²⁰ Voir XXII, 95-99 ; fol. 97rA-98rA.

⁸²¹ XXX, 1 ; fol. 182vA ; RIS1 IX col. 734CE. « Adulfus comes de Anaxove, genere Germanus, defuncto Rodulfo, in Romanorum regem eligitur. Cepit anno Domini **MCCXCIII** qui fuit ab exordio mundi VI mille CCLIII, et regnavit annis III tantum apud Teutonicos. [...] ... regni eius [Adulfus] anno secundo, unde videtur, quod inceperit regnare anno Domini **MCCXCIII**... »

⁸²² XXX, 2 ; fol. 182vA ; RIS1 IX col. 735A. « ... seditque mensibus V et diebus V et vacavit sedes **non per unam integram diem.** »

⁸²³ XXX, 7 ; fol. 183rA ; RIS1 IX col. 737A. « Vacavit sedes **diebus X.** »

⁸²⁴ Sur la *fama*, comprise dans ses sens juridique et sociologique, voir *La renommée, Médiévales*, XXIV, 1993.

⁸²⁵ XXIX, 7 ; fol. 180vA ; RIS1 IX col. 724D. « Fertur a non nullis, abbatem Ioachim libelli huius spiritu prophético fuisse actorem. » Voir 8.3.1 Prophétisme et joachimisme (troisième partie, chapitre 8).

Martin IV, le chroniqueur évoque « l'opinion de quelques-uns » pour qui « les figues avaient été imprégnées de poison⁸²⁶. » S'abriter derrière l'opinion ou la renommée permet de prendre ses distances avec une information douteuse ou controversée. C'est aussi le moyen d'en faire état, sans engager sa responsabilité d'auteur, comme nous l'avons vu à propos de l'arrestation et de la suppression de l'ordre du Temple.

Il arrive que Francesco Pipino fasse état de récits divergents au sujet d'un même événement. C'est le cas à propos de la mort éventuelle de Jean d'Eppe face aux troupes de Guido da Montefeltro lors de la bataille de Forlì le 1^{er} mai 1282. Nommé recteur *in temporalibus* puis *magister exercitus* et capitaine général de Romagne par le pape Martin IV, ce noble né dans le nord du royaume de France s'attaque à plusieurs reprises, et sans succès, à la ville de Forlì, rebelle à l'autorité pontificale⁸²⁷. Le sort de Jean d'Eppe, à l'issue de la bataille, est incertain :

« Entre les fantassins de Forlì, restés en arrière, et les cavaliers francs, qui résistaient avec le comte Jean, le combat fut longtemps âpre. D'autres écrivent que Jean, après avoir rassemblé les rangs de l'armée le premier jour de mai, ordonna trois turmes de chevaliers et une de fantassins, tint solidement le bourg fortifié face à la cité de Forlì. Mais le parti adverse laissa s'échapper les guerriers, tant par la porte que par d'autres endroits, si bien qu'il pût surpasser Jean plus par la ruse que par le droit de la guerre. Et c'est ainsi que le conflit terminé, Jean s'écroula avec de très nombreux et très forts guerriers, dont environ cinq cents parmi les cavaliers francs. À la fin, les habitants de Forlì, victorieux, s'emparèrent du butin des ennemis. Ailleurs il est écrit que Jean, désespéré par tout cela, abandonna le combat avec quelques-uns d'un pas rapide ; Guido ne voulut qu'aucun d'entre eux ne marchât contre le fuyard, alors qu'il aurait pu être tué ou capturé dans ce grand massacre : c'est que l'homme en imposait par son âme et son corps. Comme l'historiographe Riccobaldo de Ferrare atteste l'avoir vu, il revint sain et sauf à Faenza, accompagné de vingt-et-un cavaliers⁸²⁸. »

⁸²⁶ XXXI, 3 ; fol. 185rA ; RIS1 IX col. 747C. « Fuit aliquorum opinio, quod ficus fuerint veneno infecte. » Voir 8.1.2 La mort et la sépulture du pontife (troisième partie, chapitre 8).

⁸²⁷ A. Kiesewetter, « Eppe, Jean d' », DBI XLIII, 1993 ; Consulté le 21 avril 2017 : http://www.treccani.it/enciclopedia/jean-d-eppe_%28Dizionario-Biografico%29/

⁸²⁸ XXIX, 10 ; fol. 180vB ; RIS1 IX col. 725E-726A. « Inter residuos pedites Forlivenses et equites Francos, qui cum comite Iohanne sisterant, pugna diu acris fuit. Alii sic scribunt, quod Iohannes ipse congregatis aciebus prima die maii, ordinavit tres turmas militum et unam peditum, stabiliens in burgo in facie civitatis Forlivii. Sed pars adversa tam per ipsam portam, quam alias diversimode suos emisit bellatores, ut plus astucia quam iure belli posset superare Iohannem. Sicque factus est conflictus, in quo corruit idem Iohannes, et alii plurimi fortissimique bellatores, presertim ex equitibus Francis fere quingentis. Tandem Forlivenses victores preda hostium sunt potiti. Alibi scribitur, quod ipse Iohannes rebus desperatis cum paucis maturo gressu discessit ; cui abeunti Guido nullum ex suis occurrere voluit, cum non nisi multa suorum cede posset occidi vel capi, vir quidem animo et corpore prestans. Qui, ut Ricobaldus Ferrariensis historiographus se vidisse testatur, comitatus cuneo XXI equitum incolumis Favenciam rediit. »

La question de la divergence entre les sources n'est pas évacuée, mais précisée par la présentation de versions différentes (« D'autres écrivent que » ; « Ailleurs il est écrit que »). Cette bataille est mentionnée par plusieurs sources contemporaines et postérieures, mais aucune de celles que nous avons consultées⁸²⁹ n'indique la mort de Jean d'Eppe, ce que suggère pourtant la première version de l'issue de la bataille donnée par Pipino (« Jean s'éroula avec de très nombreux et très forts guerriers »). Si Riccobaldo de Ferrare précise dans le *Pomerium* que Jean d'Eppe se réfugia à Faenza, il ne dit pas qu'il a été témoin de son retour. Cette précision, comme celle du retour à Faenza par ailleurs, est également absente du *Compendium*. Il est néanmoins probable que Riccobaldo ait fait état de son témoignage dans l'*Historia Romana*, aujourd'hui perdue, à moins qu'il ait lui-même rapporté cette précision à Francesco Pipino lors d'une possible rencontre⁸³⁰.

5.4 L'AUTEUR

Les œuvres historiques médiévales ont longtemps souffert d'être considérées comme de simples compilations, et leurs auteurs comme des compilateurs sans originalité. Il est nécessaire de revenir sur la notion d'auteur avant de pouvoir qualifier comme tel Francesco Pipino.

5.4.1 RETOUR SUR LA NOTION D'AUTEUR

La notion contemporaine d'auteur, au sens de créateur d'une œuvre, telle qu'elle émerge en Europe au XVIII^e siècle puis s'affirme l'âge romantique, ne pourrait être attribuée à Francesco Pipino (et aux Médiévaux en général). En droit français, la notion d'auteur s'applique au créateur d'une œuvre, à la personne qui la conçoit et la réalise⁸³¹. Cette définition de l'œuvre réunit deux conditions : être le fruit d'une création et revendiquer sa part d'originalité. Caractériser l'auteur et l'œuvre peut s'avérer délicat – et faire les délices de la jurisprudence –

⁸²⁹ Outre Riccobaldo de Ferrare, *Pomerium* (éd. Zanella, IV, 100, 21 et 24) et *Compendium* (II, *op. cit.*, p. 743-744), ont été consultés le *Chronicon* de Pietro Cantinelli (F. Torraca éd., RIS2 XXVIII-2, Città di Castello, 1902, p. 50-52), le continuateur de Martin le Polonais (*Le Liber pontificalis*, II, L. Duchesne éd., Paris, 1892, II, p. 459-460), ainsi que les chroniques bolonaises réunies dans le *Corpus chronicorum Bononiensium* (A. Sorbelli éd., RIS2 XVIII-1 vol. 2, Città di Castello, 1938, p. 212-128) et la *Nuova cronica* de Giovanni Villani (I, VIII, 81, G. Porta éd., Parme, Guanda-Fondazione Pietro Bembo, 2007, p. 535-537), plus tardives.

⁸³⁰ Voir 4.1.3.1 Riccobaldo de Ferrare (deuxième partie, chapitre 4).

⁸³¹ M. Foucault, « Qu'est-ce qu'un auteur ? », *Bulletin de la Société française de philosophie*, 1969, III, p. 73-104 (rééd. : M. Foucault, *Dits et écrits (1954-1988)*, I, Paris, Gallimard, 1994). Pour Bernard Cerquiglini « ... comme l'avait bien vu Michel Foucault, l'idée d'auteur s'installe au centre de la notion de texte, qui devient de façon constitutive l'"œuvre de" : le texte moderne est génitif. » B. Cerquiglini, *Éloge de la variante, Histoire critique de la philologie*, Paris, Seuil, 1989 (Des travaux), p. 25.

et l'enjeu est réel en raison des droits d'auteur protecteurs qui s'attachent à l'œuvre⁸³². Selon la conception contemporaine de l'auteur, Francesco Pipino ne serait qu'un plagiaire le plus souvent indélicat, citant textuellement ses sources sans identifier leur réel auteur. Les passages originaux, de son fait, ne suffiraient pas à lui accorder la qualité de créateur de sa chronique, qualité qui se mesure à l'aune de l'originalité de l'auteur⁸³³. La quête de l'auteur réel, entendu comme l'auteur primaire, a cependant peu de sens au regard des conditions de la production intellectuelle médiévale, qui se caractérise à la fois par une forte intertextualité et une élaboration collective. Qui songerait à dénier à Montaigne la qualité d'auteur, lui qui reconnaissait que « Nous ne faisons que nous entregloser⁸³⁴ » ? D'autant que la critique littéraire s'est interrogée sur la réalité de l'auteur contemporain⁸³⁵.

Poser la question de l'auteur revient à poser celle de la naissance de l'individu, longtemps reculée aux prémices d'une modernité associée à la Renaissance, à la suite des travaux de Jacob Burckhardt pour lequel l'homme du Moyen Âge ne se concevait que rattaché à un groupe (peuple, corporation ou famille⁸³⁶). Dans les années 1920, émerge aux Etats-Unis avec Charles H. Haskins l'idée d'une Renaissance médiévale au XII^e siècle⁸³⁷, caractérisée par la découverte des lettres antiques et la naissance de l'individu, rompant ainsi la singularité de

⁸³² En droit français, les droits moraux sont accordés à l'auteur d'une œuvre et à ses ayants droit (droit de divulgation, droit au respect du nom, droit au respect de l'œuvre, droit de retrait) ; ils sont inaliénables et automatiquement attribués. Les droits patrimoniaux (qui permettent l'exploitation économique de l'œuvre) sont cessibles et limités dans le temps. Le copyright en vigueur au Royaume-Uni et aux Etats-Unis est beaucoup moins protecteur pour l'auteur : il n'y a pas de droit moral et les droits patrimoniaux sont attribués à celui qui exploite économiquement l'œuvre. F. Hurinville, « Statut juridique des documents et des contenus », Y. Alix (dir.), *Le métier de bibliothécaire*, Paris, Éditions du Cercle de la librairie, 2013 (12^e éd.), p. 285-299 ; J. Benhamou et J. Farchy, *Droit d'auteur et copyright*, Paris, La Découverte, 2014 (Repères).

⁸³³ Voir les remarques introductives de Michel Zimmermann, Auctor et auctoritas, *Invention et conformisme dans l'écriture médiévale, Actes du colloque de Saint-Quentin-en-Yvelines (14-16 juin 1999)*, M. Zimmermann (dir.), Paris, École des chartes, 2011 (Mémoires et documents de l'École des chartes, LIX), p. 7-14.

⁸³⁴ M. de Montaigne, *Les essais*, III, 13, C. Pinganaud (éd.), Paris, Arléa, 2002, p. 767.

⁸³⁵ Ainsi, dans un contexte culturel marqué par le structuralisme et le marxisme, Roland Barthes n'hésite pas à proclamer en 1968 « La mort de l'auteur » (réimp. : *Le bruissement de la langue*, Paris, Seuil, 1984), quand Michel Foucault situe la naissance de l'auteur comme créateur d'une œuvre originale à la fin du Moyen Âge (M. Foucault, « Qu'est-ce qu'un auteur ? », *art. cit.*). Voir les remarques de Roger Chartier, « Figures de l'auteur », *Culture écrite et société, L'ordre des livres (XIV^e-XVIII^e siècle)*, Paris, Albin Michel, 1996 (1^{ère} éd. : *L'ordre des livres, Lecteurs, auteurs, bibliothèques en Europe entre XIV^e et XVIII^e siècles*, Aix-en-Provence, Alinéa, 1992), p. 45-80. Du côté de l'historiographie française, ces mêmes influences se font sentir, qui entraînent la désaffection (pour ne pas dire davantage) de l'école des Annales pour le genre biographique et, plus largement, pour l'histoire politique, avant son retour en grâce à partir des années 1980.

⁸³⁶ J. Burckhardt, *La civilisation de la Renaissance en Italie*, Paris, Librairie générale française, 1994 (1^{ère} éd. : *Die Kultur der Renaissance in Italien*, 1860).

⁸³⁷ C. H. Haskins, *The Renaissance of the twelfth century*, New York, 1924.

la Renaissance des XV^e-XVI^e siècles. Cette « révolte des médiévistes⁸³⁸ » fut combattue⁸³⁹, au moins nuancée⁸⁴⁰, par les tenants de la Renaissance traditionnelle. Depuis, dans le sillage des travaux de Paul Oskar Kristeller⁸⁴¹, le cadre géographique et chronologique des études renaissantes s'est élargi, dépassant Florence et remontant aux XII^e et XIII^e siècles. C'est ainsi que le thème de la défense des valeurs républicaines n'est plus l'apanage des humanistes florentins du XV^e siècle : le milanais Bonvesin da la Riva (mort vers 1314) le déploie dès le début du XIV^e siècle. La distinction traditionnelle entre enseignement et culture scolastiques d'une part et culture humaniste d'autre part doit être abandonnée, car l'interpénétration est la règle, culture ecclésiastique et culture humaniste ne s'excluent pas, bien au contraire⁸⁴². Quant au thème de l'individu, les médiévistes s'en sont emparés à leur tour⁸⁴³.

5.4.2 FRANCESCO PIPINO COMME AUTEUR

La sélection des sources, leur agencement, leur critique sont autant de choix opérés par Francesco Pipino qui permettent, à notre sens, de le considérer comme un auteur. Certes, son nom n'apparaît pas explicitement dans la chronique, il faut le déduire des prologues de sa traduction de Marco Polo. Cette faible affirmation de soi peut être mise en relation avec l'appartenance collective à un ordre derrière lequel l'individu disparaîtrait. Néanmoins, il se

⁸³⁸ Cette expression est le titre du dernier chapitre de Wallace Ferguson (*The Renaissance in historical thought, Five centuries of interpretation*, Boston, 1948) dans lequel il reprend les arguments des historiens de l'entre-deux-guerres qui atténuent le caractère neuf et original de la Renaissance et placent la naissance de l'individu aux XII^e et XIII^e siècles.

⁸³⁹ C'est la position de Hans Baron et de ses épigones qui affirment l'irréductibilité de la Renaissance et la nouveauté de l'humanisme qui naît à Florence au début du XV^e siècle autour de Leonardo Bruni. H. Baron, *The Crisis of the Early Italian Renaissance, Civic humanism and republican liberty in an age of classicism and tyranny*, Princeton, Princeton University Press, 1955.

⁸⁴⁰ Notamment par Erwin Panofsky qui, tout en acceptant l'idée de Renaissance médiévales (carolingienne, XII^e siècle), insiste sur les singularités de la Renaissance « moderne ». Au XII^e siècle, la redécouverte des auteurs antiques est encore fractionnaire et ceux-ci ne sont pas lus pour leur signification propre, en pleine conscience du décalage historique entre leur époque de rédaction et celle de leur étude. E. Panofsky, « Renaissance and Renascences », *Kenyon Review*, VI, 1944, p 201-236.

⁸⁴¹ P. O. Kristeller, *The Classics and Renaissance thought*, Cambridge, 1955 ; J. E. Seigel, *Rhetoric and philosophy in Renaissance humanism, the union of eloquence and wisdom, Petrarch to Valla*, Princeton, Princeton University Press, 1968 ; Q. Skinner, *Les fondements de la pensée politique moderne*, Paris, Albin Michel, 2001 (Bibliothèque de l'évolution de l'humanité).

⁸⁴² Voir le volume *Humanistes, clercs et laïcs*, C. Caby et R. M. Dessì (éd.), Turnhout, Brepols, 2012 (Collection du centre d'études médiévales de Nice, XIII).

⁸⁴³ Voir B. M. Bedos-Rezak et D. Iogna-Prat (dir.), *L'individu au Moyen Âge, Individuation et individualisation avant la modernité*, Paris, Aubier-Flammarion, 2005, notamment l'introduction générale, p. 7-29. La majorité des auteurs du volume concluent que des processus d'individuation (singularité d'une personne manifestée par des marqueurs personnels comme les sceaux, la titulature ou le vêtement) et d'individualisation (conscience du sujet individuel) sont à l'œuvre dès le long XII^e siècle (1050-1200). Cette position reste discutée, notamment par Jean-Claude Schmitt et Pierre Monnet qui, s'ils reconnaissent qu'existent des processus d'individuation dès le Moyen Âge, restent circonspects quant à l'individualisation dans les sociétés médiévales. P. Monnet et J.-C. Schmitt, « Introduction », *Autobiographies souveraines*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2012 (Histoire ancienne et médiévale, CXIII), p. 20.

qualifie d'auteur, sans toutefois donner son nom, au chapitre 89 du livre XXIV. À la suite de longs développements à propos des Tatares, ce chapitre intitulé « *Informatio actoris* » laisse entrevoir une définition possible de l'auteur :

« Les choses dites au sujet des gestes et des coutumes des Tatares sont suffisantes, qui ont été reprises des écrits de frère Simon de Saint-Quentin de l'ordre des prêcheurs et de frère Jean de Plan Carpin de l'ordre des mineurs, et de Marco Polo le Vénitien, comme cela a été établi ci-dessus. Mais cependant, comme sont contenus dans le petit livre du même Marco, dans cette œuvre traduite du vulgaire en latin par mes soins, quelques sujets aussi remarquables que merveilleux, j'ai décidé qu'il n'était pas inutile de les insérer ici puisqu'ils regardent le soutien de la foi chrétienne par ces exemples évidents. Quant au reste des merveilles au sujet de la situation des provinces et des usages des Tatares qui auront été documentées dans ce même livre, j'ai omis de les insérer par souci de brièveté⁸⁴⁴. »

Pipino reconnaît sa dette envers ses prédécesseurs, Simon de Saint-Quentin, Jean de Plan Carpin et Marco Polo dont il dit s'être inspiré, mais l'auteur est celui qui procède à des choix consciemment défendus : il reprend des « sujets aussi remarquables que merveilleux » dans une perspective apologétique ; il élimine d'autres sujets « par souci de brièveté », ce qui est une autre marque de choix. L'auteur, à la lecture de ce chapitre, est celui qui opère des choix, qui ajoute ou retranche. En latin médiéval, deux termes, proches dans leur graphie, désignent l'auteur : « *auctor* » et « *actor* ». Le premier de ces termes, « *auctor* », que l'étymologie rattache au verbe « *augere* » (« augmenter »), désigne l'auteur au sens d'autorité reconnue. Le second terme, « *actor* », dérive d'un autre verbe, « *agere* » (« agir »), et désigne celui qui est responsable de la composition d'un ouvrage. Pipino est « *auctor* » quand il décline les sources de l'histoire de Charlemagne et des Francs, intitulant ce chapitre « *De verbis et auctoris informatione*⁸⁴⁵ ». Joachim de Flore serait, pour sa part, « l'auteur [*actor*] d'un libelle d'esprit

⁸⁴⁴ XXIV, 89 ; fol. 117vA. « Hec de Tartarorum gestis et consuetudinibus dicta sufficiunt, que reducta sunt ex scriptis fratris Symonis de Sancto Quintino ordinis predicatorum et fratris Iohannis de Monte Carpino ordinis minorum, et Marchi Pauli Veneti ut supra positum est. Attamen cum in libello eiusdem Marchi, per me huius operis actorem de vulgari in latinum verso, non nulli contineantur casus, tam notabiles quam mirabiles, hoc in loco non inutiliter inserendos illos statui cum ad christiane fidei fulcimentum perspicuis spectent exemplis. Cetera autem mirabilia, que de situ provinciarum et moribus Tartatorum eodem libello instrubuntur, omisi inserere gratia brevitatis. »

⁸⁴⁵ I, 22 ; fol. 6vA. « Expedita igitur succinte hystoria de ortu Francorum regni et prosapia regum, a primo rege Pharamundo usque ad Pipinum hunc cognonamentum Nanum, et unde traxit originem, ut legentibus ipsius Karoli Magni eius filii gesta, hac compendiosa repilogatione, ex Francorum gestis prosapia pateat que quidem premissa, ex scriptis Ammoini monachi, Gregorii Turonensis, Sigiberti, Hugonis Floriacensis, Pauli Langobardi, Petri Damiani, Gotifridi Viterbiensis et aliis ex cronicis breviter sunt collecta. Restat nunc ad ipsius invictissimi regis et imperatoris gloriosi Karoli Magni historiam conscribendo procedere vitam conversacionem et eius gesta, tam mirifica quam magnifica continentem. Ex silva tamen eorum que gessisse, per diversos constat historiographos pauca uno huius contextulo perstringendo. Primum autem sumitur ab Eginardo sui temporis impense doctissimo necnon liberalium artium viro experientissimo educato a prefato principe, propagatore et defensore religionis christiane. »

prophétique⁸⁴⁶. » Pipino se qualifie lui-même comme « *actor* », et la distinction entre ce terme et celui d'« *auctor* » semble peu opérante, se confondant sous son calame⁸⁴⁷. Mais le sens des termes « *actor* » et « *auctor* » n'est pas uniquement littéraire, l'« *auctor* » peut aussi être le chef d'une faction : c'est le cas de Napoleone Della Torre, chef de sa faction milanaise⁸⁴⁸, ou de « Pier Asino de la famille des Uberti, chef de la faction gibeline⁸⁴⁹ » défait lors de la bataille de Bénévent (1266).

Si le chroniqueur s'efface généralement derrière ses sources, sa subjectivité peut, à de rares occasions, apparaître dans la conjugaison d'un verbe à la première personne du singulier. Au chapitre 2 du livre XXVIII, qui est un long plaidoyer contre la théocratie pontificale⁸⁵⁰, Pipino s'engage en rangeant son avis à celui du pape Nicolas I^{er} : « Mais il m'apparaît dans une saine sentence, plus élevée et plus prudente, que le droit canon limite, manifestement et suffisamment, cette querelle du déchirement dans la seizième distinction⁸⁵¹. » Certes, il s'abrite, comme tout homme du Moyen Âge, derrière une autorité (Nicolas I^{er} en l'espèce), mais il ne donne pas moins son point de vue. Au sujet de Célestin V, Pipino donne par deux fois son avis sur des événements dont l'interprétation restait délicate. Pipino insiste sur le caractère exceptionnel de son abdication : « Il déposa les insignes papaux et se dépouilla des ornements papaux, laissant volontairement à la postérité l'exemple de tant d'humilité et d'abattement qui ne puisse être, je pense, imité par très peu, si ce n'est par aucune personne⁸⁵². » Plus loin, alors que Pietro da Morrone s'apprête à traverser la Méditerranée au départ de la Pouille, « ... il avait contracté un retard pendant quelques jours dans ce lieu à cause de l'agitation de la mer, je pense qu'il fut accueilli avec le plus grand respect par les Apuliens et qu'il fut traité avec dévouement

⁸⁴⁶ XXIX, 7 ; fol. 180vA ; RIS1 IX col. 724D. « Fertur a non nullis, abbatem Ioachim libelli huius spiritu propheticio fuisse actorem. »

⁸⁴⁷ Marie-Dominique Chenu indique que c'est à partir du XIII^e siècle que se distinguent « *actor* », au sens d'auteur d'un ouvrage, et « *auctor* » au sens de détenteur d'une autorité, juridique ou intellectuelle. M.-D. Chenu, « *Auctor, actor, autor* », *Archivum latinatis Medii Aevi*, III, 1927, p. 81-86.

⁸⁴⁸ XXVIII, 23 ; fol. 176rB ; RIS1 IX col. 701BC. « Neapoleo Maior ex Turianis, et tocius illorum factionis capud et **auctor**. »

⁸⁴⁹ XXVIII, 2 ; fol. 171vB ; RIS1 IX col. 680C. « Petrus Asinus de Ubertis Florentinus ghibelline factionis **auctor**. »

⁸⁵⁰ Voir 5.3 Légitimité et successions impériales (deuxième partie, chapitre 5).

⁸⁵¹ XXVIII, 2 ; fol. 172rA ; RIS1 IX col. 681D. « **Mihi** autem **videtur**, salva semper cuiusque superioris et prudentioris sententia quod hanc discidii litem, sacer ille sacrorum canonum codex, satis patenter determinet XCVI Distinctione. »

⁸⁵² XXX, 3 ; fol. 182vB ; RIS1 IX col. 735E. « deponens ibidem papatus insignia, et se exuens papalibus ornamentis, exemplum tante humilitatis et abiectonis voluntarie relinquens posteris, a nullis, ut **reor**, aut paucissimis immitandum. »

par ceux qui affluèrent nombreux auprès de lui⁸⁵³. » Deux verbes différents sont employés dans chacune des citations (« *reor* » et « *cogito*⁸⁵⁴ ») que nous avons néanmoins tout deux traduits par « je pense ».

La traque de l'auteur s'est poursuivie en examinant les notes qui apparaissent en marge de la chronique et qui pourraient être de son fait, comme le supposait Aldo Francesco Massera⁸⁵⁵. Pour identifier l'éventuelle main de Francesco Pipino, nous avons procédé à la comparaison paléographique des notes marginales du manuscrit de la chronique et des actes autographes de Pipino conservés⁸⁵⁶. L'écriture de Pipino, une cursive gothique, rapide et régulière, ne se distingue pas particulièrement⁸⁵⁷. Nous avons cependant dégagé quelques traits caractéristiques afin de mener à bien la comparaison. Ses « a » initiaux se rapprochent du lambda grec, avec une tendance à faire disparaître la traverse. La forme de ses « d » est également particulière, qui est constituée d'une double panse. Ses « r » sont carrés et ses « s » serpentent. Les actes copiés dans le registre bolonais sont très abrégés⁸⁵⁸, ce qui est courant pour ce type de documents : les formules sont souvent communes et les abréviations permettent un gain de place important qui économise le papier ; ses tildes sont souvent longs et parfois tracés à l'horizontal. À partir de ces observations, il ne semble pas que Pipino ait corrigé lui-même le manuscrit. La plupart des corrections marginales semblent immédiates, en tout cas d'une écriture semblable à celle du corps du manuscrit, que nous pouvons identifier à celle du copiste ou de son chef d'atelier chargé de la relecture. Il est en revanche tout à fait possible que Pipino se soit chargé de renseigner en marge les titres des livres et des chapitres, lorsque ceux-ci, absents, ne sont pas rubriqués dans le corps du texte. Apparaît alors une fine cursive qui semble avoir les mêmes caractéristiques que celle du registre de l'Archivio di Stato de Bologne et de l'acte conservé à

⁸⁵³ XXX, 4 ; fol. 182vB ; RIS1 IX col. 736B. « ... et cum ibi aliquot diebus propter maris estum moram contraheret, **cogito** ab Apulis summa reverentia recipitur, et ad eum multi confluentes devote tractatur. »

⁸⁵⁴ Muratori restitue « cog'ito » en « cognato » (RIS1 IX col. 736B).

⁸⁵⁵ A. F. Massera, « Della data e di altre questioni relative alla cronaca di Francesco Pipino », *Bullettino della Società Dantesca Italiana*, n. ser., XII, 1915, n. 6 p. 197-198. Les notes marginales se raréfient au fil des livres, pour disparaître à compter du cahier 18 (fol. 165r ; livre XXVI, chapitre 40). Voir 3.3.2.2 Un manuscrit à plusieurs mains (première partie, chapitre 3).

⁸⁵⁶ ASB, Demaniale 236/7570. Voir en annexe 6 la reproduction du fol. 6.

ASF, Pistoia, Comune, 14 juillet 1319 (00034981) :

<http://www.archiviodistato.firenze.it/pergasfi/index.php?opadmin=0&op=fetch&type=pergamena&id=732158>

⁸⁵⁷ M. Petoletti, « Francesco Pipino (Bologna, 1270/1275 ca.-post 1328) », *Autografi dei letterati italiani*, I, *Le origini e il Trecento*, G. Brunetti, M. Fiorilla et M. Petoletti (éd.), Rome, Salerno, 2013, p. 260-261. Marco Petoletti donne peu d'informations.

⁸⁵⁸ ASB, Demaniale 236/7570. Pour une liste des actes copiés par Pipino dans le registre : annexe 9.

Sur les abréviations : chanoine Reusens, *Éléments de paléographie*, Louvain, 1899, p. 93-123 :

<https://archive.org/details/elementsdepalogra00reus> Consulté le 30 mai 2017 ; A. Cappelli, *Dizionario di abbreviature latine ed italiane*, Milan, Hoepli, 1990 (6^e éd.)

Florence⁸⁵⁹. En revanche, les titres courants, en haut de page, ne sont pas de sa main : lorsqu'il contracte « *imperium* » ou « *imperialis* », la barre qui traverse le « p » est toujours parfaitement horizontale chez Pipino, ce qui n'est pas le cas sur le manuscrit latin 465⁸⁶⁰.

Francesco Pipino ne se contente pas de reproduire servilement ses sources. Il procède à des choix, des remaniements et des réécritures de sa documentation qu'il insère au sein d'un récit dont la construction ternaire lui est propre. Le goût pour les batailles et les morts circonstanciées s'inscrivent dans une culture chevaleresque promue par les chansons de geste. Organisation du récit, maniement des sources et pesée des témoignages discordants sont autant de caractéristiques qui permettent de lui accorder la qualité d'auteur, au sens médiéval du terme. Il s'agit désormais de s'interroger sur le caractère « dominicain » de sa chronique.

⁸⁵⁹ C'est le cas des lettres « a » et « d ». C'est également le cas des « m » aux hampes anguleuses dans les deux cas.

⁸⁶⁰ Voir les titres courant du livre II (folios 7r et suivant) et du livre III (fol. 17v et suivant).

CHAPITRE 6 : EMPREINTES DOMINICAINES

Trois entrées ont été retenues pour appréhender le caractère « dominicain » de la chronique de Francesco Pipino. Si la culture biblique, liturgique et hagiographique participe d'une culture cléricale commune, celle des frères prêcheurs connaît néanmoins quelques singularités. Ensuite, les interventions divines, présages et calamités se mêlent au récit exemplaire qui alimente la prédication des frères. Enfin, l'ordre dominicain reste un ordre jeune en cette fin du XIII^e siècle et au début du siècle suivant. L'insertion dans l'histoire de ce nouvel ordre est l'occasion de revenir sur ses figures et les deux papes qui en sont issus, tels qu'ils apparaissent dans la chronique.

6.1 LITURGIE ET HAGIOGRAPHIE

6.1.1 REMINISCENCES BIBLIQUES ET LITURGIE

Un certain nombre d'expressions, de tournures que l'on trouve dans la Bible ont été identifiées dans la chronique. Sans préjuger de leur éventuelle interprétation théologique, elles témoignent cependant d'une imprégnation comparable à la *ruminatio* monastique. Elles sont indiquées en note de l'édition, sans prétendre à l'exhaustivité. En effet, la recherche n'a été systématique que pour les livres XXIX à XXXI et s'est appuyée sur la version numérisée de la Bible Sixto-Clémentine⁸⁶¹ éditée à la fin du XVI^e siècle (1592). Si cette version de la *Vulgate* est proche des textes de la Bible carolingienne et de la version mise au point par les maîtres parisiens du XIII^e siècle (*Biblia Parisiensia*), les versions de la *Vetus latina* restent en circulation et l'accès au texte biblique est également indirect, passant par le filtre patristique, liturgique ou par les encyclopédies et résumés⁸⁶². S'il ne s'agit pas de tirer des conclusions définitives d'une enquête parcellaire, les résultats sont présentés sous la forme d'un tableau disponible en annexe⁸⁶³ et permettent la remarque suivante.

Une nette prépondérance des références issues de l'Ancien Testament, et au premier chef des Psaumes, que les Médiévaux attribuent au roi David, se détache. La place importante qu'occupent les Psaumes dans les références scripturaires ne peut surprendre lorsqu'on connaît leur statut et leurs diverses fonctions dans la culture médiévale. Le livre des Psaumes est

⁸⁶¹ <http://vulsearch.sourceforge.net/>

⁸⁶² Sur la Bible au Moyen Âge : P.-M. Bogaert, « La Bible latine des origines au Moyen Âge, Aperçu historique, état des questions », *Revue théologique de Louvain*, XIX-2 et XIX-3, 1988, p. 137-159 et 276-314.

⁸⁶³ Voir annexe 5.

souvent le premier livre lu par l'écolier, qui apprend à lire dans le psautier. La place des Psaumes est également essentielle dans l'office divin monastique : la liturgie des heures est basée sur les Psaumes, et moines et clercs doivent réciter l'intégralité des cent cinquante poèmes au cours de la semaine. La lecture hebdomadaire intégrale du psautier trouve son origine dans la « christologisation des Psaumes » qui s'appuie sur Luc 24 44⁸⁶⁴. Bien que l'office canonial des frères prêcheurs soit allégé par rapport à l'office monastique (afin de tenir compte du temps de l'étude et de la prédication), la place centrale des Psaumes demeure⁸⁶⁵. C'est aussi le livre de la Bible le plus commenté au Moyen Âge et les grands théologiens du XIII^e siècle, à commencer par les maîtres dominicains Hugues de Saint-Cher et Thomas d'Aquin, ont composé un commentaire du livre des Psaumes. Cette présence constante des Psaumes au cœur de la spiritualité chrétienne explique que ceux-ci soient connus par cœur et très fréquemment cités⁸⁶⁶.

6.1.2 L'HAGIOGRAPHIE DANS LES DERNIERS LIVRES DE LA CHRONIQUE

Les célébrations liturgiques dominicaines s'inscrivent dans le sanctoral propre à l'Ordre, et le rôle des frères prêcheurs dans la production hagiographique est bien connu⁸⁶⁷ : le *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais, qui comprend plus de cinq cents Vies de saints, est un ouvrage historique autant qu'un vaste légendier⁸⁶⁸ et la *Légende dorée* de Jacques de Voragine s'impose, sans exclusive, comme un recueil de Vies de saints de référence avec un

⁸⁶⁴ « Puis [Jésus] leur dit : « Telles sont bien les paroles que je vous ai dites quand j'étais encore avec vous : il faut que s'accomplisse tout ce qui est écrit de moi dans la loi de Moïse, les Prophètes et les Psaumes. » » Lc 24 44. Ce passage est à la toute fin de l'évangile de Luc, après la résurrection et avant l'Ascension.

⁸⁶⁵ Voir les premier et deuxième chapitres, première distinction, de la règle dominicaine, consacrés à la prière. Dès le milieu du XIII^e siècle, la vocation universelle de l'ordre des frères prêcheurs et leur itinérance conduisent à la mise au point d'une liturgie unifiée conçue comme garante de l'unité de l'Ordre. Le prototype est approuvé par le chapitre général de 1256, puis confirmé par Clément IV le 7 juillet 1267. É. Palazzo, « Authenticité, codification et mémoire dans la liturgie médiévale, L'exemple du "prototype" de l'ordre dominicain », L. E. Boyle et P.-M. Gy (dir.), *Aux origines de la liturgie dominicaine, le manuscrit Santa Sabina XIV L 1*, Rome, EFR, 2004 (Collection de l'École française de Rome, CCCXXVII), p. 59-81.

⁸⁶⁶ L.-J. Bataillon, « Les instruments de travail des prédicateurs au XIII^e siècle (21 janvier 1978) », *Culture et travail intellectuel dans l'Occident médiéval, Bilan des colloques d'humanisme médiéval (1960-1980)*, G. Hasenohr et J. Longère (éd.), Paris, Éditions du C.N.R.S., 1981, p. 198 ; *Id.*, « Psaumes », A. Vauchez (dir.), *Dictionnaire encyclopédique du Moyen Âge*, II, Cambridge-Paris-Rome, James Clarke & Co. Ltd-Cerf-Città Nuova, 1997, p. 1270 ; P. Lippini, *La vita quotidiana di un convento medievale, Gli ambienti, le regole, l'orario e le mansioni dei frati domenicani del tredicesimo secolo*, Bologne, Edizioni Studio Domenicano, 2008 (Collana Domenicani, V), p. 251-273.

⁸⁶⁷ Voir par exemple : A. Boureau, « Vincent de Beauvais et les légendiers dominicains », S. Lusignan et M. Paulmier-Foucart, Lector et compilator, *Vincent de Beauvais, frère prêcheur, Un intellectuel et son milieu au XIII^e siècle, Actes du colloque de Royaumont, 9-11 juin 1995*, Grâne, Créaphis, 1997, p. 113-126.

Le rôle des Mendians est aussi décisif dans les enquêtes réalisées en vue d'attester de la sainteté des candidats : ce sont le plus souvent des Mendians qui accompagnent les commissaires dans leurs enquêtes, qui les assistent et garantissent le respect de la procédure. A. Vauchez, *La sainteté en Occident aux derniers siècles du Moyen Âge d'après les procès de canonisation et les documents hagiographiques*, Rome, EFR, 1989 (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, CCXLI ; 1^{ère} éd. : 1981), p. 53.

⁸⁶⁸ M. Paulmier-Foucart et M.-C. Duchenne, *Vincent de Beauvais et le Grand miroir du monde*, Turnhout, Brepols, 2004 (Témoins de notre histoire), p. 84-87.

millier de manuscrits complets conservés⁸⁶⁹. La chronique de Pipino mentionne d'ailleurs la *Légende dorée* de Jacques de Voragine à l'occasion du chapitre qu'il lui consacre⁸⁷⁰. Aux derniers livres de la chronique, seuls cinq saints sont évoqués. Cette relative rareté correspond à la raréfaction des canonisations à compter de la seconde moitié du XIII^e siècle, concomitante à une volonté de sélection assurée par une stricte procédure⁸⁷¹. Le contrôle de la sainteté conduit l'autorité pontificale, qui s'appuie sur les ordres mendiants, à combattre des vénération considérées comme douteuses. Un tel cas se trouve au livre XXVIII de la chronique en la personne du laïc Armano Pungiluppo, objet de vénération dès sa mort à Ferrare en 1269, dont le culte est soutenu par le clergé séculier ferrarais. Après une série d'enquêtes menées par les Prêcheurs, Boniface VIII condamne en 1300 le culte, au motif qu'Armano aurait été un membre éminent d'une secte cathare. L'année suivante, en 1301, son corps est exhumé de sa tombe située dans la cathédrale de Ferrare et ses restes sont brûlés, sur ordre de l'inquisiteur dominicain Guido Capello, ce qui déclenche la colère de la population de la ville⁸⁷².

Deux hommes et trois femmes sont distingués : Louis IX et Pietro da Morrone, Marie-Madeleine, Claire d'Assise et Edwige de Pologne. La prééminence de la sainteté féminine est d'autant plus remarquable que l'histoire écrite par Francesco Pipino est presque exclusivement une histoire masculine. Elle confirme l'importance de la sainteté au féminin, nouveauté qui

⁸⁶⁹ Outre Vincent de Beauvais et Jacques de Voragine, citons également le *Liber epilorum in gesta sanctorum* de Barthélemy de Trente, l'*Abbreuatio in gestis et miraculis sanctorum* de Jacques de Mailly et les *Vitae sanctorum* de Rodrigue de Cerrato ; tous sont produits entre 1245 et 1275. Ajoutons le *Speculum sanctorale*, récemment étudié par Agnès Dubreil-Arcin, *Vies de saints, légendes de soi, L'écriture hagiographique dominicaine jusqu'au Speculum sanctorale de Bernard Gui († 1331)*, Turnhout, Brepols, 2011 (Hagiologia, VII).

⁸⁷⁰ XXIX, 28 ; fol. 182rB ; RIS1 IX, Milan, 1726, col. 734B. Sur Jacques de Voragine et la chronique de Pipino : 4.1.3.2 Jacques de Voragine (deuxième partie, chapitre 4).

⁸⁷¹ A. Vauchez, *La sainteté en Occident...*, op. cit., p. 71-98.

⁸⁷² XXVIII, 44 ; fol. 178rAB ; RIS1 col. 712AB. « Armanus, cui ut sancto a populo Ferariensi per annos ferme XXX delatus est honor, anno Domini MCCLXIX Ferarie obiit, huius autem corpus cum hac reverencia, ut dictum est, in Matrici ecclesia Ferariensis specioso mausoleo conditum et tractatum. Tandem a Bonefacio papa huius nominis VIII tempore facta inquisitione super eius vita per inquisitores pravitatis heretice ordinis predicatorum actum est opere fratris Guidonis inquisitoris, quod ossa illius clam nocte combusta sunt et sepulcrum diruptum. Hunc vero fratrem Guidonem, quamquam populo Ferariensi invisum sive odiosum, Benedictus successor Bonefacii, episcopum Ferariensem ordinavit anno I sui pontificatus, qui fuit anno Domini MCCCIII. »

Le dossier Armano Pungiluppo a été édité par L. A. Muratori (*Antiquitates Italicae Medii Aevi*, V, Milan, 1741, col. 97-148), puis repris par G. Zanella (*Itinerari ereticali patari e catari tra Rimini e Verona*, Rome, ISIME, 1986, Studi storici CLIII, p. 48-102). Pour la bibliographie sur Pungiluppo : J. Larmon Peterson, « The politics of sanctity in thirteenth-century Ferrara », *Traditio*, LXIII, 2008, n. 3 p. 308 ; M. Benedetti, « Pungiluppo, Armano », DBI LXXXV, Rome, 2016 :

http://www.treccani.it/enciclopedia/armanno-pungiluppo_%28Dizionario-Biografico%29/ Consulté le 10 août 2008.

apparaît au XII^e siècle et se confirme au XIII^e siècle ; André Vauchez a parlé, à ce propos, d'un « christianisme au féminin⁸⁷³ », que les ordres mendiants ont largement contribué à diffuser⁸⁷⁴.

Marie-Madeleine jouit d'une notice développée, à l'occasion de la découverte de ses reliques en Provence :

« En l'an du Seigneur 1280, qui correspondait à la dernière année du pontificat du pape Nicolas III, Charles, prince dévot et comte de Provence, par la suite roi de Sicile, releva et transféra le corps glorieux de sainte Marie-Madeleine retrouvé dans un tombeau de marbre qui était dans la chapelle dans laquelle saint Maximin l'avait enseveli, en son domaine appelé Saint-Maximin d'après son nom. Ce prince digne de mémoire plaça le corps saint dans une châsse précieuse et sa tête à part, dans une très belle boîte d'argent, d'or et de pierres précieuses qu'il avait auparavant faite faire. Les archevêques de Narbonne, d'Arles et d'Aix, un grand nombre d'autres évêques, abbés, religieux et le plus grand nombre de nobles hommes ont participé avec ce prince à la susdite translation⁸⁷⁵. »

La découverte des reliques de Marie-Madeleine à la Sainte-Baume eut un grand retentissement et plusieurs chroniqueurs mendiants l'évoquent, comme le franciscain Salimbene de Adam⁸⁷⁶ ou le dominicain Bernard Gui qui lui consacre un long passage de ses *Flores chronicorum* sous l'année 1279⁸⁷⁷. La tradition occidentale regroupe en Marie-Madeleine trois personnages du Nouveau Testament, les « trois Maries » : Marie de Magdala (délivrée par Jésus de démons⁸⁷⁸ et surtout première personne à voir le Christ ressuscité et chargée d'annoncer sa résurrection⁸⁷⁹), Marie de Béthanie (sœur de Marthe et de Lazare) et la pécheresse anonyme qui parfume les pieds de Jésus puis les essuie avec ses cheveux⁸⁸⁰. Marie-Madeleine est une sainte populaire dans l'Occident de la fin du Moyen Âge, offrant un nouveau modèle de sainteté

⁸⁷³ A. Vauchez, *La spiritualité du Moyen Âge occidental, VIII^e-XIII^e siècle*, Paris, Seuil, 1994 (Points histoire), p. 157-168.

⁸⁷⁴ C'est particulièrement le cas des frères prêcheurs. A. Vauchez, *La sainteté en Occident...*, op. cit., p. 244-249.

⁸⁷⁵ XXIX, 17 ; fol. 181vAB ; RIS1 IX col. 730B-730C. « Anno Domini MCCLXXX, qui fuit annus ultimus pontificatus Nicolai pape III, Karolus devotus princeps comes Provincie, postmodum Sicilie rex, relevavit et transtulit gloriosum corpus sancte Marie Magdalene, repertum in tumulo marmoreo quod illo sancto oratorio in quo sanctus Maximinus eam sepelevit, in villa sui nominis Maximimini. Corpus itaque sanctum memoratus princeps collocavit in capsula preciosa, in capud seorsum in quadam pulcherima theca ex argento et auro et lapidibus preciosis, quas de industria prius fecerat fieri. Interfuere autem predictae translationi Narbonensis, Arlatensis et Aquensis archiepiscopi, et plures alii episcopis, abbates et religiosi et plurimi nobiles viri cum ipso principe. »

⁸⁷⁶ Salimbene de Adam, *Cronica*, G. Scalia (éd.), Turnhout, Brepols, 1999 (Corpus christianorum, Continuatio medievalis, CXXXA), II p. 787-788 [761]. Traduction : Salimbene de Adam de Parme, *Chronique*, II, G. Besson et M. Brossard-Dandré (trad.), Paris, Honoré Champion, 2016, p. 926-927.

⁸⁷⁷ Voir 4.2.2 Sources archéologiques et épigraphiques (deuxième partie, chapitre 4).

⁸⁷⁸ Lc 8 2 ; Mc 16 9.

⁸⁷⁹ Mt 28 9 ; Mc 16 9 ; Lc 24 10 ; Jn 20 11-20.

⁸⁸⁰ Lc 7 36-50.

qui n'est plus celui de la perfection innée et de la virginité jusque-là indépassable, celui de la Vierge Marie. Ce nouveau modèle, celui de la pécheresse amendée, en quelque sorte une anti-Vierge, met l'accent sur la pénitence⁸⁸¹. Les Dominicains sont à l'origine du renouveau de l'hagiographie de Marie-Madeleine et de la création du pèlerinage provençal de Saint-Maximin à partir de l'invention de ses reliques à la fin du XIII^e siècle, ce culte entraînant le déclin du pèlerinage concurrent de Vézelay⁸⁸². Ce sont les frères prêcheurs qui desservent, depuis 1295, la basilique construite sur son tombeau redécouvert. Jean de Mailly, Vincent de Beauvais et Jacques de Voragine s'y sont particulièrement intéressés dans leurs œuvres hagiographiques et historiques⁸⁸³. Au chapitre général de Marseille (1300), la fête de sainte Marie-Madeleine, célébrée le 22 juillet, gagne en solennité, bénéficiant d'un rit double (ce qui suppose de débiter sa célébration la veille au soir et de doubler les antiennes) et passant à six leçons⁸⁸⁴.

La canonisation de Claire d'Assise (morte en août 1253), disciple de saint François et fondatrice de l'ordre des Clarisses, par Alexandre IV est mentionnée rapidement, évacuée en une phrase : « Il canonisa à Anagni sainte Claire qui appartient à l'ordre de Saint-Damien⁸⁸⁵. » L'ordre de Saint-Damien désigne l'ordre franciscain féminin, du nom de l'église que le Poverello restaura de ses mains, et dans laquelle il installa Claire et sa sœur Agnès. Ouvert par la bulle *Gloriosus Deus* d'Innocent IV le 18 octobre 1253 – soit quelques mois seulement après sa mort – le procès de canonisation est clos dès le 15 août 1255 par le pape Alexandre IV qui proclame sa sainteté⁸⁸⁶. La canonisation d'Edwige de Pologne est également rapidement évoquée⁸⁸⁷.

⁸⁸¹ A. Vauchez, *La spiritualité...*, p. 158-159.

⁸⁸² Voir V. Saxer, *Le dossier vézelien de Marie Madeleine, Invention et translation des reliques en 1265-1267*, Bruxelles, Société des Bollandistes, 1975 (Subsidia hagiographica, LVII) ; cité par A. Vauchez, *La sainteté en Occident...*, *op. cit.*, p. 504. Voir aussi : L. Duchesne, « La légende de sainte Marie-Madeleine », *Annales du Midi*, V-17, 1893, p. 1-33 ; http://www.persee.fr/issue/anami_0003-4398_1893_num_5_17 Consulté le 7 juin 2017 ; *Le couvent royal de Saint-Maximin, Le culte de Marie-Madeleine, Mémoire dominicaine*, VIII, 1996 [non consulté].

⁸⁸³ « Sainte Marie Madeleine », Jacques de Voragine, *La légende dorée*, A. Boureau (dir.), Paris, Gallimard, 2004 (Bibliothèque de la Pléiade), notes p. 1291-1296.

⁸⁸⁴ « Item hanc. De nativitate beati Iohannis Baptiste et beatis apostolis Petro et Paulo, atque beata Maria Magdalena fiat festum totum duplex et magister Ordinis curet de sequentiis providere. Et id quod continetur in VI lectione de beata Maria Magdalena, scilicet translatum est autem etc. deleatur usque in finem. » *Acta capitulorum generalium ordinis praedicatorum*, I, *Ab anno 1220 usque ad annum 1303*, B. M. Reichert (éd.), Rome-Stuttgart, 1898 (MOFPH III), p. 295. Voir A. Dubreil-Arcin, *Vies de saints, légendes de soi...*, *op. cit.*, p. 94, 488.

⁸⁸⁵ XXVIII, 19 ; fol. 175vB ; RIS1 IX col. 699B. « Hic etiam Anagnie canonizavit beatam Claram, que fuit ordinis Sancti Damiani. »

⁸⁸⁶ S. Roisin, « Claire d'Assise (sainte), 1193-1253 », DHGE XII, Paris, 1953, col. 1032-1036. Voir la récente traduction des sources concernant Claire d'Assise : J. Dalarun et A. Le Huërou (dir. et trad.), *Claire d'Assise, Écrits, Vies, Documents*, Paris, Cerf-Éditions franciscaines, 2013 (Sources franciscaines).

⁸⁸⁷ XXVIII, 21 ; fol. 176rA ; RIS1 IX col. 699E-700A. « Ipse etiam Viterbii canonizavit sancta Edwigam condam duchissam Polonie mire devotionis viduam. »

Une autre sainte, chère au cœur des Mendiants, est mentionnée au livre XXVI, il s'agit d'Élisabeth de Hongrie (morte en 1231 et canonisée dès 1235 par Grégoire IX⁸⁸⁸) :

« En ces temps-ci, Élisabeth, fille du roi des Hongrois, brilla tant en Allemagne que le pape Grégoire la canonisa.

Celle-ci, fille du roi de Hongrie, fut l'épouse du landgrave de Thuringe. Elle s'attacha, depuis sa jeunesse, à la religion, dirigeant son vœu et ses actions vers Dieu, tant dans les divertissements que dans les choses sérieuses. Elle détruisit les vices et planta les vertus, fut une école⁸⁸⁹ des bonnes mœurs, un exemple de paix, un miroir de l'innocence. Une fois nubile, elle souffrit de graves persécutions de la part de ses proches et des conseillers de son promis. Alors qu'elle implorait Dieu, elle revêtit, contre l'espoir de tous et contre son promis, portant en elle et en toute chose le Consolateur caché de la tristesse, une tunique grise. La tenue solennisa son vœu de chasteté et elle vécut dans la faim, l'abstinence et l'humilité. En effet, elle ne voulait pas être appelée maîtresse ni par les serviteurs ni par les pauvres ; elle nettoyait les récipients de cuisine. Elle construisit un hospice pour les pauvres, les servait, les soignait, leur préparait des lits et les protégeait.

Parmi les innombrables miracles que le Seigneur réalisa par son entremise : elle réveilla puissamment seize morts, elle redonna la vue à un aveugle de naissance. Elle s'en alla vers le Seigneur le quatorze des calendes de décembre⁸⁹⁰. Le jour de la translation de son saint corps, après qu'il fut déposé dans un coffre de plomb, celui-ci s'éleva au-dessus du sol et le jour d'après, une fois le cercueil ouvert pour l'ostension des reliques, on découvrit qu'une huile d'une odeur mirifique émanait de son corps, qui est de nos jours visible pour ceux qui regardent attentivement. En effet par les gouttes versées qui tombent, elle renaît peu à peu aux yeux des autres⁸⁹¹. »

⁸⁸⁸ A. Vauchez, *La sainteté en Occident...*, *op. cit.*, p. 296, 433-435 ; p. 655, 657, 661, 662 pour les références des procès et la bulle de canonisation.

⁸⁸⁹ Vincent de Beauvais, source de ce passage, emploie « *scala* » et non « *scola* ». Vincent de Beauvais, *Speculum historiale*, Douai, 1624, p. 1279.

⁸⁹⁰ 18 novembre.

⁸⁹¹ XXVI, 27 ; fol. 162rB. « Helisabeth Hungarorum regis filia in Alamania his temporibus claruit, quam idem papa Gregorius canonizavit. Hec filia regis Hungarie, uxor fuit Landegravii Thuringie, ab adolescentia sua studuit religioni, votum suum et actiones in Deum dirigens, tam in rebus ludicris quam in seriosis. Haec viciorum extirpatrix, virtutum plantatrix fuit, scola morum, exemplum paciẽm, speculum innocencie, facta vero nubilis, graves persecutiones passa est a proximis et sponsi sui conciliariis. Sed cum Dominum exorasset, contra spem omnium, sponsum suum, in omnibus habuit tristitie Consolatorem occultum, grisam tunicam induit, et habitus suscepcone castitatis votum solempnizavit, vixitque in penuria, abstinentia et humilitate. Ab ancillis enim et pauperibus, dominam se vocari nolebat vasa coquinaria mundabat. Hospitale pauperum construxit, pauperibus ministrabat, baiulabat eos et lectos eorum sternebat eosque tegebat. Inter innumera miracula que Dominus per eam ostendit : XVI mortuos potenter suscitavit, cecum natum illuminavit. XIII kalendis decembris migravit ad Dominum. In die translatoris sancti corporis eius, postquam in cassa plumbea fuit repositum, de terra sublatum, proximo die post, aperto loculo pro reliquiarum ostensione, repertur est oleum mirifici odoris de corpore eius emanasse, quod hodie etiam inspicientibus patet. Nam guttis decidentibus abstersis, alie renascitur paulatim. »

Le comportement d'Élisabeth de Hongrie force l'admiration. Aristocrate issue d'un lignage prestigieux (elle est la fille du roi André II de Hongrie et de Gertrude d'Andechs-Meran), elle se comporte en servante des pauvres qu'elle entoure de ses soins⁸⁹². Les deux miracles cités ne sont pas sans rappeler ceux du Christ : réveiller les morts⁸⁹³ et rendre la vue à un aveugle⁸⁹⁴. De même, sa proximité à l'égard des pauvres révèle un comportement christique. Quant à l'odeur merveilleuse qui se dégage de son corps, c'est un *topos* hagiographique, l'une des marques de la sainteté, et l'écoulement d'une huile merveilleuse est attestée pour d'autres tombeaux de saints⁸⁹⁵. Son humilité et sa proximité avec les premiers Franciscains allemands en font une sainte particulièrement vénérée par les Mendiants, et il n'est pas étonnant de retrouver sa geste dans la chronique de Pipino. La source de ce chapitre est identifiable : il s'agit d'un résumé du chapitre que Vincent de Beauvais consacre à la sainte dans son *Speculum historiale*⁸⁹⁶. Pipino en reprend littéralement des passages entiers, sans les reformuler, tout en opérant des coupes dans le texte de Vincent, deux fois plus long que le sien. Cette méthode d'abréviation est conforme aux recommandations d'Humbert de Romans dans le prologue du *Lectionnaire de l'office dominicain*⁸⁹⁷.

En comparaison, l'attention accordée à Louis IX est moindre :

« [Boniface VIII] canonisa le trois des ides d'août de l'an du Seigneur 1297⁸⁹⁸ Louis neuvième de ce nom, feu roi des Francs, alors que vingt-sept années étaient déjà passées depuis son trépas et que cela avait été auparavant fréquemment débattu et discuté par ses prédécesseurs⁸⁹⁹. »

⁸⁹² Un même comportement se retrouve chez Claire de Montefalco, très liée à l'ordre franciscain et dont le procès de canonisation eut lieu en 1318-1319 (elle sera canonisée en 1881 par Léon XIII), qui s'occupe de la cuisine, de la vaisselle et du ménage. Autre point commun : bien que supérieure de sa communauté, elle refuse de porter ce titre et témoigne d'un total « oubli de soi ». A. Vauchez, *La sainteté en Occident...*, *op. cit.*, p. 404.

⁸⁹³ Jn 11.

⁸⁹⁴ Jn 9.

⁸⁹⁵ C'est le cas pour la tombe de saint Nicolas à Bari. A. Vauchez, *La sainteté en Occident...*, *op. cit.*, p. 501-502.

⁸⁹⁶ Vincent de Beauvais, *Speculum historiale*, XXIII, 136, *op. cit.*, p. 1279. Sur les versions de Jacques de Voragine et de Bernard Gui de la Vie d'Élisabeth de Hongrie (différentes de la version Vincent de Beauvais-Francesco Pipino) : A. Dubreil-Arcin, *Vies de saints, légendes de soi...*, *op. cit.*, p. 315-317.

⁸⁹⁷ Outre cette méthode, Humbert de Romans en propose deux autres. La première consiste à réécrire entièrement le texte pour en donner un résumé. La seconde consiste à reprendre de larges extraits mots à mots. Voir A.-E. Urfels, *Le sanctoral du lectionnaire de l'office dominicain, 1254-1256*, thèse de l'École nationale des chartes, Paris, 1994, 4 vol, I, p. 134 ; cité par M. Paulmier-Foucart et M.-C. Duchenne, *Vincent de Beauvais, op. cit.*, n. 169 p. 85. Voir aussi A. Dubreil-Arcin, *Vies de saints, légendes de soi...*, *op. cit.*, p. 91-113, 204-207. Sur la méthode de compilation de Jacques de Voragine dans *La légende dorée* : A. Boureau, « Introduction », Jacques de Voragine, *La légende dorée, op. cit.*, p. XXXVII-XLIV.

⁸⁹⁸ Le 11 août 1297.

⁸⁹⁹ XXX, 8 ; fol. 183rA ; RIS1 IX col. 737DE. « Ludovicum condam Francorum regem huius nominis IX transactis iam ab eius obitu annis XXVII et hoc prius multociens a predecessoribus ventilato et discusso, canonicavit in sanctum, III idus augusti anno Domini MCCXCVII. »

La canonisation de Louis IX est en effet évoquée dès le début de son pontificat par Grégoire X (1271-1276), quelques temps seulement après sa mort (1270), puis par ses successeurs. Il faut néanmoins attendre une quinzaine d'années pour qu'elle aboutisse, non pas tant en raison d'une cause litigieuse que de l'allongement de la procédure de canonisation. C'est chose faite le 11 août 1297 à Orvieto, par la bulle *Gloria, laus* ; sa fête est fixée au 25 août, jour anniversaire de sa mort. Alors cardinal, Benedetto Caetani avait participé à l'examen des miracles du roi⁹⁰⁰. La motivation politique – se rapprocher de Philippe IV le Bel, son petit-fils – explique en bonne partie la conclusion de la procédure par Boniface VIII⁹⁰¹. La mort de Louis IX devant Tunis, au cours de la huitième croisade, explique l'attention que lui porte Pipino, conformément à sa préoccupation constante pour les affaires d'Orient.

Les miracles, les vertus et la canonisation de Pietro da Morrone sont bien plus circonsciés, évoqués à plusieurs reprises. Au chapitre 2 du livre XXX, « la renommée de la sainteté et l'odeur de bonne opinion⁹⁰² » de l'impétrant est évoquée, qui explique son élection à l'unanimité du conclave. Le chapitre suivant rapporte « qu'il brilla par ses miracles avant et après son pontificat⁹⁰³ », avant de donner, à cette occasion, une définition du miracle que l'on retrouve chez Bernard Gui⁹⁰⁴ :

« Si on appelle miracle une chose rare et insolite qui arrive et dont les hommes s'étonnent, son abdication miraculeuse est proposée en exemple au monde⁹⁰⁵. »

« Miracle » (« *miraculum* ») dérive du verbe « s'étonner » (« *miror* »). Le miracle est une chose qui étonne, par son caractère « rare et insolite », qui révèle la présence divine⁹⁰⁶ car, comme le dit l'Apôtre : « Rien n'est impossible à Dieu⁹⁰⁷. » Le miracle se distinguerait de la merveille ou de la magie par son auteur unique, à savoir Dieu, selon la distinction de Jacques

⁹⁰⁰ Sur le rôle décisif des cardinaux, généralement au nombre de trois (un évêque, un diacre et un prêtre) dans la procédure de canonisation : A. Vauchez, *La sainteté en Occident...*, *op. cit.*, p. 64-66, 561-563.

⁹⁰¹ J. Le Goff, *Saint Louis*, Paris, Gallimard, 1996 (rééd. : *Héros du Moyen Âge, le saint et le roi*, Paris, Gallimard, 2004, p. 430-433) ; A. Paravicini Bagliani, *Boniface VIII, Un pape hérétique ?*, Paris, Payot & Rivages, 2003, p. 194-196. Sur la procédure de canonisation de Louis IX : A. Vauchez, *La sainteté en Occident...*, *op. cit.*, p. 563-565.

⁹⁰² XXX, 2 ; fol. 182vA ; RIS1 IX col. 735B. « ... cuius famam sanctitatis, et odorem bone opinionis... ».

⁹⁰³ XXX, 3 ; fol. 182vB ; RIS1 IX col. 735E. « ... ante papatum et post miraculis claruisse. »

⁹⁰⁴ Bernard Gui, *Flores chronicorum*, D. Guigniaut et N. de Wailly (éd.), RHGF XXI, Paris, 1855, p. 710D.

⁹⁰⁵ XXX, 3 ; fol. 182vB ; RIS1 IX col. 735E. « Quod si dicatur miraculum, unde mirantur homines quod rarum est et insolitum evenire, miraculosa eius resignatio orbi proponitur in exemplum. »

⁹⁰⁶ C. Lecouteux, *Au-delà du merveilleux, essai sur les mentalités du Moyen Âge*, Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 1998 (Cultures et civilisations médiévales, XIII ; 2^e éd.), p. 16-17.

⁹⁰⁷ Lc 1 37. Voir aussi Mc 10 27.

Le Goff⁹⁰⁸, bien que la distinction entre miracle et merveille ne soit pas toujours aussi claire, comme l'ont montré des travaux postérieurs⁹⁰⁹. Cette distinction a cependant été retenue dans la traduction, bien que « *mirabilis* » puisse aussi avoir le sens voisin d'extraordinaire⁹¹⁰. La fonction exemplaire du miracle est également mise en avant dans cette définition, ce qu'indiquait déjà Isidore de Séville au sujet des apôtres⁹¹¹, rejoignant la fonction de témoignage qu'assignait saint Augustin aux miracles, à commencer par le premier d'entre eux, celui de la résurrection du Christ⁹¹². Le rôle des miracles dans la canonisation de Pietro da Morrone est affirmé au chapitre 6 du livre XXX :

« En fin de compte, sur la foi des miracles, il fut noté sur le catalogue des saints confesseurs sous le nom de saint Pierre le confesseur en l'an du Seigneur 1313, dix ou onze ans après sa mort, et sa célébration fut instituée le quatorze des calendes de juin⁹¹³, le jour où il passa hors de ce monde-ci⁹¹⁴. »

Le rôle des miracles, condition nécessaire à la canonisation, est connu du chroniqueur qui semble en faire la cause principale dans cet extrait (« sur la foi des miracles »). Néanmoins, et conformément aux exigences nouvelles apparues au XIII^e siècle, la part des vertus et de la réputation du vivant du candidat à la sainteté s'accroît, pour devenir prédominante, manifestant la méfiance croissante de la papauté envers le surnaturel. Célestin V bénéficie d'une *fama* avantageuse (« la renommée de la sainteté et l'odeur de bonne opinion ») et son comportement

⁹⁰⁸ J. Le Goff, « Le merveilleux dans l'Occident médiéval », *Un autre Moyen Âge*, Paris, Gallimard, 1999 (1^{ère} éd. : *L'étrange et le merveilleux dans l'Islam médiéval, Actes du colloque tenu au Collège de France, mars 1974*, M. Arkoun, J. Le Goff, T. Fahd et M. Rodinson éd., Paris, 1978), p. 456.

⁹⁰⁹ *Miracles, prodiges et merveilles au Moyen Âge, XXV^e congrès de la S.H.M.E.S.P., Orléans, juin 1994*, Paris, Publications de la Sorbonne, 1995. Voir notamment les conclusions d'A. Vauchez, *Ibid.*, p. 317-325. http://www.persee.fr/issue/shmes_1261-9078_1995_act_25_1 Consulté le 6 juin 2017.

Sur les merveilles, voir plus loin 6.2.2 Les merveilles dans la chronique.

⁹¹⁰ C'est le cas de la condamnation des Templiers. XXXI, 6 ; fol. 185vB ; RIS1 IX col. 750B : « Une telle nouveauté fut non seulement extraordinaire mais aussi difficile à croire. » (« Horum autem novitas non solum fuit mirabilis, sed et ad credendum difficilis. ») Voir 5.2.2.2 L'affaire des Templiers (deuxième partie, chapitre 5).

⁹¹¹ Isidore de Séville, *Etymologiae*, VII, 9, 1, J.-Y. Guillaumin (éd.) et J.-Y. Guillaumin et P. Monat (trad.), Paris, Les Belles Lettres, 2012 (Auteurs latins du Moyen Âge), p. 118-121. « Car [les apôtres] ont été envoyés par le Christ pour répandre l'Évangile dans le monde entier, de sorte que certains atteignirent la Perse et l'Inde en enseignant les nations et en faisant au nom du Christ de grands et incroyables miracles, de sorte que, grâce au témoignage de ces signes et de ces prodiges, on croyait en leur parole et en ce qu'ils avaient vu. » (« Ipsos enim misit Christus euangelizare per uniuersum mundum, ita ut quidam Persas Indosque penetrarent docentes gentes et facientes in nomine Christi magna et incredibilia miracula, ut adstantibus signis et prodigiis crederentur illis in his quae dicebant et uiderant. »)

⁹¹² Voir le livre XXII de la *Cité de Dieu* de saint Augustin, consacré aux miracles. Par exemple XXII, 9 : « De quoi ces miracles rendent-ils témoignage, sinon de cette foi, dans laquelle est affirmée la résurrection du Christ dans sa chair, et son ascension au ciel dans cette chair ? » Saint Augustin, *La cité de Dieu*, L. Jerphagnon (dir.), *Œuvres complètes*, II, Paris, Gallimard, 2000 (Bibliothèque de la Pléiade), p. 1046.

⁹¹³ Soit le 19 mai 1313.

⁹¹⁴ XXX, 6 ; fol. 182vB ; RIS1 IX col. 736D. « Tandem fide de miraculis facta, sub nomine sancti Petri confessoris sanctorum confessorum cathalogo fuit annotatus anno Domini MCCCXIII a transitu eius anno X vel XI fuitque instituta eius celebritas XIII Kalendas iunii, qua die transiuit ex hoc mundo. »

est tout empreint de la plus grande humilité, se montrant « à tel point méprisable dans sa fonction pontificale qu'il chevauchait un vil petit âne⁹¹⁵ », à l'image du Christ entrant dans Jérusalem⁹¹⁶.

Par ailleurs, comme le note Pipino, c'est l'ermite Pietro da Morrone, et non le pape Célestin V, qui est canonisé. Il est de nouveau question, au chapitre 6 du livre XXXI, de la canonisation de Pietro da Morrone, qui a lieu sous le pontificat de Clément V dans la cathédrale d'Avignon le 5 mai 1313⁹¹⁷. Cette canonisation est encouragée par Philippe le Bel qui voit dans la figure de l'ermite des Abruzzes un contrepoint à celle de son successeur, Boniface VIII. Il s'agit, pour Philippe le Bel, de faire reconnaître que Célestin V est mort en martyr, afin d'alimenter la damnation de la mémoire et le procès en hérésie que le roi de France compte tenter contre Boniface VIII⁹¹⁸.

Pour les quatre saints contemporains reconnus, le chroniqueur indique à chaque fois, bien que l'évocation se résume à une seule phrase, le rôle joué par le pape dans la déclaration de sainteté, ce qui montre sa connaissance de la procédure de canonisation. Si la première bulle pontificale de canonisation conservée remonte à 993⁹¹⁹, la réserve pontificale du droit de canonisation est le résultat d'une lente évolution dont André Vauchez a retracé les étapes⁹²⁰. À partir de l'intégration du bref *Audivimus* dans les Décrétales de Grégoire IX en 1234, cette réserve est intégrée dans le droit canon et relève d'une décision exclusive du pape, après enquête minutieuse.

6.2 INTERVENTION DIVINE, MERVEILLEUX ET LITTÉRATURE EXEMPLAIRE

6.2.1 CALAMITES, PRESAGES ET INTERVENTIONS DIVINES

L'absence d'insertion formelle du récit historique dans les six (ou quatre) âges de l'histoire pourrait laisser penser que la chronique est éloignée de toute considération

⁹¹⁵ XXXI, 6 ; fol. 182vB-183rA ; RIS 1 IX col. 736D. « ... in papatu adeo se gerebat despectum, ut vilem etiam equitaret asellum. »

⁹¹⁶ Jn 12 14.

⁹¹⁷ XXXI, 6 ; fol. 185vB ; RIS1 IX col. 750D « Celestinum V papam, qui ante et post dictus est frater Petrus de Murone, canonizavit anno Domini MCCCXIII. »

Édition de la bulle de canonisation : *Diplomatum et privilegiorum sanctorum Romanorum*, IV, Turin, 1859, p. 229-234.

⁹¹⁸ A. Vauchez, *La sainteté en Occident...*, op. cit., p. 566. Sur la tentative de condamnation posthume de Boniface VIII : XXX, 6 ; fol. 185rB ; RIS1 IX col. 748DE.

⁹¹⁹ Il s'agit de l'évêque Ulrich d'Augsbourg († 973), dont la sainteté fut proclamée par Jean XV. A. Vauchez, *La sainteté en Occident...*, op. cit., p. 25.

⁹²⁰ *Ibid.*, p. 25-37.

eschatologique, que le récit est en quelque sorte sécularisé par rapport à la tradition des chroniques universelles. Le rappel des prophéties de l'*Initium malorum* à la fin des Vies pontificales⁹²¹, de même que l'insertion d'éléments hagiographiques nuancent ce point. Et à y regarder de plus près, la présence divine se manifeste lors de présages annonciateurs, ainsi en 1265, à la fin du premier chapitre du livre XXVIII :

« Au mois de septembre de cette même année, une comète, une étoile si remarquable apparut qu'aucun ne se rappela en avoir vu une semblable auparavant. En effet, fuyant l'Orient avec un grand éclat jusqu'au milieu de l'hémisphère, elle traînait en direction de l'Occident sa brillante chevelure. Bien qu'elle préfigurât de nombreux signes, ainsi que ce qui suivra l'enseignera, elle disparut cependant la nuit même où le pape Urbain⁹²² quitta sa condition mortelle. À l'Occident, la queue de la comète se terminait par un trait de fumée de la longueur d'une lance guerrière⁹²³. »

S'il faut attendre la toute fin du XVIII^e siècle pour avoir une explication scientifique valable du phénomène des comètes, leur observation n'en n'a pas moins intéressé les témoins et les auteurs qui en font part⁹²⁴. Outre la chronique de Pipino, nous avons relevé sept autres occurrences du passage de cette comète⁹²⁵. La version de Pipino, qui reprend celle de Martin le Polonais⁹²⁶ en la complétant par celle du *Pomerium Ravennatis Ecclesie* de Riccobaldo de

⁹²¹ Voir 8.3 À la recherche d'un pape angélique (troisième partie, chapitre 8).

⁹²² Urbain IV.

⁹²³ XXVIII, 1 ; fol. 171rB-171vA ; RIS1 IX col. 679C. « Eodem anno mense septembri cometes stella tam notabilis apparuit, qualis antea se vidisse nullus tunc vivens meminerat. Ab Oriente enim cum magno fulgore fugens usque ad medium emisperii versus Occidentem comam perlucidam protrahebat. Que licet multa signa portenderet, ut subsequencia docebunt, eadem tamen nocte qua idem Urbanus papa fatalem conditionem exsolvit, disparuit. Ab Occidente quoque erat ei cauda fumea desinens in acutum longitudine aste militaris. »

⁹²⁴ La première explication scientifique du phénomène est l'œuvre d'un médecin-physicien de Wittemberg, E. F. F. Chladni qui publie en 1794 à Riga *Ueber den Ursprung der von Pallas gefundenen und anderer ihr ähnlicher Eisenmassen und ueber einige damit in Verbindung stehende Naturerscheinungen*. O. Kammerer, « Un prodige en Alsace à la fin du XV^e siècle, la météorite d'Ensisheim », *Miracles, prodiges et merveilles au Moyen Âge...*, op. cit., p. 295. Mais depuis Aristote (*De caelo et mundo*), il existe un certain nombre de théories explicatives du phénomène connues des lettrés et des savants, transmises notamment par les encyclopédies, mais absentes chez Pipino.

⁹²⁵ Martin le Polonais, *Chronicon pontificum et imperatorum*, L. Weiland éd., MGH Script. XXII, Hanovre, 1872, p. 473 ; Salimbene de Adam, *Cronica*, II, G. Scalia (éd.), Turnhout, Brepols, 1999 (Corpus christianorum, Continuatio medievalis, CXXXA), p. 709 [681] p. 674 ; *Iacopo da Varagine e la sua cronica di Genova dalle origine al MCCXCVII*, II, G. Monleone (éd.), Rome, ISIME, 1941 (FSI), p. 390-391 ; Riccobaldo, *Pomarium Ravennatis*, J. G. Eckhard (éd.), RIS1 IX col. 135C et éd. Zanella IV, 99, 28 ; *Id.*, *Compendium Romanae historiae*, II, A. T. Hankey (éd.), Rome, ISIME, 1984 (FSI CVIII), p. 732 ; Tommaso Tosco, *Gesta imperatorum et pontificum*, E. Ehrenfeuchter (éd.), MGH Script. XXII, op. cit., p. 519 ; Bernard Gui, *Flores chronicorum*, op. cit., p. 699FK. À compléter par le relevé effectué par Thomas Labbé (*Les catastrophes naturelles au Moyen Âge, XII^e-XV^e siècle*, Paris, Éditions du C.N.R.S., 2017, p. 98-99 et n. 10 p. 129) qui donne douze autres références du passage de la comète.

⁹²⁶ Martin le Polonais, *Chronicon*, op. cit., p. 473 « Anno Domini 1264. Cometes tam notabilis apparuit, qualem nullus tunc vivens ante vidit. Ab oriente enim cum magno fulgore surgens, usque ad medium emisperii versus occidentem comam perlucidam protrahebat, et licet in diversis partibus mundi forte multa significaverit, hoc tamen unum pro certo conpertum est, ut cum **plus quam per tres menses duraverit, ipso primo apparente papa Urbanus cepit infirmari**, et eadem noctem qua papa exspiravit et cometes disparuit. » En caractères gras : les éléments omis par Pipino.

Ferrare⁹²⁷, omet cependant de préciser, comme chez Martin, que la comète est visible durant trois mois, durée correspondante à la maladie dont est affligé Urbain IV. L'apparition de la comète garde cependant son caractère de signe annonciateur. La chronique emploie le vocable « *signum* » qui désigne, en latin biblique et patristique, le signe au sens de prodige, miracle et présage⁹²⁸, et le caractère prémonitoire de la comète est constitutif de sa définition pour Isidore de Séville⁹²⁹. L'apparition et la disparition de la comète coïncident, chez Pipino, avec la mort d'Urbain IV et annoncent les événements à venir. Le livre XXVIII traite du grand interrègne, période de vacance impériale qui rompt l'harmonie de l'histoire telle que la conçoit Francesco Pipino. Après la disparition de l'empereur, tête de la Chrétienté, ce présage cosmique annonce la série de guerres et de malheurs qui constituent une bonne part de la matière du livre XXVIII. Le livre s'ouvre sur les rivalités des prétendants à la succession de Frédéric II, qui embrasent la Péninsule, et se clôt par la guerre civile, qui déchire la cité de Bologne et l'Italie⁹³⁰.

Les calamités naturelles sont une autre manifestation de l'omniprésence divine. Le tremblement de terre qui frappe Rieti et sa région en 1298 est ainsi attribué par le chroniqueur à la volonté divine :

« La quatrième année du pontificat de Boniface VIII, qui correspondait à l'an du Seigneur 1298, alors que le pape et que l'ensemble des cardinaux s'étaient rassemblés pour célébrer la messe dans la grande église de Rieti et que le soleil s'était déjà levé, tandis qu'ils étaient enveloppés

⁹²⁷ Riccobaldo, *Pomerium*, RISI IX col. 135C et éd. Zanella IV, 99, 28. « Mense septembri diu apparuit stella cometes, quam vidi sepiissime in aurora in regione celi, qua est sol hora tertia lucis ; cui stelle **ab Occidente erat cauda fumea desinens in acutum longitudine haste** militis equitis. » En caractères gras : le passage emprunté par Pipino à Riccobaldo.

⁹²⁸ Voir, par exemple, Tertullien, *Apologétique*, XXI, 31 (J.-P. Waltzing et A. Severyns éd. et trad., Paris, Les Belles Lettres, 1961, Collection des universités de France, p. 54) : « Cherchez donc si cette divinité est vraie, si elle est telle qu'il suffit de la connaître pour qu'on renonce à la fausse divinité, surtout quand on a reconnu tout ce principe qui, se cachant sous les noms et les images de morts, ne donne d'autre garantie de sa divinité que certains signes, prodiges et oracles. » (« Quaerite ergo si uera si ista diuinitas Christi, si ea est, qua cognita sequitur, ut falsae renuntietur, comperta imprimis illa omni ratione, quae delitiscens sub nominibus et imaginibus mortuorum quibusdam signis et miraculis et oraculis fidem diuinitatis operatur. ») ; Jn 4 48 : « Jésus lui dit : “Si vous ne voyez des signes et des prodiges, vous ne croirez pas !” » (« Dixit ergo Jesus ad eum : “Nisi signa et prodigia videritis, non creditis.” ») Voir J. Céard, *La nature et les prodiges, L'insolite au XVI^e siècle*, Genève, Droz, 2006 (1^{ère} éd. : 1977) ; les chapitres 1 et 2 traitent des héritages antiques et médiévaux.

⁹²⁹ Isidore de Séville, *Etymologiae*, III, 70, 16, G. Gasparotto et J.-Y. Guillaumin (éd.) et J.-Y. Guillaumin (trad.), Paris, Les Belles Lettres, 2009 (Auteurs latins du Moyen Âge), p. 138-139. « La comète est appelée ainsi parce qu'elle traîne une chevelure lumineuse. L'apparition de ce genre d'astre annonce une épidémie, une famine, ou la guerre. » (« *Cometes stella est dicta eo quod comas luminis ex se fundat. Quod genus sideris quando apparuerit, aut pestilentiam, aut famem, aut bella significat.* ») Isidore juxtapose les deux vocables, « *cometes* » et « *stella* », comme Pipino. La définition de la comète par Isidore de Séville est explicitement rappelée par Salimbene de Adam sous l'année 1285. Salimbene de Adam, *Cronica*, II, *op. cit.*, p. 875 [847].

L'observation des comètes donne lieu à signification dans presque la moitié des cas recensés par Thomas Labbé (70 sur 156). T. Labbé, *Les catastrophes naturelles au Moyen Âge...*, *op. cit.*, p. 128-129.

⁹³⁰ Voir 9. La cité désunie (troisième partie, chapitre 9).

de toutes parts des ornements pontificaux, au premier dimanche de l'Avent⁹³¹, on chanta l'Évangile selon l'usage de l'Église romaine : "Il y aura des signes dans le soleil, la lune et les étoiles, et sur la terre les races seront dans l'angoisse"⁹³². Bien que nul présage de cette époque troublée n'était imminent, subitement voici qu'Il envoya un grand tremblement de terre qui punit par le marteau de la secousse le pourtour de toute la cité comme le centre de la terre. On voyait que l'église était toute entière en ruine, retournée et qu'un profond abîme éventrait la cité⁹³³. »

L'origine – divine – du tremblement de terre est univoque, aucune cause naturelle n'est invoquée, alors que pour la très grande majorité des lettrés du Moyen Âge, l'explication spirituelle se double de causes naturelles⁹³⁴. À lire ce passage, l'intention divine est claire : il s'agit de punir le pape et les cardinaux. Le résultat ne l'est pas moins : la ruine de l'église dans laquelle ils étaient rassemblés, si ce n'est celle de l'Église, symbolisée par la Curie. La suite du récit décrit la destruction de la Cité terrestre (« de nombreux et de grands édifices s'étaient écroulés⁹³⁵ ») et la terreur n'épargne ni le peuple (« la multitude [...] mortellement épouvantée et stupéfaite [...] courut çà et là de part et d'autre des coins de l'église, et s'attacha, à moitié morte, aux murs tremblants⁹³⁶ ») ni la noblesse (« alors que la cité vibrait pour la quatrième fois, les piétons qui étaient restés étourdis furent en dehors de la cité, sans prendre soin des jeunes seigneurs qui marchaient devant⁹³⁷ »), dans une mise en scène dramatique caractéristique du style pipinien⁹³⁸. « N'importe quelle baraque menaçait ruine, toute chair hurlait au péril, chaque

⁹³¹ 30 novembre 1298.

⁹³² Lc 21 25.

⁹³³ XXX, 17 ; fol. 184rA ; RIS1 IX col. 742AB. « Huius pape Bonifacii anno IIII qui fuit annus Domini MCCXCVIII eodem pape ac universis cardinalibus orto iam sole convenientibus in unum ad missarum solemniam in maiori ecclesia Reatina, dum forent circumamicti pontificalibus ornamentis, prima dominica de Adventu, in qua de more Romane Ecclesie cantatur evangelium : "Erunt signa in sole et luna et stellis, et in terris pressura gentium" : nullo turbati temporis imminente presagio, ecce subito magnum immisit undique terremotum, qui totius civitatis ambitum et terre centrum concussionis malleo feriens, videbatur ipsam ecclesiam totam in ruinam debere convertere, ac civitatis ipsius abissum eviscerare profundam. »

⁹³⁴ C'est ce que relève Thomas Labbé dans son étude, à partir des nombreux cas étudiés. Les causes naturelles qui expliquent la survenue des séismes sont puisées chez Aristote, Isidore de Séville et les encyclopédistes du XIII^e siècle. Le caractère prémonitoire des tremblements de terre se trouve déjà chez Pline (*Histoire naturelle*, II, 81). T. Labbé, *Les catastrophes naturelles au Moyen Âge...*, op. cit., p. 57-73, 155. Césaire de Heisterbach donne de nombreux exemples de tremblements de terre dans son *Dialogue des miracles* (1219-1223), qu'il classe dans la distinction consacrée aux « événements extraordinaires » (« *De miraculis* »). J. Berlioz, *Catastrophes naturelles et calamités au Moyen Âge*, Florence, SISMELE-Edizioni del Galluzzo, 1998 (Micrologus library, I), p. 35-36.

⁹³⁵ XXX, 17 ; fol. 184rA ; RIS1 IX col. 742C. « ... multa et magna civitatis edificia corruerant... »

⁹³⁶ XXX, 17 ; fol. 184rA ; RIS1 IX col. 742C. « Unde multitudo, que in ecclesia convenerat, perterrita et stupefacta mortaliter, ut imminentis vitaret periculi sortem, cursitat hinc inde per ecclesie angulos, et semiviva ad tremulos muros coharet. »

⁹³⁷ XXX, 17 ; fol. 184rA ; RIS1 IX col. 742C. « Tandem civitate IIII vice vibrata, reliqui, qui remanserant, attoniti e civitate fugiunt pedites, non curantes domicellos... »

⁹³⁸ Voir 5.2.3 Style direct et « effet de réel » (deuxième partie, chapitre 5).

homme fuyait⁹³⁹ », poursuit le chroniqueur, dans un parallèle évident avec le Déluge : la même locution « *omnis caro* » (« toute chair ») se retrouve dans le récit de l'inondation relaté par la Genèse. Quant à la citation de Luc (21 25), elle évoque la fin des temps et peut être rapprochée de la vision du sixième sceau de l'*Apocalypse*⁹⁴⁰. Dans cette vision, après un tremblement de terre inaugural, les éléments célestes changent d'aspect et personne n'est épargné, ni libres ni esclaves. L'usage moral et théologique des calamités est également privilégié par les *exempla*, qui sont une source essentielle pour comprendre la perception des catastrophes naturelles au Moyen Âge. Néanmoins, l'interprétation apocalyptique des calamités reste exceptionnelle dans les sermons, qui s'adressent à un public populaire et laïc, à la différence des chroniques et des commentaires théologiques, dont le public est constitué de clercs lettrés. La réticence des clercs à s'engager dans une lecture apocalyptique s'explique par la nécessité de se prémunir d'interprétations hétérodoxes et hérétiques, en quelque sorte « sauvages », de la part du peuple⁹⁴¹.

Le regain d'activité sismique en Italie centrale n'en n'est pas moins réel en cette fin du XIII^e siècle, après une période d'accalmie entre les X^e et XII^e siècles. L'intensité du tremblement de terre de Rieti, et de ses répliques qui se succédèrent pendant plusieurs jours, fut considérable⁹⁴². Plusieurs chroniqueurs s'en font l'écho : Ptolémée de Lucques le mentionne rapidement⁹⁴³, mais Bernard Gui est beaucoup plus disert, sans toutefois que son récit atteigne

⁹³⁹ XXX, 17 ; fol. 184rA ; RIS1 IX col. 742C. « ... casa quelibet ruinam minabatur, dispendium ululabat omnis caro, et omnis homo fugiebat... »

⁹⁴⁰ Ap 6 12-17 : « Et ma vision se poursuivit. Lorsqu'il ouvrit le sixième sceau, alors il se fit un violent tremblement de terre, et le soleil devint noir comme une étoffe de crin, et la lune devint tout entière comme du sang, et les astres du ciel s'abattirent sur la terre comme les figues avortées que projette un figuier tordu par la tempête, et le ciel disparut comme un livre qu'on roule, et les monts et les îles s'arrachèrent de leur place ; et les rois de la terre, et les hauts personnages, et les grands capitaines, et les gens enrichis, et les gens influents, et tous enfin, esclaves ou libres, ils allèrent se terrer dans les cavernes et parmi les rochers des montagnes, disant aux montagnes et aux rochers : "Croulez sur nous et cachez-nous loin de Celui qui siège sur le trône et loin de la colère de l'Agneau." Car il est arrivé, le grand Jour de sa colère, et qui donc peut tenir ? » Salimbene de Adam cite également Lc 21 25 dans le passage déjà évoqué qu'il consacre aux signes cosmiques. Salimbene de Adam, *Cronica*, II, *op. cit.*, p. 875 [847].

⁹⁴¹ J. Berlioz, *Catastrophes naturelles...*, *op. cit.*, p. 53-54 ; J. Hanska, « Catastrophe sermons and apocalyptic expectations, Eudes de Châteauroux and the earthquake of 1269 in Viterbo », *The Last Judgement in medieval preaching*, T. Mertens (éd.) *et al.*, Turnhout, Brepols, 2013 (Sermo, III), p. 117-134.

⁹⁴² D. Postpischl (dir), *Catalogo dei terremoti italiani dall'anno 1000 al 1980*, Bologne, 1985 ; *Id.*, « L'osservazione e i dati strumentali per lo studio dei terremoti », *Quaderni storici*, LX, 1985, p. 665-689 pour la mesure de l'intensité du séisme ; cités par É. Hubert, *L'"incastellamento" en Italie centrale, Pouvoirs, territoire et peuplement dans la vallée du Turano au Moyen Âge*, Rome, EFR, 2002 (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, CCCIX), n. 195 p. 369.

⁹⁴³ Ptolémée de Lucques, *Annales*, B. Schmeidler (éd.), MGH Script. rer. G. n. s. VIII, Berlin, 1930, p. 234. « In eodem tempore fuerunt terremotus permaximi apud Reatem, ubi curia erat, commovitque palatium pape et multa turres civitatis ruere fecit. »

l'intensité dramatique de celui de Pipino⁹⁴⁴. Il est remarquable que la version de Pipino ne mentionne pas, à la différence de celle de Bernard Gui, que Boniface VIII se réfugiait dans le couvent des frères prêcheurs de Rieti, alors que son récit détaillé, au-delà des effets de style, peut laisser penser qu'il tient son information d'un témoin oculaire. Pipino indique seulement qu'« il se détourna de la cité [pour aller] dans des lieux moins exposés⁹⁴⁵. »

Il y a deux autres cas de phénomènes naturels dans les derniers livres de la chronique – un tremblement de terre en Italie en 1269 et une inondation à Venise – et ces deux cas, comme les précédents, offrent une lecture spirituelle, annonciatrice de catastrophes à venir. Le tremblement de terre de 1269 annonce la mort des rois de France et de Navarre devant Tunis⁹⁴⁶, l'inondation vénitienne une défaite militaire qui surviendra dix années plus tard :

« Cette [même] année⁹⁴⁷, les eaux de la mer gonflèrent tant dans la ville des Vénitiens que les navires étaient poussés par les eaux sur la place, que les logis étaient immergés par les eaux et que les affaires périllicitaient. Cela fut le grand présage d'un fléau à venir, qui arriva la dixième année qui suivit⁹⁴⁸. »

En 1294, soit dix ans plus tard, les Génois remportent une bataille navale sur les Vénitiens dans le port de L'Aïas, ce que raconte le chapitre 18 du livre XXX⁹⁴⁹. L'association constante entre phénomène naturel et survenue d'un événement, malheureux dans chacun des cas, est notable, bien que l'effectif soit réduit à quatre cas. Elle s'oppose aux conclusions auxquelles arrive Thomas Labbé, qui a travaillé sur un vaste corpus de plus de trois mille récits, qui montre que dans la très grande majorité des cas, la description de phénomènes naturels ne

⁹⁴⁴ Bernard Gui, *Flores chronicorum*, *op. cit.*, p. 711K-712B. « Anno praedicto, Bonifacio papa Reate cum sua curia residente, dominica prima Adventus, in festo beati Andreae apostoli, incepit Reate et in vicinis partibus vehemens terrae motus, qualem et quantum nullus tunc vivens viderat prius. Diruitque multa aedificia in plerisque locis multosque peremit, multisque diebus et noctibus perduravit, non quidem continue, sed per plures vices, in die pariter et in nocte ; timoremque non modicum incussit papae et cardinalibus et toti curiae. Confugitque papa ad claustrum fratrum praedicatorum Reate, qui in altiori et solidiori loco positi erant, ubi in prato claustrum, facto tentoriolo festinanter de subtilibus asseribus, conquevit. Homines vero de nocte ibant et fugiebant ad campos, sub divos manentes, aedificia ne super se corruerent formidantes, in timore magno expectantes ; cadebantque homines et jumenta, cum terra tremeret et motibus nutaret insolitis. »

⁹⁴⁵ XXX, 17 ; fol. 184rA ; RIS1 IX col. 742C. « ... extra civitatem ad loca declinavit minora. »

⁹⁴⁶ XXVIII, 6 ; fol. 173rA ; RIS1 IX col. 686AB « Tunc maximi terremotus, et Mons Ancone scissus in mare deversus est, quo concussu fluctus usque in litus Liburne pervenerunt. Sequenti anno idem Karolus una cum rege Francie Ludovico viro sancto fratre suo, rege Navarre, rege Anglie Eduardo, ab ipso Carolo vocati, castra in litora Carthaginis posuerunt, ut Tunicio potirentur. Sed ibi Francie et Navarre reges decesserunt. »

⁹⁴⁷ 1284.

⁹⁴⁸ XXIX, 21 ; fol. 181vB-182rA ; RIS1 IX col. 731E. « E[.....]o anno urbe Venetiarum adeo intumuerunt aque maris, ut naves per eorum plateam sint acte per aquas, edes aquis immerse, res corrupte. Hoc autem forte fuit future pestis eorum presagium, que contingit anno X subsequenti. »

⁹⁴⁹ Cette défaite s'inscrit dans la guerre de 1294-1296 qui oppose Génois et Vénitiens, bien décrite par un témoin byzantin, Georges Pachymérés. Georges Pachymérés, *Relations historiques*, III, A. Failler (éd. et trad.), Paris, Institut d'études byzantines, 1999 (Corpus fontium historiae byzantinae), p. 262-266.

donne lieu à aucune signification, les chroniqueurs se contentant de noter l'événement sans en tirer de conséquence pour l'avenir⁹⁵⁰. Cette association constante dans la chronique de Pipino inscrit l'intervention divine dans le fil d'une histoire providentielle.

6.2.2 LES MERVEILLES DANS LA CHRONIQUE

Le merveilleux n'est pas absent de la chronique, et merveilles et présages peuvent se conjuguer, quand la capture d'un poisson monstrueux annonce les Vêpres siciliennes :

« En l'an du Seigneur 1281, alors que le pape Martin⁹⁵¹ résidait en la première année de son pontificat à Orvieto, on captura sur la plage située du côté de Montalto⁹⁵² un poisson marin ayant l'apparence d'un lion, et on le transporta à Orvieto. Une multitude de membres de la Curie confluèrent pour voir le monstre, qui n'était pas un miracle : en effet, sa peau était couverte de poils, il avait de courtes pattes, une queue, une tête de lion, des oreilles et une bouche avec une langue et des dents. On rapportait qu'il était semblable à un lion. Lors de sa capture, il avait lancé d'horribles lamentations. Et c'est ainsi, après cela, que beaucoup affirmaient des pronostics sur le point d'arriver. Et voici que peu de temps après, les Panormitains, animés par la fureur, tuant les Gaulois qui demeuraient là même, tant les hommes que les femmes, les personnes âgées que les jeunes, comme on l'a déjà dit à propos du roi Charles de Sicile, se détachèrent de Charles. Ensuite, les révoltés invitèrent le roi Pierre d'Aragon comme protecteur et seigneur de toute la Sicile. Voici ce qui se passa au sujet du royaume de Sicile l'année suivante⁹⁵³. »

Précision intéressante, la chronique distingue monstres et miracles. Le poisson-lion dont il est question appartient à la catégorie des merveilles et, pour distinguer entre miracle et merveille, nous pouvons suivre les définitions données par Gervais de Tilbury (vers 1155-1234) dans le prologue de la troisième partie du *Livre des merveilles* :

« Par miracles, nous entendons plus habituellement les faits n'obéissant pas à la nature, que nous attribuons à la toute-puissance divine : par exemple une vierge qui enfante, Lazare qui

⁹⁵⁰ Sur 3 146 récits annalistiques, seuls 264 phénomènes s'accompagnent d'une signification. T. Labbé, *Les catastrophes naturelles au Moyen Âge...*, op. cit., p. 89-94, 128, p. 299-322 pour le corpus.

⁹⁵¹ Martin IV.

⁹⁵² Montalto di Castro.

⁹⁵³ XXIX, 18 ; fol. 181vB ; RIS1 IX col. 731A-731B. « Anno Domini MCCLXXXI, residente papa Martino in Urbe Veteri, ano scilicet primo sui pontificatus, piscis marinus in effigie leonis captus fuit in illa plaga marine, quod sita est versus Montem Altum, et portatus apud ipsam Urbem Veterem. Multitudo curialium ad videndum monstrum hoc nec mirum confluebat : pellis enim eius pilosa erat, pedes breves, cauda et caput leoninum, aures, et os inter dentes et linguam habebat ; quasi leo referebatur. Ita quoque in eius captione planctus orribiles miserat. Sicque multi pronostica futurorum exinde asserebant. Et ecce quod parum post in regno Sicilie Panormitani, excitato furore, Gallicos qui ibidem morabantur tam mares quam feminas, senes ac iuvenes occidentes, ut iam dictum est sub temporibus Karoli Sicilie regis, ab ipso Karolo desciverunt : deinde tota Sicilia rebellis effecta Petrum regem Aragonie in suum defensorem et dominum vocaverunt. Hec autem de Sicilie regno acta sunt anno sequenti. »

ressuscite, des membres infirmes dont on retrouve l'usage. Par merveilles, nous entendons ce qui échappe à notre compréhension, bien que naturel : ce qui fait la merveille, c'est notre impuissance à rendre compte de la cause d'un phénomène⁹⁵⁴. »

La distinction entre miracles et merveilles est d'apparition récente : Pierre le Vénérable (1092/1094-1156) confondait les deux termes dans son traité *Des miracles*⁹⁵⁵. Pour Gervais de Tilbury, le miracle renverrait au surnaturel divin, quand la merveille serait l'œuvre de la nature⁹⁵⁶. Néanmoins, cette distinction n'est pas si claire, car la nature elle-même est création divine. Saint Augustin, quelque peu méfiant envers les monstres et les prodiges, le rappelait :

« La raison que l'on donne à certains enfantements monstrueux chez nous peut s'appliquer aussi à certaines de ces races monstrueuses. En effet Dieu, créateur de toutes choses, sait bien où et quand il faut ou il a fallu qu'une chose soit créée ; il connaît par quelles similitudes, par quels contrastes s'agence la beauté de l'univers⁹⁵⁷. »

L'échouage du poisson-lion est annonciateur d'un carnage, ce qui le place au rang de prodige et rejoint l'étymologie ancienne de « monstre » (« *monstra* ») qui vient de « montrer » (« *monstrare* ») et qui comporte un caractère prédictif⁹⁵⁸. Ce monstre est bien un signe, comme l'atteste ce passage. C'est aussi le révélateur d'une culture populaire, sinon folklorique. Sous la mer vivent des créatures fantasmées, hybrides comme ce poisson-lion. La mer est le lieu de créatures à moitié terrestre et maritime, comme le porc de mer, la vache de mer, le serpent de mer ou encore le pou de mer. La découverte du monstre révèle la peur de la mer, sentiment que

⁹⁵⁴ Gervais de Tilbury, *Le livre des merveilles, Divertissements pour un empereur (troisième partie)*, A. Duchesne (trad.), Paris, Les Belles Lettres, 1992 (La roue à livres), p. 20 ; éd. : Gervasius Tilberiensis, *Otia imperialia*, G. W. Leibniz (éd.), *Scriptores rerum Brunsvicensium*, I, Hanovre, 1707, p. 960. « Porro miraculum dicimus usitatus, quae praeter naturam divinae virtuti adscribimus, ut, cum virgo parit, cum Lazarus resurgit, cum lapsa membra redintegrantur. Mirabilia vero dicimus, quae nostrae cognitioni non subjacent, etiam cum sint naturalia. Sed et mirabilia constituit ignorantia reddendae rationis, quare sic fit. » Consulté le 9 juin 2017 : http://reader.digitalesammlungen.de/de/fs3/object/display/bsb10866939_01012.html?zoom=0.80000000000000003

L'édition des MGH (F. Libermann et R. Pauli éd., Script. XXVII, Leipzig, 1925, p. 359-394) est très incomplète ; il manque notamment le passage cité. Il existe une édition récente des *Otia imperialia*, à laquelle nous n'avons pas eu accès, que nous signalons néanmoins : Gervase of Tilbury, *Otia imperialia, recreation for an emperor*, S. E. Banks et J. W. Binns (éd. et trad.), Oxford, Clarendon Press, 2002 (Oxford medieval texts). « Gervasius de Tilbury », RFHMA IV, Rome, 1976, p. 715-716.

⁹⁵⁵ J. Le Goff, « Préface », Gervais de Tilbury, *Le livre des merveilles, op. cit.*, p. XI.

⁹⁵⁶ Jacques Le Goff distingue la merveille (« *mirabilium* »), qui désigne un élément surnaturel qui appartiendrait à un fonds culturel pré-chrétien, du miracle (« *miraculum* »), qui est une forme de merveilleux christianisée. Merveille et miracle ont en commun de relever du surnaturel, mais l'élément de distinction essentiel est leur auteur. Le miracle a un seul auteur, Dieu, quand la merveille est l'œuvre de forces ou d'êtres surnaturels. Voir sur ce point : J. Le Goff, « Le merveilleux dans l'Occident médiéval », *art. cit.*, p. 455-476. À compléter par : J. Le Goff, « Merveilleux », J. Le Goff et J.-C. Schmitt (dir.), *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*, Paris, Fayard, 1999, p. 709-724 ; A. Vauchez, « Miracle », *Ibid.*, p. 725-740.

⁹⁵⁷ Saint Augustin, *La cité de Dieu, op. cit.*, p. 661. Voir l'analyse de la pensée augustinienne par Jean Céard (*La nature et les prodiges, op. cit.*, p. 21-29).

⁹⁵⁸ Isidore de Séville, *Etymologiae*, XI, 3, 2, F. Gasti (éd. et trad.), Paris, Les Belles Lettres, 2010 (Auteurs latins du Moyen Âge), p. 133. « Portenta autem et ostenta, monstra atque prodigia ideo nuncupantur, quod portendere atque ostendere, monstrare ac praedicare aliqua futura videntur. »

partagent les hommes du Moyen Âge. Michel Pastoureau rappelle que « le monde des eaux et celui de l'enfer sont en effet de même nature : il y fait sombre, on y suffoque, on y meurt et, même après la mort, on y subit des supplices effroyables et des peines éternelles⁹⁵⁹. » Cette conception rejaillit sur la figure du marin, être inquiétant sinon malfaisant, et le jeu de mot entre « pêcher » et « pécher » est fréquent chez les prédicateurs. Les poissons marins sont de fait peu consommés, on leur préfère les poissons d'eau douce qui ont bien meilleure réputation⁹⁶⁰.

Il y a d'autres exemples qui lient merveilles et présages, ainsi le dernier chapitre du livre XXVI :

« En l'an du Seigneur 1248, entre Lyon et Vienne sur le Rhône, dans un village appelé *Bahom*⁹⁶¹, naquit un enfant ayant une barbe, une tête, une poitrine, des cheveux et des parties sexuelles tout à fait comme les hommes de trente ans, qui vécut à peu près deux ans. L'année suivante, le tremblement de terre de Palerme fut terrible⁹⁶². »

Cet enfant est atteint de sénescence, maladie que la médecine contemporaine nomme progéria. Le lien semble direct entre cette naissance merveilleuse et le tremblement de terre de Palerme en 1249 : l'enchaînement des deux phrases induit un rapport de causalité entre la première et la seconde.

Parmi les merveilles, outre la fécondité exceptionnelle d'Antonia de Modène déjà rencontrée⁹⁶³, il y a également « le jeûne merveilleux d'une jeune fille⁹⁶⁴ » :

« En l'an du Seigneur 1265, une certaine jeune fille de Clermont⁹⁶⁵, d'à peu près quatorze ans, s'abstint de toute nourriture pendant un an, mais après cela, elle revint à l'usage commun des hommes⁹⁶⁶. »

Les détails de l'anecdote (localisation, date et âge de la jeune fille) permettent un « effet de réel » et son insertion dans la narration historique atteste sa véracité. Mais derrière une telle

⁹⁵⁹ M. Pastoureau, *Bestiaires du Moyen Âge*, Paris, Seuil, 2011, p. 178. Voir aussi A. Corbin, *Le territoire du vide, L'Occident et le désir du rivage (1750-1840)*, Paris, Flammarion, 1990 (1^{ère} éd. : Paris, Aubier, 1988), p. 11-30.

⁹⁶⁰ M. Pastoureau, *Bestiaires du Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 177-179.

⁹⁶¹ Toponyme non identifié.

⁹⁶² XXVI, 70 ; fol. 170vA ; RIS1 IX col. 674A. « Anno Domini MCCXLVIII, inter Lugdunum et Viennam supra Rodanum, villa que dicitur Bahom natus est puer habens barbam, capud, capillos pectem et virilia admodum hominis trigenarii et vixit circiter duos annos. Anno sequenti fuit Panormi terribilis terremotus. »

⁹⁶³ Voir 4.1.3 Riccobaldo de Ferrare (deuxième partie, chapitre 4).

⁹⁶⁴ C'est le titre du chapitre : « *De mirabili puella ieunio* ».

⁹⁶⁵ La traduction du toponyme latin « *Claromons* » ou « *Clarus Mons* » est délicate. Il y a de nombreux Clermont en France. En contexte italien, on peut penser à Chiaromonte (aujourd'hui en Basilicate). Voir *Orbis latinus, Lexicon lateinischer geographischer Namen des Mittelalters und der Neuzeit*, I, J. G. T. Graesse, F. Benedict et H. Plechl, Brunswick, Klinkhardt und Biermann, 1972, Brunswick, 1972 p. 529-530.

⁹⁶⁶ XXVIII, 38 ; fol. 177vB ; RIS1 IX col. 709A. « Anno Domini MCCLXV, puella quedam in Claromonte annorum ferme XIII per annum ab omni cibo abstinuit, sed post ad communem usum hominum rediit. »

merveille, ce sont bien la présence de Dieu sur terre et la christianisation de l'histoire humaine qui sont en jeu. Les longs et intenses jeûnes sont un élément essentiel de l'ascèse qui permet aux saints, comme aux saintes, d'atteindre la perfection, et les hagiographes, comme les témoins aux procès de canonisation, témoignent de véritables exploits sur ce point⁹⁶⁷. Le jeûne consiste à ne rien manger du tout, ce qui le distingue de l'abstinence qui interdit la consommation de certains aliments. C'est une pratique d'ascèse qui permet d'éprouver la foi du chrétien, de démontrer son humilité ou de faire pénitence. Les origines de cette pratique sont vétéro-testamentaires – le jeûne annuel est prescrit dans la loi mosaïque et les jeûnes occasionnels par les livres historiques et prophétiques – mais celle-ci est également présente dans le Nouveau Testament : le Christ jeûna quarante jours au désert⁹⁶⁸, et c'est en souvenir de cet épisode que le Carême a été institué. Le jeûne est souvent considéré comme la pire des privations (et la gourmandise comme la mère de tous les vices) dans une société médiévale marquée par la famine, *a fortiori* à partir de la fin du XIII^e siècle, quand s'installe le petit âge glaciaire et que les crises frumentaires se multiplient⁹⁶⁹. Le renoncement à la nourriture est un signe de courage et une composante essentielle de la sainteté médiévale, particulièrement féminine, la nourriture étant une « préoccupation des femmes⁹⁷⁰ », le seul domaine que celles-ci contrôlent entièrement au Moyen Âge, hors de l'emprise masculine, ce que confirme l'étude de la littérature exemplaire, de la théologie, des sermons⁹⁷¹ ou encore de l'iconographie.

Signalons enfin l'Orient, « le grand réservoir du merveilleux⁹⁷² », abondé par le récit de Marco Polo, qui circule sous le titre de *Le livre des merveilles*⁹⁷³. Francesco Pipino, qui traduit en latin le récit de Marco Polo, en utilise certains passages dans sa chronique⁹⁷⁴.

⁹⁶⁷ A. Vauchez, *La sainteté en Occident...*, *op. cit.*, p. 224-226.

⁹⁶⁸ Mt 4 2 ; Lc 4 2.

⁹⁶⁹ C. Bynum, *Jeûnes et festins sacrés, Les femmes et la nourriture dans la spiritualité médiévale*, Paris, Cerf, 1994 (1^{ère} éd. : *Holy feast and holy fast, the religious signification of food to medieval women*, Berkeley, University of California Press, 1987), p. 18-20.

⁹⁷⁰ C. Bynum, *Jeûnes et festins sacrés...*, *op. cit.*, p. 107-162.

⁹⁷¹ Sur la place du thème alimentaire dans les sermons : N. Bériou, *L'avènement des maîtres de la Parole, La prédication à Paris au XIII^e siècle*, I, Paris, Institut d'études augustiniennes, 1998 (Collection des études augustiniennes, Série Moyen Âge et Temps modernes, XXXI), p. 548-552.

⁹⁷² J. Le Goff, « Le merveilleux dans l'Occident médiéval », *art. cit.*, p. 474. Voir aussi : *Ibid.*, « Occident médiéval et océan Indien, un horizon onirique », (1^{ère} éd. : *Pour un autre Moyen Âge*, Paris, Gallimard, 1985, p. 280-298). Pour Jacques Le Goff, les hommes du Moyen Âge n'auraient pas cru au récit de Marco Polo, qu'ils considéraient comme un « tissu de fables, d'inventions ».

⁹⁷³ *Livre des merveilles* ou *Devisement du monde*, ou encore *Milione*, l'ouvrage porte plusieurs titres.

⁹⁷⁴ Voir 3.2.1 Un voyageur immobile : le traducteur de Marco Polo (première partie, chapitre 3).

6.2.3 L'EXEMPLARITE DU RECIT

La chronique ne comporte pas d'*exemplum* répondant à la définition proposée par Jacques Le Goff en 1982, soit : « Un récit bref donné comme véridique et destiné à être inséré dans un discours (en général un sermon) pour convaincre un auditoire par une leçon salutaire⁹⁷⁵. » Le récit du tremblement de terre de Rieti, précédemment évoqué, se rapproche cependant de l'*exemplum*, avec sa « leçon salutaire » conclusive :

« Cela est digne de commémoration et par conséquent utile, si quelque chose de similaire devait arriver aux temps modernes, que les mortels ne tendent pas à fuir la destruction ni à s'enfuir, qu'ils ne mettent pas leur confiance dans le mouvement des pieds mais dans la faculté des prières, qu'ils conservent toujours la mémoire de David : "Si j'escalade les cieux, tu es là. Si je descends en enfer, tu es là. Si je me saisis des ailes de l'aurore et si j'habite au plus loin de la mer, je n'échappe pas à tes mains, Seigneur"⁹⁷⁶. »

La leçon morale, qui vise à induire un changement de comportement et que les prédicateurs insèrent à la suite des anecdotes dans leurs sermons⁹⁷⁷, est ici clairement affirmée, comme l'utilité de son enseignement. La référence scripturaire sur laquelle s'achève le chapitre (Psaume 139) s'apparente au thème homilétique, bien que la construction soit ici inversée : la référence biblique conclut le récit exemplaire au lieu de l'ouvrir. L'efficacité du récit exemplaire, qui participe de la persuasion, s'appuie sur « sept atouts », pour reprendre l'expression de Jacques Berlioz, que sont l'univocité, la brièveté, l'appel à l'authenticité, le vraisemblable, le plaisir, le caractère métaphorique et la facilité de mémorisation⁹⁷⁸. Les sept critères sont satisfaits dans le cas présent. L'histoire est bien univoque, guidée par l'interprétation théologique qui en découle (la confiance en Dieu est nécessaire pour se tirer des mauvais pas). Le critère de l'authenticité procède de l'insertion du récit dans la chronique, le récit historique se concevant comme un discours de vérité. Le vraisemblable est assuré par la

⁹⁷⁵ C. Brémond, J. Le Goff et J.-C. Schmitt, *L'exemplum*, Turnhout, Brepols, 1996 (Typologie des sources du Moyen Âge occidental, XL ; 1^{ère} éd. : 1982), p. 37-38. À compléter par la lecture des pages 36 et 37 pour une définition complète de l'*exemplum*. Ce fascicule reprend les conclusions du groupe de travail sur les *exempla* du Groupe d'anthropologie historique de l'Occident médiéval mené par Jacques Le Goff et Jean-Claude Schmitt. Pour l'évolution de la recherche et des perspectives : *Les exempla médiévaux, nouvelles perspectives*, J. Berlioz et M. A. Polo de Beaulieu (éd.), Paris, Honoré Champion, 1998 (Nouvelle bibliothèque du Moyen Âge, XLVII) puis J.-C. Schmitt, « Trente ans de recherches sur les *exempla* », *Cahiers du Centre de recherches historiques*, XXXV, 2005 : <http://ccrh.revues.org/3010> Consulté le 10 juin 2017.

⁹⁷⁶ Ps 139 (138) 8-10. XXX, 17 ; fol. 184rB ; RIS1 IX col. 742DE. « Hoc autem ideo rememoratione dignum est, et per consequens utile, ut si modernis temporibus simile contingeret, non tendant mortales pestem fugere, sed fugare ; non de pedum levitate, sed de precum facultate confidant, illud semper Daviticum memorie retinentes : "Si ascendero in celum, tu illic es. Si descendero in infernum, ades. Si sumpsero pennas meas diluculo et habitavero in extremis maris, non effugiam, Domine, manus tuas." »

⁹⁷⁷ J. Berlioz, « Le récit efficace, l'*exemplum* au service de la prédication (XIII^e-XV^e siècle) », *Mélanges de l'École française de Rome, Moyen Âge, Temps modernes*, XCII-1, 1980, p. 117.

⁹⁷⁸ J. Berlioz, « Le récit efficace, l'*exemplum* au service de la prédication (XIII^e-XV^e siècle) », *art. cit.*, p. 113-146.

datation, les circonstances détaillées et la figure du pape. Si elle n'est pas plaisante en soi, l'anecdote n'est en aucun cas ennuyeuse, tenant le lecteur ou l'auditeur en haleine. Le caractère métaphorique de la destruction de la cité de Rieti a été mis en évidence. Le récit est peut-être un peu long et difficile à mémoriser, mais cela reste secondaire.

Des anecdotes, historiettes parsèment le récit historique, dont nous avons donné des exemples plus haut, qui relèvent de l'hagiographie ou du merveilleux, mais, pour obtenir le statut d'*exemplum*, il leur manque la « leçon », conclusion morale de portée générale et normative. Il convient de distinguer, malgré leur évidente parenté, le miracle de l'*exemplum* : le premier prouve le pouvoir de Dieu quand le second démontre « la vérité et l'utilité des préceptes chrétiens salutaires⁹⁷⁹ ». Le recours au merveilleux, qui fonctionne « comme un véritable argument d'autorité⁹⁸⁰ », est d'usage courant dans les *exempla* homilétiques. La descendance prolifique d'Antonia de Modène et le jeûne d'une année de la jeune fille peuvent se lire à l'aune du récit exemplaire, celui-ci réduit à l'état de squelette, comme peuvent l'être les *exempla* dans les recueils destinés aux prédicateurs ou dans les sermons pris en note, les *reportationes*⁹⁸¹. L'interprétation morale est certes absente dans les deux cas, mais nous pouvons supposer qu'ils permettent, sans trop de difficulté, une lecture moralisante, même au prédicateur peu inspiré. Les deux récits s'inscrivent dans le vraisemblable, et leur localisation et leur datation précises, qui participent du même « effet de réel », attestent leur réalité. Leur intégration dans la chronique les enracine dans la vérité historique, ce qui dispense de les rattacher explicitement à une autorité.

Les *exempla* irriguent la littérature médiévale, au-delà de leur seul usage homilétique, au côté d'autres formes brèves de la narration médiévale, que sont l'hagiographie, les fabliaux et les lais, qui ont toutes un caractère exemplaire⁹⁸². Ils alimentent la *novella* (nouvelle) italienne,

⁹⁷⁹ *Ibid.*, p. 54.

⁹⁸⁰ N. Bériou, *L'avènement des maîtres de la Parole...*, *op. cit.*, I, p. 533.

⁹⁸¹ C. Brémond, J. Le Goff et J.-C. Schmitt, *L'exemplum*, *op. cit.*, p. 147-149. La prise en note des *exempla* n'est cependant pas systématique. N. Bériou, *L'avènement des maîtres de la Parole...*, *op. cit.*, I, p. 73-131 pour la prise de notes, p. 514-519 pour la transmission des *exempla*. Si les premiers recueils cisterciens et dominicains d'*exempla* (*summae exemplorum*) du XIII^e siècle sont avant tout produits dans le nord de l'Europe (France, Angleterre, bords du Rhin), ils circulent néanmoins en Italie. De plus, les Mendiants italiens en rédigent à leur tour à partir de la seconde moitié du XIII^e siècle. C. Delcorno, « Pour une histoire de l'*exemplum* en Italie », *Les exempla médiévaux, nouvelles perspectives*, *op. cit.*, p. 148-149.

⁹⁸² C. Delcorno, *Exemplum et letteratura, Tra Medioevo e Rinascimento*, Bologne, Il Mulino, 1989 (Ricerca), p. 8.

illustrée par le *Décameron* de Boccace⁹⁸³, ou les contes anglais de Chaucer dans la seconde moitié du XIV^e siècle, non sans être transformés, gagnant en liberté formelle⁹⁸⁴. La transposition de l'*exemplum* dans la littérature passe par l'abandon de leur finalité spirituelle au profit d'une simple morale, voire par la disparition de tout objectif édifiant⁹⁸⁵. Seule demeure l'anecdote, comparable à ces débris d'*exempla*, que sont peut-être l'histoire d'Antonia et celle de la jeune jeûneuse⁹⁸⁶. Les liens entre *exemplum* et historiographie mendicante ont été mis en lumière, à propos de Vincent de Beauvais⁹⁸⁷, de Salimbene de Adam et de Jacques de Voragine⁹⁸⁸. L'intégration d'*exempla* dans leurs chroniques s'accorde avec leur conception exemplaire de l'histoire, carrière d'exemples et de leçons salutaires, héritée de la conception cicéronienne de l'histoire « maîtresse de vie⁹⁸⁹ ». L'*exemplum* conserve ainsi le statut rhétorique de moyen de persuasion qu'il avait dans les sermons, au côté des *auctoritates* (la Bible et les Pères) et des *rationes* (raisonnements logiques scolastiques). L'étude comparative des chroniques de Salimbene et de Jacques de Voragine, menée par Carla Casagrande et Silvana Vecchio, montre également la contamination entre écriture de l'histoire et pratique sermonnaire chez les Mendicants. Tant la variété du matériau utilisé pour la composition de leurs chroniques (*exempla*, hagiographie, citations bibliques) que leur organisation au sein d'un discours cohérent et convaincant rapprochent histoire et prédication. L'histoire est également présente

⁹⁸³ S. Battaglia, *Giovanni Boccaccio e la riforma della narrativa*, Naples, Liguori, 1969 ; C. Cazalé-Bérard, « L'*exemplum* est-il un genre littéraire ? L'*exemplum* et la nouvelle », *Les exempla médiévaux, nouvelles perspectives*, *op. cit.*, p. 29-42.

⁹⁸⁴ Pour la littérature italienne, voir les différentes études de Carlo Delcorno : « Dante e Peraldo », « Antico e moderno nella narrativa del Petrarca », « Metamorfosi boccacciane dell'*exemplum* », « La tradizione esemplare nell'*Orlando furioso* », réunies dans le volume *Exemplum et letteratura, Tra Medioevo e Rinascimento*, *op. cit.*

⁹⁸⁵ C. Brémond, J. Le Goff et J.-C. Schmitt, *L'exemplum*, *op. cit.*, p. 64-66 ; C. Delcorno, *Exemplum et letteratura, Tra Medioevo e Rinascimento*, *op. cit.*

⁹⁸⁶ Il aurait fallu interroger les recueils d'*exempla* afin de voir si ces deux récits ont des précédents. Nous avons sondé le recueil d'Étienne de Bourbon (*Tractatus de diversis materiis predicabilibus*, J. Berlioz éd., Turnhout, Brepols, 2002-2015, Corpus christianorum, Continuatio mediaevalis, CXXIV, 3 vol.), celui d'Humbert de Romans (*Le don de crainte ou L'abondance des exemples*, C. Boyer trad., Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2013) et les trois volumes des *Racconti esemplari dei predicatori del Due e Trecento* (G. Varanini et G. Baldassari éd., Rome, Salerno, 1993), sans résultat. L'interrogation de la base ThEMA (Thesaurus exemplorum Medii Aevi) du Groupe d'anthropologie historique de l'Occident médiéval n'a pas été plus concluante : <http://gahom.humanum.fr/thema/>

⁹⁸⁷ A.-D. von den Brincken, « Geschichtsbetrachtung bei Vincenz von Beauvais, Die Apologie Actoris zum *Speculum maius* », *Deutsches Archiv*, XXXIV, 1978, p. 410-464 ; cité par H.-J. Schmidt, « Les recherches sur les *exempla* dans les pays germaniques », *Les exempla médiévaux, nouvelles perspectives*, *op. cit.*, p. 237.

⁹⁸⁸ La dimension morale et édifiante est constante dans la chronique de Jacques de Voragine, dans la perspective politique de défense d'un modèle politique ; elle est plus épisodique chez Salimbene. C. Casagrande et S. Vecchio, « Cronache, morale, predicazione, Salimbene da Parma e Jacopo da Voragine », *Studi medievali*, ser. 3, XXX-2, 1989, p. 749-788. Voir aussi : M. Brossard-Dandré, « L'*exemplum* dans la *Chronique* de fra Salimbene », *Les exempla médiévaux, nouvelles perspectives*, *op. cit.*, p. 83-104.

⁹⁸⁹ « Historia vero testis temporum, lux veritatis, vit memoriae, magistra vitae, nuntia vetustatis, qua voce alia, nisi oratoris, immortalitati commendatur ? » Cicéron, *De oratore*, II, 9, J. Henderson (trad), Cambridge-Londres, Harvard University Press, 1948 (Loeb classical library, CCCXLVIII), p. 224.

dans les écrits hagiographiques, qui peuvent démarquer un récit historiographique. On trouve ainsi des abrégés de chroniques universelles dans les manuscrits composites à l'usage des prédicateurs⁹⁹⁰.

Dans la chronique de Pipino, seul est conservé le « noyau central », l'événement, débarrassé de sa leçon. Sa fonction est d'introduire une rupture dans le fil de la narration historique⁹⁹¹, en divertissant le lecteur ou en captant son attention, à la manière de l'*exemplum* enchâssé dans le sermon. S'il ne s'agit pas *d'exempla* au sens propre, ces brefs récits n'en réunissent pas moins certaines caractéristiques (plaisir, brièveté, vraisemblance, authenticité).

⁹⁹⁰ A. Boureau, « Introduction », *La légende dorée*, A. Boureau (dir.), *op. cit.*, p. XXXII.

⁹⁹¹ Carlo Delcorno parle de « rupture de l'isotopie du texte ». C. Delcorno, *Exemplum et letteratura, Tra Medioevo e Rinascimento*, *op. cit.*, p. 11.

6.3 UNE LECTURE DOMINICAINE DE L'HISTOIRE ?

6.3.1 LA PLACE PREPONDERANTE DU FONDATEUR DE L'ORDRE

Le projet de Francesco Pipino n'est pas celui d'une histoire de l'ordre des frères prêcheurs, ce qui ne signifie pas que celle-ci soit totalement absente de la chronique⁹⁹². Les débuts de l'ordre sont signalés une première fois dans le long chapitre consacré à Innocent III⁹⁹³. Le chapitre 7 du même livre XXIII revient sur la prédication de Dominique contre l'hérésie, puis précise les conditions de la confirmation de l'Ordre par la papauté. La fin du chapitre renvoie au livre consacré à Frédéric II pour davantage de détails⁹⁹⁴.

6.3.1.1 VIES ET LEGENDES DE DOMINIQUE

La mort de Dominique (1223) donne lieu à un chapitre beaucoup plus long, au livre XXVI⁹⁹⁵. Le chapitre débute par la mort du fondateur de l'Ordre, dont la date se signale par une triple datation, et par conséquent par une triple inscription temporelle : temps du Christ (« *anno Domini* »), temps de l'empereur (la douzième année du règne de Frédéric II) et temps du pape (la septième année du pontificat d'Honorius III⁹⁹⁶). Ce procédé est constant dans la chronique et ancre le récit dans un temps multidimensionnel. La datation est un passage propre à l'auteur, qui le signale par l'emploi du terme « *actor* », qui le désigne comme auteur du propos, au sens

⁹⁹² Il existe déjà des histoires de l'Ordre, antérieures ou contemporaines de Pipino. Voir par exemple pour la seconde moitié du XIII^e siècle : Gérard de Frachet, *Vitae fratrum* (vers 1260-1271 ; édition : *Gerardi de Fracheto Vitae fratrum ordinis praedicatorum*, B. M. Reichert éd., Louvain, 1896, MOFPH I). Pour le premier tiers du XIV^e siècle : Galvano Fiamma (édition : *Galvagni de la Flama Cronica ordinis praedicatorum ab anno 1170 usque ad 1333*, B. M. Reichert éd., Rome-Stuttgart, 1897, MOFPH II). Histoires auxquelles s'ajoutent les catalogues des maîtres généraux et des hommes illustres de l'Ordre (voir 1.1.1 Un auteur longtemps ignoré par l'érudition dominicaine ; première partie, chapitre 1).

⁹⁹³ XXIII, 5 ; fol. 102vB ; RIS1 IX col. 633D. « Huius temporibus duo incliti ordines, scilicet predicatorum et minorum, inicum habuerunt. »

⁹⁹⁴ XXIII, 7 ; fol. 103rA. « Ordo nobilis fratrum praedicatorum, per hec tempora Henrico scilicet Sexto imperante inchoat, a beato Dominico viro fideli et literato, zelo presertim evellendi ex Christi orto hereticorum fructices qui in Christi Ecclesia fuerant pestiferas radices enixi, hunc a divinis abdicatum, secuti sunt viri magistri prestantes, quorum doctrinis et predicatione, fideles illustrati sunt et corobati, et stirpes hereticorum evulse ac dissipate. Confirmatus est autem idem ordo ab Honorio papa, huius nominis Tercio, Friderico II imperante, anno scilicet Domini MCCXVI, qui fuit annus eiusdem Honorii in suo pontificatu primus, annus vero eiusdem Friderici in Imperio V, ipso beato Dominico Yspano, eiusdem ordinis, ut dictum, est inventore procurande. Nam Innocencius papa huius Honorii predecessor, qui ipsem ordinem confirmare decreverat, morte preventus, in suo voto defecit, de ipso autem beato Dominico dicetur inferius sub temporibus Fridericus II. »

⁹⁹⁵ La transcription intégrale de ce chapitre est disponible en annexe 4.

⁹⁹⁶ XXVI, 24 ; fol. 161rA. « Dominicus vir catholicus predicatorum ordinis fundator eximius, Friderico Secundo imperante, anno scilicet imperii eiusdem XII qui fuit annus Domini MCCXXIII a fundatione vero ordinis actor, a confirmatione annus VII pontificatus Honorii pape III totidem animam Deo reddidit gloriosam. »

contemporain du terme. Dans la seconde partie de cette introduction, Pipino justifie de résumer la vie de Dominique par le fait que ses principaux épisodes sont connus de tous⁹⁹⁷.

Le récit commence par évoquer le songe prémonitoire de la mère de Dominique, qui se vit enfanter un petit chien portant dans sa gueule une torche qui illumine le monde⁹⁹⁸. Ce songe est mentionné dès la première biographie de Dominique, le *Libellus de principiis ordinis praedicatorum*, composée par son successeur à la tête de l'Ordre, Jourdain de Saxe⁹⁹⁹. Cette première Vie a rapidement été éclipsée par les récits postérieurs et ne sera redécouverte qu'au XVIII^e siècle par Jacques Échard. Mais ce rêve, comme d'autres épisodes de la vie de Dominique, est repris par les auteurs postérieurs¹⁰⁰⁰. La tradition textuelle des biographies et légendes¹⁰⁰¹ du saint est rendue complexe par une succession de reprises textuelles, de remaniements et d'augmentations prenant appui sur les textes antérieurs ; la lecture de ces textes donne une impression de grande intertextualité car de nombreuses expressions se retrouvent *verbatim* d'un document à l'autre¹⁰⁰². Les extraits copiés dans la chronique de Pipino proviennent de deux *legendae* rédigées à la suite du *Libellus* de Jourdain : celle de Pierre Ferrand et celle de Constantin d'Orvieto. La première *Legenda*, composée par le Dominicain espagnol Pierre Ferrand, est adoptée par le chapitre général de 1238 dans une seconde version remaniée¹⁰⁰³. Les autres extraits, qui viennent en deuxième partie du chapitre, sont issus de la

⁹⁹⁷ XXVI, 24 ; fol. 161rA. « De cuius origine, puericia, constantia, institutione ordinis, transitu et virtutibus, perpauca subduntur, ex scriptorum silva, que occurrit legentibus eius gesta. Que ideo inseri omittuntur hoc loco per seriem, cum earum copia fere omnibus innotescat. »

⁹⁹⁸ XXVI, 24 ; fol. 161rA. « ... cuius mater, antequam ipsum conciperet, vidit in somniis se gestare catulum accensam faculam, baiulantem in ore, qui egressus ex ore totum mundum videbatur accendere. »

⁹⁹⁹ Édition : *Libellus de principiis ordinis praedicatorum*, H. C. Scheeben (éd.), *Monumenta S.P.N. Dominici*, II, Rome, 1935 (MOFPH XVI).

¹⁰⁰⁰ Par exemple : Galvano Fiamma, *Cronica ordinis praedicatorum...*, *op. cit.*, § 1 p. 1.

¹⁰⁰¹ « *Legenda* » (« légende ») est au départ l'adjectif verbal de « *legere* », signifiant « ce qui doit être lu ». L'adjectif verbal devient substantif au haut Moyen Âge et désigne dès lors le récit hagiographique d'un saint lu le jour de sa fête dans le cadre liturgique.

¹⁰⁰² Sur les premières Vies et légendes de Dominique : H.-M. Vicaire, *Saint Dominique et ses frères, Évangile ou croisade*, Paris, Cerf, 1962, p. 29-41 ; J. B. Voorbij, « Les mises à jour de la matière dominicaine dans le *Speculum historiale* », S. Lusignan et M. Paulmier-Foucart (dir.), *Lector et compiler...*, *op. cit.*, p. 153-168 ; M. Schürer, « Mémoire et histoire dans l'ordre des prêcheurs vers le milieu du XIII^e siècle », *Écrire son histoire, Les communautés régulières face à leur passé, Actes du 5^e colloque international du C.E.R.C.O.R., Saint-Etienne, 6-8 novembre 2002*, Saint-Etienne, Publications de l'Université de Saint-Etienne, 2002 (Travaux et recherches, XVIII), p. 147-169. Voir aussi A. Reltgen-Tallon, « La construction d'une mémoire dominicaine, du Moyen Âge aux Temps modernes », *Les Dominicains en France (XIII^e-XV^e siècle)*, *Actes du colloque international organisé par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et la province dominicaine de France pour le VIII^e centenaire de la fondation de l'ordre des Prêcheurs par saint Dominique, à la fondation Simone et Cino Del Duca, à la Bibliothèque Mazarine (Institut de France), à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et au couvent de l'Annonciation, du 10 au 12 septembre 2015*, N. Bériou, A. Vauchez et M. Zink (éd.), Paris, Cerf-Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, 2017, p. 111-128.

¹⁰⁰³ Édition : *Legenda Petri Ferrandi*, M.-H. Laurent (éd.), *Monumenta S.P.N. Dominici*, II, Rome, 1935 (MOFPH XVI), p. 1-88.

Legenda de Constantin d'Orvieto¹⁰⁰⁴, qui remanie et augmente la *Legenda* de Pierre Ferrand sur ordre du chapitre de 1246. La chronique de Pipino n'utilise pas la légende due au cinquième maître général de l'Ordre, Humbert de Romans¹⁰⁰⁵, approuvée en 1254-1256, qui est pourtant considérée comme définitive, se substituant aux précédentes, et reprend en partie les textes de Pierre Ferrand et de Constantin d'Orvieto. Si Pipino ne reprend pas cette dernière légende de Dominique, c'est que sa source est, ici comme ailleurs, une source-relais, à savoir le *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais¹⁰⁰⁶. Or, Vincent achève la dernière version du *Speculum historiale* en 1254 ou peu après¹⁰⁰⁷. La concomitance de ces dates, et la dépendance de la chronique vis-à-vis du *Speculum*, expliquent que Francesco Pipino n'ait pas utilisé la *Légende* d'Humbert de Romans.

Le récit se poursuit par la jeunesse studieuse de Dominique, puis par l'épisode de la vente de ses livres pour en distribuer la recette aux pauvres, avant d'évoquer la croisade contre les Albigeois. La promesse de la confirmation de l'Ordre par Innocent III, à l'issue du concile de Latran IV, occupe ensuite un assez long passage. L'enjeu est de taille : la confirmation pontificale met le nouvel ordre sous l'autorité directe du pape, le dégageant de toute sujétion épiscopale, notamment en matière de prédication¹⁰⁰⁸. Cette promesse est faite en échange de l'adoption d'une règle déjà approuvée ; la communauté naissante s'accorde à l'unanimité sur la règle de saint Augustin. Le successeur d'Innocent III, Honorius III, confirme l'Ordre, comme s'y était engagé son prédécesseur. Après un dernier extrait de la légende de Pierre Ferrand, Pipino intervient de nouveau, en datant la confirmation de l'Ordre (1216) selon les trois modalités temporelles employées dans son introduction. Il indique également qu'Honorius III confirme les constitutions trois ans plus tard¹⁰⁰⁹, précision étonnante car les constitutions ne furent jamais approuvées par l'autorité pontificale¹⁰¹⁰. La suite du chapitre est une énumération de miracles de Dominique, qui reprend les titres de chapitres de la *Legenda* de Constantin d'Orvieto. Si la liste des miracles est absente de la première rédaction du *Libellus* de Jourdain

¹⁰⁰⁴ Édition : *Legenda sancti Dominici Constantini Urbevetani*, H. C. Scheeben (éd.), *Monumenta S.P.N. Dominici*, II, Rome, 1935 (MOFPH XVI), p. 285-352.

¹⁰⁰⁵ Édition : *Legenda sancti Dominici Humberti de Romanis*, A. Walz (éd.), *Monumenta S.P.N. Dominici*, II, Rome, 1935 (MOFPH XVI), p. 369-423.

¹⁰⁰⁶ Voir 4.1.2 Pour les périodes anciennes : accès direct aux sources ou recours à une source-relais ? (deuxième partie, chapitre 4).

¹⁰⁰⁷ J. B. Voorbij, « Les mises à jour de la matière dominicaine... », *art. cit.*, p. 155-156.

¹⁰⁰⁸ La mission et la licence de prêcher relèvent normalement de l'évêque du lieu.

¹⁰⁰⁹ XXVI, 24 ; fol. 161rB. « Sicque confirmatus est fratrum Predicatorum Ordo anno Domini MCCXVI, qui fuit annus imperii Friderici Secundi quintus, dicti vero Honorii pape primus, qui et anno tercio sequenti constitutiones eiusdem Ordinis aprobavit. »

¹⁰¹⁰ H.-M. Vicaire, *Histoire de saint Dominique*, Paris, Cerf, 2004 (1^{ère} éd. : 1982), p. 386.

de Saxe, elle apparaît dans une seconde version, peut-être en vue de la canonisation de Dominique¹⁰¹¹, et devient la norme pour les auteurs postérieurs. Les différentes réécritures de la vie de Dominique le sont dans une perspective liturgique et hagiographique, laissant de plus en plus de place aux miracles collectés. Le chapitre s'achève par la mort de Dominique à Bologne, sa sépulture dans l'église du couvent San Domenico – que Francesco Pipino avait sous les yeux¹⁰¹² – et son inscription au catalogue des saints par Grégoire IX.

6.3.1.2 LES AUTRES FIGURES DE L'ORDRE PRESENTES DANS LA CHRONIQUE

Il y a peu de figures de l'ordre dominicain qui apparaissent dans la chronique, et il arrive que la qualité de dominicain de tel personnage ne soit pas mentionnée¹⁰¹³, alors que le XIII^e siècle n'en manqua pas : il n'est question ni de Jourdain de Saxe ni d'Humbert de Romans, ni d'Hugues de Saint-Cher ni de Thomas d'Aquin, aucune des grandes figures institutionnelles ou intellectuelles de l'Ordre n'est mentionnée, à l'exception toutefois d'Albert le Grand, évoqué par deux fois¹⁰¹⁴. La première fois, il est l'objet d'un court chapitre se résumant à une seule phrase :

« Albert le Teuton de l'ordre des prêcheurs, philosophe et admirable par ses écrits, fut en ces temps un homme illustre¹⁰¹⁵. »

Remarquons que le gentilé « teuton », qu'emploie la chronique pour désigner l'origine allemande d'Albert, évoque la géographie des provinces dominicaines. La province d'Allemagne est en effet désignée par le terme « *Teutonia* » dans les actes des chapitres généraux. Ici, la géographie dominicaine semble contaminer celle de la chronique, de la même manière lorsqu'il est dit que Matteo Visconti est « était dorénavant seigneur de Milan et

¹⁰¹¹ H.-M. Vicaire, *Saint Dominique et ses frères...*, op. cit., p. 29-36.

¹⁰¹² L'Arca di san Domenico, destinée à recevoir les reliques du saint et réalisée par Nicola Pisano avec la collaboration d'Arnolfo di Cambio, du dominicain Guglielmo de Pise, de Lapo et d'autres, est achevée en 1267 à l'occasion du chapitre général de Bologne célébré la même année (5 juin 1267). A. D'Amato, *I Domenicani a Bologna*, I, 1218-1600, Bologne, Edizioni Studio Domenicano, 1988, p. 163-167 ; V. Alce, *La basilique de Saint-Dominique à Bologne*, Bologne, Edizioni Studio Domenicano, 1997, p. 7-9.

¹⁰¹³ C'est le cas du cardinal Latino Malabranca, auquel la chronique consacre pourtant un chapitre entier (XXIX, 7), et de l'inquisiteur Guido Capello qui déterre les restes d'Armanno Pungiluppo (XXVIII, 44).

¹⁰¹⁴ Riccobaldo de Ferrare, que suit souvent Pipino, mentionne pourtant, outre le franciscain Bonaventure, Thomas d'Aquin : « Per hec tempora viri illustres nominantur : magister Albertus Theothonicus de ordine Predicatorum philosophus in scriptis mirabilis ; Thomas de Aquino, eius ordinis, ingenio et scientia alter Origenes ; Bonaventura de Bagnareto de ordine Minorum generalis minister, vir magne prestantie, quem Gregorius Decimus in cardinalatum ascivit, quo brevi tempore functus est. » Riccobaldo, *Pomerium*, RIS1 IX col. 139A et éd. Zanella IV, 99, 55.

¹⁰¹⁵ XXVIII, 28 ; fol. 176vA ; RIS1 IX col. 703C. « Albertus Teutonicus ordinis predicatorum, philosophus et in scripturis mirabilis per hac tempora vir illustris habetur. »

dirigeait presque toutes les cités de Lombardie supérieure¹⁰¹⁶ », autre province dominicaine. Néanmoins, la chronique n'est pas insensible aux hommes de savoirs. Il est ainsi question, aux chapitres précédents, des légistes bolonais Accursio¹⁰¹⁷ et Odofredo¹⁰¹⁸, enterrés l'un et l'autre sous deux monuments en forme de pyramide, toujours visibles de nos jours sur la piazza Malpighi qui s'ouvre devant San Francesco, l'église des frères mineurs de Bologne¹⁰¹⁹. La seconde apparition d'Albert dans la chronique le désigne comme conseiller de Rodolphe de Habsbourg :

« [Rodolphe] prenait parfois conseil auprès de frère Albert, philosophe de l'ordre des prêcheurs d'origine teutonne¹⁰²⁰. »

Cette information est insérée dans un chapitre consacré à Rodolphe, et nul doute qu'elle vise avant tout à conforter le portrait de Rodolphe en souverain exemplaire¹⁰²¹. Si la gloire d'Albert le Grand est ici secondaire, mise au service de celle de Rodolphe, l'une rejaillit néanmoins sur l'autre, la position de conseiller du prince valorisant en retour son titulaire. Cette information se trouve dans le *Compendium* de Riccobaldo de Ferrare dans une formulation identique¹⁰²². Pipino ayant utilisé les travaux de Riccobaldo, l'absence de Thomas d'Aquin interroge davantage encore, car celui-ci est bien mentionné par Riccobaldo, parmi d'autres savants de son époque, Albert le Grand, Bonaventure et Gilles de Rome¹⁰²³. De plus, le chapitre suivant celui-ci est repris par la chronique de Pipino, ce qui montre qu'il devait avoir cette information en sa possession. Il n'est pas non plus question de la mort de Thomas sur le chemin du concile de Lyon de 1274 dans le chapitre consacré à Grégoire X¹⁰²⁴. Ce silence s'explique-t-

¹⁰¹⁶ XXIX, 16 ; fol. 181vA ; RIS1 col. 730A. « ... cum iam dominum Mediolani et fere omnium civitatum Lombardie superioris tenuisset... »

¹⁰¹⁷ XXVIII, 25 ; fol. 176vA ; RIS1 IX col. 703A. « Acursius legum commentator apud Bononiam per hec temporam moritur, anno scilicet Domini MCCLVIII. Hic fuit genere Tuscus opido. »

¹⁰¹⁸ XXVIII, 26 ; fol. 176vA ; RIS1 IX col. 703B. « Oddofridus huic paucis supervixit annis, vir natione Bononiensis ; et in iuris pericia Acursio non inferior. Hi ambo sepulti Bononie apud fratrum minorum ecclesiam ; quibus constructe sunt supra tumbas eorum in operimentum insigne speciose pyramides. » Sur les sépultures des glossateurs bolonais : R. Grandi, *I monumenti dei dottori e la scultura a Bologna (1267-1348)*, Bologne, Istituto per la storia di Bologna, 1982. [non consulté]

¹⁰¹⁹ En revanche, la chronique ne mentionne pas deux autres « *arcae* » visibles à proximité de San Domenico de Bologne, les mausolées de Rolandino Passageri (mort en 1300) et d'Egidio Foscarari (mort en 1289).

¹⁰²⁰ XXIX, 2 ; fol. 180rB ; RIS1 IX col. 722D. « Hic regni iura occupata vendicavit, qui interdum fratris Alberti philosophi de ordine predicatorum genere Teutonici consilio utebatur. »

¹⁰²¹ Voir 7.2.1 Suite impériale (troisième partie, chapitre 7).

¹⁰²² Riccobaldo, *Compendium, op. cit.*, II, p. 737.

¹⁰²³ Riccobaldo, *Compendium, op. cit.*, II, p. 736. « Per hac tempora claruerunt viri illustres scientia : frater Albertus Theonicus de ordine praedicatorum, frater Thomas de Aquino eius Ordinis, prestantes phylosophi ; frater Bonaventura de Bagnareto ordinis minorum generalis minister quem Gregorius Decimus in cardinalatum ascivit, virum apprime eruditum. Quibus defunctis floruit frater Egidius Romanus de ordine heremitarum in singulis artibus peritissimus, mox factus archiepiscopus, qui obiit tempore pape Iohannis XXII, multis scriptis relictis. »

¹⁰²⁴ XXVIII, 22 ; fol. 176rA ; RIS1 IX col. 700CE. L'évocation du second concile de Lyon s'attarde sur l'union des Grecs et des Latins, ainsi que sur la venue d'émissaires tatares ; ces éléments sont conformes à l'intérêt

il par la négligence ou la volonté du chroniqueur ? Il est possible que Pipino comptât évoquer Thomas d'Aquin plus loin dans la chronique, inachevée rappelons-le. Thomas est canonisé par Jean XXII le 18 juillet 1323 et son évocation aurait pu prendre place dans un chapitre suivant la mort de son prédécesseur Clément V, le dernier chapitre de la chronique en l'état¹⁰²⁵. Si Thomas d'Aquin n'a encore pas la stature qu'il acquerra plus tard, il est déjà une figure de l'ordre dominicain, que mentionnent un certain nombre d'auteurs de l'Ordre dès la seconde moitié du XIII^e siècle, malgré les vives contestations formulées alors à l'encontre de sa doctrine par les Séculiers et les frères mineurs. Il jouit d'une telle réputation de sainteté qu'un pèlerinage se développe immédiatement sur le lieu de sa mort, à Fossanova¹⁰²⁶. En ce début du XIV^e siècle, sa position intellectuelle et doctrinale au sein de l'Ordre est assurée, comme le montre une disposition prise au chapitre général de 1309 qui prescrit aux lecteurs conventuels la lecture de ses œuvres¹⁰²⁷. À l'occasion de la canonisation de Thomas d'Aquin, le pape Jean XXII loue sa soumission à la papauté et sa défense de la propriété conventuelle. Cet éloge doit se comprendre en contrepoint de la lutte qui oppose alors le pape aux Franciscains spirituels sur la question de la pauvreté¹⁰²⁸.

La vie d'un autre Dominicain est évoquée dans le même livre XXVI¹⁰²⁹, il s'agit du prédicateur Pierre de Vérone (saint Pierre Martyr), assassiné par des hérétiques en 1252 et canonisé quelques mois plus tard par Innocent IV, dans un contexte de lutte contre l'hérésie et de la promotion de l'apostolat¹⁰³⁰. La moisson dominicaine est pauvre, récoltant, hormis Albert

particulier que Pipino manifeste envers l'Orient. Il est également question de la levée des décimes pour financer la croisade, ainsi que de la réglementation du conclave et de l'élection pontificale (constitution *Ubi periculum*).

¹⁰²⁵ XXXI, 6.

¹⁰²⁶ A. Vauchez, « Les canonisations de saint Thomas et de saint Bonaventure, pourquoi deux siècles d'écart ? », *1274 année charnière, mutations et continuités, Lyon-Paris, 30 septembre-5 octobre 1974*, Paris, Éditions du C.N.R.S., 1977, p. 757.

¹⁰²⁷ *Acta capitulorum generalium ordinis praedicatorum ab anno 1304 usque ad annum 1378*, B. M. Reichert (éd.), Rome, 1899 (MOFPH II), p. 38. Actes du chapitre de Saragosse (1309) « Item. Volumus et districte iniungimus lectoribus et sublectoribus universis, quod legant et determinent secundum doctrinam et opera venerabilis doctoris fratris Thome de Aquino, et in eadem scolares suos informant, et studentes in ea cum diligencia studere teneantur. » André Vauchez indique que Thomas d'Aquin est mentionné dès 1263 par Thomas de Cantimpré (*Bonum universale de apibus*), par Gérard de Frachet (*Vitae fratrum*) et par Ptolémée de Lucques (*Historia ecclesiastica nova et Annales*). Guillaume de Tocco compose en 1318, en vue de sa canonisation, l'*Hystoria beati Thomae de Aquino*, reprise par Bernard Gui dans sa *Legenda sancti Thomi Aquinatis* (1324). Pour les références de ces œuvres : A. Vauchez, « Les canonisations de saint Thomas et de saint Bonaventure... », *art. cit.*, p. 754-755.

¹⁰²⁸ *Ibid.*, p. 760-761 ; A. Vauchez, *La sainteté en Occident...*, *op. cit.*, p. 88-89. La chronique évoque rapidement Bonaventure (XXIX, 12 ; fol. 181rB ; RIS1 IX col. 727E). La vie de saint François fait l'objet d'un long chapitre, immédiatement après celui consacré à Dominique (XXVI, 25 ; fol. 161rB-162rA). Édition et commentaire du chapitre : D. M. Faloci Pulignami, *Miscellanea francescana di storia, di lettere, di arti*, VII-6, novembre-décembre 1899, p. 173-178.

¹⁰²⁹ XXVI, 30 ; fol. 163rB-163vA.

¹⁰³⁰ A. Vauchez, *La sainteté en Occident...*, *op. cit.*, p. 80, 128 et 454. Pierre de Vérone est canonisé par la bulle *Magnus et crebris* (24 mars 1253). Traduction et présentation de la bulle : P. Gilli et J. Théry, *Le gouvernement*

le Grand, deux saints : la sainteté semble être le critère essentiel pour l'entrée des hommes de l'Ordre dans l'histoire pipinienne. L'histoire de l'Ordre produite par les Dominicains, comme leur hagiographie, est avant tout communautaire¹⁰³¹. L'individu compte peu, s'évanouissant derrière l'ensemble que constitue l'Ordre, dont l'histoire se résume à celle de son fondateur.

6.3.2 LES VIES DES PAPES PASSEES AU PRISME DOMINICAIN

Les positions respectives des différents papes vis-à-vis de l'ordre dominicain ne semblent pas influencer l'écriture de leurs Vies. Jean XXI, qui fut très hostile aux ordres mendiants, n'est pas maltraité par la chronique qui reconnaît les capacités intellectuelles et la science de celui qui est l'un des grands philosophes scolastiques du XIII^e siècle¹⁰³². Tout juste, la chronique reconnaît-elle qu'il fut davantage intéressé par la science que par sa charge de pape :

« D'abord appelé Pierre d'Espagne, il fut un homme lettré entre tous. Il prenait un plus grand plaisir dans les débats scientifiques que dans les affaires de la papauté et, grand philosophe, il ne manquait pas de discernement en philosophie naturelle¹⁰³³. »

Son successeur Nicolas III, qui fut pour sa part très favorable aux Mendiants, n'est en revanche pas épargné par les critiques. C'est avec son pontificat que débute l'insertion des prophéties pontificales, et sa figuration au côté d'ours fait allusion aux accusations de népotisme dont il fut l'objet¹⁰³⁴. L'ordre des frères prêcheurs fournit deux papes dans la seconde moitié du XIII^e siècle et au début du XIV^e siècle, Innocent V (1276) et Benoît XI (1303-1304).

6.3.2.1 INNOCENT V : UN PAPE SANS HISTOIRE

La Vie d'Innocent V est particulièrement courte :

« Sous le règne de Rodolphe, Innocent cinquième de ce nom siégea à Rome quatre mois et deux jours ; la papauté fut vacante pendant dix-sept jours. Il commença son pontificat en l'an du Seigneur 1276. Il était originaire de la nation bourguignonne, de Tarentaise. D'abord appelé Pierre, il vécut dans l'ordre des prêcheurs depuis l'enfance. Il fut un éminent docteur en

pontifical et l'Italie des villes au temps de la théocratie (fin XII^e-mi XIV^e siècle), Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, 2010 (Monspeliensia medievalia), p. 637-652.

¹⁰³¹ À propos des *Vitae fratrum* de Gérard Frachet, Alain Boureau note que « L'histoire de l'Ordre devient une biographie unique, où l'individualité propre de chaque frère importe peu », sur le modèle des *Vies* des Pères du désert (*Vitae patrum*). A. Boureau, « *Vitae fratrum, Vitae patrum*, L'ordre dominicain et le modèle des Pères du désert au XIII^e siècle », *Mélanges de l'École française de Rome, Moyen Âge, Temps modernes*, XCIX-1, 1987, p. 92.

¹⁰³² L. Vones, « Jean XXI », DHP, p. 942-943 ; A. de Libera, *La philosophie médiévale*, Paris, PUF, 1993 (Premier cycle), p. 369, 413-417.

¹⁰³³ XXIX, 5 ; fol. 180rB ; RIS1 IX col. 723D. « ... primo vocatus magister Petrus Yspanus, vir literatus apprime. Magis oblectabatur questionibus scientiarum, quam negociis papatus, et quamquam magnus esset philosophus, fuit tamen discretione et naturali scientia vacuus. »

¹⁰³⁴ Voir 8.3.2 L'usage des prophéties dans la chronique (troisième partie, chapitre 8).

théologie, puis archevêque de Lyon, et fut ensuite fait cardinal-évêque d'Ostie par le pape Grégoire X. Enfin, il fut élevé souverain pontife. Bien qu'il eût annoncé faire de nombreuses choses, surpris par la mort, il ne fit rien de notable. Et ainsi il mourut le dix des calendes de juillet de cette même année¹⁰³⁵ et fut enterré à Rome dans l'église du Latran¹⁰³⁶. »

La brièveté de la notice est justifiée par la courte durée du pontificat d'Innocent V, qui « ne fit rien de remarquable » en quelques mois de pontificat. Mais le caractère succinct de cette vie étonne néanmoins, s'agissant du premier pape dominicain de l'histoire dont l'action, avant son élévation au pontificat comme par la suite, ne fut pas nulle¹⁰³⁷. Il est l'un des réformateurs des études dominicaines (chapitre général de Valenciennes, 1259) et est élu deux fois provincial de France. La vie indique qu'il fut « un éminent docteur en théologie », il est en effet l'auteur de commentaires bibliques et de *quaestiones* théologiques. Son élection au pontificat est l'occasion d'appliquer pour la première fois la constitution *Ubi periculum* (1274), qui codifie l'organisation du conclave.

Il n'est pas resté inactif en Italie, favorisant la signature de la paix entre Charles d'Anjou et Gênes, entre Pise et les villes de la Ligue guelfe. De même, il appela à la croisade, qui fut pour lui une préoccupation constante. La source utilisée par Pipino est la troisième continuation de la chronique de Martin le Polonais, reproduite de manière quasi identique¹⁰³⁸, hormis quelques différences : la chronique de Pipino ajoute qu'Innocent fut élu sous le règne de Rodolphe et la durée du pontificat diffère. La mention du règne impérial en cours, conforme au canevas pipinien, permet d'inclure la vie dans la narration du livre XXIX et, plus largement, dans le temps impérial.

¹⁰³⁵ 22 juin 1276.

¹⁰³⁶ XXIX, 3 ; fol. 180rB ; RIS1 IX col. 722E-723A. « Innocentius huius nominis V, regnante Rodulfo, sedit Rome mensibus IIII et diebus II, et cessavit papatus diebus XVIII. Cepit anno Domini MCCLXXVI. Hic fuit natione Burgundus de Tarantasia, primo vocatus Petrus, qui a puericia in ordine predicatorum existens, doctor in sacra scriptura eximius effectus est, mox in archiepiscopum Lugduni, demum in episcopum Ostiensem cardinalis factus a Gregorio papa X, tandem in summum pontificem assumitur. Licet autem multa facere proposuisset, morte preventus nil notabile fecit. Mortuus est itaque anno predicto X kalendas Iulii, et Rome sepultus in ecclesia Lateransi. »

¹⁰³⁷ La bibliographie concernant Innocent V se réduit à la portion congrue, reflet de la pauvreté des sources le concernant, se réduisant à l'ouvrage de M.-H. Laurent, *Le bienheureux Innocent V (Pierre de Tarentaise) et son temps*, Cité du Vatican, 1947 (Studi e testi, CXXIV), que nous n'avons pas pu consulter. Les informations qui suivent sont tirées de : G. Brunel, « Innocent V », DHP, p. 885-886.

¹⁰³⁸ Continuation de Martin le Polonais, MGH Script. XXII, *op. cit.*, p. 442-443. « Innocencius V nacione Burgundus de Tharantasia anno Domini 1276 sedit mensibus 5 et diebus 2, et cessavit papatus diebus 18. Hic a puericia in ordine fratrum predicatorum existens, doctor in sacra scriptura eximius efficitur. Demum in archiepiscopum Lugdunensem et post in episcopum Hostiensem, tandem in summum pontificem assumitur. Hic licet multa facere proposuisset, morte preventus nil notabile fecit. Mortuus est Rome et in Laterensi ecclesia sepelitur. »

Les autres chroniqueurs dominicains ne sont guère plus bavards à propos d’Innocent V. La vie de ce pape est un peu plus développée chez Bernard Gui, qui mentionne son priorat provincial et la nomination de l’évêque de Montpellier Bernard Castenet comme juge à Rome, deux informations qui s’expliquent de la part d’un Dominicain actif dans le sud du royaume de France¹⁰³⁹. L’anglais Nicolas Trevet (vers 1257/1265-1334), pour sa part, donne la liste de trois de ses ouvrages et indique également qu’il a été prieur provincial de France¹⁰⁴⁰.

6.3.2.2 BENOIT XI : UN PORTRAIT CONTRASTE

Le second pape dominicain dont il est question dans la chronique, Benoît XI, bénéficie d’une notice plus longue, bien que son pontificat ne dure qu’un peu plus de huit mois. Les origines et la jeunesse de Niccolò Boccasini sont mal connues¹⁰⁴¹, et la chronique de Francesco Pipino fait état de cette incertitude, en faisant part d’opinions contradictoires relatives à celles-ci :

« Il était né dans le lieu le plus humble et enseigna d’abord la grammaire aux enfants. D’autres disent que dans sa première jeunesse, à savoir à l’âge de quatorze ans, il entra dans cet Ordre où il fut nourri et se comporta en suivant la règle de l’Ordre¹⁰⁴²... ».

La chronique reconnaît au futur Benoît XI des qualités d’enseignant, de théologien et d’administrateur :

« ... il demeura lecteur pendant quatorze années. Par la suite, il fut élu prieur provincial de Lombardie, ensuite maître général de son ordre, puis élevé de la fonction de maître à celle de cardinal. Devenu évêque d’Ostie, il fut en fin de compte élevé à la papauté. Tandis qu’il était cardinal, le pape Boniface l’envoya comme légat en Hongrie¹⁰⁴³. »

¹⁰³⁹ Bernard Gui, *Flores chronicorum*, op. cit., p. 703HJ.

¹⁰⁴⁰ Nicolas Trevet, *Annales sex regum*, T. Hog (éd.), Londres, 1845, p. 294-295. « « Gregorius papa apud Aretium defunctus, ibidem traditur sepulturae : succedit Innocentius quintus, natione Burgundus de Tarentasia, dictus antea frater Petrus in ordine praedicatorum, studio scripturarum deditus, ac doctor theologiae Parisiis factus, sapientiae suae memoriam, multa scribendo utilia, posteris dereliquit. Scriptum enim compendiosum super libros quatuor Sententiarum edidit, et super epistolas Pauli postillas optimas, decretaque abbreviatione perutili et fideli in summam parvulam coartavit. Qui cum esset vir religionis eximiae, expertaeque prudentiae, primo prior provincialis fratrum suorum in Francia, deinde archiepiscopus efficitur Lugdunensis ; demumque, a papa Gregorio ad cardinalatum assumptus, constitutus est episcopus Ostiensis. Factus autem papa, sedit mensibus quinque, diebus duobus ; moriturque Romae, et in Lateranensi ecclesia sepelitur. »

¹⁰⁴¹ I. Walter, « Benedetto XI, beato », *Enciclopedia dei papi*, Rome, Istituto della enciclopedia italiana, 2000 : http://www.treccani.it/enciclopedia/papa-benedetto-xi_%28Dizionario-Biografico%29 Consulté le 1^{er} juillet 2017.

¹⁰⁴² XXXI, 3 ; fol. 185rA ; RIS1 IX col. 746E. « ... qui humilimo natus loco, primo eruditus pueros in gramatica. Alii dicunt, quod a primevo iuventutis sue anno, scilicet XIII ordinem ipsum intravit, in quo religiose enutritus et conversatus... »

¹⁰⁴³ XXXI, 3 ; fol. 185rA ; RIS1 IX col. 746E-747A. « ... lector extitit annis XIII, postmodum prior provincialis electus est in Lombardia, deinde magister generalis eiusdem ordinis creatur, et de magisterio in cardinalem assumitur. Factus episcopus Ostiensis, tandem ad papatum promotus est. Sed dum cardinalis esset, misit eum Bonifacius papa legatum in Ungariam. »

Niccolò Boccasini aurait laissé une œuvre de théologien sous la forme de plusieurs commentaires bibliques qui auraient pu nourrir son enseignement de lecteur dans différents couvents du nord de l'Italie¹⁰⁴⁴. Il se distingue également par les différentes charges occupées au sein de l'Ordre, suivant le *cursus honorum* dominicain. Il est élu à deux reprises prieur de la province de Lombardie, occupant une première fois cette charge entre 1286 et 1289, puis une seconde fois entre 1293 et 1296, avant d'être élu maître général de l'Ordre le 12 mai 1296 (chapitre général de Strasbourg). Boniface VIII, auquel il restera fidèle jusqu'à la fin de sa vie¹⁰⁴⁵, le crée cardinal-prêtre au titre de Sainte-Sabine en décembre 1298, avant de l'élever cardinal-évêque au titre d'Ostie et de Velletri en 1300. La confiance que lui témoigne Boniface VIII conduit celui-ci à le nommer le 13 mai 1301 légat pontifical en Hongrie, Pologne, Dalmatie, Croatie et Serbie, en charge de régler la succession au trône hongrois, de réformer le clergé, de favoriser la conversion des Tatares et d'organiser la lutte contre l'Islam. Sa mission première – faire couronner Charobert de Naples roi de Hongrie – est un échec face aux Hongrois, qui choisissent pour roi Wenceslas, et se soulèvent contre le légat qui doit se réfugier à Vienne¹⁰⁴⁶.

Sa fidélité à Boniface VIII le conduit à prendre Benoît comme nom de pape (en souvenir du prénom Benedetto que portait Boniface VIII avant son élection au trône pontifical) et à maintenir la condamnation prononcée à l'encontre des responsables de l'attentat d'Anagni :

« Devenu pape, il dénonça publiquement, par écrit et nommément, les excommuniés, auteurs de l'attentat contre son prédécesseur Boniface et de sa capture et, de manière générale, tous leurs complices¹⁰⁴⁷. »

Le maintien de l'excommunication de Guillaume Nogaret, de Sciarra Colonna et de leurs complices n'exclut pas une certaine habileté politique :

« En outre, il réconcilia Giacomo et Pietro Colonna en vue de l'unité de l'Église. Il ne s'ensuivit pas qu'il leur restituât le cardinalat, mais il les en rendit aptes, eux que son prédécesseur Boniface avait privés de cardinalat. Également, il apaisa et éteignit la rivalité qui avait surgi

¹⁰⁴⁴ Son lectorat à Milan (1262-1268) reste sujet à caution, provenant d'une tradition tardive. Il dut occuper, avec plus de certitude, la fonction de lecteur à Venise, Trévise puis Gênes. La réalité de sa production théologique (L. Jadin évoque plusieurs commentaires bibliques) n'est pas assurée. L. Jadin, « Benoît XI (bienheureux) », DHGE VIII, Paris, 1935, col. 106 ; I. Walter, « Benedetto XI, beato », *art. cit.*

¹⁰⁴⁵ Voir XXX, 13. I. Walter, « Benedetto XI, beato », *art. cit.* ; P. Tomea, « Niccolò da Treviso-Benedetto XI nella storiografia e nell'agiografia domenicane del XIV e XV secolo », M. Benedetti (dir.), *Benedetto XI frate predicatore e papa*, Milan, Edizioni Biblioteca francescana, 2007 (Studi di storia del cristianesimo e delle chiese cristiane, XI), p. 190-191.

¹⁰⁴⁶ L. Jadin, « Benoît XI (bienheureux), Le cardinal », *art. cit.*, col. 107-108 ; I. Walter, « Benedetto XI, beato », *art. cit.*

¹⁰⁴⁷ XXXI, 3 ; fol. 185rA ; RIS1 IX col. 747A. « Factus igitur papa denunciavit excommunicatos publice et in scriptis, et nominatim actores sceleris et captionis praedecessoris sui Bonifacii, et generaliter omnes sui complices. »

entre le roi de France Philippe cinquième de ce nom¹⁰⁴⁸ et le pape Boniface, et il restitua et concéda à ce même roi les privilèges dont Boniface lui-même avait privé le roi, comme ils existaient dans les temps anciens, en présence des envoyés du même roi lors du consistoire de Pérouse en l'an du Seigneur 1304¹⁰⁴⁹... ».

La bulle du 23 décembre 1303 lève l'excommunication qui frappait les cardinaux Colonna et leurs parents, sans toutefois leur rendre les biens confisqués. Ce geste du pape ne lui profite pas car les Colonna maintiennent leur opposition et le poussent à quitter Rome au début du mois d'avril 1304¹⁰⁵⁰. La réconciliation de Philippe le Bel et de sa famille avec l'Église est en revanche effective (bulle *Tunc navis Petri*, 25 mars 1304¹⁰⁵¹). Benoît XI se distingue également par son attachement à l'ordre dominicain :

« Il fut très charitable et aura offert, dans sa fonction de pape, le secours de la charité aux frères de son ordre et à presque tous les couvents, principalement ceux de la province de Lombardie. Il institua cardinaux deux frères de son ordre, dont l'un était frère Niccolò da Prato, évêque d'Ostie¹⁰⁵². »

L'action du cardinal Boccasini fut néanmoins peu appréciée au sein de l'Ordre quand il soutint Alberto da Chiavari comme maître général, puis lorsqu'il assura l'intérim après la mort de ce dernier¹⁰⁵³, alors que la bulle *Super cathedram*, fulminée par Boniface VIII le 18 février 1299, réduisait les privilèges des Mendians. Une fois pape, il revint sur ces dispositions et nomma des membres des ordres mendiants au sein de l'administration de l'Église¹⁰⁵⁴. Le 18 décembre 1303, outre Niccolò da Prato, Benoît XI nomma cardinal le dominicain Guillaume de Marlesfield qu'il remplaça, après sa mort, par le confesseur d'Édouard d'Angleterre, Walter Winterburn, également frère prêcheur. Ces nominations sont un moyen, pour un pape dépourvu

¹⁰⁴⁸ Philippe IV.

¹⁰⁴⁹ XXXI, 3 ; fol. 185rA ; RIS1 IX col. 747AB. « Reconciliavit preterea ad ecclesiasticam unitatem Jacobum et Petrum de Columpna ; non tamen restituit eos ad cardinalatum, sed per hoc ipsos habilitavit, quos Bonifacius praedecessor eius cardinalatu privaverat. Simultatem quoque, que suborta fuerat inter regem Francie Philipum huius nominis V et ipsum papam Bonifacium, sedavit et extinxit, ac privilegia, quibus regem privaverat [restituit] ipse Bonifacius, eidem regi restituit et concessit, sicut antiquitus, praesentibus nuntiis eiusdem regis in consistorio Perusii anno Domini MCCCIII... »

¹⁰⁵⁰ Le départ de Benoît XI pour Viterbe puis Pérouse inaugure l'éloignement durable des papes de la ville de Rome, qui ne la retrouveront qu'après la période avignonnaise. L. Jadin, « Benoît XI (bienheureux), Les Colonna », DHGE VIII, Paris, 1935, col. 108-109 ; I. Walter, « Benedetto XI, beato », *art. cit.*

¹⁰⁵¹ L. Jadin, « Benoît XI (bienheureux), La France », DHGE VIII, *op. cit.*, col. 112-113.

¹⁰⁵² XXXI, 3 ; fol. 185rA ; RIS1 IX col. 747B. « Caritativus fuit multum, et in papatus officio fratribus sui ordinis, ita ut fere singulis conventibus maxime provincie Lombardie multa porrexerit subsidia caritatis. Duos sui Ordinis in cardinalatu instituit, quorum unus frater Nicolaus de Prato episcopus Ostiensis. »

¹⁰⁵³ La coutume veut que l'intérim soit assuré par le vice-maître général. I. Walter, « Benedetto XI, beato », *art. cit.*

¹⁰⁵⁴ L. Jadin, « Benoît XI (bienheureux), Les ordres religieux », DHGE VIII, *op. cit.*, col. 113-114.

de soutien familial et d'appuis curiaux, de s'assurer des fidélités au sein du collège cardinalice et de la Curie¹⁰⁵⁵.

Mais le portrait de Benoît XI est nuancé par un caractère têtue :

« Et bien qu'il fût un homme pourvu de nombreuses vertus, on nota cependant à son propos qu'il faisait preuve à tel point d'une pensée des plus obstinées qu'il concevait en une seule fois [un avis] au sujet de quelqu'un, soit en bien, soit en mal, et qu'il ne pouvait s'en détacher¹⁰⁵⁶. »

Son intransigeance se manifeste notamment à l'égard du conflit qui oppose les Franciscains spirituels et la papauté depuis le pontificat de son prédécesseur, refusant tout compromis avec Ubertino da Casale et Arnaud de Villeneuve¹⁰⁵⁷. La description de l'image issue des prophéties de l'*Initium malorum* que lui attribue la chronique renvoie par ailleurs à sa proximité avec le clan Orsini :

« Dans le livre intitulé le *Principium malorum*, son portrait est de ce genre : portant la mitre et la chlamyde, il a devant lui une figure d'ourse s'attachant à son côté droit, qui est en haut de sa main dressée, dont deux semblables oursons sucent les mamelles. Au-dessus de sa tête, par-dessus le copiste, on lit : “Le pape Benoît XI¹⁰⁵⁸.” »

Il est difficile de ne pas voir derrière la figure de l'ourse et des oursons une référence aux Orsini, dont le cardinal Matteo Orsini menait la faction favorable au défunt Boniface VIII lors du conclave et qui joua un rôle décisif dans son élection¹⁰⁵⁹.

Bien qu'il ne fût béatifié qu'à l'époque moderne (1738), son culte se développe immédiatement après sa mort en odeur de sainteté, relayé par la dévotion populaire, les hiérarques de l'ordre dominicain¹⁰⁶⁰ et par Bernard Gui. Ce dernier est à l'origine de la diffusion de sa Vie et de ses miracles, que l'on retrouve notamment dans les *Flores chronicorum*¹⁰⁶¹, que Pipino eut en main et dont on retrouve des extraits dans le chapitre de la chronique, ainsi que

¹⁰⁵⁵ L. Jadin, « Benoît XI (bienheureux), Le Sacré collège », DHGE VIII, *op. cit.*, col. 109.

¹⁰⁵⁶ XXXI, 3 ; fol. 185rA ; RIS1 IX col. 747B. « Et cum esset vir multis virtutibus preeditus, unum tamen in eo notatum est, quod videlicet fuerit adeo pertinacissime conceptionis, ut quod semel de aliquo in se concepisset, sive in bonum, sive in malum, ab id posset avelli. »

¹⁰⁵⁷ R. Manselli, « Benedetto XI », *Enciclopedia Dantesca*, Rome, Istituto della enciclopedia italiana, 1970. http://www.treccani.it/enciclopedia/benedetto-xi_%28Enciclopedia-Dantesca%29/ Consulté le 2 juillet 2017 ; I. Walter, « Benedetto XI, beato », *art. cit.*

¹⁰⁵⁸ XXXI, 3 ; fol. 185rA ; RIS1 IX col. 747C. « Huius effigies in libro, qui intitulatur *Principium malorum*, talis est : mitratus quidem et clamidatus ante se habet urse figuram, dextro eius adherentis lateri, que est sursum manus erecta gemini catuli ubera eius sugunt. Supra caput super scriptorem hanc habet : “Benedictus papa XI” ».

¹⁰⁵⁹ I. Walter, « Benedetto XI, beato », *art. cit.*

¹⁰⁶⁰ Son culte se développe surtout à Pérouse, lieu de sa mort et de sa sépulture, et en milieu dominicain. A. Vauchez, *La sainteté en Occident...*, *op. cit.*, p. 367. Pour les références des textes hagiographiques : *Ibid.*, p. 668.

¹⁰⁶¹ Bernard Gui, *Flores chronicorum*, *op. cit.*, p. 715BC.

chez d'autres auteurs de l'Ordre¹⁰⁶². Ce silence de la chronique s'accorde avec la position légitimiste observée par ailleurs, qui ne reconnaît la sainteté qu'aux cas dûment examinés et confirmés par la procédure canonique.

¹⁰⁶² Sur la sainteté contrariée de Benoît XI : P. Tomea, « Niccolò da Treviso-Benedetto XI... », *art. cit.*, p. 189-253. Pour Paolo Tomea, trois éléments ont pu freiner sa canonisation : son association étroite avec son prédécesseur et les polémiques violentes contre les Spirituels ; la disparition de ceux qui l'avaient épaulé et apprécié ; le choix de son successeur de canoniser Pietro da Morrone sous la pression de Philippe le Bel, et celui de Jean XXII de privilégier la canonisation de Thomas d'Aquin.

CONCLUSION DE LA DEUXIEME PARTIE

La comparaison entre les traces laissées par les ouvrages historiques dans les inventaires médiévaux de bibliothèques et les sources utilisées dans la chronique montre que l'historien a puisé dans un vivier documentaire bien plus large. La documentation mise en œuvre par Francesco Pipino dépasse les quelques titres historiques présents dans les plus grandes bibliothèques conventuelles. Documents de première main, actes émanant des autorités impériale, royale ou pontificale, documents épigraphiques, archéologiques et témoignages oraux trouvent leur place au nombre des sources légitimes et montrent une circulation dynamique des ressources documentaires à disposition de l'historien.

Francesco Pipino ne suit pas de manière servile ses sources, qu'il critique, confronte, met en cause et réorganise. Son appartenance à l'ordre dominicain ne conditionne pas la sélection des sources : il n'hésite pas à s'écarter du modèle martinien et des positions théocratiques de Bernard Gui, recourant aux ouvrages de Riccobaldo de Ferrare, bien plus critique vis-à-vis des prétentions temporelles de la papauté. Si sa chronique a une vocation universelle, rejoignant les préoccupations de ses illustres prédécesseurs que sont Vincent de Beauvais et Martin le Polonais, sa singularité d'auteur s'affirme dans la construction d'un récit soigneusement structuré, au service d'une lecture politique qui fait l'objet de la troisième partie de ce travail. Histoires pontificale, impériale, italienne, européenne et orientale sont accommodées selon un schéma ternaire qui se répète de règne en règne et qui lui est propre. Cette organisation du récit, la multiplication des systèmes de datation et le soin accordé à la chronologie sont autant de moyen de domestiquer un temps pluriel et une géographie éclatée.

Maniement et critique des sources, agencement du récit montrent que Francesco Pipino peut revendiquer la qualité d'auteur. Il existe une singularité de l'écriture de l'histoire de Francesco Pipino, elle est néanmoins teintée par sa formation et sa culture dominicaines. Si l'histoire que déploie la chronique est celle des hommes, elle se déroule sous le regard divin. Dieu n'est jamais loin : calamités, présages et merveilles le rappellent et engagent les hommes à s'amender. Les saints, dont les vies sont autant d'exemples à suivre, mentionnés par la chronique sont ceux que met en valeur l'ordre des frères prêcheurs et l'exemplarité du récit rejoint les préoccupations des Dominicains. L'insertion de la vie de Dominique, et dans une moindre mesure de celles d'autres illustres Dominicains, permet d'ancrer l'histoire de l'ordre des frères prêcheurs dans celle du temps des hommes.

TROISIEME PARTIE – LECTURES POLITIQUES

Francesco Pipino écrit avant tout – mais pas seulement – une histoire politique et militaire, une « histoire-bataille ». Histoire politique et biographie, « ces deux mal-aimées de la “nouvelle histoire”¹⁰⁶³ », commencent chacun des livres de la chronique de Pipino. Loin de l'idée de sacrifier aux idoles biographique et politique, naguère dénoncées par le sociologue François Simiand¹⁰⁶⁴, nous ouvrons ce dossier au prisme d'une lecture politique. Il ne s'agit pas de reconstituer les hauts faits des empereurs mais de comprendre quelle est la pensée politique du chroniqueur à travers son récit impérial.

Francesco Pipino compose sa chronique dans les premières décennies du XIV^e s, soit dans un contexte italien particulièrement troublé par des retours de lutte entre Empire et papauté, par la discorde qui divise les cités du Nord et du centre, ou encore par les affrontements entre cités maritimes¹⁰⁶⁵. Ces difficultés résonnent dans la vie intellectuelle italienne et européenne, et certains penseurs proposent des solutions politiques pour sortir du marasme, que l'on songe à Dante ou à Marsile de Padoue, dont les œuvres sont contemporaines de la chronique. De manière générale, la fin du XIII^e et le début du XIV^e siècle se distinguent par une extraordinaire « floraison de traités sur les deux pouvoirs¹⁰⁶⁶ », *Imperium et Sacerdotium*, qui tentent de trouver un remède aux maux dont souffre la Péninsule, efflorescence à laquelle participèrent pleinement les Dominicains. Pipino reste néanmoins prudent dans ses propos : il est difficile d'attaquer de front les questions de la place et du rôle du *Sacerdotium* sans risquer une condamnation ou une censure ecclésiastique dont l'époque n'a pas été avare¹⁰⁶⁷. Il faut donc relever des silences, des traces de jugement de basse intensité pour envisager les aspects

¹⁰⁶³ P. Boucheron, « Écrire autrement l'histoire politique », *Médiévales*, XXXIV, 1998, p. 7.

¹⁰⁶⁴ F. Simiand, « Méthode historique et science sociale, Étude critique d'après les ouvrages récents de M. Lacombe et de M. Seignobos », *Revue de synthèse historique*, VI-1, 1903, p. 1-22. Sur la biographie : voir la mise au point de François Dosse, « Biographie, prosopographie », C. Delacroix, F. Dosse, P. Garcia et N. Offenstadt (dir.), *Historiographies, Concepts et débats*, I, Paris, Gallimard, 2010 (Folio histoire), p. 79-85.

¹⁰⁶⁵ É. Crouzet-Pavan, *Enfers et paradis, L'Italie de Dante et de Giotto*, Paris, Albin Michel, 2001 (Bibliothèque histoire), p. 85-162.

¹⁰⁶⁶ A. Boureau, *La religion de l'État, La construction de la République étatique dans le discours théologique de l'Occident médiéval (1250-1350)*, Paris, Les Belles Lettres, 2006 (Histoire), p. 208-210, p. 209 pour la citation.

¹⁰⁶⁷ Ainsi, Marsile de Padoue et Jean de Jaudun sont condamnés en 1327 par la bulle *Licet iuxta doctrinam* comme auteurs présumés du *Defensor pacis*. A. Boureau, *La religion de l'État...*, *op. cit.*, p. 217.

politiques, afin de démontrer que la chronique de Francesco Pipino peut aussi se lire comme un traité politique, reflétant les débats et la culture de son époque.

La structure de chacun des livres de la chronique, qui débutent par une histoire impériale, se poursuivent par une histoire pontificale et s'achèvent par une histoire générale au sein de laquelle les cités italiennes prennent une grande place, répond aux préoccupations du temps. Cette structure tripartite guide également les lectures politiques menées dans le cadre de cette troisième partie.

CHAPITRE 7 – UNE HISTOIRE IMPERIALE

L'étude de l'organisation de la chronique laisse apparaître la prééminence dont jouissent, aux yeux de l'auteur, les empereurs qui donnent leur nom aux livres et organisent la matière historique. Il est ensuite nécessaire de revenir sur le règne de Charlemagne, qui constitue le point de départ de la chronique et, partant, de l'histoire que déroule Francesco Pipino dans son œuvre. L'analyse se termine par l'étude des conditions de l'élection impériale et de l'antagonisme entre l'empereur et le pape.

7.1 LA STRUCTURE DE L'ŒUVRE : REFLET D'UN PROJET POLITIQUE ET EDITORIAL

7.1.1 REVENIR AU MANUSCRIT POUR COMPRENDRE LE SENS DE L'ŒUVRE : L'ÉDITION MURATORIENNE EN DÉFAUT

L'organisation de l'œuvre (ou « *ordinatio* ») est la première tâche des historiens du Moyen Âge, qui s'abritent derrière l'autorité de leurs prédécesseurs¹⁰⁶⁸. Or, l'enquête sur l'organisation des chroniques se heurte à deux difficultés majeures. Pour la mener à bien, il faut, d'une part, être en présence du manuscrit original, sinon autographe, car la tradition manuscrite des textes dépend des interventions des copistes qui peuvent modifier la capitulation, créer ou supprimer des intertitres¹⁰⁶⁹. D'autre part, les éditeurs modernes de sources n'ont pas toujours respecté l'intégrité du manuscrit¹⁰⁷⁰. C'est le cas avec l'édition de la chronique de Francesco Pipino par Lodovico Antonio Muratori qui a non seulement opéré un choix parmi les chapitres, mais a également reconstruit le texte en le divisant en quatre livres qui n'ont rien à voir avec ceux du manuscrit. Le lecteur qui n'a accès qu'à l'édition muratorienne se trouve

¹⁰⁶⁸ « C'est donc leur œuvre pour ce qui est de l'autorité et c'est la nôtre seulement en ce qui concerne l'organisation [*ordinatio*] des parties. » Vincent de Beauvais, *Libellus totius operis apologeticus*, 3, S. Lusignan, « Préface au *Speculum majus* de Vincent de Beauvais, réfraction et diffraction », *Cahiers d'études médiévales*, V, 1979, p. 119. Cité par M. Chazan, *L'Empire et l'histoire universelle de Sigebert de Gembloux à Jean de Saint-Victor (XII^e-XIV^e siècle)*, Paris, Honoré Champion, 1999 (Études d'histoire médiévale, III), p. 403.

¹⁰⁶⁹ B. Guenée, *Histoire et culture historique dans l'Occident médiéval*, Paris, Aubier, 1990 (Collection historique) ; M. Chazan, *L'Empire et l'histoire universelle...*, *op. cit.*, p. 410. Le rôle du copiste comme auteur est affirmé par Luciano Canfora pour lequel « Au fond, le copiste est le véritable artisan des textes qui sont parvenus à survivre. » L. Canfora, *Le copiste comme auteur*, Toulouse, Anacharsis, 2012, p. 25.

¹⁰⁷⁰ J.-L. Gaulin, « L'ascèse du texte ou le retour aux sources », J. Boutier et D. Julia (dir.), *Passés recomposés, Champs et chantiers de l'histoire*, Paris, Autrement, 1995 (Mutations, CL-CLII), p. 163-172.

en quelque sorte face à la chronique de Muratori autant qu'à celle de Pipino. Or, le retour au manuscrit laisse apparaître une structuration forte de la chronique.

La chronique est divisée en trente-et-un livres qui, à l'exception de trois d'entre eux¹⁰⁷¹, portent tous le nom d'un empereur. Chacun des vingt-huit livres consacrés à un règne impérial obéit à une même structure tripartite : un premier ensemble chapitre est dévolu au règne de l'empereur, un deuxième contient les biographies pontificales, un troisième traite des événements survenus dans les cités italiennes, les royaumes européens et en Orient.

Les deux premiers ensembles narratifs peuvent se lire en parallèle, comme les vies des papes et des empereurs dans la chronique de Martin le Polonais. Le *Chronicon pontificum et imperatorum* que Martin le Polonais¹⁰⁷², frère prêcheur né en Moravie et mort à Bologne en 1278, rédigea vers 1270, met en parallèle l'histoire des papes et l'histoire des empereurs. Dans le projet initial, le parallélisme est formel : les papes occupent les pages de droite, celles de la précellence, quand les empereurs sont relégués sur celles de gauche, moins prestigieuses ; chaque double page couvre cinquante ans en cinquante lignes¹⁰⁷³. Le *Chronicon* de Martin est la chronique pontificale et impériale la plus diffusée dans l'Europe de la fin du Moyen Âge, dont le succès dépasse très largement le seul ordre dominicain (cinq cents manuscrits complets sont recensés, sans compter les extraits et les traductions en langues vernaculaires¹⁰⁷⁴). Un tel succès s'explique notamment par son caractère pratique et maniable : comme la chronique commence toujours par le Christ, considéré comme le premier pape, vingt-six folios suffisent pour couvrir treize siècles d'histoire depuis l'Incarnation, c'est un manuel de petit format qui relève de la tradition des abrégés (*compendia*). C'est d'ailleurs l'une des sources fondamentales de la

¹⁰⁷¹ Le livre I raconte les origines des Francs, depuis la fondation de Sicambre jusqu'à l'ascension des Pippinides. Le livre XXIV est une histoire de la croisade. Le livre XXVIII est consacré au grand interrègne (1250-1273).

¹⁰⁷² Appelé également Martin de Troppau ou d'Opava.

¹⁰⁷³ Ce dispositif initial ne survit pas bien longtemps aux copies de la chronique qui l'abandonnent rapidement. L'édition des MGH de la fin du XIX^e siècle (Martin le Polonais, *Chronicon pontificum et imperatorum*, L. Weiland éd., MGH Script. XXII, Hanovre, 1872, p. 397-475) ne respecte pas ce parallélisme, qui édite d'abord les passages consacrés aux papes puis ceux concernant les empereurs. L'édition fournie par Anna-Dorothee von den Brincken rétablit ce parallélisme : <http://www.mgh.de/ext/epub/mt/>.

Sur Martin le Polonais (ou Martin de Troppau ou Martin d'Opava) : « Martinus Oppaviensis », RFHMA VII, Rome, 1997, p. 489-490 ; A.-D. von den Brincken, « Martin of Opava », *Encyclopedia of the Medieval chronicle*, G. Dunphy (dir.), Leyde-Boston, Brill, 2010 :

http://referenceworks.brillonline.com/acces.bibliotheque-diderot.fr/entries/encyclopedia-of-the-medieval-chronicle/martin-of-opava-SIM_000112?s.num=1&s.q=martin+opava Consulté le 3 novembre 2016.

¹⁰⁷⁴ SOPMA III, Rome, 1980, n°2974, p. 118-123.

chronique de Francesco Pipino. Notons également que Martin est enterré dans la basilique San Domenico de Bologne, entre le roi Enzo et l'autel dédié à san Lorenzo¹⁰⁷⁵.

Francesco Pipino inverse la logique à l'œuvre chez Martin le Polonais : ce sont les empereurs qui occupent la première place de sa chronique, rejetant les papes au second plan. Cette organisation a pour effet de subordonner la papauté à l'Empire. Néanmoins, dans les derniers livres de la chronique, à compter de la mort de Frédéric II (1250), la présence des empereurs dans le récit se fait plus rare. Cette évanescence correspond à l'éloignement géographique des empereurs, relégués sur leurs terres germaniques. Ce sont alors les papes qui apparaissent comme les grands acteurs politiques italiens.

La division en livres et en chapitres, qui est une des caractéristiques de la chronique de Francesco Pipino, n'est pas systématique dans l'historiographie médiévale : ni les annales ni les chroniques qui écrivent l'histoire au fil du temps, une année après l'autre, n'y ont recours. Mais cette division, sans être universelle, n'en est pas moins en usage depuis l'Antiquité et le reste au haut Moyen Âge, y compris pour des œuvres historiques¹⁰⁷⁶. Avec le développement, à partir du XII^e siècle, de l'enseignement dans les écoles et les universités, division de l'œuvre en livres et chapitres, rédaction de tables des matières agrémentent les ouvrages de ces disciplines universitaires que sont le droit et la théologie ; des œuvres plus anciennes sont ainsi revues, découpées et accompagnées d'un sommaire. Sommaire, division en livres et chapitres, rubrication des titres et des termes importants sont autant d'aides mises à la disposition des étudiants et des lecteurs qui peuvent retrouver aisément l'information recherchée, sans devoir lire le texte dans son intégralité¹⁰⁷⁷. Ces outils intellectuels participent à fois à la mise en ordre

¹⁰⁷⁵ « Sepulcrum archiepiscopi Martini de provincia Poloniae, quae est iuxta murum ecclesiae inter sepulcrum regis Hentii et altare beati Laurentii » *Libellus funerum*, Bologne, Archivio San Domenico, III, 72900, fol. 77, cité par A. D'Amato, *I Domenicani a Bologna*, I, 1218-1600, Bologne, Edizioni Studio Domenicano, 1988, p. 186.

¹⁰⁷⁶ C'est le cas de l'*Histoire* de Tite-Live, divisée en livres, que connaît en partie le Moyen Âge. Concernant la littérature patristique, Augustin divisa *La cité de Dieu* en livres et chapitres. Parmi les histoires « nationales » du haut Moyen Âge, les *Histoires* de Grégoire de Tours et l'*Histoire ecclésiastique du peuple anglais* de Bède sont divisés en chapitres et livres. B. Guenée, *Histoire et culture historique...*, *op. cit.* p. 227-231.

¹⁰⁷⁷ Ces usages sont attestés dans les encyclopédies du XIII^e siècle, à commencer par le *Speculum maius* de Vincent de Beauvais, repris par les historiens du début du XIV^e siècle. I. Guyot-Bachy, « Ambition encyclopédique ou influence du genre encyclopédique au début du XIV^e siècle ? Le *Memoriale historiarum* de Jean de Saint-Victor », *Encyclopédie, Formes de l'ambition encyclopédique dans l'Antiquité et au Moyen Âge*, A. Zucker (éd.), Turnhout, Brepols, 2013 (Collection d'études médiévales de Nice, XIV), p. 128-129. Sur les sommaires et tables des matières : Fabula in tabula, *Una storia degli indici dal manoscritto al testo elettronico*, *Atti del convegno di studio della Fondazione Ezio Franceschini e della Fondazione IBM Italia, Certozza del Galluzzo, 21-22 ottobre 1994*, C. Leonardi, M. Morelli et F. Santi (dir.), Spolète-Florence, Centro italiano di studi sull'alto Medioevo-Fondazione Ezio Franceschini, 1995.

et à la mise en œuvre d'un savoir qui devient immense¹⁰⁷⁸. La chronique de Francesco Pipino recourt à ces instruments.

7.1.2 LES REGNES IMPERIAUX COMME CADRE DU RECIT HISTORIQUE

7.1.2.1 DANS LA TRADITION HISTORIOGRAPHIQUE MEDIEVALE

La structuration impériale de la chronique est un exemple relativement isolé et semble originale au regard de la production historique dominicaine antérieure. Elle diffère en tout cas de celle des œuvres des deux grands historiens dominicains des générations précédentes, à savoir Vincent de Beauvais et Martin le Polonais qui, non seulement constituent des modèles à sa disposition, mais ont été largement utilisées comme sources par Francesco Pipino. En effet, les deux monuments de l'historiographie dominicaine n'ont pas recours au schéma impérial.

Si le *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais est bien divisé, lui aussi, en trente-et-un livres, les bornes de chacun des livres ne correspondent pas à un règne¹⁰⁷⁹. L'histoire telle qu'elle est déroulée dans le *Speculum historiale* est empreinte de la conception augustinienne du temps : il s'agit d'une histoire du salut de l'humanité de la Création à la fin du monde¹⁰⁸⁰. Et le projet éditorial de Vincent de Beauvais dépasse le seul *Speculum historiale*, s'insérant au sein d'un *Speculum maius*, ce « livre des livres¹⁰⁸¹ » qui comprend trois parties dans sa version définitive (la version *trifaria*, celle qui connut la plus grande diffusion) : le *Speculum historiale* prend place à la suite du *Speculum naturale* qui décrit la Création, et du *Speculum doctrinale*, qui expose sciences et arts. Le *Speculum maius*, qui rassemble les trois « miroirs », est un projet encyclopédique – Giuseppe Billanovich emploie à son propos l'expression « *supermercato completo della cultura*¹⁰⁸² » – qui décline l'ensemble savoir du monde et s'insère parfaitement dans la production écrite des Mendiants du XIII^e siècle, laquelle se singularise par la rédaction

¹⁰⁷⁸ J. Le Goff, *Les intellectuels au Moyen Âge*, Paris, Seuil, 1985 (1^{ère} éd. : 1957), p. 95-97 ; R. H. Rouse, « L'évolution des attitudes envers l'autorité écrite, le développement des instruments de travail au XIII^e siècle », *Culture et travail intellectuel dans l'Occident médiéval, Bilan des colloques d'humanisme médiéval (1960-1980)*, Paris, Éditions du C.N.R.S., 1981, p. 115-144.

¹⁰⁷⁹ Les livres comprennent plusieurs règnes, à l'exception des deux derniers livres (XXX et XXXI) qui partagent le règne de Frédéric II. Vincent de Beauvais, *Speculum historiale*, Douai, 1624, p. 1237-1285 pour le livre XXX et p. 1286-1323 pour le livre XXXI.

¹⁰⁸⁰ Le premier chapitre proprement historique du *Speculum*, le chapitre 56, commence par Adam et Ève chassés du Paradis à la neuvième heure du sixième jour : « Adam et Eva (sicut creditur) ipsa die Creationis suae id est sexta die mundi, in Paradiso circa meridiem praevaricati sunt, et paulo post circa horam nonam eieci sunt ». Les derniers chapitres du livre XXXI (106-128) traitent de la fin des temps. Vincent de Beauvais, *Speculum historiale*, *op. cit.*, p. 1323-1332. M. Paulmier-Foucart et M.-C. Duchenne, *Vincent de Beauvais et le grand miroir du monde*, Turnhout, Brepols, 2004 (Témoins de notre histoire), p. 77-79 ; F. Hartog et M. Casevitz, *L'histoire, d'Homère à Augustin*, Paris, Seuil, 1999 (Points essais), p. 271-273.

¹⁰⁸¹ M. Paulmier-Foucart et M.-C. Duchenne, *Vincent de Beauvais...*, *op. cit.*, p. 10.

¹⁰⁸² G. Billanovich, « Lo *Speculum* di Vincenzo di Beauvais e la letteratura italiana dell'età gotica, I, Le tre strade, trovatori, classici, enciclopedia », *Italia medioevale e umanistica*, XIX, 1976, p. 96.

de sommes et d'encyclopédies aux proportions monumentales. Quant à l'image du livre comme « *speculum* », qui signifie « miroir », elle renvoie à la pensée néo-platonicienne et augustinienne, et s'appuie sur la lecture de Paul¹⁰⁸³.

Plus proche du projet pipinien dans sa structure est le *Chronicon pontificum et imperatorum*, déjà évoqué, de Martin le Polonais. Mais Francesco Pipino renverse complètement la perspective en donnant la prééminence à la figure de l'empereur sur celle du pape : le récit historique est encadré par la temporalité impériale, alors que Martin, qui rédigea sa chronique en milieu curial, est favorable à la suprématie pontificale.

Il existe peu d'exemples de chroniques à schéma impérial dans la production historique italienne¹⁰⁸⁴ ; quelques-uns ont cependant été repérés¹⁰⁸⁵.

C'est le cas de la *Chronica Cremonensis (Chronique de Crémone)* de l'évêque et théologien Sicard de Crémone (vers 1155-1215), dont la narration est largement structurée par les règnes impériaux¹⁰⁸⁶.

Le *Liber cronicae imperatorum Latinorum et Graecorum et regum Longobardorum et aliis gestis*, conservé dans un manuscrit unique datant de la seconde moitié du XIII^e siècle, fournit un autre exemple. La chronique débute par le règne de Ptolémée XII, suivi par celui de Jules César. La plupart des chapitres de la chronique, qui court jusqu'en 1213, correspondent aux règnes des empereurs (romains, byzantins, germaniques) et à ceux des autres souverains d'Orient et d'Occident¹⁰⁸⁷.

¹⁰⁸³ « Car nous voyons, à présent, dans un miroir, en énigme, mais alors ce sera face à face. À présent, je connais d'une manière partielle ; mais alors je connaîtrais comme je suis connu. » 1Co 13 12.

¹⁰⁸⁴ Certains chroniqueurs du royaume de France peuvent s'appuyer sur l'*ordinatio* impériale dans leurs œuvres. Mais ce découpage n'est jamais systématique et ne donne pas lieu à une structure aussi stricte que celle de la chronique de Pipino, découpée en livres clairement identifiés. Voir à ce propos : M. Chazan, *L'Empire et l'histoire universelle...*, *op. cit.*, p. 423-470.

¹⁰⁸⁵ Le sondage, qui concerne les chroniques d'Émilie-Romagne, de Lombardie et de Toscane, a été réalisé à partir de nos travaux de Master 2. S. Bruneau-Amphoux, *Passés composés, Construction et utilisation du passé pré-communal dans les cités d'Italie du Nord et du Centre (Lombardie, Émilie-Romagne, Toscane), seconde moitié du XI^e siècle-début du XV^e siècle*, Mémoire de Master 2 sous la direction de J.-L. Gaulin, Université Lumière Lyon 2, 2006.

¹⁰⁸⁶ RFHMA X-3, Rome, 2005, p. 347-348. Éditions partielles (à partir de la naissance du Christ) : RIS1 VII col. 529-626 ; éd. reprise dans PL CCXIII col. 437-539 ; MGH Script. XXXI, O. Holder-Egger (éd.), Hanovre, 1903, p. 22-181.

¹⁰⁸⁷ Modène, Bibl. Est., lat. 461 (α.M.1.7) C'est dans ce même manuscrit qu'est copié le *Liber de temporibus* chronique écrite au XIII^e siècle à Reggio d'Émilie et longtemps attribuée à Alberto Milioli qui n'en est que le copiste. P. Rossi, « *Liber de temporibus* », B. Andreolli (dir.), *Repertorio della cronachistica emiliano-romagnola (secc. IX-XV)*, Rome, ISIME, 1991 (Nuovi studi storici, XI), p. 229-233 ; RFHMA VII, Rome, 1997, p. 258. Éd. : *Liber cronice imperatorum Latinorum et Grecorum et regum Longobardorum et aliis gestis*, O. Holder-Egger (éd.), MGH Script. XXXI, Hanovre, 1903, p. 580-668.

Les *Gesta imperatorum et pontificum* de Tommaso Tosco¹⁰⁸⁸ (ou Thomas de Pavie, vers 1212-1280/1284), Franciscain proche de Bonaventure qu'il accompagna au concile de Lyon de 1245, semblent avoir une structure proche. L'édition¹⁰⁸⁹, incomplète dont nous disposons, se fonde sur deux manuscrits, dont le plus ancien considéré comme le meilleur, celui de la Bibliothèque nationale de France, copié à la fin du XIII^e siècle¹⁰⁹⁰. Le récit débute par le principat d'Auguste et s'achève par le règne de l'empereur Rodolphe. Le texte des *Gesta*, tel qu'il apparaît dans le manuscrit le plus ancien, est largement structuré par les règnes impériaux. Si l'œuvre semble avoir peu circulé, son éditeur indique néanmoins que Riccobaldo de Ferrare (et peut-être Salimbene de Adam) y ont eu recours¹⁰⁹¹. Mais sa chronique, d'obédience guelfe, a peu en commun avec celle de Pipino concernant son contenu, si ce n'est son organisation.

Il est possible que l'*Historia Romana* de Riccobaldo de Ferrare ait été structurée par règne impérial, comme le suggère Teresa Hankey. Mais en l'absence de conservation de cette œuvre, il est difficile de se prononcer plus avant, bien que les derniers livres de la chronique de Pipino s'en inspirent largement¹⁰⁹².

Le dernier exemple repéré est le *Libellus Augustalis* de Benvenuto da Imola (ou Benvenuti de' Rambaldis ; né à la fin des années 1330 et mort en 1387 ou 1388), que la postérité a surtout retenu pour son commentaire sur la *Comédie* de Dante. Son *Libellus*, de taille réduite comme son nom l'indique, retrace l'histoire des empereurs de Jules César à Venceslas¹⁰⁹³.

¹⁰⁸⁸ P. G. Golubovich, *Biblioteca bio-bibliografica della Terra santa e dell'Oriente francescano*, I, Florence, 1906, p. 309-312 ; « Thomas Papiensis », RFHMA XI-1/2, Rome, 2006, p. 185-186 ; F. Hartmann, « Thomas of Pavia », *Encyclopedia of the Medieval chronicle*, G. Dunphy (dir.), Leyde-Boston, Brill, 2010.

http://dx.doi.org/10.1163/2213-2139_emc_EMCSIM_02431 Consulté le 30 septembre 2016

¹⁰⁸⁹ Tommaso Tosco, *Gesta imperatorum et pontificum*, E. Ehrenfeuchter (éd.), MGH Script. XXII, Hanovre, 1872, p. 483-522.

¹⁰⁹⁰ Paris, BNF, lat. 6815, fol. 111r-178v. Ce manuscrit est consultable dans la base Gallica de la BNF : <http://archivesetmanuscrits.bnf.fr/ark:/12148/cc65943j>

¹⁰⁹¹ Tommaso Tosco, *Gesta imperatorum...*, *op. cit.*, p. 489.

¹⁰⁹² A. T. Hankey, *Riccobaldo of Ferrara, his life, works and influence*, Rome, ISIME, 1996 (FSI, Subsidia, II), n. 2 p. 41. Voir 4.1.3.1 Riccobaldo de Ferrare (deuxième partie, chapitre 4).

¹⁰⁹³ Sur cet auteur : L. Paoletti, « Benvenuto da Imola », DBI VIII, 1966, p. 691-694 ; RFHMA IX-4, Rome, 2003, p. 414-415 ; E. Minardi, « Rambaldis, Benvenuti de' », *Encyclopedia of the Medieval chronicle*, *op. cit.* Consulté le 3 mai 2017 :

http://dx.doi.org.acces.bibliotheque-diderot.fr/10.1163/2213-2139_emc_SIM_02140

Manuscrits du *Libellus Augustalis* numérisés : Paris, BNF, lat. 6122, fol. 1r-17r (fin XIV^e siècle)

(<http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b9067750f/f3.image> Consulté le 3 mai 2017 ;

Città del Vaticano, BAV, Vat. lat. 1494, fol. 34r-43v (XV^e siècle) http://digi.vatlib.it/view/MSS_Vat.lat.1494 Consulté le 3 mai 2017 ;

Città del Vaticano, BAV, Urb. lat. 392, fol. 217r-252v (XV^e siècle) http://digi.vatlib.it/view/MSS_Urb.lat.392 Consulté le 3 mai 2017.

7.1.2.2 DANS LA TRADITION HISTORIOGRAPHIQUE ANTIQUE

La structuration du récit historique autour de la figure des souverains n'est pas inédite dans la tradition littéraire occidentale. Les historiens de l'Antiquité l'ont pratiquée, que l'on songe à Suétone, à Plutarque ou à l'*Histoire Auguste*. L'enquête a été étendue à la littérature historique antique, sachant que Francesco Pipino a passé plusieurs années à Padoue, qui est l'un des principaux foyers du premier humanisme¹⁰⁹⁴. L'œuvre de Plutarque est écrite en grec et reste difficilement accessible avant sa traduction en latin et le développement de l'étude du grec à partir de la fin du XIV^e siècle¹⁰⁹⁵ ; elle n'a pu servir de modèle. Quant à l'*Histoire Auguste*, elle est connue par trois manuscrits carolingiens, dont l'un est copié en Italie au IX^e siècle et que Geoffroy de Viterbe a pu consulter au XII^e siècle à Bamberg. Ce manuscrit se retrouve ensuite à la bibliothèque capitulaire de Vérone où il fut utilisé par le chroniqueur Giovanni de' Matociis¹⁰⁹⁶ (mort avant 1312) pour composer ses *Historia imperiales*, puis, avant 1321, par Benzo d'Alessandria. Le dominicain Galvano Fiamma fit grand usage d'un manuscrit copié sur celui de Bamberg dans son *Chronicus maius* avant 1339. L'*Histoire Auguste* s'avèrerait donc disponible dans les cercles lettrés de l'Italie du Nord du début du *Trecento*¹⁰⁹⁷. Reste à examiner le cas de Suétone.

Les *Vies des douze Césars* de Suétone (vers 70-après 119) rompent avec la tradition annalistique de l'histoire romaine classique. Là où Tacite déroule le récit historique de manière annalistique, année après année, Suétone l'aborde de manière thématique, en rompant avec le carcan chronologique au profit d'un récit organisé de manière thématique. Les biographies rédigées par Suétone comportent une structure identique en quatre rubriques : origine et

¹⁰⁹⁴ J. K. Hyde, *Padua in the Age of Dante*, Manchester- New York, Manchester University Press-Barnes & Noble, 1966, p. 283-310 ; G. Billanovich, « Il preumanesimo padovano », G. Arnaldi (dir.), *Il Trecento*, Vicence, 1976 (*Storia della cultura veneta*, II), p. 19-110 ; R. G. Witt, « In the footsteps of the Ancients », *The origins of humanism from Lovato to Bruni*, Leyde, Brill, 2000 (Studies in Medieval and Reformation thought, LXXIV) ; Q. Skinner, *Les fondements de la pensée politique moderne*, Paris, Albin Michel, 2001 (Bibliothèque de l'évolution de l'humanité), p. 46-51, 72-73 ; B. Grévin, « La pratique de l'*ars dictaminis* entre clercs et laïcs dans l'Italie des XIII^e et XIV^e siècles, quelques jalons », *Humanistes, clercs et laïcs*, C. Caby et R. M. Dessi (éd.), Turnhout, Brepols, 2012 (Collection du centre d'études médiévales de Nice, XIII), p. 23.

¹⁰⁹⁵ Plutarque, *Vies*, I, R. Flacelière, E. Chambry et M. Juneaux (éd. et trad.), Paris, Les Belles Lettres, 1964 (Collection des universités de France), p. XXXII-LIII ; V. R. Giustiniani, « Sulle tradizioni latine delle *Vite* di Plutarco nel Quattrocento », *Rinascimento*, I, 1961, p. 3-9.

¹⁰⁹⁶ Sur cet auteur et son œuvre historiographique : M. Zabbia, « Matociis, Giovanni de' », *DBI LXXII*, 2008 : [http://www.treccani.it/enciclopedia/giovanni-de-matociis_\(Dizionario-Biografico\)/](http://www.treccani.it/enciclopedia/giovanni-de-matociis_(Dizionario-Biografico)/) Consulté le 4 mai 2017.

¹⁰⁹⁷ C. Bertrand, O. Desbordes et J.-P. Callu, « L'*Histoire Auguste* et l'historiographie médiévale », *Revue d'histoire des textes*, XIV-XV, 1986 (1984-1985), p. 97-130 ; *Histoire Auguste*, t. I, 1^{ère} partie, J.-P. Callu, A. Gaden et O. Desbordes (intro., éd. et trad.), Paris, Les Belles Lettres, 1992 (Collection des universités de France), p. LXXVI-LXXIX.

naissance, carrière publique, vie privée, mort¹⁰⁹⁸. Bien plus, la structure biographique de l'œuvre de Suétone reflète le changement politique survenu depuis le principat d'Auguste : l'histoire se résume désormais à celle d'un seul homme, l'empereur.

Suétone n'est pas un auteur inconnu au Moyen Âge. Au XIV^e siècle, Pétrarque (1304-1374) possède trois manuscrits des *Vies des douze César*¹⁰⁹⁹. On recense également une bonne douzaine de manuscrits complets de Suétone antérieurs au XIV^e siècle¹¹⁰⁰, sans compter les très nombreux extraits qui circulent sous la forme de *Vies* isolées. Dès l'époque carolingienne, trois manuscrits sont attestés dans les bibliothèques¹¹⁰¹. L'œuvre de Suétone est aussi présente dans la bibliothèque de Cluny¹¹⁰² et dans celle des Cisterciens de Clairvaux. Elle n'est pas non plus inconnue des historiens anglais : Guillaume de Malmesbury adopte le modèle suétonien pour décrire les rois anglo-normands, à savoir leur description physique et les différentes facettes de leur personnalité¹¹⁰³. L'influence de Suétone sur les *Gesta* de Tommaso Tosco a également été relevée¹¹⁰⁴.

Si Suétone n'apparaît pas à l'inventaire de la bibliothèque du couvent dominicain de Dijon¹¹⁰⁵ (1307) ni dans celui de San Domenico de Bologne¹¹⁰⁶ (avant 1386), il existe en revanche un exemplaire des *Vies* dans la riche bibliothèque du couvent franciscain San Francesco de Pise en 1355¹¹⁰⁷. Suétone est par ailleurs abondamment utilisé par Riccobaldo de Ferrare dans son *Compendium Romanae historiae* : Riccobaldo ne s'est pas contenté de puiser quelques passages dans des recueils de citations mais devait disposer de l'œuvre entière¹¹⁰⁸. Lorsque Pipino compare Manfred à Titus, qualifié de « délice du genre humain », il reprend une expression que Suétone utilise aux premières lignes de la *Vie*¹¹⁰⁹ qu'il lui consacre :

¹⁰⁹⁸ É. Wolff, « Suétone », S. Ratti (dir.), *Écrire l'histoire à Rome*, Paris, Les Belles Lettres, 2009, p. 225-262.

¹⁰⁹⁹ *Ibid.*, p. 254-255.

¹¹⁰⁰ Suétone, *Vies des douze Césars*, I, *César, Auguste*, H. Ailloud (éd. et trad.), Paris, Les Belles Lettres, 1981 (Collection des universités de France), p. XLII-XLVI.

¹¹⁰¹ B. Guenée, *Histoire et culture historique...*, *op. cit.*, p. 303-304.

¹¹⁰² *Ibid.*, p. 47.

¹¹⁰³ A. Grandson, « Realistic observation in the twelfth-century England », *Speculum*, XLVII-1, 1972, p. 40-41; A. J. Dunston, « Two manuscripts of Suetonius' *De vita Caesarum* », *The classical quarterly*, II-3/4, 1952, p. 146-151.

¹¹⁰⁴ Tosco transforme l'histoire en une suite de *Vies* de type suétonien, qui mêlent intention morale et goût du particulier. L. Capo, « Cronache mendicanti e cronache cittadine », *Les ordres mendiants et la ville en Italie centrale (v. 1200-v. 1350)*, *Mélanges de l'École française de Rome, Moyen Âge, Temps modernes*, LXXXIX-2, 1977, p. 635-636.

¹¹⁰⁵ <http://www.libreria.fr/fr/editions/inventaire-%E2%80%94-dijon-o-p-h-1307> Consulté le 3 octobre 2016.

¹¹⁰⁶ M.-H. Laurent, *Fabio Vigili et les bibliothèques de Bologne au début du XVI^e siècle d'après le ms. Barb. lat. 3185, Città del Vaticano*, Biblioteca apostolica vaticana, 1943 (Studi e testi, CV).

¹¹⁰⁷ L. Ferrari, *L'inventario della biblioteca di San Francesco di Pisa*, Pise, 1904.

¹¹⁰⁸ Voir par exemple, sur Titus : Riccobaldo de Ferrare, *Compendium Romanae historiae*, A. T. Hankey (éd.), Rome, ISIME, 1984 (FSI, 108), II, p. 572-580. A. T. Hankey, *Riccobaldo of Ferrara...*, *op. cit.*, p. 67-70.

¹¹⁰⁹ Suétone, *Vie de Titus*, I.

« De cette façon, Manfred fut privé de sa vie et de son royaume lui qui, remarquable par sa dignité, riche par l'opulence de ses biens, agréable par la beauté de ses consolations, régna en considérant chacun avec la plus grande libéralité et qui, par sa nature rusée et bienfaisante, avait semblé à tous sans exception pouvoir être comparé à un homme comme Titus, fils de Vespasien Auguste. Titus fut en effet à ce point l'homme de toutes les vertus qu'on l'appelât le délice du genre humain¹¹¹⁰. »

L'excellente image dont jouit Manfred dans ce passage est une caractéristique de l'historiographie gibeline¹¹¹¹. Bâtard de Frédéric II, dont il réclame la succession comme roi de Sicile, Manfred combat énergiquement le pouvoir pontifical en Italie. Mais la reprise d'une simple expression permet-elle d'en déduire la connaissance de l'ensemble de l'œuvre ? Ce seul indice est mince, d'autant que la formule est présente dans le *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais¹¹¹², à propos de Titus lui-même il est vrai¹¹¹³. Mais d'autres éléments caractéristiques de l'historiographie suétonienne se retrouvent dans les Vies des empereurs de la chronique, ainsi des caractéristiques physiques et psychologiques à propos de Rodolphe :

« Il était grand en taille, affable, éloquent, diligent, énergique et content de porter le vêtement du commun¹¹¹⁴. »

L'Auguste de Suétone¹¹¹⁵ comme le Charlemagne d'Éginhard¹¹¹⁶ se singularisent par leur goût du vêtement simple. Autre élément caractéristique du récit suétonien : les présages de la mort, ici celle d'Urbain IV :

« Au mois de septembre de cette même année, une comète, une étoile si remarquable apparut qu'aucun ne se rappela en avoir vu une semblable auparavant. En effet, fuyant l'Orient avec un grand éclat jusqu'au milieu de l'hémisphère, elle traînait en direction de l'Occident sa brillante

¹¹¹⁰ XXVIII, 2 ; fol. 171vB ; RIS1 IX col. 680E. « Hoc modo Manfredus vita privatur et regno, qui dignitate spectabilis, diviciarum opulencia fecundus, solaciorum amenitate iocundus, cunctos regnans una et summa liberalitate respexit, et qui in omnibus ingenio arguto et universis benefico, Tito Vespasiani Augusti filio visum fuit vire potuisse conferri. Ipse enim Titus virtutum omnium vir adeo fuit, ut delicie humani generis diceretur. »

¹¹¹¹ Dante place Manfred au chant III, 103-145 du *Purgatoire*, parmi les repentis qui seront sauvés malgré leurs fautes. Dante, *Purgatoire*, III, 103-145, *La divine comédie*, G. Petrocchi (éd.) et J. Risset (trad.), Paris, Flammarion, 1988, p. 38-43.

Sur l'ambivalence et l'évolution de la figure de Manfred entre les années 1260 et le milieu du XIV^e siècle, réévaluée de manière positive dans l'historiographie, notamment florentine : voir M. Zabbia, « Manfredi di Svevia nella cultura storiografica delle città italiane tra Due e Trecento », *Scritti per Isa, Raccolta di studi offerti a Isa Lori Sanfilippo*, A. Mazzon (dir.), Rome, ISIME, 2008 (Nuovi studi storici, LXXVI), p. 897-914.

¹¹¹² Vincent de Beauvais, *Speculum historiale*, X, 9, *op. cit.*, p. 372.

¹¹¹³ Il existe une autre référence à Titus dans les derniers livres de la chronique, au sujet d'Azzo d'Este : « L'homme fut généreux, innocent de cette tyrannie-là : il avait honte au plus haut degré de renvoyer un demandeur fâché ; il imita en cela l'empereur Titus. » (« Vir autem fuit liberalis, innocens tyranidis instius : quem summe pudebat quemquam a se postulantem dimittere tristem, in hoc imitatus Titum imperatorem. ») XXVIII, 27 ; fol. 176vA ; RIS1 IX col. 703C.

¹¹¹⁴ XXIX, 2 ; fol. 180rA ; RIS1 IX col. 722D. « Fuit autem non prepotens procerum, sed quia vir prudens in agendis, et in armis strenuus, iustus, et Deum timens, civilis et parcus ».

¹¹¹⁵ Suétone, *Vie d'Auguste*, 73.

¹¹¹⁶ Éginhard, *Vie de Charlemagne*, 23.

chevelure. Bien qu'elle préfigurât de nombreux signes, ainsi que ce qui suivra l'enseignera, elle disparut cependant la nuit même où le pape Urbain quitta sa condition mortelle. À l'Occident, la queue de la comète se terminait par un trait de fumée de la longueur d'une lance guerrière¹¹¹⁷. »

La tradition païenne des prodiges est reprise par l'historiographie chrétienne qui la christianise. Cette christianisation du récit n'est pas propre à la chronique de Pipino qui, tout en s'écartant du modèle chrétien de la chronique universelle, marque de cette manière l'intervention de Dieu dans la marche du monde¹¹¹⁸. C'est qu'à la différence des chroniques universelles, celle de Pipino ne prend pas pour point de départ la Création ou l'Incarnation, mais débute par la restauration de l'Empire en Occident.

7.2 CHARLEMAGNE, POINT DE DEPART DE L'HISTOIRE

7.2.1 LE PROLOGUE, « SEUIL DE L'ŒUVRE »

Le prologue est le lieu où l'auteur explicite sa méthode et les buts recherchés, justifie, en quelque sorte, l'œuvre qu'il a écrite. En dépit de son caractère rhétorique et souvent artificiel, ce « seuil de l'œuvre¹¹¹⁹ » est déterminant pour comprendre les intentions de l'auteur et constitue « un espace de liberté¹¹²⁰ » pour l'historien médiéval. Le prologue de la chronique de Francesco Pipino s'avère quelque peu décevant, en raison de sa taille modeste et de sa relative sécheresse :

« Charles le Grand, très serein Auguste, empereur pacificateur établi par Dieu, roi des Francs et des Lombards, gouverna le premier parmi les Francs l'Empire des Romains. Il commença son règne en l'an du Seigneur 800, soit en l'an 4765 depuis la création du monde selon la vérité hébraïque et en l'an 5997 selon la vérité de l'Église. Il avait régné trente-trois ans sur les Francs, et il commanda treize ans, un mois et quatre jours aux Lombards. *Actor.*

Pour traiter avec le plus de sincérité et de sérieux l'histoire de ce très glorieux empereur et roi, il faut commencer par tisser auparavant succinctement une histoire plus ancienne, depuis les origines du royaume des Francs et de leurs ancêtres, en décrivant leur lignage et de quelle

¹¹¹⁷ XXVIII, 1 ; fol. 171rB-171vA ; RIS1 IX col. 679C. « Eodem anno mense septembri cometes stella tam notabilis apparuit, qualis antea se vidisse nullus tunc vivens meminerat. Ab Oriente enim cum magno fulgore fugens usque ad medium emisperii versus Occidentem comam perlucidum pertrahebat. Que licet multa signa portenderet, ut subsequencia docebunt, eadem tamen nocte qua idem Urbanus papa fatalem conditionem exsolvit, disparuit. Ab Occidente quoque erat ei cauda fumea desinens in acutum longitudine aste militaris. »

¹¹¹⁸ Voir par exemple Sigebert de Gembloux : M. Chazan, *L'Empire et l'histoire universelle...*, op. cit., p. 160 et 6.2.1 Calamités, présages et interventions divines (deuxième partie, chapitre 6).

¹¹¹⁹ E. Baumgartner et L. Harf-Lancner (dir.), *Seuils de l'œuvre dans le texte médiéval*, Paris, Presses de la Sorbonne nouvelle, 2002 ; C. Marchello-Nizia, « L'historien et son prologue, forme littéraire et stratégies discursives », *La chronique et l'histoire au Moyen Âge, Colloque des 24 et 25 mai 1982*, D. Poirion (éd.), Paris, Presses de l'Université Paris-Sorbonne, 1986 (Cultures et civilisations médiévales, II), p. 13-25.

¹¹²⁰ I. Heullant-Donat, « Entrer dans l'histoire, Paolino da Venezia et les prologues de ses chroniques universelles », *Mélanges de l'École française de Rome, Moyen Âge*, CV-1, 1993, p. 382.

manière ils parvinrent au sommet du royaume des Francs. Puis, au sujet de la geste de ce Charles, [il faut décrire] de quelle manière il s'empara du royaume des Lombards, tandis qu'il gouvernait le royaume des Francs, et fut ensuite élevé au trône de l'Empire romain, et comment il augmenta avec bonheur celui-ci par ses nombreuses victoires et le gouverna avec énergie, ainsi que sa conformation, sa vigueur, sa vie, ses ardeurs, ses mœurs, ses richesses et son glorieux trépas¹¹²¹. »

L'invocation de la figure de Charlemagne constitue bien le point de départ et organise le reste de la chronique. Francesco Pipino convie le lecteur à une histoire des empereurs, à compter de la *renovatio imperii*, de la restauration de l'Empire en Occident le 25 décembre 800. Le prologue est aussi une profession de foi historique : Pipino rappelle la nécessité de revenir au préalable sur les origines de sa dynastie, gage de « sincérité et de sérieux », et annonce le déroulé du premier livre de la chronique, qui débute par la fondation de Sicambre, se poursuit par la généalogie des Mérovingiens et s'achève par une histoire des Pippinides. La pensée généalogique développée dans l'Antiquité grecque et romaine est puissante, elle est tout aussi fondamentale dans la culture biblique¹¹²² : la généalogie occupe une bonne part du livre de la Genèse¹¹²³ et, dans le Nouveau Testament, l'Évangile de Matthieu¹¹²⁴ retrace la généalogie du Christ, descendant d'Abraham et du roi David, et celui de Luc¹¹²⁵ la généalogie d'Adam. L'historiographie médiévale reprend à son tour la tradition généalogique, préalable nécessaire à la compréhension du monde : c'est ainsi que Sigebert de Gembloux débute sa chronique par un rappel de l'origine des différents peuples¹¹²⁶. Cette pensée généalogique se noue avec un autre

¹¹²¹ Prologue ; fol. 5rA. « Karolus serenissimus Augustus a Deo ordinatus Magnus pacificus imperator, qui et Francorum et Longobardorum rex, Romanorum gubernans imperium primus ex Francis. Cepit anno Domini VIII^c, mundi vero IIII^m DCCLXV secundum Ebraicam veritatem, secundum vero Ecclesiam V^m VIII^c XCVI. Et cum annis XXXIII, super Francos regnasset, et super Langobardos imperavit annis XIII et mense I et diebus IIII. Actor. Ad huius autem gloriosissimi imperatoris et regis historiam nitidius ac serius persequendam prius succincte altius exordium est, ab origine Francorum regum, et ab ipsius progenitoribus, eorum describendo genealogie lineam et qualiter ad regni Francorum apicem pervenerunt. Postmodum de gestis ipsius Karoli, cum Francorum regnum gubernaret, subsequenter vero qualiter Longobardorum adeptus est regnum et ad imperii Romani solium est assumptus, et quando illud multis victoriis feliciter auxit et strenue gubernavit. Necnon de forma, robore, vita, studiis, moribus, opibus et eius obitu glorioso. »

¹¹²² R. Bizzocchi, *Généalogies fabuleuses, Inventer et faire croire dans l'Europe moderne*, Paris, Éditions rue d'Ulm, 2010 (1^{ère} éd. it. : *Genealogia incredibili, Scritti di storia nell'Europa moderna*, Bologne, Il Mulino, 1995), p. 91-116 ; C. Klapisch-Zuber, *L'ombre des ancêtres, Essai sur l'imaginaire médiéval de la parenté*, Paris, Fayard, 2000 (L'esprit de la cité).

¹¹²³ Gn 4 17-26, 5, 10.

¹¹²⁴ Mt 1 1-17.

¹¹²⁵ Lc 3 23-38.

¹¹²⁶ Sigebert de Gembloux, *Chronica*, L. C. Bethmann (éd.), MGH Script. VI, Hanovre, 1844, p. 300. « Dicturi aliqui iuvante Deo de contemporaneis regnorum, primum pauca dicamus de origine singularum gentium : quatenus sequi poterimus vestigia maiorum, directi per semitas historiarum. Ponemus in prima linea regnum Romanorum, in secunda Persarum, in tertia Francorum, in quarta Wandalorum, in quinta Anglorum, in sexta Langobardorum, in septima Wisigotharum, in octava Ostrogotharum, in nona Hunorum. »

héritage antique, celui de la métaphore textile, pour désigner le texte¹¹²⁷. La succession dynastique apparaît comme autant de fils que l'on tisse (« tisser », « tramer » est le sens du verbe « *exordior* ») et dont l'entremêlement donne naissance au texte¹¹²⁸.

7.2.2 CHARLEMAGNE, PRESENCES MEDIEVALES

Le souvenir de Charlemagne est très présent au Moyen Âge, en Allemagne comme l'a montré Robert Folz dans sa thèse publiée en 1950¹¹²⁹, en France¹¹³⁰ comme en Italie¹¹³¹. Mais la figure du Charlemagne médiéval est polysémique¹¹³² et la question se pose de savoir de quel Charlemagne il s'agit dans la chronique. L'analyse du livre II de la chronique, qui lui est consacré, fait apparaître deux lignes de force. C'est d'abord un guerrier, le conquérant d'un vaste ensemble territorial : les six premiers chapitres du livre II sont consacrés à ses conquêtes¹¹³³. Mais s'il est un roi guerrier, Charlemagne est aussi un roi « pacificateur », comme l'affirme le début du prologue. Les chapitres suivants évoquent le pèlerin et le libérateur de la Terre sainte¹¹³⁴ (II, 10). Dix-huit chapitres (II, 12-30), sur les quarante-et-un que contient le livre II, traitent de la conquête de l'Espagne et de la libération du tombeau de saint Jacques. L'auteur reprend et abrège la *Chronique du Pseudo-Turpin*, largement diffusée au Moyen Âge¹¹³⁵. Que

¹¹²⁷ Pour la période antique : J. Scheid et J. Svenbro, *Le métier de Zeus, mythe du tissage et du tissu dans le monde gréco-romain*, Paris, Éditions de la Découverte, 1994. Pour la période médiévale : P. Bourgain, « Les verbes en rapport avec le concept d'auteur », M. Zimmermann (dir.), *Actor et auctoritas, Invention et conformisme dans l'écriture médiévale, Actes du colloque de Saint-Quentin-en-Yvelines (14-16 juin 1999)*, Paris, École des chartes, 2001 (Mémoires et documents de l'École des chartes, LIX), p. 368-369.

¹¹²⁸ « *Textus* » (« texte »), participe passé du verbe « *texere* », désigne ce qui a été « tissé, tressé, entrelacé, construit ; c'est une trame. » B. Cerquiglini, *Éloge de la variante, Histoire critique de la philologie*, Paris, Seuil, 1989 (Des travaux), p. 58.

¹¹²⁹ R. Folz, *Le souvenir et la légende de Charlemagne dans l'Empire germanique médiéval*, Paris, Les Belles Lettres, 1950 (Publications de l'Université de Dijon, VII).

¹¹³⁰ R. Morrissey, *L'empereur à la barbe fleurie, Charlemagne dans la mythologie et l'histoire de France*, Paris, Gallimard, 1997 (Bibliothèque des histoires).

¹¹³¹ P. Gilli, *Au miroir de l'humanisme, Les représentations de la France dans la culture savante italienne à la fin du Moyen Âge (c. 1360-1490)*, Rome, EFR, 1997 (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, CCXCVI).

¹¹³² Voir par exemple I. Durand-Le Guern et B. Ribémont, *Charlemagne, empereur et mythe d'Occident*, Paris, Klincksieck, 2009 (Les grandes figures du Moyen Âge).

¹¹³³ II, 1 : De Karulo Magno contra Desiderium regem Longobardorum et contra Aquitaniam ; II, 2 : De bello Saxonico ; II, 3 : De bello contra Guascones et Yspaniam ; II, 4 : De bello contra Britannos et Baioarios ; II, 5 : De bello contra Sclavos ; II, 6 : De bello contra Hunos. Pour retrouver ces chapitres dans le manuscrit : voir en annexe 2 la foliotation du manuscrit.

¹¹³⁴ R. Folz, *Le souvenir...*, *op. cit.*, p. 134-142.

¹¹³⁵ Composé à la fin du XI^e ou au début du XII^e siècle, ce récit de la conquête de l'Espagne et de la libération du tombeau de saint Jacques de Compostelle des Sarrasins est considéré comme authentique jusqu'à la fin du Moyen Âge. Ce portrait de l'empereur en défenseur de l'Église et en modèle du roi croisé, attribué à Turpin, est intégré au *Livre de saint Jacques (Liber sancti Jacobi)* dont il devient la quatrième partie. R. Morrissey, *L'empereur...*, p. 81-90. Près de cent trente manuscrits en sont conservés. D. Queruel, « De l'épopée à la chronique : Charlemagne premier croisé français », *Chanter de geste, L'art épique et son rayonnement, Hommage à Jean-Claude Vallecalle*, M. Possamaï-Perez et J.-R. Valette (éd.), Paris, Honoré Champion, 2013 (Colloques, congrès et conférences sur

près de la moitié des chapitres consacrés à Charlemagne évoquent le croisé ne surprend pas, quand on connaît la préoccupation de Pipino pour la Terre sainte et l'Orient. Outre les textes proprement historiques et hagiographiques, l'image du Charlemagne croisé se diffuse par l'intermédiaire des chansons de gestes, qui connaissent un grand succès en Italie dès le XII^e siècle¹¹³⁶. Dante place d'ailleurs Charlemagne, accompagné de Roland, dans le ciel de Mars parmi les bienheureux aux côtés de son ancêtre Cacciaguida et de Godefroi de Bouillon¹¹³⁷. Il est à ce titre un champion de la foi¹¹³⁸. Remarquons toutefois que Charlemagne n'est pas considéré comme un saint par la chronique, bien qu'il ait été canonisé en 1165, comme il ne l'est pas non plus dans la chronique d'un autre frère dominicain, Martin le Polonais¹¹³⁹.

La question carolingienne dans l'Italie du tournant des XIII^e et XIV^e siècles est indissociable de celle des prétentions angevines sur la Péninsule. Quand Dante installe Charlemagne au *Paradis*¹¹⁴⁰, il s'agit également de valoriser sa dynastie, à l'encontre de celle des Capétiens, dont est issu Charles d'Anjou. Dante place Hugues Capet (« racine de ce mauvais arbre¹¹⁴¹ »), fondateur de la dynastie capétienne, au chant XX du *Purgatoire*, parmi les

le Moyen Âge, 15), p. 393-394. J.-C. Vallecalle, *Le livre de saint Jacques et la tradition du Pseudo-Turpin*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2011 (Collection d'histoire et d'archéologie médiévales, XXIV).

¹¹³⁶ Parmi les premiers indices de cette diffusion : des statues de Roland et d'Olivier visibles depuis 1138 et 1139 au portail de la cathédrale de Vérone. H. Krauss, « Aspects de l'histoire poétique de Charlemagne en Italie », *Charlemagne et l'épopée romane, Actes du VII^e congrès international de la Société Rencesvals, Liège, 28 août-4 septembre 1976*, I, *La légende épique de Charlemagne*, Paris, Les Belles Lettres, 1978 (Bibliothèque de la faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liège, CCXXV), p. 103. Un autre indice est une inscription qui se trouve sur un mur de la cathédrale de Nepi : « L'an du Seigneur 1131, au temps du pape Anaclét II, au mois de juillet, huitième indiction. Les chevaliers et consuls de Nepi établissent sous serment que si l'un des leurs veut mettre en péril notre association, lui soient refusés les honneurs et les dignités, à lui et à ses partisans, et qu'en outre, il partage le destin de Judas, de Caïphe, de Pilate et qu'il ait une mort infâme, comme Ganelon qui trahit ses compagnons, et que soit effacé son souvenir ; et qu'il s'assoie à l'envers sur une ânesse et en tienne la queue dans la main. » *Sur les traces de Roland, Légendes et lieux carolingiens en Italie (Sulle orme di Orlando, Leggende e luoghi carolingi in Italia)*, Catalogue de l'exposition de Carcassonne, 11 septembre-31 octobre 1989, Carcassonne, Garae, 1989, p. 21-22. Sur la chronique de Pipino, la diffusion des légendes de Charlemagne et la littérature épique, voir aussi : L. Avellini, « Il supporto della memoria, fenomenologia libraria delle scritture storiche bolognesi », *La memoria e la città, Scrittura storiche tra Medioevo e Età moderna, Convegno internazionale di studi, Bologna-San Marino, 24-27 marzo 1993*, C. Bastia et M. Bolognani (éd.), Bologne, Il Nove, 1995 (Emiliana Romagna Biblioteche Archivi, XXX), p. 589-592, bibliographie n. 26 p. 590-591.

¹¹³⁷ « Ainsi, pour Charlemagne et pour Roland, mon regard attentif en suivit deux, comme l'œil suit un faucon volant. » (« Così per Carlo Magno e per Orlando due ne segui lo mio attento sguardo, com'occhio segue sue falcon volando. ») Dante, *Paradis*, XVIII, 43-45, *La divine comédie*, G. Petrocchi (éd.) et J. Risset (trad.), Paris, Flammarion, 1990, p. 172-173.

¹¹³⁸ G. Arnaldi, « Carlomagno », *Enciclopedia dantesca*, I, Rome, p. 840-842 :

[http://www.treccani.it/enciclopedia/carlomagno_\(Enciclopedia-Dantesca\)/](http://www.treccani.it/enciclopedia/carlomagno_(Enciclopedia-Dantesca)/) Consulté le 7 octobre 2016.

¹¹³⁹ Le culte de saint Charlemagne est limité à l'Empire germanique, il faut attendre le XV^e siècle pour qu'il soit implanté dans le royaume de France. Sa canonisation par l'anti-pape Pascal III explique les réticences et la diffusion tardive du culte. R. Folz, *Le souvenir...*, op. cit., p. 203-234, 295 ; I. Durand-Le Guern et B. Ribémont, *Charlemagne...*, op. cit., p. 29.

¹¹⁴⁰ Dante, *Paradis*, VI, 94-96, *La divine comédie*, G. Petrocchi (éd.) et J. Risset (trad.), op. cit., p. 66-67.

¹¹⁴¹ « Io fui radice de la mala pianta ». Dante, *Purgatoire*, XX, 43, *La divine comédie*, G. Petrocchi (éd.) et J. Risset (trad.), Paris, Flammarion, 1988, p. 186-187.

avares, et indique qu'il est le fils d'un boucher de Paris, manière pour le Florentin de disqualifier une dynastie qu'il considère comme usurpatrice. Le lien entre Hugues Capet et Charles d'Anjou est réalisé par la suite de ce passage, qui dénonce les exactions de l'Angevin dans le royaume de France comme en Italie, avant de reprendre la rumeur de l'empoisonnement de Thomas d'Aquin sur commande de Charles¹¹⁴².

Dans la première moitié du XIV^e siècle, Giovanni Villani présente Charlemagne comme second fondateur de Florence¹¹⁴³, fondation romaine détruite par Totila¹¹⁴⁴. Non content de relever la cité détruite, le Charlemagne de Villani, en dotant celle-ci de privilèges, apparaît également comme le fondateur de la Commune. Le prestige d'une fondation impériale, le développement des échanges commerciaux entre Florence et le royaume de France, la volonté de prendre ses distances avec la politique territoriale de la papauté sont autant d'éléments qui expliquent le succès de cette légende de fondation, amenée à se diffuser par la suite chez tous les chroniqueurs florentins du XIV^e siècle¹¹⁴⁵. Patrick Gilli a relevé la « réelle ductilité du thème carolingien en Italie¹¹⁴⁶ » qui satisfaisait à la fois Gibelins et Guelfes, en fonction de leurs préoccupations. Pour Francesco Pipino, il semble bien que la figure de Charlemagne soit mise au service de sa pensée politique.

7.2.3 LE COURONNEMENT IMPERIAL DE CHARLEMAGNE

L'élévation de Charlemagne à la dignité impériale relève, à la lecture du prologue, de la volonté divine (il a été « établi par Dieu »). Or, les circonstances du couronnement impérial commandent la répartition des rôles entre souverain pontife et peuple romain, qui est un enjeu majeur de souveraineté tout au long de la lutte entre le Sacerdoce et l'Empire. Le pape est-il l'auteur du couronnement, l'empereur se retrouvant de cette manière dans sa dépendance, ou celui-ci procède-t-il de la volonté du peuple romain ? Le couronnement impérial de Charlemagne fait l'objet du chapitre 8 du livre II, qui commence par la remise au roi des Francs des clés de la confession de saint Pierre et de l'étendard de la ville :

« En l'an de l'Incarnation du Verbe 796, après le trépas d'Adrien, pontife des Romains de bienheureuse mémoire et homme digne de la vénération de tous, Léon fut consacré comme quatre-vingt-quatorzième pape en cette même année, qui correspondait à la cinquième année du règne de Constantin, le fils de Léon et d'Irène, comme empereur des Romains de

¹¹⁴² Dante, *Purgatoire*, XX, 43-69, *La divine comédie*, G. Petrocchi (éd.) et J. Risset (trad.), *op. cit.*, p. 186-189.

¹¹⁴³ Giovanni Villani, *Nuova cronica*, I, III, 1, G. Porta (éd.), Parme, Guanda-Fondazione Pietro Bembo, 2007 (Biblioteca di scrittori italiani), p. 95-98.

¹¹⁴⁴ Giovanni Villani, *Nuova cronica*, I, IV, 1-3, *op. cit.*, p.143-152.

¹¹⁴⁵ P. Gilli, *Au miroir de l'humanisme...*, p. 276-283.

¹¹⁴⁶ *Ibid.*, p. 118.

Constantinople. Aussitôt, le pontife envoya au roi Charles la clé de la confession du bienheureux Pierre et l'étendard de la ville de Rome¹¹⁴⁷. »

La confession de saint Pierre désigne ici le lieu où sont déposées les reliques du saint. Quant à la remise des clés et de l'étendard, elle affirme symboliquement la souveraineté du roi sur la Ville qui en devient le gardien et le défenseur. Le texte se poursuit par la prise du pouvoir à Byzance par Irène, après qu'elle a aveuglé son fils Constantin, et la révolte des Romains contre Léon, secouru par Charles qui se rend à Rome :

« L'année suivante, soit la deuxième année du règne de l'impératrice Irène, Charles vint à Rome et remit Léon sur le siège romain. Il examina scrupuleusement l'affaire et condamna, selon la loi, les coupables du crime¹¹⁴⁸, et calma les troubles qui agitaient les Romains. Le huit des calendes de janvier¹¹⁴⁹ de la même année, qui correspondait à la troisième année du règne d'Irène, soit l'an du Christ 800, les Romains, qui s'étaient depuis longtemps détachés de l'empereur de Constantinople, autrement dit qu'ils l'avaient désiré, saisirent alors ce moment favorable parce que régnait une femme, Irène, qui avait aveuglé l'empereur Constantin, son fils et celui de Léon IV. Les Romains acclamèrent à l'unanimité par les laudes impériales le roi des Francs Charles. Le peuple universel des Romains cria "Vie et Victoire à Charles Auguste, grand et pacificateur empereur couronné par Dieu", qui fut couronné des mains du pontife romain Léon. Ils l'appelèrent César et Auguste¹¹⁵⁰. »

Pacificateur, Charles remet en ordre la ville de Rome et, roi de justice, il châtie les coupables. Le relèvement du titre impérial est justifié par l'usurpation d'Irène, et le texte de la chronique indique par deux fois (« autrement dit... ») que le peuple de Rome ne reconnaissait déjà plus l'autorité de l'empereur de Constantinople. Dans les éditions des textes de Sigebert de Gembloux¹¹⁵¹, auteur originel du passage, et de Vincent de Beauvais¹¹⁵², qui reprend Sigebert et que la chronique de Pipino copie, il n'y a pas cette redondance qui semble bien être une

¹¹⁴⁷ II, 8 ; fol. 8vB. « Anno incarnati Verbi Dei DCCXCVI obeunte beate memorie Adriano Romanorum pontifice, consecratur in eadem sede Leo vir per omnia venerandus Romanorum pontificum XCIII ipso anno, qui fuit annus quintus Constantini, Leonis et Hyrene filii, Romanorum imperatoris apud Constantinopolim, qui pontifex mox clavem confessionis beati Petri cum vexillo Romane urbis Karolo regi misit. »

¹¹⁴⁸ Le latin « *crimen* » peut aussi se traduire par « faute » ou « péché ».

¹¹⁴⁹ 25 décembre.

¹¹⁵⁰ II, 8 ; fol. 8vB-9rA. « Karolus vero anno sequenti, scilicet Hyrene imperatricis II, Romam veniens ipsum Leonem in sede Romana recollocat. Causas quoque diligenter examinans reos criminis legaliter dampnat et omnes Romanorum motus sedat, Romani vero anno eiusdem imperatricis tercio, VIII kalendas januiarias, qui fuit annus Christi DCCC quia ab imperatore Constantinopolitano iam diu animo desciverant alias desideraverant nunc accepta occasionis oportunitate, quia mulier scilicet Hyrene excecato imperatore Constantino ipsius et Leonis III filio eis improperebat, uno omnium consensu Karolo ipsi Francorum regi imperatorias laudes acclamant, universo Romanorum populo vociferante Karolo Augusto a Deo coronato Magno et pacifico imperatori Romano, vita et victoria, eumque per manum Leonis Romani pontificis coronatum Cesarem et Augustum appellant. »

¹¹⁵¹ Sigebert de Gembloux, *Chronica*, *op. cit.*, p. 336.

¹¹⁵² Vincent de Beauvais, *Speculum historiale*, XXIII, 176, *op. cit.*, p. 961.

intervention de l'auteur. Cette insistance sur le rôle du peuple romain (« peuple universel ») dans la désignation de l'empereur est une manière de réduire l'importance du pape dans cette affaire. Mais il était difficile d'omettre purement et simplement le rôle du pape car Éginhard – qu'utilise Francesco Pipino au livre II de sa chronique – a fait état du mécontentement du nouvel Auguste lors de la cérémonie¹¹⁵³. Le rôle du pape dans la cérémonie n'en est pas moins diminué : il n'intervient qu'après l'acclamation du peuple, et le texte indique que Charles est couronné par Dieu avant de l'être par le pape. Le rôle du pape dans la cérémonie est un enjeu constant dans la lutte entre le Sacerdoce et l'Empire et constitue un argument à valeur historique, au côté d'autres arguments, juridiques ou scripturaires, échangés entre les parties. Minimiser le rôle du pape, en le reléguant à une place secondaire ou en associant étroitement le peuple romain à la décision lors de cet avènement inaugural, permet de réduire le rôle historique du pape et de ses prétentions à faire ou défaire les empereurs¹¹⁵⁴, question qui se pose lors de la succession impériale.

7.3 LEGITIMITE ET SUCCESSIONS IMPERIALES

7.3.1 SUITE IMPERIALE

Francesco Pipino, en consacrant un livre à chacun des personnages suivants, à savoir Conrad IV, Rodolphe de Habsbourg, Adolphe de Nassau et Albert de Habsbourg, les considère comme empereurs, bien qu'aucun d'entre eux n'accomplît le *Römerzug*, le voyage à Rome pour être couronné par le pape¹¹⁵⁵. Ainsi, Conrad IV reçoit l'Empire à la mort de son père :

« Après la mort de son père l'empereur Frédéric deuxième de ce nom, Conrad reçut¹¹⁵⁶ l'Empire en l'an de l'Incarnation du Seigneur 1251, qui correspondait à l'année 6208 depuis l'origine du

¹¹⁵³ Éginhard, *Vie de Charlemagne*, XXVIII, M. Sot et C. Veyrard-Cosme (dir.), Paris, Les Belles Lettres, 2014 (Les classiques de l'histoire au Moyen Âge), p. 64-67.

¹¹⁵⁴ Il existe une historiographie plus radicale pour laquelle Charles s'est saisi de lui-même de l'Empire, sans l'aide de personne. C'est un point de vue que l'on trouve notamment chez Hugues de Flavigny. R. Folz, *Le souvenir...*, *op. cit.*, p. 145-147.

¹¹⁵⁵ Ce point de vue n'est en rien isolé. C'est aussi celui de Sigebert de Gembloux au tournant des XI^e et XII^e siècles ou de Guillaume de Nangis, mort en 1300 (*Chronicon*, P. Daunou et J. Naudet éd., RHGF XX, p. 310-464), qui considèrent les rois de Germanie empereurs dès leur couronnement à Aix-la-Chapelle. M. Chazan, *L'Empire et l'histoire universelle...*, *op. cit.*, p. 424.

¹¹⁵⁶ Nous avons traduit « *accipere* » par « recevoir », ce qui est l'un des sens de ce verbe. Ce choix n'est pas sans ambiguïté car « *accipere* » peut aussi se traduire par « prendre » ou « saisir ». Dans le premier cas, le sujet (l'empereur) est en quelque sorte passif, il reçoit quelque chose qu'on lui donne. Le second cas donne en revanche un rôle actif au sujet. On trouve chez saint Augustin (*Confessions*, II, 2, 4) « *accipere a sceptrum* », « prendre le sceptre », qui a un sens politique clair. « Accipio », *Database of latin dictionaries Brepolis*. <http://clt.brepolis.net.acces.bibliotheque-diderot.fr/dld/pages/QuickSearch.aspx> Consulté le 14 octobre 2016.

monde selon la vérité de l'Église, mais 5[.....] selon la vérité hébraïque. Il tint l'Empire à peu près deux ans, mais seulement par l'arc et le carquois¹¹⁵⁷. »

La suite du chapitre rappelle la déposition de Frédéric II par Innocent IV au premier concile de Lyon (1245), puis mentionne les trois prétendants successifs à l'Empire :

« Après quoi le comte de Hollande Guillaume fut élu empereur et couronné roi d'Allemagne à Aix¹¹⁵⁸. Mais la cinquième année de son règne, il fut tué par les Frisons à Glatz, en l'an du Seigneur 1255. Après sa mort, comme on l'a dit, certains princes d'Allemagne prirent le parti du frère du roi des Anglais, Richard, d'autres celui du roi de Castille. Mais Richard l'ayant emporté, il fut couronné roi d'Allemagne à Aix en l'an du Seigneur 1256. Et tous les trois furent privés de la bénédiction impériale. De la même manière, Conrad fut élu solennellement à Vienne roi des Romains et prochain empereur par les princes électeurs d'Empire, selon l'usage et selon le souhait de son père Frédéric, encore vivant et régnant, quoiqu'il fût le puîné, après que son aîné Henri fut privé d'une semblable ordination en raison de ses fautes¹¹⁵⁹. »

La chronique précise qu'aucun des prétendants ne fut couronné empereur, mais la légitimité de Conrad à prétendre au titre impérial semble ici supérieure à celle de ses concurrents, légitimité qui s'appuie sur deux éléments. En premier lieu, le rôle de l'hérédité, qui peut surprendre pour une dignité élective : la mort de Frédéric II entraîne la transmission de l'Empire du fait des dispositions prises avant sa mort. Frédéric II avait en effet choisi Conrad comme successeur aux dépens de son aîné Henri¹¹⁶⁰. En second lieu, le principe électif est affirmé à la fin du chapitre : son élection à Vienne au titre de roi des Romains par les princes

¹¹⁵⁷ Gn 27 3.

XXVII, 1 ; fol. 170vA ; RIS1 IX col. 675A. « Conradus, defuncto Friderico imperatore huius nominis Secundo patre suo, accepit imperium, anno scilicet Incarnationis Dominice MCCLI, qui fuit ab origine mundi annus VI milisimus CCVIII secundum Ecclesiam, secundum vero Ebraicam V M[.....] Tenuitque illud annis ferme duobus, in archu tamen et faretra. »

¹¹⁵⁸ Aix-la-Chapelle.

¹¹⁵⁹ XXVII, 1 ; fol. 170vA ; RIS1 IX col. 675BC. « Post quem Willelmus Holandie comes eligitur imperator, et Aquis Grani coronatur in regem Alemanie. Sed anno V regni sui a Frisonibus in Glacie est occisus, qui fuit annus Domini MCCLV. Quo mortuo, ut dictum, quidam Alemanie princeps Ricardo fratri regis Anglorum, quidam vero regi Castelle adhererunt. Sed Ricardo prevalente, Aquis Grani in regem Alemanie coronatur anno Domini MCCLVI. Et hi tres imperiali benedictione caruerunt. Similiter et Conradus, qui tamen patre adhuc Friderico vivente et imperante et de ipsius beneplacito, quamquam esset secundo genitus, post videlicet Henricum primogenitum suis demeritis asimili ordinatione privatum, in regem Romanorum et futurum imperatorem per principes imperii electores apud Viennam fuit electus solempniter. »

¹¹⁶⁰ À partir du XII^e siècle, et à rebours des processus à l'œuvre dans les royaumes de France et d'Angleterre, le principe électif de l'Empire s'impose. Certains souverains associent néanmoins de leur vivant un successeur désigné qui n'est pas nécessairement l'aîné de la fratrie : Frédéric I^{er} Barberousse désigne ainsi son fils cadet, le futur Henri VI, préféré à son aîné. Pour le dire avec Marc Bloch : « au temps des Hohenstaufen, même lorsque les droits du lignage sont reconnus, l'aînesse ne l'est que rarement ». M. Bloch, « L'Empire et l'idée d'Empire sous les Hohenstaufen », *Revue des cours et conférences*, LX, 1929 (rééd. : *Mélanges historiques*, Paris, C.N.R.S. Éditions, 2011, p. 536).

électeurs est le marchepied de l'Empire. Le chapitre suivant (XXVII, 2) transcrit le décret d'élection de Conrad¹¹⁶¹.

Après le livre XXVIII, consacré au grand interrègne, le suivant traite des événements survenus sous le règne de Rodolphe. Celui-ci ne fit pas le voyage à Rome pour se faire couronner, comme l'indique la chronique :

« Bien qu'il eût régné, comme on l'a dit, pendant vingt ans, il fut cependant impliqué dans de multiples affaires dans le royaume de Germanie et jamais, comme il le mentionna auparavant dans ses lettres, il ne visita le royaume d'Italie ni ne se saisit du diadème de l'Empire. Or il n'était pas très puissant parmi les Grands mais, parce que c'était un homme prudent en affaires, énergique dans les combats, juste, craignant Dieu, modéré et sobre, pour cela il fut élu à la tête du royaume par les Grands que l'élection de l'empereur romain regarde¹¹⁶². »

Si Rodolphe n'est pas le plus puissant des princes, les qualités dont le pare la chronique n'en sont pas moins conformes à celles requises par l'éthique aristotélicienne. Prudence, tempérance et sens de la justice sont en effet les vertus nécessaires au bon chef, telles qu'elles apparaissent dans l'*Éthique à Nicomaque*¹¹⁶³, redécouverte grâce à la traduction latine intégrale qu'en donna le dominicain Guillaume de Moerbeke, à qui l'on doit également la traduction des *Politiques* au début des années 1260. L'introduction de la philosophie aristotélicienne n'a pas été sans heurts, objet de conflits arbitrés par la papauté. L'un des premiers à saisir l'importance de la philosophie grecque, et à l'enseigner dès le second quart du XIII^e siècle, est Roland de Crémone qui fut *magister artium* au *studium* bolonais, avant que cet enseignement ne soit autorisé avec parcimonie au milieu du XIII^e siècle puis consacré par Albert le Grand et Thomas d'Aquin¹¹⁶⁴. Les deux docteurs de l'Église ont largement commenté et puisé dans l'*Éthique* et

¹¹⁶¹ XXVII, 2 ; fol. 170vA-171rA ; RIS1 IX col. 675D-677D. Décret édité dans : MGH Leges II, Hanovre, 1837, p. 322-324.

¹¹⁶² XXIX, 2 ; fol. 180rA ; RIS1 IX col. 722CD. « ... nam licet annis XX ut dictum est regnaverit, implicitus tamen in multiplicibus agendis in regno Germanie, numquam, ut premissis insinuabat literis, regnum italicum visitavit, nec dyadema sumpsit imperii. Fuit autem non prepotens procerum, sed quia vir prudens in agendis, et in armis strenuus, iustus, et Deum timens, civilis et parcus, ideo fuit electus a regni proceribus, ad quos Romani imperatoris spectat electio. »

¹¹⁶³ Aristote, *Éthique à Nicomaque* : voir VI pour la prudence ; V pour la justice ; III, 10 pour la tempérance. Prudence, justice et tempérance constituent également trois des quatre vertus morales scolastiques. La quatrième vertu morale, la force, fait défaut à Rodolphe.

¹¹⁶⁴ Passées les premières condamnations pontificales et résistances internes à l'Ordre, le concile de Valenciennes (1259) institue un *studium artium* dans chaque province, où sera enseignée la philosophie profane A. D'Amato, *I domenicani e l'Università di Bologna*, Bologne, Edizioni Studio Domenicano, 1988, p. 89-99 ; M. M. Mulchahey, "First the bow is bent in study...", *Dominican education before 1350*, Toronto, Pontifical Institute of mediaeval studies, 1998 (Studies and texts, CXXXII), p. 30-31, 62-67, 227-228

les *Politiques* pour alimenter leurs réflexions sur la meilleure forme de gouvernement¹¹⁶⁵. La chronique précise d'ailleurs, à propos de Rodolphe, que celui-ci « prenait parfois conseil auprès de frère Albert, philosophe de l'ordre des prêcheurs d'origine teutonne¹¹⁶⁶. » La philosophie politique et morale d'Aristote alimente dès lors la scolastique de l'Université de Paris, malgré l'opposition des maîtres franciscains, comme les traités des rhétoriciens et des juristes bolonais¹¹⁶⁷.

La chronique affirme que l'élection impériale est l'affaire des « Grands », des princes électeurs allemands, qui dénie de fait au pape toute ingérence dans la procédure. À l'occasion de l'élection, en 1237, du fils de Frédéric II, Conrad IV, roi des Romains, ceux-ci précisent que « Nous [...] princes, qui en cela tenons la place du Sénat romain¹¹⁶⁸ ». Le couronnement à Rome par le pape n'est donc pas nécessaire pour justifier du titre impérial, à l'encontre de la théorie pontificale de la translation de l'Empire¹¹⁶⁹. Cette position est d'ailleurs affirmée tout au long de la chronique car ni Louis IV dit l'Enfant¹¹⁷⁰, ni Conrad I^{er}¹¹⁷¹, ni Henri I^{er} dit l'Oiseleur¹¹⁷² ne furent couronnés empereurs à Rome, mais ils font chacun l'objet d'un livre, ce qui les range d'emblée parmi les empereurs.

¹¹⁶⁵ A. de Libera, *La philosophie médiévale*, Paris, PUF, 1993 (Premier cycle), p. 455-463 ; R. Lambertini, « Governo ideale e riflessione politica dei frati mendicanti nella prima metà del Trecento », *Etica e politica, le teorie dei frati mendicanti nel Due e Trecento, Atti del XXVI convegno internazionale, Assisi, 15-17 ottobre 1998*, Spolète, Centro di studi sull'Alto Medioevo, 1999 (Atti dei convegni della Società internazionale di studi francescani e del Centro interuniversitario di studi francescani, n. ser, IX), p. 235-251.

¹¹⁶⁶ XXIX, 2 ; fol. 180rB ; RIS1 IX col. 722D. « ... qui interdum fratris Alberti philosophi de ordine predicatorum genere Teutonici consilio utebatur. »

¹¹⁶⁷ Q. Skinner, *Les fondements de la pensée politique moderne*, Paris, Albin Michel, 2001 (Bibliothèque de l'évolution de l'humanité), p. 85-89. Pour Quentin Skinner, le développement de la pensée politique, à partir du XIII^e siècle, ne s'explique pas seulement par la redécouverte d'Aristote au milieu de ce siècle. Il y voit également l'influence du stoïcisme. Voir en ce sens : A. Boureau, *La religion de l'État...*, *op. cit.*, p. 114-120. Sur les liens entre droit et théologie qui « usent de méthodes comparables, mais aussi baignent dans la même culture textuelle », voir : A. Boureau, « Droit et théologie au XIII^e siècle », *Annales ESC*, XLVII-6, 1992, p. 1113-1125, p. 1115 pour la citation.

Le catalogue de la bibliothèque du couvent San Domenico de Bologne, datant de la fin du XIV^e siècle, fait apparaître plusieurs exemplaires des œuvres d'Aristote. M.-H. Laurent, *Fabio Vigili et les bibliothèques de Bologne...*, *op. cit.*, n°41, 47, 54, 55, 56 p. 205, 207-208.

¹¹⁶⁸ « Cum igitur nos [...] principes, qui circa Romanus Senatus locum accepimus, qui patres et lumina reputamur ». MGH Const. II, n°329, p. 439. C'est aussi ce qu'affirme Frédéric II en réponse à sa déposition par Innocent IV : MGH Const. II n°262 p. 365 : « nostrorum Germanie principum, a quibus assumptio status et depressio nostra dependet, presentia vel consilia firmaverunt ». Cité par M. Bloch, « L'Empire et l'idée d'Empire... », *art. cit.*, p. 537-538. Marc Bloch relève que l'élection est le principe de désignation légitime dans l'Église médiévale, qui y a recours pour le choix des abbés, des évêques et du pape.

¹¹⁶⁹ Affirmée à partir du pontificat de Grégoire IX (1227-1241), la théorie pontificale de la translation fait du pape, vicaire de saint Pierre et bénéficiaire de la donation de Constantin, le véritable auteur de la restauration de l'Empire en 800. R. Folz, *Le souvenir...*, *op. cit.*, p. 287-298 ;

¹¹⁷⁰ Livre IX, fol. 31r.

¹¹⁷¹ Livre X, fol. 31rv.

¹¹⁷² Livre XI, fol. 31v-32v.

7.3.2 LA LETTRE DE MANFRED AUX ROMAINS

La minoration du rôle pontifical dans le couronnement impérial est une constante de la chronique, dont on a bel exemple au livre XXVIII. Citant des extraits de la lettre¹¹⁷³ datée de Foggia le 24 mai 1265 que Manfred envoie aux Romains afin de justifier ses prétentions, alors que Charles d'Anjou est entré la veille dans la Ville, Francesco Pipino reprend à son compte une vision clairement anti-pontificale du couronnement impérial :

« Quant à Manfred, il s'était efforcé de démontrer, dans une lettre qu'il a écrite au Sénat et au Peuple romain, que l'Église romaine n'a pas à se mêler du couronnement ni à donner à quiconque le diadème impérial. Mais cependant, la Ville de Rome, plus grande capitale du monde, a le pouvoir de le conférer par l'autorité de son Sénat, de ses proconsuls et de sa Commune¹¹⁷⁴. »

Attesté seulement par deux sources¹¹⁷⁵, dont la chronique de Pipino, le manifeste de Manfred a vu son authenticité mise en doute jusqu'aux travaux d'Arsenio Frugoni. Les citations qu'en donne la chronique attestent en tout cas que ce texte n'est pas inconnu des contemporains, bien qu'Arsenio Frugoni émette des doutes quant à sa possible utilisation par Dante dans la *Monarchie*, relevant que les thèmes développés n'ont rien d'originaux à cette époque et circulent dans de nombreuses autres œuvres¹¹⁷⁶. Le droit de conférer l'Empire, s'il est dénié au souverain pontife, est reconnu au Sénat et au Peuple romain selon la formule antique (« *Senatus Populusque Romanus* »), en vertu de l'antique *lex de imperio*. Manfred se distingue sur ce point de Frédéric II comme des autres empereurs, qui refusèrent toute participation des Romains à la

¹¹⁷³ Édition intégrale de la lettre : MGH, Acta Sicula, Const. II, n°424 p. 559-564. Nouvelle édition : *Die Urkunden Manfreds/Manfredi diplomata*, C. Friedl et M. Brantl (éd.), MGH, *Die Urkunden der deutschen Könige und Kaiser/Diplomata regum et imperatorum Germaniae*, XVII, Wiesbaden, 2013, p. 340-352, p. 344 et 349 pour les extraits cités par Pipino.

¹¹⁷⁴ XXVIII, 2 ; fol. 171vA ; RIS1 IX col. 680E-681A. « Manfredus iste in quadam sua epistola, quam scripsit Senatui, Populoque Romano, probare nititur, quod Romana Ecclesia non habet se intromittere ad coronandum, seu dandum cuiquam imperii dyadema ; sed tamen urbs Roma maxima mundi caput hoc tantum habet conferre auctoritate sui Senatus, proconsulum et communis. »

¹¹⁷⁵ Outre la chronique de Francesco Pipino, qui en retranscrit des extraits, le Manifeste n'est conservé (intégralement) que dans un manuscrit tardif (le « codice Fitalia », conservé à Palerme, Biblioteca della Società siciliana per la storia patria, Ms. I.B.25) copié sous le règne de Frédéric III dans la seconde moitié du XV^e siècle.

¹¹⁷⁶ Sur le Manifeste de Manfred aux Romains : A. Frugoni, *Scritti su Manfredi*, E. Pispisa (éd.), Rome, ISIME, 2006 (Nuovi studi storici, LXXII) ; B. Grévin, « Le Manifeste aux Romains et la culture rhétorique à la cour de Manfred, Une note historiographico-philologique », *Mélanges de l'École française de Rome, Moyen Âge*, CXXIV-2, 2012, p. 587-600. La date de rédaction de la *Monarchie* de Dante reste très débattue par les spécialistes de la question, oscillant entre 1307 ou 1308 et la fin de sa vie... L'œuvre ne semble pas avoir été diffusée avant sa mort (1321), mais elle connut un très grand succès dans les années qui suivirent, malgré – ou en raison – de sa condamnation par les autorités ecclésiastiques (elle reste à l'index jusqu'en 1881). Dès 1329-1334, elle est réfutée par le dominicain Guido Vernani (*De reprobatione Monarchie composita a Dante* ; éd. : N. Matteini, *Il più antico oppositore politico di Dante, Guido Vernani da Rimini, Testo critico del De reprobatione Monarchiae*, Padoue, Cedam, 1957). Voir E. Malato, « La monarchie », *Dante*, Paris, Les Belles Lettres, 2017 (éd. it. : Rome, Salerno, 2009), p. 163-182 pour une mise au point récente.

désignation impériale¹¹⁷⁷. La position singulière de Manfred s'expliquerait par la volonté de se concilier l'appui des Romains, alors que le pape s'oppose à son élévation à l'Empire¹¹⁷⁸. L'assimilation du Sénat et du Peuple romain à la Commune et à ses consuls ne témoigne pas seulement de la connaissance des institutions antiques, mais atteste également que le chroniqueur est au fait des institutions urbaines et de la culture communale. L'insertion urbaine des Mendiants n'est pas seulement architecturale, elle est aussi institutionnelle¹¹⁷⁹. La suite de l'argumentation de la lettre cite les Évangiles :

« Qu'ils cessent donc, que les prélats de l'Église romaine cessent de moissonner le champ d'autrui¹¹⁸⁰, car ce n'est pas de leur ressort, comme la parole que l'on prête à César : " Voilà, je ne te donne que l'Empire et le pouvoir de l'épée. " Ou, comme il est écrit ailleurs : " Ce qui est à Dieu est à Dieu, mais que ce qui est à César, qu'on le rende à César¹¹⁸¹. " »

L'argument scripturaire invoque l'existence des deux royaumes (ou des deux épées), l'un temporel et l'autre spirituel, la question étant de savoir lequel des deux glaives doit se soumettre à l'autre. À la suite de la codification du droit canon par Gratien et des prises de position de Bernard de Clairvaux (*De consideratione*) et de Jean de Salisbury (*Policraticus*), les papes juristes de la seconde moitié du XII^e siècle et du XIII^e siècle revendiquent la *plenitudo potestatis*, la plénitude du pouvoir tant spirituel que temporel, en subordonnant le second au premier, ce que rappelle encore Boniface VIII en 1302 dans la bulle *Unam sanctam*¹¹⁸². Puisant d'autres arguments dans le *Digeste*, la lettre de Manfred conteste le transfert de souveraineté au pape sur l'Italie qui aurait été accordé au pape par l'empereur Constantin :

« En effet, l'imprévoyant Constantin, qui tenta de soumettre le païen aux prêtres, ne put imposer la marque d'aucune servitude aux futurs empereurs à qui il concéda non seulement la faculté de juger mais aussi d'imposer les lois, selon le *Code* [...¹¹⁸³] loi *Digna Vox*¹¹⁸⁴. Aussi, un pair ne pouvait être soumis au pouvoir d'un autre¹¹⁸⁵ comme on le lit dans le *Digeste* (*Sur les juges de*

¹¹⁷⁷ E. Dupré Theseider, *L'idea imperiale di Roma nella tradizione del Medioevo*, Milan, 1942, p. 68. Cité par A. Frugoni, *Il manifesto di Manfredi ai Romani dal cod. Fitalia della Soc. Siciliana di Palermo*, Palerme, Palumbo, 1951 (rééd. : A. Frugoni, *Scritti su Manfredi, op. cit.*, p. 53) ; J.-C. Maire Vigueur, *L'autre Rome, Une histoire des Romains à l'époque des communes (XII^e-XIV^e siècle)*, Paris, Tallandier, 2010, p. 472-482.

¹¹⁷⁸ *Ibid.*, p. 477.

¹¹⁷⁹ J. Le Goff, « Ordres mendiants et urbanisation dans la France médiévale », *Annales ESC*, XXV, 1970, p. 924-946 ; *Les ordres mendiants et la ville en Italie centrale (v. 1220-v. 1350)*, *Mélanges de l'École française de Rome, Moyen Âge, Temps modernes*, LXXXIX-2, 1977.

¹¹⁸⁰ Dt 23 26.

¹¹⁸¹ Lc 20 25, Mc 12 17 et Mt 22 21.

¹¹⁸² Q. Skinner, *Les fondements...*, *op. cit.*, p. 41-42 ; A. de Libera, *La philosophie médiévale, op. cit.*, p. 456.

¹¹⁸³ L'édition des MGH laisse aussi ce passage en blanc. MGH Const. II, const. n°424, p. 562.

¹¹⁸⁴ *Corpus iuris civilis*, II, 1, 14, 4.

¹¹⁸⁵ *Corpus iuris civilis*, I, 36, 1, 13 §4.

*la loi et le magistrat*¹¹⁸⁶). En outre, quand le législateur avait ordonné expressément qu'Auguste soit appelé ainsi car il avait agrandi l'Empire, Constantin est "celui qui donne". Vu qu'il ne peut être considéré comme ayant agrandi l'Empire, cette donation fut nulle puisque cette donation d'un autre droit diffère de la décision antérieure du seigneur qui n'est renforcée par le secours de nul autre droit, si on examine les volumes du *Digeste* et du *Code*¹¹⁸⁷. »

L'argumentation juridique repose sur la constitution *Digna vox*, issue d'un édit des empereurs Théodose II et Valentinien III et intégrée dans la compilation justinienne. Cet édit affirme la limitation du pouvoir du souverain par la loi¹¹⁸⁸, en contradiction avec une autre affirmation qui veut que le souverain soit délié des lois (« *Princeps legibus solutus est* », *Digeste*, I, 3, 31), que la lettre de Manfred comme la chronique omettent à dessein¹¹⁸⁹. Constantin n'a pu disposer à sa guise de l'Empire, réputé inaliénable, ni imposer ses volontés à ses successeurs (« un pair ne pouvait être soumis au pouvoir d'un autre »). Le même argument se retrouve, sous la forme d'un syllogisme, dans *La monarchie* de Dante pour qui l'empereur ne peut légalement amputer l'Empire¹¹⁹⁰.

La démonstration s'achève par un argument tiré du droit canon, qui affirme à la fois la séparation des deux pouvoirs, temporel et spirituel, et leur nécessaire collaboration :

¹¹⁸⁶ *Corpus iuris civilis*, I, 4, 8, 4 : « Nam magistratus superiore aut pari imperio nullo modo possunt cogi : nec interest ante an in ipso magistratu arbitrium susceperint. Inferiores possunt cogi. »

<http://droitromain.upmf-grenoble.fr/Corpus/d-04.htm#8>

¹¹⁸⁷ XXVIII, 2 ; fol. 171vB-172rA ; RIS1 IX col. 681BC. « Nam ille improvidus Constantinus tentans sacerdotibus submittere alienum, nullius servitutis caracterem imponere potuit futuris imperatoribus, quibus solummodo iudicare, non autem leges imponere concedit, Codice de [...] lex "Digna vox" : cum etiam par imparem nullum imperium habebat, ut ure legitur *Digestorum* ff *De arbitris legis nam et magistratus*. Preterea cum Augustum ab augendo dici mandaverit legislator iam, dicto Constantino donante, non autem ut tenebatur imperium adaugente, fuit donatio illa nulla, cum et iuris alieni donatio in praiudicium domini vel cuius intersit, nullius iuris valletur auxilio, si *Digestorum* et *Codicis* volumina exquirantur. »

¹¹⁸⁸ *Code*, I, 14 (17), 4. « Digna vox maiestate regnantis legis alligatum se principem profiteri. Adeo de auctoritate iuris nostra pendet auctoritas. Et re vera maius imperio est submittere legibus principatum. Et oraculo praesentis edicto quod nobis licere non patimur iudicamus. » Cité par K. Pennington, *The prince and the law, 1200-1600, Sovereignty and rights in the Western legal tradition*, Berkeley-Los Angeles-Oxford, University of California Press, 1993.

¹¹⁸⁹ Sur les efforts des juristes, notamment bolonais, pour concilier ces deux points contradictoires : voir K. Pennington, *The prince and the law, op. cit.*, p. 77-90.

¹¹⁹⁰ « Quelques-uns disent en outre que l'empereur Constantin, guéri de la lèpre par l'intercession de Sylvestre, qui était alors souverain pontife, avait fait don à l'Église du siège de l'Empire, c'est-à-dire de Rome, ainsi que de bien d'autres dignités impériales. [...] Or diviser l'Empire va à l'encontre de la charge confiée à l'empereur, dès lors que sa charge consiste à tenir le genre humain assujéti à un seul vouloir et à un seul non-vouloir, comme cela ressort aisément du premier livre de ce traité ; donc il n'est pas permis à l'empereur de diviser l'Empire. [...] Ou bien Constantin était empereur lorsque, selon ce qu'ils disent, il fit sa donation à l'Église, ou bien il ne l'était pas. S'il n'était pas empereur, il est évident qu'il ne pouvait rien aliéner de l'Empire. S'il l'était, il n'a pu faire cette donation en tant qu'empereur, car elle diminue sa juridiction. De plus, si un empereur pouvait soustraire une parcelle, fût-elle minime, de la juridiction de l'Empire, un autre empereur pourrait agir semblablement, pour les mêmes raisons. Et puisqu'une juridiction temporelle est une chose finie et que tout ce qui est fini est supprimé par un nombre fini de soustractions, il s'ensuivrait que la juridiction première pourrait être réduite à néant, ce qui va à l'encontre de la raison. » Dante, *La monarchie*, III, 10, F. Livi (trad.), *Œuvres complètes*, C. Bec (dir.), Paris, Librairie générale française (La Pochothèque), p. 504-505.

« Mais il m'apparaît dans une saine sentence, plus élevée et plus prudente, que le droit canon limite manifestement et suffisamment cette querelle du déchirement dans la seizième distinction. En effet, le pape Nicolas a dit : "Pour dire la vérité, l'empereur ne s'est pas emparé des droits du pape et le pape n'a pas usurpé le nom d'empereur. Cet intermédiaire entre Dieu et les hommes, l'homme qu'est Jésus Christ, ayant distingué par ses propres actes les dignités et les fonctions propres à l'un et l'autre pouvoirs, voulut, par son humilité médicinale, que les puissants ne soient pas plongés en enfer, puisque les empereurs chrétiens avaient besoin des pontifes pour atteindre la vie éternelle et que les pontifes faisaient usage des lois impériales dans la marche des affaires temporelles. Dans la mesure où l'Esprit doit se tenir éloigné des offenses de la chair ¹¹⁹¹ et que celui qui sert Dieu doit s'engager le moins possible dans les affaires du siècle, à l'inverse, celui qui est engagé dans les affaires du siècle ne doit pas apparaître comme présidant aux affaires divines ¹¹⁹²." »

S'appuyant sur une lettre ¹¹⁹³ du pape Nicolas I^{er} (858-867) à l'empereur de Byzance Michel III, l'argumentation reprend la distinction entre un domaine temporel, relevant de la vie terrestre, et un domaine spirituel, relevant de la vie éternelle, deux domaines dont la direction est confiée à chacun des « deux grands luminaires, à savoir le pontife romain et le prince romain ¹¹⁹⁴ ». Ainsi, dans l'argumentation de Manfred reprise par Pipino, droit romain, droit canon et théologie se mêlent en recourant au syllogisme aristotélicien, en écho aux nombreux traités qui opposèrent tenants de la *plenitudo potestatis* pontificale et juristes de l'Empire et du royaume de France à la fin du XIII^e siècle et jusqu'au premier tiers du XIV^e siècle ¹¹⁹⁵. Moins d'une génération après le *Römerzug* d'Henri VII (mort le 24 août 1313), et tandis que Louis de Bavière ¹¹⁹⁶ a repris à son compte l'ambition impériale universelle, Marsile de Padoue et Jean de

¹¹⁹¹ Cf. 1Co 3 1.

¹¹⁹² XXVIII, 2 ; fol. 172rA ; RIS1 IX col. 681DE. « Mihi autem videtur, salva semper cuiusque superioris et prudentioris sententia quod hanc discidii litem, sacer ille sacrorum canonum codex, satis patenter determinet XCVI Distinctione. Inquid enim Nicolaus papa : "Cum ad verum ventum est, ultra sibi nec imperator iura pontificatus arripuit, nec pontifex nomen imperatorium usurpavit. Quoniam ille mediator Dei et hominum homo Christus Iesus actibus propriis et dignitatibus distinctis, officia potestatis utriusque discrevit propria, humilitate volens medicinali sursum efferrī, non varia superiora rursus in inferno demergi, ut et christiani imperatores pro eterna vita pontificibus indigerent, et pontifices pro cursu temporalium tantummodo rerum imperialibus legibus uterentur, quatinus spiritualis actor a carnalibus distaret incursibus, et Deo militans minime secularibus se negociis implicaret ac vicissim non ille rebus divinis presidere videretur, qui esset negociis secularibus implicatus." »

¹¹⁹³ Édition de la lettre : MGH Epist. IV, E. Perels (éd.), Berlin, 1925, Nicolaus I, Epist. n°88 (28 September 865), p. 486. Pour un commentaire : voir Y. Congar, *L'ecclésiologie du haut Moyen Âge, De saint Grégoire le Grand à la désunion entre Rome et Byzance*, Paris, Cerf, 1968, p. 201-232.

¹¹⁹⁴ Dante, *La monarchie*, III, 1, *op. cit.*, p. 489. L'idée de la complémentarité et de la nécessaire collaboration des deux glaives se retrouve dans les conclusions de *La monarchie* : « C'est pourquoi l'homme a eu besoin de deux guides en vue de ses deux fins : à savoir le souverain pontife, pour conduire le genre humain à la vie éternelle, en suivant les enseignements de la Révélation, et l'empereur pour conduire le genre humain, en suivant les enseignements de la philosophie. » Dante, *La monarchie*, III, 15, *op. cit.*, p. 514.

¹¹⁹⁵ R. Folz, *Le souvenir...*, *op. cit.*, p. 395-400 ; A. de Libera, *La philosophie médiévale*, *op. cit.*, p. 455-463.

¹¹⁹⁶ Élu roi des Romains le 20 septembre 1314, il doit composer avec Frédéric le Beau qui obtint le même titre la veille. Le problème que pose cette double élection est résolu par la victoire de Louis à la bataille de Mühldorf (28

Jaudun (*Defensor pacis*¹¹⁹⁷) comme Guillaume d'Ockham réfutent de nouveau les théories pontificales de la plénitude de la puissance et de la translation de l'Empire¹¹⁹⁸. C'est dans cette contemporanéité que s'inscrit la chronique de Pipino, rédigée au cours des années 1320.

7.3.1 L'EMPEREUR FACE AU PAPE

Le conflit entre Empire et papauté connaît un point d'orgue avec Boniface VIII qui entend affirmer la *plenitudo potestatis* pontificale. Cette affirmation passe par le recours à des rites et des symboles. Pour appuyer sa revendication de choisir l'empereur et contester l'élection d'Albert de Habsbourg, Boniface VIII arbore d'autres insignes que ceux de la papauté, à savoir ceux de l'Empire :

« ... alors que [les envoyés d'Albert] faisaient savoir que le roi Albert s'approchait du Siège romain pour se saisir de la couronne selon l'usage, il avait répondu avec courage : "Celui-là n'a pas été élu légitimement et est indigne de l'Empire, parce qu'il avait entrepris de manière criminelle une guerre vis-à-vis de son seigneur Adolphe, autrefois roi des Romains, et l'avait tué par trahison." Aussi, siégeant armé sur le trône, ceignant le glaive et le diadème sur sa tête, la garde du glaive ceint serrée dans sa main droite, il avait dit : "Est-ce que je ne peux pas veiller sur les droits de l'Empire ? Moi, je suis empereur"¹¹⁹⁹. »

La formulation de Boniface VIII tient lieu de définition éclairante de la théocratie pontificale : le pape se désigne empereur, et a, à ce titre, un rôle de gardien de l'Empire¹²⁰⁰. Le pape porte un glaive, image biblique du pouvoir de la parole de Dieu. Cette image se retrouve dans les premiers textes chrétiens : « Recevez le casque du salut et le glaive de l'Esprit, c'est-à-dire la Parole de Dieu¹²⁰¹ ». Dans l'épître aux Romains (13 4), Paul appelle les fidèles à se

septembre 1322). Le pape Jean XXII excommunie Louis le 23 mars 1324, puis le dépose le 14 juillet de la même année. Louis est sacré empereur en janvier 1328 par l'antipape Nicolas V à Saint-Pierre du Vatican ; il meurt en 1347. F. Rapp, *Le Saint Empire romain germanique, D'Otton le Grand à Charles Quint*, Paris, Seuil, 2003, p. 245-251 (1^{ère} éd. : Paris, Tallandier, 2000).

¹¹⁹⁷ Livre II, chapitre XXIII-XXVI. Commentaire : voir G. Briguglia, *Marsile de Padoue*, Paris, Classiques Garnier, 2004 (1^{ère} éd. : *Marsilio da Padova*, Rome, Carocci, 2013), p. 149-157.

¹¹⁹⁸ R. Folz, *Le souvenir...*, *op. cit.*, p. 407-410 ; A. de Libera, *La philosophie médiévale*, *op. cit.*, p. 429 ; Q. Skinner, *Les fondements...*, *op. cit.*, p. 46-49 ; R. Lambertini, « Governo ideale... », *art. cit.*

¹¹⁹⁹ XXX, 10 ; fol. 183rB ; RIS1 IX col. 739A. « Quibus, cum ei denuntiarent, regem ipsum Adalbertum ad Romanam Sedem velle accedere coronam de more sumpturum, animose responderat : "Illum non esse legitime electum, et indignum imperio, quod erga dominum suum Adulfum olim Romanorum regem scelere bellum acceperat, ac prodicione occiderat." Sedens etiam idem Bonifacius in solio armatus, cinctus ense, et capud dyadematum, stricto dextra capulo ensis accinti, dixerat : "Nonne possum imperii iura tutari ? Ego sum imperator." »

¹²⁰⁰ Outre Riccobaldo de Ferrare, très proche dans sa rédaction (*Compendium*, II, p. 751), le notaire vicentin Ferreto de' Ferreti (1294-1337) rapporte la même mise en scène et développe un propos semblable : *Historia rerum in Italia gestarum, Le opere di Ferreto de' Ferreti Vicentino*, C. Cipolla (éd.), Rome, 1908 (FSI), I, p. 132-134. Sur cet auteur : « Ferretus de Ferreti », RFHMA IV, 1976, p. 451-452 ; S. Bortolami, « Ferreti, Ferreto de' », DBI XLVII, 1997 : [http://www.treccani.it/enciclopedia/ferreto-de-ferreti_\(Dizionario-Biografico\)/](http://www.treccani.it/enciclopedia/ferreto-de-ferreti_(Dizionario-Biografico)/) Consulté le 16 avril 2018.

¹²⁰¹ Ep 6 17.

soumettre à « l'autorité » (des pouvoirs civils) car « il n'y a point d'autorité qui ne vienne de Dieu ». C'est « l'autorité » qui « porte le glaive », instrument du châtement divin. La théorie médiévale des deux glaives, spirituel et corporel, repose sur leur complémentarité. Boniface VIII, « armé sur le trône¹²⁰² », n'a ceint qu'un seul glaive, et réunit les deux pouvoirs, ce qui revient à nier l'existence d'un second glaive et à refuser de partager le pouvoir¹²⁰³. C'est pour s'être révolté contre son suzerain, au mépris de l'ordre féodal, que le pape disqualifie la candidature d'Albert. Le pape, arbitre du choix impérial, intervient dans les affaires du siècle. Le même passage est réitéré au premier chapitre du livre XXXI¹²⁰⁴. Cette répétition peut être vue comme un défaut de composition de la chronique. Elle peut également s'expliquer par la stupéfaction du chroniqueur : devant une telle démonstration de force, l'importance du propos nécessiterait son itération.

La mise en scène est particulièrement soignée : Boniface VIII revêt le diadème, c'est-à-dire la couronne impériale que Constantin proposa au pape, si l'on suit le texte de la donation de l'empereur Constantin¹²⁰⁵, et qu'il refusa pour porter le *fygium*, le chapeau phrygien de forme conique, devenu tiare sur le chef du successeur de saint Pierre. Dès la réforme dite grégorienne, à partir du milieu du XI^e siècle, la tiare pontificale associe un diadème et une couronne, symbolisant la réunion des pouvoirs temporel et spirituel (plénitude du pouvoir) du souverain pontife, puis un diadème et deux couronnes à la fin du XIII^e siècle. La huitième proposition des *Dictatus papae* du pape Grégoire VII indiquait d'ailleurs que « Seul le pape [peut] avoir l'usage des insignes impériaux¹²⁰⁶ ». Boniface VIII passe pour l'inventeur de la tiare à trois couronnes, qui symboliserait à la fois le *dominium* du pape sur le monde (sa supériorité sur l'empereur et

¹²⁰² Il pourrait s'agir du trône de Frédéric II, dont Charles I^{er} d'Anjou s'empara lors de la bataille de Bénévent (1266) et qu'il offrit au pape Clément IV. A. Paravicini Bagliani, *Boniface VIII, Un pape hérétique ?*, Paris, Payot & Rivages, 2003, p. 104-105.

¹²⁰³ Ce n'est pas la seule fois que Boniface VIII apparaît armé d'un glaive dans les sources. Un épisode semblable est relaté par un officier du roi d'Aragon, Arnau Sabastida, dans l'une de ses lettres. Même si celle-ci mérite caution, Arnau Sabastida raconte qu'au moment de Pâques 1302 le pape aurait affirmé aux prélats présents sa supériorité au temporel comme au spirituel (*plenitudo potestatis*) et aurait ceint une épée. A. Paravicini Bagliani, *Boniface VIII...*, *op. cit.*, p. 312-316.

¹²⁰⁴ XXXI, 1 ; fol. 184vB ; RIS1 IX col. 745CD.

¹²⁰⁵ « C'est pourquoi nous concédons à ces saints apôtres, mes seigneurs les très bienheureux Pierre et Paul, et par eux à saint Sylvestre, notre père, souverain pontife et pape universel de la ville de Rome, et à tous les pontifes, ses successeurs, qui s'assiéront jusqu'à la fin du monde sur la chaire de saint Pierre, nous livrons présentement notre palais impérial de Latran, puis le diadème, c'est-à-dire la couronne de notre tête, et en même temps la tiare ainsi que le superhuméral, c'est-à-dire la courroie que l'empereur porte d'ordinaire autour du cou, et encore le manteau de pourpre et la tunique d'écarlate, et tous les vêtements impériaux, ou bien même la dignité de ceux qui commandent la cavalerie impériale ; lui accordant aussi les sceptres impériaux, en même temps que toutes les enseignes, les bannières et les divers insignes impériaux, et toute la pompe de la grandeur impériale et la gloire de notre puissance. » Lorenzo Valla, *La donation de Constantin (Sur la donation de Constantin, à lui faussement attribuée et mensongère)*, J.-B. Giard (trad.), Paris, Les Belles Lettres, 1993 (La roue à livres), p. 142-143.

¹²⁰⁶ « Quod solus possit uti imperialibus insigniis. » *Monumenta Gregoriana*, P. Jaffé (éd.), Berlin, 1865 (Bibliotheca rerum Germanicarum, II), p. 174.

les rois) et sa souveraineté sur les clercs¹²⁰⁷. Quant à la formule de Boniface VIII, elle n'est pas inédite : on lit dans la *Summa Perusina* (1160-1170) que « le pape est le véritable empereur¹²⁰⁸ ».

Henri de Luxembourg, cet « autre Moïse, qui arrachera son peuple à l'oppression des Égyptiens et le conduira vers la terre où coulent le lait et le miel¹²⁰⁹ », ne dispose pas d'un livre propre. Cela s'explique aisément par le caractère inachevé de la chronique, qui aurait sans aucun doute dû compter un livre XXXII consacré à Henri VII¹²¹⁰. Il n'en n'est pas moins considéré comme un empereur par la chronique de Pipino. Le chapitre 2 du livre XXXI le qualifie ainsi lorsqu'il jette en prison l'assassin d'Albert de Habsbourg¹²¹¹. Plus loin, le chapitre 5 du même livre évoque son élection et son couronnement romain :

« Après la mort de son prédécesseur Albert, Henri septième de ce nom, avant cela roi des Romains, fut élu empereur à l'unanimité des princes. Le décret de son élection fut présenté au pape par de distingués ambassadeurs [...] Mais, comme le pape ne pouvait être, pour des raisons précises, dans la Ville pour se consacrer en personne à l'accomplissement de ce qui est mentionné auparavant, il remit au légat du Siège apostolique Arnaud de Sabine, aux évêques Leonardo d'Albano et Niccolò d'Ostie, aux cardinaux-diacres Francesco de Santa Lucia in Silice et Luca de Santa Maria in Via Lata, le soin de l'accomplissement de l'onction et du couronnement [...] Mais naquit alors chez quelques-uns une discussion à propos du lieu, qui disaient que, selon l'usage, il devait être couronné dans l'église Saint-Pierre dont il n'avait cependant pu s'approcher, en raison de la discorde qui avait surgi dans la Ville à cause de certains, rebelles à l'empereur. Le pape, qui avait été consulté en personne sur la question, leva

¹²⁰⁷ Quelques statues de Boniface VIII portent une tiare à trois couronnes, dont l'une au moins a été exécutée avant sa mort. Son gisant, sculpté par Arnolfo di Cambio, ne porte que la tiare à deux couronnes. Au plus tard au milieu du XIV^e siècle, sous Clément VI (1342-1352), la forme de la tiare est fixée (trois couronnes identiques) pour la suite, jusqu'à son abandon officiel par Paul VI en 1964. A. Paravicini Bagliani, *La cour des papes au XIII^e siècle*, Paris, Hachette, 1995 (La vie quotidienne), p. 225-226 ; *Id.*, *Boniface VIII...*, *op. cit.*, p. 241-243 et R. Bavoillot-Laussade, « Tiare », DHP, p. 1622-1626. Sur les insignes et les symboles pontificaux : voir la synthèse d'A. Paravicini Bagliani, *Le chiavi e la tiara, Immagini e simboli del papato medievale*, Rome, Viella, 1998 (La corte dei papi, III).

¹²⁰⁸ G. Arnaldi, « Église et papauté », J. Le Goff et J.-C. Schmitt (dir.), *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*, Paris, Fayard, 1999, p. 336.

¹²⁰⁹ Dante, *Épîtres*, V, R. Bardone et A. Stäuble (trad.), *Œuvres complètes*, *op. cit.*, p. 525.

¹²¹⁰ Les circonstances de la mort d'Henri VII et les accusations d'empoisonnement dont les frères dominicains ont été l'objet ne sont pas mentionnées dans la chronique. Ce silence peut être volontaire afin de ne pas accorder de crédit à la rumeur ou s'expliquer par l'inachèvement de la chronique qui ne comporte pas de livre consacré à Henri de Luxembourg. F. Collard, « L'empereur et le poison, de la rumeur au mythe, À propos du prétendu empoisonnement d'Henri VII en 1313 », *Médiévales*, XLI, 2001, p. 113-131 et *Id.*, « *Jacobita secundus Judas*, L'honneur perdu des Prêcheurs après la mort d'Henri VII », *Mélanges Henri Martin*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2005, p. 221-234.

¹²¹¹ XXXI, 2 ; fol. 185rA ; RIS1 IX col. 746C. « Nepos ipse aufugit et diu latuit exul et profugus. Tandem fato eum trahente apud Pisas cognitus captus est, et ad Henricum imperatorem, qui ibi erat, perductus. Quo imperatore mandante, in vincula coniecto et humiliatis in compedibus pedibus eius, squalore carceris et animi tristitia non multum post ultimum clausit diem. »

tout doute en disant par lettres apostoliques : “Il convient et il convint, il est permis et il fut permis” que le couronnement soit fait au Latran. La fête solennelle du couronnement fut célébrée la septième année du pontificat de Clément, lors de la fête des apôtres Pierre et Paul, aux calendes d’octobre de l’an du Seigneur 1305¹²¹². »

Deux difficultés surviennent à l’occasion du couronnement d’Henri de Luxembourg. La première, l’absence du pape de Rome car Clément V est installé à Avignon depuis 1309¹²¹³, se résout par la délégation de l’office du couronnement à un groupe de cardinaux. La seconde difficulté est que Henri ne peut être couronné à Saint-Pierre-du-Vatican, comme cela est l’usage, car Rome est alors divisée entre deux factions, menées par deux des plus grandes familles de la noblesse baronniale. Gibelin, le parti des Colonna soutient la venue d’Henri à Rome pour son couronnement, mais face à lui se dresse le parti des Orsini qui s’y oppose. Les Orsini occupant le quartier de Saint-Pierre-du-Vatican et le château Saint-Ange, Henri doit se contenter d’un couronnement à Saint-Jean-du-Latran le 29 juin 1312, après avoir vaincu les résistances des cardinaux pour lesquels la cérémonie ne peut avoir lieu que dans la basilique vaticane¹²¹⁴.

De nouveau, l’accession à la dignité impériale est reconnue par la seule élection des princes allemands. La cérémonie romaine du couronnement est bien mentionnée, mais il s’agit ici d’une remise en cause de son formalisme qui a pour conséquence d’affaiblir l’importance de la tradition. En effet, sur ordre du pontife, il est possible à la fois de déléguer l’onction à un groupe de cardinaux et de changer le lieu traditionnel du couronnement. Le couronnement impérial par le pape à Saint-Pierre-du-Vatican n’apparaît pas comme impératif, mais peut être aménagé au gré des aléas politiques.

¹²¹² Cette date, clairement lisible sur le manuscrit, est une erreur manifeste. Clément V étant élu en 1305 (voir XXXI, 4), la septième année de son pontificat est donc 1312 (et non 1305). Quant aux saints Pierre et Paul, ils sont fêtés le 29 juin, et non le 1^{er} décembre.

XXXI, 5, fol. 185rB ; RIS1 IX, col. 748AD. « Henricum preterea Romanorum imperatorem huius nominis VII et tunc regem, mortuo Adalberto predecessore suo, concorditer electum a principibus in electione Romani regis vocem habentibus, presentato eidem papem Clementi electionis sue decreto per solemnes ambaxiatores [...] Verum cum certis ex causis idem papa non posset ad Urbem ad premissorum executionem personaliter se conferre, Arnaldo Sabinensi apostolice sedis legato, Leonardo Albanensi et Nicolao Ostiensi episcopis, Francisco Sancte Lucie in Silice et Luce Sancte Marie in Via Lata diaconibus cardinalibus, ipsius unctionis et coronationis executionem commisit. [...] Sed cum inter nonnullos fuisset orta questio de loco dicentes, quod de more coronari debebat in ecclesia Sancti Petri, ad quam tamen accedere non poterat ex seditione suborta in ea Urbe per quosdam eidem imperatori rebelles. Papa ipse super his consultus per apostolica scripta questionem et omne dubium diremit, dicens : “Placet et placuit : licet et licuit” scilicet apud Lateranum coronatio fieri. Celebrata fuit coronationis solempnitas anno pontificatus eiusdem Clementis anno VII in festo apostolorum Petri et Pauli, qui fuit annus Domini MCCCVI kalendas octobris. »

¹²¹³ A. Demurger, « Clément V », DHP, p. 368.

¹²¹⁴ J.-C. Maire Vigueur, *L’autre Rome...*, op. cit., p. 284-285, 336-337 et 478.

La chronique de Francesco Pipino est une histoire impériale. La structure de la chronique, qui articule chacun des livres autour d'un règne impérial, s'inspire du modèle martinien tout en le renversant au profit de l'*Imperium*, renversement de perspective qui affirme la précellence des empereurs sur les papes. L'analyse des Vies impériales, particulièrement de l'accession au trône, confirme cette position anti-théocratique de l'auteur. Ce n'est pas le couronnement romain qui fait l'empereur, mais l'élection des princes électeurs. La démonstration s'appuie non seulement sur des précédents historiques, mais également sur des arguments scripturaires et juridiques, qui reflètent la culture d'un frère lettré du début du XIV^e siècle et les préoccupations des penseurs politiques de son temps. Histoire impériale, la chronique de Francesco Pipino est aussi un *Liber pontificalis*.

CHAPITRE 8 – UN *LIBER PONTIFICALIS*

Dans la chronique, les Vies des papes suivent les Vies des empereurs : après les chapitres consacrés aux empereurs qui débutent chacun des livres, viennent ceux dévolus aux papes. Chaque règne impérial renferme des pontificats et les biographies pontificales sont ainsi replacées dans le temps de l'Empire qui rythme le récit historique. Cette inscription chronologique est rappelée par la formule « *X regnante* » qui revient dans la première biographie pontificale de chaque livre¹²¹⁵. La récurrence de cette structure tout au long de la chronique, à quelques exceptions près (livres I, XXV et XXVII), constitue une seconde scansion chronologique, une autre *ordinatio*, parallèle à l'ordonnance impériale. La liste des pontificats des derniers livres de la chronique est complète et chronologiquement ordonnée, du plus ancien au plus récent.

Toutes les biographies pontificales sont construites à partir d'un noyau commun, qu'il s'agira d'identifier et de détailler. Dans un deuxième temps, nous livrerons une analyse croisée de deux pontificats qui se succèdent et s'opposent en de nombreux points, les pontificats de Célestin V (1294) et de Boniface VIII (1294-1303). Enfin, dans un dernier temps, nous nous intéresserons à la dimension prophétique des Vies des papes.

8.1 LES VIES DES PAPES : LE NOYAU BIOGRAPHIQUE

8.1.1 NOM ET ORIGINE DU PAPE, DUREE DU PONTIFICAT

Les biographies des papes comportent, quelle que soit leur longueur, un noyau commun qui se répète à chaque ouverture de chapitre. Sont ainsi indiqués le nom et le numéro d'ordre sous lequel le pape exerce le pontificat, le nom qu'il portait avant son élection, l'année de début de son pontificat, sa durée, celle d'une éventuelle vacance et son origine géographique¹²¹⁶.

¹²¹⁵ Cette précision se trouve également par trois fois dans les autres Vies, sans qu'elle ne soit en ouverture de livre ; il s'agit des Vies de Martin IV (XXIX, 9), d'Honorius IV (XXIX, 11) et de Clément V (XXXI, 4).

¹²¹⁶ Le texte emploie le terme de « *natio* » pour tous les papes, à l'exception de Célestin V lequel était « originaire de près de Sulmona dans la province de Terra di Lavoro » (XXX, 2 ; fol. 182vA ; RIS1 IX, Milan, 1726, col. 735A « Hic fuit [...] oriundus prope Sulmonam provincie Terre Laboris »). Louis Duchesne, dans son édition critique du *Liber pontificalis*, soumet l'hypothèse que l'indication de l'origine géographique pour chaque pontife est imitée de *De viris illustribus* de saint Jérôme. Cet usage est repris par les auteurs postérieurs. *Le Liber pontificalis*, I, L. Duchesne (éd.), Paris, 1886 (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome), p. LXXVI. Voir aussi : *Nation et nations au Moyen Âge, XLIV^e congrès de la S.H.M.E.S.P. (Prague, 23-26 mai 2013)*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2014 (Histoire ancienne et médiévale, CXXX).

L'indication, en tête de chapitre, du nom du pape, de son lieu d'origine et de la durée de son pontificat, se trouve déjà dans le *Liber pontificalis*, recueil de Vies pontificales depuis saint Pierre jusqu'à Hadrien II (867-872), et dont la rédaction s'étale entre le début du VI^e siècle et 870¹²¹⁷. Les Vies des papes du haut Moyen Âge, qui sont des modèles pour l'hagiographie et l'historiographie épiscopales, ont circulé sous la forme d'abrégés du *Liber pontificalis*¹²¹⁸. La double chronique, pontificale et impériale, de Martin le Polonais poursuit, au XIII^e siècle, l'œuvre du *Liber pontificalis* en intégrant les pontifes postérieurs au noyau initial¹²¹⁹. Le texte des Vies transmises par Martin, Vincent de Beauvais et leurs continuateurs est repris par la chronique de Francesco Pipino, qui peut s'en satisfaire dans le cas de courtes notices¹²²⁰, ou le compléter pour étoffer la vie et les actions de certains papes. Dans tous les cas, Pipino remanie l'introduction du chapitre, reprenant et systématisant ces informations, qui peuvent être absentes de sa source ou incomplètes¹²²¹ ; cette intervention est parfois signalée par la mention « *actor* ». Cette uniformisation accrédite l'existence d'un plan préétabli à la rédaction, d'un schéma suivi tout au long de la chronique. Dans le cadre intellectuel de la mise en ordre des savoirs chère à l'ordre dominicain, ce procédé a un aspect pratique pour le lecteur qui peut trouver facilement l'information qu'il cherche, celle-ci étant assignée à une place régulière.

La vacance pontificale est mentionnée dans le texte par la formule « *cessavit X mensibus Y diebus* » ou sous une forme plus complète : « *cessavit papatus X mensibus Y diebus* ». Cette

La même indication géographique se trouve dans d'autres chroniques dominicaines. C'est le cas, par exemple, dans les *Annales sex regum Angliae* de Nicolas Trevet qui datent du début des années 1320. Ainsi, à propos de Boniface VIII : « In vigilia autem natalis Domini apud Neapolim in papam eligitur Benedictus Gajetanus, **natione** Campanus de Anagni civitate. » *F. Nicholai Trivetii, de ordine fratrum praedicatorum Annales sex regum Angliae*, T. Hog (éd.), Londres, 1845, p. 334.

¹²¹⁷ Le *Liber pontificalis* proprement dit commence par l'épiscopat de Pierre pour s'achever en 870 sous Hadrien II (867-872). Dès lors, des catalogues pontificaux continuent d'être dressés, sans rédiger de biographie, en attendant la reprise de l'historiographie pontificale sous Grégoire VII (1073-1085). Le titre de *Liber pontificalis* n'est pas d'origine : s'il est attesté dès le XII^e siècle, il ne devient commun qu'à partir du XV^e siècle, avant d'être institutionnalisé par l'édition de Giovanni Vignoli (Rome, 1724). C. Vogel, « Le *Liber pontificalis* dans l'édition de Louis Duchesne, État de la question », *Mgr Duchesne et son temps*, Rome, École française de Rome, 1975 (Collection de l'École française de Rome, XXIII), p. 99-127 ; M. Sot, « Local and institutional history (300-1000) », D. M. Deliyannis (dir.), *Historiography in the Middle Ages*, Brill, Leyde-Boston, 2003, p. 89-114.

¹²¹⁸ Voir par exemple celui d'Abbon de Fleury. L.-M. Gantier, « Une histoire des papes en l'an mil, L'abrégé du *Liber pontificalis* d'Abbon de Fleury (vers 950-1004) », *Bibliothèque de la revue d'histoire ecclésiastique*, LXXXVI, 2004, p. 153-177.

¹²¹⁹ Le *Liber pontificalis*, I, L. Duchesne (éd.), *op. cit.*, p. XLIII-XLIV.

¹²²⁰ C'est le cas pour Innocent V. XXIX, 3 ; fol. 180rB ; RIS1 IX col. 722E-723A.

¹²²¹ La même uniformisation est à l'œuvre dans les biographies impériales. Ainsi, dans le premier chapitre consacré à Frédéric II (XXVI, 1 ; fol. 156rA ; RIS1 IX col. 644), avant de copier Vincent de Beauvais (*Speculum historiale*, Douai, 1624, p. 1237), la chronique rappelle la date de son élection à l'Empire (selon les computs chrétien et hébraïque) et la durée de son règne.

mention se trouve déjà, sous cette forme précise, dans le *Liber pontificalis*¹²²². Cette indication n'est donc pas seulement motivée par les longues vacances, d'une durée cumulée de treize ans entre 1241 et 1316, que connaît le Siècle pontifical¹²²³. Les vacances pontificales, dues aux divisions internes au Sacré collège, restent un sujet de préoccupation et alimentent la crise de l'institution pontificale. Au crédit de l'action de Grégoire X, la chronique évoque d'ailleurs, sans la nommer, la constitution *Ubi periculum*, promulguée au concile de Lyon II (1274), qui règlemente le conclave et l'élection pontificale¹²²⁴. Cette constitution prévoit notamment que les cardinaux délibèrent dans un espace clos, fermé à clé¹²²⁵.

Parfois une information manque. Ainsi, la biographie de Nicolas IV ne comporte-telle pas le nombre d'années que dura son pontificat. En haut du fol. 181rB, un espace est laissé en réserve par le copiste – assez long, environ un tiers de ligne – qui n'a pas été comblé par la suite. L'information n'a pas non plus été ajoutée en marge du texte. Cette absence d'information n'est pas un oubli de la part d'un copiste distrait ou d'un relecteur inattentif, mais le signe d'un défaut d'information sur le moment, alors qu'elle peut être déduite de la suite du texte. Par ailleurs, l'information n'a pas été complétée car l'absence de notes marginales en fin de manuscrit suggère que cette partie de la chronique n'a pas été relue par son auteur ou un correcteur, à la différence des premiers livres.

Les charges occupées auparavant dans l'Église (épiscopat, cardinalat) ou l'ordre religieux auquel appartenait le nouveau pape sont d'autres éléments communs à la plupart des notices. Il est à remarquer que le titre cardinalice fait l'objet d'une attention régulière de la part de l'auteur : sur les quinze papes des livres XXVII-XXXI, neuf se signalent par leur titre cardinalice¹²²⁶. Ce soin particulier reflète l'importance prise par le collège des cardinaux depuis

¹²²² *Le Liber pontificalis*, I, L. Duchesne (éd.), *op. cit.*, p. CLX.

Dans sa *Chronique de Gênes*, Jacques de Voragine indique aussi la durée de vacance du siège archiepiscopal génois, ce qui montre la fortune de cette mention. Par exemple : « Gualterius de Vezano, archiepiscopus sextus, cepit anno Domini MCCLIII et vixit in archiepiscopatu annis XXI. Et post mortem suam vacavit archiepiscopatus annis duobus. » *Iacopo da Varagine e la sua cronica di Genova dalle origine al MCCXCVII*, II, G. Monleone (éd.), Rome, ISIME, 1941, p. 385-386.

¹²²³ P. Montaubin, « Le gouvernement de l'Église romaine *sede vacante* aux XIII^e et XIV^e siècles », *Sede vacante, La vacance du pouvoir dans l'Église au Moyen Âge, Cahiers du centre de recherches en histoire du droit et des institutions*, XV, 2001, p. 117-149.

¹²²⁴ XXVIII, 22 ; fol. 176rA ; RIS1 IX col. 700D. « En outre, beaucoup [de choses] utiles ont été établies au cours de ce concile [...] pour l'élection du souverain pontife... » (« Multa preterea utilia in eo concilio [...] pro electione summi pontificis... »)

¹²²⁵ « *Cum clave* », dont dérive le terme « conclave ».

¹²²⁶ Une omission est à noter : le titre de cardinal-évêque de Tusculum octroyé par Grégoire X au futur Jean XXI, le 3 juin 1273.

le XII^e siècle et le renforcement de la structure ecclésiastique sous l'autorité du pape¹²²⁷. Parmi les attributions du souverain pontife, la création de cardinaux est souvent relayée dans la chronique¹²²⁸. Cela concerne Urbain IV, Grégoire X, Martin IV, Célestin V, Benoît XI, Clément V. Signalons également la destitution de Giacomo et Pietro Colonna par Boniface VIII¹²²⁹. Lorsque la qualité des fournées de cardinaux est mesurée, celle-ci est louée. C'est le cas des cardinaux créés par Grégoire X :

« Il fit une ordination aussi louable que possible de cinq cardinaux-évêques parce qu'il éleva cinq hommes honnêtes et d'une grande autorité¹²³⁰. »

Certes, la même phrase se trouve dans la troisième continuation de Martin le Polonais¹²³¹, mais ce jugement peut aussi s'expliquer par la personnalité des titulaires. Grégoire X nomma en effet aux sièges suburbicaires vacants Pierre d'Espagne (le futur Jean XXI), le ministre général des Franciscains Bonaventure de Bagnoregio et Pierre de Tarentaise (dominicain et futur Innocent V¹²³²). Mais, dans la plupart des cas, les créations sont seulement dénombrées, sans que l'auteur émette un avis. Peut-on en déduire que dans leur immense majorité les cardinaux ne sont pas dignes d'être distingués ? Peut-être, à partir du moment où la norme pipinienne est de passer sous silence les qualités des cardinaux créés.

Le nom du pape dans le siècle est toujours donné¹²³³. La parentèle du pape peut être précisée lorsque celle-ci est remarquable. C'est le cas pour Clément IV qui « fut même marié

¹²²⁷ A. Vauchez (dir.), *Apogée de la papauté et expansion de la chrétienté (1054-1274)*, Paris, Desclée, 1993 (J.-M. Mayeur, C. et L. Pietri, A. Vauchez, M. Venard dir., *Histoire du christianisme des origines à nos jours*, V), p. 555-573 et 591-595 ; A. Vauchez et M. Mollat du Jourdin (dir.), *Un temps d'épreuves (1274-1449)*, Paris, Desclée-Fayard, 1990 (J.-M. Mayeur, C. et L. Pietri, A. Vauchez, M. Venard dir., *Histoire du christianisme des origines à nos jours*, VI), p. 43-83.

¹²²⁸ Les ordinations de prêtres et d'évêques sont des éléments déjà présents dans les notices du *Liber pontificalis*. *Le Liber pontificalis*, I, L. Duchesne (éd.), *op. cit.*, p. CLIV-CLV.

¹²²⁹ XXX, 8 et XXX, 22.

¹²³⁰ XXVIII, 22 ; fol. 176rA ; RIS1 IX col. 700C. « Unam ordinationem V episcoporum cardinalium quam plurimum laudabilem fecit, quia viros honestos et valentes assumpsit. »

¹²³¹ G. H. Pertz (éd.), MGH Script. XXII, Hanovre, 1872, p. 442.

¹²³² L. Gatto, « Gregorio X, papa », DBI LIX, 2002. [http://www.treccani.it/enciclopedia/papa-gregorio-x_\(Dizionario-Biografico\)](http://www.treccani.it/enciclopedia/papa-gregorio-x_(Dizionario-Biografico)) Consulté le 17 novembre 2016 ; G. Brunel, « Grégoire X », DHP, p. 754-755.

¹²³³ L'habitude de changer de nom en devenant pape date de Serge IV qui s'appelait *Os Porchi*, soit « Tête de porc ». A. Boureau, *La papesse Jeanne*, Paris, Flammarion, 1993 (1^{ère} éd. : Paris, Aubier, 1983), p. 134. La chronique de Pipino n'en dit rien dans le très court chapitre qu'elle consacre à Serge IV : « Sergius huius nomine IIII sedit annis II, mensibus VII et cessavit diebus VIII. Hic fuit sancte vite et honeste conversationis. Sepultus est autem in ecclesia Santi Petri. » XV, 4 ; fol. 43vA.

et eut des enfants¹²³⁴ », situation suffisamment exceptionnelle pour être mentionnée. L'origine nobiliaire est également précisée¹²³⁵.

Lorsque l'élection et la consécration se passent hors de Rome, cela peut être précisé¹²³⁶ ou omis¹²³⁷. Si l'auteur indique que Clément V a été consacré à Lyon¹²³⁸, il ne dit rien de l'écroulement d'un mur sur le trajet du cortège pontifical à l'issue du couronnement qui fit plusieurs victimes, alors que l'incident est rapporté par de nombreux chroniqueurs¹²³⁹, dont Bernard Gui, que Pipino copie par ailleurs. L'élection de Boniface VIII à Naples n'est pas explicitement mentionnée au début de sa vie, mais cela se déduit, à condition de lire conjointement la sienne et celle de Célestin V : il est question de l'abdication de Célestin V à Naples au chapitre 3 du livre XXX, et la première phrase de la vie de Boniface VIII précise qu'il est élu le jour suivant son renoncement¹²⁴⁰.

La plupart du temps, c'est le terme « *consecratus* » qui est employé, contre une seule occurrence de « *coronatus* » : Clément IV est couronné (XXVIII, 2), mais Martin IV (XXIX, 9), Célestin V (XXX, 2) et Clément V (XXXI, 4) sont consacrés. C'est à la fin du XIII^e siècle et au début du siècle suivant que le terme traditionnel de « *consecratio* » (que l'on trouve chez Martin le Polonais) est remplacé par celui de « *coronatio* » (ainsi chez Bernard Gui). Cette substitution reflète l'importance prise par la cérémonie du couronnement et la tiare pontificale¹²⁴¹. L'emploi fréquent de « *consecratio* » et « *consecratus* » chez Pipino, à rebours

¹²³⁴ XXVIII, 21 ; fol. 175vB ; RIS1 IX col. 699D. « Fuit etiam primum in matrimonii et liberos habuit. »

¹²³⁵ Grégoire X est issu « du lignage des Visconti », Adrien V « apparenté aux comtes Fieschi ou de Lavagna », Nicolas III « apparenté aux Orsini », Honorius IV « de la souche des Savelli » et Clément V dont le « père Béraud était chevalier ».

¹²³⁶ Ainsi, sont indiquées les élections de Clément IV à Pérouse (XXVIII, 21), de Grégoire X à Viterbe (XXVIII, 22), de Martin IV à Viterbe (et sa consécration à Orvieto ; XXIX, 9), de Célestin V à Pérouse (et sa consécration à L'Aquila ; XXX, 3).

¹²³⁷ L'auteur est silencieux sur les lieux de l'élection d'Alexandre IV (Naples), Urbain IV (Viterbe), Innocent V (Arezzo), Nicolas III (Viterbe).

¹²³⁸ XXXI, 4 ; fol. 185rB ; RIS1 IX col. 747E. « Clemens [...] fuitque Lugduni consecratus eodem anno... »

¹²³⁹ Voir les continuations de Guillaume de Nangis (RHGF XX, Paris, 1840, p. 592-593), Géraud de Frachet (J. D. Guigniaut et N. de Wailly éd., RHGF XXI, Paris, 1855, p. 26), Bernard Gui (*Flores chronicorum*, RHGF XXI, Paris, 1855, *op. cit.*, p. 715J-716A). S. Bruneau-Amphoux, « Le pape, le roi, la ville et ses puissants voisins, le couronnement de Clément V et ses conséquences (1305-1310), Les événements vus par la continuation de Géraud de Frachet (v. 1364) », A. Charansonnet, J.-L. Gaulin, P. Mounier et S. Rau (dir.), *Lyon, entre Empire et Royaume (843-1601), Textes et documents*, Paris, Classiques Garnier, 2015 (Bibliothèque d'histoire médiévale, XIV), p. 295-299.

¹²⁴⁰ XXX, 7 ; fol. 183rA ; RIS1 IX col. 737A. « Bonifacius huius nominis VIII abdicante se Celestino papatus officio, ipse sequenti in papatum eligitur. » Boniface VIII est en fait élu onze jours plus tard. La chronique précise ensuite, en contradiction avec ce qui précède, que le Siège pontifical resta vacant dix jours durant.

¹²⁴¹ C'est dans le Cérémonial de Grégoire X (1272-1273) que la cérémonie du couronnement apparaît pour la première fois individualisée et autonome. A. Paravicini Bagliani, *La cour des papes au XIII^e siècle*, Paris, Hachette, 1995, n. 10 p. 287 ; *Id.*, *Le corps du pape*, Paris, Seuil, 1997 (1^{ère} éd. : *Il corpo del papa*, Turin, Einaudi, 1994), p. 50-53.

de la tendance observée chez d'autres auteurs contemporains, peut s'expliquer par sa dépendance vis-à-vis du modèle martinien qu'il suit généralement. C'est peut-être aussi le moyen de minimiser le poids pris par une cérémonie qui s'apparente aux rituels royaux. En privilégiant la consécration sur le couronnement, Pipino insiste sur la fonction spirituelle du pape, aux dépens de ses prétentions temporelles.

8.1.2 LA MORT ET LA SEPULTURE DU PONTIFE

À la fin de chaque notice, d'autres éléments communs se retrouvent. Ainsi, la mort du souverain pontife, qui se résume la plupart du temps à sa date – année seule ou jour, mois et année –, est indiquée, souvent complétée par le lieu de sa mort et de sa sépulture. Plus rarement, il est question des circonstances de sa mort lorsque celles-ci sont remarquables. Elles donnent alors lieu à un récit « vivant », en tout cas pittoresque. Trois morts sont circonstanciées. C'est le cas de la mort de Jean XXI, à la suite de la ruine du Palazzo Novo de Viterbe où il séjournait :

« Et tandis qu'il vivait heureux dans l'espoir d'une vie longue et qu'il lisait souvent seul dans la nouvelle chambre du Palazzo Novo de Viterbe, soudain le palais s'écroula¹²⁴², et il fut le seul écrasé par les poutres et les pierres, le 15 mai. Il survécut cinq jours, pourvu des sacrements de l'Église. Il fut enterré dans l'église Saint-Laurent de cette cité¹²⁴³. »

La mort de Martin IV semble mystérieuse. La chronique évoque néanmoins une cause possible, son goût pour les anguilles que rapporte également Dante¹²⁴⁴ :

« Peu de temps après, le jour de la Résurrection, qui correspondait au jour de l'Annonciation¹²⁴⁵, après avoir célébré et reçu la réfection, une maladie dissimulée le saisit. Bien qu'il dît en souffrir gravement, les médecins, ignorant la maladie et sa cause, affirmaient qu'il n'y avait nul indice de mort. Quatre jours plus tard, il acquitta la dette de la condition humaine. Beaucoup rapportent que ce pape était très avide de manger des anguilles et qu'il fut saisi par la maladie en en

¹²⁴² C'est en fait une tour, qu'il avait faite élever, qui s'écroula. P.-Y. Le Pogam, *De la "citè de Dieu" au "palais des papes", Les résidences pontificales dans la seconde moitié du XIII^e siècle (1254-1304)*, Rome, EFR, 2005 (Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, CCCXXVI), p. 80.

¹²⁴³ XXIX, 5 ; fol. 180rB ; RIS1 IX col. 723D. « Dumque letus degeret spe longioris vite concepte, et novo cubiculo lectitaret solus in palatio novo Viterbii, repente palatium corrui, et solus tignis et lapidibus attritus XV may. Diebus V supervixit, munitus tamen sacramentis Ecclesie. Sepultus est autem in ea civitate, apud ecclesiam Sancti Laurentii. »

¹²⁴⁴ « ... et cette face à côté de lui plus trouée que les autres eut la sainte Église entre ses bras : il fut de Tours, et purge par le jeûne l'anguille de Bolsena et le vin vernaccia. » (« ... e quella faccia di là da lui più che l'altre trapunta ebbe la Santa Chiesa in le sue braccia : dal Torso fu, e purga per digiuno l'anguille di Bolsena e la vernaccia. ») Dante, *Purgatoire*, XXIV, 20-24, *La divine comédie*, G. Petrocchi (éd.) et J. Risset (trad.), Paris, Flammarion, 1988, p. 220-221. Martin IV fut trésorier de la cathédrale de Tours.

¹²⁴⁵ 2 avril 1285.

mangeant. Il les faisait nourrir au lait et immerger dans le vin. Par conséquent, un homme dit, voulant plaisanter :

«Que les anguilles se réjouissent, parce que cet homme-là est mort, qui écorchait ces condamnées comme la mort¹²⁴⁶». »

Les circonstances de la mort de Benoît XI sont aussi précisées :

« Celui-ci, comme il avait mangé au cours d'un repas à Pérouse une grande quantité de figues vertes, fut aussitôt saisi par la douleur et une lourde indisposition, et quitta le siècle. L'opinion de quelques-uns fut que les figues avaient été imprégnées de poison¹²⁴⁷. »

La chronique de Francesco Pipino fait état d'une rumeur d'empoisonnement, information absente chez Bernard Gui et la plupart des auteurs dominicains¹²⁴⁸, mais que l'on retrouve chez d'autres chroniqueurs¹²⁴⁹, notamment reprise et développée par Giovanni Villani¹²⁵⁰. L'empoisonnement est souvent perpétré à table, c'est « un crime de l'intérieur et de la proximité¹²⁵¹ », dont les témoignages abondent à partir du XIII^e siècle. Le fait est là, mais son explication reste délicate. Nous remarquons que dans les deux derniers cas, le péché de gourmandise est à l'origine d'un décès prématuré. Si la gourmandise prend place au sein du septénaire grégorien, elle n'est pas considérée comme un péché mortel ; elle reste cependant, comme les autres péchés capitaux, un « vice propédeutique » qui ouvre la voie à d'autres péchés de moindre gravité. À partir du XIII^e siècle, la confession orale des péchés (concile de Latran IV, 1215), le développement de la prédication des nouveaux ordres mendiants et l'influence de

¹²⁴⁶ XXIX, 10 ; fol. 181rA ; RIS1 IX col. 726DE. « Parum post vero die videlicet Resurrectionis, qui fuit in die Anunciationis, postquam celebrasset, et refectionem sumpsisset, arripuit eum infirmitas oculata, ex qua licet se graviter pati diceret, phisici morbum ignorantes et causam, asserebant nullum esse in eo mortis indicium. Feria post haec IIII exsolvit debitum conditionis humane. Fertur a multis, quod papa iste multum avidus erat comedendi anguillas, et quod ex earum comestione morbo correctus est. Nutriri quidem faciebat eas in lacte, et submergi in vino. Unde quidam huic rei aludere volens ait : “Gaudeant anguille, quod mortuus est homo ille, Qui quasi morte reas excoriabat eas.” »

¹²⁴⁷ XXXI, 3 ; fol. 185rA ; RIS1 IX col. 747BC. « Hic cum in prandio apud Perusium ficus primi temporis in magna quantitate manducasset, statim gravi correptus dolore ac egritudine migravit a seculo. Fuit aliquorum opinio, quod ficus fuerint veneno infecte. »

¹²⁴⁸ P. Tomea, « Niccolò da Treviso-Benedetto XI nella storiografia e nell'agiografia domenicane del XIV e XV secolo », M. Benedetti (dir.), *Benedetto XI frate predicatore e papa*, Milan, Edizioni Biblioteca francescana, 2007 (Studi di storia del cristianesimo e delle chiese cristiane, XI), p. 216.

¹²⁴⁹ Riccobaldo de Ferrare, *Compendium* (A. T. Hankey éd., II, Rome, ISIME, 1984, p. 755) fait état d'une opinion qui accuse les Florentins de l'empoisonnement. Dino Compagni, *Cronica delle cose occorrenti ne' tempi suoi*, III, 9 (I. Del Lungo éd., RIS2 IX-2, Città di Castello, 1907-1916, p. 187). Ferreto de' Ferreti, *Historia rerum in Italia gestarum, Opere*, I, C. Cipolla (éd.), Rome, Istituto storico italiano, 1908 (FSI), p. 174. Autres sources : Benvenuto da Imola, Amaury d'Augier, Ptolémée de Lucques. Voir L. Gautier, *Benoît XI, Étude sur la papauté au commencement du XIV^e siècle*, Paris, 1863, p. 184-192. Consulté le 29 janvier 2017 :

https://books.google.fr/books?id=N9k-AAAIAAJ&printsec=frontcover&hl=fr&source=gbs_ge_summary_r&cad=0#v=onepage&q&f=false

¹²⁵⁰ Les figues sont apportées dans un bassin (« *bacino* ») d'argent par une jeune fille. Giovanni Villani, *Nuova cronica*, II, IX, 80, G. Porta (éd.), Parme, Guanda-Fondazione Pietro Bembo, 2007 (Biblioteca di scrittori italiani), 2007, p. 157.

¹²⁵¹ F. Collard, *Le crime de poison au Moyen Âge*, Paris, PUF, 2003 (Le nœud gordien), p. 280-282.

l'*Éthique à Nicomaque* d'Aristote conduisent à condamner l'absence de modération, comme contraire à la vertu de tempérance. En distinguant plaisir naturel de manger et excès – ce dernier menant au péché – théologiens et prédicateurs insistent davantage sur ses conséquences dangereuses. La gourmandise reste un péché amendable par la pénitence, à moins d'être répété, ce qui semble être le cas de Martin IV, qui était « très avide de manger des anguilles », tandis que la glotonnerie de Benoît XI semble passagère. Dante rencontre à deux moments de la *Divine comédie* des gourmands : au troisième cercle de l'*Enfer* (chant VI) se trouvent les damnés, tandis qu'il place Martin IV à la fin du *Purgatoire* (chant XXIV), pas très loin du Paradis. Néanmoins, l'issue est fatale dans les deux cas¹²⁵².

Enfin, le lieu de sépulture est la plupart du temps précisé, avec mention de l'église et de la ville où le pape est enterré. Là encore, le *Liber pontificalis* constitue le modèle suivi¹²⁵³, relayé par la chronique de Martin le Polonais. L'insistance sur la tombe du pontife est également, selon l'analyse d'Agostino Paravicini Bagliani, un moyen de distinguer la personne physique du pape, mortelle, et la pérennité de l'institution pontificale car, à la différence du roi de France qui ne meurt jamais, le pape meurt bel et bien. Mort, le pape défunt perd de sa superbe. C'est le cas de Clément V dont la dépouille tranche avec l'opulence de sa vie terrestre :

« Et, bien que de son vivant il possédât le torrent de l'opulence, mourant il fut déshabillé par ses domestiques, si bien que seul un petit manteau fut découvert, qui pouvait avoir couvert son corps, comme les religieux qui étaient alors là le rapportèrent. On rapporte aussi que la nuit de sa mort, il fut délaissé de tous, de telle sorte que le haut de son corps avait été brûlé par le feu tombé des cierges¹²⁵⁴. »

Aucune des six vies de Clément V éditées par Baluze¹²⁵⁵ ne rapporte de tels faits, qui n'ont cependant rien d'exceptionnel : au XIII^e siècle, deux papes puissants, Innocent III et Innocent IV, connurent le même abandon après leur trépas¹²⁵⁶.

¹²⁵² C. Casagrande et S. Vecchio, *Histoire des péchés capitaux au Moyen Âge*, Paris, Aubier, 2009 (1^{ère} éd. : *I sette vizi capitali, Storia dei peccati nel Medioevo*, Turin, Einaudi, 2000) ; M. Vincent-Cassy, « Un péché capital » et « Je suis au troisième cercle », C. N^oDiaye (dir.), *La gourmandise, Délices d'un péché*, Paris, Autrement, 1993 (Mutations, CXL), p. 18-30 et 35-42.

¹²⁵³ *Le Liber pontificalis*, I, L. Duchesne (éd.), *op. cit.*, p. CLV.

¹²⁵⁴ XXXI, 6 ; fol. 185vB ; RIS1 IX col. 750E-751A. « Et quamquam vivens torrentem possideret divitiarum, sic tamen a domesticis suis moriens etiam vestimentis nudatus est, ut unicum tantum paliolum repertum sit, quo posset contegi corpus eius, ut religiosi, qui tunc aderant, postmodum retulerunt. Fertur etiam, quod ea nocte, qua mortuus est, sic fuit desertus ab omnibus, ut ex cereorum igne supra eum delapso pars corporis sit adusta. »

¹²⁵⁵ E. Baluze et G. Mollat, *Vitae paparum Avenionensium*, I, Paris, 1916, p. 1-106. Édition numérique : <http://baluze.univ-avignon.fr/index.html>

¹²⁵⁶ A. Paravicini Bagliani, *Le corps du pape*, *op. cit.*, p. 143-153.

Les Vies des papes sont composées à partir d'un canevas commun qui leur donne leur unité, tout en rythmant le temps historique. À partir d'un noyau biographique standardisé, l'auteur enrichit certaines Vies. Tel est le cas de celle de Boniface VIII, particulièrement développée, que nous allons analyser de concert avec celle de son prédécesseur immédiat, Célestin V.

8.2 VARIATIONS PONTIFICALES : LECTURE CROISEE DES PONTIFICATS DE BONIFACE VIII ET DE CELESTIN V

Célestin V et Boniface VIII se succèdent sur le trône de saint Pierre : selon la chronique, le second est élu le jour suivant la renonciation du premier¹²⁵⁷. La parole que celui qui est encore pape, Célestin V, adresse à celui qui sera son successeur, se trouve, en style direct, à la fin de chacune des deux biographies. « Tu es entré dans la papauté comme un renard, tu règneras comme un lion, tu mourras à la manière d'un chien¹²⁵⁸. » Le renard est considéré comme une incarnation du malin dans les bestiaires médiévaux, symbole de ruse, de mensonge et de trahison. La culture religieuse assimile aussi le renard à l'hérésie, accusation portée par les juristes du roi de France à l'encontre de Boniface. Pour sa part, bien qu'ambivalente, la figure biblique et patristique du lion porte des qualités régaliennes comme la puissance, l'autorité, la justice et la sagesse ; le lion est parfois l'image de Dieu et du Christ, sinon de l'empereur¹²⁵⁹. S'il existe un « bon » chien¹²⁶⁰ comme un « mauvais » chien, c'est ici sa version impure, sale et ingrate, qui est mobilisée¹²⁶¹. La répétition de cette prophétie, que Guillaume de Nogaret fit diffuser dès septembre 1304 et que l'on trouve également chez d'autres auteurs¹²⁶², instaure un

¹²⁵⁷ XXX, 7 ; fol. 183rA ; RIS1 IX col. 737A. « Bonifacius huius nominis VIII abdicante se Celestino papatus officio, ipse die sequenti in papatum eligitur. » En fait, Boniface VIII est élu onze jours plus tard.

¹²⁵⁸ XXX, 5 et 14 ; fol. 182vB et 184rA ; RIS1 IX col. 736C et 741B. « In papatum ut vulpes subisti, regnabis ut leo, morieris ut canis. »

¹²⁵⁹ B. Grévin, *Rhétorique du pouvoir médiéval, Les Lettres de Pierre de la Vigne et la formation du langage politique européen (XIII^e-XV^e siècle)*, Rome, École française de Rome, 2008 (BEFAR, CCCXXXIX), p. 213-214.

¹²⁶⁰ Ainsi, le jeu de mot sur le nom de Dominique (« *Dominicus* ») qui rapproche « *Dominus* » (« Seigneur ») et « *canis* » (« chien »). Le jeu de mot prend appui sur la vision qu'eut sa mère enceinte de porter un chiot tenant une torche enflammée, rapportée par Jourdain de Saxe (*Libellus de principiis ordinis praedicatorum*, V, H. C. Scheeben éd., *Monumenta S.P.N. Dominici*, II, Rome, 1935) et transmise à sa suite dans l'historiographie dominicaine : outre la chronique de Pipino (XXVI, 24 ; fol. 161rA), voir par exemple Galvano Fiamma, *Cronica ordinis praedicatorum ab anno 1170 usque ad 1333*, B. M. Reichert (éd.), Rome-Stuttgart, 1897 (MOFPH II-1), p. 1.

¹²⁶¹ M. Pastoureau, *Bestiaires du Moyen Âge*, Paris, Seuil, 2011, p. 24, 58-63, 123-124.

¹²⁶² Voir Godefroi de Paris, *Chronique métrique*, v. 2164-2167, J.-A. Buchon (éd.), Paris, 1827 (Collection des chroniques nationales françaises, IX), p. 84 et le continuateur anglais de Martin le Polonais. A. Paravicini Bagliani, *Boniface VIII, Un pape hérétique ?*, Paris, Payot & Rivages, 2003, p. 394. Voir aussi Riccobaldo, *Compendium*, II, *op. cit.*, p. 748 ; Thomas Ebendorfer, *Chronica pontificum Romanorum et Chronica regum Romanorum*, VII,

dialogue entre les deux Vies qui incite à les analyser de concert, à relever les parallèles pour peindre leur portrait en miroir.

Ces deux papes se distinguent par leur parcours. Célestin V « vivait quasiment en ermite dans une grande austérité de vie¹²⁶³. » Cette image d'un pape bon et candide, diffusée dans la mémoire et l'imaginaire collectifs tant par les chroniques que par la tradition orale, a été depuis nuancée par les historiens¹²⁶⁴. Elle n'en n'est pas moins celle que relaie la chronique de Francesco Pipino. Boniface VIII, pour sa part, a mené une carrière curiale qui le conduisit au sommet :

« Il était originaire de la nation de Campanie, de la cité d'Anagni, et était nommé auparavant Benedetto Caetani. Il fut d'abord notaire du pape sous Innocent V, et d'autres, puis remplit l'une après l'autre presque toutes les fonctions de la Curie ; il fut créé cardinal-diacre de San Nicola in Carcere Tulliano par le pape Martin, et ensuite cardinal-prêtre de San Martino in Monte¹²⁶⁵. »

Benedetto Caetani fut effectivement créé cardinal-diacre de San Nicola in Carcere Tulliano par Martin IV le 12 avril 1281, puis cardinal-prêtre du titre de San Martino ai Monti par Nicolas IV le 22 septembre 1291¹²⁶⁶. Entre temps, il était devenu cardinal-diacre de Saint-Pierre-aux-Liens en 1281 par la volonté de Martin IV¹²⁶⁷.

Les modalités de leur élection diffèrent : celle de Célestin V, bien qu'acquise à l'unanimité d'un conclave jusque-là divisé¹²⁶⁸, est une surprise, pour lui comme pour la Curie :

« Son élection ou élévation à la papauté fut autant étonnante qu'inattendue : ce fut comme jouer une pièce dans le théâtre du monde qu'un homme issu d'un milieu très pauvre et humble fût à la tête de tant de prélats et de clercs. Il fut assurément élu à la papauté de manière inattendue¹²⁶⁹. »

H. Zimmermann (éd.), MGH Script. rer. G. n. s. XVI, Munich, 1994, p. 441 et 792 ; Albert, *Weltchronik*, *Papstchronik*, R. Sprandel (éd.), MGH Script. rer. G. n. s. XVII, Munich, 1994, p. 55, 66, 68.

¹²⁶³ XXX, 2 ; fol. 182vA ; RIS1 IX col. 735A. « Qui quasi heremita degebat in magna austeritate vite. »

¹²⁶⁴ A. Frugoni, *Celestiniana*, Rome, ISIME, 1991 (Nuovi studi storici, XVI), p. 87.

¹²⁶⁵ XXX, 7 ; fol. 183rA ; RIS1 IX col. 737AB. « Hic fuit natione Campanus de Anagnia civitate, prius nominatus Benedictus Gaditanus, qui primo notarius pape sub Innocentio V et aliis gradatim fere omnibus in curia functus officii, dyaconus cardinalis titulo Sancti Nicolai in Carcere Tulliano, papa Martino promovente, ac deinde Sancti Martini in Montibus presbyter cardinalis tunc erat. »

¹²⁶⁶ A. Paravicini Bagliani, *Boniface VIII...*, *op. cit.*, p. 45, 60.

¹²⁶⁷ J. Coste, « Boniface VIII », DHP, p. 233.

¹²⁶⁸ P. Golinelli, *Il papa contadino, Celestino V e il suo tempo*, Florence, Camunia, 1996 (Storia e storie), p. 99-117 ; A. Paravicini Bagliani, *Boniface VIII...*, *op. cit.*, p. 70.

¹²⁶⁹ XXX, 2 ; fol. 182vA ; RIS1 IX col. 735AB. « Cuius electio sive promotio ad papatum fuit tam miranda quam inopinata, et quasi fabula in mundi teatro, quod vir scilicet ex pauperimo et humilimo statu tantis prelati presset et clericis. »

L'expression « théâtre du monde » (*theatrum mundi*) est un *topos* de la littérature depuis l'Antiquité, que nous retrouvons dans d'autres sources médiévales¹²⁷⁰. La chronique précise que l'élection met fin à une longue vacance de deux ans et la met au compte de « la renommée de la sainteté et l'odeur de bonne opinion¹²⁷¹ » de l'ermite. La renommée de la sainteté et l'odeur de bonne opinion reprennent la formulation commune de l'odeur de sainteté, véritable lieu commun de la littérature hagiographique. Dès les années 1235-1240, Pietro da Morrone jouit d'une réputation de sainteté : ses *Vitae* évoquent de nombreuses guérisons et l'afflux des pèlerins¹²⁷². La chronique de Pipino, en affirmant la surprise de l'élection de Célestin V, s'accorde avec l'interprétation qu'en donnent deux contemporains des événements, Jacques de Voragine¹²⁷³ et le cardinal Iacopo Caetani Stefaneschi¹²⁷⁴, passant sous silence l'intervention de l'Esprit saint mise en avant par le décret d'élection du 5 juillet 1294¹²⁷⁵.

Pour préparer son élection, le futur pape Boniface VIII pourrait être à la manœuvre, intrigant pour convaincre Célestin V de renoncer :

« On rapporte en effet qu'il est celui qui persuada à l'abdication de Célestin. C'était un homme très chaleureux aux yeux de tous, mais prudent et rusé en toutes choses. Au travail, il faisait preuve d'une activité incessante et d'un engagement continu¹²⁷⁶. »

Si Pipino reste prudent dans sa formulation (« On rapporte que »), il reprend l'un des arguments des opposants à Boniface VIII. Les Colonna, des universitaires parisiens et les partisans de Philippe le Bel se sont employés à mettre en doute la légalité de l'abdication de

¹²⁷⁰ Voir : Sigebert de Gembloux, à propos de l'évêque de Liège Durandus (*Chronographia*, PL CLX, col. 203A ou L. C. Bethmann éd., MGH Script. VI, Hanovre, 1844, p. 355) ; Aegidius Aureavallensis, *Gesta episcoporum Leodiensium*, I. Heller (éd.), MGH Script. XXV, Hanovre, 1880, p. 68 ; Aubri de Trois-Fontaine, *Chronica*, P. Scheffer-Boichorst (éd.), MGH Script. XXIII, Hanovre, 1874, p. 782 ; *Miracula S. Wicberti*, G. H. Pertz (éd.), MGH Script. VIII, Hanovre, 1848, p. 523 ; Reinerus, *Vita Wolbodonis episcopi Leodiensis*, W. Arndt (éd.), MGH Script. XX, Hanovre, 1868, p. 570.

Le succès de l'expression perdure à l'époque moderne. Voir, par exemple, le début du monologue de Jacques dans la pièce *As you like it* (*Comme il vous plaira*) de W. Shakespeare, vers 1599 : « All the world's a stage, and all the men and women, meere players », acte II, scène 7.

¹²⁷¹ XXX, 2 ; fol. 182vA ; RIS IX col. 735B. « ... cuius famam sanctitatis, et odorem bone opinionis... »

¹²⁷² P. Herde, « Célestin V », DHP, p. 319. Sur la sainteté de Pietro da Morrone : voir 6.1.2 L'hagiographie dans les derniers livres de la chronique (chapitre 6, deuxième partie).

¹²⁷³ « “Pourquoi n'élirions-nous pas cet ermite comme pape ?” aurait dit l'un des cardinaux. » (« Tunc unus ex cardinalibus tale verbum dicitur protulisse : “Quare non facimus istum heremeritam papam ?” » *Iacopo da Varagine e la sua cronica di Genova...*, II, *op. cit.*, p. 408.

¹²⁷⁴ « Das *Opus metricum* des Kardinals Jacobus Gaietani Stefaneschi », F. X. Seppelt (éd.), *Monumenta Coelestiniana, Quellen zur Geschichte des papstes Coelestin V*, Paderbonn, 1921, p. 15. Cité par A. Bartolomei Romagnoli, « L'altra agiografia, le cronache », *Una memoria controversa, Celestino V e le sue fonti*, Florence, SISMEL-Edizioni del Galluzzo, 2013 (Quaderni di hagiographica, XI), p. 164.

¹²⁷⁵ A. Mercati, « Il decreto e la lettera dei cardinali per l'elezione di Celestino V », BISIMEAM, XLVIII, 1932, p. 1-16. Cité par A. Bartolomei Romagnoli, « L'altra agiografia... », *art. cit.*, p. 164.

¹²⁷⁶ XXX, 7 ; fol. 183rA ; RIS I col. 737B. « Persuasor enim fertur abdicationis Celestini, cum vir esset omnium calidissimus, et vafer in omnibus ac prudens, longa et assidua in agendis solitudine ac exercitatione. »

Célestin V, moyen juridique de délégitimer Boniface VIII, son successeur¹²⁷⁷. C'est dans le contexte français, très anti-bonifacien, qu'apparaît la mention de la déposition de Célestin V sous la plume du moine de Saint-Denis, Guillaume de Nangis¹²⁷⁸.

L'aptitude au pontificat les distingue également. L'incompétence de Célestin V est certes tempérée par sa piété et sa simplicité, qui peuvent le comparer à Job (2 3), le juste confronté au mal et à la souffrance, elle n'en est pas moins affirmée :

« Comme c'était un homme simple, craignant et aimant Dieu¹²⁷⁹, dédaignant le siècle, moins expert dans les affaires du siècle que dédié à la théologie et à la prière, il lui fut ennuyeux de s'acquitter de la fonction de pape, parce qu'il se savait aussi ignorant de telles choses¹²⁸⁰... ».

La suite du chapitre, reprise de la chronique de Jacques de Voragine¹²⁸¹, indique qu'il distribua prélatures et bénéfices de manière inconsidérée et qu'il créa treize cardinaux, au mépris des usages de la curie :

« ... mais il créa douze cardinaux et un autre par la suite, à savoir l'archevêque de Bénévent¹²⁸², alors que le moment ne l'exigeait pas, cardinal-prêtre du fait de la plénitude de sa simplicité. En donnant aussi en ces temps beaucoup d'autres choses, à savoir des dignités, des prélatures, des fonctions et des bénéfices à des moments inappropriés, et sans prendre le conseil des cardinaux, sur la suggestion de n'importe qui, contre les statuts de ses prédécesseurs et contre la coutume de la Curie romaine¹²⁸³. »

Le chiffre douze, qui est celui des apôtres qui entouraient le Christ, a une forte portée symbolique dans le christianisme. La nomination d'un treizième cardinal¹²⁸⁴, qui plus est à un moment inopportun, annule en quelque sorte cette référence christique, même si, plus loin,

¹²⁷⁷ P. Herde, « Célestin V », *art. cit.*, p. 321-322.

¹²⁷⁸ Guillaume de Nangis, *Chronicon, op. cit.*, p. 577C. « MCCXCVI. Coelestinus papa depositus diem clausit extremum. » L'historiographie anglaise présente, en revanche, une tout autre vision de Boniface VIII, qui apparaît comme le défenseur des libertés de l'Église et s'opposant aux prétentions hégémoniques des Angevins. A. Bartolomei Romagnoli, « L'altra agiografia... », *art. cit.*, p. 166-172.

¹²⁷⁹ Jb 2 3.

¹²⁸⁰ XXX, 3 ; fol. 182vA ; RIS1 IX col. 735C. « Cumque esset vir simplex, Deum timens et diligens, seculi contemptor, ac in rebus secularibus minus expertus, theologie ac orationi magis deditus, molestum fuit ei fungi papatu, quia etiam talium rerum imprudentem se sciebat... ».

¹²⁸¹ *Iacopo da Varagine e la sua cronica di Genova...*, II, *op. cit.*, p. 409.

¹²⁸² Giovanni de Castrocoeli, qui devint vice-chancelier pontifical.

¹²⁸³ XXX, 3 ; fol. 182vAB ; RIS1 IX col. 735CD. « ... duodecim enim cardinales fecit et postmodum alium, scilicet archiepiscopum Beneventanum, quem tempore et modo non debito fecit presbyterum cardinalem de plenitudine simplicitatis. Alia etiam multa dando, scilicet dignitates, et prelaturas, officia, et beneficia non suis temporibus, et absque cardinalium consilio ad quorundam suggestionem contra statuta predecessorum suorum, et consuetudinem curie Romane. »

¹²⁸⁴ Pour la liste des cardinaux promus : P. Herde, « Célestin V », *art. cit.*, p. 320-321.

Célestin est comparé à Jésus entrant dans Jérusalem, montant « un vil petit âne¹²⁸⁵ ». L'expression « plénitude de sa simplicité », qui renvoie au caractère de Célestin V (« homme simple »), est démarquée de la « plénitude du pouvoir¹²⁸⁶ » que les papes revendiquent dans le cadre de la théocratie pontificale.

Boniface VIII cultive, pour sa part, les sciences et le savoir. C'est ainsi que peut être interprétée l'instauration des fêtes des quatre docteurs de l'Église (Ambroise, Jérôme, Augustin, Grégoire) au rang liturgique plus élevé de fête double de seconde classe, par une bulle du 20 septembre 1295¹²⁸⁷ :

« Il établit les fêtes des Apôtres, des Évangélistes et des quatre docteurs de l'Église au rang de fêtes doubles à célébrer par l'Église universelle ; il prit cette décision la première année de son pontificat¹²⁸⁸. »

Les talents d'administrateur et de juriste de Boniface VIII s'observent dans son œuvre législative :

« La même année, quatrième année de son pontificat, le 5 des nones de mars¹²⁸⁹, il édita et publia le *Liber sextus decretalium* qu'il demanda à trois remarquables juristes d'augmenter et de classer. C'est une œuvre vraiment utile qui élucide de nombreux points douteux et obscurs et présente les points fondamentaux selon un ordre renouvelé¹²⁹⁰. »

Le *Sexte*, ou *Liber sextus decretalium*, est un recueil de décrétales composé à la demande de Boniface VIII et agrémenté de commentaires. Si, au sens strict et premier, la décrétale est une réponse donnée par le pape à un problème particulier, les décrétales ont, à partir du *Liber sextus*, un caractère législatif, de portée générale. L'inflation de leur nombre à partir du XII^e siècle, sous l'influence du renouveau du droit romain dans les universités, rend nécessaire leur mise en ordre. Le livre de décrétales produit sous l'autorité de Boniface VIII est nommé *Liber sextus*, car il complète les cinq livres de décrétales de Grégoire IX (1234¹²⁹¹). Quant aux « trois hommes remarquables et expérimentés », ils sont connus : il s'agit de l'archevêque d'Embrun

¹²⁸⁵ XXX, 6 ; fol. 182vB-183rA ; RIS1 IX col. 736D. « De eo etiam dicitur, quod in papatu adeo se gerebat despectum, ut vilem etiam equitaret asellum. » Voir Jn 12 14.

¹²⁸⁶ Il s'agit de la simplicité de Célestin (« homme simple »). Chez Jacques de Voragine (*Iacopo da Varagine e la sua cronica di Genova...*, II, *op. cit.*, p. 409) : « plénitude du pouvoir » (« plenitudo potestatis »).

¹²⁸⁷ A. Paravicini Bagliani, *Boniface VIII...*, *op. cit.*, p. 125. Pour la bulle : A. Potthast, *Regesta pontificum Romanorum inde ab a. post Christum natum MCXCVIII ad a. MCCCIV*, II, Berlin, 1875, n°24188-24189.

¹²⁸⁸ XXX, 7 ; fol. 183rA ; RIS1 IX col. 737B. « Statuit festa apostolorum, et evangelistarum, et doctorum IIII Ecclesie sub honore festi duplicis celebrari ab universali Ecclesia : quod ordinamentum fecit anno primo sui pontificatus. »

¹²⁸⁹ 3 mars 1298.

¹²⁹⁰ XXX, 8 ; fol. 183rA ; RIS1 IX col. 737E. « Sextum librum decretalium, opus quidem utile, cum in eo multa dilucidentur dubia et obscura, et de novo necessaria ordinentur, quem conflare et ordinari fecit per tres solempnes et peritos viros, edidit, publicavitque predicto anno V nonas martii, pontificatus sui ano IIII. »

¹²⁹¹ G. Fransen, *Les décrétales et les collections de décrétales*, Turnhout, Brepols, 1972 (Typologie des sources du Moyen Âge occidental, II), p. 12-14, 25.

Guillaume de Mandagout, de l'évêque de Béziers Bérenger Frédol et du Siennois Riccardo Petroni vice-chancelier de l'Église romaine¹²⁹².

L'humilité de Célestin V est soulignée à plusieurs reprises : « c'était un homme simple, craignant et aimant Dieu, dédaignant le siècle¹²⁹³ ». Le contraste est saisissant avec Boniface VIII qui « fut assoiffé d'or plus qu'il n'en faut et, précisément en cela, l'or le ruina¹²⁹⁴ et il ruina le trésor¹²⁹⁵ ». À l'occasion de l'indulgence de 1300, la chronique précise que « le pape amassa le maximum d'argent par [les] offrandes¹²⁹⁶ ». Peu de papes sont distingués par leur piété et leur désintéressement dans les derniers livres de la chronique. Outre Célestin V, c'est le cas de Clément IV¹²⁹⁷ et de Grégoire X¹²⁹⁸. Grégoire X est « Homme craignant Dieu et juste¹²⁹⁹ », « qui n'entendait pas gagner de l'argent mais au contraire distribuer des aumônes aux pauvres, et qui aspirait au secours de la Terre sainte et de toutes les âmes¹³⁰⁰ ». Charité, intérêt pour la Terre sainte et préoccupations spirituelles dessinent le portrait du bon pape.

Francesco Pipino met en scène le rapport que les deux papes entretiennent avec les insignes du pouvoir, symboles de l'autorité. Avec Célestin V, c'est une fois encore l'image d'un homme simple, écrasé par sa charge, qui est donnée à voir :

« En outre, il considérait qu'à cause de cela, sa pensée était très souvent détournée de la contemplation des choses divines. Se plaignant, pour ces raisons, au sujet du statut de sa condition, il rechercha, convaincu frauduleusement par quelques cardinaux, comme le rapportent quelques-uns, mais surtout de sa propre initiative, qui pourrait lui succéder. Ce qu'il accomplit : il décida qu'il serait déchu au sein de la maison du Seigneur et qu'il se retirerait. Par conséquent, à Naples, sous les yeux des cardinaux et du peuple¹³⁰¹, avant la célébration de la messe de la vigile de sainte Lucie de cette même année¹³⁰², il abdiqua le fardeau et l'honneur de la papauté. Il déposa les insignes papaux et se dépouilla des ornements papaux, laissant

¹²⁹² A. Paravicini Bagliani, *Boniface VIII...*, *op. cit.*, p. 201.

¹²⁹³ XXX, 3 ; fol. 182vA ; RIS1 IX col. 735C. « Cumque esset vir simplex, Deum timens et diligens, seculi contemptor... »

¹²⁹⁴ Si 8 2.

¹²⁹⁵ XXX, 10 ; fol. 183vA ; RIS1 IX col. 739B. « ... aurumque nimis sitiens, aurum ibidem perdidit et thesaurum. »

¹²⁹⁶ XXX, 9 ; fol. 183rB ; RIS1 IX col. 738A. « ... ex quorum oblationibus papa ipse maximam congegessit pecuniam. »

¹²⁹⁷ XXVIII, 21.

¹²⁹⁸ XXVIII, 22.

¹²⁹⁹ XXVIII, 22 ; fol. 176rA ; RIS1 IX col. 700C. « Fuit autem vir timoratus et iustus. »

¹³⁰⁰ XXVIII, 22 ; fol. 176rA ; RIS1 IX col. 700E. « ... nec intendens pecuniarum lucris, sed pauperum elemosinis, et qui ad Terre sancte subventionem totis animis inhiabat... »

¹³⁰¹ « *Populus* » peut aussi se traduire par « fidèles ».

¹³⁰² Soit la veille de la fête de sainte Lucie, fêtée le 13 décembre, de l'année 1294.

volontairement à la postérité l'exemple de tant d'humilité et d'abattement qui ne puisse être, je pense, imité par très peu, si ce n'est par aucune personne. Par conséquent, tous sans exception admirèrent non pas tant son élection que son abdication. On rapporte qu'il brilla par ses miracles avant et après son pontificat. Si on appelle miracle une chose rare et insolite qui arrive et dont les hommes s'étonnent, son abdication miraculeuse est proposée en exemple au monde¹³⁰³. »

La décision de Célestin V est justifiée par son désir de retrouver « la contemplation des choses divines », à laquelle il a dû renoncer en raison de la lourdeur de sa tâche. L'importance de l'affaire se lit dans une mise en scène spectaculaire : le pape se dépouille, il est comme nu. Cette renonciation, source d'admiration et de sainteté du fait de son caractère relativement inédit¹³⁰⁴, passe pour miraculeuse, ce qui fournit l'occasion à Pipino de donner une définition du miracle, en rapprochant les étymologies de « miracle » (« *miraculum* ») et du verbe « étonner » (« *miror*¹³⁰⁵ »).

La pratique du pouvoir de Boniface VIII, qui revendique d'exercer la *plenitudo potestatis*, s'oppose à l'humilité célestinienne, dans une mise en scène tout aussi dramatique qui apparaît par deux fois dans la chronique. Boniface VIII n'est pas un pape nu et dépouillé, mais c'est au contraire un souverain, revêtu des attributs impériaux et trônant, qui reçoit les ambassadeurs d'Albert de Habsbourg¹³⁰⁶.

Célestin V comme Boniface VIII connaissent une fin malheureuse. Après son renoncement, Célestin V aurait eu pour projet d'accomplir un pèlerinage (XXX, 3). Afin de parer à toute contestation de sa légitimité, Boniface VIII donne l'ordre d'arrêter son prédécesseur qui est remis à la garde de l'abbé du Mont-Cassin. Mais Pietro da Morrone ne

¹³⁰³ XXX, 3 ; fol. 182vB ; RIS1 IX col. 735DE. « Ad hec etiam considerabat, quod ob hec a contemplatione divinorum animus eius plurimum avertatur. Gemens igitur de sue conditionis statu persuasoque sibi, ut nonnulli referunt, fraudulenter ab aliquibus cardinalibus maxime ab eo, qui sibi succedere studuit, et perfecit : elegit ipse abiectus esse in domo Domini, et habitare secum ; unde in conspectu cardinalium et populi celebrata prius missa in vigilia sancte Lucie anni eiusdem apud Neapolim resignavit papatus oneri et honori, deponens ibidem papatus insignia, et se exuens papalibus ornamentis, exemplum tante humilitatis et abiectonis voluntarie relinquens posteris, a nullis, ut reor, aut paucissimis immitandum. Unde non tam suam electionem, quam resignationem admirati sunt universi. Fertur, ante papatum et post miraculis claruisse. Quod si dicatur miraculum, unde mirantur homines quod rarum est et insolitum evenire, miraculosa eius resignatio orbi proponitur in exemplum. »

¹³⁰⁴ Il existe peu d'exemples de renonciation dans l'histoire de la papauté et les premiers exemples sont mal documentés. Ainsi, dans la chronique, les Vies de Benoît V et Jean XVIII sont très courtes (elles se résument à la durée de leur pontificat) et n'indiquent pas qu'ils renoncèrent au pontificat. Benoît V : « Benedictus hoc nomine V, Romane Ecclesie CXXXII presidet, mensibus II, diebus V, de eo dictum est supra proxime ubi agitur de Iohanne pape XII. » XII, 31 ; fol. 36vA. Jean XVIII : « Iohannes huius nominis XVIII, imperante Henrico II, sedit in Romana cathedra mensibus II, diebus XXII, et cessavit episcopatus diebus decem et novem. » XV, 3 ; fol. 43vA. Voir sur la question : A. Boureau, « Une absence fondatrice, L'abdication dans l'Église latine, de François d'Assise à Célestin V et à Louis d'Anjou, 1220-1296 », A. Boureau et C. Péneau (dir.), *Le deuil du pouvoir, Essais sur l'abdication*, Paris, Les Belles Lettres, 2013 (Histoire), p. 21-59.

¹³⁰⁵ Voir 6.1.2 L'hagiographie dans les derniers livres de la chronique (deuxième partie, chapitre 6).

¹³⁰⁶ XXX, 10 et XXXI, 1. Voir au chapitre précédent 7.3.3 L'empereur face au pape.

renonce pas à son dessein et s'échappe du Mont-Cassin. Repris, il finit ses jours emprisonné dans la forteresse de Fumone¹³⁰⁷.

Lors de l'attentat d'Anagni, Boniface VIII « fut abandonné de presque tous, comme si tous ses familiers étaient devenus ses adversaires¹³⁰⁸ ». Il fait preuve d'un grand courage à cette occasion, réclamant le martyre :

« Le pape dit à son escorte peu nombreuse qui l'avait appris : “Ouvrez-moi les portes¹³⁰⁹ de la chambre parce que je veux souffrir le martyre pour l'Église de Dieu.” Et aussitôt, la croix du vrai bois posée devant ses yeux, portes ouvertes, les agresseurs entrèrent dans la chambre et le trouvèrent, cou tendu¹³¹⁰, sur la croix. Tandis qu'il les avait vus, il leur dit intrépidement : “Venez me couper la tête, parce que je veux souffrir le martyre.” Eux-mêmes ne jetèrent pas leurs mains sur lui, mais cependant le retinrent sous bonne garde¹³¹¹. »

À suivre la chronique de Pipino, Boniface VIII n'est pas molesté. Ce sont les sources françaises, à commencer par les *Chroniques de Saint-Denis*, qui font état de violences physiques, à l'origine de la légende de la gifle qu'aurait endurée le pape. Les sources italiennes, dans leur immense majorité, n'évoquent pas d'atteinte physique à l'encontre du pape¹³¹². Sa mort ne réalise pas moins la prophétie de Célestin V à son égard, mentionnée en XXX, 5 et reprise en XXX, 14 : « On rapporte en effet qu'il rongea ses membres¹³¹³ en raison de la colère de son âme emportée par les angoisses de sa propre mort, à la manière d'un chien¹³¹⁴. » Cette prophétie devient topique dans la littérature historique à partir de la décennie 1310. S'il est peu probable que Célestin V l'ait réellement prononcée, elle nourrit l'assimilation entre Boniface VIII et l'Antéchrist et alimente, en retour, la correspondance entre Célestin V et le pape angélique, dans un contexte franciscain et joachimite¹³¹⁵. Un autre présage semble damner la mémoire de Boniface VIII :

¹³⁰⁷ Et non de Sulmona, comme l'indique la chronique dans une confusion entre son lieu de naissance et celui de son incarcération (XXX, 4).

¹³⁰⁸ XXX, 12 ; fol. 183vB ; RIS1 IX col. 740C. « ... papa fere a suis omnibus derelicto, immo quasi omnibus familiaribus suis factis contra eum adversis... »

¹³⁰⁹ Ps 118 (117) 19.

¹³¹⁰ Is 3 16.

¹³¹¹ XXX, 12 ; fol. 183vB ; RIS1 IX col. 740CD. « His cognitis papa paucis eum concomitantibus dixit : “Aperite michi portas camere, quia volo pati martyrium pro Ecclesia Dei.” Et statim crucem de vero ligno coram oculis suis posita, apertis portis, dum agressoress cameram ingrederentur, invenerunt eum extenso collo supra crucem. Quos dum vidisset, intrepide ad eos locutus ait : “Venite amputari michi capud, quia martirium pati volo.” Ipsi vero manus non iniecerunt eum, sed tamen in arta eum detinuerunt custodia. »

¹³¹² A. Paravicini Bagliani, *Boniface VIII...*, op. cit., p. 380-382.

¹³¹³ Cf. Jb 18 13.

¹³¹⁴ XXX, 14 ; fol. 183vB ; RIS1 IX col. 741C. « Fertur enim, quod pre indignatione animi vehementi in ipsis mortis angustiis brachia corodebat, ut canis. »

¹³¹⁵ A. Marini, « Celestino V nell'attesa escatologica del secolo XIII », *Celestino V papa angelico, Atti del convegno storico internazionale, L'Aquila, 26-27 agosto 1987*, L'Aquila, Centro Celestiniano, 1988 (Convegno Celestiniani, II), p. 33-94. Cité par A. Bartolomei Romagnoli, « L'altra agiografia... », art. cit., p. 184.

« Le jour suivant, il fut mis dans un tombeau qu'il avait, de son vivant, fait préparer d'avance, somptueux ouvrage de marbre installé dans l'église de saint Pierre. Un autre jour, le visage de la bienheureuse Vierge, qui avait été sculpté dans du marbre d'un blanc éclatant sur la voûte du monument, apparut plus sombre ; il est indiqué par ce [signe] qu'il aurait été touché par un divin miracle, parce que par la suite il ne put être blanchi, même par quelque application de couleurs¹³¹⁶. »

Pipino insiste sur le caractère somptueux de la chapelle funéraire que le pape fit construire dans la basilique Saint-Pierre et, en évoquant l'épisode de la statue qui s'assombrit, montre le désaveu divin qui frappe l'Église (symbolisée par la Vierge Marie) face à ce pape controversé. Ce n'est pas la première fois que sont rapprochées l'image de Boniface VIII et celle de la Vierge. Le 4 décembre 1301, à l'issue d'une sentence arbitrale, l'évêque et les chanoines d'Amiens doivent prendre en charge la réalisation de deux statues d'argent doré, l'une représentant la Vierge, l'autre Boniface VIII, qui devaient prendre place sur l'autel majeur de la cathédrale. Symboliquement, la figure du pape est identifiée à celle du Christ, qui prend place à côté de celle de la Vierge (mère et épouse du Christ¹³¹⁷). Remarquons que Francesco Pipino n'évoque pas le gisant de Boniface VIII, sculpté par Arnolfo di Cambio et installé dans les grottes vaticanes depuis la destruction de l'église constantinienne¹³¹⁸, à la différence de Bernard Gui¹³¹⁹.

L'étude conjointe de Célestin V et de Boniface VIII montre une opposition entre deux conceptions de la papauté : une papauté angélique et une papauté mondaine. L'image dont jouit Célestin V est, malgré les insuffisances de ce pape, plus positive que celle qui ressort du champion des droits de la papauté que fut Boniface VIII. Si Pipino reste prudent face aux accusations dont a pu être accablé le pape Caetani, l'insertion de prophéties à la suite des Vies des papes donne une coloration particulière à ce *Liber pontificalis*.

¹³¹⁶ XXX, 14 ; fol. 183vB-184rA ; RIS1 IX col. 741B. « Sequenti vero die fuit in tumulo, quem sibi vivens ex marmoreo lapide et opere sumptuoso preparari fecerat, positus in ecclesia Sancti Petri. Alia die facies ymaginis beate Virginis, que ex candido marmore sculpta in testitudine monumenti erat, nigerima apparuit ; et quod divino contigerit miraculo per hoc indicatur, quia postmodum albefieri non potuit, ulla appositione colorum. »

¹³¹⁷ A. Paravicini Bagliani, « Les portraits de Boniface VIII. Une tentative de synthèse », *Le portrait. La représentation de l'individu*, A. Paravicini Bagliani, J. M. Spieser et J. Wirth (éd.), Florence, SISMEL-Edizioni del Galluzzo 2007 (Micrologus Library, XVII), p. 130-131.

¹³¹⁸ A. Paravicini Bagliani, *La cour des papes au XIII^e siècle*, op. cit., p. 256 ; *Id.*, *Boniface VIII...*, op. cit., p. 396-398. *Id.*, « Les portraits de Boniface VIII... », art. cit., p. 117-139.

¹³¹⁹ Boniface VIII « fecit sibi fieri monumentum et imaginem supra petram sicut esset viva ». Bernard Gui, *De secta illorum qui se dicunt de ordine apostolorum*, A. Segarizzi (éd.), RIS2 IX-5, Città di Castello, 1907, p. 22-23. Cité par d'A. Paravicini Bagliani, *Le chiavi e la tiara, Immagini e simboli del papato medievale*, Rome, Viella, 1998 (La corte dei papi, III), n. 36 p. 93.

8.3 À LA RECHERCHE DU PAPE ANGÉLIQUE : LES PROPÉTIES DE L'*INITIUM MALORUM*

8.3.1 PROPÉTISME ET JOACHIMISME

À partir du pontificat de Nicolas III, les Vies des papes s'achèvent par une référence à un ouvrage prophétique¹³²⁰ :

« Le petit livre, qui est intitulé *Incipit initium malorum*, débute par ce pontife romain Nicolas III. Et, dans ce petit livre, ce pontife et quelques-uns de ses successeurs ont été représentés de diverses façons, accompagnés d'inscriptions très obscures. C'est en effet ce pape-là en habit pontifical, qui porte le manteau et la mitre, au-dessus duquel il y a la figure d'un ourson ; faisant le signe de la croix, il a deux oursons à côté de ses pieds, comme s'ils veillaient sur lui, ici et là. Quelques-uns rapportent que c'est l'abbé Joachim qui fut l'auteur de ce petit livre d'esprit prophétique¹³²¹. »

Longtemps considéré comme un phénomène marginal, limité à certains groupes, comme les Franciscains du sud de l'Europe ou les béguines du nord du continent, le prophétisme a vu son importance considérablement réévaluée depuis la publication d'un certain nombre de travaux¹³²². L'utilisation dans la chronique de Francesco Pipino de cette littérature atteste en tout cas de cette diffusion¹³²³, comme de la connaissance des débats autour des écrits joachimites. Si l'attribution et la signification des prophéties restent discutées de nos jours, il est acquis que leur auteur n'est pas Joachim de Flore, ce que suggère déjà Francesco Pipino. Cet ouvrage appartient toutefois à la littérature pseudo-joachimite, foisonnante aux XIII^e et au XIV^e siècles et toute tournée vers le renouveau et le changement au sein de l'Église. Joachim de Flore (v.

¹³²⁰ Nicolas III : XXIX, 7 ; fol. 180vA ; RIS1 IX col. 724CD. Martin IV : XXIX, 10 ; fol. 181rA ; RIS1 IX col. 727A. Honorius IV : XXIX, 11 ; fol. 181rAB ; RIS1 IX col. 727D. Nicolas IV : XXIX, 12 ; fol. 181rB ; RIS1 IX col. 728BC. Célestin V : XXX, 6 ; fol. 183rA ; RIS1 IX col. 736E. Boniface VIII : XXX, 16 ; fol. 184rA ; RIS1 IX col. 741DE ; Benoît XI : XXXI, 3 ; fol. 185rA ; RIS1 IX col. 747C. Clément V : XXXI, 6 ; fol. 185vB ; RIS1 IX col. 751-752.

¹³²¹ XXIX, 7 ; fol. 180vA ; RIS1 IX col. 724CD. « In isto Romano pontifice Nicolao III, libellus, qui intitulatur *Incipit initium malorum*, habet exordium, et in ipso libello ipse pontifex, et non nulli eius successores, variis modis sunt effigiati cum obscurissimis subscriptionibus. Est enim papa iste in habitu pontificali habens scilicet mantum et mitram, et supra eam catuli ursi figuram ; in manu crucis signum, secus vero pedes sunt etiam duo catuli ursini, sursum quasi habendo ad eum respicientes hic et inde. Fertur a non nullis, abbatem Ioachim libelli huius spiritu prophético fuisse actorem. »

¹³²² M. Reeves, *The influence of prophecy in the later Middle Ages, A study in joachimism*, Oxford, Oxford University Press, 1969 ; R. Rusconi, *L'attesa della fine, crisi della società, profezia ed apocalisse in Italia nel tempo del grande scisme d'Occidente (1378-1417)*, Rome, ISIME, 1979 (Studi storici) ; R. Lerner, *The powers of prophecy, The cedar of Lebanon vision from the Mongol onslaught to the dawn of the enlightenment*, Berkeley, University of California Press, 1983.

¹³²³ L'insertion de prophéties dans un texte historiographique n'a rien d'exceptionnel. Voir, pour les chroniques romagnoles et les prophéties de Michele Scotto : G. Ortalli, « Aspetti e motivi di cronachistica romagnola », *Studi romagnoli*, XXIV, 1973, p. 354-357. Voir aussi : G. Arnaldi, *Studi sui cronisti della Marca Trevigiana nell'età di Ezzelino da Romano*, Rome, ISIME, 1963 (Studi storici, XLVIII-L), p. 172-186.

1135-1202) est loin d'être inconnu de Pipino, qui lui consacre un long chapitre au livre XXII¹³²⁴. La première partie de ce chapitre est démarquée de Vincent de Beauvais¹³²⁵. Suit une longue citation du *Super Hieremiam*, ouvrage attribué à Joachim jusqu'au milieu du XIX^e siècle¹³²⁶. Il donne ensuite les titres d'autres de ses œuvres : *Super Isaiam*¹³²⁷, *De concordia*, *De semine scripturarum*. La fin du chapitre cite les passages du deuxième décret du concile de Latran IV qui, tout en condamnant la doctrine trinitaire de Joachim, exonère l'abbé calabrais de l'accusation d'hérésie¹³²⁸.

Au livre XXVIII, dans la biographie d'Alexandre IV, Pipino évoque la condamnation de « deux petits livres pernicieux » :

« Il réprouva deux petits livres pernicieux¹³²⁹ : l'un condamnait les religieux vivant de l'aumône ; l'autre affirmait que l'Évangile du Christ et la doctrine du Nouveau Testament ne menèrent jamais personne jusqu'à la perfection et que la doctrine de Joachim devait être réfutée, que le créateur du livre nomma l'Évangile éternel en établissant la perfection tout entière des hommes qui doivent être sauvés. Ce pape estima ces petits livres sans valeur et frivoles. On lit ailleurs que la doctrine de l'Évangile et du Nouveau Testament devait être réfutée après 1250 ans et que la doctrine de Joachim devait se réaliser sous soixante ans. On disait aussi, au même endroit, que les sacrements de la nouvelle Loi seraient réfutés dans soixante ans et que toute expérience et toute autorité apostolique disparaîtraient dans un souffle¹³³⁰. »

Le second ouvrage condamné est l'*Introduction à l'Évangile éternel (Liber introductorium in Evangelium eternum)*, dû à un franciscain italien résidant en France, Gerardo de Borgo San Donnino. Publiée en 1255, l'*Introduction à l'Évangile éternel* affirme que les

¹³²⁴ XXII, 67 ; fol. 88r ; RIS1 IX col. 598D-600B.

¹³²⁵ RIS1 IX col. 598D-599D. Vincent de Beauvais, *Speculum historiale*, XXIX, 40, *op. cit.*, p. 1199. Vincent lui-même reprend Robert d'Auxerre (mort en 1212) : Robert d'Auxerre, *Chronicon*, O. Holder-Egger (éd.), MGH Script. XXVI, Leipzig, 1925, p. 248-249.

¹³²⁶ RIS1 IX col. 599BE. Le *Super Hieremiam*, commentaire sur le livre biblique de Jérémie, aurait été écrit dans les années 1240 en Italie du Sud, au sein de milieux cisterciens (M. Reeves, *The influence of prophecy...*, *op. cit.*) ou franciscains (B. Töpfer, *Il regno futuro della libertà*, Gênes, Marietti, 1992).

¹³²⁷ Autre œuvre apocryphe de Joachim, le commentaire sur Isaïe a pu être rédigé entre 1260 et 1266 par des frères mineurs du sud de l'Italie. Comme le *Super Hieremiam*, il est très hostile à Frédéric II et à sa famille. H. de Lubac, *La postérité spirituelle de Joachim de Flore*, I, *De Joachim à Schelling*, Paris-Namur, 1987 (1^{ère} éd. : 1979), p. 78-79.

¹³²⁸ M. Reeves, *The influence of prophecy...*, *op. cit.*, n. 1a p. 65, 169 ; H. de Lubac, *La postérité spirituelle...*, *op. cit.*, p. 69-70.

¹³²⁹ « Pestifer » désigne aussi un hérétique.

¹³³⁰ XXVIII, 19 ; fol. 175vB ; RIS1 IX col. 699AB. « Duos pestiferos libellos reprobavit, quorum unus dampnabat religiosos elimosinis viventes, alter vero asserebat quod Evangelium Christi et Novi Testamenti doctrina neminem ad perfectum perduxit, et evacuari debere doctrinam Ioachim, quam conditor libri Evangelium eternum nominavit, totam perfectionem hominum salvandorum in illa ponendo. Hos libellos papa iam dictus irritos duxit et frivoles. Alibi legitur quod Evangelii et Novi Testamenti doctrina evacuanda erat post MCCLX annos, et in LX anno debere inchoari doctrina Ioachim. Dicebatur etiam ibi, quod sacramenta nove legis in LX anno evacuarentur. Que omnia et auctoritas apostolica et predicti temporis experientia exsufflavit. »

trois ouvrages majeurs¹³³¹ de Joachim de Flore constituent le nouvel Évangile, correspondant à l'âge de l'Esprit. Pour l'abbé calabrais, après un premier état (« *status* ») ou âge, qui est celui du Père (qui se manifeste dans l'Ancien Testament), et un deuxième âge qui est celui du Fils (Nouveau Testament), un troisième âge devait survenir, sous les auspices de l'Esprit. Selon ses calculs, la venue du troisième état devait se réaliser entre 1200 et 1260. En précisant que « les sacrements de la nouvelle Loi seraient réfutés dans soixante ans et que toute expérience et toute autorité apostolique disparaîtraient dans un souffle », Francesco Pipino semble démontrer l'inanité de ces prophéties, alors que rien de tel ne se produisit. Joachim ne se considéra jamais comme un prophète et resta toute sa vie dans l'orthodoxie, soutenu par les papes de son temps, ce que rappelle Pipino¹³³². Mais, en affirmant que les œuvres de Joachim étaient l'Évangile éternel mentionné dans l'Apocalypse¹³³³ et que l'ordre franciscain devait se substituer à l'ensemble du clergé pour entrer dans l'âge de l'Esprit, Gerardo de Borgo San Donnino s'attira les foudres des Séculiers. Gerardo est condamné en 1255 et emprisonné jusqu'à la fin de sa vie en 1276¹³³⁴. La crise est retentissante et conduit à la démission du maître général de l'ordre des frères mineurs, Jean de Parme, remplacé par Bonaventure de Bagnoreggio (1257). Quant au premier livre mentionné, il doit s'agir du *Tractatus brevis de periculis novorum temporum*, rédigé par un maître séculier en théologie, Guillaume de Saint-Amour. Dans son ouvrage, celui-ci se livre à de nouvelles attaques à l'encontre des Mendians, concurrents des Séculiers à l'université de Paris. Les deux ouvrages furent condamnés à un an d'intervalle en 1255 et 1256¹³³⁵. Ironie de l'histoire, les deux ouvrages, que tout opposait, sont souvent cités ensemble, comme accouplés, dans les chroniques¹³³⁶.

Les écrits de Joachim de Flore doivent s'entendre dans le cadre de la crise de la papauté consécutive à la réforme et à la centralisation de l'Église. Dans son esprit, et dans un contexte

¹³³¹ *De concordia* (1191), *Expositio in Apocalypsim* (1196), *Psalterium decem choridarum* (1186).

¹³³² XXII, 67 ; fol. 88rB ; RIS1 IX col. 600AB.

¹³³³ Ap 14 6.

¹³³⁴ R. Orioli, « Gerardo da Borgo San Donnino », DBI LIII, 2000. Consulté le 2 février 2017 :

[http://www.treccani.it/enciclopedia/gerardo-da-borgo-san-donnino_\(Dizionario-Biografico\)/](http://www.treccani.it/enciclopedia/gerardo-da-borgo-san-donnino_(Dizionario-Biografico)/)

¹³³⁵ Y.-M. Congar, « Aspects ecclésiologiques de la querelle entre Mendians et Séculiers », *Archives d'histoire doctrinale et littéraire du Moyen Âge*, XXVIII, 1961, p. 35-151 ; M. Reeves, *The influence of prophecy...*, *op. cit.*, p. 59-70 ; H. de Lubac, *La postérité spirituelle...*, *op. cit.*, p. 80-88 ; A. Vauchez, « Le prophétisme chrétien de l'Antiquité tardive à la fin du Moyen Âge », A. Vauchez (dir.), *Prophètes et prophétisme*, Paris, Seuil, 2012, p. 85-92.

¹³³⁶ C'est notamment le cas dans les *Chroniques de Saint-Denis* qui ont une formulation, en langue française, très proche de celle de la chronique de Pipino (RHGF XXI, *op. cit.*, p. 119-120), citées par M. Reeves, *The influence of prophecy...*, *op. cit.*, p. 64-65. Les *Chroniques de Saint-Denis* attribuent l'Évangile éternel à « Jehan de Parme, Jacobin ». Outre les *Chroniques de Saint-Denis*, qui traduisent Bernard Gui (*Flores chronicorum*, *op. cit.*, p. 699), voir aussi : Martin le Polonais (*Chronicon pontificum et imperatorum*, *op. cit.*, p. 440).

de lutte entre le Sacerdoce et l'Empire, il revient au pape, à qui il ménage un rôle particulier dans la transition entre les deuxième et troisième âges, d'abandonner la lutte terrestre pour se consacrer au seul salut des hommes. Les papes du XIII^e siècle, juristes et administrateurs, renforcent la centralisation romaine et sont critiqués pour leur enrichissement, ce qui nourrit les espoirs apocalyptiques. La figure de l'Antéchrist, dont la venue sur terre annoncera le second avènement terrestre du Christ, est utilisée dans l'affrontement entre Empire et papauté : les partisans de Grégoire IX et d'Innocent IV l'identifient à Frédéric II, quand les polémistes favorables à l'empereur l'assimilent au pape. Dans la seconde moitié du XIII^e siècle, plusieurs auteurs évoquent l'attente d'un pape réformateur, annonciateur des temps nouveaux, et le contraste entre les pontificats de Célestin V et de Boniface VIII réactive l'interprétation apocalyptique de la papauté chez les Franciscains spirituels. Le début du XIV^e siècle voit un nouveau développement des prophéties qui se multiplient. Le phénomène n'est pas exclusivement clérical, largement relayé par les laïcs¹³³⁷.

La chronique de Francesco Pipino constitue l'un des tout premiers témoins des prophéties dans leur version pontificale¹³³⁸. Le franciscain Bernard Délicieux aurait aussi possédé, sur la base de la déposition de deux témoins à son procès (1319), un exemplaire des prophéties¹³³⁹. Un autre franciscain, Hugues de Novocastro, y fait référence dans son *Tractatus de victoria Christi contra Antichristum*¹³⁴⁰ (1314-1316). Que peut-on en déduire des affinités de Pipino avec les courants hétérodoxes de l'ordre franciscain ? L'ordre des prêcheurs n'a pas été insensible au courant des Spirituels et, en 1321, circule une lettre rédigée à la suite du chapitre général de Florence qui fait état d'accusations d'hérésie à l'encontre de certains frères de la province romaine « que certains appelaient Spirituels ». Certes, l'enquête blanchit les accusés, mais son existence montre que les Dominicains n'étaient pas à l'abri des controverses¹³⁴¹.

¹³³⁷ B. McGuinn, « Angel pope and papal Antichrist », *Church History*, XLVII-2, 1978, p. 155-173 ; A. Vauchez, « Le prophétisme chrétien... », *op. cit.*, p. 63-125.

¹³³⁸ H. Millet et D. Rigaux, « Aux origines du succès des Vaticinia de summis pontificibus », *Fin du monde et signes des temps, Visionnaires et prophètes en France méridionale (fin XIIIe-début XVe siècle)*, *Cahiers de Fanjeaux*, XXVII, 1992, p. 135-136 ; M. H. Fleming, *The late medieval pope prophecies, The Genus nequam group*, Arizona Center for Medieval and Renaissance studies, 1999 (Medieval and Renaissance texts and studies, CCIV), p. 2.

¹³³⁹ Arrêté sur ordre du pape le 15 mai 1317, son procès débute en septembre 1319 ; condamné, il meurt en février 1320. J.-L. Biget, « Autour de Bernard Délicieux, franciscanisme et société en Languedoc entre 1295 et 1330 », *Revue d'histoire de l'Église de France*, LXX, n° 184, 1984, p. 79-80. Les deux témoins sont Raymond Lecourt et Arnaud de Nougarède. H. Millet et D. Rigaux, « Aux origines... », *art. cit.*, p. 137-138 ; M. H. Fleming, *The late medieval pope prophecies...*, *op. cit.*, p. 2-3.

¹³⁴⁰ Hugues de Novocastro, *Tractatus de victoria Christi contra Antichristum*, Nuremberg, 1471, livre II, chap. 28. M. H. Fleming, *The late medieval pope prophecies...*, *op. cit.*, p. 2.

¹³⁴¹ M. Reeves, *The influence of prophecy...*, *op. cit.*, p. 170-171.

L'ordre des frères prêcheurs n'est pas non plus épargné par le prophétisme, si l'on songe à Robert d'Uzès¹³⁴². L'inclusion dans la chronique de ces prophéties formalise l'attente d'un pape angélique, en tout cas recentré sur ses prérogatives spirituelles, en contradiction avec les pontifes politiques du début du XIV^e siècle.

8.3.2 L'USAGE DES PROPHEITIES DANS LA CHRONIQUE

Il existe plusieurs versions des prophéties utilisées par Pipino, rassemblées au XV^e siècle sous le titre des *Vaticinia de summis pontificibus*¹³⁴³. Dans la chronique, il s'agit du premier noyau de prophéties, qu'il est convenu d'appeler *Genus nequam* (la « lignée mauvaise ») depuis les travaux de Robert Lerner¹³⁴⁴. Ce premier groupe de prophéties dérive d'oracles byzantins attribués – à tort – à l'empereur Léon le Sage (886-912) et traduits en latin à la fin du XIII^e siècle¹³⁴⁵. Hélène Millet a montré que ces prophéties s'appliquaient au départ, vers 1287, aux cardinaux et qu'elles se signalaient alors par leur hostilité aux Orsini¹³⁴⁶. Puis, une quinzaine d'années plus tard¹³⁴⁷, ces oracles sont repris à propos des papes, avec Nicolas III (1277-1280) pour point de départ d'une série de quinze prophéties, les cinq dernières se rapportant à la venue d'un pape angélique¹³⁴⁸. Neuf manuscrits subsistent, qui portent cette première série de prophéties¹³⁴⁹.

¹³⁴² J. Bignami-Odier, « Les visions de Robert d'Uzès, O.P. (†1296) », AFP, XXV, 1955 p. 258-310 ; P. Amargier, *La parole rêvée, Essai sur la vie et l'œuvre de Robert d'Uzès O.P. (1263-1296)*, Aix-en-Provence, Centre d'étude des sociétés méditerranéennes, 1982.

¹³⁴³ Au milieu du XIV^e siècle, peut-être dès 1328, une seconde série de prophéties papales apparaît, nommée d'après leur incipit *Ascende calve*. Dans le premier quart du XV^e siècle, les deux séries sont accolées, le *Genus nequam* à la suite d'*Ascende calve*, pour constituer une série de trente prophéties connues sous le nom des *Vaticinia de summis pontificibus*, qui rencontre un grand succès. M. H. Fleming, *The late medieval pope prophecies...*, *op. cit.*, p. 2-7.

¹³⁴⁴ R. Lerner, « On the origins of the earliest latin pope prophecies, A reconsideration », *Fälschungen in Mittelalter*, MGH Schriften XXXIII-5, 1988, p. 611-635.

¹³⁴⁵ Cette origine byzantine est établie dans les années 1920 par les travaux d'Aby Warburg et de Herbert Grundman. Sur les origines : voir H. Millet, *Les successeurs du pape aux ours, Histoire d'un livre prophétique médiéval illustré (Vaticinia de summis pontificibus)*, Turnhout, Brepols, 2004 (1^{ère} éd. it. 2002), p. 67-89.

¹³⁴⁶ Ce commentaire des prophéties est issu d'un milieu guelfe favorable aux Angevins de Naples. H. Millet, *Les successeurs du pape...*, *op. cit.*, p. 70-71.

¹³⁴⁷ La date de 1304 correspond à celle du manuscrit de Florence (Florence, Bibl. Riccardiana, ms. 1222B ; fol. 1r-8v) qui serait le premier témoin manuscrit de la première version des prophéties appliquées au pape. Il est possible que cette version soit antérieure d'une dizaine d'années. Herbert Grundmann les date de l'été 1304, soit durant le conclave qui conduit à l'élection de Clément V. Marjorie Reeves, tout en acceptant la datation de H. Grundmann, admet la possibilité de les dater de 1294. H. Grundmann, « Die Papstprophetien des Mittelalter », *Archiv für Kulturgeschichte*, XIX, 1929, p. 91-93 ; M. Reeves, « Some popular prophecies from the fourteenth to the seventeenth centuries », G. J. Cuming et D. Baker (dir.), *Popular belief and practice*, Cambridge, Cambridge University Press, 1972 (Studies in Church history, VIII), p. 107-109. Voir aussi : B. McGuinn, « Angel pope... » *art. cit.*, n. 31 p. 164 ; M. H. Fleming, *The late medieval pope prophecies...*, *op. cit.*, p. 6-7, 56-60.

¹³⁴⁸ M. H. Fleming, *The late medieval pope prophecies...*, *op. cit.*, p. 4.

¹³⁴⁹ Liste des manuscrits (M. H. Fleming, *The late medieval pope prophecies...*, *op. cit.*, p. 18) :

- A : Rome, BAV, ms. lat 3822, fol. 6r, 5v : manque le 1^{er} fol.
- C : Cambridge, Corpus Christi College, ms. 404, fol. 88r-95r

La plupart des prophéties se décomposent en trois parties : la rubrique (ou intitulé, soit une phrase longue ou courte), le canon (texte de l'oracle) et l'image. Dans la plupart des manuscrits, et selon des modalités différentes, les prophéties sont attribuées à des papes¹³⁵⁰.

Liste des prophéties de la chronique		
Pape	Rubrique	Description iconographique
Nicolas III XXIX, 7		« Le petit livre, qui est intitulé <i>Incipit initium malorum</i> , débute par ce pontife romain Nicolas III. Et dans ce petit livre, ce pontife et quelques-uns de ses successeurs ont été représentés de diverses façons, accompagnés d'inscriptions très obscures. C'est en effet ce pape-là en habit pontifical, qui porte le manteau et la mitre, au-dessus duquel il y a la figure d'un ourson ; faisant le signe de la croix, il a deux oursons à côté de ses pieds, comme s'ils veillaient sur lui, ici et là ¹³⁵¹ . »
Martin IV XXIX, 10		« Aussi, ce pontife romain est figuré, dans le même petit livre dont le titre est <i>Incipit initium malorum</i> , portant l'habit pontifical, ayant près de lui la figure d'une anguille et d'un petit oiseau aux ailes déployées s'attachant à la mitre et dont le bec se déployait jusqu'à la bouche de l'anguille ; il porte à sa droite un drapeau ¹³⁵² . »
Honorius IV XXIX, 11		« Ce pape est représenté sous cette forme dans le même petit livre qui est intitulé <i>Initium malorum</i> : il est assis sur la chaire, portant un aigle sur sa mitre et la main droite s'appuyant sur le genou ; un animal, que l'on appelle rhinocéros, est appuyé sur son épaule gauche et dirige son visage en direction de celui du pape ¹³⁵³ . »
Nicolas IV XXIX, 12	« Pape Nicolas IV, la confusion, l'erreur sera soulevée ¹³⁵⁴ »	« Aussi, ce pontife romain est dessiné de cette manière dans le même petit livre qui est intitulé <i>Incipit initium malorum</i> : il est en effet enfermé dans une colonne, de telle sorte que seule la tête coiffée d'une mitre apparaît et, devant lui, il y a deux autres

- D : Oxford, Bodleian Library, ms. Douce 88, fol. 140r-146v
- F : Florence, Biblioteca Riccardiana, ms. 1222B, fol. 1r-8v
- L : Lunel, Bibliothèque Louis Médard, ms. 7, fol. 4r-19r, 22v
- M : Yale, University Library, T. E. Marston ms. 225, fol. 15r-22r
- N : Paris, Archives nationales, ms. JJ 28, fol. 285r-291v : pas d'image dans ce manuscrit, texte et légende seuls
- P : Monreale, Bibl. Comunale, ms. XXV.F.17, fol. 1r-17r
- V : Rome, Bibl. Vat., ms. lat. 3819, fol. 147r-149r

¹³⁵⁰ H. Millet et D. Rigaux, « Aux origines... », *art. cit.*, p. 130-131. Pour l'attribution aux papes dans les manuscrits, voir : *Ibid.*, p. 156.

¹³⁵¹ XXIX, 7 ; fol. 180vA ; RIS1 IX col. 724D. « In isto Romano pontifice Nicolao III, libellus qui intitulatur *Incipit initium malorum*, habet exordium, et in ipso libello ipse pontifex, et non nulli eius successores, variis modis sunt effigiati cum obscurissimis subscriptionibus. Est enim papa iste in habitu pontificali habens scilicet mantum et mitram, et supra eam catuli ursi figuram ; in manu crucis signum, secus vero pedes sunt etiam duo catuli ursini, sursum quasi habendo ad eum respicientes hic et inde. »

¹³⁵² XXIX, 10 ; fol. 181rA ; RIS1 IX col. 726E-727A. « Iste etiam Romanus pontifex in eodem libello cuius titulus *Incipit initium malorum* effigiatur est in pontificali habitu, habens iuxta se anguille figuram et aviculam alis expansis mitre adherentem rostrumque protendentem, ad os anguille in dextra quoque defert vexillum. »

¹³⁵³ XXIX, 11 ; fol. 181rAB ; RIS1 IX col. 727D. « Iste etiam pontifex figuratur in eodem libello qui intitulatur *Initium malorum* in hac forma : sedet enim in cathedra, supra mitram aquilam gestans, et manu dextera genu innititur ; sinistro autem humeri innixum est animal, quod dicitur rinozeros, faciem dirigens in vultum ipsius pape. »

¹³⁵⁴ XXIX, 12 ; fol. 181rB ; RIS1 IX col. 728B. « Nicolaus papa IIII confusio, error concitabitur »

		colonnes. Dans l'une il y a la tête d'un oiseau qui soutient un nid avec son bec, dans l'autre il y a la tête d'un clerc âgé ¹³⁵⁵ . »
Célestin V XXX, 6	« Pape Célestin V, élévation, pauvreté, obéissance, chasteté, tempérance, gloutonnerie ¹³⁵⁶ »	Dans le petit livre intitulé <i>Malorum initium</i> , il est figuré par un religieux, c'est-à-dire que sa tête porte la coule, également ornée d'une couronne cléricale ; il porte la faux du moissonneur à la main droite et, à la main gauche, une rose ¹³⁵⁷ ... »
Boniface VIII XXX, 16	« Pape Boniface VIII, destructeur des hypocrites ¹³⁵⁸ »	« Ce pape Boniface est figuré, dans le petit livre qui est intitulé <i>Initium malorum</i> , de cette façon : il porte la mitre et la chlamyde, et il y a derrière son visage deux têtes chevelues et ceintes de couronnes. Au même endroit, se dresse une figure de vache qui mord son épaule droite de ses dents ¹³⁵⁹ . »
Benoît XI XXXI, 3	« Pape Benoît XI ¹³⁶⁰ »	« Dans le livre intitulé <i>Principium malorum</i> , son portrait est de ce genre : portant la mitre et la chlamyde, il a devant lui une figure d'ourse s'attachant à son côté droit, qui est en haut de sa main dressée, et dont deux semblables oursons sucent les mamelles ¹³⁶¹ . »
Clément V XXXI, 6	« « Pape Clément V ¹³⁶² »	« Dans le livre qui est intitulé <i>Principium malorum</i> , son portrait est de cette manière : il est vêtu d'une chlamyde et de la mitre, portant sous lui une figure de renard ; il y a sur son dos trois drapeaux levés devant son visage ¹³⁶³ »

L'élément iconographique est absent de la chronique de Francesco Pipino et il n'y a aucune réserve susceptible d'accueillir une image. Le canon n'est pas non plus reproduit. Cette omission peut s'expliquer par le caractère abscons des oracles, que l'auteur qualifie lui-même d'« inscriptions très obscures¹³⁶⁴ ». L'hermétisme est une caractéristique essentielle des

¹³⁵⁵ XXIX, 12 ; fol. 181rB ; RIS1 IX col. 728B. « Iste Romanus pontifex, etiam in eodem libello qui intitulatur *Incipit initium malorum*, describitur in hunc modum : est enim inclusus columpne, ita ut non nisi caput appareat mitratum, et ante se alias duas habet columnas, in quarum luna est capud avis, rostro sustinens nidu, in quo est capud senis clerici. »

¹³⁵⁶ XXX, 6 ; fol. 183rA ; RIS1 IX col. 736E. « Celestinus papa V Elatio, paupertas, obedientia, castitas, temperantia, castrimargia ».

¹³⁵⁷ XXX, 6 ; fol. 183rA ; RIS1 IX col. 736E. « Iste in libello, qui intitulatur *Malorum initium*, est in figura religiosi, habens videlicet cuculam capud, quoque clericali insignitum corona ; falcem vero messoriam in manu dextra baiulat, et rosam in sinistra... »

¹³⁵⁸ XXX, 16 ; fol. 184rA ; RIS1 IX col. 741E. « Bonifacius papa VIII ipocrisorum destructor »

¹³⁵⁹ XXX, 16 ; fol. 184rA ; RIS1 IX col. 741DE. « Iste Bonifacius papa figuratus est etiam in libello, qui intitulatur *Initium malorum*, in hunc modum : mitram quidem habet et clamidem, et post faciem duo capita crinita et redimita coronis. Est etiam ibidem vace figura erecta, dentibus dextrum humerum eius mordens. »

¹³⁶⁰ XXXI, 3 ; fol. 185rA ; RIS1 IX col. 747C. « Benedictus papa XI »

¹³⁶¹ XXXI, 3 ; fol. 185rA ; RIS1 IX col. 747C. « Huius effigies in libro, qui intitulatur *Principium malorum*, talis est : mitratus quidem et clamidatus ante se habet urse figuram, dextro eius adherentis lateri, que est sursum manus erecta gemini catuli ubera eius sugunt. »

¹³⁶² XXXI, 6 ; fol. 185vB ; RIS1 IX col. 752A. « Clemens papa V »

¹³⁶³ XXXI, 6 ; fol. 185vB ; RIS1 IX col. 751A-752A. « Iste in libro, qui intitulatur *Principium malorum*, suam etiam habet effigiem in hunc modum : est eius clamidatus et mitratus habens sub se vulpis figuram ; supra cuius dorsum tria sunt ante faciem eius erecta vexilla... »

¹³⁶⁴ Pour une traduction en français du texte des prophétie : H. Millet, *Les successeurs du pape...*, op. cit., p. 208-212 (pour les prophéties 15 à 30).

prophéties car il rend nécessaire leur interprétation et permet leur malléabilité¹³⁶⁵. Il est peu probable que Francesco Pipino ait utilisé un exemplaire des prophéties sans image, mais comportant les instructions nécessaires aux enlumineurs¹³⁶⁶. La référence aux prophéties du *Genus nequam* se traduit dans la chronique par la mention de la rubrique, pour les cinq derniers papes identifiés formellement, et une description de l'image pour chacun des huit papes concernés, description que Pipino peut adapter au texte de la chronique. Au sujet de Martin IV, Pipino transforme le serpent, qui apparaît généralement sur les images de la deuxième prophétie en une anguille, qui fait écho aux circonstances de sa mort¹³⁶⁷. La chronique intervertit les huitième et neuvième prophéties. Si la huitième prophétie est bien attribuée à Clément V, l'image décrite est celle de la neuvième, qui débute la série des papes angéliques. Au lieu d'une cité fortifiée, la chronique indique :

« Dans le livre qui est intitulé *Principium malorum*, son portrait est de cette manière : il est vêtu d'une chlamyde et de la mitre, portant sous lui une figure de renard ; il y a sur son dos trois drapeaux levés devant son visage, avec cette inscription : "Pape Clément V"¹³⁶⁸. »

Cette inversion peut être le fait d'une erreur de lecture car tous les manuscrits n'identifiant pas formellement les différents papes, il est possible que le copiste ou l'auteur aient sauté la huitième image. Il y a un autre glissement, concernant cette fois-ci Boniface VIII. La chronique précise que son image portait « l'inscription suivante : "Pape Boniface VIII, destructeur des hypocrites"¹³⁶⁹. » Or cette rubrique se trouve généralement sous l'image de son prédécesseur Célestin V.

Les prophéties, en appelant à la venue d'un pape angélique, portent un message critique à l'égard de la papauté¹³⁷⁰. Ce n'est pas un hasard si la suite prophétique débute par le pontificat

¹³⁶⁵ S. Piron, « La parole prophétique », N Bériou, J.-P. Boudet et I. Rosier-Catach (dir.), *Le pouvoir des mots au Moyen Âge*, Turnhout, Brepols, 2014 (Bibliothèque d'histoire culturelle du Moyen Âge, XIII), p. 268-276.

¹³⁶⁶ C'est le cas du manuscrit de Rome, Bibl. Vat., lat. 3822, fol. 6r-5v. M. H. Fleming, *The late medieval pope prophecies...*, *op. cit.*, p. 43. Mais les instructions contenues dans ce manuscrit sont beaucoup plus elliptiques que les descriptions que Pipino donne des images, ce qui suggère qu'il a eu les images sous les yeux.

¹³⁶⁷ XXIX, 10. Voir plus haut 6.1.2 La mort et la sépulture du pontife. M. H. Fleming, *The late medieval pope prophecies...*, *op. cit.*, p. 98-99.

¹³⁶⁸ XXXI, 6 ; fol. 185vB ; RIS1 IX col. 752A. « Iste in libro, qui intitulatur *Principium malorum*, suam etiam habet effigiem in hunc modum : est eius clamidatus et mitratus habens sub se vulpis figuram ; supra cuius dorsum tria sunt ante faciem eius erecta vexilla cum hac superscriptione : "Clemens papa V"⁶. »

¹³⁶⁹ XXX, 16 ; fol. 184rA ; RIS1 IX col. 741E. « superscriptionem vero habet talem. "Bonifacius papa VIII ipocrisorum destructor." »

¹³⁷⁰ Pour Gian Luca Potestà, la dernière version du *Genus nequam* (manuscrits de Lunel, Monreale, Vat. lat. 3819 et Yale) attribue au pape, et non plus à l'empereur, le rôle d'affronter l'Antéchrist à la fin des temps. Ainsi, les prophéties feraient l'apologie de la papauté. Mais la tonalité philo-impériale de la chronique de Pipino ne nous semble pas aller dans ce sens. G. L. Potestà, *Le dernier messie, Prophétie et souveraineté au Moyen Âge*, Paris, Les Belles Lettres, 2018 (1^{ère} éd. : *L'ultimo messia, Profezia e sovranità nel Medioevo*, Bologne, Il Mulino, 2014), p. 143-145.

de Nicolas III, qui est considéré, par l'historiographie et dans l'imaginaire médiéval, comme le fondateur du népotisme, que symbolisent les oursons, allusion transparente à son nom de famille (Orsini¹³⁷¹). À lire Francesco Pipino, la personnalité et l'action de Nicolas III souffrent d'ambiguïté :

« Homme prudent et considéré comme de la plus haute honnêteté, il s'appliqua vivement à honorer et enrichir sa famille, qui habitait dans le quartier de Saint-Pierre, pour qu'elle soit plus puissante dans la Ville. Il construisit au moyen des plus grandes dépenses des palais et un mur près de Saint-Pierre, à l'aide de l'argent des décimes collecté de toutes les églises et instituées à l'occasion du passage¹³⁷² que le pape Grégoire X avait décidé d'instituer, si bien que la Curie romaine célébrait la messe dans les vestibules des logis proches des leurs¹³⁷³. »

S'il est considéré honnête, la question du népotisme n'est pas éludée, pas davantage que celle de l'utilisation des décimes, destinées à financer la croisade mais utilisées en réalité pour des travaux édilitaires. La politique édilitaire de Nicolas III est bien connue : il est le véritable fondateur de la résidence et des jardins pontificaux du Vatican¹³⁷⁴, qu'il préfère au Latran¹³⁷⁵ ; il restaure également la basilique Saint-Pierre du Vatican. Mais ces travaux sont réalisés aux dépens du financement de la croisade, détourné à cet effet¹³⁷⁶. Les fondations et dotations d'églises attribuées aux papes s'inscrivent néanmoins dans la tradition biographique des papes : c'est un élément que l'on trouve déjà dans les notices du *Liber pontificalis*¹³⁷⁷. Plus loin, Nicolas III apparaît victime du mauvais comportement de son frère Orso, plutôt qu'à l'origine de la prédation de biens. Si cela semble dégager sa responsabilité directe, il n'empêche que c'est un aveu de faiblesse :

« Il concéda ce château rebâti à très grands frais à son puissant frère Orso. Cependant, à l'époque de sa mort, comme il avait été exhorté par celui qui entendit sa confession à le restituer à ses anciens seigneurs, il ordonna expressément à son frère qu'il fût restitué. Mais au contraire, celui-

¹³⁷¹ Voir, par exemple, Dante, *Enfer*, XIX, 70-72.

¹³⁷² En Terre sainte.

¹³⁷³ XXIX, 6 ; fôl. 180rB-180vA ; RIS1 IX col. 723E-724A. « Vir prudens, et summe honestatis aspectu, magnopere hic studuit genus suum exaltare et locuplectare, ut sui potentiores essent in Urbe qui habitabant regionem Sancti Petri. Summis sumptibus construxit palatia et pomerium, que sunt circa Sanctum Petrum ex pecunia colecta de decima proventuum universarum ecclesiarum occasione passagii, quod statuerat facere Gregorius X papa, ut ibi celebratas curie Romane esset in vestibulis edium propinquorum eius. »

¹³⁷⁴ Le choix de s'établir au Vatican, après une longue absence des papes de Rome, s'explique notamment par le contrôle par la famille Orsini du Château Saint-Ange, situé à proximité.

¹³⁷⁵ Nicolas III fit néanmoins reconstruire la chapelle du *Sancta Sanctorum* du Latran. P.-Y. Le Pogam, *De la "cité de Dieu" au "palais des papes"...*, op. cit., p. 35-41.

¹³⁷⁶ R. Krautheimer, *Rome, portrait d'une ville, 312-1308*, Paris, Librairie générale française, 1999 (1^{ère} éd. : Princeton, 1980), p. 549-555 ; A. Paravicini Bagliani, *La cour des papes au XIII^e siècle*, op. cit., p. 22-26 ; P.-Y. Le Pogam, *De la "cité de Dieu" au "palais des papes"...*, op. cit., p. 31-40, 61-72.

¹³⁷⁷ *Le Liber pontificalis*, I, L. Duchesne (éd.), op. cit., p. CXLI-CLIV.

là se boucha les oreilles et ne le restitua jamais. Le pape séjournait à Soriano, qui est près de Viterbe, quand il mourut, après avoir subitement perdu la parole¹³⁷⁸. »

Certes, le pape s'est repenti à l'approche de la mort. L'état de Nicolas III à la veille de sa mort, privé de parole, répond à la faute commise par son frère : de n'avoir été entendu, il est devenu muet. Nicolas III n'est pas le créateur du népotisme, dont les antécédents remontent à la fin du XI^e siècle, et il ne surpasse en rien Nicolas IV et Boniface VIII qui ont tout autant eu recours à leurs proches pour gouverner¹³⁷⁹. La même ambiguïté se trouve chez Nicolas IV, le premier pape issu de l'ordre des frères mineurs (XXIX, 12). Après avoir indiqué que Nicolas IV était « un homme pourvu d'une grande honnêteté, prudence et humilité¹³⁸⁰ », Pipino rapporte l'anecdote suivante. Le pape interroge un enfant doué d'esprit prophétique : « “Par qui est dirigé Nicolas, évêque et serviteur des serviteurs de Dieu ?” Il répondit aussitôt : “Par les Colonna¹³⁸¹.” » La soumission de Nicolas IV aux Colonna est renforcée par la lecture que l'auteur donne de la prophétie du *Genus nequam* qui suit le passage précédent :

« Aussi, ce pontife romain est dessiné de cette manière dans le même petit livre qui est intitulé *Incipit initium malorum* : il est en effet enfermé dans une colonne, de telle sorte que seule la tête coiffée d'une mitre apparaît, et devant lui il y a deux autres colonnes. Dans l'une il y a la tête d'un oiseau qui soutient un nid avec son bec, dans l'autre il y a la tête d'un clerc âgé¹³⁸² ». »

Ce frère mineur, issu d'un milieu modeste, ne favorisa pas les membres de sa famille. Mais ce sont ses liens avec la puissante famille des Colonna (symbolisée par les colonnes de l'image), qu'il utilisa pour gouverner les États de l'Église, qui lui valent sa réputation¹³⁸³.

¹³⁷⁸ XXIX, 7 ; fol. 180vA ; RIS1 IX col. 724B. « Id castellum maximis sumptibus rehedificatum et pollens fratri suo Urso concessit. Tamen tempore mortis eius cum monitus fuisset ab eo, qui eius confessionem audivit, ut id restitueret dominis antiquis, mandavit fratri, ut id restitueret. At ille obstruxit aures, nec umquam restituit. In eodem Castro Suriano residens idem papa, quod est prope Viterbium, loquela perdita subito moritur. »

¹³⁷⁹ S. Carozzi, *Il nepotismo nel Medioevo, Papi, cardinali e famiglie nobili*, Rome, Viella, 2010 (La corte dei papi, IV ; 1^{ère} éd. : 1999).

¹³⁸⁰ XXIX, 12 ; fol. 181rB ; RIS1 IX col. 728A. « Vir fuit multa honestate, prudencia et humilitate peditus. »

¹³⁸¹ XXIX, 12 ; fol. 181rB ; RIS1 IX col. 728B. « “Nicolaus episcopus servus servorum Dei a quo regitur ?” Et ille statim respondit : “Ab illis de la Columpna.” »

¹³⁸² XXIX, 12 ; fol. 181rB ; RIS1 IX col. 728B. « Iste Romanus pontifex, etiam in eodem libello qui intitulatur *Incipit initium malorum*, describitur in hunc modum : est enim inclusus columpne, ita ut non nisi caput appareat mitratum, et ante se alias duas habet columpnas, in quarum una est capud avis, rostro sustinens nidu, in quo est capud senis clerici. Est et ibi superscripto talis : “Nicolaus papa IIII confusio, error concitabitur” ».

¹³⁸³ Sandro Carocci parle à son propos d'un népotisme sans neveu (« *nepotismo senza nepoti* »). S. Carozzi, *Il nepotismo nel Medioevo...*, op. cit., p. 127-128.

Les Vies des papes de la chronique s'inscrivent dans la tradition du *Liber pontificalis*, poursuivie par la chronique pontificale et impériale de Martin le Polonais. Les éléments communs qui les structurent montrent qu'elles répondent à un schéma d'écriture préalable qui se répète. L'appréciation des différents pontificats se veut mesurée, qualités et défauts se contrebalancent. Mais les prétentions temporelles des papes de la seconde moitié du XIII^e et du début du XIV^e siècles ne sont pas du goût du chroniqueur, qui met en avant la sainteté de Pietro da Morrone et semble attendre, comme nombre de ses contemporains, la venue d'un pape angélique.

CHAPITRE 9 – LA CITE DESUNIE

Tandis que les empereurs et les papes occupent les première et deuxième parties de chaque livre, les cités italiennes tiennent une grande place – sans qu'elle soit exclusive – dans la troisième partie de chacun d'entre eux. L'impression d'ensemble qui ressort de la lecture de cette troisième partie des derniers livres est celle d'une Italie divisée, désunie. Le terme « Italie » est employé à dessein, Francesco Pipino lui-même l'utilise dans une acception similaire à la nôtre, qui recouvre tant le nord que le sud et le centre de la Péninsule. Le propos du chapitre prend appui sur la situation bolonaise¹³⁸⁴, mais la chronique évoque les difficultés d'autres cités italiennes¹³⁸⁵. Pour relater les affaires bolonaises de la décennie 1270, Francesco Pipino suit, pour l'essentiel, Riccobaldo de Ferrare et ne semble pas avoir eu recours aux sources bolonaises existantes, par ailleurs peu nombreuses et peu diffusées¹³⁸⁶.

9.1. MENER ET DIRE LA DISCORDE : ACTEURS ET VOCABULAIRE

9.1.1 D'UN ACTEUR L'AUTRE

Les protagonistes des troubles bolonais de la fin du XIII^e siècle sont avant tout des acteurs collectifs, soit l'une ou l'autre faction qui s'opposent, tranchant avec une histoire pipinienne qui est avant tout celle des grands hommes. Deux partis s'affrontent, qui portent les noms de deux vieilles familles bolonaises : les Lambertazzi, que la chronique désigne comme « *pars imperialis* », et les Geremei. Les habitants de la cité – les Bolonais – ne sont nommés en

¹³⁸⁴ XXVIII, 52-56 ; fol. 179rA-179vA ; RIS1 IX, Milan, 1726, col. 716D-719B.

¹³⁸⁵ Par exemple, sur Milan : XXIX, 16 ; fol. 181rB-181vA ; RIS1 IX col. 729A-730B.

¹³⁸⁶ Seuls deux textes historiographiques bolonais antérieurs à la seconde moitié du XIV^e siècle subsistent. Il s'agit, en premier lieu, de la *Cronaca Lolliniana* ou *Chronicon Bononiense*, courtes annales anonymes qui courent de 1162 à 1299 et dont le manuscrit est perdu depuis son édition au XVIII^e siècle (éd. : *Chronicon Bononiense ex Lolliniana Belunensi bibliotheca, Nuova raccolta d'opuscoli scientifici e filologici*, IV, Venise, 1758, p. 121-141 ; nouvelle éd. : G. Ortalli, *Alle origini della cronachistica bolognese, Il Chronicon Bononiense o Cronaca Lolliniana*, Milan, Viella, 1999). Une seconde chronique, également anonyme, est transmise dans les premières pages du manuscrit autographe sur lequel est copiée la chronique de Pietro Cantinelli (fol. 14 à 24, les treize premiers folios sont perdus) qui porte sur les années 1228 à 1278 (éd. : Pietro Cantinelli, *Chronicon*, F. Torraca éd., RIS2 XXVIII-2, Città di Castello, 1902, p. 1-14). Hormis ces deux textes, la production historiographique bolonaise antérieure au XIV^e siècle a disparu.

Sur la production historiographique bolonaise : G. Ortalli, « Aspetti e motivi di cronachistica romagnola », *Studi romagnoli*, XXIV, 1973, p. 349-387 ; B. Andreolli *et al.* (dir.), *Repertorio della cronachistica emiliano-romagnola (secc. IX-XV)*, Rome, ISIME, 1991 (Nuovi studi storici, XI), p. 129-157 ; M. Zabbia, « Bartolomeo della Pugliola, Matteo Griffoni e Giacomo Bianchetti, Problemi di cronachistica bolognese fra Tre e Quattrocento », *BISIME*, CII, 1999, p. 99-140.

tant que tels qu'à une seule reprise, dans l'extrait suivant. À cette exception près, le texte fait toujours référence à l'un ou l'autre parti, comme si l'unité de la cité était rompue, celle-ci n'étant plus que la somme de groupes antagonistes. Le premier ressort de l'opposition serait l'attitude adoptée face aux deux grands pouvoirs qui entendent structurer l'Italie, le pape et l'empereur, idée simple aujourd'hui battue en brèche¹³⁸⁷. Une seconde clé de lecture est donnée par la chronique :

« Un très grand nombre de Bolonais étaient favorables aux Geremei, qui étaient supérieurs par le grand nombre des sociétés de la plèbe qui étaient à leur côté¹³⁸⁸. »

Le soutien de la plus grande partie des « *societates plebis* », les sociétés ou compagnies d'armes du *Popolo*, emporte la décision. Le latin « *plebs* » a été traduit par « plèbe », qui désigne, dans la Rome antique, la masse du peuple par opposition à l'élite des patriciens. « *Populus* » a été rendu par « peuple » dans la traduction, qui a souvent, au Moyen Âge, un sens chrétien affirmé, synonyme de chrétiens ou de fidèles. La cohérence du « *Popolo* » peut être mise en cause, qui « regroupe un foisonnement premier de milices et de compagnies, une nébuleuse d'organisations et des sociétés¹³⁸⁹ ». D'autant que si le parti des Geremei est soutenu, à compter de 1274, par la plupart des compagnies armées du *Popolo*, quatre d'entre elles soutiennent néanmoins les Lambertazzi¹³⁹⁰, ce qui oblige à nuancer l'assimilation systématique entre « *Populus* » et Guelfes d'un côté, aristocratie et Gibelins de l'autre, au profit d'une fluidité des comportements et des attitudes politiques qui s'observe également à l'échelle individuelle¹³⁹¹.

¹³⁸⁷ Pour Giuliano Milani (*L'esclusione dal Comune, Conflitti e bandi politici a Bologna e in altre città italiane tra XII e XIV secolo*, Rome, ISIME, 2003, p. 111-118), l'affrontement entre Empire et papauté habille les oppositions à l'œuvre dans la société bolognaise sans en être la cause. De manière générale, sur la naissance des Guelfes et des Gibelins et l'historiographie de ce couple infernal, voir la synthèse de S. Raveggi, *L'Italia dei Guelfi e dei Ghibellini*, Milan, Mondadori, 2009 (Il Medioevo attraverso i documenti), accompagnée de nombreux extraits de documents traduits.

¹³⁸⁸ XXVIII, 53 ; fol. 179rA ; RIS1 col. 717CD. « Plurima pars Bononiensium Ieremiis favebant et superiores erant numero multo societatum plebis pro illis agentis. »

¹³⁸⁹ É. Crouzet-Pavan, *Enfers et paradis, L'Italie de Dante et de Giotto*, Paris, Albin Michel, 2001 (Bibliothèque histoire), p. 133 ; voir aussi, plus loin, p. 189-204.

¹³⁹⁰ Branca di Santo Stefano, Rastrelli, Traverse di Val d'Aposa et Delfini. R. Greci, « Bologna nel Duecento », O. Capitani (dir.), *Bologna nel Medioevo*, Bologne, Bononia University Press, 2007 (R. Zangheri dir., *Storia di Bologna*, II), p. 570.

¹³⁹¹ Voir ainsi les mésaventures des parents de Francesco Pipino (1.2.3 Des parents inquiétés, au cœur des troubles politiques bolognaïses ; première partie, chapitre 1). C'est, de manière générale, le cas à Bologne où certains membres de l'aristocratie ont intégré les sociétés militaires du peuple et les associations de métiers (*arti*). G. Tabacco, *Egemonie sociali e strutture del potere nel Medioevo italiano*, Turin, Einaudi, 2000 (1^{ère} éd. : 1974), p. 280-283. Sur les sociétés militaires et les associations de métiers bolognaïses : G. Fasoli, *Le compagnie delle armi a Bologna*, Bologne, 1933 ; *Ead.*, *Le compagnie delle arti a Bologna fino al principio del secolo XV*, Bologne, 1936 [non consultés].

La traduction de « *partes* » par « partis¹³⁹² » peut mener sur la pente de l’anachronisme si l’on n’y prend garde. Il ne s’agit pas de partis politiques au sens contemporain du terme, lequel suppose une association structurée et durable ainsi que l’unité de pensée des membres qui les composent¹³⁹³. Sans aller jusqu’à nier toute cohésion sociale et idéologique interne aux *partes* de l’Italie médiévale¹³⁹⁴, celles-ci restent marquées, comme la catégorie du « *Populus* », par la circulation et la fluidité de leurs membres. Plusieurs explications ont été avancées afin de saisir la constitution des deux partis qui déchirent la société bolonaise, et cela dès la fin du XIII^e siècle. La chronique ne se prononçant pas sur l’origine de la division qui apparaît comme un état de fait en 1272, il n’est pas question ici de s’engager dans des discussions séculaires¹³⁹⁵.

Dans ce récit animé par des acteurs collectifs, la chronique identifie néanmoins cinq individus. Il s’agit d’abord du jeune roi d’Angleterre Édouard I^{er} Plantagenet qui propose sa médiation en 1273. Rentrant de croisade par le sud de l’Italie, Édouard traverse la Péninsule afin de prendre possession de son royaume¹³⁹⁶. Face à une situation inextricable, il renonce :

« Plus tard, l’année suivante¹³⁹⁷, la faction des Geremei obtint par décret, contre le gré de l’autre parti, de placer l’armée devant Forli, là où le roi d’Angleterre Édouard, qui revenait d’Acre, avait établi son campement alors qu’il faisait le voyage à travers l’Italie, et parvint à ces places fortes. Une fois connue la cause de la guerre, il discuta d’un arrangement mais renonça à cette affaire périlleuse, alors que les partis en guerre n’étaient en aucune façon d’accord au sujet du traité¹³⁹⁸. »

¹³⁹² « *Pars* » a été traduit par « parti », au masculin ; les traductions « partie » ou « part », au féminin, sont tout autant recevables.

¹³⁹³ B. Chantebout, *Droit constitutionnel et science politique*, Paris, Armand Colin, 1991 (10^e éd.), p. 195-198.

¹³⁹⁴ En ce sens : J. Heers, *Les partis et la vie politique dans l’Occident médiéval*, Paris, PUF, 1981 (1^{ère} éd. : *Parties and political life in the medieval West*, Amsterdam, 1977).

¹³⁹⁵ Rapide mise au point sur la situation bolonaise : A. I. Pini, « Guelfes et Gibelins à Bologne au XIII^e siècle, l’“autodestruction” d’une classe dirigeante », *Les élites urbaines au Moyen Âge, XXVII^e congrès de la S.H.M.E.S., Rome, mai 1996*, Paris-Rome, Publications de la Sorbonne-EFR, 1997 (Série histoire ancienne et médiévale, XLVI), p. 156-160. Voir aussi : J. Heers, *Les partis et la vie politique dans l’Occident médiéval*, *op. cit.*

¹³⁹⁶ M. Prestwich, « Edward I (1239–1307) », *Oxford Dictionary of National Biography*, Oxford, Oxford University Press, 2004 (online edn, Jan 2008) :

<http://www.oxforddnb.com/acces.bibliotheque-diderot.fr/view/article/8517> Consulté le 21 juillet 2017.

¹³⁹⁷ 1273.

¹³⁹⁸ XXVIII, 53 ; fol. 179rA ; RIS1 IX col. 716E-717A. « Porro anno sequenti factio Ieremiarum, invita altera parte obtinuit decreto, exercitum apud Livium sistere, ubi castris positus rex Anglie Odoardus rediens Acon, dum iter per Italiam faceret, ad ea castra pervenit ; qui audita belli causa, de compositione tractavit, sed infecto abscessit negocio, cum nullatenus partes bellum agentes de federe nul convenirent. »

Seul le chef de la faction des Lambertazzi est identifié, en la personne de Castellano Andalò. La présentation de ce personnage est particulièrement favorable, la chronique soulignant ses qualités dans un rapide portrait :

« Castellano Andalò, prince du parti des Lambertazzi, était un homme puissant et opulent, que son parti honorait comme son chef. On voulut le convaincre de ne pas se rendre au palais puisque là-bas on lui tendait un piège. Il voulut néanmoins se soumettre à la République, afin que cessât le trouble et la désunion¹³⁹⁹ ... »

Les qualités attribuées sont celles du bon chef, apprécié de ses hommes et respectueux de la légalité institutionnelle. Castellano est issu de l'une des grandes familles de la noblesse bolonaise dont les membres occupent d'importantes fonctions en Italie, notamment de podestats¹⁴⁰⁰. Le nom de la famille Andalò est attesté dans le *Serventeses dei Lambertazzi e dei Geremei* parmi les quatre-vingts familles qui se rangent dans la faction des Lambertazzi¹⁴⁰¹. Ce poème, composé de sept cent douze vers et rédigé à la fin du XIII^e siècle, énumère les noms des familles qui soutiennent les deux partis et rapporte les événements qui se déroulent entre la première expulsion de Bologne de la *pars lambertazza* en 1274 et leur fuite en novembre 1279. Giuliano Milani a relevé la proximité entre la chronique de Pipino et le *Serventeses*, tant dans le récit des événements que dans le jugement de valeurs¹⁴⁰². Si la chronique suit ici le récit de

¹³⁹⁹ XXVIII, 53 ; fol. 179rB ; RIS1 IX col. 717D. « Erat partis Lambertaciorum princeps Castellanus de Andalays vir potens et dives, quem sua pars colebat ut ducem. Huic persuasum fuit, ne in palatium iret, cum illa insidiis¹³⁹⁹ agerentur. Parere Reipublice voluit, ut tumultus et seditio sedarentur... »

¹⁴⁰⁰ C'est le cas de Brancaloneo Andalò, appelé à Rome pour remplir la charge de sénateur de la Ville en 1252 jusqu'à sa mort à l'été 1258. E. Cristiani, « Andalò, Brancaloneo », DBI III, 1961. Consulté le 28 juillet 2017 [http://www.treccani.it/enciclopedia/brancaloneo-andalo_\(Dizionario-Biografico\)/](http://www.treccani.it/enciclopedia/brancaloneo-andalo_(Dizionario-Biografico)/) ; J.-L. Gaulin, « *Ufficiali forestieri* bolonais, itinéraires, origines et carrières », J.-C. Maire Vigueur (dir.), *I podestà dell'Italia comunale*, I, *Reclutamento e circolazione degli ufficiali forestieri (fine XII sec.-metà XIV sec.)*, Rome, EFR, 2000 (Collection de l'EFR, CCLXVIII), vol. 1, p. 327-328 et 335 ; J.-C. Maire Vigueur, « Flussi, circuiti, profili », *Ibid.*, vol. 2, p. 1074-1079.

¹⁴⁰¹ Le *Serventeses* donne la liste des familles partisans des Lambertazzi et des Geremei. F. Pellegrini, « Il *Serventeses dei Lambertazzi e dei Geremei* », *Atti e memorie della R. Deputazione di storia patria per le provincie di Romagna*, ser. III, vol. IX, 1891, vers 258 à la p. 219 pour les Andalò. Édition plus récente : *Serventeses dei Lambertazzi e dei Geremei*, E. Raimondi (éd.), G. Contini (dir.), *Poeti del Duecento*, Milan-Naples, R. Ricciardi, 1960, I, p. 843-875.

Des listes sont également disponibles dans deux chroniques bolonaises du XV^e siècle, dites la *Rampona* (texte A) et la *Varignana* (texte B), *Corpus chronicorum Bononiensium*, A. Sorbelli (éd.), RIS2 XVIII-1, 2, Città di Castello, 1910-1938, p. 202-205. Voir aussi chez un auteur du XIII^e siècle : Pietro Cantinelli, *Chronicon*, RIS2 XXVII-2, p. 31-32.

¹⁴⁰² Le poème est considéré par son premier éditeur comme d'orientation guelfe (F. Pellegrini, « Il *Serventeses*... », *art. cit.*, n. 3 p. 187 ; M. Schonbuch, « Une chronique poétique, le *Serventeses dei Lambertazzi et des Geremei* », *La poésie politique dans l'Italie médiévale*, A. Fontes Baratto, M. Marietti et C. Perrus éd., *Arzanà, Cahiers de littérature médiévale italienne*, XI, 2005, p. 109). Pour Giuliano Milani, l'analyse mériterait d'être reprise et le propos nuancé.

Riccobaldo de Ferrare, quatre des trois informations qu'ajoute le chroniqueur se trouvent par ailleurs dans le *Serventese*, ce qui semble attester que le poème a été consulté par Pipino¹⁴⁰³.

Une autre figure gibeline apparaît à l'occasion de la bataille du pont San Procolo (13 juin 1275), à proximité de Bologne, en la personne de Guido da Montefeltro (vers 1220-1298), « homme habile à la guerre¹⁴⁰⁴ », que l'on retrouve à d'autres moments de la chronique¹⁴⁰⁵ et qui remporte le combat contre les Geremei à la tête de troupes gibelines coalisées comprenant les Lambertazzi exilés¹⁴⁰⁶. En revanche, aucun nom de chef Geremei n'est cité dans la chronique, pas même celui de Rolandino Passaggeri¹⁴⁰⁷ (vers 1215-1300), ce notaire, juriste et chef de file du *Popolo* bolognaise dans la seconde moitié du XIII^e siècle, qui contribua à la législation anti-magnats des années 1280 (*Ordinamenti sacri* de 1282 et *Ordinamenti sacritissimi* de 1284¹⁴⁰⁸). Parmi les opposants à la faction des Lambertazzi, seul le nom de Malatesta da Verruchio¹⁴⁰⁹ (vers 1226-1312), d'origine étrangère à la cité et placé à la tête de l'armée bolognaise, est mentionné par la chronique à l'occasion de la bataille du pont San Procolo, en miroir de celui de Guido da Montefeltro :

« L'année suivante, qui correspondait à l'an du Seigneur 1275, les Bolognais conduisirent pour la seconde fois, accompagnés de leurs secours, une très grande armée pour ravager les territoires des Faventins ; leur chef était Malatesta da Rimini. Les exilés bolognais, les habitants de Forlì et les Faventins avaient mis à leur tête, pour diriger cette guerre, Guido da Montefeltro, homme habile à la guerre¹⁴¹⁰. »

¹⁴⁰³ G. Milani, « La memoria dei *rumores*, I disordini bolognesi del 1274 nel ricordo delle prime generazioni, note preliminari », R. Delle Donne et A. Zorzi (dir.), *Le storie e la memoria, In onore di Arnold Esch*, Florence, Firenze University Press, 2002 (Reti Medievali, E-book Reading 1), n. 53 p. 289-290.

¹⁴⁰⁴ XXVIII, 54 ; fol. 179rB ; RIS1 IX col. 718A. « ... Guidonem de Montefeltro virum bellandi sollertem. »

¹⁴⁰⁵ XXIX, 10 ; XXX, 16 et 21.

¹⁴⁰⁶ XXVIII, 54 ; fol. 179rB ; RIS1 IX col. 718A-718C.

¹⁴⁰⁷ M. Giansante, « Passaggeri, Rolandino », DBI LXXXI, 2014 : [http://www.treccani.it/enciclopedia/rolandino-passaggeri_\(Dizionario-Biografico\)/](http://www.treccani.it/enciclopedia/rolandino-passaggeri_(Dizionario-Biografico)/) Consulté le 28 juillet 2017.

¹⁴⁰⁸ Éd. : *Statuti di Bologna del 1288*, I, G. Fasoli et P. Sella, Città del Vaticano, Biblioteca Apostolica Vaticana, 1937 (Studi e testi, LXXIII), p. 283-329. Voir : G. Fasoli, « La legislazione antimagnatizia a Bologna fino al 1292 », *Rivista di storia del diritto italiano*, VI, 1933, p. 351-392 ; G. Milani, « *Ordinamenta sacrata*, Il classicismo del "popolo" bolognese alla fine del Duecento », J.-M. Sansterre (dir.), *L'autorité du passé dans les sociétés médiévales, Actes du colloque de Rome, 2-4 mai 2002, organisé par l'Institut historique belge, l'École française de Rome, l'Université libre de Bruxelles et l'Université Charles de Gaulle-Lille III en collaboration avec l'Academia Belgica*, Rome-Bruxelles, EFR-Institut historique belge de Rome, 2004 (Collection de l'École française de Rome, CCCXXXIII/Bibliothèque, LII), p. 105-120.

¹⁴⁰⁹ Malatesta est en 1275 capitaine du peuple de Bologne. A. Vasina, « Malatesta da Verruchio », *Enciclopedia Dantesca*, III, Rome, Istituto della enciclopedia italiana, 1971 : http://www.treccani.it/enciclopedia/malatesta-da-verucchio_%28Enciclopedia-Dantesca%29/ Consulté le 30 juillet 2017.

¹⁴¹⁰ XXVIII, 54 ; fol. 179rB ; RIS1 IX col. 718A. « Sequenti anno, qui fuit annus Domini MCCLXXV, iterum Bononienses cum eorum subsidiis ad populandos Faventinorum agros maximum duxerunt exercitum ; eis dux erat Malatesta de Arimino. Exules Bononiensium cum Liviensibus et Faventinis sibi eo bello gerendo duces prefecerant Guidonem de Montefeltro virum bellandi sollertem. »

L'anonymat dans lequel est relégué le parti des Geremei, qui s'apparente à une *damnatio memoriae* historiographique, s'explique par l'orientation gibeline de la chronique, bien que l'assimilation entre Geremei et Guelfes appelle la nuance. Donner les noms de Castellano Andalò et de Guido da Montefeltro, le premier est le chef du parti des Lambertazzi et le second le champion des Gibelins d'Italie du Nord, s'accorde *a contrario* avec le positionnement politique de Francesco Pipino. La récurrence du nom de Castellano Andalò dans la chronique peut s'expliquer, outre l'orientation idéologique de l'auteur de la chronique, par un tropisme dominicain. La famille Andalò a noué des liens anciens avec les frères prêcheurs : Diana Andalò joue ainsi un rôle décisif dans l'installation des Dominicains à Bologne, en facilitant leur implantation dès 1219 sur des terrains autour de l'église de San Niccolò delle Vigne qui constituent le noyau du futur couvent San Domenico¹⁴¹¹. Enfin, un dernier personnage est identifié dans ces chapitres bolognais, Bertoldo Orsini¹⁴¹², neveu et représentant du pape en Romagne.

9.1.2 UN VOCABULAIRE ROMANISANT

La chronique désigne par le terme « *seditio* » les troubles internes à la cité de Bologne dans la décennie 1270 qui aboutissent à l'exclusion durable, « jusqu'à nos jours » dit la chronique¹⁴¹³, de l'un des deux partis qui s'affrontent. La « *seditio* » désigne à la fois l'événement et son origine. Le terme se rencontre déjà chez Riccobaldo de Ferrare, que suit Pipino, pour rendre compte des tumultes bolognais¹⁴¹⁴. Traduire « *seditio* » par « sédition » était commode, mais cette solution n'a pas été retenue, alors que de manière générale nous avons opté pour une traduction transparente du vocabulaire. Le terme français comporte « l'idée d'un soulèvement contre la puissance établie », pour reprendre en partie la définition du *Dictionnaire de l'Académie française*¹⁴¹⁵. S'il est bien question des autorités communales dans ces chapitres,

¹⁴¹¹ R. Dondarini, « Insedimenti dei Frati Predicatori a Bologna », G. Bertuzzi (dir.), *L'origine dell'Ordine dei Predicatori e l'Università di Bologna*, Bologne, Edizioni Studio Domenicano (Philosophia, XXXII), p. 237-239 ; A. Alessandrini, « Andalò, Diana d' », DBI III, 1961 : [http://www.treccani.it/enciclopedia/diana-d-andalo_\(Dizionario-Biografico\)/](http://www.treccani.it/enciclopedia/diana-d-andalo_(Dizionario-Biografico)/) Consulté le 28 juillet 2017.

¹⁴¹² XXVIII, 55.

¹⁴¹³ XXVIII, 55 ; fol. 179vA ; RIS1 IX col. 718E. « ... et usque in presentem diem, factio illa exclusa vagatur exilio. »

¹⁴¹⁴ Riccobaldo de Ferrare, *Compendium Romanae historiae*, II, A. T. Hankey (éd.), Rome, ISIME, 1984 (FSI CVIII), p. 736-737.

¹⁴¹⁵ Article « Sédition », *Dictionnaire de l'Académie française*, Paris, 1932-1935 (8^e édition). La neuvième édition, commencée à la fin du siècle dernier, en est actuellement à la lettre « R ». Dernier fascicule paru à l'été 2017 : « De Ressort à Rimbaldien », *Journal officiel de la République française, Documents administratifs*, 2017, 1 : <http://www.academie-francaise.fr/le-dictionnaire/la-9e-edition> Consulté le 25 juillet 2017.

aucune des deux « *partes* » n'est qualifiée de rebelle. La *seditio* est le résultat de l'opposition entre deux partis – le texte emploie plus rarement « *factio* » (traduit par « faction ») – qui à la fois divisent et constituent la cité à part égale. Cet affrontement rompt l'unité, la concorde au sein de la cité, ce qui conduit à traduire « *seditio* » par « désunion », premier sens du terme en latin classique, voisin de « division » et « discorde¹⁴¹⁶ ».

Un vocabulaire institutionnel romain est utilisé pour décrire les aspects politiques des troubles. Il est question des « citoyens » (« *cives* »), à plusieurs reprises, sans que cet emploi ne constitue une nouveauté : son usage est attesté en Italie du Nord dès la fin du haut Moyen Âge. En revanche, l'assimilation entre les institutions communales et romaines est explicitement affirmée par deux fois, à propos des « tribuns de la plèbe, qu'on appelle *Anziani*¹⁴¹⁷ » et du « Sénat de la cité, qu'on appelle Conseil¹⁴¹⁸ ». Les *Anziani* représentent et expriment les intérêts des sociétés « populaires », autres que celles de la banque et des marchands (ces dernières étant représentées par les *Consoli*). La mise en place d'un *Consiglio degli Anziani*, à la suite de la révolte populaire de 1228 menée par le marchand Giuseppe Toschi, manifeste l'affirmation de l'élément populaire dans la Commune bolonaise, qui prend place au côté des autres institutions délibératives de la cité¹⁴¹⁹, dans un parallèle suggéré avec la révolte de la plèbe romaine¹⁴²⁰ contre l'aristocratie sénatoriale au début du V^e siècle avant notre ère¹⁴²¹. Fréquentant les cercles pré-humanistes de Padoue, où séjourna également Pipino, Riccobaldo connaît la première décade de Tite-Live qui évoque le conflit de 494 au chapitre 33 du livre II. Dans ce cas, il est très probable que l'usage du terme « tribun de la plèbe » renvoie à l'histoire de la Rome républicaine¹⁴²². La révolte de 1228 aboutit également à la création d'un *Consiglio generale*, qui réunit des représentants des éléments nobiliaires et populaires et qui double l'ancien *Consiglio*

¹⁴¹⁶ « *Discordia* » est également utilisé dans la chronique à propos de l'opposition entre Guelfes et Gibelins qui divise toute l'Italie (« He sunt discordiarum totius Italie seminarium... » XXVIII, 56 ; fol. 179vA ; RIS1 IX col. 719A).

¹⁴¹⁷ XXVIII, 53 ; fol. 179rAB ; RIS1 IX col. 717B. « Simulato enim de belli depositione et concordia actum est per tribunos plebis, quos Ancianos vocant... »

¹⁴¹⁸ XXVIII, 55 ; fol. 179rB ; RIS1 IX col. 718D. « ... Senatus civitatis, qui modo dicitur Consilium... »

¹⁴¹⁹ R. Dondarini, *Bologna medievale nella storia delle città*, Bologne, Pàtron, 2000, p. 215-219 ; R. Greci, « Bologna nel Duecento », *art. cit.*, p. 545-551 ; G. Milani, *I comuni italiani*, Rome-Bari, Laterza, 2005 (Quadrante), p. 120-122. L'institution en 1255 d'un capitaine du peuple élu par le *Popolo*, qui flanque le podestat, consacre l'avènement du régime « populaire » à Bologne.

¹⁴²⁰ Le terme « *plebs* » est utilisé une autre fois, à la phrase précédente : « ... et superiores erant numero multo societatum plebis pro illis agentis. » XXVIII, 53 ; fol. 179rA ; RIS1 IX col. 717D.

¹⁴²¹ Les tribuns de la plèbe sont institués en 493 av. J.-C. à la suite d'une nouvelle révolte de la plèbe, partie du peuple (« *populus* ») qui s'oppose à sa composante patricienne. M. Humbert, *Institutions politiques et sociales de l'Antiquité*, Paris, Dalloz, 1999 (7^e éd.), p. 236-241.

¹⁴²² G. Milani, « *Ordinamenta sacrata...* », *art. cit.*, p. 116-120.

*di credenza*¹⁴²³. C'est le respect de cette parité qui est en cause lors de la seconde expulsion des Lambertazzi de la ville en 1279 :

« De fait, ni l'un ni l'autre parti ne pouvait regarder l'autre d'un œil civique. Les Lambertazzi faisaient en sorte que le Sénat de la cité, qu'on appelle Conseil, fût dans la même situation qu'avant leur exil, à savoir qu'ils contrôlaient alors la moitié du Sénat. Les autres refusaient, disant que les Lambertazzi n'étaient pas leurs égaux car inscrits sur la liste des hommes fortunés¹⁴²⁴. »

À l'appui de leur refus d'accueillir de nouveau les Lambertazzi au sein du Conseil, les Geremei invoquent leur inscription sur « la liste des hommes fortunés ». La confection de listes par les autorités communales a donné naissance à un véritable « gouvernement par listes¹⁴²⁵ ». La réminiscence romaine est évidente : le terme de « *census* » est employé, qui renvoie au pouvoir des deux censeurs instaurés en 443 av. J.-C., et dont le rôle fondamental était d'estimer les fortunes à chaque lustre afin de classer les individus en fonction de cette estimation. De ce classement découlaient, outre le statut militaire et la contribution fiscale, l'étendue des pouvoirs politiques du citoyen¹⁴²⁶. L'établissement de listes illustre, dans le cadre bolonais, le perfectionnement de la machine administrative communale et, de façon plus large, la « révolution documentaire¹⁴²⁷ » à l'œuvre dans les cités italiennes à partir de la fin du XII^e siècle. À Bologne, la mise au point de listes est la modalité qui permet à la Commune de mener sa politique anti-magnats, laquelle aboutit à une série de proscriptions qui écartent ceux-ci de la vie politique, économique et sociale de la cité¹⁴²⁸.

¹⁴²³ Sur les avatars des différents conseils : voir la mise au point de G. Tamba, « I documenti del governo del Comune bolognese (1116-1512), Lineamenti della struttura istituzionale della città durante il Medioevo », *Quaderni culturali bolognese*, VI, 1978, p. 7-22 : http://badigit.comune.bologna.it/governo_bologna/2index.html Consulté le 26 juillet 2017.

¹⁴²⁴ XXVIII, 55 ; fol. 179rB ; RIS1 IX col. 718D. « Nam neuter alteros civicis oculis intueri poterant. Agebant Lambertacii ut Senatus civitatis, qui modo dicitur consilium, esset in eo statu, quo fuerat antequam exilio cessissent, ut scilicet pars dimidia senatus esset ex illis. Abnuebant alteri dicentes Lambertacios non esse virorum et fortunatum censu compares eis. »

¹⁴²⁵ G. Milani, « Il governo delle liste nel comune di Bologna, Premesse e genesi di un libro di proscrizione duecentesco », *Rivista storica italiana*, CVIII-1, 1996, p. 149-229.

¹⁴²⁶ M. Humbert, *Institutions politiques et sociales...*, *op. cit.*, p. 298-299.

¹⁴²⁷ Expression employée par Jean-Claude Maire Vigueur au sujet de l'ouvrage de Paolo Cammarosano. J.-C. Maire Vigueur, « Révolution documentaire et révolution scripturaire, le cas de l'Italie médiévale », *Bibliothèque de l'École des chartes*, CLIII-1, 1995, p. 177-185 ; P. Cammarosano, *Italia medievale, Struttura e geografia delle fonte scritte*, Rome, La Nuova Italia Scientifica, 1991.

¹⁴²⁸ Sur l'exclusion de la cité : G. Milani, *L'esclusione dal Comune...*, *op. cit.* Giuliano Milani a révisé à la baisse les premières estimations chiffrées obtenues à partir des listes de proscription bolonaises, notamment celles d'Antonio Ivan Pini, passant de 14 000 personnes (ce qui est considérable sur une population estimée à 50 000 habitants) à environ 4 000 personnes, toutes catégories confondues (bannis et relégués).

D'autres termes chargés de réminiscences romaines antiques sont à signaler. L'emploi du terme « *optimates*¹⁴²⁹ », pour désigner ici les chefs d'une faction, est en usage dans la Rome de l'Antiquité et désigne, chez Cicéron notamment, le parti sénatorial. « *Tribus*¹⁴³⁰ » peut désigner le peuple, la masse, mais son sens institutionnel est celui de la division du Peuple romain en différentes tribus. Enfin, la Commune est qualifiée de « République¹⁴³¹ ». Dans cet esprit antiquisant, nous avons choisi de traduire « *decretum* » par « décret », lui donnant une coloration juridique que n'a pas la seule « décision », autre traduction possible de ce terme.

Ces différents éléments montrent une connaissance fine des institutions bolonaises par la source de la chronique, à savoir Riccobaldo de Ferrare, qui les assimile aux institutions de la Rome républicaine, et que Pipino reprend à son compte. Il est tout aussi remarquable que les institutions proprement communales, le podestat et le capitaine du Peuple, ne soient pas mentionnées dans ces chapitres, ce qui semble confirmer la volonté « antiquisante » des auteurs. À moins qu'il ne s'agisse, par ce moyen, de rendre intelligible une réalité institutionnelle mouvante, caractérisée par un empilement d'autorités, celles de création récente se superposant aux plus anciennes sans les faire disparaître. Cette connaissance des institutions communales bolonaises n'est pas isolée : elle s'observe également chez Salimbene de Adam qui en fait part, sans passer par le prisme de l'Antiquité¹⁴³². La lecture antiquisante des institutions communales est en revanche plus originale, et doit être liée aux contacts noués par Riccobaldo, assurément, et Pipino, peut-être, avec les pré-humanistes padouans du début du XIV^e siècle.

9.2. AUX ORIGINES DE LA DESUNION

C'est la rupture des engagements pris sous couvert de l'autorité communale qui est à l'origine de la guerre civile bolonaise :

« Cette même année, à savoir 1272, naquit à Bologne une grande désunion lorsque l'un des partis, suivant le décret qu'ils avaient sculpté dans la pierre, voulut conduire l'armée contre les Modénais parce qu'ils avaient accueilli les citoyens exilés, comme le prévoyaient les traités de paix, quand l'autre parti l'interdisait avec obstination. En fin de compte, le parti des Geremei,

¹⁴²⁹ Même si, en l'espèce, ce terme s'applique aux Geremei, qui représentent la composante « populaire » de la Commune, et non à la faction gibeline. XXVIII, 53 ; fol. 179rB ; RIS1 IX col. 717E. « ... denos optimates Ieremiarum domum dimittunt. »

¹⁴³⁰ XXVIII, 53 ; fol. 179rB ; RIS1 IX col. 717D. « Simul ac vero utrique deni in palatium, tribus armate, que palatium armis tenebant, denos optimates Ieremiarum domum dimittunt. »

¹⁴³¹ XXVIII, 53 ; fol. 179rB ; RIS1 IX col. 717D. « Parere Reipublice voluit, ut tumultus et seditio sedarentur ... »

¹⁴³² Salimbene de Adam, *Cronica*, G. Scalia (éd.), Turnhout, Brepols, 1999 (Corpus christianorum, Continuatio mediaevalis, CXXVA), II, p. 737 [709].

qui avait convoqué à Modène des secours venant de Ferrare, Reggio, Parme et Crémone, obtint et fit en sorte que la pierre qui contenait le décret fût tout entière brisée et arrachée du mur¹⁴³³. »

Le désaccord oppose le parti des Lambertazzi à celui des Geremei. Les Lambertazzi souhaitent aider les Modénais gibelins exilés à revenir dans leur cité, ce que prévoyait un traité. Au-delà de la solidarité gibeline, il s'agit pour les Lambertazzi d'intervenir contre Modène, cité traditionnellement guelfe et s'opposant à l'expansionnisme bolonais¹⁴³⁴. Le récit que donne Salimbene de Adam (mort après 1288) de cet épisode est plus circonstancié et permet de comprendre les ressorts de la décision :

« Les Bolonais firent graver une pierre disant en toute lettre comment la Commune de Bologne s'était engagée à faire cette expédition. Cette pierre fut scellée sur un mur et placée dans le palais de la Commune de Bologne, si bien que le podestat et le capitaine du Peuple de Bologne voyaient cette pierre chaque jour quand ils étaient au palais. Et les Bolonais rappelaient chaque jour au podestat et au capitaine du peuple qu'ils devaient faire cette expédition, puisque la Commune de Bologne s'y était engagée, et que le podestat et le capitaine avaient juré de le faire¹⁴³⁵. »

Les Geremei contreviennent à la décision prise par l'ensemble de la Commune et connue de tous, car gravée dans la pierre, point sur lequel Salimbene, peu suspect de sympathies gibelines, insiste. Les années suivantes, 1273 et 1274, c'est au sujet du siège de Forlì que les deux factions s'affrontent. Les Lambertazzi s'y opposent, rappelant que « L'armée ne doit pas être conduite contre Forlì, mais contre Modène qui exclut ses concitoyens de la ville à l'encontre des traités¹⁴³⁶. » L'opposition entre les deux partis se manifeste autour du *carroccio*, ce char de guerre pavoisé aux couleurs de la Commune qui accompagne l'armée citadine, que les Lambertazzi remettent à sa place après que les Geremei l'ont tiré sur la place, signifiant leur

¹⁴³³ XXVIII, 52 ; fol. 179rA ; RIS1 IX col. 716D-717A. « Eodem anno, scilicet MCCLXXII, Bononie magna est orta sedicio, cum altera parcium, secundum decretum suum quod in petra sculpsent, exercitum vellent ducere in Mutinenses, quod exules cives reciperent, ut federa pacis extabant, et altera pertinaciter prohiberet. Obtinuit tandem pars Ieremiarum, que ex Feraria, Regio, Parma et Cremona subsidia convocaverant in Mutinam, et egit quod petra illa, que decretum continebat, de muro evulsa confringeretur omnino. »

¹⁴³⁴ R. Dondarini, *Bologna medievale...*, op. cit., p. 223 ; A. Vasina, « Dal Comune verso la Signoria (1274-1334) », O. Capitani (dir.), *Bologna nel Medioevo*, op. cit., p. 587.

¹⁴³⁵ « Et de hoc fecerunt Bononienses sculpiri unum lapidem sculptum de litteris, sicut commune Bononie erat firmatum facere predictum exercitum. Et predictus lapis erat muratus et positus in palatio communis Bononie, ita quod potestas et capitaneus populi Bononie videbant dictum lapidem cotidie, quando stabant in palatio. Et Bononienses denuntiabant dicto potestati et capitaneo cotidie ut facerent predictum exercitum, cum commune Bononie de hoc firmatum esset, et dictus potestas et capitaneus iurassent predicta facere. » Salimbene de Adam, *Cronica*, G. Scalia (éd.), Turnhout, Brepols, 1999 (Corpus christianorum, Continuatio mediaevalis, CXXVA), II, p. 737 [709]. Traduction reprise ici : Salimbene de Adam de Parme, *Chronique*, II, G. Besson et M. Brossard-Dandré (dir.), Paris, Honoré Champion, 2016 (Traduction des classiques du Moyen Âge), p. 878. Sur Salimbene de Adam : O. Guyotjeannin, *Salimbene de Adam, un chroniqueur franciscain*, Turnhout, Brepols, 1995 (Témoins de notre histoire).

¹⁴³⁶ XXVIII, 53 ; fol. 179rA ; RIS1 IX col. 717B. « Non Forlivium ducatur exercitus, sed Mutinam, qui concives suos contra federa urbe exclusit. »

volonté d'aller au combat. Suit une description des ravages de la guerre civile de 1274, qui n'épargne personne :

« Pour ces raisons, commença la guerre entre les citoyens, qui s'opposèrent pendant quarante jours ; on combattit de jour comme de nuit, par le fer, à l'aide de machines et par le feu. De part et d'autre, beaucoup périrent, un grand nombre de logis furent incendiés, ni repos ni sommeil n'était accordé. Les femmes mariées, elles-mêmes armées, portaient assistance aux combattants ; un grand nombre dépérissait dans le plus grand chagrin de l'âme, alors qu'elles voyaient ici hommes et fils, là pères et frères, se combattre l'un l'autre. De part et d'autre, des secours furent implorés par les voisins et les amis¹⁴³⁷. »

Si cette description reprend en grande partie celle de Riccobaldo de Ferrare dans son *Compendium Romanae historiae*¹⁴³⁸, Pipino ajoute la phrase suivante au texte originel : « un grand nombre dépérissait dans le plus grand chagrin de l'âme, alors qu'elles voyaient ici hommes et fils, là pères et frères, se combattre l'un l'autre ». Cet ajout permet de développer la définition de la guerre civile en insistant sur son caractère fratricide et s'accorde au style quelque peu tragique de la prose pipinienne¹⁴³⁹. La tragédie que constitue la guerre civile est renforcée par la durée des combats – quarante jours – analogue à celle des pluies du Déluge qui s'abattirent pour punir l'humanité¹⁴⁴⁰. Le récit se poursuit par le piège tendu aux Lambertazzi par les Geremei qui, sous prétexte de faire la paix avec leurs adversaires, emprisonnent leurs chefs. L'affrontement se solde par l'expulsion de la cité de la faction impériale qui se réfugie à Faenza¹⁴⁴¹.

En 1279 a lieu une tentative de conciliation, sous les auspices du pape Nicolas III qui missionne en Romagne et à Bologne trois de ses neveux, Latino Malabranca¹⁴⁴², Gentile et Bertoldo Orsini¹⁴⁴³. L'intervention pontificale à Bologne est la conséquence des tractations préalables au couronnement impérial du roi des Romains Rodolphe de Habsbourg. Celles-ci

¹⁴³⁷ XXVIII, 53 ; fol. 179rA ; RIS1 IX col. 717BC. « His causis bellum inter cives ceptum est, quadraginta diebus continuis obsistunt, luce ac ac tenebris, ferro, machinis et igne pugnatum est. Multi perempti utrinque, edes plurime succense, quies nec ad sompnum dabatur. Ipse matrone succinte pugnantibus ferebant suppetias ; plurime summa animi egritudine tabescebant, cum hinc viros et filios inde patres et fratres pugnantes infestis alterutrum armis viderent. Utrinque a sociis et amicis implorantur subsidia. »

¹⁴³⁸ Riccobaldo de Ferrare, *Compendium*, II, *op. cit.*, p. 738.

¹⁴³⁹ Voir 5.2.3 Style direct et « effet de réel » (deuxième partie, chapitre 5).

¹⁴⁴⁰ Gn 7 17.

¹⁴⁴¹ Sur les rapports entre Bologne et Faenza : A. Vasina, « Rapporti tra Bologna e Faenza nei secoli XII e XIII », *Studi romagnoli*, IX, 1958, p. 225-251.

¹⁴⁴² Sur ce cardinal dominicain : XXIX, 7 et M. Venditelli, « Malabranca, Latino », DBI LXVII, 2006 : [http://www.treccani.it/enciclopedia/latino-malabranca_\(Dizionario-Biografico\)/](http://www.treccani.it/enciclopedia/latino-malabranca_(Dizionario-Biografico)/) Consulté le 14 novembre 2017.

¹⁴⁴³ Sur Bertoldo Orsini : M. Venditelli, « Orsini, Bertoldo », DBI LXXIX, 2013. Consulté le 14 novembre 2017 : [http://www.treccani.it/enciclopedia/bertoldo-orsini_\(Dizionario-Biografico\)](http://www.treccani.it/enciclopedia/bertoldo-orsini_(Dizionario-Biografico))

ont pour conséquence la restitution à l'Église des territoires de l'ancien Exarchat de Ravenne, auxquels appartenait Bologne, en 1278. Les constitutions pontificales du 29 mai 1279 ont pour objectif de retrouver la légalité qui prévalait avant les violences de 1274¹⁴⁴⁴. Ces constitutions prévoient notamment un gouvernement paritaire des Geremei et des Lambertazzi, auquel s'oppose le parti pontifical :

« Les Lambertazzi faisaient en sorte que le Sénat de la cité, qu'on appelle Conseil, fût dans la même situation qu'avant leur exil, à savoir qu'ils contrôlaient alors la moitié du Sénat. Les autres refusaient, disant que les Lambertazzi n'étaient pas leurs égaux car inscrits sur la liste des hommes fortunés¹⁴⁴⁵. »

En refusant de réintégrer les Lambertazzi dans leurs droits, et de partager le pouvoir au Conseil à parité, les Geremei apparaissent comme les continuateurs de la guerre civile. Cette responsabilité est renforcée par le forfait (« *facinus* ») dont ils se rendent coupables :

« À Noël, l'affaire était scellée par suite du forfait de la faction des Geremei. La veille de Noël, comme on l'apprit par d'autres, ils prirent l'initiative des armes¹⁴⁴⁶. »

En prenant les armes, les Geremei sont à l'origine de la rupture de la paix. La mention de la date de Noël – jour de la nativité du Christ – pour perpétrer ce forfait accentue son caractère méprisable. Cette date se trouve, certes, chez Riccobaldo que Pipino suit ici, mais d'autres chroniqueurs et l'historiographie contemporaine s'accordent sur la date du 22 décembre 1279, beaucoup moins symbolique¹⁴⁴⁷.

¹⁴⁴⁴ R. Dondarini, *Bologna medievale...*, *op. cit.*, p. 227-229 ; A. Vasina, « Dal Comune verso la Signoria (1274-1334) », *op. cit.*, p. 593-599.

¹⁴⁴⁵ XXVIII, 55 ; fol. 179rB ; RIS1 IX col. 718D. « Agebant Lambertacii ut Senatus civitatis, qui modo dicitur consilium, esset in eo statu, quo fuerat antequam exilio cessissent, ut scilicet pars dimidia senatus esset ex illis. Abnuebant alteri dicentes Lambertacios non esse virorum et fortunarum censu compares eis. »

¹⁴⁴⁶ XXVIII, 55 ; fol. 179rB ; RIS1 IX col. 718E. « Festo nativitatis Domini statuta res erat ad facinus a factione Ieremiarum. Quod ut compertum est ab aliis vigilia natalis rem preoccupant armis. »

¹⁴⁴⁷ R. Dondarini, *Bologna medievale...*, *op. cit.*, p. 229. Salimbene de Adam, pour sa part, retient la date du 22 décembre : « Le vendredi 22 décembre, la paix entre les Bolonais de l'intérieur et ceux de l'extérieur fut rompue... » Salimbene de Adam de Parme, *Chronique*, II, *op. cit.*, p. 904. (« Et die veneris decimo exeunte decembre fracta fuit pax inter Bononienses intrinsecos et extrinsecos... », Salimbene de Adam, *Cronica*, II, *op. cit.*, p. 765 [737]). La *Rampona* et la *Varignana*, deux chroniques bolonaises tardives, retiennent la date du 21 décembre 1280. *Corpus chronicorum Bononiensium*, *op. cit.*, p. 201.

9.3. LA DISCORDE, CAUSE DE TOUS LES MAUX DE L'ITALIE

9.3.1. L'ŒUVRE DU DIABLE

Le chapitre 56 clôt la séquence bolonaise en généralisant à « presque toute l'Italie » la « détestation des partis guelfe et gibelin ». « *Detestatio* » peut également se traduire par « malédiction » et « horreur ».

« De fait, à travers presque toute l'Italie, deux partis opposés, à savoir guelfe et gibelin, revêtirent de manière honteuse les noms de l'Empire et de l'Église, tous deux se surpassant dans le mal, les Guelfes par leurs manœuvres et leur perfidie, les Gibelins par leur témérité, leur dureté et leur colère. Ce sont les divisions du diable et des factions opposées qui rampent dans l'âme des hommes et grandissent de manière innée, si bien que d'ordinaire on enseigne à ceux qui ne sont pas encore nés de les imiter. Elles sont le germe des discordes dans toute l'Italie et imprègnèrent par contagion à ce point la contrée que [le fils] devient lui-même objet de désunion pour son père, ce qui est le plus étranger à la nature. Dans le passé comme dans l'avenir, voici ce qui cause la perte des grands peuples davantage que les guerres extérieures, les famines ou les maladies : ce sont ces malheurs publics et toutes les autres choses qui suscitent les colères de Dieu¹⁴⁴⁸. »

L'assimilation entre Guelfes et parti de l'Église d'une part, Gibelins et parti de l'empereur d'autre part, est précisée ; elle reste d'usage courant dans le premier tiers du XIV^e siècle. Mais Pipino dédouane en quelque sorte de leur responsabilité le Sacerdoce et l'Empire, précisant que les deux factions ont usurpé une affiliation qu'ils « revêtirent d'une manière honteuse ». Les deux partis semblent condamnés à part égale, mais la nature des reproches qui leur sont adressés diffère. Les Guelfes sont accusés de « manœuvres » et de « perfidie », soit de dissimulation, de tromperie et d'un manquement à la parole donnée. Ces accusations résonnent en écho avec celles portées par Pipino à l'encontre des Geremei qui ne respectèrent pas les traités conclus et usèrent d'un stratagème pour venir à bout des Lambertazzi. Paix et traités sont jurés au Moyen Âge : les jureurs s'engagent à respecter un comportement à venir par un serment, soit « une parole qui prend une puissance surnaturelle à témoin de sa

¹⁴⁴⁸ XXVIII, 56 ; fol. 179vA ; RIS1 IX col. 719A-719B. « Nam per omnem fere Italiam due partes adverse, guelfa scilicet et ghibelina, que imperii et Ecclesie velaminibus invidiosa nomina induere, altera alteram in malo superant Guelfi dolis et perfidia, Ghibelini vero temeritate ac truculencia et ira. Hec sunt sectiones dyabolice, et factiones adverse, que sic in animis hominum serpunt et innate conualescunt, ut etiam fere nondum nati docti sint suos imitari. He sunt discordiarum totius Italie seminarium, que provinciam ipsam suis adeo contagiis infecerunt, ut quod est extremissimum a natura ipse fiat sediciosus in patrem. He sunt, que fuerunt et erunt, populis magnis exicio, quam bella externa, quam famas, quam morbi, que publicorum malorum, queque alia in Dei iras convertunt. »

sincérité¹⁴⁴⁹. » Dans l'Occident chrétien, où le jureur se place sous l'autorité de Dieu, le serment est un engagement religieux¹⁴⁵⁰. Si le parjure offense Dieu, son comportement est également contraire à l'honneur. Dans les relations vassaliques et la culture nobiliaire, le « *perfidus* » est celui qui ne respecte pas son engagement, qui va à l'encontre de la fidélité (« *fides* »), comportement condamné sur un plan tant moral¹⁴⁵¹ que pénal. Témérité, colère et dureté, autant de griefs imputés aux Gibelins, découlent d'une exacerbation des valeurs nobiliaires et chevaleresques, faites de courage, de bravoure et d'aptitude au commandement. Ces reproches sont moins accablants que la rupture de l'engagement qui met en jeu l'honneur et l'autorité divine. Cette différence d'appréciation en faveur des Gibelins est aussi la marque d'un certain élitisme dominicain, que l'on retrouve à Bologne avec la création de la *societas* de la bienheureuse Vierge Marie, à laquelle appartient Senzanome Pipino, frère de Francesco¹⁴⁵².

Le véritable auteur de la division de la cité – le diable – est démasqué par le chroniqueur. La gravité des divisions surpasse les trois fléaux des sociétés traditionnelles que sont la guerre, la famine et les épidémies. Les divisions diaboliques « rampent » (« *serpunt* »), comme le serpent de la Genèse, que Dieu condamne à marcher sur son ventre¹⁴⁵³, et contaminent chaque homme, bouleversent l'ordre social et sa hiérarchie naturelle.

Contagieuse, la division se propage dans « presque toute l'Italie » comme une maladie. Les vecteurs de la contagion sont les nombreux traités qui enserrant les cités dans de multiples réseaux d'alliance. À l'échelle bolonaise, interviennent dans les événements des années 1270 les cités de Forli, Faenza, Modène, Ferrare, Reggio, Parme, Crémone, dessinant à grande échelle une géographie romagnole et padane des affrontements diplomatiques et militaires. Un changement d'échelle fait apparaître les interventions pontificales, en attendant un retour éphémère de l'autorité impériale en Italie qui peut néanmoins se manifester par ses vicaires impériaux et les champions de sa cause tel Guido da Montefeltro. L'image qui ressort est celle d'une Italie en guerre perpétuelle dans la seconde moitié du XIII^e siècle : guerres de succession de Frédéric II en Sicile et en Italie du Sud, troubles romains, dissensions dans et entre cités de

¹⁴⁴⁹ R. Jacob, « Serment », C. Gauvard, A. de Libera et M. Zink (dir.), *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, PUF, 2002 (Quadrige), p. 1327 ; N. Offenstadt, *Faire la paix au Moyen Âge*, Paris, Odile Jacob, 2007 (Histoire), p. 256-274.

¹⁴⁵⁰ *Le serment, Actes du colloque international, C.N.R.S., Paris X Nanterre, 25-27 mai 1989*, I, *Signes et fonctions*, R. Verdier (éd.), Paris, Éditions du C.N.R.S., 1991, p. XVI-XVII.

¹⁴⁵¹ Cette condamnation est l'un des thèmes récurrents des chansons de geste et de la littérature épique. Rappelons que la *Chanson de Roland* débute par la trahison de Ganelon.

¹⁴⁵² Voir 1.2.3 Des parents inquiétés, au cœur des troubles politiques bolonais (première partie, chapitre 1).

¹⁴⁵³ Gn 3 14.

l'Italie centro-septentrionale. Les combats connaissent une extension Outre-mer où s'affrontent Venise, Gênes et Pise.

9.3.2 AVANT LA DISCORDE : UN *BUON TEMPO ANTICO* ?

Les troubles qui affectent Bologne dans les années 1270 constituent-ils une césure dans l'histoire de la cité ? Il est significatif que les *Memoriali*, registres dans lesquels sont enregistrées les transactions d'un montant supérieur à vingt livres, s'interrompent aux mois d'avril et mai 1274. La fuite des Lambertazzi à Faenza et le basculement de la cité dans l'orbite angevino-guelfe connaissent une résonance dans toute l'Italie communale¹⁴⁵⁴. Mais l'interprétation de ce moment diffère : les documents d'inspiration guelfe présentent les expulsions des Lambertazzi et de leurs partisans comme le début d'une phase glorieuse de l'histoire de Bologne dès les années 1280, à la différence de la littérature gibeline qui les considère comme le point de départ du déclin de la cité¹⁴⁵⁵.

Le récit pipinien de la décennie 1270 ne s'accompagne pas de la déploration de la décadence des mœurs ni de l'éloge d'un temps ancien, comme on peut le lire chez Dante à propos de la cité de Florence¹⁴⁵⁶. La condamnation des troubles qui déchirent la cité, comme le reste de l'Italie, est néanmoins sans appel. La position antépénultième qu'occupe le chapitre 56 au sein du livre XXVIII place celui-ci en surplomb d'un livre consacré à la vacance de l'Empire. La discorde peut dès lors se concevoir comme engendrée par la vacance impériale qui désorganise la Péninsule et rompt le fragile équilibre des pouvoirs. Cette interprétation est renforcée en mettant en parallèle ce chapitre 56 du livre XXVIII et le chapitre 65 du livre XXVI. Le chapitre 65, qui se trouve à la fin du livre XXVI consacré au règne de Frédéric II, reprend un long passage dû à Riccobaldo de Ferrare qui déplore la décadence de l'Italie des années 1230, alors que s'intensifient les affrontements entre l'empereur et les Communes¹⁴⁵⁷. On a pu reconnaître dans ce passage une des inspirations de l'éloge du *buon tempo antico* que l'on

¹⁴⁵⁴ G. Milani, « La memoria dei *rumores...* », *art. cit.*, p. 271-274.

¹⁴⁵⁵ *Ibid.*, p. 283-284.

¹⁴⁵⁶ Comme toujours, lorsqu'on s'approche de la matière dantesque, la bibliographie est immense. Nous avons essentiellement utilisé : C. T. Davis, « Il buon tempo antico », *L'Italia di Dante*, Bologne, Il Mulino, 1988 (1^{ère} éd. : *Florentines Studies, Politics and Society in Renaissance Florence*, N. Rubinstein éd., Londres, 1968, p. 45-69), p. 109-133 et M. Zabbia, « Dalla propaganda alla periodizzazione, L'invenzione del "buon tempo antico" », *BISIME*, CVII, 2005, p. 247-282.

¹⁴⁵⁷ « De rubidibus in Italia ritibus » XXVI, 65 ; fol. 162vAB ; RIS1 IX col. 669C-670C. Riccobaldo de Ferrare, *Pomerium*, RIS1 IX, Milan, 1725, col. 128BD et éd. Zanella, IV, 98, 16 ; *Id.*, *Compendium*, II, *op. cit.*, p. 723-724. Le texte de Riccobaldo (la version du *Compendium* est la plus développée et celle suivie par Pipino) est également reproduit par Giovanni Mussi (*Chronicon Placentinum*, RIS1 XVI, Milan, 1730, col. 578C-579B) et Galvano Fiamma (*Opusculum de rebus gestis ab Azone, Luchino et Iohanne Vicecomitibus*, C. Castiglioni éd., RIS2 XII-4, Bologne, 1938, p. 37-38).

trouve chez Dante et de son corollaire, le jugement négatif sur son époque¹⁴⁵⁸. Pour Dante, l'âge d'or de Florence se situe au XII^e siècle, avant l'assassinat en 1216 de Buondelmonte dei Buondelmonti au pied de la statue de Mars, près du Ponte Vecchio, et la naissance des partis guelfe et gibelin. Ce *buon tempo antico* n'est pas celui de la conquête du *contado* et de la puissance florentine, mais se caractérise au contraire par la vie modeste et austère des Florentins¹⁴⁵⁹. Quant aux dernières années du règne de Frédéric II, au cours desquelles l'empereur combat les cités de la Péninsule, elles constituent une charnière dans l'histoire des Communes italiennes pour un certain nombre de chroniqueurs de la fin du XIII^e siècle et du début du XIV^e siècle, remplissant de la sorte une « fonction périodisante¹⁴⁶⁰ ». Pour Francesco Pipino, ce sont les troubles des années 1270 qui constituent, en mettant fin à la concorde citadine, une rupture dans l'histoire communale de Bologne. Le chapitre 56, en élargissant le propos à l'ensemble de l'Italie, est l'occasion pour le chroniqueur de donner une clé de lecture de l'histoire italienne.

¹⁴⁵⁸ C. T. Davis, « Il buon tempo antico », *art. cit.*, p. 129 ; M. Zabbia, « Dalla propaganda alla periodizzazione... », *art. cit.*, p. 248-250.

¹⁴⁵⁹ C. T. Davis, « Il buon tempo antico », *art. cit.*, p. 112-115 ; M. Zabbia, « Dalla propaganda alla periodizzazione... », *art. cit.*, p. 247-253.

¹⁴⁶⁰ M. Zabbia, « Dalla propaganda alla periodizzazione... », *art. cit.*, p. 260. Outre Riccobaldo de Ferrare, voir Rolandino de Padoue (*Cronica in factis et circa facta Marchie Trivixane*, vers 1262), le *Chronicon Marchiae Tarvisinae et Lombardiae* et le *Chronicon Estense*. M. Zabbia, « Dalla propaganda alla periodizzazione... », *art. cit.*, p. 258-260.

CONCLUSION DE LA TROISIEME PARTIE

L'ordre des frères prêcheurs est traditionnellement considéré comme un soutien indéfectible de la papauté, ce que confirme la lecture des chroniques de Martin le Polonais, de Ptolémée de Lucques ou de Bernard Gui. Mais l'organisation de la chronique de Francesco Pipino, comme l'analyse des conditions des successions impériales, montrent que son auteur s'oppose, pour sa part, à la théocratie pontificale. À côté de la position officielle de l'ordre, défendue par nombre de ses auteurs, ont donc existé des appréciations différentes, individuelles¹⁴⁶¹. Cette opposition n'a rien d'exceptionnelle ni de nouveau : elle est défendue par Dante puis par Marsile de Padoue, qui appellent de leur vœu la venue d'un empereur, seul apte à mettre un terme aux conflits qui divisent la Péninsule, et contestent en retour les prétentions théocratiques de la papauté¹⁴⁶².

Pour étayer sa position, Francesco Pipino recourt à une variété d'arguments juridiques et scripturaires qu'il renforce par des précédents historiques : l'histoire joue le rôle de « mine d'exemples¹⁴⁶³ », qui appuie son argumentation. Réminiscences antiques, culture biblique, droit romain et droit canon, philosophie aristotélicienne se conjuguent et attestent des liens entre un lettré dominicain et les différents milieux urbains du nord de l'Italie. Au contact du monde universitaire et du milieu pré-humaniste du début du XIV^e s, Francesco Pipino se révèle être une interface, un médiateur culturel.

La structure commune aux notices impériales et papales révèle les opérations intellectuelles préalables à leur rédaction. Il y a clairement un plan type préétabli qui constitue le noyau commun à toute Vie, un canevas qui permet au lecteur de savoir quelles informations il trouvera dans des biographies standardisées. Cependant, ce dispositif n'est pas propre à cette chronique : on le trouve déjà chez Martin le Polonais qui constitue, nous l'avons vu, une des

¹⁴⁶¹ Cette divergence entre position officielle de l'Ordre et attitude individuelle a été mise en lumière à propos des Angevins : voir J. Paul, « Angevins, frères prêcheurs et papauté », *L'Etat angevin, Pouvoir, culture et société entre XIII^e et XIV^e siècle, Actes du colloque international organisé par l'American Academy in Rome, l'Ecole française de Rome, l'Istituto storico italiano per il Medio Evo, l'U.M.R. Telemme et l'Université de Provence, l'Università degli studi di Napoli Federico II, Rome-Naples, 7-11 novembre 1995*, Rome, EFR, 1998 (Collection de l'EFR, CCXLV), p. 221-251.

¹⁴⁶² La querelle entre Empire et Sacerdoce est bien plus ancienne, ses antécédents peuvent remonter jusqu'à saint Augustin et Charlemagne. M. Gally, « Les enjeux de l'histoire, Dante, penseur de la monarchie universelle », *Le Moyen Âge*, C-2, 1994, p. 172. Alain Boureau nie le caractère exceptionnel du *Defensor pacis*, y voyant un « ouvrage exemplaire, sans aucun doute, mais plutôt illustratif de la nouvelle culture politique. » A. Boureau, *La religion de l'État, La construction de la République étatique dans le discours théologique de l'Occident médiéval (1250-1350)*, Paris, Les Belles Lettres, 2006 (Histoire), p. 115.

¹⁴⁶³ B. Guenée, *Histoire et culture historique dans l'Occident médiéval*, Paris, Aubier-Montaigne, 1991 (1^{ère} éd. : 1980), p. 28.

sources majeures de l'historiographie pontificale de Francesco Pipino, et qui l'emprunte lui-même au *Liber pontificalis*. Cependant, Pipino renverse la perspective : si Vies impériales et Vies pontificales fonctionnent en miroir, ce sont les empereurs qui bénéficient de la primauté, les papes étant remisés au second plan. Le canevas suivi par le chroniqueur témoigne à la fois de la permanence du modèle que constitue le *Liber pontificalis* et d'une mise en ordre du savoir à l'usage du lecteur. Au-delà de la standardisation des notices, c'est bien l'accès et la recherche de l'information qui sont facilités. C'est cette volonté qui explique que la plupart des Vies des papes, en tout cas celles dont la rédaction excède le noyau commun, ont été subdivisées en plusieurs chapitres, qui permettent au lecteur de trouver l'information recherchée.

Aux livres XXVII à XXXI, la place dévolue aux papes se dilate tandis que celle réservée aux empereurs diminue. Le désintérêt – ou plus exactement l'absence – des empereurs de la Péninsule fait basculer l'histoire politique, en grande partie italienne il est vrai, dans la geste pontificale. La papauté devient le premier acteur politique italien dans le dernier quart du XIII^e siècle, ce qui s'observe particulièrement à la lecture du pontificat de Boniface VIII. Le personnage est romanesque et plusieurs épisodes de sa vie satisfont le goût de la dramaturgie de Francesco Pipino. Archétype du pape mondain, préoccupé par l'affirmation de son pouvoir temporel sur la Chrétienté, la figure de Boniface VIII s'accorde difficilement avec la lecture institutionnelle de Francesco Pipino. L'élection puis la renonciation de son prédécesseur, Célestin V, sont vues comme miraculeuses par Francesco Pipino. L'attrait pour l'ermite Pietro da Morrone est redoublé par l'insertion de prophéties pontificales dont la chronique est l'une des premières attestations. Ces prophéties, dont le succès est considérable à la fin du Moyen Âge, montrent, en appelant à la venue d'un pape angélique, les contestations dont est l'objet une papauté devenue un acteur politique de premier plan. Reflets de la crise de l'Église, elles illustrent les attentes eschatologiques qui, loin de se cantonner à quelques groupes marginaux de la dissidence religieuse, irriguent la littérature et les polémiques.

L'attention que porte la chronique à Bologne atteste de l'attachement de Francesco Pipino envers la cité. Puisant l'essentiel de ses informations chez Riccobaldo de Ferrare, il suit une lecture antiquisante des institutions et de l'histoire bolonaises. La référence romaine n'est pas celle de l'Empire mais celle de la République et ses institutions, qu'il assimile aux institutions communales. Ici, peu de grands hommes, mais des groupes, des partis sont à l'œuvre dans une histoire collective animée de tristes passions. Le panorama de la cité dans le dernier tiers du XIII^e siècle qu'il offre est celui d'une cité divisée entre factions inconciliables refusant la concorde nécessaire. Le parjure et le non-respect des engagements dont se rendent

coupables les Geremei expliquent, à son sens, en grande partie les troubles bolonais. Une nouvelle fois, un sentiment philo-impérial sourd du récit pipinien, alors que Bologne est revenue dans le giron pontifical. Les considérations morales qui affleurent des chapitres bolonais, comme de ceux consacrés aux empereurs et aux papes, permettent de lire la chronique comme un miroir des princes, qui enseigne, par l'exemple, le bon et le mauvais gouvernements.

CONCLUSION GENERALE

Au terme de ce travail, nous espérons que la figure de Francesco Pipino a gagné en relief. Elle apparaît en tout cas plus nette dans ses multiples dimensions. Bolonais, frère dominicain, prêtre, pèlerin, missionnaire, administrateur, traducteur et historien sont autant d'aspects d'une vie qui se conjuguent sans s'exclure et éclairent la complexité d'un individu et de son œuvre. En maniant le « je » et le « moi », dans sa chronique comme dans son *Traité sur les lieux de Terre sainte*, le prologue de sa traduction du *Milione* et le registre conservé à l'Archivio di Stato de Bologne, Francesco Pipino manifeste son individualité. Issu d'une famille bolonaise aisée, appartenant peut-être à la *militia* urbaine, et installée face au couvent San Domenico de Bologne, frère Francesco Pipino apparaît dans la documentation comme témoin d'un testament en date du 14 septembre 1289, alors qu'il doit être un jeune frère. Nous pouvons le repérer, par intermittence et à plusieurs reprises, à Bologne et à Padoue, où il exerce notamment les fonctions conventuelles de vice-prieur et de prieur. Sa présence à Milan reste une hypothèse, mais sa bonne connaissance de l'histoire et des églises milanaïses plaide en ce sens ; l'hypothèse attend sa confirmation par l'exhumation future d'un document. Frère itinérant, Francesco Pipino a également voyagé hors d'Europe, se rendant en pèlerinage en Terre sainte en 1320 et, certainement, en mission en Orient en 1325 en rejoignant la Société des frères pérégrinants. Ces voyages démontrent un intérêt constant pour la Terre sainte – il est contemporain de la chute d'Acre (1291) – et l'Orient, qui se manifeste également dans la traduction du *Milione* de Marco Polo, dont certains passages alimentent en retour sa chronique. Le dernier document évoquant Francesco Pipino, un recueil des privilèges octroyés par les papes à l'ordre des frères prêcheurs, date de 1328 et témoigne de son activité d'archiviste. Ce « goût de l'archive » se manifeste dès le début des années 1310, lorsqu'il copie, pour le compte du couvent San Domenico de Bologne, un ensemble d'actes intéressant le couvent, et nous le retrouvons dans sa chronique.

Francesco Pipino écrit une histoire qui met en œuvre une palette documentaire large et sans exclusive : sources historiographiques, documents officiels, monuments, sources épigraphiques, témoignages oraux sont à leur tour convoqués. Cette variété atteste de la circulation des savoirs qui sont loin de se résumer au seul contenu des bibliothèques conventuelles, pauvres et conformistes en termes de ressources historiographiques. Francesco Pipino a pu y trouver, sans difficulté, les deux grandes œuvres historiques élaborées par deux

frères dominicains des générations précédentes, Vincent de Beauvais (mort en 1264) et Martin le Polonais (mort en 1278). *Le Speculum historiale* de Vincent de Beauvais est une compilation d'histoire universelle de dimension et d'ambition considérables qui débute par la Création. La chronique pontificale et impériale du second, de taille bien plus réduite, présente en parallèle l'histoire des papes et des empereurs. Francesco Pipino a abondamment puisé dans l'un et l'autre ouvrages pour composer sa chronique jusqu'aux derniers livres. Pour écrire l'histoire des papes, Francesco Pipino adopte une solution de continuité, en recourant largement au modèle que constituent le *Liber pontificalis* et ses continuations. À partir du livre XXIX, qui couvre les années 1273-1291, Francesco Pipino doit avoir recours à d'autres sources historiographiques. Il utilise notamment deux sources dominicaines, la chronique de Gênes de Jacques de Voragine et les *Flores chronicorum* de Bernard Gui, qu'il a pu rencontrer à Bologne en 1317. Néanmoins, pour la période la plus récente, sa source principale n'est pas dominicaine. Il recourt en grande partie au *Pomerium Ravennatis Ecclesie* et à l'*Historia Romana*, aujourd'hui perdue, de Riccobaldo de Ferrare qui, comme lui, séjourna à Padoue dans les premières décennies du XIV^e siècle. L'appartenance à l'ordre dominicain ne conditionne donc pas exclusivement ses choix historiographiques.

L'historien ne reste pas inerte face à ses sources, il devient auteur, les sélectionnant et leur administrant différents traitements. Dans le cas des sources écrites, celles-ci peuvent être reprises *verbatim*, résumées ou intégrées, au besoin, par bribes dans le fil de sa narration. Il fait également preuve d'esprit critique à leur encontre, lorsqu'il fait état de plusieurs versions d'un même événement, se prononçant sur celle qui a sa préférence. Le rôle d'archiviste que Francesco Pipino remplit au sein du couvent San Domenico de Bologne, puis à la fin de sa vie pour son Ordre, l'ont familiarisé avec le maniement des documents d'archives, privés comme publics (documents judiciaires, lettres pontificales et impériales). Disposant généralement de copies soignées, Francesco Pipino est conscient que la forme des sources diplomatiques est indissociable de leur efficacité juridique. Cette conscience du formalisme s'explique par sa pratique des archives, mais également par un transfert de compétences en milieu familial – l'un de ses frères, Senzanome, est notaire – et communal – Bologne connaît alors une « révolution documentaire ». L'utilisation de sources diplomatiques montre que celles-ci devaient circuler, notamment sous forme de recueils, dans lesquels il a pu puiser. La chronique transcrit quelques documents rares, comme la lettre de Manfred aux Romains (Foggia, 24 mai 1265), dont seule une autre copie subsiste dans un manuscrit tardif daté de la seconde moitié du XV^e siècle. C'est aussi le cas, parmi les quelques monuments et inscriptions que comptent la chronique, avec l'épithame en trente hexamètres qui ornait la tombe du pape Nicolas III et qui n'est connue que

par la chronique. Dans les derniers livres de la chronique, l'historien privilégie des témoignages oraux. Ce choix est légitimé par les prescriptions scripturaires et s'explique, de manière pratique, par ses voyages, qui le mettent en contact avec des témoins, et la proximité chronologique entre l'événement et sa consignation, qui permet de faire appel à la mémoire. Les sources orales sont aussi pesées et Francesco Pipino accorde davantage de crédit aux témoins de qualité. Jacques de Voragine et Riccobaldo de Ferrare sont qualifiés comme tels, ce qui justifie qu'il ait largement recours aux travaux historiques de ces deux auteurs.

Si la chronique apporte peu d'informations inédites, elle ne se résume pas à un patchwork de sources déjà connues. Sa singularité est ailleurs, se logeant dans la structure de l'ouvrage. S'il n'y a pas d'histoire sans conscience du temps, il est nécessaire, pour écrire l'histoire, de domestiquer le temps, maîtrise qui se révèle dans la structure de la chronique. Construisant son propre temps historique, Francesco Pipino ne se contente pas de relater les événements année après année, mais les intègre dans une temporalité multiple, structurée par les règnes impériaux. En ce sens, Francesco Pipino compose une histoire plutôt qu'une chronique proprement dite. La chronique est découpée en livres qui, à trois exceptions près, portent le nom d'un empereur. Ce premier découpage de l'histoire impériale insère les événements au gré des différents règnes, qui sont autant de livres qui découpent son œuvre et rythment l'histoire du monde. La structuration impériale du récit historique, si elle est peu courante à l'époque, n'est pas pour autant inédite. La chronique de Martin le Polonais, qui met en parallèle histoire des pontifes romains et des empereurs, est une première source d'inspiration. Il est très probable que ce soit l'organisation retenue par Riccobaldo de Ferrare pour son *Historia Romana*, une des sources principales des derniers livres de la chronique. C'est également celle des *Vies des douze Césars* de Suétone et de l'*Histoire Auguste*, œuvres connues des milieux pré-humanistes padouans avec lesquels Riccobaldo fut en contact et que Francesco Pipino a pu fréquenter lors de ses séjours à Padoue.

Cette première organisation impériale du récit se double d'un second découpage du temps, interne à chacun des livres et plus singulier encore. Ainsi, au sein de chacun des livres, se retrouve une même structure ternaire qui répartit les événements survenus lors du règne impérial en trois cercles, trois récits recommencés : temps de l'empereur, puis temps des papes, enfin temps des cités, des royaumes et de l'Orient. Le chiffre trois a une portée théologique forte dans la culture chrétienne, dont l'un des dogmes essentiels est celui de la Trinité. Aristote, Pères de l'Église et théologiens ont glosé ce chiffre trois, considéré comme symbole d'unité et de totalité. Une telle organisation tripartite se retrouve dans la *Divine comédie* de Dante, œuvre

contemporaine de la chronique de Francesco Pipino et qui connaît une rapide diffusion à son époque. Nous avons par ailleurs relevé un écho entre la *Divine comédie*, *La monarchie* et la chronique qui témoigne d'un fonds culturel commun circulant au sein des élites lettrées de l'Italie du Nord et du centre. Histoire impériale, histoire pontificale et histoire des cités, des royaumes et de l'Orient doivent s'envisager comme parties d'un tout dont l'addition livre une lecture universelle de l'histoire. La rigidité de l'organisation de la chronique appelle une autre remarque. Elle suppose l'existence d'un plan préalable à la rédaction de la chronique. Selon toute probabilité, Francesco Pipino a utilisé, en amont de la rédaction de la chronique, un tableau lui permettant de répartir les faits collectés en trois colonnes, en fonction des trois cercles constituant chacun des livres.

Le point de départ de l'histoire est le règne de Charlemagne, dont le prologue de la chronique fait l'éloge. Le récit du couronnement impérial de Charlemagne, au livre II de la chronique, est l'occasion d'insister sur la légitimité du nouvel empereur, à l'encontre de deux autorités concurrentes, Irène, usurpatrice du trône byzantin, et le pape, dont le rôle lors de la cérémonie est minoré. Ce point de départ illustre la puissance de la figure d'un Charlemagne en cette fin du Moyen Âge, champion de la foi que l'on présente alors comme le prototype du croisé et dont l'épopée, largement reconstruite, fait les délices des chansons de geste en cette fin du Moyen Âge. Débuter l'histoire avec la *renovatio imperii* en l'an 800 distingue également la chronique de Francesco Pipino de la plupart des chroniques universelles qui ont pour point de départ la Création (c'est le cas du *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais) ou l'Incarnation (dans le cas de la chronique de Martin le Polonais). En commençant son récit au règne de Charlemagne, et non par Jules César ou Auguste comme cela peut se lire par ailleurs, Francesco Pipino prend acte de l'étrangeté que constitue l'histoire ancienne et de la rupture survenue à Rome en l'an 800. L'homonymie entre l'auteur et le père de l'empereur, Pépin, mérite d'être relevée, sans constituer un élément explicatif déterminant. Dans les derniers livres, se pose également la question de la légitimité des empereurs successifs. Adoptant le point de vue impérial, Francesco Pipino considère le roi des Romains comme empereur légitime, sans qu'il soit besoin de le couronner par le pape à Rome. Son raisonnement fait appel au droit romain et au droit canon que complètent les précédents historiques. L'adoption du point de vue impérial a pour corollaire de reléguer les attributions du pape dans le domaine spirituel. À compter du pontificat de Nicolas III (1277-1280), la chronique de Francesco Pipino conclut les Vies des papes par l'insertion des prophéties connues sous le titre de *Genus nequam*, dont c'est l'un des premiers témoins dans leur version pontificale. Celles-ci s'achèvent par l'annonce de

la venue d'un pape angélique, en opposition avec les papes administrateurs et politiques du XIII^e et du début du XIV^e siècles. Condamnant les prétentions théocratiques de la papauté, l'usage de ces prophéties dans la chronique atteste que les Dominicains n'ont pas été insensibles au prophétisme, et que celles-ci servent ici le dessein de l'auteur. En accordant aux empereurs la première place dans le récit, Francesco Pipino renverse la perspective de la chronique de Martin le Polonais qui donne, pour sa part, la précellence aux papes. Lorsqu'il traite, en plusieurs chapitres, de l'affrontement à Bologne entre les Geremei, partisans du pape, et les Lambertazzi, soutiens de l'empereur, dans les dernières décennies du XIII^e siècle, son récit condamne plus fermement les Geremei, sans exonérer la faction adverse de ses responsabilités.

Profondément marqué par sa culture dominicaine, Francesco Pipino a puisé dans les deux grands modèles historiographiques dominicains à sa disposition, Vincent de Beauvais et Martin le Polonais, tout en s'en démarquant. Francesco Pipino écrit une histoire qui se déroule sous le regard de Dieu, miracles et prodiges sont là pour le rappeler, qui annoncent les malheurs à venir. Francesco Pipino se fait aussi hagiographe quand il inclut, à l'instar du *Speculum historiale*, dans sa chronique des figures de saints qui sont autant de modèles à suivre. S'il met à l'honneur le fondateur de l'ordre des frères prêcheurs, il n'oublie pas pour autant le « christianisme au féminin » : Marie-Madeleine et Élisabeth de Hongrie sont particulièrement célébrées par les ordres mendiants. L'histoire écrite par Francesco Pipino est une histoire exemplaire. Vies des souverains et Vies des papes sont autant d'occasion de dessiner le portrait du bon prince et du bon prélat : force, prudence, tempérance et justice sont les vertus, tant chrétiennes qu'aristotéliennes, nécessaires au bon gouvernement. En ce sens, la chronique peut se lire comme un miroir des princes, proposant modèles et contre-exemples. L'exemplarité de l'histoire n'est pas un caractère proprement dominicain, c'est celle qu'écrivaient les prédécesseurs de Francesco Pipino et qu'écriront ses successeurs. Mais le goût pour l'anecdote et les historiettes, qui émaillent le récit, s'apparente à la pratique du prédicateur qui parsème ses sermons d'*exempla* afin de capter l'attention, parfois défaillante, de ses auditeurs. L'histoire écrite par Francesco Pipino est aussi une histoire plaisante. En recourant au style direct, il rompt le fil de l'histoire, rapproche énonciateur et lecteur, immerge le lecteur dans la scène en cours. Il s'attache particulièrement aux batailles et combats singuliers, qu'il met en scène avec luxe de détails. La description des troupes, de l'armement, la place éminente qu'occupe le cheval sont autant de marques d'une culture courtoise que diffusent les chansons de geste. Vivant dans un monde marqué par un état de guerre endémique et l'éthique chevaleresque, Francesco Pipino condamne certains comportements au nom de ces valeurs bafouées.

La chronique ne semble pas avoir suscité l'intérêt de ses contemporains. Il s'agit néanmoins d'un texte engagé, marqué par les débats politiques du temps et qui s'inscrit pleinement dans les réflexions engagées par ses contemporains, que l'on songe au *Defensor pacis* de Jean de Jaudun et Marsile de Padoue condamné par le pape en 1327. La date de rédaction de la chronique, que nous situons entre 1322 et 1325, en fait également une œuvre de circonstance, contemporaine du conflit qui oppose Louis de Bavière, nouvel espoir du parti impérial après l'échec d'Henri de Luxembourg (mort en 1313) déterminé à faire valoir ses droits à l'Empire, et Jean XXII, qui le déclare usurpateur desdits droits (1323) avant de l'excommunier et de le déposer (1324). À l'échelle bolonaise, le début des années 1320 est marqué par de nouveaux affrontements entre factions et la crise de l'université. L'appel à la concorde, que relaie à plusieurs reprises la chronique, doit s'entendre dans ce contexte troublé. La structure impériale de la chronique, la coloration antiquisante de la description des institutions communales bolonaises, le recours massif aux travaux historiques de Riccobaldo de Ferrare relie la chronique et son auteur au milieu des premiers humanistes. L'absence de succès de la chronique est plutôt à rechercher dans son ton philo-impérial et anti-théocratique, qui ne pouvait satisfaire un lectorat majoritairement clérical. Il est d'ailleurs possible que l'orientation philo-impériale de la chronique ne la destinait pas à être diffusée. Francesco Pipino pouvait encourir et craindre, en tant que membre de l'ordre des frères prêcheurs, une condamnation pontificale. L'organisation si singulière du propos, qui se démarque du reste de la production historiographique qui lui est contemporaine, a pu dérouter et fournir un autre élément d'explication.

L'enquête sur la vie de Francesco Pipino peut être poursuivie et enrichie, au gré des dépouillements des fonds d'archives milanais et d'autres cités, qui pourraient livrer de nouvelles informations précisant l'itinérance du frère dominicain. La consultation des archives de la Curie générale de l'ordre des frères prêcheurs, qui a son siège au couvent romain de Sainte-Sabine, permettrait peut-être de glaner des informations inédites sur la vie de Francesco Pipino. L'identification des sources de la chronique reste incomplète, notamment celles du livre XXVIII et particulièrement celles de l'histoire sicilienne que nous avons peu étudiées. Les liens entre Francesco Pipino et l'Orient, s'ils ont été signalés à maintes reprises, constituent un sujet à part entière et mériteraient d'être étudiés en profondeur. Une telle recherche inscrirait pleinement le livre XXV, que la chronique consacre aux croisades, ainsi que les chapitres relatifs aux Tatars et à l'Orient, dans l'économie générale de la chronique. De même, l'usage que fait l'historien des œuvres de Marco Polo, de Simon de Saint-Quentin et de Jean de Plan

Carpin pourrait donner lieu à d'intéressants développements. D'une manière plus générale, l'édition intégrale de la chronique permettrait de mieux connaître une œuvre considérée comme largement démarquée du *Speculum historiale* de Vincent de Beauvais pour la période antérieure aux années 1260. Si les emprunts à Vincent de Beauvais sont bien attestés, il faudrait en mesurer la juste part, ce qui devrait faire apparaître d'autres emprunts, et analyser les choix opérés par l'historien. N'épuisant naturellement pas la richesse du sujet, cette première synthèse sur Francesco Pipino et son écriture de l'histoire se conçoit comme le point de départ de nouveaux travaux qui enrichiront nos connaissances sur l'historiographie dominicaine dans les premières décennies du XIV^e siècle, longtemps délaissée au profit de celle de l'époque précédente.